



HAL
open science

La boutique à Paris au XVIIIe siècle

Natacha Coquery

► **To cite this version:**

Natacha Coquery. La boutique à Paris au XVIIIe siècle . Histoire. Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2006. tel-01981174

HAL Id: tel-01981174

<https://shs.hal.science/tel-01981174>

Submitted on 14 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La boutique à Paris au XVIIIe siècle

dossier en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches présenté par
Natacha Coquery (université Paris I - Panthéon Sorbonne) le 26 juin 2006

Membres du jury

Bruno Blondé, université d'Anvers

Geoffrey Crossick, Warden of Goldsmiths College, université de Londres

Laurence Fontaine, CNRS

Dominique Margairaz, université Paris I - Panthéon Sorbonne, garante

Daniel Roche, Collège de France

NC

III. LIVRE ORIGINAL

La boutique à Paris au XVIII^e siècle



Dossier en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches
présenté par Natacha Coquery sous la direction de Dominique Margairaz

Juin 2006

INTRODUCTION

Consommation, culture matérielle, petit commerce

Qu'on jette un coup d'œil impartial sur les principales villes de France, et comparez leur état actuel à celui qu'elles offroient il y a seulement quarante années. Prenons la ville de Paris et ses environs pour exemple : quel changement subit arrivé dans tous les ordres, depuis l'ouvrier jusqu'au grand seigneur ! si l'on compare leurs vêtements, leur logemens, leur nourriture, leurs goûts de fantaisie, en un mot, ce que sont aujourd'hui leurs dépenses en tous genres, avec ce qu'elles étoient alors, la métamorphose est complète, inconcevable, même.

Comte de Lubersac ¹

Ce livre est une incursion sur un « continent vierge ² » : la boutique. Un peu ancienne, la formule d'Alain Faure reste d'actualité, en dépit de la vitalité des recherches menées depuis une trentaine d'années sur l'histoire des consommations aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les historiens ont été jusqu'à présent rares à

¹LUBERSAC (comte de), *Vues politiques et patriotiques*, Paris, 1787, p. 39, cité par BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, *Le XVIII^e siècle*, t. VI, 1930, p. 303.

²FAURE (A.), « L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée », *le mouvement social*, n° 108, 1979, p. 89.

se lancer dans une étude frontale du commerce de détail en boutique ³. Quelques historiens de la littérature et de l'architecture se sont montrés un peu moins timides ⁴ ; les géographes, sauf exception ⁵, les sociologues, les économistes, plus avancés, s'en tiennent à une vision contemporaine. D'un point de vue historique, la boutique a été observée de façon marginale, soit par l'aspect économique de la consommation ⁶, soit par le biais social de la petite bourgeoisie ⁷. Les historiennes anglo-saxonnes ont largement exploité les inventaires après décès, les brevets, les réseaux et les collaborations, etc. mais, braquant le projecteur sur la consommation ou / et la production, elles ont en général délaissé l'étude particulière des boutiquiers ⁸. Maxine Berg a surtout travaillé sur l'innovation, dans le cadre plus général d'une remise en cause de l'histoire de la production et des révolutions industrielles, en ouvrant sur l'inventivité des artisans et sur la consommation ⁹. Les pratiques commerciales sont restées un

³ Voir BOUVERET-GAUER (M.), MARENCO (C.), PARIZET (M.-J.), PÉRON (R.), *Le commerce et la ville. Bilan critique des études et recherches sur les pratiques urbaines du commerce*, Paris, Éditions du CNRS, 1994.

⁴ Voir, entre autres, THOMASSEAU (J.-M.), textes recueillis, *Commerce et commerçants dans la littérature. Actes du Colloque international organisé par le Département Techniques de Commercialisation de l'I.U.T. « A »*, Université de Bordeaux I (25-26 septembre 1986), Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1988 ; *La ville au XVIII^e siècle. Colloque d'Aix-en-Provence (29 avril - 1er mai 1973)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975 ; la revue *Dix-Huitième Siècle* (par exemple : *Économie et politique*, n° 26, 1994) ; BOUDON (F.), CHASTEL (A.), COUZY (H.), HAMON (F.), *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977 ; HERVIER (D.), FÉRAULT (M.-A.), BOUDON (F.), *Le faubourg Saint-Antoine. Un double visage*, Paris, L'Inventaire, 1998 ; MINNAERT (J.-B.), dir., *Le Faubourg Saint-Antoine. Architecture et métiers d'art*, Paris, D.A.A.V.P., 1998 ; DESCAT (S.), « La boutique magnifiée. Commerce de détail et embellissement à Paris et à Londres dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, n° 6, décembre 2002, p. 69-86 ; CABESTAN (J.-F.), *La conquête du plain-pied. L'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 2004.

⁵ ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris, formation, typologie, fonctions*, Paris, Éditions du CNRS, 1983 ; STOBART (J.), « Shopping streets as social space: leisure, consumerism and improvement in an eighteenth-century county town », *Urban History*, vol. 25, n° 1, 1998, p. 3-21 ; Id., « 'A settled little society of trading people'? The eighteenth-century retail community of an English county town », dans BLONDÉ (B.), BRIOT (E.), COQUERY (N.), VAN AERT (L.), dir., *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries. Marchands et consommateurs : les mutations de l'époque moderne. Angleterre, France, Italie, Pays-Bas*, Tours, Presses universitaires de Tours, 2006, p. 189-212. Voir, pour plus de détails, le rapport de synthèse : « Ville, commerce, espace, temps », p. 21 sqq.

⁶ Voir MCKENDRICK (N.), BREWER (J.), PLUMB (J. H.), *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Londres, Europa Publications Limited, 1982.

⁷ Voir CROSSICK (G.), HAUPT (H.-G.), éd., *Shopkeepers and Master Artisans in Nineteenth-Century Europe*, Londres, Methuen, 1984 ; Id., *The Petite Bourgeoisie in Europe 1780-1914. Enterprise, Family and Independance*, Londres, Routledge, 1995.

⁸ Voir les ouvrages de Weatherill, Shammas, Spufford, Thirsk, Berg, Lemire... Seuls les colporteurs ont été fort analysés. Pour une présentation plus complète de la bibliographie de l'histoire de la consommation, voir le chapitre 9.

⁹ Berg a observé les manufacturiers de la région de Birmingham, les petits et moyens ateliers : voir « Small Producer Capitalism in Eighteenth-Century England », *Business History*, vol. 35, n° 1, janvier 1993, p. 17-39 ; « Inventors of the World of Goods », dans *From Family Firms to Corporate Capitalism*.

thème de recherche annexe ¹⁰. Helen Clifford a insisté sur la production et la consommation, sur l'invention et l'imitation, sans guère questionner le problème de la commercialisation ¹¹. En France, l'histoire du petit commerce en est à ses balbutiements : excepté le brillant passage de Fernand Braudel sur la boutique dans son œuvre maîtresse ¹², les écrits sont quasi inexistants : aucun livre ne porte sur la boutique. Et pourtant... les boutiquiers ont été la cheville ouvrière de la culture de consommation qui marqua de son empreinte le siècle des Lumières. Seraient-ils victimes d'une image noire tenace dont notre langue actuelle porte toujours les stigmates ¹³ ? Tous les historiens s'accordent sur l'essor des consommations : les inventaires après décès étudiés par Daniel Roche, Annik Pardailhé-Galabrun, Jan de Vries, Lorna Weatherill ou Cissie Fairchilds mettent en lumière la présence de multiples biens, devenus progressivement indispensables ¹⁴ : céramiques, tables et commodes, peignes et rasoirs, toiles et papiers peints *des Indes* ou *de la Chine*, robes et corsets, indiennes, souliers, redingotes et chapeaux... Des objets jusqu'alors peu courants se généralisent, livres, miroirs, poteries, horloges, montres, lunettes..., et surtout, des biens apparaissent, couverts, services de porcelaine, tabatières, boîtes..., destinés à des usages inédits liés aux nouveautés, notamment d'origine coloniale, thé, café, chocolat, sucre, tabac... En France, par exemple, le sucre et le café, aliments de luxe un siècle auparavant, sont devenus à la fin du XVIII^e siècle des produits de première nécessité : pour les sans-culottes de l'an II, ils font

Essays in Business and Industrial History in Honour of Peter Mathias, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 21-50 ; etc.

¹⁰. Hormis l'étude de quelques artisans inventeurs ou collectionneurs, tel James Bisset, et de manufacturiers, comme Matthew Boulton.

¹¹. Voir CLIFFORD (H.), « Concepts of invention, Identity and Imitation in the London and Provincial Metal-working Trades, 1750-1800 », *Journal of Design History*, vol. 12, n° 3, 1999, p. 241-255.

¹². BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1979, t. 2 : *Les jeux de l'échange*, p. 44-57.

¹³. « esprit boutiquier », « compte d'apothicaire » sont des termes péjoratifs (*Petit Robert*).

¹⁴. ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris, essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981 ; PARDAILHÉ-GALABRUN (A.), *La Naissance de l'intime*, Paris, PUF, 1988 ; VRIES (J. de), « Between purchasing power and the world of goods: understanding the household economy in early modern Europe », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 100, *sqq.* ; WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour and Material Culture in Britain 1660-1760*, Londres et New York, Routledge, 1988 ; FAIRCHILDS (C.), « The production and marketing of populuxe goods in eighteenth-century Paris », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, *op. cit.*, p. 228-248.

partie des questions de subsistance ¹⁵. En un siècle, un certain nombre de marchandises importées sont passées du statut de produits exotiques rares et chers à celui de produits médicinaux, le chocolat ou le thé *de santé*, puis à celui de consommations ordinaires, du moins pour le sucre, le café ou le tabac. Les boutiquiers ont joué un rôle crucial dans ce processus, transformant la santé en argument publicitaire : le « consommateur » – l'emploi courant du mot se répand au XVIII^e siècle – est devenu un personnage considéré, dont les désirs et le jugement sont suscités et attendus ¹⁶. Les produits médicinaux ont été les premiers à bénéficier d'une abondante publicité ; les rubriques des almanachs sont en majeure partie consacrées à célébrer leurs vertus : le chocolat, le bouillon, l'eau... *de santé*, les élixirs anti-pestilentiel, odontalgique ou antiscorbutique, le sirop anti-vénérien, les pilules purgatives, le pain d'épice *purgatif et vermifuge* pour les enfants, la pommade solaire, la poudre *febrifuge*, les tisanes *sudorifiques*, la « Moutarde contre les Engélures » du sieur Maille, etc. ¹⁷

Dans l'essor tous azimuts des consommations, les marchands de nouveautés – épiciers, parfumeurs, ébénistes, tapissiers, éventailistes, marchands de modes, porcelainiers, tabletiers, orfèvres, bijoutiers et autres merciers et vendeurs de chinoiserie – tiennent le haut du pavé. La spécialisation des commerces s'est accrue dès le XVII^e siècle : des boutiques de plus en plus nombreuses vendent des produits spécifiques, meubles d'art, bijoux en faux, épicerie fine, instruments de mathématique, etc. Gloria Clifton a observé sur le marché londonien la progressive diffusion au cours du siècle des microscopes et des télescopes au sein d'un public d'abord étroit, étudiants, cercles militaire et naval,

¹⁵. JONES (C.), SPANG (R.), « Sans-culottes, sans café, sans tabac: shifting realms of necessity and luxury in eighteenth-century France », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury. Consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 40, p. 53. Lavoisier estime à 2,5 et 6,5 millions de livres leurs consommations annuelles respectives à Paris avant 1789 ; celle de pain s'élève à 206 millions (LAVOISIER (A.-L.), *De la Richesse territoriale du royaume de France, texte et documents présentés par Jean-Claude Perrot*, Paris, Éditions du CTHS, 1988, p. 141).

¹⁶. Voir HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs à Londres et à Paris au XVIII^e siècle : jeux de l'enchantement et de la raison citoyenne », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 203-221.

¹⁷. *Essai sur l'Almanach général d'indication...*, Paris, veuve Duchesne, 1769 ; THOMAS (M.), *Almanach des marchands...*, Paris, Valade, 1770. Les annonces mêlent allégrement les drogues, parfums, épices et autres aliments.

gentlemen, et comment, face à une demande croissante favorisée par l'intérêt des amateurs éclairés pour la philosophie naturelle, l'astronomie et les mathématiques, les artisans et marchands de lunettes ont développé la production et la commercialisation, non seulement en direction du marché londonien, mais aussi vers celui de la province, voire de l'étranger ¹⁸.

Indissociables de l'accélération des échanges et de la diffusion des consommations, les boutiques – « première concurrence aux marchés (...). Cellules restreintes, innombrables, elles sont un autre outil élémentaire de l'échange ¹⁹ » – ont pris une importance croissante dans les échanges, qui tranche par rapport à la prédominance ancienne d'un commerce itinérant, sectorisé ou périodique, au demeurant toujours vivace : colportage, foires, marchés. Leur nombre augmente partout : à Paris, Londres, Madrid, Anvers ou Malte, en Sicile ou en Bavière, dans les capitales comme dans les provinces ²⁰... Plusieurs historiens anglo-saxons se sont lancés dans des essais de quantification (nulle étude de ce genre n'a été menée en France) : tous soulignent la croissance du nombre de boutiques, liée à celle des consommations ²¹. T. S. Willan, qui étudie le commerce de détail

¹⁸. CLIFTON (G. C.), « The Spectaclemakers' Company and the Origins of the Optical Instrument-Making Trade in London », dans ANDERSON (R. G. W.), BENNETT (J. A.), RYAN (W. F.), éd., *Making Instruments Counts. Essays on Historical Scientific Instruments presented to Gerard L'Estrange Turner*, Aldershot, Variorum, 1993. L'expansion du marché des instruments scientifiques a été largement étudié : voir, entre autres, BLONDEL (C.), PAROT (F.), TURNER (A.), WILLIAMS (M.), éd., *Etudes sur l'histoire des instruments scientifiques. Actes du VII^e Symposium de la Commission « Instruments scientifiques » de l'Union Internationale d'Histoire et de Philosophie des Sciences. Paris du 15 au 19 septembre 1987*, Londres, Rogers Turners Books Ltd, 1989 (dont AUGARDE (J.-D.), « La Fabrication des instruments scientifiques au XVIII^e siècle et la corporation des fondeurs », p. 52-72, ou PASTOUREAU (M.), « Les Hardy - père et fils - et Louis-Charles Desnos "faiseurs de globes" à Paris au milieu du XVIII^e siècle », p. 73-82) ; ANDERSON (R. G. W.) *et alii*, éd., *Making Instruments Counts...*, *op. cit.* (dont BENNETT (J. A.), « Equipping the Radcliffe Observatory: Thomas Hornsby and his Instrument-Makers », p. 232-241) ; STEWART (L.), « A Meaning for Machines: Modernity, Utility, and the Eighteenth-Century British Public », *The Journal of Modern History*, 70, June 1998, p. 259-294 ; TURNER (A.), « Mathematical instrument-making in early modern Paris », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 63-96 ; Id., « Horlogerie et instruments mathématiques en Angleterre de Henry VIII à Elisabeth Ire », communication au colloque « Champs de la connaissance, champs de la pratique : Sciences et techniques dans l'Angleterre Élisabéthaine et Jacobéenne », CESR/Thomas Harriot Seminar (Université de Durham), Tours, 30-31 mai 2001 ; BENNETT (J. A.), « Science, Instrumentation and Society, Shopping for Instruments in Paris and London, 1660-1800 », 26 mai 2001, séance plénière de la session « Histoire des acteurs, réseaux et institutions », Congrès d'histoire des sciences et des techniques de Lille, 24-26 mai 2001.

¹⁹. BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, t. 2, p. 44.

²⁰. *Ibid.*, p. 52-54 ; VAN AERT (L.), VAN DAMME (I.), « Retail dynamics and a city in crisis: the mercer guild in pre-industrial Antwerp (c.1648-c.1748) », dans BLONDÉ (B.) *et alii*, éd., *Retailers and consumer changes...*, *op. cit.*, p. 139-167.

²¹. Voir ALEXANDER (D.), *Retailing in England during the Industrial Revolution*, Londres, George Allen &

dans les provinces anglaises aux XVI^e et XVII^e siècles, insiste sur le rôle, sous-estimé, des artisans : les cordonniers, selliers, doreurs-argenteurs, orfèvres... étaient des artisans-boutiquiers, dont la particularité était de vendre les marchandises qu'ils avaient fabriquées. Or ils étaient nombreux, en ville comme à la campagne. L'historien relève la hausse du nombre de boutiques dès le XVII^e siècle, l'estimation de Gregory King est de 40 000 familles de boutiquiers en 1688, leur dissémination et leur présence dans de petites localités ²². L'augmentation repose avant tout sur l'essor de la demande, et non sur le déclin des autres formes de commerce de détail, marchés, colportage, ou sur la seule croissance démographique. Une fraction de la population, parmi laquelle les classes moyennes urbaines et rurales ont joué un rôle essentiel, bénéficiant d'un meilleur niveau de vie, achète plus, notamment des marchandises nouvelles. Les modèles de consommation évoluent. L'élévation sensible des importations de tabac, vin et alcool, coton, soie et lin, sucre et autres produits d'épicerie, même si une partie est ré-exportée, la part grandissante de ces biens dans les inventaires après décès et les stocks de boutiques en sont le signe le plus tangible. Dans son étude sur l'approvisionnement en vêtements des classes moyennes et laborieuses du nord de l'Angleterre, John Styles évoque la « prolifération des petites boutiques » après 1740, même si la région en comptait déjà un grand nombre à la fin du XVII^e siècle. Hoh-Cheung Mui et Lorna Mui ont démontré, d'après les registres de taxes, la considérable expansion des boutiques dans la première moitié du XVIII^e siècle : vers 1750, un vaste réseau de commerces, de taille et de type variés, était en place, du riche magasin de gros et de détail à la

Unwin, 1970, p. 92-93 ; MUI (H.-C.), MUI (L.), , *Shops and Shopkeeping in Eighteenth-Century England*, Londres, Routledge, 1989, chapitre 2 : « The Number and Geographical Distribution of Retail Shops », p. 29-45 (tableau 2, p. 40), chapitre 6 : « Number and Proportion of "Principal" and "Petty" Shopkeepers », p. 135-147 (tableau 26, p. 141) et la conclusion, p. 291-292 ; COX (N.), *The Complete Tradesman. A study of retailing, 1550-1820*, Aldershot, Ashgate, 2000, chapitre 2 : « "Too great number of shopkeepers in this kingdom" : access to consumer goods, 1550-1800 », p. 38-75 ; STYLES (J.), « Clothing the North: The Supply of Non-élite Clothing in the Eighteenth-Century North of England », *Textile History*, vol. 25, n° 2, 1994, p. 139-166 ; SHAMMAS (C.), *The Pre-Industrial Consumer in England and America*, Londres et Oxford, Oxford University Press, 1990, chapitre 8 : « The Rise of the English Country Shop », p. 225-265 ; WILLAN (T. S.), *The inland trade. Studies in English internal trade in the sixteenth and seventeenth centuries*, Manchester, Manchester University Press, 1976, p. 56-58, p. 143.

²²T. S. Willan fonde ses remarques sur l'examen des émissions de *tokens*, qui remplacèrent dans les années 1649-1672 la petite monnaie de cuivre émise sous James I et Charles I et dont une bonne partie était frappée par des boutiquiers.

petite boutique au maigre stock composé de quelques articles divers d'usage quotidien ²³. D'après les calculs de William Pitt (*Estimates of the National Income...*), le nombre de boutiquiers, artisans et manufacturiers anglais et gallois aurait dépassé 300 000 en 1798-1799 ; en 1760, l'estimation de Joseph Massie s'élevait à plus de 200 000, y compris 42 000 aubergistes et vendeurs de bière.

Démontant les mécanismes de la circulation de la porcelaine chinoise et de la poterie dans le marché intérieur anglais, Lorna Weatherill décrit l'agencement des réseaux de distribution et l'emboîtement des compétences, des entrepôts londoniens de l'East India Company aux grossistes jusqu'aux petits détaillants ²⁴. Le réseau dense, bien qu'irrégulier, des boutiques, relayé par les annonces publicitaires des journaux, par les voyageurs de commerce, les commissionnaires, les courtiers et les rouliers, faisait parfaitement circuler le volume croissant des biens manufacturés et importés des plus grosses villes, en particulier le port de Londres, jusqu'aux villages. Si avant 1725, le réseau de distribution des porcelaines chinoises est resté centré sur Londres, limitant leur propagation, celui de la poterie, fabriquée dans des centres divers, paraît d'une grande sophistication : la dissémination des marchands aboutit à une large diffusion des nouveautés. À leur échelle, les petits commerçants contribuèrent à stimuler aussi bien qu'à satisfaire une demande en pleine croissance : leurs boutiques constituaient l'une des pièces maîtresses d'un système commercial souple et dynamique, bien adapté au nombre croissant de consommateurs.

Les boutiques ont été un élément central dans le processus de développement des consommations : simples ou sophistiquées, médiocres ou luxueuses, elles offrent à des consommateurs divers et de mieux en mieux informés des gammes de produits et de prix considérablement élargies ²⁵. La variété, l'éten-

²³.Hoh-Cheung et Lorna Mui ont dénombré 141 700 boutiques en Angleterre et au Pays de Galles en 1759, dont 21 603 à Londres. Ils proposent un ratio moyen de 43,3 habitants par boutique, 30 à Londres, tout en soulignant les fortes inégalités entre les régions du sud, mieux équipées, et celles du nord, sous-équipées.

²⁴.WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour and Material Culture...*, *op. cit.*, p. 86- 87.

²⁵.Voir FOWLER (C.), « Changes in Provincial Retail Practice during the Eighteenth Century, with Particular Reference to Central-Southern England », *Business History*, vol. 40, n° 4, octobre 1998, p. 48 ;

due du choix, la disponibilité, l'adaptabilité, la publicité, le crédit accordé surtout... autant de facettes qui expliquent leur succès, mais aussi leurs difficultés, revers de la médaille. L'essor des boutiques, qui traduit une hausse inédite de la demande et de la production de biens de consommation, s'explique par un contexte économique, social et culturel favorable ²⁶ : la croissance de la population et de l'urbanisation, qui multiplie les centres de consommation, l'élévation continue bien que lente des niveaux de vie, qui permet de penser au superflu (le temps des famines est révolu), la baisse de prix des biens de consommation courante, mobilier, tentures, objets décoratifs..., le déploiement du commerce d'outre-mer et l'expansion de l'industrie, l'afflux concomitant de marchandises nouvelles transformées par les producteurs et les marchands en autant de nouveaux besoins, café, thé, chocolat, porcelaine, indiennes..., l'amélioration des réseaux de transport, une mobilité accrue des populations qui renforce les liens entre villes et campagnes – les visites des ruraux aux marchés, foires et boutiques de la ville voisine sont des pratiques désormais courantes –, mais aussi l'essor des voyages, l'apparition du tourisme et l'émergence du *shopping* ²⁷, c'est-à-dire la transformation de l'acte d'achat en une activité socio-culturelle liée au loisir, à la fois divertissante et instructive, bien dans l'esprit des Lumières... même si la petite boutique d'alimentation des quartiers pauvres, peu attrayante, échappe au circuit du visiteur ²⁸. Mais quel est le prix à payer pour cette évolution ? Face à la banalisation de la boutique, à des consommateurs plus nombreux et plus exigeants, à la variété élevée des produits, aux modes incessantes et à la baisse des prix liées à l'expansion de la production et de la consommation (songeons au café), qui induisent une circulation accrue des biens et de l'argent, quelle qu'en soit la forme, les petits

BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 2, p. 56.

²⁶. Voir BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. 2 1660-1789, Paris, PUF, 1970.

²⁷. STOBART (J.), « Shopping streets as social space... », art. cit., p. 3-21 ; WALSH (C.), « Shopping et tourisme : l'attrait des boutiques parisiennes au XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 223-237 ; COX (N.), *The Complete Tradesman...*, op. cit., « Shopping as a leisure activity », p. 139-145.

²⁸. CROSSICK (G.), « Conclusion », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 484.

commerçants doivent faire preuve d'une capacité d'adaptation, voire d'anticipation, déculpée. Dans le contexte de croissance du XVIII^e siècle, le triomphe du secteur distributif ne va pas de soi.

La boutique renvoie en effet à une réalité plurielle où coexistent échecs et réussites, routine et inventivité, selon les secteurs, les métiers, les stratégies individuelles. Le terme même est complexe ²⁹, tant l'usage des mots et les pratiques sont flottants, ce dont témoigne la définition de Savary, pourtant expert en la matière :

... lieu où les Marchands exposent leurs marchandises en vente, qui est ouvert sur la rue, et au rez-de-chaussée [...] Il y a aussi des Boutiques dans les Foires, dans les Salles du Palais, etc. On appelle pareillement Boutiques, certains étaux portatifs, à l'abri desquels se mettent les petits Marchands, qui vont aux foires de campagne pour y vendre des jouets d'enfants, de la quincaillerie, ou même mercerie. Les Savetiers et Ravaudeuses de Paris n'avoient autrefois que de ces sortes de Boutiques, composées d'un auvent, pour les garantir de l'injure du tems, et d'une espee de caisse carrée posée devant eux, pour serrer leurs marchandises et leurs ouvrages. On en voit encore beaucoup de cette sorte au coin des rues, mais plus de Ravaudeuses que de Savetiers ³⁰...

La boutique n'a pas le monopole du commerce de détail sédentaire : la baraque, l'échoppe, l'étal sont aussi des lieux d'échanges où les marchandises sont étalées et vendues ³¹. Rajouter des murs, un toit et une vitrine ne règle rien à l'affaire : de nombreuses *boutiques* se trouvent en hauteur, révélant la fréquente confusion entre local professionnel et habitat privé ³² ; ni l'*atelier* ni le *magasin* ne

²⁹.BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 2, p. 44-46 ; CROSSICK (G.), « Conclusion », op. cit., p. 483-484.

³⁰.SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire universel de commerce...*, Copenhague, frères Philibert, 1759, t. I, p. 630.

³¹.BARAQUE : « Boutique faite de planches. Les baraques de la foire. » (LITTRÉ (É.), *Dictionnaire de la langue française...*, Paris, Hachette, 1872). Le terme n'existe pas sous ce sens dans les dictionnaires du XVIII^e siècle.

ÉCHOPPE : « Petite boutique qui ordinairement est en appentis, & adossée contre une muraille. On a bâti des échoppes autour du Palais. Il n'a qu'une échoppe pour boutique. » (*Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, J.-B. Coignard, 1762).

ÉTAL : « Petite boutique quelquefois fixe, quelquefois portative, où on estale, où on vend de la chair, du poisson, des fruits & autres menuës denrées. [...] On appelle aussi estau, ces petites boutiques portatives qu'ont les Savetiers & les Ravaudeuses au coin des ruës. » (FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire universel contenant tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts...*, Paris, SNL-Le Robert, 1978 (fac-similé de l'édition de 1690)).

³².Les inventaires après décès révèlent de nombreuses boutiques situées à l'étage, en voici deux exemples parmi d'autres :

sont des *boutiques* en théorie ³³, mais en pratique si, puisque ceux qui les tiennent se font inscrire dans les almanachs de commerce ³⁴. Tel marchand se dit *grossier* mais vend au détail... Pour répondre à la fluidité des pratiques et ne pas se laisser arrêter par la terminologie ou par une lisibilité issue de l'époque contemporaine et donc anachronique, la démarche adoptée fut souple : la boutique du XVIII^e siècle est loin de ressembler à celle du XXI^e siècle.

Face à une réalité si diverse et changeante, il était illusoire de vouloir tout appréhender en une seule prise. Reprenons la liste à la Prévert proposée, en toute subjectivité, par Geoffrey Crossick en conclusion d'un colloque sur la boutique et la ville. Elle donne une idée des multiples facettes de l'objet : la boutique comme lieu... de vente, d'achat, de crédit, de fabrication, de sociabilité, féminin, de confusion entre public et privé, de conflit, de construction de la culture de consommation, de spectacle et de culture, de théâtre, de tourisme et de loisirs, lisible, enfin, *last but not least*, de fantaisie ³⁵... Ce livre est conçu comme l'une des étapes qui conduisent à la connaissance de la boutique et des boutiquiers et, au delà, à la compréhension de l'économie globale. À la diversité de l'objet

« [au troisième étage] dans un petit cabinet servant de boutique adossé au laboratoire... » (Viancourt fils, orfèvre joaillier bijoutier, enclos du Palais, 14 mars 1783, A. N., Minutier central, et/XXIX/569) ;
 « dans une chambre au troisième [...] servant de boutique... » (Coulon, joaillier, rue Pâtisserie, 17 mai 1734, M. C., et/LXX/305).

Claire Zalc, étudiant les petits entrepreneurs étrangers à Belleville dans les années 1930, a observé l'interpénétration durable des espaces privé et public (« Les territoires urbains des petits entrepreneurs étrangers à Belleville entre les deux guerres », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 411). Claire Lévy-Vroelant note aussi à quel point le petit commerce était intégré à l'habitat jusqu'au début des années 1950 (« Petit commerce et habitat entre 1930 et 1950 à Paris : de l'imbrication à la dissociation », dans *Ibid.*, p. 430 sqq.).

³³.ATELIER : « Le lieu où certains Ouvriers, comme Peintres, Sculpteurs, Maçons, Charpentiers, Menuisiers, &c. travaillent sous un même Maître. *Un Maître Maçon qui a son atelier à tel endroit. Un Sculpteur qui a son atelier dans le Louvre. Un atelier dans l'Arsenal. Des garçons qui travaillent à un atelier. Quitter un atelier.* » (Dictionnaire de l'Académie). Le Furetière se montre plus pragmatique : la boutique est « le lieu où les Marchands exposent leurs marchandises en vente [...] et où les artisans travaillent... » (FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire universel...*)

MAGASIN : « Lieu où on serre, où on fait provision de marchandises, de vivres, de munitions. [...] On appelle un Marchand en *magasin*, celui qui ne tient point boutique, qui vend en gros ses estoffes, ses marchandises. On appelle aussi *magasin*, l'arrière-boutique, ou la chambre d'enhaut où on serre les meilleures marchandises. Les Libraires ont aussi des *magasins* de Livres dans des greniers. » (Furetière)

³⁴.Savary reconnaît le flou de la distinction entre *boutique* et *magasin*, dans sa définition du commerce en détail : « C'est celui où les marchandises se vendent dans les boutiques, ou même dans les magasins, à l'aune, à la livre, au boisseau, et à la pinte... » (SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit.)

³⁵.CROSSICK (G.), « Conclusion », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 484-485.

correspond la variété des points de vue ; à la monochromie, la polychromie. Le choix pourra dérouter (comment classer cette histoire bigarrée ?) mais il est assumé : loin de s'enfermer dans une optique unique, jouer, précisément, de la complexité de l'objet. La boutique a donc été observée sous trois angles : culturel, géographique, socio-économique, autrement dit, la boutique en mots, en cartes, en chiffres ³⁶, dans les représentations (littéraires), dans la ville, comme entreprise. La boutique n'est pas réductible à l'échange économique. Son rôle dans la structuration de l'espace urbain, dans les sociabilités – pensons aux liens du crédit ou aux *visites* chez les marchands à la mode –, dans l'élaboration d'une image nouvelle de la ville – Paris capitale européenne de la mode et du luxe – est essentiel. Diversifier les points de vue permettait aussi de jouer sur les échelles, sur les archives, base solide du travail, et de répondre à l'épineuse question : quelles boutiques, quels boutiquiers ?

Étudier les représentations de la boutique impliquait d'examiner les sources les plus prolixes : guides et almanachs. Les textes offrent des images nuancées : le guide est attiré par le remarquable et les curiosités, l'almanach par l'exhaustivité, le dithyrambe ou le nationalisme économique ; mais tous livrent un panorama de la boutique parisienne qui témoigne de son importance nouvelle et du désir de reconnaissance des marchands. En l'absence de dénombrement officiel, seul l'almanach pouvait servir à la reconstruction d'une géographie commerciale du Paris de l'ancien régime : tous les boutiquiers cités, du boulanger, du boisselier ou du peaussier à l'orfèvre, au sellier ou au parfumeur furent pris en compte, ce qui entraîna une réflexion globale sur le monde corporatif parisien et sur la vision qu'en donnèrent les frères Savary, fins connaisseurs.

L'intérêt de cartographier le paysage commercial était de saisir le rôle urbain de la boutique : comprendre les emplacements et les mouvements, le mélange complexe de permanences, telle l'antique croisée de Paris, et de changements, de voies fortes et faibles, l'atmosphère commerciale d'un quartier, les

³⁶.La tonicité des titres revient à Dominique Margairaz.

phénomènes d'attraction, de dispersion ou de répulsion qui varient selon les métiers, etc., bref, comprendre l'histoire de l'implantation commerciale, qui façonna en grande partie le territoire urbain. C'était une deuxième façon d'interroger la visibilité des boutiquiers, non dans la littérature mais dans le territoire.

Changer de source permettait de changer d'échelle : l'analyse micro-géographique fut menée grâce aux adresses des créanciers et des clients de quelques boutiquiers, bijoutiers et tapissiers, extraites des livres de comptes ou des bilans de faillite. Pourquoi ces deux métiers ? Parce qu'ils incarnent le marché de luxe et de demi-luxe, emblématique de la réussite commerciale parisienne, de l'explosion des consommations et de la « culture des apparences » : les premiers ornent les corps, les seconds les maisonnées. Mais aussi parce qu'ils sont mixtes, brouillant les frontières car mêlant le travail et les réseaux de l'artisanat à ceux du commerce. À partir de la boutique-atelier, l'interrogation porta sur la notion de territoire commercial et sur les liens entre espace et économie : les réseaux professionnels, de clientèle et de crédit furent projetés dans l'espace parisien pour comprendre les stratégies spatiales et les dynamiques de proximité ou d'éloignement, voisinage n'implique pas forcément coordination, entre les acteurs de l'échange. Les territoires se modifient selon le secteur – bijouterie et tapisserie renvoient à deux métiers organisés de façon différente, professionnellement et spatialement – et selon les boutiquiers puisque d'un marchand à l'autre, les réseaux d'interconnaissance varient.

L'environnement culturel et spatial posé, il était temps d'attaquer de front le fonctionnement quotidien de l'entreprise boutiquière. Approches *micro-storienne* et globale s'entremêlent à nouveau, se focalisant sur les bijoutiers et les tapissiers. Les documents sont foisonnants : bilans de faillite et listes de créanciers, inventaires après décès et stocks de marchandises, actes de société, litiges, contrats d'atermoiements, d'union passés entre le failli et ses créanciers, etc. Les archives, splendides !, de deux boutiquiers furent décisives : les livres de comptes d'Aubourg, bijoutier joaillier établi rue Mazarine, faubourg Saint-Germain, et de Law, tapissier miroitier installé rue Saint-Honoré, permirent une

exploration sans précédent de l'entreprise à travers l'aspect multiforme du crédit, la gestion et les compétences professionnelles, les difficultés, la faillite, les rythmes du commerce, la clientèle, la diffusion et la circulation des biens, l'incroyable diversité des services et des marchandises distribués, le jeu sur les qualités et le mélange équivoque du *fin*, du *faux*, du *vieux*, du *faible*, de l'*enrichi*, de l'*uni*..., le désir de fantaisie des riches et des moins riches, les archaïsmes, le troc, mais aussi les pratiques innovantes pour répondre au goût et à la mode... L'ensemble des documents révèle l'inépuisable vitalité commerçante sur laquelle repose en bonne partie le succès et la renommée de la capitale européenne de la mode et du luxe, mais aussi la montée concomitante des risques du métier. Les archives mettent en lumière l'épaisseur et les contrastes de la société commerçante, la complexité des rapports sociaux et des conflits qui la traversent, la pression des liens de confiance et de méfiance qui la structurent.

Le fil d'Ariane de ce livre fut de chercher à comprendre le rôle des bou-tiquiers, longtemps dédaignés, dans l'élargissement social du marché et l'avè-nement d'une *culture* de consommation.

Dans ce travail largement solitaire, je me suis reposée sur de nombreux appuis. La confiance inaltérable de Daniel Roche fut mon plus solide roc... Sa lecture attentive, ses conseils, son immense culture furent une aide précieuse. Dominique Margairaz a accepté avec bienveillance de prendre la responsabilité de cet ultime devoir universitaire. Je lui en sais gré. Nous n'étions pas étrangères l'une à l'autre, grâce aux longues années du séminaire Roche/Perrot, mais une direction d'habilitation exige de l'attention et du temps... Ses questions, ses remarques, ses suggestions m'ont été très utiles car elles ont éclairé ce travail de sa lumière, une pensée économique exigeante. J'ai aussi le souvenir fort de deux rencontres avec Pierre Jeannin, dans son bureau envahi de fiches et de livres, à l'EHESS, où nous avons discuté de marchands, d'almanachs, de comptabilité, de

boutiques et du luxe bourgeois.

J'ai retrouvé avec un plaisir sans mélange la cartographe Françoise Vergneault. Comme dix ans auparavant, mes brouillons sont devenus, grâce à sa compétence, des documents présentables... Isabelle Seillier a donné la dernière touche, indispensable, à l'atlas des artisans et marchands parisiens, sur lequel repose la deuxième partie de l'ouvrage.

Mes collègues modernistes tourangeaux ont été généreux, considérant avec indulgence mon relatif retrait des responsabilités locales. Je remercie en particulier Benoist Pierre, qui accepta ces deux dernières années de se consacrer à une question de concours qui relevait pourtant de ma période ! À Tours, entre modernistes, la camaraderie n'est pas un vain mot. L'université François-Rabelais, après le CNRS qui m'avait octroyé une délégation de deux années durant lesquelles j'avais achevé les dépouillements d'archives, m'a finalement accordé un congé sabbatique, consacré à la rédaction. Le CEHVI (Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, Tours), grâce à son directeur, Philippe Chassaing, m'a aidée à faire face aux lourdes dépenses de reprographie. L'appui des trois institutions a été essentiel pour mener à bien l'entreprise. Merci à Camille Prieux, qui a supporté avec le sourire mes angoisses de dernière minute, et à Jean-Christophe Couvenhes !

Je voudrais évoquer l'équipe anversoise, Bruno Blondé, Laura Van Aert, Ilja Van Damme, avec qui j'ai organisé, lors d'une récente conférence de l'association européenne d'histoire urbaine, un atelier sur le commerce de détail. Des discussions alors nouées sortirent un livre et l'amitié, cadeau inestimable.

Le soutien chaleureux de Geoff et Rita m'accompagne depuis... la première thèse. Face au doute, au questionnement, leur affection m'aida à maintenir le cap.

Enfin, l'indéfectible appui familial fut une inépuisable ressource. Michel et Catherine, Marina, Sarah et Antoine, Julien, Camille et Jocelyn, mes deux perles, et Poupette qui n'est plus mais m'a tant encouragée, si énergique encore, au seuil de la mort. Ce livre lui est dédié.

N.B. : ce livre contient plusieurs défauts formels que je préfère signaler d'emblée, et je prie mes lecteurs de bien vouloir m'en excuser. Faute de moyens, j'ai dû assumer seule la confection des différents volumes. J'ai donc utilisé un logiciel de traitement de texte à ma portée (WriteNow, et non Word) et la mise en page est minimale. Cette simplicité a des défauts, dont voici les trois principaux : le texte des appels de note situés en bas de page sont rejetés page suivante ; la numération des appels de note est continue, du début à la fin (WriteNow ignore la numérotation par chapitres) ; insérer des figures ou des tableaux est impossible. Le livre est donc composé de trois volumes : le premier est consacré au texte (*livre original*), le deuxième aux tableaux, graphiques et extraits d'archives (*annexes*, avec une pagination manuelle car se succèdent des documents issus de différents logiciels), le troisième aux cartes (*atlas*). Il faut donc lire avec plusieurs volumes ouverts...

Les collages des pages de couverture sont des créations de Michel Coquery.

PREMIÈRE PARTIE

LA BOUTIQUE EN MOTS

CHAPITRE 1

L'émergence de la littérature commerciale

« S'instruire en s'amusant ³⁷ » est une des devises de la pensée des Lumières. L'expansion de la production imprimée française est vive au XVIII^e siècle, marquée par l'importance croissante des sciences et des arts et par le déclin des belles-lettres ³⁸. L'économie politique progresse au détriment des disciplines philosophiques classiques (métaphysique, logique), tout comme les sciences médicales et naturelles ou l'agronomie, mise à la mode par les physiocrates. De grands périodiques spécialisés apparaissent : le *Journal économique* (1751), les *Observations sur la physique* (1752), le *Journal de médecine* (1754) ³⁹... Portés par les progrès de l'alphabétisation et l'engouement pour les sciences, les livres de vulgarisation se multiplient, destinés à une clientèle d'amateurs élargie ⁴⁰. Le livre scientifique n'est plus destiné au seul monde des savants ⁴¹ ; tout devient

³⁷.VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, s. l., 1765, préface.

³⁸.MARTIN (H.-J.), « Une croissance séculaire », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française. Volume 2 Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Fayard/Promodis, 1990 (1982-1986), p. 117-127. Les belles-lettres (permissions tacites) passent de 55 % en 1750-1754 à moins de 40 % en 1780-1784 ; les sciences et arts, de 25 % à 40 % environ. Mais les textes religieux constituent encore le quart des demandes de permissions publiques à la mi-XVIII^e siècle. Voir aussi, dans le même ouvrage, SGARD (J.), « La multiplication des périodiques », p. 246-255 : l'auteur estime à 800 ou 900 titres le total des journaux publiés entre 1700 et 1789, pour moins de 200 au XVII^e siècle.

³⁹.SGARD (J.), « La multiplication des périodiques », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, *op. cit.*, p. 249.

⁴⁰.CHARTIER (R.), « Les textes : tradition et novation », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, *op. cit.*, p. 217.

⁴¹.JAMMES (B.), « Le livre de science », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, *op. cit.*, p. 256, p. 260-261. La diffusion des cabinets d'histoire naturelle et de physique

prétexte à compilation, l'histoire comme l'art militaire ⁴². Voltaire, comme avant lui Diderot et d'Alembert, a bien senti l'air du temps en célébrant la lecture buissonnière grâce à une « mosaïque littéraire ⁴³ » :

Nous avons tâché de joindre l'agréable à l'utile, n'ayant d'autre mérite et d'autre part à cet ouvrage que le choix. Les personnes de tout état trouveront de quoi s'instruire en s'amusant. Ce livre n'exige pas une lecture suivie ; mais, à quelque endroit qu'on l'ouvre, on trouve de quoi réfléchir. Les livres les plus utiles sont ceux dont les lecteurs font eux-mêmes la moitié ; ils étendent les pensées dont on leur présente le germe ; ils corrigent ce qui leur semble défectueux, et fortifient par leurs réflexions ce qui leur paraît faible ⁴⁴.

La nouveauté l'emporte, avec pour maître mot, si caractéristique des Lumières, l'*utilité*. Un vaste courant éditorial se développe, dont l'objet est de diffuser des informations jugées utiles. Les dictionnaires, les manuels, les guides ou les almanachs offrent des formes achevées de ces « livres-outils ⁴⁵ » purement utilitaires et à usage professionnel, même s'ils peuvent faire l'objet de consultations variées, comme le note Véronique Sarrazin à propos des almanachs : listes de mots, de rues, calendrier, poids et mesures, modèles de lettres de change, annuaires de corps ou d'institutions... Les publications utilitaires sont servies par une diversité sans fin. Dans les prospectus, préfaces, avertissements, avis au lecteur, les éditeurs ou auteurs se rejoignent pour mettre en avant, d'une manière ou d'une autre, l'utilité de leur production. L'argument, placé en tête

s'accompagne de traités au titre évocateur : *Les Amusemens mathématiques...* (1749, in-12), *Récréations physiques, économiques et chimiques...* (1774, 2 volumes in-8°), *Amusement physique sur le système newtonien* (1760, in-12), *Amusements philosophiques sur diverses parties des sciences, et principalement de la physique et des mathématiques* (1763, in-8°)... Le *Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit* (1732-1750, 8 volumes in-12) de l'abbé Pluche (1688-1761) connaît une vingtaine d'éditions et réimpressions entre 1732 et 1770. Grand érudit, fabricant d'instruments scientifiques, membre de l'Académie des sciences, l'abbé Nollet (1700-1770) donne la première de ses « causeries expérimentales » en 1735. Devant le succès rencontré, il publie en 1743-1748 ses *Leçons de physique expérimentale* (6 volumes in-12). Les savants les plus éminents participent du mouvement : le mathématicien Euler (1707-1783), membre de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg et de Berlin, publie en 1768-1772 ses *Lettres à une princesse d'Allemagne sur différentes questions de physique et de philosophie...* (3 volumes in-8°).

⁴². *Amusements historiques, Ou Recueil de ce qu'il y a de plus intéressant dans les historiens les plus connus et les plus fidèles* (1757, 2 volumes in-12), *Les Amusements militaires, ouvrage également agréable et instructif, servant d'introduction aux sciences qui forment les guerriers...* (1757, in-8°), etc.

⁴³. RÉTAT (P.), « L'âge des dictionnaires », art. cit., p. 238.

⁴⁴. VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, op. cit., préface.

⁴⁵. SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens au XVIII^e siècle : production, commerce, culture*, thèse de doctorat, Université de Paris I, exempl. dactylographié, 1997, t. I, p. 85.

d'ouvrage, a un but publicitaire, bien sûr, mais pas seulement : la volonté d'informer, de diffuser le savoir est réelle ⁴⁶.

De là vient la prolifération des petits formats, qui abrègent les gros traités et rendent portatifs dictionnaires, guides et almanachs ⁴⁷. Le *Dictionnaire philosophique portatif*, surnommé par son auteur le *Portatif*, paraît en 1764 en un volume in-8° ; une autre édition, l'année suivante, tient en deux volumes in-12 ⁴⁸. Les auteurs de guide, en particulier, insistent sur la maniabilité de leur œuvre :

un homme qui voyage ne peut pas porter avec soi tous les livres qui ont traité de la matière du Commerce. Or, c'est ce qui nous a engagés à procurer à tous les Commerçans un livre des plus portatifs ⁴⁹...

... il a l'avantage d'être véritablement portatif ⁵⁰.

*.En voici une série d'exemples :

« ... que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pousser des lieux communs sur l'utilité des Dictionnaires. Le public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands services » (FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire universel...*, préface) ;

« ... mais nous serons satisfaits d'avoir contribué à jeter les fondements d'un ouvrage utile » (DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Flammarion, 1986, « Discours préliminaire », t. I, p. 181) ;

« Mon but est d'être utile » (DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, Paris, Moutard, 1788, t. VI, « Avertissement », p. VII) ;

« Plusieurs motifs puissants peuvent engager les personnes éclairées de tous ordres et de tous les états à concourir à la perfection de l'Ouvrage que nous exécutons : d'abord l'utilité dont il peut être, s'il est bien fait » (MORELLET (abbé), *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de Commerce*, Paris, frères Estienne, 1769, p. 370) ;

ROSLIN, *L'Esprit du Commerce pour l'année 1754. Rendu aussi utile que nécessaire* (Paris, veuve Lamesle, 1754) ;

« L'utilité publique, qui a toujours été notre but » (*Guide des corps des marchands... ouvrage utile aux Négocians, Banquiers, Artisans*, Paris, veuve Duchesne, 1766, « Avis du libraire ») ;

« mon empressement à me rendre utile à mes Concitoyens » (*Essai sur l'Almanach général d'indication...*, Paris, veuve Duchesne, 1769, « Avis au lecteur ») ;

« Un Ouvrage fait pour les Commerçans et pour les Voyageurs ne peut manquer d'être généralement utile. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de se représenter combien il y a de gens qui voyagent. Le Militaire, le Négociant, le Plaideur, le Financier [...], les Jeunes gens [...], le Sçavant [...] et le Curieux » (*Almanach des Commerçans...*, Paris, Duchesne [1769], « Avertissement »)

« Le Journal que nous entreprenons est uniquement destiné aux progrès des connoissances économiques. [...] nous arrivons à notre but si nous parvenons à être utiles » (*Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, Paris, impr. de Knapen, 1765, « Avertissement »).

⁴⁶.RÉTAT (P.), « L'âge des dictionnaires », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, op. cit., p. 238 ; ANDRIES (L.), dir., *Le partage des savoirs XVIII^e-XIX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003.

⁴⁸.Mais il perdra l'adjectif dans les éditions suivantes pour devenir une somme de sept volumes.

⁴⁹.*Almanach des Commerçans...*, op. cit., « Avertissement ».

⁵⁰.HÉBERT, ALLETZ (P.-A.), *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses...*, Paris, Duchesne, 1765, « Avertissement ».

« volume commode et portatif » (LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris ... et des environs avec les adresses pour trouver facilement tout ce qu'ils renferment d'agréable et d'utile*, Paris, les Libraires associés, 1716, « Au lecteur ».)

Dictionnaires, traités, mémoires, manuels, journaux, almanachs, guides... : dans cet ensemble, l'édition économique se taille la part du lion, avec plus de 2 800 textes publiés entre 1660 et 1789 : 39 entre 1660 et 1669, 829 entre 1780 et 1789 ⁵¹. La période est marquée par trois grands moments d'accélération : les années 1690-1709, 1750-1769 et 1780-1789 ; la production quadruple dans la seule décennie 1750-1759. Comme l'observe Jean-Claude Perrot, l'économie est bien une discipline essentielle des Lumières. Les ouvrages sont d'une qualité diverse, avec des finalités différentes, philosophique, moraliste, juridique, économique, politique, pédagogique, publicitaire, voire touristique. Ils témoignent chacun à leur manière de l'essor économique du temps et de la diffusion grandissante des comportements de consommateurs. Le succès des sujets touchant aux échanges, 18 % de l'ensemble, est indéniable ; en témoignent, pour s'en tenir aux titres les plus connus : *l'Essai politique sur le commerce* de Melon (1734), les *Éléments du commerce* de Forbonnais (1754), *l'Essai sur la nature du commerce en général* de Cantillon (1755), les *Considérations sur le commerce...* de Clicquot de Blervache (1758), *Le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* de Condillac (1776), le *Traité général du commerce* de Ricard (1781). Les principaux débats touchent la liberté des échanges nationaux – la discussion sur les grains fait fleurir des dizaines d'opuscules – et internationaux, la Hollande, l'Angleterre et la comparaison avec la France, la Compagnie des Indes et le commerce des colonies, etc. ⁵²

Si la question du petit commerce demeure généralement exclue de la littérature savante, elle représente néanmoins une part croissante du marché du livre. À partir des années 1750, l'envol simultané de la presse commerciale et des journaux de mode, des almanachs de commerce, des guides et des récits de voyage en est la plus forte expression. Cet intérêt nouveau pour le petit commerce s'explique pour plusieurs raisons : culturelles, sociales, économiques. Il s'insère dans un mouvement plus large d'une sorte d'ivresse du nombre : tout

⁵¹. PERROT (J.-C.), *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 75 ; Id., « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », dans CHARTIER (R.), MARTIN (H.-J.), éd., *Histoire de l'édition française...*, op. cit., p. 298 sqq.

⁵². PERROT (J.-C.), « Introduction », dans LAVOISIER (A.-L.), *De la Richesse territoriale...*, op. cit., p. 48.

devient prétexte à compter, la population, les consommations, les bureaux, les boutiques... L'Angleterre, avec les arithméticiens politiques de la fin du XVII^e siècle, a été pionnière en ce domaine. Cette pratique d'accumulation documentaire et de compilation trouve sa traduction éditoriale dans l'imprimé utilitaire (manuels, guides, almanachs, formulaires notariaux, papiers d'identité...), qui correspond à une volonté d'informer, d'enseigner, mais aussi de contrôler et d'instituer des normes. L'intérêt pour la boutique représente ainsi l'une des facettes de l'intérêt plus large du XVIII^e siècle pour l'économie, qui ne s'attache pas seulement à la liberté du commerce ou au grand commerce : il fait partie d'un courant éditorial dont l'objet est de diffuser des informations jugées utiles (dans ce cas, pour le consommateur). La nouvelle lisibilité du petit commerce correspond également à l'offensive marchande elle-même, à la fois incitation et réponse à l'essor des consommations. La vogue des journaux, des guides et des almanachs, instruments indispensables de la lecture urbaine ⁵³, repose sur la croissance des villes et sur le développement des échanges et de la consommation. Chacun à sa façon, ces ouvrages médiatisent l'essor urbain des boutiques et des commerces ⁵⁴. Dès le premier tiers du XVII^e siècle, à l'instigation de Théophraste Renaudot, reprenant l'ancienne idée du bureau d'adresse qu'avait défendu en son temps le père de Montaigne, les marchands cherchent à se faire connaître par l'intermédiaire de feuilles périodiques : c'est une des facettes de la naissance de la publicité ⁵⁵.

Selon les auteurs et la finalité des ouvrages, la tonalité varie, du mépris à la célébration, en passant par la réhabilitation du marchand. L'étude des prospectus, *Avis au lecteur* et autres préfaces est éclairante sur les motivations affi-

⁵³. ROCHE (D.), prés., *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 10 ; CHARTIER (R.), ROCHE (D.), « Les pratiques urbaines de l'imprimé », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, op. cit., p. 521-558.

⁵⁴. ROCHE (D.), prés., *Almanach parisien...*, op. cit., p. 30.

⁵⁵. Voir *Théophraste Renaudot : l'homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986, colloque tenu le 29 novembre 1986...*, Paris, Institut français de presse et des sciences de l'information, 1987 ; SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, art. « Feuille du Bureau d'Adresse », vol. I, p. 416-422.

chées et les partis-pris. La finesse d'analyse d'un Vincent de Gournay (*Considérations sur le commerce...*, 1758), qui expose les faiblesses du commerce français face à la vitalité anglaise, ou d'un César Beccaria (*Discours*, 1769) contraste avec le verbiage d'un Jacques-Vincent Delacroix (*La Prospérité du commerce*, 1774) ou de l'auteur du *Négociant patriote* (1784). Les traductions sont riches, comme celle de l'Anglais Tucker par le Français Turgot (*Questions importantes sur le commerce...*, 1755) : les notes du traducteur sont aussi longues et signifiantes que le texte traduit. En effet, une grande majorité des textes, quel que soit le genre (traité ou almanach), s'articule autour du rapport incessant entre France et Angleterre. Par leur discours ambivalent, à la fois anglophobes ou francophobes et admiratifs ou envieux, véhiculant souvent des clichés, la France incarne le bon goût et la mode, l'Angleterre l'invention et le savoir-faire technique, ces textes permettent d'observer les mécanismes du nationalisme économique.

Appréhender la boutique par l'approche livresque, à travers l'analyse des genres qui se sont emparés du sujet, a semblé une bonne entrée en matière car elle donne une vision d'ensemble et permet de contextualiser l'essor boutiquier d'un point de vue à la fois culturel, économique et urbain. C'est en même temps comprendre le jeu d'échanges complexe qui relie l'essor boutiquier et sa perception. À partir des traités, mémoires, journaux (chapitre 1), guides (chapitre 2), almanachs (chapitre 3) et dictionnaires (chapitre 4), il s'agit de dresser un tableau de la connaissance livresque du petit commerce tout en s'interrogeant sur les acteurs, les attentes et débats sous-jacents, mais aussi sur les lacunes et les déformations. On retrouve les ambiguïtés du couple réalité/représentation, ou la difficulté à penser l'articulation entre les discours et les pratiques des acteurs sociaux⁵⁶ : les textes révèlent mais en même temps tronquent la réalité

*. Voir CHARTIER (R.), *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998 ; MILLIOT (V.), *Les Cris de Paris ou le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 ; RAVEN (J.), « Imprimé et transactions économiques : représentation et interaction en Angleterre aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43-2, avril-juin 1996, p. 234-265.

La notion de représentation, pour synthétiser grossièrement la pensée de Roger Chartier, permet de replacer les faits de discours dans leur profondeur sociale. Elle prend en compte les trois registres qui organisent le monde social : les représentations collectives, qui modèlent les identités, les pratiques et les formes institutionnalisées, qui marquent de façon visible et durable l'existence de la communauté

commerciale du temps.

Dans ce premier chapitre, il s'agira de montrer les difficiles débuts de l'information commerciale pour mettre en valeur la vitalité éditoriale et économique du XVIII^e siècle : rappeler d'abord le clivage entre grand et petit commerce, observer ensuite le rôle de la presse dans l'éclosion de la publicité boutique.

Dignité ou indignité du commerce : des représentations partagées

C'est au XVIII^e siècle qu'émerge la figure du négociant éclairé, des *Lettres philosophiques* (1734) ou de *l'Encyclopédie au Philosophe sans le savoir* (1766) et à la *Dignité du commerce* (1789). Le mouvement apologétique se développe dans les écrits de négociants, penseurs, philosophes ou auteurs dramatiques⁵⁷... Il vise à rehausser l'image du commerce grâce au *topos* du marchand – *l'homme de l'univers* (Sedaine), *l'homme de la patrie* (Beaumarchais) – savant, honnête et utile au bien de l'humanité (Anquetil du Perron). Guyot aborde la question en juriste éclairé :

La profession de Marchand est honorable ; et, pour être exercée avec succès, elle exige des lumières et des talens⁵⁸...

et de la classe.

⁵⁷. Voir HIRSCH (J.-P.), « Les milieux du commerce, l'esprit de système et le pouvoir à la veille de la Révolution », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 1337-1370 ; BENREKASSA (G.), « Négoce et culture dans la France des Lumières : le cas de *l'Encyclopédie* », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 577-593 ; MAZOUER (C.), « Le commerçant dans l'ancien théâtre comique français jusqu'à la Révolution », dans THOMASSEAU (J.-M.), textes recueillis, *Commerce et commerçants dans la littérature. Actes du Colloque international organisé par le Département Techniques de Commercialisation de l'I.U.T. « A »*, Université de Bordeaux I (25-26 septembre 1986), Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1988, p. 19-35.

Voir par exemple : VOLTAIRE, *Lettres philosophiques*, dans *Mélanges*, Paris, Gallimard (bibliothèque de la Pléiade), 1961, « Sur le commerce », p. 27-28 ; Id., *L'Écossaise, ou le Caffé, comédie en cinq actes et en prose, telle qu'elle a été représentée par les Comédiens français ordinaires du Roi, le 26 juillet 1760...*, Genève [Paris], chez les Frères Cramer, 1763 ; DIDEROT (D.), *Le Fils naturel, ou les Épreuves de la vertu, comédie en cinq actes et en prose...*, Amsterdam, 1757 ; [DUDEVANT] *L'apologie du commerce, essai philosophique et politique, avec des notes instructives ; suivi de diverses réflexions sur le Commerce en général, sur celui de la France en particulier, et sur les moyens propres à l'accroître et le perfectionner. Par un jeune négociant*, Genève, 1777 ; ANQUETIL du PERRON, *Dignité du commerce et de l'état de commerçant*, [Paris] 1789 ; DUFRESNY, *Le faux Sincère, comédie*, s. l. n. d. [1731] ; DAMPIERRE DE LA SALLE, *Le bienfait rendu, ou Le négociant, comédie en cinq actes et en vers*, Paris, Duchesne, 1763 ; SEDAINÉ (M.-J.), *Le philosophe sans le savoir, comédie en prose et en cinq actes...*, Paris, Claude Hérisant, 1766 ; BEAUMARCHAIS (P.-A., Caron de), *Les Deux Amis, ou le Négociant de Lyon, drame en cinq actes, en prose...*, Paris, veuve Duchesne, 1770.

⁵⁸. GUYOT (P.), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiaire ...*, Paris, Visse, 1784-1785 (nouvelle édition), art. « Marchand », t. XI, p. 274.

Voltaire, avec son acerbité coutumière, fait mine de s'interroger :

... je ne sais pourtant lequel est le plus utile à un état, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde⁵⁹.

Les Provinces-Unies et l'Angleterre s'étaient montrées plus précoces dans la reconnaissance du *mercator sapiens*⁶⁰. Il n'empêche que la réhabilitation littéraire du commerce, à travers le prisme du savoir, marque un tournant majeur tant la réprobation était ancrée dans les esprits. Dès l'Antiquité le marchand a été l'objet d'une suspicion clairement exprimée. Au Moyen Âge, les sermons l'accablent encore : « toujours quelque turpitude s'attache au commerce envisagé en soi » écrivait saint Thomas d'Aquin⁶¹ ; les farces de l'époque mettent en scène le pâtissier, la laitière, le mercier, le drapier, le pelletier⁶²... Mais la méfiance, la ruse et la tricherie dominent la scène : le marchand est un fieffé trompeur, parfois lui-même trompé, comme dans *Maître Pierre Pathelin*. À la Renaissance, la figure du « bon marchand » lancée par l'Italie est loin de s'imposer⁶³. Monsieur Jourdain, fils de drapier qui tente de faire le gentilhomme, est ridiculisé sans égards par Molière. Au siècle suivant, les physiocrates, suivis par une partie des philosophes et des lettrés, continuent de vitupérer la richesse commerçante⁶⁴. Le commerce et le luxe sont assimilés au vice :

Je passai par la rue Saint-Honoré, superbe rue ! Assemblage du luxe, du commerce, de l'éclat, de la boue, de l'Opéra, des filles, de l'impudence, de l'urbanité, de la débauche, de la politesse, de l'escroquerie, de tous les avantages et de tous les abus

⁵⁹.VOLTAIRE, « Sur le commerce », *op. cit.*, p. 28.

⁶⁰.Le discours *De philosophiae et politicae conjugio* du professeur de philosophie David Scanderus, lors de l'ouverture de l'Athénée (ou collège) de Deventer en 1630, celui de Caspar Barlaeus, deux ans plus tard pour l'ouverture de l'Athénée d'Amsterdam (*Mercator sapiens...*), célébraient déjà l'union du commerce et de la philosophie : le bon négociant est celui qui a du savoir, le *mercator sapiens* (FRIJHOFF (W.), « La formation des négociants de la République hollandaise », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes...*, *op. cit.*, p. 175-176).

⁶¹.MORINEAU (M.), « Entre usurier et "philistin" : le "bon marchand" et le "négociant éclairé" », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes...*, *op. cit.*, p. 427-428.

⁶².MAZOUER (Ch.), « Le commerçant dans l'ancien théâtre comique... », art. cit., p. 20 et p. 32.

⁶³.MORINEAU (M.), « Entre usurier et "philistin" ... », art. cit., p. 430-431.

⁶⁴.HIRSCH (J.-P.), « Les milieux du commerce... », art. cit., p. 1345-1346 ; *La ville au XVIII^e siècle. Colloque d'Aix-en-Provence (29 avril - 1er mai 1973)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975.

de la sociabilité [...] je voudrais qu'on y concentrât tous les vices dans une espèce de bazar, afin qu'ils ne scandalisassent pas le reste de la ville ⁶⁵...

Pour les romantiques, le marchand est un *philistin*, incapable de comprendre les lumières, le progrès, le beau. L'image noire de la boutique est toujours d'actualité à l'époque contemporaine : l'épicier incarne la médiocrité, l'inculture, le retard ⁶⁶. Le *boutiquier* est présenté dans le *Petit Robert* (1989) comme un terme « souvent péjoratif » : le lexique donne pour exemple « esprit boutiquier », « bourgeoisie boutiquière »... L'antique préjugé reste vivace !

À regarder de plus près dans la floraison des ouvrages parus au XVIII^e siècle, et en forçant à peine le trait, on distingue un clivage entre, d'une part, les ouvrages dissertant de grand commerce et de macro-économie, le terme « commerce » signifiant alors négoce, économie, à tonalité souvent intellectuelle même si les visées pratiques n'en sont pas absentes et, d'autre part, les écrits traitant du petit commerce et de micro-économie, la plupart à coloration utilitariste, d'une faible qualité rédactionnelle, tels les almanachs ou les guides. Peu de lettrés discourent sur la boutique. La littérature fait la différence entre négoce et boutique, gros et détail, puissance et mesquinerie, marchand au long cours et boutiquier à l'horizon étriqué. Aux réticences philosophico-économiques viennent s'ajouter de fragiles distinctions de mots : si les termes de *commerçant* et de *négociant* sont favorablement jugés, ceux de *marchand* et de *trafiquant* sont déconsidérés ⁶⁷. La réhabilitation de l'image du marchand est sélective, sans compter, faut-il le rappeler !, qu'elle ne préjuge pas de la considération sociale réelle ⁶⁸. Dans un article récent sur les figures de différenciation entre gros et détail, du code Savary à la loi sur les patentes de 1844, Dominique Margairaz cherche à comprendre la nature et la fonction discriminante de la distinction.

⁶⁵.RÉTIF DE LA BRETONNE (N.), *Les Nuits de Paris*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, p. 179.

⁶⁶.Voir PLESSIS (A.), « L'opinion des Français sur le monde de la boutique », dans MARSEILLE (J.), *La révolution commerciale en France. Du Bon Marché à l'hypermarché*, Paris, Le Monde-Éditions, 1997, p. 11-12.

⁶⁷.BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, 1965-1972 (1905-1953), t. VI, « II. Le commerce », p. 306, p. 308-309.

⁶⁸.Voir ROCHE (D.), « Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1978, p. 375-395 ; HIRSCH (J.-P.), « Les milieux du commerce... », art. cit., p. 1347-1357, p. 1359.

Celle-ci, pourtant floue dans l'ordre des pratiques – les deux réalités se confondent ou se superposent fréquemment – et inégalement objectivée dans les systèmes sémantiques ou institutionnels, a un fort pouvoir de classification sociale et d'assignation identitaire ⁶⁹. Le parti pris touche les moralistes, les économistes ou les philosophes et les marchands eux-mêmes. Analysant l'idéologie de la bourgeoisie commerçante à la veille de la Révolution, Jean-Pierre Hirsch souligne sa « conscience malheureuse ⁷⁰ ». Comme l'écrit Voltaire, « le négociant entend lui-même parler si souvent avec dédain de sa profession qu'il est assez sot pour en rougir ⁷¹ ». Les compagnies de commerce n'admettent en leur sein que les seuls négociants, excluant d'office détaillants et artisans. Au XVI^e siècle, la *Merchant Adventurers Company* avait décrété, parmi d'autres règles, qu'aucun de ses membres ne devait tenir boutique ouverte ni vendre en plus petite quantité que ce qu'elle stipulait ; la Compagnie espagnole agit de même en 1605 ⁷². Savary, qui a exercé la mercerie en gros et y a fait fortune, célèbre les négociants et partage le préjugé ordinaire contre le travail manuel : le noble ne peut pratiquer le commerce de détail « parce qu'il y a quelque chose de servile, et que dans le gros il n'y a rien que d'honnête et de noble ⁷³ ». Pour Savary, le vrai négociant, le « parfait négociant », c'est celui qui s'occupe du commerce extérieur, du grand trafic international ⁷⁴. Savary rabaisse le détaillant, contraint de manipuler la marchandise pour la débiter à petit poids et petite mesure, du côté des métiers vils, de la matière et du travail, alors que les compétences et les tâches plus abstraites du grossiste l'ennoblissent ⁷⁵. Dans le *Dictionnaire universel*

⁶⁹.MARGAIRAZ (D.), « Enjeux et pratiques des classifications du commerce en France. Les trois figures de différenciation gros/détail. 1673-1844 », dans BLONDÉ (B.) et alii, éd., *Retailers and consumer changes...*, op. cit., p. 215-216 sqq.

⁷⁰.HIRSCH (J.-P.), « Les milieux du commerce... », art. cit., p. 1351-1364.

⁷¹.VOLTAIRE, « Sur le commerce », op. cit., p. 28.

⁷².WILLAN (T. S.), *The inland trade...*, op. cit., p. 51. Voir aussi MARZAGALLI (S.), « Crédit et considération sociale dans le monde du négoce au XVIII^e siècle », dans PONTET (J.), dir., *À la recherche de la considération sociale. Colloque organisé par le CESURB-Histoire à Talence les 8 et 9 janvier 1998*, Talence, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1999, p. 209-225.

⁷³.SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des Marchandises de France, et des Pays Etrangers...*, Paris, frères Etienne, 1777 (1675), t. I, chap. V : « Les commerces », p. 30.

⁷⁴.HAUSER (H.), « Le "Parfait Négociant" de Jacques Savary », *Revue d'histoire économique et sociale*, XIII^e année, n° 1, 1925, p. 15.

⁷⁵.MARGAIRAZ (D.), « Enjeux et pratiques des classifications... », art. cit., p. 215.

de commerce, Savary des Bruslons (fils du précédent) use de termes laudatifs pour définir le commerce en gros : *noblesse, considérable, enrichissent, trésors* ⁷⁶... La dichotomie petit/grand joue à plein : « Ce Commerce a une espèce de noblesse, que n'a pas le détail ; aussi y a-t-il bien des Etats où les Nobles l'exercent... » Dans l'*Encyclopédie*, un long article est consacré au « Commerce », auquel renvoie l'article « Négoce », alors que les articles « Détail » et « Détaillieur » sont succincts. Le terme « commerce », au large spectre, « s'applique plus particulièrement à la communication que les hommes se font entre eux des productions de leurs terres et de leur industrie ⁷⁷ ». Véron de Forbonnais, membre du cercle de Gournay, y exprime la doctrine des « libéraux égalitaires », développée un an plus tard dans ses *Éléments du commerce* (1754), qui fait du commerce l'objet principal de la nation sous l'égide d'un État régulateur ⁷⁸. Vers la fin de l'article, il distingue trois manières d'exercer le commerce : celles du *détaillieur*, du *manufacturier*, du *négociant*. La première est « plus commode que nécessaire pour la société », les deux autres sont « très nécessaire[s] » en ce qu'elles augmentent « les richesses de l'État ⁷⁹ ». Le dédain à l'égard du petit commerce de Forbonnais, fils d'un grand manufacturier d'étamines, est exprimé sans ambages dans sa *Lettre à M. F...*, parue en 1756 au cours de la querelle lancée deux ans plus tôt par un article du *Mercur de France* sur la noblesse négociante, qui priverait l'armée de ses cadres. Pour être proposées à la noblesse, les valeurs du commerce doivent être distinguées des bassesses de la boutique car « le détail est trop mêlé avec le petit peuple grossier, ou avec le peuple impertinemment opulent ⁸⁰... »

⁷⁶.SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, articles « Commerce en gros », « Commerce en détail », t. I, p. 121-122.

⁷⁷.DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Stuttgart - Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1966 (facsimilé de la 1^{ère} édition 1751-1780), article « Commerce ».

⁷⁸.MEYSSONNIER (S.), « Deux négociants économistes : Vincent de Gournay et Véron de Forbonnais », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes...*, *op. cit.*, p. 542 *sqq.* Voir aussi le colloque « Commerce, population et société autour de Vincent de Gournay (1748-1758) : La genèse d'un vocabulaire des sciences sociales en France », organisé par l'UR 11 « Histoire et Populations », INED, 19-21 février 2004.

⁷⁹.DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie...*, *op. cit.*

⁸⁰.VÉRON DE FORBONNAIS, *Lettre à M. F., ou Examen politique des prétendus inconvénients de la faculté de commercer en gros sans déroger à sa noblesse*, s. l., 1756, p. 81, cité dans LARRÈRE (C.), *L'invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992, p. 155.

Herbert et l'abbé Coyer, deux autres proches de Gournay, ne partagent pas le préjugé et prônent l'unité du commerce. Dans son *Essai sur la police générale des grains* (1753), vibrante défense de la liberté du commerce, Herbert dresse un portrait de l'honnête négociant en grains et réfute toute distinction :

Tous ceux qui achètent et qui vendent des grains, paraissent agir dans les mêmes vues ; et il est bien difficile d'apercevoir des différences entre le marchand de grains de profession, le marchand de grains par hasard, en gros ou en détail, le regrattier, le commissionnaire, l'avare, l'usurier, et le monopoleur. Tous se conduisent par les mêmes principes : ils ont tous envie de gagner ⁸¹...

Trois ans plus tard, dans *La Noblesse commerçante*, l'abbé Coyer dénonce la « Loi singulière et gothique » qui interdit au noble d'exercer le commerce ⁸². Il expose les cinq avantages qu'apporterait à l'État une noblesse commerçante, c'est-à-dire travailleuse et non plus oisive. D'abord, explique-t-il pince-sans-rire, la noblesse « seroit occupée ». Il balaie ainsi l'argument du marquis de Launay qui s'offusquait de la concurrence faite par le commerce à l'armée. Coyer a beau jeu de décrire une noblesse désœuvrée, bien éloignée des champs de bataille où la campe le marquis. Une noblesse commerçante impliquerait des terres plus cultivées, une population plus nombreuse (le commerçant se marie), une consommation plus forte, une navigation développée. Il va de soi pour Coyer que le commerce maritime est le « grand œuvre », le champ des vastes entreprises dans lequel devrait se lancer la noblesse. Mais son approche, pragmatique, est dénuée de réprobation morale à l'égard du petit commerce : « Le Commerce est un corps tout sain où il n'y a rien à couper »...

Eh quoi ! nous verrions donc des Gentilhommes peser, mesurer dans une boutique ? Vaut-il mieux les voir ramper sur un petit Fief dans une végétation obscure, dans une oisiveté méprisable, dans une léthargie aussi funeste à leur famille qu'à l'Etat ? Vous redoutez un petit Commerce, parce que vous êtes Noble. Mais qui vous dit de renfermer votre activité, votre fortune dans de petits détails ? La mer vous offre un champ plus vaste que votre ambition [...]. Commercez seulement ; un Commerce

⁸¹.HERBERT (C.-J.), *Essai sur la police générale des grains*, Berlin, 1755, p. 43, en partie cité dans LARRÈRE (C.), *L'invention de l'économie...*, op. cit., p. 156.

⁸².Les édits de 1669 et 1701, puis de 1765 accordent la non-dérogeance aux nobles qui pratiquent le seul commerce de gros ; ils promettent l'anoblissement aux seuls commerçants de gros (MARGAIRAZ (D.), « Enjeux et pratiques des classifications », art. cit., p. 218).

mène à l'autre ; le petit au médiocre, le médiocre au grand. Cosme de Médicis [...] ne fit pas tout à coup sa fortune et celle de sa Patrie. [...]

La Noblesse obligée par la Loi à distinguer entre le Commerce en gros et le Commerce en détail, voit toujours un précipice à côté d'elle. Ces deux Commerces ne sont divisés que par une ligne. [...] Le Commerce est un corps tout sain où il n'y a rien à couper. Laissons à la prudence et aux sentimens de la Noblesse la liberté de s'y attacher à son gré, d'en choisir une partie ou une autre. Nous ne la verrons pas courir nos rues en vendant des peignes ou des allumettes ⁸³...

Le livre d'Anquetil du Perron, *Dignité du commerce et de l'état de commerçant*, se situe dans la lignée du plaidoyer de l'abbé Coyer. Le ton incisif s'explique aussi par le contexte et la personnalité de l'auteur, voyageur et orientaliste éminent issu d'une famille marchande ⁸⁴. Achievé le 30 mai 1789, l'ouvrage reflète l'aspiration à la fin des privilèges et des iniquités qui accompagne l'ouverture des états généraux ; Anquetil ne prévoit-il pas la fin de l'« atroce commerce des Nègres » ? L'opuscule se termine par de larges extraits de cahiers de doléances sur la dérogeance due au commerce et sur la liberté du commerce. À propos des édits de 1669 et de 1701, qui permettaient à la noblesse d'exercer sans déroger le commerce de mer et en gros, à l'exclusion de tout autre, l'auteur dénonce le *préjugé, l'opinion ridicule, une fantaisie [française] qui tient à l'enfance des Nations*. Dans sa conclusion, il attend de Louis XVI l'abrogation des distinctions entre commerce en gros, en détail, en magasin, en boutiques... et réclame, à la suite de l'abbé Coyer, la création d'un ministre du Commerce.

Mais je voudrais qu'on me montrât ce qu'il y a de déshonorant à faire un habit, des souliers, à fabriquer des étoffes, à tailler une pièce de bois pour la charrue, pour

⁸³.COYER (G.-F., abbé), *La Noblesse commerçante*, Paris, Duchesne, 1756, p. 139-141, p. 179. Voir aussi MARGAIRAZ (D.), « Enjeux et pratiques des classifications... », art. cit., p. 219.

⁸⁴.Abraham-Hyacinthe Anquetil du Perron (1731-1805), voyageur et orientaliste, appartenait à une famille de négociants et de marchands. Il était fils d'un épiciers de Paris et l'un de ses frères, Anquetil de Briancourt, membre de la compagnie des Indes, fut chef du comptoir français de Surate en 1759, puis consul de France en 1773 ; l'un de ses neveux, Anquetil de Beauregard, s'établit en Martinique en 1787. Anquetil du Perron voyagea en Inde de 1754 à 1761 ; il en rapporta 180 manuscrits précieux, en particulier le *Vendidad* et d'autres livres sacrés des Perses, et déposa à la Bibliothèque du roi une collection de manuscrits en langue zende, révélant ainsi cette langue et la tradition zoroastrienne. Il fut membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres (1763) et publia de nombreux travaux sur les langues orientales et asiatiques, sur la doctrine et la philosophie de Zarathushtra, mais aussi sur le droit, le commerce et les relations internationales : *Le Zend-Avesta, ouvrage de Zoroastre*, 1771, *Législation orientale*, 1778, *Dignité du commerce...*, 1789, etc. (BALTEAU (J.), BARROUX (M.), PRÉVOST (M.) et alii, *Dictionnaire de biographie française...*, Paris, Letouzey et Ané, 1936, t. II).

la charpente d'une maison ; à forger, façonner le fer qui lie cette charpente, qui ouvre le sein de la terre, [...] qui entre dans la construction du moulin.

... au lieu de ne s'attacher qu'au commerce de mer, il auroit été à désirer que Louis XIV, donnant au bienfait toute l'étendue qu'il pouvoit avoir, eût d'un seul et même coup abattu toutes les têtes de l'hydre, en statuant sur le commerce en général ; ce sont les distinctions de Mer, de gros, de détail, qui perpétuent le préjugé chez les uns, l'erreur chez les autres...

"Seront censés et réputés Marchands et Négocians en gros, tous ceux qui font leur commerce en magasin, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pièces entières, et qui n'auront pas de boutiques ouvertes".

Quelle mesquinerie dans les idées ! [...] Les *boutiques* sont des *magasins ouverts sur la rue* : maintenant sur quoi pose la différence d'un magasin ouvert sur la rue, à un magasin ouvert en dedans de la maison, de vendre dans la première pièce d'une maison de commerce, ou dans la seconde ? Le commerce est donc en lui-même une chose honteuse, puisqu'il faut se cacher pour le faire sans déroger. Mais lorsqu'on vend en public sur les ponts, dans les marchés, par autorité de justice, en détail, ce sont les Tribunaux qui vendent ; les Magistrats dérogent-ils ? [...] L'Orfèvre, avant que de faire de ces chefs-d'œuvre que le Gouvernement paye, a dû se perfectionner, dans son art, par mille ouvrages vendus en détail. Ainsi la loi qui prononce la dérogeance contre le commerce en détail, s'oppose au progrès des arts, au bien même de l'humanité ⁸⁵.

La floraison des *Affiches, annonces et avis divers* et la naissance de la presse de mode expriment, sous une forme et par des acteurs différents, la même volonté de reconnaissance du petit commerce.

Feuilles, *Affiches*, journaux spécialisés : la presse et l'information commerciale

Dans le contexte économique du XVIII^e siècle, caractérisé par un réseau de distribution des biens de consommation complexe et par la non-standardisation, donc l'absence de marques, sauf exception, les relais de l'information entre production et consommation se font essentiellement par les marchands. La

⁸⁵.ANQUETIL du PERRON, *Dignité du commerce...*, *op. cit.*, p. 49, p. 64, p. 72.

publicité a existé avant la révolution industrielle et la société de consommation, mais dans des formes spécifiques qui correspondent à la réalité du temps⁸⁶. Les historiens ne s'accordent pas sur l'impact de la publicité par voie de presse. Pour Claire Walsh ou Alain Decombes, en dépit de son importance croissante, le triomphe de l'annonce publicitaire reste limité. Sans illustration, elle ne se distingue pas du reste du journal et n'attire guère l'œil. Les annonces de boutiquiers demeurent clairsemées et les marchands bien installés semblent les dédaigner : le bijoutier le plus célèbre de Paris, Granchez, s'est contenté de publier quinze annonces dans le *Mercure de France*, de 1774 à 1778⁸⁷. La stratégie commerciale du plus illustre porcelainier d'Angleterre, Wedgwood, repose surtout sur ses salles d'exposition : elles connurent un succès foudroyant et devinrent au début des années 1770 l'un des lieux de rendez-vous le plus à la mode de la capitale⁸⁸. Claire Walsh a observé, à travers cinq journaux londoniens, la faible variété des produits célébrés – mode vestimentaire et travail du métal prédominant –, pâle reflet de la réalité des consommations⁸⁹. Les

*.La publicité à l'époque moderne est un sujet de recherche relativement récent. Voir, pour le cas anglais, surtout londonien : WALKER (R. B.), « Advertising in London Newspapers, 1650-1750 », *Business History*, vol. XV, n° 1, janvier 1973, p. 112-130 ; MCKENDRICK (N.), BREWER (J.), PLUMB (J. H.), *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Londres, Europa Publications Limited, 1982, chapitre 4 : « George Packwood and the Commercialization of Shaving. The Art of Eighteenth-century Advertising or "The Way to Get Money and be Happy" », p. 146-194 ; WALSH (C.), « Shop Design and the Display of Goods in Eighteenth-Century London », *Journal of Design History*, vol. 8, n° 3, 1995, p. 157-176 ; Id., « The Advertising and Marketing of Consumer Goods in Eighteenth Century London », dans WISCHERMANN (C.), SHORE (E.), éd., *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, p. 79-95 ; BERG (M.), CLIFFORD (H.), « Commerce and the Commodity: Graphic Display and Selling New Consumer Goods in Eighteenth-Century England », dans NORTH (M.), ORMROD (D.), éd., *Art Markets in Europe, 1400-1800*, Aldershot, Ashgate, 1998, chapitre 14, p. 187-200. Voir aussi, pour le cas parisien, COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, « La naissance de l'art publicitaire », p. 93-105 ; Id., « French Court Society and Advertising Art: the Reputation of Parisian Merchants at the End of the Eighteenth Century », dans WISCHERMANN (C.), SHORE (E.), éd., *Advertising and the European City...*, op. cit., p. 96-112 ; HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », art. cit., dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 203-221.

*.Alain Decombes a relevé dans les trois grands périodiques parisiens 251 annonces en 1777, 227 en 1778, 179 en 1787, 217 en 1788 (DESCOMBES (A.), *La publicité dans la presse parisienne en 1777-1778 et 1787-1788*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1992, p. 79, p. 122-123). Elles se décomposent ainsi : en 1777, 123 dans le *Journal de Paris*, 72 dans le *Mercure* et 56 dans la *Gazette* ; en 1778, respectivement 128, 38 et 61 ; en 1787, 140, 33 et 6 ; en 1788, 181, 28 et 8. Les informations culturelles, cours, expositions et spectacles, musique, cabinets de lecture, constituent à elles seules 50 à 60 % du total. A. Decombes n'a pas comptabilisé les publicités de libraires, très nombreuses ; la part des annonces culturelles doit donc atteindre les trois quarts du total.

*.MCKENDRICK (N.) et alii, *The Birth of a Consumer Society...*, op. cit., chapitre 5 : « Josiah Wedgwood and the Commercialization of the Potteries », p. 118-126.

*.WALSH (C.), « The Advertising and Marketing of Consumer Goods... », art. cit. : il s'agit des journaux

annonces demeurerait un moyen peu utilisé par les détaillants dans leur stratégie de marketing, en dépit du développement de la presse après 1750. Mais Neil McKendrick conclut tout autrement son chapitre sur l'art de la publicité au XVIII^e siècle, qu'il fait débiter par cet incipit : « Le commerce publicitaire est désormais si près de la perfection qu'il est difficile de proposer une quelconque amélioration ⁹⁰ » (Samuel Johnson, 1759). Il insiste au contraire sur l'essor de la publicité par voie de presse, à laquelle ont recours, selon lui, des marchands et des manufacturiers de plus en plus divers. N. McKendrick interprète cette diffusion grandissante comme un signe de la révolution commerciale qui a transformé au cours du siècle le marketing et les pratiques de vente, sorte de prélude à la société de consommation, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'une société de consommation de masse analogue à celle du XX^e siècle ⁹¹. Pour comprendre la différence d'appréciation, il faut avoir à l'esprit le contexte historiographique : il y a une vingtaine d'années, dominaient dans le domaine de l'histoire économique les études sur l'offre, la production, les capitaines d'industrie. S'intéresser à la demande, à la vente, aux petits entrepreneurs de la période pré-industrielle était une démarche peu courante. Dans son désir de montrer que Wedgwood, le manufacturier audacieux, n'est pas l'exception qui confirme la règle, à savoir, un XVIII^e siècle atone, sans changement dans les mentalités et les pratiques commerciales, opposé à un XIX^e siècle industriel triomphant, distingué par la révolution commerciale, tel que les décrivaient alors les historiens du commerce, N. McKendrick a délibérément choisi d'observer les pratiques d'un petit entrepreneur inconnu, George Packwood. Ce marchand de rasoirs, contrairement à Wedgwood qui expérimenta sans cesse de nouvelles stratégies commerciales, usa durant deux années, entre 1794 et 1796, d'un seul moyen, avec constance et ingéniosité : l'annonce publicitaire ⁹². Pour

Daily Courant, Daily Advertiser, London Evening Post, General Advertiser et Public Advertiser, étudiés de 1721 à 1791 (p. 82 *sqq.*). Voir aussi WALKER (R. B.), « Advertising in London Newspapers... », art. cit., p. 125-128.

⁹⁰.« The trade of advertising is now so near perfection that it is not easy to propose any improvement », cité par MCKENDRICK (N.), « *George Packwood...* », art. cit., p. 146.

⁹¹.*Ibid.*, p. 188.

⁹².Voir, dans l'article de N. MCKENDRICK, la partie consacrée aux annonces de Packwood, p. 152-182.

N. McKendrick, les deux personnages, l'illustre et l'anonyme, incarnent la révolution de la consommation qui bouleversa les pratiques commerciales de la fin du XVIII^e siècle. Tous deux, à leur façon, surent manipuler la demande des consommateurs et furent des agents essentiels du processus de commercialisation. Pour lui, nul doute que les Packwood, méconnus, furent légion, à la différence d'un Wedgwood. Sur ces détaillants, leur habileté à diffuser les annonces de leurs produits et les produits eux-mêmes et à les rendre ainsi à la mode et accessibles, repose l'émergence d'une société de consommation. Emporté par sa démonstration, et bien qu'il reconnaisse que l'annonce ne représente qu'un moyen publicitaire parmi d'autres, sans doute exagère-t-il dans ses conclusions le recours à cette pratique, qu'il considère comme le témoignage le plus visible de manipulation, d'inventivité et de savoir-faire commerciaux. On peut discuter ce dernier point et penser, comme Claire Walsh, que le décor de la boutique et l'échange direct constituaient à l'époque des moyens de persuasion plus importants, mais lorsque N. McKendrick publia son article, l'étude de la publicité au XVIII^e siècle était encore *terra incognita* ; son analyse reste stimulante.

Les marchands faisaient appel à des supports plus visuels, comme la carte de commerce et l'en-tête de facture, qui enrichirent et renouvelèrent un autre média plus ancien et toujours vivace, en dépit des règlements de police qui l'interdisaient : l'enseigne. Au cours du XVIII^e siècle, les cartes de commerce ont proliféré. Distribuées par centaines de milliers chaque année, elles font la publicité d'un très grand nombre de produits et offrent une variété infinie de styles, jouant, comme les en-têtes de factures, un rôle essentiel dans la création d'une image de la boutique et du *shopping*⁹³. Elles sont une étape importante dans la construction d'un langage publicitaire visuel sophistiqué. Les annonces illustrées permettent tout un jeu visuel sur le nom de la boutique, sur le raffinement

⁹³. Il n'existe pas en France de fonds d'archives consacrés aux cartes de commerce comme, en Angleterre, « The Continental Trade Cards at Waddesdon Manor » ou « The John Johnsons Collection of Printed Ephemera » (Bodleian Library, Université d'Oxford). Les Archives de Paris possèdent seulement deux registres où ont été collés des cartes de commerce et en-têtes de factures (« Publicité commerciale 1680-1822 », D43 Z/1 et D43 Z/2). Les cartes et en-têtes sont dispersés dans les fonds de la Bibliothèque Nationale de France et des Archives nationales.

de l'ornementation, sur le choix des caractères. Souvent renouvelées, elles témoignent de l'inventivité graphique commerciale. La carte et l'en-tête de facture ont l'avantage de jouer à la fois sur le texte et l'image, proposant une double séduction. Granchez orne ses factures, au début des années 1770, d'une gravure délicate et théâtrale, illustrant le nom de sa boutique, *le Petit Dunkerque*, et les objets précieux qu'elle renferme. Il l'utilise aussi pour ses cartes de commerce :

Granchez, Tenant le Grand et beau Magazin Francais et Anglais, à la Perle d'Orient [sic] à Dunkerque et à Paris Quay de Conty au petit Dunkerque, tient en Bijouterie et Cainqualerie ce que l'art produit de plus nouveau et vend sans surfaire, en gros et en détail ⁹⁴.

Pour faire son choix, le consommateur a besoin de voir, de toucher et de discuter ⁹⁵. Aussi les stratégies de marketing reposent-elles d'abord sur le marchand lui-même, son savoir-faire, l'excellence de sa boutique, beaucoup plus que sur le produit, à la différence de l'époque contemporaine où c'est la marque qui compte ⁹⁶. L'enseigne, le bouche à oreille et surtout la boutique, lieu premier de séduction, restent primordiaux. Cette réserve faite, les marchands ont profité des progrès de l'imprimé : affiches, cartes de commerce, catalogues, en-têtes de factures, annonces dans la presse, dans les almanachs et les guides. La similitude des textes, quel que soit le support, révèle une rhétorique publicitaire bien en place, avec ses leitmotifs : la nouveauté, la qualité, la beauté, le bon goût, la variété, la distinction, le prix, l'honnêteté...

L'expansion conjointe de l'imprimé et du commerce provoqua au XVIII^e siècle un essor sans précédent de la presse économique. Le journalisme a beaucoup contribué à développer l'intérêt pour l'actualité économique. La variété et la brièveté des rubriques offrent une lecture aisée, sautillante tandis que

⁹⁴. Dans le haut, un angelot dévoile la ville fortifiée de Dunkerque, un pont imaginaire la reliant à la capitale, des bateaux voguant sur la mer et le fleuve, tandis qu'au premier plan sont exposés les trésors de la boutique : boîtes ouvragées, tabatières, colliers et autres bijoux qui ont fait la renommée du marchand. Le texte est inscrit au milieu, séparant l'évocation paysagère du nom de la boutique et les objets. Voir aussi SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets: The Marchands Merciers of Eighteenth-Century Paris*, Londres, V&A Museum, 1996, p. 122 : « Plate 70. Trade card. À la Perle d'Orient. Waddesdon Manor. National Trust ».

⁹⁵. WALSH (C.), « The Advertising and Marketing of Consumer Goods... », art. cit., p. 93.

⁹⁶. Voir KLEIN (N.), *No logo : la tyrannie des marques*, Arles, Actes Sud, 2001 (trad.).

la périodicité crée l'accoutumance. La presse joue sur l'intérêt du public lettré pour l'utilité, les nouveautés et les inventions, voire le sensationnel, et sur les besoins d'information croissants des milieux d'affaires. Cependant, la diffusion des nouvelles fut longtemps bridée, en France, par les monopoles éditoriaux ou corporatifs. Au XVII^e siècle, les premières feuilles d'adresses, issues de bureaux parisiens, furent censurées les unes après les autres. L'assouplissement du monopole des journaux officiels, au milieu du XVIII^e siècle, permit l'éclosion des *Affiches* provinciales, qui se mirent à publier des annonces commerciales, les « Avis divers ». La presse spécialisée, mode, agriculture, commerce..., suivit le mouvement. Comme l'a montré James Raven pour l'Angleterre, l'essor de l'imprimé, et de la presse en particulier, familiarisa le public avec les questions pratiques de commerce, d'économie et de fortune personnelle grâce à la transmission concrète des nouvelles du monde des affaires : cours des changes, prix de différents produits, état des récoltes, nature des importations et des exportations, banqueroutes, recommandations de pratiques financières, etc.⁹⁷ Mais, à y regarder de plus près, l'approche journalistique du petit commerce se réduit à l'annonce publicitaire : information et publicité sont confondues.

Ce qu'il s'agit de saisir, c'est comment la publicité a définitivement acquis, dans le dernier tiers du siècle, droit de cité. Les débuts de la presse commerciale furent difficiles ; toutefois, à la fin du XVII^e siècle, l'œuvre iconoclaste de deux pionniers de la publicité, l'Anglais Houghton et le Français de Blégny, contribua à modifier les attitudes, tandis que l'assouplissement du monopole journalistique parisien favorisa l'épanouissement de la publicité dans la presse française du XVIII^e siècle.

Les débuts laborieux de l'information commerciale : bureaux d'adresses et monopoles

Avant le XVIII^e siècle, l'information commerciale peine à pénétrer la sphère de l'édition. L'idée du bureau d'adresse est pourtant ancienne :

⁹⁷.RAVEN (J.), « Imprimé et transactions économiques... », art. cit., p. 236-238.

Feu mon père, écrit Montaigne, [...] m'a dict autrefois qu'il avoit désiré mettre en train qu'il y eust es villes certain lieu designé, auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose, se peussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet effect, comme : Je cherche à vendre des perles, je cherche des perles à vendre. [...] tel demande un ouvrier, qui cecy, qui cela, chacun selon son besoing. Et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non legiere commodité au commerce publique ; car à tous coups, il y a des conditions qui s'entrecherchent, et, pour ne s'entr'entendre, laissent les homme en extreme necessité ⁹⁸.

Une cinquantaine d'années plus tard, dans son *Histoire du commerce de France* (1606), Isaac de Laffémas préconise l'organisation de bureaux publics, « autant nécessaires à l'utilité publique et commodité des particuliers que tout ce qu'on a jamais inventé pour cet effet ». Il cite à l'appui les propos de Montaigne mais son objectif est celui d'un homme politique : relancer et surveiller le commerce.

Je veux signaler ceste proposition, entre les plus belles que mon père [contrôleur général du commerce de Henri IV] ait jamais faites à Vostre Majesté, pour la première, plus utile et de plus grande importance ; aussi est-ce un remède tacite à une infinité d'abuz, et un préservatif contre la ruine de nostre commerce...

[Les bureaux] rendront une police œconomique en vostre royaume si belle que tout rendra hommage à Vostre Majesté ⁹⁹.

Ces bureaux que le père de Montaigne puis Isaac de Laffémas appelaient de leurs vœux furent créés au début du XVII^e siècle. Théophraste Renaudot, personnage remarquable du règne de Louis XIII, médecin, publiciste et philanthrope, créa en 1612 un bureau et registre d'adresses, privilégié en 1629, où étaient publiées des offres d'emploi de particuliers et des annonces marchandes ¹⁰⁰. L'ouverture du bureau en 1630 rue de la Calandre fut accompagnée

⁹⁸.MONTAIGNE (M. de), *Ceuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1962, livre I, chap. XXXV : « D'un défaut de nos polices », p. 220.

⁹⁹.LAFÉMAS (L., pseud. L. Cimber), *Archives curieuses... 1^{ère} série. XIV, Histoire des amours de Henry IV...*, Paris, Beauvais, 1834-1841, p. 409-430.

¹⁰⁰.Voir BRUGUIÈRE (M.), « Une source méconnue d'histoire économique et sociale : le bureau de correspondance générale au XVIII^e siècle », *Journal des savants*, 1982, p. 112 ; Théophraste Renaudot : *L'homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986, colloque tenu le 29 novembre 1986...*, Paris, Institut français de presse et des sciences de l'information, 1987 ; RÉTAT (P.), textes réunis par, *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999 ; SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991 (voir en particulier l'article de Gilles Feyel sur la *Feuille du Bureau d'Adresse* et sur Renaudot, vol. I, p. 416-422) ; HAFFEMAYER

de la parution d'un prospectus, *l'Inventaire des adresses du Bureau de Rencontre*, dans lequel Renaudot rappelle lui aussi les propos de Montaigne pour légitimer son projet ; trois placards ultérieurs le précisent encore. Il y détaille les compétences du bureau, « établi ... par Sa Majesté pour la commodité publique » : soulagement des pauvres, bureau de placement, listes des lieux d'enseignement, échanges de biens, informations commerciales. Par la suite il publia, irrégulièrement, une feuille d'avis *pour faire connaître les activités de son bureau*. *La Feuille du Bureau d'Adresse* (1633), puis les *Cahiers des commoditez* (1651) préfigurent ce que seront les *Affiches, annonces et avis divers...* cent cinquante ans plus tard ¹⁰¹. Son journal de petites annonces proposait des informations pratiques, préparation de voyages, cours des marchés..., et mettait en relation employeurs et travailleurs, acquéreurs et vendeurs de biens, d'offices et de meubles, fabricants et clients éventuels... Renaudot s'était engagé à ne faire aucun commerce mais, en 1637, il oublie sa promesse : son bureau, avec l'accord des autorités, prend l'allure d'un mont-de-piété. Deux ans plus tard, Isaac de Laffémas, alors lieutenant civil de Paris, rend obligatoire le recours au bureau de placement pour les travailleurs sans emploi. L'entente entre le publiciste et le pouvoir s'était affermie en 1631 avec la création de la *Gazette* : le cardinal de Richelieu, considérant le premier grand hebdomadaire français comme un outil de propagande et d'information, avait soutenu l'entreprise. Mais le dynamisme de Renaudot, qui fonda par ailleurs en 1640 un laboratoire et un dispensaire (les « consultations charitables ») attentatoires à l'autorité de la Faculté de médecine, bousculait trop les privilèges et les monopoles : le bureau dut suspendre ses activités en 1644. Lorsqu'il rouvre en 1647, seule demeure l'indication des « commodités » ¹⁰². Les six corps des marchands l'avaient emporté.

(S.), *L'information dans la France du XVII^e siècle : "La Gazette" de Renaudot, de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002 ; *Père des Journalistes et Médecin des pauvres. Théophraste Renaudot (1586-1653). Corpus de textes établi, présenté et annoté par Gérard Jubert*, Paris, Honoré Champion, 2005.

La volonté d'informer de Renaudot s'exprima aussi dans des conférences publiques hebdomadaires, organisées à partir de 1632 rue de la Calandre : savants et curieux se retrouvaient pour débattre de philosophie, de littérature, de sciences médicales et scientifiques. Les conférences furent publiées dès 1655 par Eusèbe Renaudot : *Recueil général des questions traitées es conférences du bureau d'adresse, sur toutes sortes de matières par les plus beaux esprits de ce temps...*, Paris, L. Chamboudry, 1655-1656, 5 vol.

¹⁰¹. FEYEL (G.), dans SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., vol. 1, p. 417-420.

¹⁰². *Ibid.*, p. 421.

Au cours du siècle, les tentatives ultérieures pour créer des feuilles commerciales furent sans lendemain. Ces listes d'annonces, qui émanaient du bureau d'adresse parisien affermé par la famille Renaudot, et en tant que telles cantonnées à la publication d'avis, se heurtèrent à l'opposition opiniâtre du lieutenant général de police et des six corps, l'aristocratie corporative parisienne, draperie, mercerie, épicerie, pelleterie, bonneterie et orfèvrerie ¹⁰³. La *Liste des Avis du Bureau d'Adresse* ne dura que quelques mois, fin 1669-début 1670 ; le *Journal des avis et des affaires de Paris* de François Colletet eut seulement 18 numéros, de juillet à novembre 1676 ¹⁰⁴ ; la *Liste des Avis du Journal général de France ou Bureau de Rencontre* de Donneau de Visé, fondateur du *Mercurie galant*, qui à son tour invoque Montaigne dans son prospectus, fut publiée en octobre et novembre 1681 ; la *Liste générale du Bureau d'Adresse* réussit à tenir un an, en 1688-1689 ; un seul numéro de la *Liste des Avis du Journal général de France, ou Bureau de Rencontre* a été conservé (décembre 1693). La *Liste des Avis qui ont été envoïez au Bureau d'Adresse et de Rencontre* fut la plus durable, de 1703 à 1707 au moins.

Tous les quinze jours il se délivre au public un petit livre qui ne coute que 2 s. 6 d. qui contient tous les avis qui ont été envoyés au Bureau pendant la quinzaine. [...] on peut faire enregistrer au Bureau toutes les choses qui entrent dans le commerce, soit pour la vente, soit pour l'achat [...] on y peut indiquer tout ce qui peut se donner ou se prendre à loyer ou à ferme [...], les Manufactures et les ouvrages qu'on y fabrique [...], les machines et les nouvelles découvertes utiles au public, les cabinets de curieux, etc. ¹⁰⁵

Les six corps parvinrent à faire supprimer par le roi chacune de ces listes, qu'ils accusaient de concurrence déloyale. Colletet puis Donneau de Visé proposaient en effet la vente des objets qu'ils avaient en dépôt au bureau et leurs listes étaient parsemées d'avis publicitaires. L'ordonnance du 28 novembre 1676 fit défense « de composer, imprimer ou débiter de pareilles Listes, à peine de

¹⁰³.FEYEL (G.), dans SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., vol. 2, p. 765-766 : « Liste des avis du bureau d'adresse (1669-1707 ?) ».

¹⁰⁴.Le *Journal des avis et des affaires de Paris*, contenant ce qui s'y passe tous les jours de plus considérable pour le bien public faisait suite au numéro unique (juin 1676) du *Journal de la ville de Paris*, contenant tout ce qui se passe de plus mémorable pour la curiosité et avantage du public.

¹⁰⁵.SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., art. « Bureau de rencontre », t. I, p. 1137.

3 000 livres d'amende ¹⁰⁶ ». L'interdit n'empêcha pas les essais. Claude Léonard Prieur, marchand joaillier suivant la cour, associé à un financier, obtient en 1718 pour une durée de quinze ans un nouveau bail du Bureau d'adresse. Le commissaire Delamare alerte, à l'accoutumée, le lieutenant général de police, Machault d'Arnouville, qui partage son point de vue :

Les gens [...] y pretent sur gages dont ils retirent recompense. [...] Ils font de ce Bureau un magasin de boutique de toutes sortes de marchandises qu'ils vendent [...] et vous en aurés [*sic*] bientôt des plaintes des six corps des marchands pour le neuf, des fripiers pour le vieux et des artisans pour leurs ouvrages. (Delamare, début février 1718)

Je suis persuadé qu'il convient d'abolir ce Bureau ou du moins d'en restreindre infiniment le privilege ¹⁰⁷. (Machault d'Arnouville, 24 février 1718)

Delamare dénonce la transformation du Bureau en « magasin de boutique de toutes sortes de marchandises ». Sans doute est-ce pour contrecarrer ses activités concurrentielles que, sous la protection du roi et du garde des sceaux, fut créé en juin 1722 le Magasin général par le mercier joaillier et banquier Hubert Houdart, associé au banquier David Crosne ¹⁰⁸. Savary assimile le *Bureau* au *Magasin* :

... en 1723 il [le Bureau] reparut dans le public sous le nouveau nom de Magasin Général, qui lui avoit été donné l'année précédente, par un privilege royal du 30 Juin de cette année, accordé au sieur Hubert Floudar, Marchand Mercier, l'un des Officiers de la Garderobe de Sa Majesté, pour durer pendant vingt années entières et consécutives [...]. Il est présentement établi rue neuve Saint Mery à l'hôtel de Jabac, sous la direction de MM. Crom et Gerard ¹⁰⁹...

Gilles Feyel cite les lettres patentes de juin 1722, sans résoudre la question des liens entre le Magasin et le bureau d'adresse. Jean-Dominique Augarde aborde l'institution dans son article sur « Noël Gérard (1685-1736) et le Magasin Général à l'Hôtel Jabach » ; Gérard dirigea le Magasin entre 1725 et 1736. Le

¹⁰⁶. Cité par G. Feyel dans SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., vol. 2, p. 763.

¹⁰⁷. Cité par G. Feyel dans SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., vol. 2, p. 767.

¹⁰⁸. Voir AUGARDE (J.-D.), « Noël Gérard (1685-1736) et le Magasin Général à l'Hôtel Jabach », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, op. cit., p. 169-188 (en particulier p. 171-178). Les livres journaux, détaillant les opérations de dépôt-vente, ont été perdus. Il reste l'acte de transfert de bail, l'inventaire après décès de Gérard, l'acte de pose des scellés sur l'hôtel.

¹⁰⁹. SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., art. « Bureau de rencontre », t. I, p. 1138.

Magasin général paraît fonctionner comme les précédents bureaux d'adresse et pourtant il ne souffrit point de l'ostracisme habituel. Il semble être distinct de ceux-ci, indépendant du monopole des Renaudot car, en dépit de points communs, son règlement est différent. Marchands et particuliers confiaient à l'établissement, installé dans l'hôtel Jabach, ancienne demeure du banquier collectionneur Everhard Jabach mort en 1695, la vente de marchandises diverses : meubles, voitures, objets de décoration (pendules, lustres, miroirs, tableaux, porcelaine...), etc. Les deux entrepreneurs avaient obtenu un privilège royal de vingt ans pour publier mensuellement une liste détaillée des meubles et objets disponibles à condition d'en communiquer un exemplaire au lieutenant de police. Dans leur *Avis au Public*, les associés affirment leur rôle d'intermédiaires privilégiés entre clients et fabricants :

on pourra s'y adresser pour commander toutes sortes d'Ouvrages ; [...] on les fera fournir de la meilleure qualité, et de la plus grande perfection, et à meilleur marché que si on les commandoit à l'Ouvrier même, auquel à cet effet on donnera des avances ¹¹⁰.

J.-D. Augarde souligne avec raison l'innovation du mode de distribution, le dépôt-vente ¹¹¹. Il avait été jusqu'alors farouchement interdit par les six corps. Pourquoi cette fois-ci le tolérèrent-ils ? Sans doute parce qu'il s'agissait d'un fragment bien précis du marché, les objets décoratifs de luxe, organisé par l'un des leurs, et dont ils pouvaient tirer avantage : le Magasin général était pour eux comme un second point de vente. Noël Gérard, qui a repris la part de Houdart en 1725, est un riche « ébéniste mercier grossier joaillier », reconnu par la profession contrairement aux précédents bailleurs du bureau d'adresse. Le fondateur de la première liste, le sieur des Billettes, était bourgeois de Paris, François Colletet poète, Donneau de Visé écrivain publiciste ; la qualité de Brunel, Chaumat et du Manuel, les directeurs de la fin du siècle, est inconnue ; enfin, Prieur était marchand « suivant la cour », privilégié donc jaloué par les marchands parisiens ¹¹². La clientèle de Gérard est composée d'aristocrates, de

¹¹⁰. Cité par AUGARDE (J.-D.), « Noël Gérard (1685-1736)... », art. cit., p. 172.

¹¹¹. *Ibid.*, p. 187.

¹¹². Voir LAVERNY (S. de), « Le petit commerce commensal face aux corporations des villes jurées au

riches financiers, de diplomates : le prince de Carignan, le maréchal-duc de Noailles, le président Molé, le fermier général Le Riche de La Poplinière, Lord Waldegrave, le roi Stanislas Lezczynski ¹¹³... Nul troc, nul prêt sur gages, nulle publicité et des échanges réglés. Gérard s'est engagé à ne pas faire acte de commerce ailleurs que dans l'hôtel Jabach. Le registre des dépôts est contrôlé par un inspecteur du Magasin général, exerçant les missions du lieutenant général de police ; des récipissés sont délivrés en double exemplaire ; une commission de maîtres des requêtes est chargée de juger les contestations liées à la vente. Les prix sont fixés d'un commun accord entre les vendeurs et des estimateurs « pour la sûreté des Acheteurs ». L'encadrement juridique est un témoignage remarquable de l'attention des pouvoirs publics à la protection des consommateurs.

Le Magasin général ferma ses portes en 1737, peu après la mort de son directeur. Mais il rouvrit, au même lieu et, du moins un certain temps, avec la même spécificité. Plusieurs guides et almanachs du dernier tiers du siècle le citent, signe de son ancrage dans le paysage commercial. En 1765, à l'article « Bijoux », *l'Almanach parisien de Hébert et Alletz* propose une longue liste alphabétique d'objets : boîtes, boucles, bagues, cannes, écrans, écritaires, étuis, pendules, porte-crayons... « Toutes ces sortes de Marchandises se trouvent dans Paris, chez les Bijoutiers et autres [...], et la plupart à l'Hôtel de Jabac ¹¹⁴ ». Le guide mentionne le lieu à plusieurs reprises :

Girandoles en stras, Topazes, Coques de Perle et Marcassites [...] à l'Hôtel de Jabach (p. 88)

Il y a des Lunettes d'Approche garnies en or [...] à l'Hôtel de Jabach (p. 112)

Il y a à l'Hôtel de Jabach [...] un Magasin considérable de Tabatieres, où l'on en voit une quantité prodigieuse... (p. 171)

Toilettes complètes, vernies et autres [...] à l'Hôtel de Jabach (p. 173)...

Le Sage, dans son *Géographe parisien* paru en 1769, cite l'hôtel Jabach pour

XVII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 17-30 ; Id., *Les Domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.

¹¹³.AUGARDE (J.-D.), « Noël Gérard (1685-1736)... », art. cit., p. 176.

¹¹⁴.HEBERT, ALLETZ (P.-A.), *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses...*, Paris, Duchesne, 1765, p. 181.

les « bureaux vernis », comme Hébert et Alletz en 1772 (« Manufacture de beaux vernis ») et Hurtaut et Magny en 1779 (« Manufacture pour les beaux vernis, Fauxbourg Saint Martin, et à l'hôtel de Jabac ¹¹⁵... »). *L'Essai sur l'Almanach général* (1769) y situe une manufacture de toiles d'orange, également mentionnée par *l'Almanach parisien* :

MM Wetver (et cie) rue neuve saint Mederic [Saint-Merry], donnent avis qu'ils tiennent à l'*Hôtel de Jabac* leur magasin general et manufacture de Toile d'Orange fait pour meubles ou habits d'homme, imitant les étoffes de lustrine, et préviennent que le prix de tous les objets qui s'y vendent y est toujours fixe et invariable ¹¹⁶.

En 1789, Prévost de Saint-Lucien relève au n° 51 de la rue : « Hôtel Jabac. Dépôt des porcelaines de Seve [*sic*]. Magasin de toiles de Jouy ¹¹⁷ ».

L'institution a donc perduré jusqu'à la fin du siècle. À cette époque, les dépôts-ventes se sont multipliés : dans *Le Voyageur à Paris*, Thiéry en cite une demi-douzaine. Interroger l'histoire de l'hôtel Jabach, premier dépôt-vente d'envergure inséparable de l'essor du marché du luxe, serait une manière de comprendre, après les prémices difficiles du siècle précédent, l'affermissement, au XVIII^e siècle, d'un nouveau mode de distribution.

John Houghton et Nicolas de Blégny : deux apothicaires publicistes iconoclastes

En Angleterre, comme en France, la réticence de la presse officielle à s'ouvrir aux annonces commerciales encouragea les bureaux de rencontre à éditer leur propre organe. L'« Office of Publick Advice » fut le premier à publier à partir de 1657 une feuille hebdomadaire : *Publick Adviser* ¹¹⁸. D'autres suivirent, mais la plupart furent éphémères comme leurs homologues parisiennes : *Publick*

¹¹⁵. HURTAUT (P.-T.-N.), MAGNY (P.), *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs, dans lequel on trouve la description de tous les monumens et curiosités*, Genève, Minkoff Reprint, 1973 (1779), p. 471 ; LE SAGE, *Le Géographe parisien, ou le Conducteur chronologique et historique des rues de Paris...*, Paris, Valleyre l'aîné, 1769, t. II, « Manufactures ».

¹¹⁶. *Essai sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et fixe, des Six Corps, Arts et Métiers...* Paris, veuve Duchesne, 1769, n. p.

¹¹⁷. PRÉCIEN (R. H. Prévost de Saint-Lucien), *État actuel de Paris...*, Paris, Watin fils, 1788, « Quartier du Temple », p. 64.

¹¹⁸. WALKER (R. B.), « Advertising in London Newspapers... », art. cit., p. 113.

Advertisements (1666), *Mercury* (1667), *London Mercury* (1695), etc. Dans les deux pays, les libraires et les apothicaires furent les premiers à utiliser la presse pour se faire connaître : les annonces de livres, de drogues et onguents divers sont de loin les plus nombreuses. Le discours fantaisiste des apothicaires a renforcé une réputation de bonimenteurs déjà bien ancrée. Leur familiarité avec la pratique de l'annonce explique sans doute pourquoi ce furent deux apothicaires, l'un anglais, l'autre français, qui fondèrent à la même époque deux périodiques dans lesquels la publicité occupait une large place : *A Collection for Improvement of Husbandry and Trade*, de John Houghton, et *Les adresses de Paris* de Nicolas de Blégny ¹¹⁹. Le premier dura de 1692 à 1703 ; le second, en butte à la censure, ne parut qu'en 1691 et 1692. L'un était un hebdomadaire, excepté une courte période pendant laquelle il parut deux fois par semaine ; l'autre était à la fois guide et almanach, prévu pour paraître chaque année. Ils n'étaient pas conçus comme des organes publicitaires. *A Collection...*, destinée à la paysannerie aisée, avait pour but de diffuser des connaissances scientifiques sur l'agriculture ¹²⁰. C'est la seule publication connue de Houghton, apothicaire vendeur de thé, café et chocolat, statisticien émérite et réformateur agricole zélé, membre de la *Royal Society*, et « père de la publicité anglaise » selon l'historien Henry Sampson ¹²¹. À ses débuts, le journal était composé d'une feuille in-4° : la première page, divisée en deux colonnes, était un commentaire du tableau de la seconde page, qui récapitulait le prix de diverses matières premières pour une quinzaine, puis une cinquantaine de villes (céréales, charbon...), le cours de différentes actions, les arrivées et départs de bateaux, un extrait des tables de baptême et de mortalité des paroisses londoniennes. Des informations plus scientifiques composèrent ensuite la première page : l'arithmétique décimale, la raréfaction

¹¹⁹. *Ibid.*, p. 115-116 ; FOURNIER (É.), introd., *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692 par Abraham du Pradel [Nicolas de Blégny]*, Paris, Paul Daffis, 1878, 2 vol. (suivi d'appendices, précédé d'une introduction, et annoté par Édouard Fournier) ; CHABAUD (G.), « Les guides de Paris : une littérature de l'accueil ? », dans ROCHE (D.), dir., *La ville promise*, Paris, Fayard, 2002, p. 85-89.

¹²⁰. HOUGHTON (J.), *A Collection for Improvement of Husbandry and Trade*, Westmead, Gregg International Publishers Limited, 1969, 4 vol. (fac-similé de l'édition de Londres, R. Taylor *et alii*, 1692-1703, 4 vol.). Houghton avait tenté un premier essai entre 1681 et 1683.

¹²¹. WALKER (R. B.), « Advertising in London Newspapers... », art. cit., p. 116. Henry Sampson a écrit *A History of Advertising from the Earliest Times*, Londres, 1874.

de l'air, la fermentation, la fabrication de la céruse, etc. Une rubrique « Advertisement », de longueur variable, la terminait parfois. À partir du n° 49 (7 juillet 1693), une nouvelle feuille fut adjointe, intitulée « Advertisements », dans laquelle dominant les annonces de librairie et les offres ou demandes d'emploi. Mais elle fut irrégulière et disparut à partir du n° 247 (23 avril 1697).

Les *Adresses de la ville de Paris* appartient à une tout autre famille de textes puisqu'il se rattache à la tradition des guides de Paris proposant des renseignements pratiques aux visiteurs ¹²². Nicolas de Blégnny (1642-1722), touche-à-tout de génie, se parait des titres usurpés de médecin du roi et de chirurgien du duc d'Orléans. Il se disait aussi astrologue, chirurgien des pauvres ou philosophe mathématicien. Il appartenait aux milieux scientifiques érudits et écrivit, dans le dernier tiers du siècle, de nombreux ouvrages médicaux tout en collaborant à des journaux de médecine : l'art de guérir les hernies, les remèdes contre les fièvres, les dernières découvertes médicales, les vertus thérapeutiques du thé, du café et du chocolat, outre un livre au titre empreint de merveilleux : *Histoire anathomique d'un enfant qui a demeuré vingt-cinq ans dans le ventre de sa mère, avec des réflexions qui en expliquent tous les phénomènes* (1679). Le *Livre commode...* peut être considérée comme l'ancêtre du bottin, un bottin à la fois commercial et mondain ¹²³. L'édition de 1692 présente des listes variées de noms ou d'adresses, sans ordre, à la manière d'un almanach : Affaires ecclésiastiques, Secrétaires du roi, Bureaux publics, Académies et Conférences publiques, Bibliothèques, Collèges et leçons publiques, Médecine ordinaire, Pensions pour les malades, Musique, Fameux curieux des ouvrages magnifiques [liste de cabinets de curiosités aristocratiques avec leur adresse], Dames curieuses, Commerce de curiosités et de bijouteries, Nobles exercices pour la belle éducation, Hôtels

¹²². Il y eut deux parutions : *Les Adresses de la ville de Paris, avec le trésor des almanachs, livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions, par Abraham Du Pradel, astrologue lionnois*, Paris, veuve D. Nion, 1691 (113 p.) ; *Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année bissextile 1692. Avec les séances et les vacations des tribunaux, l'ordre et la discipline des exercices publics, le prix des matériaux et des ouvrages d'architecture, le tarif des nouvelles monnaies, le départ des courriers...* par Abraham du Pradel, philosophe mathématicien, Paris, veuve D. Nion, 1692 (196 p.).

¹²³. DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLVII, 1924, p. 252.

garnis et tables d'auberges, Epicerie et autres denrées domestiques, Etoffes, Mercerie et quincaillerie, Marchandises des gantiers et parfumeurs, Domestiques et ouvriers, Diverses adresses concernant des talens distingués des articles précédens, Ouvrages exquis de peinture et de sculpture [liste des membres de l'Académie royale], Architecture et maçonnerie, etc.¹²⁴ C'est le premier guide de Paris qui s'intéresse aux boutiques, et pas seulement aux foires et marchés. Les marchands sont regroupés par grande spécialité, sous forme de chapitres rédigés. Les rubriques, dont la place a doublé entre les deux parutions, indiquent les localisations avec une précision qui atteste une bonne connaissance de la géographie commerciale :

On trouve de bons ouvrages pour les Ressorts et Arcs de Carrosses et de Chaises au petit Arsenal, rue de Limoge au Marais, rue des Gravilliers, porte saint Antoine, rue du Sepulcre et enclos de la Foire saint Germain. (t. I, p. 267)

Les lingers de la rue de la Lingerie, vendent toutes sortes de vieux linges, de lits, de tables, d'enfans, etc. (t. II, p. 16)

Les Marchands en boutique qui font commerce de Points, Dentelles et Galons d'or et d'argent, sont pour la plûpart rue saint Honoré, depuis la Croix du Tiroir jusqu'à la rue de la Feronnerie... (p. 17)

Les boutiques des Marchands Pelletiers qui font le détail sont pour la plûpart près l'aport de Paris, rue du Crucifix saint Jacques de la Boucherie, et rue de la Juifferie, aux environs de la Magdeleine. (p. 36)

Les articles proposent une liste de noms et d'adresses des commerçants renommés, en réputation ou fameux¹²⁵. Les remarques laudatives pullulent : « à juste prix », « bons ouvrages », « avec un succez merveilleux », « avec beaucoup de réputation », « grand assortiment », « bien fournis »... L'annonce publicitaire forme l'essentiel de l'approche commerciale du *Livre commode* : l'utilité se fait résolument publicité¹²⁶. À la manière des listes d'annonces, l'ouvrage cite

¹²⁴.FOURNIER (É.), *Le Livre commode...*, *op. cit.* [éd. de 1692], introduction.

¹²⁵.En voici quelques exemples :

« Les Marchands Tapissiers renommés pour les meubles magnifiques, sont entre plusieurs autres MM... » (t. I, p. 284) ;

« les Rotisseurs fameux pour les grandes fournitures, sont les Sieurs... » (p. 292) ;

« Entre ceux qui sont renommés pour faire les Perruques de bon air, sont MM... » (t. II, p. 40) ;

« Entre les fameux Cordonniers pour hommes qui servent un grand nombre de personnes de consideration, sont MM... » (p. 66).

¹²⁶.CHABAUD (G.), « Les guides de Paris... », art. cit., p. 88.

précisément les noms et les adresses, à une époque où le flou règne dans les guides en ce domaine. L'auteur relève également les marchands non corporés, « en chambres hautes ».

Les Marchans tenans boutique, Acheteurs, Vendeurs et Troqueurs de Tableaux, Meubles [...], Porcelaines, Cristaux, Coquillages et autres Curiositez et Bijouteries, sont MM d'Hostel, à l'entrée du quay de la Mégisserie ; Malaferre et Varenne, quay de l'Horloge [...]. Il y a d'ailleurs en chambres hautes plusieurs Vendeurs et Troqueurs de Curiositez ; comme MM Raclot, rue de Harlay ; Poignan, rue de Mommorancy... (t. I, p. 236-239)

Les beaux et magnifiques Carrosses de louage [...] se trouvent chez les sieurs Dalençon, rue Mazarini ; Dauphiné et du Puis, rue du Four saint Germain ; Clovet, rue des Vieux Augustins ; David et l'Escuyer, rue de Seine ; et Guérin, rue des Boucheries saint Germain. (p. 265-266)

Les fausses Perles de nouvelle invention argentées par dedans, qui ressemblent fort aux naturelles, se vendent chez les Sieurs Grégoire, rue du petit Lion, Huvé et Desireur, rue saint Denis. (p. 248)

Entre les Marchands Bonnetiers tenans boutiques, qui font un fort grand détail, sont MM Perdrigeon aux Quatre Vents près saint Denis de la Chartre, Nau à la Place Royale près la Croix du Tiroir, du Four aux Quatre Vents à petit pont, de Lorme rue saint Antoine et le Roux au Cerf Volant Pont Notre Dame. (t. II, p. 29)

Plusieurs marchands ont droit à une annonce détaillée ¹²⁷ ; de Blégnymanie à l'occasion la publicité comparative :

Le Sieur Hubin Emailleur, rue saint Denis [...], fait et vend des Barometres, des Thermometres et des Hidrometres d'une propreté particuliere. Le sieur Do aussi Emailleur, rue du Harlay, aux armes de France, en vend de plus simples et à meilleur marché. (p. 242)

À tout seigneur tout honneur, l'auteur s'est réservé la plus longue publicité au chapitre « matières médicinales simples et composées » ¹²⁸.

La précision des listes d'adresses de cet ouvrage hybride, mi-guide mi-feuille commerciale, a heurté les monopoles, froissé les intérêts, choqué les

¹²⁷. Deux exemples parmi d'autres :

« Le Sieur Baudouin, Jardinier Marager, près la Barrière des Incurables, cultive toutes sortes de Fruits et de Legumes precosses avec un sucez merueilleux. » (t. I, p. 279-280)

« Le Sieur Taboureux qui demeure sur le Quay de la Megisserie [...] imite fort bien les Coffres et Ferrures d'Angleterre. » (p. 248)

¹²⁸. FOURNIER (É.), *Le Livre commode...*, *op. cit.*, t. I, p. 169-174.

personnalités citées sans autorisation ¹²⁹. Comme les précédentes listes d'adresses, l'ouvrage fut interdit et les 2 500 exemplaires de la seconde édition déjà imprimés saisis. La feuille mensuelle qui devait compléter le *Livre commode, les Adresses casuelles de la Ville de Paris*, ne parut jamais. Une nouvelle fois, l'entreprise d'annonces périodiques échoua. Le relais fut pris par la presse.

L'écllosion de la publicité dans la presse du XVIII^e siècle

Quelques décennies plus tard, le petit commerce s'est fait une place dans les journaux, à la faveur de l'essor des revues de mode, d'agriculture, de commerce, d'inventions... L'essor des *Affiches* provinciales et de la presse de mode répond au même désir de nouveauté et de divertissement. Derrière les professions de foi des rédacteurs – multiplier les lumières, développer l'émulation, encourager les manufactures, augmenter la confiance, etc. –, la réalité de l'information commerciale est plus terre-à-terre : bien souvent, il s'agit ni plus ni moins de publicité. En Angleterre, les feuilles éditées par les bureaux de rencontre disparurent progressivement et les annonces furent intégrées dans les périodiques londoniens ; ceux-ci s'étaient multipliés à la faveur de la liberté de la presse octroyée en 1689. Dans les années 1730, le *Daily Advertiser* (créé en 1731), le *London Daily Post and General Advertiser* (1734, *General Advertiser* à partir de 1744) consacrent 50 à 75 % de leur surface aux petites annonces. Avant d'asseoir leur notoriété, de nombreux journaux commencèrent sous forme de feuilles d'annonces ou d'organes commerciaux : le *Public Ledger* (1760), *The Morning Post* (1772), *The Times* (1785), *The Morning Advertiser* (1785) ¹³⁰... Dans un contexte moins favorable, la *Gazette* (devenue *Gazette de France* en 1762), le *Mercure galant* (*Mercure de France* en 1724) et surtout le *Journal de Paris*, premier quotidien fondé en 1777, s'ouvrirent aussi à la publicité ¹³¹. Peu à peu, l'annonce

¹²⁹. *Ibid.*, introduction ; CHABAUD (G.), « Images de la ville et pratiques du livre : le genre des guides de Paris (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45-2, avril-juin 1998, p. 342 ; Id., « Les guides de Paris... », art. cit., p. 85-86.

¹³⁰. MCKENDRICK (N.), « *George Packwood...* », art. cit., p. 187.

¹³¹. DESCOMBES (A.), *La publicité dans la presse parisienne...*, op. cit.

périodique supplanta l'affichage mural ¹³².

Trois exemples pris parmi les journaux consacrés en partie ou totalité à l'information économique, les *Affiches provinciales*, la presse de mode et la *Gazette du commerce*, vont permettre de montrer comment la publicité a acquis droit de cité.

L'impulsion décisive fut donnée par l'essor des *Affiches provinciales*, dans la seconde moitié du siècle. Les *Affiches*, à la qualité rédactionnelle très variable, sont des listes d'information discontinues dans lesquelles le libraire local juxtapose des petites annonces immobilières, administratives, publicitaires..., des comptes rendus d'ouvrages littéraires et de spectacles, les dernières inventions, le cours des marchés, etc. ¹³³

Tout citoyen pourra faire part de ses observations sur des choses intéressantes ou curieuses, et nous nous hâterons de les publier. [...] la jurisprudence [...], les règlements [...] ; la médecine, le commerce, les manufactures, l'agriculture, et les découvertes [...] ; les arts, les sciences ¹³⁴...

Jusqu'alors, le développement de la presse était freiné par les privilèges des trois grands périodiques parisiens : la *Gazette*, le *Journal des Savants*, le *Mercur* ; la presse provinciale était quasi inexistante ¹³⁵. La famille Renaudot afferma la reproduction de la *Gazette* dans une quarantaine de villes ; seules Strasbourg (1731), Lyon (1750) et Colmar (1751) disposaient d'une feuille locale. En 1751 et 1752, les nouveaux propriétaires créèrent deux *Affiches*, l'une pour Paris, l'autre pour la province. Acquiesçant enfin aux demandes des provinciaux, les associés propriétaires affermèrent quelques années plus tard le droit de publier des *Affiches* à tout imprimeur ou libraire qui en faisait la demande.

¹³². Voir FEYEL (G.), dans SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., vol. 2, p. 771.

¹³³. Voir, pour plus de détails, les écrits de Gilles Feyel sur la presse provinciale française : « La presse provinciale au XVIII^e siècle : géographie d'un réseau », *Revue historique*, t. CCLXXII, octobre-décembre 1984, p. 353-374 ; « La presse provinciale française dans la seconde moitié du 18^e siècle : géographie d'une nouvelle fonction urbaine », dans LEPETIT (B.), HOOCK (J.), dir., *La ville et l'innovation en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987, p. 89-111 ; « Négoce et presse provinciale en France au 18^e siècle : méthodes et perspectives de recherches », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes...*, op. cit., p. 438-511 ; « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *Revue historique*, t. CCCV/4, 2003, p. 837-868.

¹³⁴. *Affiches, Annonces et avis divers du Dauphiné*, n° 1, 6 mai 1774.

¹³⁵. FEYEL (G.), « La presse provinciale française... », art. cit., p. 89-91.

Les années 1770-1780 furent particulièrement fastes. Les *Affiches*, créées dans une cinquantaine de villes, étaient pour une bonne part consacrées aux affaires et au commerce ; assurant une fonction de communication, intra et interrégionale, elles visaient à aider les villes à développer leur emprise économique et culturelle sur les campagnes et les bourgs environnants ¹³⁶.

... comment se peut-il que nous ignorions encore ce qui se passe autour de nous ? Cette considération nous a fait imaginer [...] une feuille hebdomadaire toute relative à nous. [...] C'est ainsi qu'on rapprochera [...] les hommes et les espaces d'une même province. [...] Beaucoup d'hommes solitaires ou retirés à la campagne, ou placés aux extrémités de la province, reviendront en quelque sorte dans le centre ¹³⁷...

Vu leur orientation utilitariste (« être utile au commerce et au public », *Affiches* de Rouen 1762 ; « encourager le commerce », *Journal de Guienne* 1784, etc.), les *Affiches* furent plus tôt fondées et mieux acceptées dans les villes commerciales et manufacturières, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Rouen, Orléans..., que dans les cités parlementaires, Toulouse, Aix, Dijon, Rennes... Gilles Feyel a étudié en détail la place réservée aux négociants et leurs pratiques de communication dans les *Affiches* d'Orléans et de Metz pour l'année 1778 ¹³⁸. Les marchands sont quasi absents du contenu rédactionnel, partie noble de l'*Affiche* réservée aux réflexions et travaux des gens de lettres et des savants ; en revanche, la plupart des « Avis divers » leur sont consacrés. Les annonces publicitaires deviennent le lieu d'expression privilégié du commerce itinérant, de la boutique et de l'atelier ; le négoce et la manufacture restent absents, sauf exception ¹³⁹. Instance de communication, les *Affiches* remplissent à leur manière

¹³⁶. *Ibid.*, p. 101-102.

¹³⁷. *Affiches du Dauphiné*, *op. cit.*

¹³⁸. FEYEL (G.), « Négoce et presse provinciale... », art. cit., p. 488-511.

¹³⁹. En Angleterre, d'après R. B. Walker et C. Walsh, contrairement aux *Affiches*, la majorité des annonces des périodiques londoniens émanent de manufacturiers et de grossistes qui promeuvent des produits distribués sur tout le territoire, tel le fameux élixir Daffy, toujours vendu au XX^e siècle. Les apothicaires et les libraires continuent à publier fréquemment des annonces. Les détaillants interviennent peu, ciblent l'annonce sur leur boutique et se contentent souvent d'énumérer des objets ; peu font un effort pour mettre en valeur l'image du produit. Ils utilisent la presse de manière occasionnelle, changement d'adresse, exposition temporaire d'une nouvelle invention, arrivages londoniens pour les marchands de province..., ou régulière, durant quelques semaines dans plusieurs journaux à la fois. Ils proposent alors une description dithyrambique d'articles « à la dernière mode » (WALKER (R. B.), « Advertising in London Newspapers... », art. cit. ; WALSH (C.), « The Advertising and Marketing of Consumer Goods... », art. cit.).

la fonction, « être utile », « instruire des nouvelles », qu'elles se sont assignées à l'égard du commerce.

Sous couvert d'information, la presse de mode et les journaux économiques multiplièrent les annonces publicitaires. Par son objet, la toilette, la presse de mode manifeste au plus haut point le « règne de la diversité et du changement » et propose une lecture au féminin des Lumières mondaines ¹⁴⁰. Le *Cabinet des Modes* (1785-1793), l'un des titres les plus réussis, est un pot-pourri de mode, « causerie » philosophico-historique, vers, anecdotes, critiques littéraires, théâtrales ou musicales, informations politiques, histoires sensationnelles ¹⁴¹... Le public est plus étroit que celui des almanachs car les prix plus élevés et le genre moins varié : les *Étrennes mignonnes*, exemple d'almanach populaire, valent 6 à 10 sous à la fin du siècle ¹⁴², le *Journal des dames* 12 livres, le *Cabinet des modes*, plus illustré, 30 livres. « sans *luxe* il y a moins d'échanges et de commerce » rappelle le chevalier de Jaucourt ¹⁴³. Par ses annonceurs, le journal de mode est directement en prise sur le marché des nouveautés. Sa raison d'être principale est de susciter et d'aviver le désir des consommateurs :

... nous invitons les Amateurs, les Artistes, les Artisans, Fabricans et Manufacturiers, à donner avis [...] de tout ce qu'ils inventeront ou perfectionneront, tant dans les Habillemens et Parures [...] que dans les Meubles de toute espèce, Décorations, Embellissemens d'appartemens, Formes de Voitures, Bijoux, Ouvrages d'Orfèvrerie

¹⁴⁰. ROCHE (D.), *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 447-476, en particulier p. 448, p. 470 ; KLEINERT (A.), « La naissance d'une presse de mode à la veille de la Révolution et l'essor du genre au XIX^e siècle », dans *Le journalisme d'ancien régime. Questions et propositions. Table ronde CNRS 12-13 juin 1981*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 189-197 ; RIMBAULT (C.), « La presse féminine de langue française au XVIII^e siècle. Production et diffusion », dans *Le journalisme d'ancien régime...*, op. cit., p. 199-209 ; JONES (J. M.), *"The taste for Fashion and Frivolity": Gender, Clothing and the Commercial Culture in the Old Regime*, PhD, Université de Princeton, exempl. dactylographié, 1991.

¹⁴¹. KLEINERT (A.), « La naissance d'une presse de mode... », art. cit., p. 191 ; COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit., p. 94-95.

¹⁴². SARRAZIN (V.), « L'exemple des *Étrennes parisiennes* : succès, évolution et mutation d'un genre d'almanachs du XVIII^e au XIX^e siècle », dans LÛSEBRINK (H.-J.), MIX (Y.), MOLLIER (J.-Y.), SOREL (P.), *Les Lectures du peuple en Europe et dans les Amériques (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Complexe, 2003, p. 39-40. Mais un almanach de mode, tel l'*Almanach contenant un recueil de la coëffure des dames*, qui vaut 24 à 36 sous broché, peut atteindre 3 livres avec les figures enluminées, et de 7 à 24 livres avec les figures peintes et la reliure (SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, op. cit., vol. I, p. 611, note 32). Les coûts suggère des clientes fortunées.

¹⁴³. JAUCOURT (chevalier de), dans DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie...*, op. cit., t. II, article « Luxe », p. 710.

et généralement tous les objets d'utilité, de commodité, de Mode, ou d'agrément. [...] Les Marchands qui nous ont fait passer quelques détails, s'en sont déjà bien trouvés, par la vente de plusieurs articles, qui peut-être n'aurait pas eu lieu sans notre annonce ¹⁴⁴.

L'enjeu économique de la presse de mode a vite été saisi par les fabricants et les commerçants ¹⁴⁵. Ainsi la publicité modifia-t-elle le rôle du vêtement car sous son impulsion la mode n'est plus réservée aux privilégiés. Le journal, théâtre des inventions et des concurrences marchandes, consacre le « triomphe de l'économie vestimentaire ¹⁴⁶ ».

La *Gazette du Commerce* ¹⁴⁷ est un des journaux les plus explicites sur son rôle dans l'expansion de l'économie nationale : elle se définit comme une *correspondance* du commerce *patriotique*. Le prospectus, signé du lieutenant général de police de Sartine, qui prend soin de préciser le monopole du périodique et la protection du gouvernement, expose l'objectif du journal et ses futures rubriques. Il s'agit d'œuvrer au développement économique de l'État par la diffusion des techniques agricoles, des nouvelles commerciales et financières, des correspondances de l'étranger. L'un des moyens est de mettre en relation les marchands, les manufacturiers et les particuliers, établir une *correspondance générale*, grâce à l'insertion d'avis.

Cette *Gazette*, autorisée par un Privilège exclusif de trente ans, lequel supprime tous les Ouvrages périodiques qui pourroient y avoir quelque rapport, contiendra tous les Articles relatifs au Commerce en gros, en détail et à la banque, tant à Paris que dans les principales Villes du Royaume et de l'Etranger. [...]. On y verra les modes du jour, et mille nouveautés qui satisferont. Les Manufacturiers sauront à qui il convient d'offrir le produit de leurs fabriques, et les Marchands, à qui s'adresser pour l'achat et l'assortiment de leurs magasins. [...] Par ce moyen, on établira dans

¹⁴⁴. *Cabinet des modes...*, Paris, Buisson, n° 1, 15 novembre 1785.

¹⁴⁵. ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 473-474 ; RIMBAULT (C.), « La presse féminine... », *art. cit.*, p. 204-205. La « puissance du nouveau » (D. Roche, p. 475) est aussi le fondement des journaux des sciences et des techniques : voir HILAIRE-PÉREZ (L.), *L'invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 292-294.

¹⁴⁶. ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 473.

¹⁴⁷. *Gazette du commerce, de l'agriculture et des finances* en 1765, *Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances* en 1769 jusqu'à sa disparition en 1783.

l'intérieur du Royaume et à l'extérieur, une correspondance générale, qu'aucun Particulier ne peut avoir de cette étendue, sans beaucoup de frais et de travail. On insérera *gratis*, et avec exactitude, les avertissements relatifs à ces objets, et on indiquera les maisons de Commerce qui voudront être nommées, pour traiter avec elle par échange, de telle ou telle autre marchandise, ou autrement. [...] Les Rédacteurs, guidés par l'amour patriotique, feront de leur côté des réflexions, des notices, des observations, qui, en multipliant les lumières, multiplieront aussi les moyens d'en profiter ¹⁴⁸...

Dans l'introduction du premier numéro (1er avril 1763), le rédacteur revient sur la vertu de l'information, qui est présentée comme le garant de rapports moralisés entre les consommateurs et les marchands et, par là, entre ces derniers et l'État. Les termes employés – *louable émulation, bons citoyens, probité, juste prix, confiance, induits en erreur, trompé, infidélités, dépenses excessives, garantir de la mauvaise foi* – en disent long sur l'ambiguïté des échanges commerciaux et la méfiance sous-jacente envers le marchand :

Ne sera-t-il pas intéressant [...] d'avoir deux fois la semaine, un Ecrit dans lequel les uns apprendront où ils pourront trouver les choses qui leur seront nécessaires, avec le prix courant de ces différentes choses, et par lequel les autres seront instruites des Denrées et Marchandises qu'il leur sera utile d'envoyer dans la Capitale ? Un avantage qui résultera de la lecture de cette *Gazette* [...] c'est qu'elle fera naître une louable émulation parmi les Commerçans, et qu'elle sera toujours un moyen sûr de découvrir les infidélités qui pourroient être commises de la part de ceux qui seront chargés d'acheter pour les autres. Les Etrangers même, que la curiosité et l'envie de s'instruire attirent à Paris, pourront [...] s'épargner des dépenses excessives, dont ils ne peuvent se garantir, parce qu'ils ignorent la valeur des choses...

Paris renferme dans son sein des Manufactures d'où il sort des Marchandises bien travaillées, une multitude d'Artisans adroits et industrieux qui font des ouvrages aussi solides qu'élégants : est-il beaucoup de personnes qui sachent où s'adresser pour se les procurer de la première main ? Cette *Gazette* ne laisse rien à désirer sur cet objet. Nous prendrons les précautions qui dépendront de nous pour n'être pas induits en erreur sur la qualité et sur le prix des choses que nous annoncerons [...]. Nous ne doutons pas que les bons Citoyens ne concourent avec nous, par les lumières qu'ils nous communiqueront, à empêcher que le Public ne soit trompé, et par conséquent à entretenir la probité dans le Commerce, et à le garantir de la mauvaise foi, si elle vouloit s'y glisser. [...] Notre *Gazette*, en indiquant le juste prix de chaque chose,

¹⁴⁸. *Gazette du commerce*, Paris, Prault, 1763, « Prospectus ».

augmentera la confiance du Public pour le Marchand, et par une suite nécessaire l'amour de celui-ci pour son Etat ¹⁴⁹...

En 1765, le privilège est accordé à l'avocat Pierre Hennique et à François Daufernet, qui constituent une société comprenant deux premiers commis des finances, Jules David Cromot et François Mesnard, et un second avocat parisien, Claude Lambinet de Saudray. Le Contrôleur général estime en effet « qu'un écrit périodique, sur ces objets essentiels, devait être considéré bien moins comme un ouvrage littéraire, que comme un établissement politique et patriotique, également utile au public et au gouvernement ¹⁵⁰ ». Aussi a-t-il imposé que le privilège « en passât entre les mains de personnes attachées à son ministère » et les bureaux de l'administration sont-ils invités à lui fournir des correspondances. À la lecture du périodique, la volonté édifiante est peu perceptible d'autant que, dans les premiers temps, l'information et la publicité sont présentées à la suite, à la faveur de telle ou telle rubrique, sans être distinguées l'une de l'autre ; une vingtaine d'années plus tard, la *Gazette d'Agriculture, commerce, finances et art* a été remodelée et les annonces publicitaires, peu nombreuses, sont regroupées dans une rubrique spéciale : « Avis » en 1781, « Art » en 1783. Voici, pour en juger, un abrégé du premier numéro :

DRAPERIE. Paris, 14 mars 1763 [la rubrique compte 8 lignes ; elle liste les prix à l'aune des draps de Louviers]

MERCERIE. Soies [9 l. ; prix à la livre des soies de Nankin]

MODES [9 l. ; « Il y a vis-à-vis du Palais Royal, *aux Traits galants*, ainsi que chez plusieurs autres Marchandes de Modes, des respectueuses et des mantelets bouillonnés à la reine, des bonnets à la *nompareille*, à la *dormeuse*, à la *jardiniere*, à la *on ne s'avise jamais de tout*. Des garnitures de robes en *guirlandes*, en *fleurs artificielles*, en *nompareille*, en *paremens droits*, et autres »]

BIJOUTERIE [9 l. ; « Le sieur Marchart, marchand joaillier, à la *Duchesse de Bourgogne*, rue S. Honoré, vend des boîtes nouvelles de marcassite, rouges, galonnées dessus et dessous, à gorge d'or avec une rosette à jour, montée de même. Cette pierre doit être d'autant plus estimée, que mise en œuvre, elle paroît fine, et qu'elle imite parfaitement le diamant »]

¹⁴⁹. *Gazette du commerce, op. cit.*, n° 1.

¹⁵⁰. Cité par DULAC (G.), « *Gazette du commerce (1763-1783)* », dans SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 503.

HORLOGERIE [13 l. ; « Le sieur Filon, horloger, a présenté à MM. de l'Académie des Sciences, une pendule curieuse et unique dans son espèce. Elle a mérité leur approbation et celle de tous les connoisseurs. Le mouvement de cette pendule, que la sonnerie règle, dure cinquante jours. [...] Cet artiste demeure rue de la Feronnerie »]

FOIRES [31 l. ; activités des foires de Lyon, Reims et Caen]

ARRETS ET REGLEMENS, le 15 Février 1763 [41 l. ; arrêt du conseil d'État en faveur du corps des marchands épiciers et apothicaires-épiciers de Paris contre les directeurs et communautés des arts de peinture et sculpteurs de l'académie de Saint-Luc]

PRIX DES GRAINS à la Halle de Paris, le Mercredi 23 Mars 1763 [15 l.]

FOURRAGES [4 l.]

DEPART DE NAVIRES [13 l.]

AVIS [en quatrième et dernière page, sur une colonne et demie ; arrivée de bateaux chargés de pommes au port de la Tournelle, mais surtout une colonne entière sur une manufacture à privilège : « les sieurs Vidal pere et fils, Defaubus et Ferrand, ayant entrepris [en septembre 1761] [...] de composer et fabriquer un métal imitant l'argent, sans y incorporer la plus petite parcelle, ont eu pour objet l'utilité du public »]

ARRIVEES PAR TERRE, à Paris [7 l. ; eau-de-vie de Blois]

ARRIVEES PAR EAU au Port S. Paul [13 l. ; pièces de fonte, barres, etc.]

Supplément à la Gazette du Commerce. Paris. Du premier Avril 1763 [2 pages] :

« Etat de comparaison du commerce anglais, depuis 1749 jusqu'en 1754, temps de paix, et depuis 1755 jusqu'en 1760... »

COURS DES CHANGES. Du Jeudi 24 Mars 1763

COURS DES EFFETS PUBLICS. Du Jeudi 24 Mars 1763.

Les titres varient en fonction de l'actualité : selon les numéros, apparaissent les rubriques *MANUFACTURE, COURS DES MARCHANDISES A AMSTERDAM, BESTIAUX, PRIX DU FRET, ASSURANCES, MECANIQUE*, ou présentation par Vaucanson, à la séance publique de l'Académie des Sciences, d'une « grue nouvelle, destinée à peser et charger en même tems de gros fardeaux, de la riviere sur les ports, et des ports sur la riviere », n° 5, 16 avril 1763), etc. Comment deviner que la rubrique *INDUSTRIE* n'est qu'un hymne à la production française, illustré par une demi-douzaine d'annonces publicitaires ?

INDUSTRIE

Depuis long-tems la France solde avec ses modes l'importance des marchandises étrangères. Cette branche du commerce, que le goût et la délicatesse de la nation ont étendue jusques dans les régions les plus reculées, excite plus que jamais la jalousie

de nos voisins, et mérite des encouragemens ; c'est pourquoi nous insérerons toujours avec plaisir les nouveautés en ce genre, sur-tout, lorsque la matière de ces modes sera le fruit de notre industrie, et sortira de nos Manufactures.

Le sieur Fremont, rue neuve S. Denis, à côté de l'égoût, fabrique des gazes en or et en argent, de différents prix, selon leur richesse, il en travaille aussi en soie, dont on fait de jolies robes [...] [en couleurs : de 7 H 10 ß l'aune]

Le sieur Douay l'aîné, rue S. Denis, vis-à-vis S. Chaumont, à l'Unique, fabrique aussi des gazes, dont les plus chères ne coûtent que 2 H 18 ß. [...]

Le sieur Nicolas Pruneau, rue neuve S. Denis, à la belle Etoile, fabrique toutes sortes de rubans unis et façonnés ; il en a sur-tout un rayé d'une très-belle qualité, et qui imite le taffetas : prix, 15 H la douzaine *le large*, et 6 H 10 ß *l'étroit*.

Le sieur Déton, rue S. Honoré, près l'Oratoire, à la Sultane, chez lequel on trouve toutes les marchandises de modes, a inventé des bonnets à la *préliminaire*, montés pardevant à la Française, et par derrière à l'Anglaise.

Le sieur Machart, Marchand Jouaillier, rue S. Honoré, à la Duchesse de Bourbon, que nous avons annoncé N° 1er de nos Feuilles, employe la pierre de marcassite à toutes sortes d'usages, pour hommes et pour femmes, comme boutons de manches et de vestes, boucles de souliers, colliers, boucles d'oreilles, etc.

[précédé d'une main, à la façon des guides] Le sieur Loyal, Fondateur, cul-de-sac S. Martial, derriere les Barnabites, a fait graver un nouveau poinçon pour les clefs de montres, en cuivre, à l'instar de celui de Genève, et même plus beau ; il les donnera cependant à meilleur marché. Le même Artiste fabrique des clefs gravées qui imitent celles d'or ¹⁵¹.

Au fil du XVIII^e siècle, l'impression régulière d'annonces publicitaires dans la presse connut une croissance notable qui révèle l'emprise grandissante de l'écrit et de la culture de consommation dans la société. Jouant sur le plaisir, la séduction, l'éternelle invention, elles offrent une image souriante du petit commerce ¹⁵². Mais l'approche est superficielle : les annonces, formules répétitives, reflètent une vision de la réalité commerciale si fragmentée qu'elle en perd toute épaisseur.

Deux autres genres abordent le petit commerce de façon plus globale, donc

¹⁵¹. *Gazette du commerce, op. cit.*, n° 9, 30 avril 1763.

¹⁵². COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 93-105.

plus intéressante : les guides de Paris et les almanachs de commerce. Les premiers ancrent les boutiques dans la ville : l'approche urbaine du phénomène commercial enrichit une description qui verse parfois dans le pittoresque. Les seconds, composés de listes de membres des communautés d'arts et métiers, visent à une certaine exhaustivité. Ils acquièrent par là, à la différence des précédents, un caractère représentatif qui vaut la peine d'être étudié, en dépit de leur manque d'intérêt littéraire.

CHAPITRE 2

Les guides de Paris : une vision *remarquable* de l'économie

Du XVI^e au XVIII^e siècle, les descriptions de boutiques et d'achats ont pris une place croissante dans les guides, particulièrement ceux de Paris et de Londres, métropoles productrices et consommatrices, lieux de création et de transformation incessante des habitudes ¹⁵³. La mise en valeur de l'économie dans les guides est une marque du XVIII^e siècle. Au XVI^e et dans la première moitié du XVII^e siècle domine une vision archéologique, attachée à l'histoire des fondations et à la description des monuments qui évoquent la gloire de la ville. Le guide de Paris se distingue mal de l'éloge, traduction littéraire de l'ambition dominatrice des villes à la Renaissance. Peu à peu se dessine pourtant une visée plus pratique, malgré l'échec des *Adresses de Paris*. La croissance urbaine, l'essor des voyages et particulièrement du grand tour, pratiqué par les élites européennes, le goût grandissant pour les collections et les curiosités, la hausse des consommations, l'affermissement de l'industrie de luxe, enfin le rôle pris

¹⁵³. ROCHE (D.), *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 500 *sqq.* ; Id., « Capitales et modes (XVI^e-XIX^e siècle) », dans CHARLE (C), dir., *Capitales européennes et rayonnement culturel : XVIII^e-XX^e siècle. Actes de la table ronde franco-italienne, 1er-2 mars 2002 organisée par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine et l'École française de Rome*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2004, p. 141-149 ; CHARLE (C), ROCHE (D.), dir., *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; WRIGLEY (É. A.), « A simple model of London's importance in changing English society and economy, 1650-1750 », *Past & Present*, vol. XXXVII, juillet 1967, p. 44-70.

par Paris comme capitale de la mode vont faire sauter le carcan : la boutique, jusqu'alors dédaignée ou ignorée, occupe une bonne place dans les guides.

Ce qu'il s'agit de comprendre, c'est comment la boutique acquiert, au XVIII^e siècle, le statut de lieu touristique, *remarquable*, autrement dit, de saisir comment se construit l'intégration des boutiques dans le fait urbain. D'où l'intérêt d'une étude à la fois chronologique et thématique des textes, qui seule permet de mesurer le trajet parcouru : à la fin du XVIII^e siècle, le guide s'est emparé à son tour de l'information commerciale. L'examen concerne les guides ouverts à une lecture économique de la ville et, dans cet ensemble, ceux qui offrent une vision plus complexe que le seul inventaire des foires, halles, marchés et lieux privilégiés, soit une demi-douzaine d'ouvrages ¹⁵⁴. Selon la sensibilité des auteurs, l'approche, souvent mixte, varie : élitiste, géographique, administrative, culturelle, publicitaire. Tous mettent en valeur la capitale et ses fonctions, l'utilité et la culture des colifichets ¹⁵⁵, et s'ingénient à fournir le mode d'emploi d'une ville consommable. Seront vues l'évolution du genre du XVI^e au XVIII^e siècle, de l'éloge traditionnel de la ville à la prise en compte de ses richesses contemporaines, puis sept manières d'envisager l'économie urbaine ¹⁵⁶.

De l'éloge de la ville au panorama touristique

Le premier essai de Gilles Corrozet paru en 1532, *La Fleur des Antiquitez, singularitez, et excellences de la noble et triumpante Ville et Cité de Paris*, illustre bien la tradition des antiquités de Paris, clairement continuée au siècle suivant par le *Théâtre des Antiquitez de Paris* (1612-1639) de Jacques Du Breul ¹⁵⁷. Germain

¹⁵⁴. Les guides de Nemeitz, Ribou, Le Sage, Jèze, Hébert et Alletz, Thiéry, Prévost de Saint-Lucien. Pour une présentation synthétique, voir COQUERY (N.), « Qu'est-ce que le « remarquable » en économie ? La boutique dans le paysage urbain à Paris d'après les guides du XVIII^e siècle », dans CHABAUD (G.), COHEN (É.), COQUERY (N.), PENEZ (J.), dir., *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, p. 419-428.

¹⁵⁵. ROCHE (D.), prés., *Almanach parisien...*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁵⁶. Une étude comparable aurait pu être menée à partir des récits de voyage, qui connaissent eux aussi une vogue extraordinaire au siècle des Lumières ; faute de temps, elle reste à faire. Voir, pour le cas londonien, la thèse de Claire Walsh, qui repose sur l'analyse de cette source : *Shopping in early-modern London, c. 1660-1800*, thèse dactylographiée, Florence, Institut universitaire européen, 2001. Sur le voyage et ses récits, voir ROCHE (D.), *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

¹⁵⁷. Voir DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », art. cit., p. 209-285 ; BABELON (J.-P.), *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 15-35 ; CHABAUD (G.), « Images de la ville... », art. cit., p. 334-337.

Brice rénova brillamment la formule en 1684. La *Description nouvelle de la ville de Paris* rompt avec l'histoire érudite de la ville : « l'on ne veut que rapporter ce qu'il y a de plus remarquable » (*Avertissement*). Signe de succès, le guide va être réédité jusqu'en 1752 ¹⁵⁸.

Issue de la tradition des guides des routes et voyages de France, une image plus utilitaire de la ville émerge au cours du XVII^e siècle, dont témoigne l'intérêt pour les transformations, les listes topographiques sont actualisées, et pour les fonctions urbaines, subsistance, hébergement, commerces, administrations, etc. Le premier guide tourné vers les *commodités* est *La Guide de Paris* de Georges Dechuyes, en 1647 ¹⁵⁹. L'échec du *Livre commode* (1692) de Nicolas de Blégnny a freiné pour un temps la publication des adresses à caractère commercial et la dimension publicitaire des guides. La mission d'information et de communication doit respecter les bienséances : destinées aux élites sociales, les guides doivent se cantonner dans la représentation des monuments et des curiosités. Conscient des limites du genre, le libraire Pierre Ribou, en 1716, reste prudent bien qu'il privilégie les *commoditez* sur les *raretez*, entendons les informations pratiques sur les descriptions culturelles :

C'est un Voyageur qui décrit les particularitez de son voyage à Paris [...] ; il fait un détail succinct des raretez qu'on y voit, des plaisirs différens qu'on y goûte, et de toutes les commoditez qu'il y a pour les besoins de la vie. (*Avis au Lecteur*)

La seconde partie du *Voyageur fidèle* est composée de treize rubriques axées sur l'utilitaire ; les sept dernières sont consacrées au commerce, soit 15 % du guide (77 pages sur 520) ¹⁶⁰. Mais hormis la nouveauté du plan – une première

¹⁵⁸.BRICE (G.), *Description nouvelle de la ville de Paris, ou Recherche curieuse des choses les plus singulières et les plus remarquables qui se trouvent à présent dans cette grande ville, avec les origines et les antiquités les plus autorisées de l'histoire, à quoi l'on a joint un nouveau plan de Paris et le nom de toutes les rues, par ordre alphabétique*, Paris, Nicolas Legras, 1684. Voir DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », art. cit., p. 239-250.

¹⁵⁹.CHABAUD (G.), « Les guides de Paris... », art. cit., p. 82-85.

¹⁶⁰.LIGER (L.), *Le voyageur fidèle, ou le Guide des étrangers dans la ville de Paris, qui enseigne tout ce qu'il y a de plus curieux à voir...*, Paris, P. Ribou, 1716 (1715). Les lieux de commerce sont regroupés par secteurs plus ou moins cohérents : denrées et provisions de bouche, pâtisserie et épicerie, « commerce pour les habits, la mercerie et les meubles », curiosités, ouvrages d'or, d'argent [...] et bijoux, « marchandises très nécessaires et fort utiles » (bonneterie, parfumerie, pelleterie, perruques, armes et chasse, équipages, jardinages), métaux et « autres marchandises de différentes sortes » (potiers, papetiers, chapeliers, cordonniers, domestiques et ouvriers...), bâtiment (architectes, maçons...). Les six premières rubriques concernent les églises, collèges, écoles publiques, académies et bibliothèques,

partie divisées en « journées » ou itinéraires, une seconde divisée en « articles » thématiques – l’ouvrage apporte peu. Malgré un privilège de dix années, il ne connut d’ailleurs qu’une réimpression, indice de son faible succès. La partie commerciale est une copie à peine réactualisée du guide de N. de Blégny, dont ont été retirées toutes les annonces nominatives ¹⁶¹. À la place, l’auteur introduit des formules sibyllines, esquivant le rôle d’information pourtant clamé dans l’*Avis au Lecteur* : « Il conduit même les Étrangers dans tous les lieux où elles [les commodités] se trouvent... »

Il y a [...] _des Couturieres tres fameuses et fort en réputation pour habiller les femmes [...]. Il n’est pas difficile de trouver leurs demeures pour peu qu’on veuille s’en informer... (p. 364)

Ceux qui sont le plus en vogue [les bourreliers] se trouvent dans la rue Coquillière, dans la rue de Seine, rue de saint Antoine, et dans quelques autres quartiers de la Ville où ils sont connus. (p. 385)

on sçait bien-tôt les trouver [les bons peintres] lorsqu’on veut s’en servir. (p. 413)

ceux-là [les sculpteurs renommés] sont assez connus par les ouvrages qu’ils ont faits ; il n’est pas difficile de trouver leur demeure. (p. 415) ¹⁶²

Au XVIII^e siècle, la production des guides de voyage devient massive et se diversifie, répondant aux exigences variées de lecteurs et de voyageurs de plus en plus nombreux. Gilles Chabaud a étudié le développement de cet imprimé

« exercices pour la belle éducation », « hôtels garnis et autres ». La première partie du guide (p. 1-266, 51 % de l’ensemble) est une suite de treize « journées », autant de promenades fictives d’un jeune Allemand, Liger, dans la capitale et ses environs.

¹⁶¹.Voici seulement trois exemples pour ne pas lasser mais les phrases quasi identiques sont nombreuses :

les marchands drapiers « qui ont de gros fonds et qui font de grosses fournitures, sont dans la rue saint Honoré », de Blégny (t. II, p. 9) ; « On trouve dans la rue de saint Honoré des Marchands Drapiers qui ont de gros fonds, et qui ont de grosses fournitures », Liger (p. 357).

« Il y a un grand magasin d’Evantailles chez M. Lambert derriere saint Leu et saint Gilles, où se fournissent la plus grande part des Détailliers », de Blégny (t. II, p. 20) ; on trouve « les éventails en gros derriere saint Leu-saint Gilles, rue du Petit-Lion ; c’est où les détailliers en vont prendre pour les vendre aux particuliers », Liger (p. 360).

« Les Marchands en boutique qui font commerce de Points, Dentelles et Galons d’or et d’argent, sont pour la plûpart rue saint Honoré, depuis la Croix du Tiroir jusqu’à la rue de la Ferronnerie », de Blégny (t. II, p. 17) ; « les Marchands en boutique qui en font le commerce [galons, boutons, franges], étalent la plûpart dans la rue saint Honoré, depuis la Croix du Tiroir jusqu’à la rue de la Ferronnerie », Liger (p. 363).

Ribou reproduit parfois certaines fautes, comme la rue des Assis pour la rue des Arcis lorsqu’il évoque les magasins de curiosités (de Blégny, p. 238 ; Liger, p. 370).

¹⁶².LIGER (L.), *Le voyageur fidèle...*, *op. cit.* À chaque fois, de Blégny précisait les noms : « Entre les Maîtresses couturieres qui sont en réputation de bien habiller les Dames, sont... » et suivait la liste des noms (t. II, p. 61).

utilitaire de large diffusion ¹⁶³. Nomenclature des lieux ¹⁶⁴, repérage du monumental ¹⁶⁵, explications pratiques ¹⁶⁶, commentaires artistiques ¹⁶⁷, distractions et promenades... : les guides privilégient généralement un aspect de la ville. Brice, le plus réputé des guides culturels, a une manière bien à lui de présenter la très commerçante rue des Bourdonnais : « Dans la rue des Bourdonnais, qui est occupée par divers Marchands, [...] on remarquera une grande maison d'un dessein gothique ¹⁶⁸ ». La tournure vague de l'incise masque la spécificité de la rue, l'un des pôles de la draperie de luxe, renommée

¹⁶³. Dans un premier temps, Gilles Chabaud a recensé dans les grandes bibliothèques parisiennes un corpus de 147 titres publiés entre 1601 et 1800 : 50 œuvres originales, 30 rééditions et 67 réimpressions ; puis, dans un second temps, 261 ouvrages entre 1601 et 1830. La moitié des tirages est postérieure à 1750. L'impact, au XVIII^e siècle, est considérable puisque si l'on retient le tirage moyen de 2 000 exemplaires par ouvrage, environ 400 000 lecteurs sont touchés. Voir CHABAUD (G.), MONZANI (J.-P.), *Les Guides de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles. Images de la ville*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1979 ; CHABAUD (G.), « Images de la ville et pratiques du livre... », art. cit., p. 323-345 ; Id., « Les guides de Paris du XVII^e au début du XIX^e siècle. Remarques sur une construction historique » et « Pour une histoire comparée des guides imprimés à l'époque moderne », dans CHABAUD (G.) et alii, dir., *Les guides imprimés...*, op. cit., p. 71-80 et p. 641-649 ; Id., « Les guides de Paris : une littérature de l'accueil ? », art. cit., p. 77-108 ; Id., « La capitale, le guide et l'étranger : descriptions fonctionnelles et intermédiaires culturels à Paris dans la première moitié du XVIII^e siècle », dans CHARLE (C), dir., *Capitales européennes ...*, op. cit., p. 119-131. Voir aussi DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », art. cit., p. 209-285 ; CHABAUD (G.) et alii, dir., *Les guides imprimés...*, op. cit. ; ROCHE (D.), prés., *Almanach parisien...*, op. cit., p. 7-32 ; Id., *Humeurs vagabondes...*, op. cit., p. 116-122.

¹⁶⁴. COLLETET (F.), *La Ville de Paris, contenant le nom de ses rues, de ses fauxbourgs, églises, monastères et chapelles ... le tout pour l'usage et commodité des étrangers...*, Paris, veuve Nicolas Oudot, plusieurs éditions entre 1677 et 1708, continué par *Les Rues de Paris, avec les quays, ponts, fauxbourgs, portes, places, Fontaines, Palais, Hôtels, Hôtelleries, Églises, Chapelles, Communautés religieuses, hôpitaux et Collèges...*, Paris, veuve Jombert, 1722 ; SAUGRAIN (C.-M.), *Les Adresses de la Ville et Faux-bourgs de Paris divisez en vingt quartiers...*, Paris, Saugrain, 1708 ; PASQUIER, DENIS (L.), *Plan topographique et raisonné de Paris, ouvrage utile au Citoyen et à l'Étranger*, Paris, Pasquier, 1763 (3^e éd.) ; LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, op. cit. ; PIGANOL de La FORCE (J.-A.), *Description de la ville de Paris, de Versailles, de Meudon, de Saint-Cloud, de Fontainebleau et de toutes les autres belles maisons et châteaux des environs de Paris*, Paris, Libraires associés, 1742-1765 (4 éd.) ; JAILLOT (J.-B. Renou, dit), *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencemens connus jusqu'à présent*, Paris, Berger-Levrault, 1977, 6 vol. (fac-similé de l'édition de 1775-1782).

¹⁶⁵. ANTONINI (A., abbé), *Mémorial de Paris et de ses environs à l'usage des voyageurs*, Paris, Prault fils, 1749 (1734) ; DULAURE (J.-A.), *Nouvelle description des curiosités de Paris...*, Paris, Lejay, 1785-1791.

¹⁶⁶. NEMEITZ (J.), *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voyageurs de Condition, comment ils se doivent conduire, s'ils veulent faire un bon usage de leur tems et argent, durant leur Séjour à Paris [...] avec une liste des plus célèbres Savans, Artisans, et autres choses remarquables qu'on trouve dans cette grande et fameuse ville*, Leide, J. Van Abcoude, 1727 ; JÈZE, *Etat de Paris, contenant sa distribution par quartiers, ses gouvernemens civil et militaire, l'état ecclésiastique, ses institutions pour les sciences et arts libéraux, la finance, le commerce, les manufactures, arts et métiers, voitures publiques, etc.*, Paris, C. Hérisant fils, 1757, précédé par le *Journal du citoyen* (1754) et continué par le *Tableau universel et raisonné de la Ville de Paris...* (1760) et *l'Etat ou tableau de la ville de Paris...* (1760-1764) ; PRÉCIEN (R. H. Prévost de Saint-Lucien), *État actuel de Paris, ou le provincial à Paris, ouvrage indispensable à ceux qui veulent connoître et parcourir Paris, sans faire aucune question*, Paris, Watin fils, 1787-1805 (5 éd.).

¹⁶⁷. DEZALLIER D'ARGENVILLE (A.-N.), *Voyage pittoresque de Paris, ou Indication de tout ce qu'il y a de plus beau dans cette grande ville en peinture, sculpture et architecture*, Paris, Debure aîné, 1749-1778 (6 éd.) ; BRICE (G.), *Description nouvelle de la ville de Paris...*, Paris, Nicolas Legras, 1684-1752 (14 tirages).

¹⁶⁸. BRICE (G.), *Description nouvelle de la ville de Paris...*, op. cit., 1752, t. I, p. 223-224.

pour ses boutiques : *À la Barbe d'or* (les marchands de soieries Barbier et Tétard), *Au Grand Turc* (le drapier Ternois)... Les guides les plus célèbres, Hébert et Alletz, Hurtaut et Magny, Thiéry, proposent une image qui unit différentes facettes ¹⁶⁹. Les auteurs l'affirment hautement dans leur préambule, souvent à juste titre :

Cet Ouvrage contient une description exacte et raisonnée de cette Capitale, de tous les monumens anciens et modernes qui y sont rassemblés, des établissemens utiles qui y ont été formés, des Manufactures qui y sont établies, des Cabinets curieux que l'on y trouve, et enfin de tous les autres objets intéressans qu'elle renferme ¹⁷⁰.

Paris, capitale des Lumières, est devenue une étape recherchée, tant pour ses curiosités artistiques que pour ses spectacles ou ses produits de luxe. La volonté d'inventaire touche à tout : le public mais aussi le privé, le monumental et l'administratif mais aussi le ludique et le commercial... Les particuliers ne s'offusquent plus de voir leurs richesses affichées dans un guide. Dans *Le Voyageur à Paris*, extrait du *Guide des Amateurs*, Thiéry propose une liste détaillée de près de 120 cabinets de curiosité, en grande majorité privés ¹⁷¹. S'adressant à un public choisi de « connoisseurs et amateurs », il joue sur l'engouement pour les voyages, les sciences et les arts qui s'exprime dans la collection, reflet des expéditions proches ou lointaines ¹⁷² :

Cabinet d'antiquités et médailles de M. l'abbé Capmartin de Chaupy, logé parvois Notre-Dame [...]. Ce savant et laborieux abbé, qui a voyagé pendant trente ans dans toute l'Europe, a recueilli quantité de pierres chargées d'inscriptions antiques, de médailles,

¹⁶⁹. HEBERT, ALLETZ (P.-A.), *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses...*, Paris, Duchesne, 1761-1793 (24 éditions) ; HURTAUT (P.-T.-N.), MAGNY (P.), *Dictionnaire historique de la ville de Paris...*, op. cit. ; THIÉRY (L.-V.), *Almanach du voyageur à Paris...*, Paris, Hardouin, 1784-1786 (4 éd.) ; *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette Ville, et de tout ce qu'elle contient de remarquable*, Paris, Hardouin et Gattey, 1786-1787.

¹⁷⁰. THIÉRY (L.-V.), *Guide des amateurs...*, op. cit., t. I, « Avertissement ».

¹⁷¹. Cabinets d'anatomie, d'antiquités, d'estampes et de géographie, de dessins, d'histoire naturelle (45, de loin les plus nombreux), littéraires, de marine, des mécaniques du roi, de physique et de tableaux (THIÉRY (L.-V.), *Le Voyageur à Paris, extrait du Guide des Amateurs et des Étrangers Voyageurs à Paris...*, Paris, Gattey, 1789, t. I, p. 124-146).

¹⁷². Voir DUCHET (M.), *Anthropologie et Histoire au siècle des lumières...*, Paris, Flammarion, 1977 (1971) ; BEDEL (C.), HAHN (R.), LAISSUS (Y.), TORLAIS (J.), *La curiosité scientifique au XVIII^e siècle. Cabinets et observatoires*, Paris, Hermann, 1986, p. 620-711 ; « Voyager, explorer », *Dix-huitième siècle*, n° 22, 1990 ; BOURGUET (M.-N.), LICOPPE (C.), « Les expéditions scientifiques. Voyages, mesures et instruments. Une nouvelle expérience du monde au siècle des Lumières », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 5, 1997, p. 1115-1151 ; GUICHARD (C.), *Les amateurs d'art à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris I, exempl. dactylographié, octobre 2005.

différens antiques précieux [...], et divers morceaux d'histoire naturelle, qui ont trait à la science antique, etc. (t. I, p. 127)

Des RR. PP. Jacobins, rue Saint-Honoré ; coquillages, fruits, armes et ustensiles des sauvages, rassemblés par le fameux père Labat, religieux de cette maison. (p. 130)

De M. de Calonne, ancien contrôleur général, en son hôtel rue du Bac [...]. Belle collection de coquilles les plus rares, plusieurs objets curieux de minéralogie, et un beau choix d'oiseaux, insectes, et madrépores. (id.)

De M. Besson, rue du coq Saint-Honoré [...]. Le cabinet de ce naturaliste est composé d'objets d'étude et d'instruction, colligés par lui-même dans ses voyages... (p. 132)

La rubrique « Bibliothèques publiques » est suivie par celle des « Bibliothèques particulières », le titre « Jardins publics » par celui des « Autres jardins particuliers, où les étrangers peuvent trouver accès ». Thiéry promène ses lecteurs, bien au fait de l'attraction pour le naturel et le pittoresque :

Le jardin de Madame de Boufflers [...] traité dans le genre pittoresque [...] on y jouit de la belle nature [...] on en a fait un lieu charmant... (t. II, p. 52-53)

*Le jardin et les serres de M. de Saint-Germain [...]. Ce jardin est ouvert en tous temps à MM. les connoisseurs et amateurs [...] On y trouve le cierge à grandes fleurs (*cactus grandi florus*, Linn.)... (p. 55)*

Le jardin pittoresque de M. le duc de l'Infantado [...]. Ce jardin, planté originairement à la françoise, vient d'être changé et disposé dans le genre anglois ou pittoresque. [...] allées sinueuses [...] jolie petite guinguette [...] petite rivière [...] étang au milieu duquel est une petite isle, habitée par des canards étrangers [...] pont rustique [...]. Le sommet d'un rocher, situé au delà de la serre chaude où l'on cultive les ananas, offre une vue agréable ; une petite cascaille pratiquée dans la caverne [...] fait jouir cet endroit d'une fraîcheur délicieuse [...] magnifique volière traitée dans le genre chinois [...]. On voit dans la melonière un grand palmier portant fleurs et fruits... (p. 58)

L'auteur passe en revue les cours publics, les écoles, les sociétés littéraires, artistiques, philanthropiques.... Les amusements instructifs se retrouvent dans les guides, nul n'en sera surpris. Le succès de l'*Almanach du voyageur* puis du *Voyageur à Paris*, un tirage annuel de 1783 à 1790, prouve l'intérêt des lecteurs pour ce type d'informations mi-ludiques, mi-culturelles livrées en format de poche (in-16). Ce point de vue sur la ville, espace ludique à découvrir, concerne

aussi la vie économique, à travers le plaisir de consommer.

Le nouveau regard porté par quelques guides sur le commerce, affranchi des timidités du début du siècle, est lié aux prémices du tourisme et à la vigueur du marché du luxe. Il répond à la demande d'une nouvelle frange de lecteurs : le visiteur du grand tour, le « touriste acheteur international »¹⁷³. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, valorisées par les guides, les boutiques accèdent au statut de lieux-clés, *remarquables*, voire revendiquent de le devenir.

[La Faye, parfumeur] tient un des plus superbes magasins et des mieux assortis en Poudre, Pommades, Parfums et Bonbons de première qualité. Ce magasin est dans son genre aussi galamment décoré que celui du petit Dunkerque, et mérite d'être vu par les Etrangers¹⁷⁴.

Aussi, dans les années 1780, un certain nombre d'entre elles font partie des itinéraires touristiques de la capitale : le *Magasin anglais* de Sykes, le *Petit Dunkerque* de Grandchez, qu'un voyageur anglais décrit comme « a Great Toy Shop' for adults¹⁷⁵ », ou le magasin de curiosités de Poirier et Daguerre. Les galeries du Palais-Royal, incarnation de la mode parisienne, centre commercial de luxe, en sont la plus belle illustration¹⁷⁶. Jusqu'alors signe de prospérité générale de la ville ou repères topographiques, les boutiques sont désormais des lieux de loisirs clairement identifiés : lieux de lèche-vitrines, de sociabilité mondaine, voire de découverte esthétique ou scientifique pour les boutiques d'inventeurs¹⁷⁷. En témoigne une demi-douzaine de guides, qui comptent parmi les plus réussis de la production du XVIII^e siècle.

Le Séjour de Paris : l'étape parisienne d'un jeune aristocrate allemand

¹⁷³.WALSH (C.), « Shopping et tourisme : l'attrait des boutiques parisiennes au XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 223-237.

¹⁷⁴.*Almanach du Dauphin...*, Paris, Lacombe, 1777, n. p.

¹⁷⁵.FAIRCHILD (C.), « The production and marketing of populuxe goods... », art. cit., p. 238.

¹⁷⁶.COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit., p. 63-69 ; DAUTRESME (O.), « La promenade : un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, n° 3, juin 2001, p. 83-102 ; Id., « Une boutique de luxe dans un centre commercial à la mode : l'exemple du "Magasin d'effets précieux à prix fixe" au Palais-Royal à la fin du XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, op. cit., p. 239-247.

¹⁷⁷.HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », art. cit., p. 203-221.

L'ouvrage de Nemeitz, paru à la fin des années 1710, illustre le contexte de la production du guide de voyage au XVIII^e siècle : un mode d'emploi des attraits parisiens à destination des élites, une consommation aristocratique de la ville. Par sa vision pratique du voyage, basée sur son expérience d'accompagnateur de jeunes comtes allemands, Nemeitz dessine les conditions du séjour aristocratique qui vont prévaloir durant le siècle. Sans s'embarrasser de modèle, il pose les ressorts de l'attraction des étrangers pour la capitale. Pour reprendre la formule de Gilles Chabaud, Paris, lieu de consommation, est surtout prétexte à consommation du lieu ¹⁷⁸. Le titre exprime la conception nouvelle de la visite urbaine, liée à une pratique étendue du grand tour : *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voyageurs de Condition, comment ils se doivent conduire, s'ils veulent faire un bon usage de leur tems et argent, durant leur Séjour à Paris [...] avec une liste des plus célèbres Savans, Artisans, et autres choses remarquables qu'on trouve dans cette grande et fameuse ville* ¹⁷⁹. Les premiers chapitres ont trait à la préparation et au déroulement du voyage, choix du logement, conduite à tenir et précautions à prendre dans telle ou telle circonstance... ; suit la description de la ville. Nemeitz porte sur la capitale érudite, élégante et frivole le regard d'un Allemand protestant libéral, c'est-à-dire dégagé de la tradition monumentale et des recopiations habituels, attentif à l'expérience même du voyage. L'approche est vivifiante. Il renvoie à Brice ou Saugrain pour les commentaires artistiques et s'en tient en ce domaine au strict minimum. Ainsi, au chapitre XXVI, « Des principaux Cabinets de raretez d'art et de nature, de célèbres Artisans, Manufactures, Edifices publics et des Antiquitez de la Ville de Paris » (p. 364-401), il énumère dans une liste à la Prévert les « plus remarquables » édifices publics : le Louvre, les Tuileries, le Luxembourg, l'Observatoire, les Invalides, mais aussi les ponts, places, etc. Il donne le rapide descriptif d'une dizaine de cabinets, principalement de médailles ou de tableaux. Son propos est ailleurs, dans les conseils pour profiter au mieux des agréments

¹⁷⁸. CHABAUD (G.), « Les guides de Paris : une littérature de l'accueil ? », art. cit., p. 97 ; « Images de la ville... », art. cit., p. 344.

¹⁷⁹. Le livre, publié en 1718, a été traduit en français en 1727.

qu'offre la ville, et spécialement le *shopping*, activité pour laquelle l'information et l'apprentissage des techniques – savoir comparer, évaluer et négocier les marchandises, ne pas se laisser tromper par les apparences, faire durer le plaisir – revêtent une importance primordiale ¹⁸⁰. Deux sections traitent du commerce. Dans le chapitre XXXVIII, « S'il est bon de faire des emplettes à Paris, lorsqu'on s'en retourne chez soi : et quelles ? », Nemeitz considère les produits de luxe, qui constituent à ses yeux l'image de marque de la cité : avec sa foule de boutiques inventives, Paris est bien la capitale européenne de la mode.

Paris est un lieu, où l'on trouve une quantité innombrable de toutes sortes de Marchandises. De quel côté qu'on jette les regards, l'on voit des boutiques, où se vend quelque chose. [...] Le luxe, la vanité et le faste sont venus en dernier point à Paris en toutes choses, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner de voir les quincailleries et galanteries rouler ça et là en si grande abondance, afin d'entretenir ces vices-là. Ces vanitez ne demeurent pas dans la seule enceinte de cette ville ; elles ont rempli toute l'Europe. Combien de milliers de quincaliers [*sic*] et merciers *François* se sont-ils pas établis en divers païs, qui n'ont pas d'autres choses à vendre que de merceries et de manufactures fabriquées dans Paris ? [...] Avec tout cela, *Paris* ne laisse pas de retenir son ancien credit et préférence, à cause des nouvelles modes, et de toute sorte de belles merceries, qu'on invente là... (p. 588-589)

À son habitude, l'auteur instruit son lecteur des désagréments possibles : au chapitre XXXIX, « Comment il faut se garder en marchandant », il préconise la méfiance à l'égard des colporteurs :

... Quelquefois il vient dans les auberges, Caffez, et auprès des Billards des Colporteurs avec leurs balots et d'autres gens qui ont à vendre toute sorte de menuës marchandises. C'est avec ces gens qu'il faut user de circonspection, pour ne paier pas trop cher ses emplettes. (p. 599)

Le plaisir d'acheter est indissociable du grand tour : l'un des attrait du voyage est de revenir avec ces cadeaux souvenirs qui signalent, étape par étape, la réalité du séjour. Le *shopping* implique à la fois que le visiteur se mette à la dernière mode de Paris et en ramène les articles typiques : voyager veut aussi dire accéder aux meilleurs biens de consommation en Europe, aux originaux de

¹⁸⁰. WALSH (C.), « Shopping et tourisme... », art. cit., p. 230-231.

qualité ¹⁸¹. Le *shopping* réussi à l'étranger signifie davantage qu'acheter des souvenirs, c'est se mettre en état d'apparaître comme un *gentleman* accompli. C'est donc une activité en soi, à côté des visites d'églises et de palais. Nemeitz conseille longuement son lecteur fortuné et se lance dans le commerce de luxe comparé. Remarquons l'absence, dans ce palmarès axé sur les *quincailleries et galanteries*, toutes productions contemporaines, des objets d'art ou de curiosité anciens et de l'Italie, dont la redécouverte est plus tardive (voir chapitre 9) ¹⁸², en témoignent les guides de la fin du siècle, comme celui de Thiéry, marqués par un marché de l'art florissant. Érudits et collectionneurs, pourtant grands voyageurs, ne font pas partie, à l'évidence, du public cible ; la seule marchandise culturelle effleurée sont les livres *rare et curieux*. En ces années vingt du XVIII^e siècle, pour l'aristocrate allemand moyen en voyage, la France semble être l'horizon méridional.

Nôtre Voïageur [...] peut se faire faire, avant son départ de *Paris*, un *habit chamarré* et quelques *Peruques de bonne façon*. L'or de *Paris* est de bon prix, et la façon des *Peruques* à la *Françoise* est estimée par tout, excepté point en *Angleterre*. [...] Les *robes de chambres de Damas* se vendent tout prêtes dans plusieurs boutiques [...]. Une *épee d'argent* est un bel ornement. [...] L'on peut avoir des *Tabatières* de plus de cent sortes, et de divers prix [...]. Les *rubans de plusieurs sortes, les fraises et les Palatines, les mouchoirs brodez et les Cornettes, les fontanges et les éventails*, et cent semblables belles nippes sont très bien venuës au beau sexe. Je ne dis rien des *livres*. Les amateurs de la lecture ne manqueront pas leur coup, s'ils en peuvent attraper quelques-uns de rares et de curieux. (p. 592-594)

pour le *linge* et les *bas de soie*, on les trouve en *Hollande* et en *Angleterre* meilleurs et à meilleur marché, qu'en France.

L'on trouve les *dentelles* les plus fines à *Brusselles, Malines et Anvers*...

les montres ne se doivent pas acheter à *Paris*. Celles d'*Angleterre* sont beaucoup meilleures, et plus renommées déjà au monde.

La géographie commerciale est succincte : l'auteur s'arrête sur le Palais, qui représente encore à cette époque le cœur du commerce de luxe ¹⁸³, et sur le Pont-

¹⁸¹. WALSH (C.), « Shopping et tourisme... », art. cit., p. 231-232.

¹⁸². CHOAY (F.), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, chapitre II : « Le temps des antiquaires. Monuments réels et monuments figurés », p. 51-75 ; GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint. Edme-François Gersaint, marchand d'art sur le pont Notre-Dame (1694-1750)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

¹⁸³. COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit., p. 51-52.

Neuf, intrigué par *tentes démontables*¹⁸⁴. Il mentionne l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, les deux grandes foires, Saint-Germain et Saint-Laurent, et le pont Saint-Michel.

Outre le Palais, il y a encore ça et là dans la ville un nombre infini de boutiques de toute sorte de petites merceries précieuses... (p. 599)

À l'inverse de cette absence de localisation précise, l'approche géographique du commerce est privilégiée par deux guides : *Le Voyageur fidèle* (1716) et *Le Géographe parisien* (1769).

Le Voyageur fidèle : la « commodité » du repérage commercial

Contemporain du *Séjour de Paris*, le *Voyageur fidèle...* de Pierre Ribou, en dépit de ses insuffisances, est le seul guide de la première moitié du siècle à porter une attention soutenue à l'implantation commerciale¹⁸⁵. C'est son principal avantage. En débutant la partie dévolue au commerce, Ribou souligne qu'il veut « marquer certains endroits où se vendent certaines marchandises » (p. 345). De ce point de vue, le lecteur n'est pas déçu. Contrairement à Nemeitz qui, visant un lectorat de jeunes seigneurs, n'envisageait qu'une étroite fraction de l'offre, Ribou dresse une géographie commerciale assez fine du Paris de 1716. Abordant les marchandises les plus diverses, il commence à chaque fois par mentionner les rues où les trouver :

[les étoffes d'or et d'argent] On en trouve à petit-Point, dans la rue saint Denis, et dans la rue des Bourdonnais [...] le tout en magasin. Les crêpes et crêpons se vendent en magasin dans la rue des Lavandières et cul-de-sac des Bourdonnais. On en vend aussi en détail dans la rue de saint Denis, de saint Honoré et ailleurs, où il y a des

¹⁸⁴. L'auteur revient à deux reprises sur les *tentes* :

« ... le Pont-Neuf est plein de petites tentes ou boutiques, avec toute sorte de Marchandises. On les étale tous les matins sur les banquettes pratiquées aux deux côtes du Pont, et tous les soirs on les défait. » (chap. XXVI, p. 386)

« Dans les petites tentes qu'on voit tous les jours au Pont-Neuf, l'on trouve fort peu de ces quincailleries de prix, mais elles sont remplies pour la plupart de choses ordinaires et communes. » (chap. XXXIX, p. 599).

¹⁸⁵. LIGER (L.), *Le voyageur fidèle, ou le Guide des étrangers dans la ville de Paris, qui enseigne tout ce qu'il y a de plus curieux à voir...*, Paris, P. Ribou, 1716, 2^e édition.

Marchands Merciers en Etoffes... (p. 359)

L'auteur est sensible aux notions de densité (« c'est dans la rue de la Ferronnerie qu'ils [les ouvriers en cuivre] se trouvent le plus communément », « la plus grande partie [des couteliers] demeurent dans la rue de la Coutellerie [...] ainsi que dans la rue de saint Martin »), de dispersion (« il y en a [les tailleurs] dans tous les quartiers de cette Ville », les potiers d'étain sont « assez fréquents dans tous les quartiers de Paris »), de distribution (« en magasin », « se débitent en gros », « en détail », « Marchands en boutique », « les Savoyards, Colporteurs, et autres »), de consommations banale (« bijouterie commune », « tapisseries et meubles ordinaires », « le verre commun de Lorraine arrive au faubourg saint Antoine et rue saint Denis ») et anormale (« le papier réglé pour la musique se vend dans la Place aux Chats [...] à la règle d'or », « tableaux rares »), bas de gamme (« vieux habits », « vieux souliers refaits ou de hasard », « vieux meubles ») et haut de gamme (draps « très bien finis », souliers « d'une propreté achevée », « carrosses de remise [...] pour grands seigneurs »). Ne perdant pas de vue son objectif de *commodité*, il prête attention aussi bien à la qualité du choix et à la mode (« boutiques ... fort bien assorties », « cordonniers distingués », « très habiles », « réputés », « fort à la mode »...) qu'à l'échelle des prix (« prix assez raisonnables », « à juste prix »...) et à la marchandise d'occasion :

[les menuisiers] on en trouve dans tous les quartiers : il est vrai que quelques uns d'entr'eux se font distinguer par leurs ouvrages particuliers, et qu'il y en a qui travaillent plus chèrement que les autres : mais comme on en a à choisir, chacun fait là-dessus comme bon lui semble. (p. 412)

c'est une grande commodité [les vieux souliers] pour ceux qui sont bornez, et qui n'ont pas beaucoup d'argent à mettre à une paire de souliers, mais aussi on est souvent trompé dans ces achats si on n'y prend garde. (p. 402)

Il revient à deux reprises sur les Halles et les fripiers :

[les Halles] c'est un magasin bien commode pour beaucoup de personnes : l'Officier y trouve son compte, bien des Bourgeois leur commodité, ainsi que le menu peuple. Il y a des habits de tout sexe, de toutes tailles, et pour toutes sortes de conditions, on n'a qu'à choisir... (p. 363-364)

Tout le long des piliers des Halles, et qui forment comme une grande galerie, on

ne voit que boutiques de Fripiers, qui font métier d'acheter, de vendre et de racommoder de vieux habits, meubles et autres choses : c'est là où l'on trouve de quoy s'habiller ou se meubler d'une heure à l'autre ; ce qui est très commode pour bien des gens. (p. 82)

Ribou se proclame « Guide fidele ». Il offre en effet un bon tableau d'ensemble du commerce parisien. Les promenades de la première partie fournissent en outre l'occasion d'évoquer, de manière plus littéraire, certains des hauts lieux du commerce parisien : le Palais, l'enclos du Temple, la rue Saint-Martin, le cimetière des Saints-Innocents, les piliers des Halles, la place Maubert, le quai de la Ferraille... Les descriptions sont généralement neutres mais par moments le pittoresque l'emporte et vire au cliché, comme dans ce passage sur le Palais qu'on croirait recopié des récits de voyage du siècle précédent :

A peine fus-je entré dans la grande Salle de ce Palais, que j'eus les oreilles assié-
gées de tous côtes de plusieurs voix différentes, qui fort gracieusement me convioient
d'acheter plusieurs sortes de marchandises... (p. 26)

Les notations sont fouillées, mais on n'en saisit pas toujours la *commodité* annoncée. L'article XI est un chapitre disparate « qui instruit des lieux où se débitent certaines marchandises très nécessaires et fort utiles pour les besoins de l'un et l'autre sexe ». Il indique, entre autres, les implantations des parfumeurs (p. 376-377) : les poudres et savonnettes se vendent au bout du pont Saint-Michel, rue du Hurepoix, au bout du pont au Change, à l'entrée de la rue de Gèvres, rue Bourg-l'Abbé ; les savonnettes de crème de savon fines, rue du Petit-Lion, près de la rue Pavée ; les essences de Rome, Gênes et Nice, « plus estimées », devant la barrière Saint-Honoré... Des adresses sont aussi données pour l'eau de fleur d'oranger et l'essence pour les cheveux, la très fine poudre et l'huile d'amande douce pour les cheveux, enfin pour l'essence pour les tabacs, les « eaux d'Ange odoriférantes », l'« eau de mille fleurs », les cassolettes, le lait virginal, le « lait d'Amarante », l'essence d'ambre, le musc... Mais au bout de cette longue liste, probablement recopiée du *Livre commode*, Ribou en admet lui-même l'inanité et élude l'absence d'actualisation :

Il est vrai que depuis quelques temps les odeurs ne sont plus en usage en France,

ce commerce a bien diminué ; mais il ne laisse pas encore que d'y avoir des gens qui en sont amateurs. (p. 377) ¹⁸⁶

Ce qu'il faut retenir du guide de Ribou, c'est que la richesse commerciale de Paris fait partie intégrante du « remarquable », devenu synonyme de « commodité ».

Voilà tout ce que j'ai vû de remarquable, et tout ce que j'ay appris de particulier dans Paris, tant par moy-même que par les mémoires fideles qu'on m'en a fournis. Il me semble [...] que les Etrangers [...] auront tout lieu d'y trouver de quoy se satisfaire sur tout ce qu'ils souhaiteront pour les plaisirs de l'esprit et du corps, pour toutes sortes de divertissemens, et pour les choses nécessaires à la vie et la commodité de les y trouver. (p. 416)

Le *Géographe parisien* : est « remarquable » ce qui est animé

Dans la seconde moitié du siècle, le *Géographe parisien* de Le Sage témoigne, de façon plus diffuse que chez Ribou, d'une volonté de repérage commercial ¹⁸⁷. Le guide, à qui manque l'érudition d'un Brice ou la verve d'un Nemeitz, présente Paris par quartiers puis, dans la dernière partie du deuxième volume, par rubriques, Maisons royales, Palais et Hôtels des grands seigneurs, Effets curieux, Manufactures, Arts et Métiers, Juridictions, etc. L'auteur, intéressé par la vie économique, caractérise chaque quartier par son atmosphère commerciale et précise ses spécialités :

[quartier de la Cité] C'est dans ces cantons que l'Orphèvrerie [*sic*], la Bijouterie, et les Marchands de Modes étalent tout ce qui peut flatter la vue et le goût. Il s'y trouve des Fondeurs de toutes especes, beaucoup de Fourbisseurs. [...] C'est sur ce quartier [de l'Horloge] que l'on fait tous les Instrumens de Mathématiques. (p. 70)

Les richesses des Halles, les multiples activités de l'industriel faubourg Saint-Marcel, deux quartiers traditionnellement dédaignés par les guides du monumental, sont ici célébrées :

¹⁸⁶. Voir LANOE (C.), *Les jeux de l'artificiel. Culture, production et consommation des cosmétiques à Paris sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Paris I, exempl. dactylographié, 2003.

¹⁸⁷. LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, *op. cit.*, 1769.

Ce Quartier [les Halles] est peut-être le plus riche de Paris, et celui qui le paraît le moins. Le Commerce immense qui s’y fait, y attire tant de Marchands, que s’y trouvant les uns sur les autres, ils ne peuvent étaler leurs richesses. (p. 22)

Dans la rue neuve S. Médard est une Manufacture de Ratine très-curieuse. À l’extrémité de ce fauxbourg, au Clos-Payen, est établie une Manufacture façon de Perse. Il y a [...] plusieurs brasseries. La rue et montagne Sainte Geneviève est occupée par toutes sortes d’Artistes ; il y a quantité de Boucheries, des Tapissiers et Fripiers. C’est aussi le quartier Sçavant : la quantité de Colléges, la réputation bien méritée des Professeurs, le nombre considérable d’habiles Artistes, Graveurs, Imprimeurs en lettres et en Taille-douce, Librairie et Marchands d’Estampes, rendent ce quartier célèbre... (p. 127-128)

Du Palais-Royal, dont les collections d’art étaient longuement décrites par Brice ou Dezallier d’Argenville, Le Sage retient les « riches Marchands, sur-tout en fait de modes et de riches parures ». Loin de signaler les curiosités culturelles, le *remarquable* et le *curieux* désignent dans ce guide, avant tout, l’animation commerciale, la production : « Manufacture [...] très-curieuse », « Le Pont Notre-Dame est remarquable par le grand nombre de Tableaux, la quantité de Dorures, de Miroitiers, et de fabricants d’Ornemens d’Église »... Comme chez Ribou, l’actualisation de l’information laisse à désirer : à la fin des années 1760, le « bric-à-brac de la rocaille ¹⁸⁸ » s’est déplacé vers l’ouest, au faubourg Saint-Honoré, et le pont Notre-Dame, lieu d’une activité commerciale ancienne, avait perdu de son lustre ¹⁸⁹.

Jèze : une appréhension statutaire du commerce

Avec le guide de Jèze, qui connut plusieurs ébauches dans les années 1750 et 1760 ¹⁹⁰, se dessine une approche administrative du commerce. Avocat au

¹⁸⁸. ROCHE (D.), « Gersaint sans son enseigne », dans GLORIEUX (G.), *À l’Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, préface, p. VI.

¹⁸⁹. GLORIEUX (G.), *À l’Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 56-57 (voir *infra* chapitre 6).

¹⁹⁰ *Journal du citoyen*, La Haye, 1754, *État de Paris contenant sa distribution par quartiers...*, Paris, C. Hérisant fils, 1757, *Tableau universel et raisonné de la Ville de Paris...*, Paris, J.-P. Costard, 1760, *État ou Tableau de la ville de Paris, considérée relativement au nécessaire, à l’utile, à l’agréable et à l’administration*, Paris, Prault, 1760 à 1765.

Parlement, censeur royal, l'auteur est bien informé sur les activités et les institutions parisiennes. Son œuvre à l'ambition encyclopédique matérialise la nouvelle transparence fonctionnelle de la capitale, soigneusement construite grâce à un plan élaboré ¹⁹¹ : le nécessaire (hôpitaux, marchés, églises...), l'utile (éducation, journaux, arts et métiers, Université, académies...), l'agréable (spectacles, théâtres, promenades, monuments, cabinets de curiosité, cafés...), enfin l'administration (liste des ministères...), principe directeur de la ville-machine. Situés dans la première partie, *Paris, considéré relativement aux choses utiles à la vie*, les articles consacrés au commerce, aux manufactures et arts et métiers s'inspirent du *Dictionnaire de commerce* de Savary des Bruslons ¹⁹². Jèze fournit une foule de renseignements sur les statuts, les juridictions et l'organisation des métiers, les produits vendus ou les ouvrages faits et leurs prix, les poids et mesures, etc., mais rien sur les boutiques et l'implantation commerciale. Dans la longue liste des métiers (p. 327-368) qui, par ordre alphabétique, indique pour la plupart d'entre eux les défenses de fabriquer et le monopole, le saint patron, l'adresse du bureau, la durée de l'apprentissage, le coût de la maîtrise, le nombre de maîtres et d'apprentis, l'ouverture aux veuves et fils de maîtres, les principales productions et leur prix, figure, exception unique !, un détail personnalisé à la rubrique « merciers » : « On trouve des broderies toutes faites sur le Pont au Change et à la Friperie ; mais les bonnes se vendent à la *Toison d'Or*, rue du Roule, et chez les Brodeurs-Entrepreneurs, qui sont... [suivent huit noms] » (p. 353).

Jèze livre une mise à plat purement réglementaire du commerce. Le discours d'utilitarisme, récité telle une antienne, s'adresse à un énigmatique *particulier* :

On donne ici une distribution toute simple de Paris, dans laquelle on indique les choses qui ont paru d'une utilité plus générale. [...] [L'ouvrage] n'a pour but que de réunir tout ce qui peut être d'une plus grande utilité pour chaque particulier ; c'est ce qui nous a déterminé à lui donner le titre de JOURNAL DU CITOYEN. (*Avertissement*, p. III)

¹⁹¹. CHABAUD (G.), « Les guides de Paris... », art. cit., p. 99-101 ; LEPETIT (B.), *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 73-74.

¹⁹². [JÈZE] *Journal du citoyen*, La Haye, 1754, p. 286-322 et p. 223-399.

Nulle expérience territoriale dans cette appréhension du commerce ; nul voyageur non plus dans cette ville démontée. À force de fonctionnalisme, on arrive au paradoxe que, dans ce guide urbain, l'animation caractéristique de la grande ville a disparu.

L'Almanach parisien : la mise en valeur des « quincailleries et galanteries »

À l'opposé de la clarté outrancière de Jèze, Hébert et Alletz proposent, à peu près à la même époque, un guide qui mêle tous les registres, en dépit de la séparation du volume en deux tomes : « Les monumens des Beaux Arts [...] indiqués par ordre alphabétique », « Indication de tout ce qui est nécessaire et utile à sçavoir pour un Etranger »¹⁹³. Le choix d'un plan alphabétique, dépourvu de la table des matières qui permettrait, à la manière du *Voyageur à Paris* de Thiéry, de se repérer dans l'ouvrage, semble au premier abord rajouter à l'imbroglie. La séparation en deux parties ne facilite pas non plus la lecture : l'Académie de Saint-Luc, Bagatelle, la Bibliothèque du roi sont dans la première, l'Académie de Peinture et de Sculpture, la Bastille, les bibliothèques publiques dans la seconde, etc. Cette fois, le risque pourrait être de s'y perdre ! Les rubriques sont en effet variées. La lettre B (seconde partie), par exemple, contient les articles Baigneurs-Étuvistes, Bals publics, Banquiers, Bas de soie, Bastille [Château de la], Beaux-Arts, Bibliothèques publiques, Bijoux, Magasins de bijoux précieux, Billards [Jeux de], Billets, Blanchisserie, Bois à brûler, Boisseau, Bonnets de velours, Bonnets de laine pour coucher, Botte, Bottes fortes, Bottines ou bottes molles, Boucles d'argent, Boucles d'oreilles de diamant, Bougies, Boulevards ou les Remparts de Paris, Bourse [La], Boutons d'habits, Boutons de diamants, Bracelets pour les Dames, Broderies en or ou en argent pour les habits, Brouettes, Bureaux [Les]. À la lettre C, les « Confitures » précèdent le « Conseil du Roi »... Mais le guide est court (149 et 183 pages) et se lit vite.

¹⁹³. HÉBERT, ALLETZ (P.-A.), *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses...*, Paris, Duchesne, 1765.

À l'occasion d'une récente réédition, Daniel Roche a montré l'intérêt de l'*Almanach parisien*, en particulier sa démarche unificatrice ¹⁹⁴. Les auteurs placent l'art (« monuments des beaux-arts »), l'économie (Logement, Nourriture, Habillement, Voitures, Emplettes) et les loisirs (Spectacles, Promenades) au même niveau, ce qui est nouveau par rapport à Brice, obnubilé par le culturel, et par rapport à Liger ou Le Sage, plus tournés vers les activités productives. Le mélange a plu : le guide a été publié durant trente ans. Deux autres qualités marquent l'ouvrage : d'une part, le pragmatisme de la démarche, d'autre part, la vivacité du panorama commercial.

Hébert et Alletz ont une manière pratique d'appréhender la ville qui ressemble à celle de Nemeitz, malgré la différence de plan, d'époque et une conception moins élitiste du visiteur. Le discours est pareillement ancré dans la matérialité urbaine. La ville n'est pas un organisme à décortiquer mais un territoire à faire découvrir : le guide doit indiquer à l'étranger « tous les endroits dignes de sa curiosité » (*Avertissement* à la seconde partie, 1772). L'un des passages les plus caractéristiques de cette prise directe sur la ville est l'article « Paris ». Les auteurs donnent rapidement les chiffres attendus, nombre de quartiers, rues, maisons, paroisses, couvents, collèges, places publiques, ponts..., puis consacrent la majeure partie de l'article à expliquer au voyageur comment se repérer. Le moyen est simple et efficace : « Il n'y a qu'à se placer au milieu du Pont-Neuf, le dos tourné à la rue Dauphine. » Posté là, le visiteur a devant lui le nord, à sa droite l'est, à sa gauche l'ouest, derrière lui le sud ; la Seine sur laquelle il est partagé la ville en deux moitiés, nord et sud. Considérant la première, « il doit partager par la pensée tout cet espace en trois parties principales et savoir qu'en regardant un peu sur la gauche, sans changer de posture, c'est le quartier Saint-Honoré, et celui de la place des Victoires ; qu'en regardant en face, c'est le quartier Montmartre et celui de Saint-Denis, et qu'en tournant les yeux du côté de la droite, c'est le Marais ; faisant ensuite un demi-tour à droite, c'est-à-dire à l'Orient, c'est le quartier Saint-Antoine, avec son long

¹⁹⁴. ROCHE (D.), prés., *Almanach parisien...*, op. cit., p. 7-32, spécialement p. 31.

faubourg ; se tournant après à gauche, ce sont les Tuileries, le petit Cours... » Les auteurs poursuivent le repérage pour la moitié sud, subdivisée elle aussi en trois parties. « Ensuite il suffit qu'il sache les noms de cinq ou six rues qui forment toute la longueur et la largeur de Paris pour connaître en gros toute cette Ville » : le guide énumère, en les situant, les rues Saint-Denis et de la Harpe, Saint-Martin et Saint-Jacques, Saint-Honoré et Saint-Antoine ; il rajoute la rue Sainte-Avoye et la vieille rue du Temple, les rues du Bac et de Grenelle qui traversent le Marais ou le faubourg Saint-Germain. La conclusion est pragmatique : « Telle est l'idée la plus simple que tout Étranger peut prendre de Paris, et celle qui peut lui suffire. L'usage de le parcourir, avec quelques informations, feront le reste. » Comparé à de nombreux autres guides qui, au même article, continuent de se délecter de chiffres fantaisistes, de légendes et de lieux communs, l'*Almanach parisien* est rafraîchissant, même s'il n'est pas exempt de défauts comme le souligne avec son acuité coutumière Nicolas Le Camus de Mézières :

Cette nouvelle Edition, corrigée, etc. n'est point assez nouvelle, ni suffisamment corrigée. Car, à l'ouverture de la première partie, nous sommes tombés sur cet article.

Opéra [L'], rue Saint Honoré [suit un extrait de l'*Almanach parisien*]. Rien de tout cela n'existe, depuis le mois de Juin 1781, que la salle de l'Opéra a été consumée par le feu. Cet article de Opéra, que nous n'avons point trouvé corrigé, nous a fait chercher celui du Palais Royal [...]. Voici ce qu'on y lit.

Jardin du Palais Royal. Ce Jardin n'est pas, à beaucoup près, de la grandeur des deux derniers (les Thuileries et le Luxembourg)...

Pont de Neuilly : c'est un Pont magnifique qu'on a construit *tout récemment* sur la Seine [...]. Il a été commencé en 1768...

Ces articles suffisent pour faire connoître l'*Almanach parisien*, qu'on peut dire être à bien des égards intéressans, mais mal écrit ¹⁹⁵.

Comme chez Nemeitz, le voyageur n'est pas une abstraction mais une personne de qualité qui doit être guidée et conseillée, y compris dans ses *emplettes*. Le sous-titre de la seconde partie révèle la volonté d'embrasser les diverses facettes de la réalité urbaine sous l'angle de l'utilité : «... Ce qui

¹⁹⁵. [LE CAMUS DE MÉZIÈRES (N.)] *L'Esprit des Almanachs : Analyse critique et raisonnée de tous les Almanachs tant anciens que modernes*, Paris, veuve Duchesne, 1783, p. 49.

comprend le Logement, la Nourriture, l'Habillement, les Voitures, les Emplettes [...], le prix de toutes ces choses. L'indication des Spectacles, des Promenades et de tous les endroits dignes de sa curiosité ».

1°. Un étranger qui arrive à Paris a besoin de se loger convenablement, d'être traité gracieusement pour la nourriture, d'être habillé à la mode, de savoir le prix des Voitures publiques, celui de quantité de Marchandises relatives à l'habillement, et à une infinité d'autres besoins. Ce même Étranger est peut-être chargé, par quelques parents ou amis, de certaines emplettes ; par exemple, de quelques étoffes riches pour habits de noces, de quelques bijoux de prix, ainsi du reste. Il a besoin de divers éclaircissements là-dessus, tant sur le goût qui doit le diriger, que sur la valeur de ce qu'il achète. [...] Nous avons fait en sorte qu'il ne fût trompé en rien sur tout ce qu'il peut acheter... (*Avertissement*, éd. 1772)

Les auteurs tiennent un discours analogue à propos des spectacles et des fêtes, des promenades et des jardins publics, des tribunaux, du change et des monnaies : le jeune aristocrate à la recherche de maîtres de danse, d'armes ou de musique, l'étranger désireux de mondanité ou venu pour affaires doivent trouver matière à leur demande. Le succès de l'ouvrage, publié de 1761 à 1800, témoigne de l'attente d'un guide ancré dans une réalité urbaine plurielle.

De cette interprétation de l'utilité, il ressort un tableau suggestif du commerce, même s'il est aussi partial que celui de Nemeitz : les rubriques visent des voyageurs riches. Aussi, sans souci d'exhaustivité, elles mettent en valeur le commerce de luxe et de demi-luxe de la capitale : les *quincailleries et galanteries*, pour reprendre l'expression de Nemeitz, représentent 29,5 % des marchandises citées (29 sur 98 rubriques), les modes 28,5 % (tissus, habits, souliers...), les éléments de décoration intérieure 12 % (glaces, girandoles...), les produits alimentaires 7 % (traiteurs et confiseurs, café, confitures, sucre...), médicaux 4 % (eaux, pommades...), les chevaux et carrosses 4 % ; le reste (15 %) se partage entre les livres, les jeux, les bougies et chandelles, le bois et le charbon, etc. ¹⁹⁶

¹⁹⁶. Voici la liste des rubriques commerciales citées dans la seconde partie du guide, hors manufactures : Agrafes de diamant, Argenterie, Bijoux, Bois à brûler, Bonnets de velours, Bonnets de laine pour coucher, Bottes fortes, Bottines ou bottes molles, Boucles d'argent, Boucles d'oreilles de diamant, Bougies, Boutons d'habits, Boutons de diamants, Bracelets pour les Dames, Broderies en or ou en argent pour les habits, Café, Camelot pour habit d'été, Cannes à parasols, Carrosses de remise, Cartes [Jeux de Cartes], Ceinturons pour les épées, Chaises à porteurs, Chandelles, Chandeliers, Chapeaux,

Dans ses limites, le panorama est bien informé et actualisé. Ainsi, à l'article « Modes et Ajustements pour les Dames » est insérée une lettre sur les coiffures, extraite du *Journal politique* de juillet 1776 ; à l'article « Rubans », une incise nuance l'avis donné : « Les Rubans le plus à la mode (peut-être pour le moment) sont la couleur puce ». La longueur variable des articles répond à l'intérêt supposé du voyageur, invoqué à plusieurs reprises. Parmi les plus détaillés figurent ceux consacrés aux bijoux (trois colonnes), diamants et boutons, à l'or, aux tabatières, montres et épées, au drap pour habits, aux toiles pour chemises, étoffes de soie, galons d'or et d'argent, habits, modes et ajustements pour les dames, dentelles et broderies en or ou argent, tapisseries, carrosses de remise, eaux minérales, à la médecine ou potion que l'on prend dans les maladies, au vin. Pour la plupart des objets, le guide indique les lieux où les trouver et une échelle de prix ¹⁹⁷.

BIJOUX, comme Étuis, Tabatières, Dés d'or à coudre, Épingles à tête de diamant, etc. On en trouve de toutes sortes et du dernier goût, chez les Bijoutiers ou Joailliers au Palais Marchand, Quai des Orfèvres, Place Dauphine, rue du Harlay, rue S. Louis, et aux environs, Quai de Gesvres, rue Saint-Honoré, etc. Bijoux d'or pour femme, appelés *Nécessaires* ; ce sont 1. Les Étuis d'or en uni, ils coûtent depuis 8 à 10 louis, jusqu'à 27. 2. Les Dés d'or, 24 liv. 3. Les Ciseaux garnis en or, 24 liv. 4. Les Flacons à cuvette et Bouchons d'or, 36 liv. 5. Les Crayons, 12 à 18 liv. (p. 120-121)

ÉVENTAILS. On en trouve de toutes les sortes chez les Marchands Eventaillistes répandus dans les rues marchandes ; par exemple rue Saint-Denis et les rues voisines. Ceux en ivoire coûtent depuis 12 livres jusqu'à 4 louis, selon la beauté des Papiers ou

Charbon, Chevaux [Marché aux], Chevaux de louage, Clinquallerie, Colliers de diamants, Confitures, Corps ou Corssets nouveaux, Couteaux, Dentelles, Diamants, Drap pour habits, Eaux minérales, Estampes, Étoffes à fond d'or ou d'argent. Étoffes de soie..., Éventails, Fontaines, Fourrures pour doublures d'habits, Fourbisseurs, Fusils et Pistolets, Gants, Girandoles en Stras..., Glaces, Trumeaux, Miroirs, Dessus de Cheminée, Habits, Lampes, Livres, Lunettes, Malles, valises ou coffres pour les voyageurs, Manchettes, Manchons, Marqueterie, Mathématiques [faiseurs ou vendeurs d'Instruments de], Médecine ou potion que l'on prend dans les maladies, Meubles, Modes et Ajustements pour les Dames, Montres, Mousselines, Navettes, Nœuds d'Épées, Opticiens, Or, Orfèvrerie, Pain, Papiers, Plumes, etc., Pendules, Perruques, Perruquiers ou Baigneurs, Pierres de composition, Plumets pour les Chapeaux, Porcelaine, Rasoirs, Relieurs [Les], Réverbères ou Lampes optiques, Rouleaux à louis d'or et de toutes espèces, Rubans de toutes les sortes, Secrets pour la santé, Secrets et talents extraordinaires, Serinettes [Magasin de], Souliers et Escarpins, Sucre, Tabatières, Tableaux [Magasin de], Tablettes, Taches d'habits, Tambours à broder, Tapisseries, Toiles pour chemises, Toilettes complètes, Traiteurs [Les], Trictracs, damiers Jeux d'échecs, Velours, Vestes brodées en or et en argent, Viande de boucherie, Vin.

¹⁹⁷.L'indication des adresses et celle des prix sont correctes : voir *infra* chapitres 5 (la géographie commerciale) et 9 (les montres du bijoutier Aubourg).

Peinture. Ceux en peau peinte chinoise depuis 2 louis jusqu'à 6. (p. 141)

MONTRES. Les Horlogers sont répandus dans les divers quartiers de Paris ; mais où il y en a le plus, c'est dans la place Dauphine, sur le quai des Orfèvres, rue du Harlay, les cours du Palais et les environs. [...] Les Montres à boîte d'or, dites de Paris, vont depuis 12 louis jusqu'à 20. Celles à répétition, depuis 25 louis jusqu'à 1 000 livres. Les montres d'or, dites de Genève, vont depuis 8 louis jusqu'à 12. A l'égard des Montres à Boîtes d'argent, on en trouve depuis 4 louis jusqu'à 50 écus. Les Chaînes ordinaires de Montres pour femme, sont de Pinchebec, et valent 12 à 15 liv. Celles en or valent jusqu'à 300 et 400 liv. et au-delà [...]. Les Chaînes d'acier pour Montres d'homme, valent depuis 3 liv. jusqu'à 6. Celles de femme depuis 12 liv. jusqu'à 36 l. (p. 157)

TRICTRACS, damiers Jeux d'échecs. On en trouve de diverses sortes et grandeurs chez tous les tabletiers et particulièrement rue des Arcis, entre le Pont Notre-Dame et la rue Saint-Martin, et rue Saint-Merry, à l'Hôtel de Jabac. Les Trictracs ordinaires coûtent depuis 12 liv. jusqu'à 15 liv. Les damiers, avec les dames d'ivoire, depuis 3 liv. 10 s. jusqu'à 4 liv. 10 s. Les jeux d'échecs 3 à 4 liv. (p. 170)

Les prix sont élevés car les marchandises mentionnées sont choisies, même les plus communes comme les bougies :

On trouve toutes sortes de Dentelles chez les Marchandes Lingères ; mais il y a des Marchands affectés particulièrement aux Dentelles de prix. Tels sont ceux, par exemple, qui demeurent dans le Quartier Saint-Honoré, ou sur le quai de la Ferraille, ou sur la place Dauphine, ou au Palais et ailleurs. (p. 134)

Lunettes pour lire. Les meilleures se vendent chez les Marchands de Lunettes, quai de l'Horloge, et valent depuis 3 liv. jusqu'à 4 liv. (p. 151)

Bougies pour éclairer les appartements et les tables. La belle Bougie, dite du Mans, coûte 2 liv. 10 sols la livre. (p. 122)

La géographie qui se dessine à la lecture des 98 rubriques reflète, sans surprise, la sélection des objets : seules 72 rues sont citées sur les quelque mille de la capitale (voir document n° 1, annexe). Là encore, l'exhaustivité n'est pas cherchée : « et les environs », « et en quelques autres endroits », « et ailleurs », « et autres rues », « etc. » parsèment les rubriques. À titre de comparaison, *l'Almanach général d'indication d'adresse* (1769) indique 667 rues. Un guide n'est pas un almanach de commerce : son but n'est pas de lister des adresses mais de

relever celles qu'il juge remarquables. Les rues du quart nord-ouest et la Cité sont le plus souvent citées ; viennent ensuite les quarts sud-ouest et nord-est à égalité, puis sud-est ¹⁹⁸. La Cité prédomine, avec ses marchandes de modes, bijoutiers, horlogers, orfèvres et autres vendeurs d'instruments de mathématiques ¹⁹⁹... Seule la longue rue Saint-Honoré (14 citations) dépasse le Palais (12) ; elle réunit elle aussi, sur un mode linéaire cette fois, un parfait échantillon du marché du luxe. Saint-Germain est noté pour ses loueurs de chevaux, selliers et malletiers (rues Dauphine, Mazarine, de Seine...), ses fourbisseurs (rue Dauphine), ses traiteurs (rues du Colombier, Jacob...), ses chantiers de bois (quais de Bourbon, des Quatre-Nations...). Le cas de Saint-Martin est particulier, avec la présence de l'hôtel Jabac (cité à dix reprises).

Dans cette recomposition ciblée du paysage commercial, l'annonce publicitaire est utilisée avec mesure : douze marchands sont nommés, contre rétribution probablement. Le souhait didactique de l'« Avertissement » semble soudain loin ! La majorité sont également cités dans l'*Almanach général d'indication* : l'inscription dans des médias différents élargit l'audience. L'un d'eux est l'éditeur du guide :

Livres [...] Pour la partie des Théâtres, chez la Veuve Duchesne, rue Saint-Jacques.
(p. 151)

Dans la moitié des cas, la rubrique est en réalité une annonce publicitaire, telle celle des « Magasins de bijoux précieux, travaillés avec goût et magnificence » qui renvoie à Tiron de Nanteuil, place Dauphine, l'un des plus grands merciers bijoutiers de Paris. Trois articles, les pierres de composition, les magasins de tableaux et de serinettes, signalent des lieux un peu excentrés :

Pierres de composition. Madame *Peloise* tient un magasin d'une grande quantité

¹⁹⁸.30 % et 29 % des 160 mentions de rues sont situés dans le quart nord-ouest et la Cité ; 17,5 % dans les quarts sud-ouest et nord-est ; 6 % dans le quart sud-est.

¹⁹⁹.Les unes au « Palais marchand » (12 citations), les autres quai des Orfèvres (6), place Dauphine (6), quai de l'Horloge (5), pont Saint-Michel (5), Pont-au-Change (2) et dans les rues avoisinantes : Saint-Louis (2), de la Barillerie (2), du Harlay (2), Saint-Barthélémy (2), etc.

Loin derrière la Cité (46 citations ; 29 %), trois quartiers se détachent : Saint-Germain-des-Prés (18 ; 11,3 %), Palais Royal (15 ; 9 %) et Saint-Martin (id.), suivis par les quartiers Saints-Innocents (11 ; 7 %) et Louvre (id.). Les autres comptent moins de dix mentions : Hôtel de Ville (9 ; 5,6 %), Luxembourg (8 ; 5 %), Sainte-Geneviève (id.), Saint-Denis (6 ; 4 %), Halles (5 ; 3 %), Place Royale (4 ; 2,5 %), Sorbonne (2 ; 1,3 %) et Notre-Dame (id.).

de pierres de composition [...] imitant les Pierres fines [...]. Elles en accomode les curieux à un prix raisonnable. Sa Demeure est *vis-à-vis de la Comédie Française*. (p. 162).

Tableaux [Magasin de]. Il y en a un fort beau chez le sieur *Beauvarlet*, rue Saint-Jacques. (p. 168)

Serinettes [Magasin de]. On en trouve chez le sieur *Barbier*, rue de Sève... (p. 168)

Un opticien du roi s'octroie deux publicités (sans adresse) :

Lampes optiques. Chez le sieur *Rabiqueau*, Opticien du Roi... (p. 150)

Réverbères ou Lampes optiques chez le sieur *Rabiqueau*, opticien du Roi, ainsi que chez d'autres marchands. (p. 167)

Trois inventeurs annoncent leur création : une cheminée, un remède, du papier à écrire. Tous les médias sont bons pour diffuser une invention²⁰⁰... Seul le troisième s'adresse « aux commerçants et aux voyageurs » :

Secrets et talents extraordinaires. [...] Le Sieur *Desnos*, rue Saint-Jacques, au Globe, est l'inventeur d'un papier chimique économique, et d'un crayon minéral fin, dont il fait des tablettes de toutes grandeurs, utiles aux commerçants et aux voyageurs... (p. 167)²⁰¹

La dernière des douze annonces est un classique du genre :

[Eaux minérales] Il y a encore les Eaux minérales Vitrioliques et Ferrugineuses de Madame Calzabigi, qui ont la vertu de resserrer et fortifier les fibres. (p. 137)

Thiéry : une visite pour amateurs de curiosités commerciales

Le modèle de l'*Almanach parisien*, guide ouvert sur les multiples attraits de la ville du temps présent, a été repris et développé avec brio par Thiéry dans les années 1780. L'*Almanach du voyageur à Paris*, publié de 1783 à 1787, reprenait en un volume d'environ 500 pages (in-16) le plan alphabétique. Le deuxième ouvrage du cicérone, *Le Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, est

²⁰⁰. HILAIRE-PÉREZ (L.), *L'invention technique...*, op. cit., p. 292-294.

²⁰¹. Voici les deux premières annonces :

« Invention d'une nouvelle construction de cheminée qui garantit de la fumée. C'est le sieur Charles, rue du Faubourg Saint-Martin, qui a trouvé cette invention, et à qui l'on peut s'adresser. » (p. 149)

« Secrets pour la santé. Sachets contre les attaques d'apoplexie. On en trouve chez le sieur Arnoult, rue Quicampoix ; il en est l'inventeur et les succès de ce remède sont attestés par un nombre infini de personnes dignes de foi. » (p. 167).

plus ambitieux ²⁰² : en deux volumes de 784 et 739 pages (in-12) sont décrits le nord, avec une dissertation sur l'origine et la croissance de Paris, puis la Cité et le sud. Comme celui de Brice, c'est un guide à itinéraires. Enfin, de 1788 à 1790, est publié en deux parties de 280 pages *Le Voyageur à Paris* ²⁰³. L'ouvrage renoue avec la présentation alphabétique, d'« abbayes » à « frères tailleurs », puis de « galériens » à « Yves (saint) ».

Comme Nemeitz ou Hébert et Alletz, Thiéry s'adresse explicitement aux « personnes de distinction ». Il désigne son lecteur, non par le terme de *voyageur*, mais par ceux de *connoisseur*, *amateur*, *curieux*, *savant*, *artiste* ²⁰⁴ : une personne érudite, capable de juger par l'exercice du goût, sensible au sublime des objets et des sites ²⁰⁵. À l'image des mots qu'il affectionne, l'œuvre de Thiéry témoigne d'un vif intérêt pour la culture, au sens large. Dans le *Guide des amateurs*, au titre significatif, l'auteur arpente les rues quartier par quartier, décrivant au passage tout ce qui lui paraît *remarquable*. Les cabinets littéraires et scientifiques, les châteaux, églises et couvents, les théâtres, sociétés et clubs, les cours souveraines et bureaux de l'administration, mais aussi les bâtiments industriels – les manufactures, surtout, qui imposent par leur taille – sont *curieux* et donc *méritent d'être vus* :

²⁰². THIÉRY (L.-V.), *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette Ville, et de tout ce qu'elle contient de remarquable*, Paris, Hardouin et Gattey, 1786-1787.

²⁰³. THIÉRY (L.-V.), *Le Voyageur à Paris, Extrait du Guide des Amateurs et des Étrangers Voyageurs à Paris, contenant une description sommaire, mais exacte, de tous les Monumens ; Chefs-d'œuvres des Arts, Etablissements utiles, et autres objets de curiosité que renferme cette Capitale*, Paris, Gattey, 1788-1790.

²⁰⁴. D'après Furetière, le *connoisseur* est celui qui « est pleinement instruit des bonnes qualitez d'une chose qu'on luy presente pour en juger » (FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire...*) ; l'*amateur* est celui qui « aime quelque chose. Il ne se dit point de l'amitié, ni des personnes. Il est *amateur* de l'estude, des curiosités, des tableaux, des coquilles. *amateur* de la Musique, des beaux Arts... » ; pour le *Dictionnaire de l'Académie française*, l'*amateur* est « celui qui aime les beaux arts sans les exercer ». Le *curieux* « se dit en bonne part de celui qui a desir d'apprendre, de voir les bonnes choses, les merveilles de l'art & de la nature. C'est un *curieux* qui a voyagé par toute l'Europe, un *curieux* qui a feuilleté tous les bons Livres, tous les Livres rares. [...] se dit aussi de celui qui a ramassé les choses les plus rares, les plus belles & les plus extraordinaires qu'il a pû trouver, tant dans les arts que dans la nature. C'est un *curieux* de Livres, de medailles, d'estampes, de tableaux, de fleurs, de coquilles, d'antiquitez, de choses naturelles ». « Qui a beaucoup d'envie & de soin d'apprendre, de voir, de posséder des choses nouvelles, rares, excellentes, &c. » (*Dictionnaire de l'Académie française*). Le *savant* est celui qui « a beaucoup lû, medité & étudié, ou travaillé en quelque art ou science ». Pour Furetière, l'*artiste* est « L'ouvrier qui travaille avec grand art, ou la chose qui est fort bien travaillée. Cet ouvrage vient de la main d'un sçavant *Artiste*. voilà une montre, une machine fort *artiste*. ». La définition évolue : pour le *Dictionnaire de l'Académie française* (1762), le mot désigne « Celui qui travaille dans un art où le génie & la main doivent concourir. Un Peintre, un Architecte sont des *artistes* ». Pour le *Littré* (1872), c'est un synonyme d'*amateur* : « Qui a le génie, le sentiment, le goût des arts ».

²⁰⁵. HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », art. cit., p. 207.

Les ateliers [*sic*] vastes et magnifiques de cette Manufacture [Réveillon], où l'on occupe journellement près de 400 ouvriers, sont ouverts au Public et aux Etrangers. Ils méritent d'être vus. (t. I, p. 639)

Les ateliers et magasins de cette Manufacture [manufacture royale des glaces], où l'on emploie un nombre infini d'ouvriers, sont curieux à voir. (p. 659)

Un cabinet d'histoire naturelle, un hôtel particulier et son jardin, une manufacture, un magasin sont considérés comme autant d'*objets de curiosité* à faire découvrir à l'amateur. De l'un à l'autre, le point de vue de l'auteur reste identique. Du coup, les descriptions se ressemblent : le cabinet d'histoire naturelle et de curiosités chinoises du ministre Bertin, la manufacture de papiers tontisses et peints d'Arthur et Grenard ²⁰⁶, le magasin de Bienvenu, « ingénieur en instrumens de physique », apparaissent comme des lieux de savoir ouverts aux connaisseurs :

M. Bertin se fait un plaisir, non-seulement de laisser voir ce Cabinet, mais même d'en communiquer les différens objets aux Savans et aux Artistes qui espèrent retirer quelque utilité de leur examen. (t. I, p. 136)

Deux cents ouvriers y sont occupés journellement dans des ateliers immenses, qui permettent aux curieux de suivre toutes les opérations de la fabrication, dont M. Arthur, se fera un plaisir de faire connoître les détails aux amateurs. (t. I, p. 148)

... les acquéreurs amateurs pourront suivre [dans l'atelier] des travaux des objets qu'ils desireront faire exécuter. [...] Cet Artiste démontre les Mardis soirs, dans des assemblées *gratuites* qu'il tient dans son magasin, les différens phénomènes de l'électricité et de la Physique. (p. 221)

L'originalité du guide réside précisément dans cette égalité de traitement : une manufacture, un magasin, un atelier valent le détour autant qu'une collection. Tel est le principal apport de Thiéry. Les lieux de l'activité économique, manufacture, boutique, atelier, sont décrits, ce qui est nouveau, même si quantitativement la part du culturel *stricto sensu* l'emporte largement, et avec la même emphase que les lieux de l'activité artistique. Le *remarquable*, c'est-à-dire, pour Thiéry, ce qui est susceptible d'intéresser le *curieux*, s'ouvre à l'économie. L'auteur va même plus loin : il assimile la boutique au cabinet. L'une des

²⁰⁶. Voir VELUT (C.), *Décors de papier. Production, commerce et usages des papiers peints à Paris, 1750-1820*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2006.

richesses du *Guide des amateurs*, reprise dans le *Voyageur à Paris*, est l'inventaire des cabinets de curiosités, symptomatique du goût de l'époque pour les collections. Thiéry pose sur la boutique un regard semblable : il utilise les mêmes termes, *cabinet, genres, classes, curieux...*, et construit ses descriptions de façon identique. Ainsi dépeint-il le magasin de Sykes, mercier bijoutier quincaillier du Palais Royal, comme s'il s'agissait d'un cabinet de curiosités. Il le nomme « Magasin de Physique, d'Estampes anglaises, et autres curiosités » :

Ce Magasin considérable [...] réunit différens genres qui peuvent être divisés en trois classes importantes. La première contient un Cabinet de Physique, d'Optique et de Mathématiques, très-étendu en instrumens de la meilleure qualité. La seconde est composée d'estampes anglaises dans différens genres, bien choisies et rares. Et la troisième forme un magasin très-varié et très-assorti de toutes especes de marchandises rares et curieuses... (p. 223-224)

Voir les lieux de l'activité économique à travers le prisme de la curiosité restituée, on s'en doute, une fraction limitée du commerce et de la production : la rareté, la nouveauté et mieux, l'invention, l'excellence ou la grandeur sont des exigences qui réduisent le champ de vision ! Le commerce en soi n'intéresse pas Thiéry. Le *Guide des amateurs* n'apprend rien sur la géographie commerciale : les rares remarques (sur plus de 1 500 pages !) sont banales :

Ce quai [de l'Horloge] n'est [...] habité que par des Opticiens et des Ingénieurs, fabricateurs d'instrumens de mathématiques. (t. II, p. 15)

Sur ce quai [des Orfèvres] [...] sont rassemblés quantité d'Orfèvres, Jouailliers et Bijoutiers, ainsi que dans l'intérieur de la Place Dauphine. (p. 15)

Une rapide comparaison entre les rubriques du *Voyageur à Paris* et de l'*Almanach parisien* montre la distance entre les deux guides. Thiéry a une vision atomisée du commerce : les articles sur le sujet sont rares et toujours particuliers. Pour aller vite, il est plus proche de Brice que d'Hébert et Alletz. Ainsi, le court article « Drapiers » évoque la décoration antique du bureau des marchands et le tableau de Lagrenée le Jeune qui l'agrémente (t. I, p. 216) ; les « Apothicaires » sont cités pour leur jardin médicinal et leur collection d'histoire naturelle (t. I, p. 52). Hormis ces deux corps de métiers, seuls sont notés les opticiens, dont

l'activité est détaillée. C'est qu'à l'instar de l'histoire naturelle, l'optique, l'électricité, les mathématiques, la physique font partie des sciences en vogue, *remarquables* :

Opticiens. Ces artistes sont rassemblés en partie sur le quai dit des *Morfondus* ; mais pour être sûr de la bonté des lunettes, chambres noires, microscopes, télescopes & machines électriques, il faut aller au Louvre, chez MM. *Nicolet & Olivier* [...] ; et chez M. *Sickes* [...] où l'on trouve tout ce qu'il y a de plus nouveau relativement à l'optique, aux mathématiques & à la physique... (t. II, p. 126-127)

Seule de son espèce, la notice « Mécanique, Physique, Hydraulique » mentionne deux boutiques : le « Magasin d'instrumens de physique » de Bienvenu, « machiniste physicien », et le « Magasin ou cabinet de physique » tenu par la veuve Bianchi. Les rubriques « Manufactures », « Magasins », « Fabriques », « Etablissements », « Raffinerie », « Verrerie » couvrent un champ plus vaste ²⁰⁷. L'échantillon reflète l'intérêt de Thiéry pour les progrès techniques et la production hexagonale et pour le marché de l'art : les magasins de tableaux, d'estampes, les dépôts-ventes des rues Plâtrière (hôtel de Bullion), de Cléry et du Palais Royal (le « Magasin d'effets à prix fixe » de Verrier)...

Fabrique d'étoffes impénétrables à l'humidité, à l'air, & à l'eau ; connues sous le nom de taffetas de France, supérieur à celui d'Angleterre, par les sieurs Tourillon & Cie. (t. I, p. 241)

Manufacture royale d'acier poli, tenue par le sieur Dausse, rue de Charenton, enclos des Quinze-Vingts. On y fabrique des poignées d'épées, des chaînes de montres, des boucles d'oreilles, des plaques de ceintures, des boutons, &. Tout y est d'un poli aussi précieux que les plus beaux ouvrages d'Angleterre, & du meilleur goût. (t. II, p. XIII-XIV, « Etablissements nouveaux et changemens... »)

Cette raffinerie, établie à Bercy depuis plusieurs années, fournit du sucre très-blanc & très-beau : les ateliers en sont curieux. (t. II, p. 182)

Par ses appellations, l'auteur entretient la confusion : lorsqu'il emploie le terme « Cabinet », on ne sait jamais s'il s'agit d'une boutique ou d'une collection privée. Dans le *Guide des Amateurs*, il arrive souvent qu'un « Cabinet de sculpture » ou « d'Estampes anglaises », entrevu à la suite d'un cabinet de physique ou de tableaux, soit un magasin :

²⁰⁷.Elles listent respectivement 42, 18, 5, 3, 1 et 1 entreprises.

Ce Cabinet [...] est un Magasin tenu par M. Berthélemi, Peintre et Sculpteur, où l'on trouve des Figures, Groupes, Vases et Bustes des meilleurs Auteurs, pour orner les Jardins, les Cabinets et les Bibliothèques... (t. II, p. 63)

Ce Cabinet ou Magasin, tenu par le sieur Haynes... (p. 462)

L'amalgame est voulu : Thiéry s'adresse à des voyageurs fortunés, un public quasi captif de sa passion pour les arts ; il sait ces « acquéreurs amateurs » friands de curiosités de toutes espèces et... monnayables. Aussi mêle-t-il sans état d'âme renseignements artistiques et information commerciale. À l'époque, porté par la mode des voyages et la vulgarisation scientifique, le marché de l'art est florissant. Depuis le début du siècle, les ventes publiques de collections se sont multipliées et quelques gros marchands se sont emparés du secteur, tel Gersaint dans les années 1733-1747²⁰⁸. On voit là comment le guide entretient, voire suscite l'intérêt mondain pour les objets rares, *remarquables*. Liliane Hilaire-Pérez a montré comment l'inventeur savait lui aussi susciter le désir insatiable du curieux en présentant les objets, portraits en médaillon, piano-forte, fourneau pour bain et fumigation..., dans un contexte flatteur, comme des œuvres d'art, dans une boutique transformée en salon de réception, en cabinet de curiosités, voire en musée²⁰⁹. Conscients de son intermédiaire opportun, l'inventeur comme le marchand ou le manufacturier utilisent le guide comme média.

Les annonces sont nombreuses, surtout celles sur les sciences ou les inventions, en vertu de leur *utilité*. Thiéry détaille les « fers préparés à l'abri de la rouille [...] découverte utile » (t. I, p. 61), la « pompe à sein » (p. 222-223), le « *flint-glass* (crystal qui sert à former les instrumens d'optique) » (p. 277), les « enduits impénétrable à l'eau » (p. 302), le « doublage des vaisseaux de la Marine » (p. 723-724), les « crayons de composition » (t. II, p. 53), la « fontaine épuratoire » (p. 140), l'« alkali minéral [soude épurée] » (p. 643), etc. Ingénieurs en instruments de physique, manufacturiers et inventeurs ont droit, comme les

²⁰⁸.BEDEL (C.) et alii, *La curiosité scientifique...*, op. cit., p. 620-711 ; POMIAN (K.), *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987, spécialement p. 163-194 ; GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, op. cit. Voir chapitre 9.

²⁰⁹.HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », art. cit., p. 203-221.

collectionneurs, à des notices particulières : l'auteur cite les noms sans scrupule. Pour justifier les trois pages de quasi-réclame qu'il consacre à un « Magasin de Physique » de la rue Saint-Honoré, il argue des bienfaits de la vulgarisation et recourt à l'antienne de *l'instruction et l'amusement* :

L'utilité de la Physique expérimentale étant universellement reconnue, le goût pour cette science s'augmente de jour en jour. Comme son étude fait aujourd'hui partie de l'éducation des personnes de distinction, et que l'application que l'on y donne procure l'instruction et l'amusement, feu M. Bianchi s'étoit attaché à former ici des Artistes pour y construire tous les instrumens... (t. I, p. 222).

Il enchaîne sur les instruments en vente dans le magasin : la veuve de Bianchi, « démonstrateur de Physique [...] dont la justesse et la propreté des instrumens est connue des amateurs », fournit pour 55 louis, « prix très-modique », des cabinets de physique en pièces détachées, aérométrie, optique, électricité... L'auteur mélange plus d'une fois information et publicité : « Nous pouvons assurer n'avoir vu nulle part des choses plus finies et de meilleur goût... », écrit-il à propos de la manufacture de porcelaines du duc d'Angoulême établie par Guerhard et Dilh (t. I, p. 531). La pompe à sein de Bianchi est amplement décrite : « L'on trouve aussi dans ce magasin la pompe à sein [...]. Les avantages et l'utilité de cette pompe ont été annoncés dans tous les papiers publics... » (t. I, p. 222). Le guide se fait le relais des *Affiches*.

***L'État actuel de Paris* : la réouverture aux annonces commerciales**

Prévost de Saint-Lucien va plus loin et revendique la supériorité du guide sur les feuilles périodiques pour « annoncer les nouveaux établissemens ». Il ne renie pas pour autant la spécificité du guide, qui le différencie de l'almanach de commerce : se repérer dans la ville – Paris est divisé en quarts : Notre-Dame, Saint-Germain, Temple ou Marais, Louvre ou Palais-Royal et, dans chacun d'eux, les rues sont présentées par ordre alphabétique –, évoquer l'histoire de la cité et de ses édifices, signaler les « objets remarquables ». *L'État actuel de Paris*,

publié entre 1787 et 1806 sous des titres qui ont légèrement varié ²¹⁰, est un mélange de l'approche culturelle à la manière de Thiéry et publicitaire à la manière de de Blégny. Se rattachant à la tradition éclairée, l'ouvrage se donne pour « un livre d'instruction, d'amusement, d'exercice et de récréation ²¹¹ ». Les quatre volumes (in-24) d'environ 430 pages chacun sont composés de trois parties : le « viographe », qui signale rue par rue les édifices ou les habitants remarquables « suivant l'ordre qu'ils ont dans la rue », collèges, couvents, églises, hôpitaux, hôtels garnis ou aristocratiques, cabinets, loges maçonniques, bureaux, magasins, notaires, avocats, médecins, architectes, manufacturiers, teinturiers..., puis « la description et le détail de tout ce qui en est susceptible », enfin les « événements remarquables » ou « changemens et additions » de l'année (édition de 1789 et 1790).

Prévost de Saint-Lucien explique le mode d'emploi du guide et en présente, comme à l'accoutumée, les avantages. Systématique (il est le seul auteur à numéroter les rues ²¹²), le parti pris géographique livre une mise à plat renouvelée de la ville que résume bien la formule ambitieuse : *tout voir en une seule course*. Le circuit subjectif de Thiéry a disparu au profit d'une énumération méthodique et complète du *remarquable*. Le *remarquable*, le *curieux*, l'*intéressant* sont pris dans un sens extensif : du point de vue monumental, ils qualifient les « grands objets », bien sûr, mais aussi les bâtiments mineurs : manufacture, atelier, magasin, maison. Il en va de même du point de vue humain : la palette va du « personnage distingué » à l'« artisan ». Le lectorat est élargi : l'invocation des « personnes de distinction », chères à Brice, Nemeitz, Hébert et Alletz ou Thiéry, a disparu. Le guide vise le voyageur étranger, bien sûr, mais aussi le régnicole et le Parisien ; la première version du guide s'intitulait d'ailleurs *Le Provincial à Paris...*

²¹⁰.PRÉCIEN (R. H. Prévost de Saint-Lucien), *État actuel de Paris..., ou le provincial à Paris, ouvrage indispensable à ceux qui veulent connoître et parcourir Paris, sans faire aucune question*, Paris, Watin fils, 1787-1790. Voir DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », art. cit., p. 273-274.

²¹¹.PRÉCIEN (R. H. Prévost de Saint-Lucien), *État actuel de Paris..., op. cit.*, 1790, « Quartier Saint-Germain », préface, p. 2.

²¹².DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », art. cit., p. 275-279 ; PRONTEAU (J.), *Les numérotages des maisons de Paris du XV^e siècle à nos jours*, Paris, impr. municipale, 1966.

... les étrangers, les nationaux, les Parisiens eux-mêmes visitent les grands objets : une foule d'autres leur échappent ; ils volent d'une extrémité à l'autre, pour y voir un édifice ou un monument remarquables, et ils ne se doutent pas souvent qu'ils passent devant un établissement, une manufacture, un atelier, un hôtel, une maison quelquefois intéressants à voir [...] si, en entrant dans une rue, il s'avisait de demander ce qu'il y a de curieux à y voir, quel est le personnage distingué, l'homme public, l'homme à talent, le savant, l'artiste ou l'artisan qui y demeurent ; ce que c'est que cet objet remarquable qui le frappe, souvent on ne pourroit pas lui répondre, notre ouvrage le fera. [...] tout voir dans une seule course, sans être obligé de s'arrêter à chaque instant pour demander une rue, une demeure, une fabrique, un atelier, un magasin ; [...] là où le livret ne lui indiquera rien, cest qu'il n'y a rien à voir... (« Quartier Notre-Dame », 1789, préface, p. I-III)

Présenter l'« inventaire précis de tout ce qui se débite et fabrique ²¹³ » est un des objectifs annoncés. On est loin du compte, néanmoins aucun guide n'a poussé si loin le détail. Tourné vers l'actualité, l'ouvrage offre en effet un volumineux florilège d'informations commerciales : près de 300 marchands ou artisans et 240 établissements sont cités (voir document n° 2, annexe) ²¹⁴. À titre de comparaison, l'*Almanach des marchands* (1770) fournit une liste d'adresses de 350 marchands, l'*Essai sur l'Almanach général d'indication* (1769) dépasse les 8 000, tandis que le *Dictionnaire de commerce* évaluait le nombre de maîtres parisiens à 40 000 en 1725. Comme dans tout guide, le biais vient de la valeur du terme *remarquable*. Prévost de Saint-Lucien met l'éclairage sur les gros établissements, manufactures et fabriques ou leurs dépôts, sur les produits nouveaux et les inventions, enfin sur des secteurs particuliers comme les beaux-arts (architectes, graveurs, sculpteurs, marchands d'estampes), la pharmacie et la parfumerie, la mécanique, l'optique et la fabrication d'instruments.

²¹³.PRÉCIEN (R. H. Prévost de Saint-Lucien), *État actuel de Paris...*, *op. cit.*, 1790, « Quartier Saint-Germain », préface, p. 2.

²¹⁴.Hormis les marchands et artisans, Prévost de Saint-Lucien relève un bon nombre de professionnels : médecins, architectes experts (41), notaires, avocats, procureurs, greffiers, agents de change, banquiers... Parmi les 281 marchands et artisans cités dans les quatre volumes, remarquons les 83 graveurs (dont 56 notés dans le sud-est ou « Notre-Dame »), 23 peintres (17 dans le nord-ouest) et 8 sculpteurs qui forment à eux trois 40,5 % du corpus. Sont aussi notés 20 apothicaires ou maîtres en pharmacie (9 dans le sud-ouest ou « Saint-Germain » et 7 dans le nord-ouest), 13 ingénieurs mécaniciens, 13 imprimeurs, 13 parfumeurs, 13 marchands d'estampes et 10 libraires. Parmi les 240 entreprises sont mentionnés 80 magasins, 62 manufactures, 38 dépôts, 36 fabriques, 11 entrepôts, 10 ateliers, 2 maisons de commerce et 1 raffinerie.

Prévost de Saint-Lucien, imitant l'exemple des almanachs, *Affiches* et autres journaux de mode, s'est adressé directement aux commerçants pour obtenir l'information. Dans une note infra-paginale appliquée au terme « magasin », puis à nouveau dans la préface d'un volume suivant, insistance qui révèle la nouveauté de la démarche pour un auteur de guide mais aussi la concurrence qui se fait jour, il exalte les atouts de ses avis et dénigre les autres procédés : feuilles périodiques et prospectus. Ce numéro de charme en direction des annonceurs – *Artisans, Artistes, Peintres, Sculpteurs, Architectes, Auteurs, Propriétaires de manufactures, fabriques, entrepôts importants, et établissemens considérables, inventeurs, tenanciers d'hôtel, etc.* –, dont sont proclamés sans vergogne les « droits à la célébrité », est inédit dans le milieu des cicérones :

Cette manière d'annoncer les nouveaux établissemens, les nouvelles entreprises, doit être bien plus agréable et bien plus avantageuse pour leurs auteurs, que les annonces fugitives des feuilles périodiques, où chacun vient paroître et disparoître à son tour, et sont presque aussitôt oubliés qu'annoncés, elle est même préférable à l'envoi des prospectus qui s'égarerent ou se déchirent, dont on ne conserve pas même le souvenir. Le siège de chaque établissement ou entreprise étant annoncé à sa place, dans la rue qu'il occupe, on sera sûr d'être annoncé [...] et qu'il ne passera pas dans cette rue un seul étranger ou habitant de la capitale, ayant l'ouvrage, qui ne soit tenté de l'aller visiter [...]. C'est au sieur Watin fils, éditeur de l'ouvrage [...] qu'il faudra [...] adresser [les remarques], ainsi que les objets qu'on désirera y faire annoncer, et qui seront de nature à y être insérés. (« Quartier Notre-Dame », 1789, préface, p. IX-XI)

... Tout ce qui existe ou se passe à Paris, ne doit ni ne peut être étranger à l'état actuel de cette ville : ainsi nous invitons MM les Artisans, Artistes, Peintres, Sculpteurs, Architectes, Auteurs, les Propriétaires de manufactures, fabriques, entrepôts importants, et établissemens considérables, les inventeurs, ceux qui tiennent table d'hôte, hôtels garnis, etc. à nous envoyer la notice ou prospectus de leurs droits à la célébrité, avec le numéro de leur demeure [...]. La notice précise de chaque personne, renouvelée tous les ans, peut seule faire éviter les méprises : cette notice permanente [...] recueillie dans l'Ouvrage, suppléera plusieurs milliers de prospectus, qui, très-coûteux, s'oublent et se perdent presque aussitôt qu'ils sont reçus. Nous remercions ceux qui ont bien voulu nous en faire passer : ils verront que nous nous sommes empressés de les accueillir. À l'égard des personnes qui, ayant le droit d'être annoncées dans l'ouvrage, ne s'y trouveront point, elles ont à se reprocher de ne pas s'être fait connoître. (« Quartier Saint-Germain », préface, p. 8)

La similitude de méthode et d'annonces du guide avec celles de la presse de mode ou de l'almanach de commerce, que Prévost de Saint-Lucien se garde d'évoquer, est frappante. La frontière entre les genres est parfois ténue. Le *Cabinet des Modes nouvelles* en appelle pareillement aux marchands :

... nous invitons les Amateurs, les Artistes, les Artisans, Fabricans et Manufacturiers, à donner avis à M. Allemand [...], à Paris, de tout ce qu'ils inventeront ou perfectionneront [...]. Les Marchands qui nous ont fait passer quelques détails, s'en sont déjà bien trouvés, par la vente de plusieurs articles, qui peut-être n'auroit pas eu lieu sans notre annonce. (6^e cahier, 1^{er} février 1786)

Les annonces, loin du style fleuri de Thiéry, sont neutres et laconiques sauf exceptions, telles les deux pages consacrées au peintre doreur vernisseur Watin, père de l'éditeur du guide, ou la discrète incise : « [rue Greneta 30] Le sieur Muller, fumiste, à la cheminée impériale (Nous certifions son talent.) ». Les avis de Sykes et de la veuve Bianchi sont dénués d'effet :

[rue Saint-Honoré 547] Pompes à sein, briquets physiques de la veuve Bianchy. (« Quartier du Louvre », p. 81)

[place du Palais-Royal 4] Cabinet de physique, d'optique et de mathématique, d'estampes anglaises, et de marchandises rares et curieuses, du sieur Sykes, anglais. (p. 122)

Les publicités proches du boniment sont plutôt rares :

[Arcades du Palais-Royal 62] Le sieur de Chesmant, inventeur de nouvelles dents artificielles, et rateliers incorruptibles et sans odeur. (« Quartier du Louvre », p. 126)

[rue Pirouette 4] Perruques en cheveux qui ne se défrisent point, même à la pluie, chez le sieur Dupuis. (p. 132)

[rue Dauphine 111] Graisse d'ours blanchie, préparée sans feu par les sauvages pour faire croître les cheveux et en prévenir la chute... (« Quartier Saint-Germain », p. 32)

Les textes sont ceux des en-têtes de factures des marchands. Ainsi les annonces des parfumeurs – « Composition sans goût ni odeur, qui a la propreté de blanchir la peau, de la rendre douce, et même de faire disparoître les taches de rousseur... » (dame Russer, 102 rue de Verneuil), « Composition sans odeur ni goût, qui a la propreté de blanchir la peau, de la rendre douce et unie, et de faire disparoître les taches de rousseur... » (9 rue des Noyers) – ressemblent à l'en-

tête de facture du gantier-parfumeur Chafanel Dupon : « véritable Eau des Sultanes pour le teint, qui blanchit la peau, efface les rides, les taches de rousseur et les masques [*sic*] du visage » (facture de 1777). Le cicérone sert de relais entre une pratique dépensière, étrangère ou non, et les commerçants, qui ont tout à gagner à être ainsi repérés. Comme dans le *Guide des amateurs*, les marchands inventeurs sont nombreux à clamer leur droit « à la célébrité » : les termes *nouveaux*, *inventeur* ou *inventé*, *connus du seul maître*, *secret*, *approuvé par l'académie*, *privilège exclusif*, *a trouvé*... sont fréquents :

[Rue Planchemibray 16] Le sieur Troussier, chapelier, inventeur d'une nouvelle manière de feutrer les chapeaux, approuvé par l'académie. (« Quartier du Temple », p. 79)

[Cloître Saint-Jacques-l'Hôpital 5] Régulateur pour obtenir une chaleur toujours égale, propre à être attaché aux fourneaux et poëles, par le sieur Bonnemain, physicien. Le même a trouvé le moyen de faire éclore les poulets sans poule. (« Quartier du Louvre », p. 86)

Délaissant le style énumératif, l'auteur évoque parfois le paysage commercial dans la deuxième partie du guide : la disparition des échoppes du Palais, les expositions du nouvel an des boutiques de confiserie de la rue des Lombards, l'incommodité du quai de la Mégisserie, la salle de ventes de l'hôtel de Bullion, les boutiques du Pont-Neuf, l'île Louvier et ses chantiers de bois, le port aux tuiles...

Cette rue [de la Barillerie] qui étoit très-étroite et garnie de petites vilaines échoppes du côté du palais, et de vieilles maisons de l'autre, a été élargie en 1786 de près de 15 pieds (« Quartier Notre-Dame », p. 8)

[rue des Lombards] Ces Lombards étoient une horde d'usuriers venus de Lombardie [...]. Aujourd'hui [...] toutes les boutiques, à l'envi l'une de l'autre, exposent en étalage pendant le premier janvier de l'an toutes sortes d'ouvrages en sucre d'un goût et d'une élégance exquise. Les boutiques et les magasins sont très-éclairés, et le reflet des lumières ajoutent encore au brillant des objets exposés en vente (« Quartier du Temple », 2^e partie, p. 107)

... d'autres le nomment quai aux Fleurs, de la grande quantité de celles qui s'y vendent les mercredis et samedis. Autrefois les jardiniers-fleuristes avoient le terrain libre et les amateurs pouvoient acheter, sans courir de risques, comme aujourd'hui,

d'être roués par les voitures qui passent continuellement sur ce quai. On devrait d'autant plus remédier à cette incommodité, que la plus petite branche de commerce est toujours précieuse au citoyen : en donnant aux jardiniers-fleuristes un terrain plus étendu ; leur nombre et celui des amateurs augmenteroient ; on pourroit les transporter sur le quai de Gèvres, devenu spacieux et commode par la démolition des maisons. (« Quartier du Louvre », p. 107)

Cependant, la trouvaille du guide est le « Viographe », c'est-à-dire l'inventaire, rue par rue, des habitants et bâtiments *remarquables* : la hardiesse du *Livre commode des adresses de Paris*, la liste nominative de marchands, est devenue un siècle plus tard banalité par le biais du *remarquable*.

Être remarquable, c'est imposer son image, prendre place dans les dispositifs structurants de l'espace urbain ²¹⁵. Sous des formes et des styles variés, les guides du XVIII^e siècle ont intégré certains lieux et acteurs choisis de l'activité économique dans leur description de la capitale ainsi que les pratiques de *shopping*, pris comme élément de la vie sociale et culturelle : courir les foires, les boulevards, les magasins fait partie de ce que le touriste curieux doit faire à Paris ²¹⁶. L'évolution des objets remarquables, qui pour les guides expriment l'identité de la cité, traduit une transformation dans les représentations de la ville, donc dans le rapport du visiteur à l'espace qu'il parcourt : l'accès des boutiques au remarquable révèle à sa façon l'essor des échanges et des consommations, la place de Paris comme haut lieu du marché du luxe européen et le développement des loisirs. Le discours sur le *shopping* et les magasins souligne les capacités accrues des consommateurs à accéder à un monde de marchandises toujours plus fourni. En mettant l'accent sur l'invention marchande, sur les liens entre curiosité et aptitude au repérage, entre intellectualité et choix de consommation (qualités et gammes des produits), les auteurs de guides renforcent la réputation de la capitale comme ville productrice de marchandises de

²¹⁵. CHABAUD (G.), « Images de la ville... », art. cit.

²¹⁶. WALSH (C.), « Shopping et tourisme... », art. cit., p. 227, p. 234-235, p. 237.

luxe, à la pointe du goût et de la mode. L'image de la ville lumière avive d'autant l'attraction des voyageurs ; réciproquement, le nombre croissant de touristes explique le succès des guides et l'intégration des boutiques dans la vie urbaine. Ce premier repérage, incomplet et dominé par la vision du *remarquable*, est perfectionné par un nouveau média entièrement consacré aux échanges : l'almanach de commerce.

CHAPITRE 3

Les almanachs de commerce : des ouvrages mi-professionnels mi-publicitaires

Les almanachs constituent un genre littéraire ancien qui s'épanouit et se renouvelle au XVIII^e siècle. Ils connaissent dans la seconde moitié du siècle un essor exponentiel de la production ²¹⁷. À eux seuls, les libraires éditeurs parisiens ont publié près de 1 300 titres différents entre 1700 et 1789. Tirés à plus de 50 000 exemplaires annuels, certains font partie des tirages les plus importants de l'époque. Aussi constituent-ils une part croissante de l'édition et du commerce du livre. Leur expansion repose sur l'aptitude au renouvellement d'une formule, relancée par des libraires avisés qui surent faire coïncider offre éditoriale et désir de lecture grandissant. Détaché du calendrier qui était jusqu'alors sa marque de fabrique – l'almanach imprimé paraît depuis la fin du XV^e siècle – , le genre se renouvelle dans son contenu, sa forme et ses usages. Il est défini par la petitesse du format, le in-12 domine, la périodicité annuelle, la variété, le divertissement, la discontinuité, la compilation, l'absence d'érudition voire la superficialité. Éclectique, il couvre tous les domaines culturels et là gît l'une des

²¹⁷.SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, *op. cit.* De 1700 à 1789, 1 276 titres différents sont édités à Paris et le nombre de titres vendus chaque année est multiplié par 30 ; des années 1720 aux années 1780, il est multiplié par six ou sept et par trois pour la période 1749-1759.

raisons de sa réussite : du *Messenger boiteux* à l'*Almanach encyclopédique*, de l'*Almanach de la table* à l'*Almanach royal*, de l'*Art de la toilette* à l'*Almanach du Comptable*, du *Tableau des libraires* à l'*Almanach poissard*, etc., le livre vise des publics multiples²¹⁸. Le foisonnement est tel qu'en 1783 Nicolas Le Camus de Mézières publie *L'Esprit des Almanachs*, « analyse critique et raisonnée de tous les almanachs », pour aider l'amateur à y voir clair. Les almanachs sont présentés par ordre alphabétique, avec des commentaires souvent sarcastiques et des extraits *ad hoc*.

Tel est en deux mots notre but : c'est de saisir et de faire connoître, d'une part, une nouvelle branche de Littérature, qui peut avoir ses avantages, et de l'autre d'arrêter les progrès du mauvais goût. [...] Notre objectif est d'apprécier tous les petits ouvrages qui ont paru en ce genre [...]. Si aux agrémens du style, nous avons su joindre un peu de goût et de saine critique, c'est au Public éclairé à en juger²¹⁹.

Véronique Sarrazin a distingué trois ensembles dans la production : des compilations utilitaires d'informations administratives ou commerciales (14 % des titres), des guides et almanachs instructifs portant sur une activité, un métier (18 %) et, surtout, des lectures divertissantes (68 %) ²²⁰. Ce dernier groupe, de loin le plus important, n'existait pas avant les années 1730 : son épanouissement explique le succès de la formule. Les éditeurs ont su capter un public désireux de se cultiver en se divertissant (ou vice-versa) à moindre coût. L'almanach, genre camaléon, se fait guide de voyage, manuel, livret de vulgarisation scientifique, journal littéraire ²²¹... Loin de se cantonner dans la tradition et les savoirs ancestraux, il s'ouvre aux inventions et aux découvertes, aux mœurs des contrées exotiques, etc. Jouant de l'actualité et de la nouveauté, il devient un véritable « miroir des modes ²²² » : *Agenda du voyageur...*, *Almanachs américain...*, *chantant...*, *chinois...*, *d'agriculture...*, *de la diversité, de la frivolité...*, *de la toilette...*,

²¹⁸.SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, *op. cit.*, chapitre 16 : « Public visé et public atteint », vol. I, p. 604 sq

²¹⁹.[LE CAMUS DE MÉZIÈRES (N.)] *L'Esprit des Almanachs...*, *op. cit.*, p. VII-VIII, p. X.

²²⁰.SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, *op. cit.*, vol. I, p. 85.

²²¹.Les almanachs italiens connaissent la même évolution : BRAIDA (L.), « Les almanachs italiens du XVIII^e siècle : véhicules de "faux préjugés" ou "puissants moyens d'éducation" ? », dans LÜSEBRINK (H.-J.) *et alii*, *Les Lectures du peuple...*, *op. cit.*, p. 265-267. Voir aussi, dans le même ouvrage, ANDRIÈS (L.), « La popularisation du savoir dans les almanachs français de 1780 à 1830 », p. 291-302.

²²².SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, *op. cit.*, vol. I, p. 771 et bibliographie, vol. II, p. 1-17.

de Paris... de poche... de Santé, des Ballons ou globes aérostatiques... des Beaux-Arts... des commerçans... des Finances, des Francs-maçons... des Muses... du comestible... encyclopédique... géographique... musical, Calendrier curieux et utile... de la Cour... historique... récréatif... État de la médecine, chirurgie et pharmacie... militaire... Étrennes aux écoliers... dansantes... de Clio et de Mnémosyne, de la noblesse... jansénistes... littéraires... mignonnes... morales... patriotiques... Variétés amusantes... etc. En dépit d'une mauvaise réputation due à la médiocrité fréquente des contenus, le succès public et commercial révèle l'attraction pour le livre de poche, éphémère et bon marché, adapté à une lecture papillonnante.

Dans cet ensemble, les almanachs de commerce sont apparus assez tardivement, à partir des années 1760. Aucune étude spécifique ne leur a été consacrée et ils n'ont guère été exploités jusqu'à présent. Plus tardifs que les guides, contemporains des *Affiches* et de la presse spécialisée, ils accompagnent comme eux la croissance des échanges et répondent enfin au vœu du père de Montaigne : publications vouées au commerce, à l'artisanat et aux manufactures de la capitale, voire des principales villes de la France et de l'Europe, ce sont des bureaux d'adresses portatifs, faciles à consulter. Ils appartiennent au courant minoritaire des almanachs qui cultive l'utilité, non le divertissement ²²³ : ils font partie des annuaires professionnels, dont la parution croît depuis le XVII^e siècle, parmi lesquels le secteur le mieux représenté est celui de l'administration monarchique, en plein développement ²²⁴. Créé en 1699, l'*Almanach royal*, qui détacha l'almanach du calendrier, servit de modèle à l'un des premiers auteurs d'almanach de commerce :

Les avantages inestimables que l'on retire journellement de l'ALMANACH ROYAL, dont le principal but est d'indiquer les *Noms et Demeures* de tous les Officiers de Cour, de Robe, et d'Épée, m'ont fait naître le dessein de former, par ordre *alphabétique*, un Ouvrage qui servit pareillement à indiquer les *Noms et Demeures* des principaux *Négocians, Marchands, Courtiers, Artisans et Fabricans* du Royaume, et recouvrer le

²²³.Ibid., p. 774, « Conclusion ».

²²⁴.Ibid., p. 617-620, p. 654-655 ; COQUÉRY (N.), *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000, p. 27 sqq.

Domicile *actuel* de ceux qui se seroient transplantés d'un lieu à un autre. (« Avis au lecteur », *Essai sur l'Almanach général d'indication*, 1769)

L'almanach, comme le guide, est l'une de ces innombrables nomenclatures qui envahissent au XVIII^e siècle le champ éditorial : œuvre d'utilité, il vogue sur l'air du temps. Entre somme brouillonne, tentative d'annuaire, défense et illustration du négoce parisien, l'almanach de commerce, genre nouveau, cherche ses marques. Il représente une des facettes du développement de la publicité. Quelles que soient les différences de conception et de contenu d'un titre à l'autre, il offre du commerce parisien une image valorisante et... passablement tronquée. Mais en dépit de ses insuffisances, l'objet est intéressant à plus d'un titre : les propos introductifs des rédacteurs, leurs commentaires sur le commerce et le rôle de Paris, les listes et les notices des marchands sont les éléments constitutifs d'une image à la fois proche et différente de celles proposées par les journaux et les guides.

Deux almanachs plus réussis, *l'Almanach dauphin* et *l'Almanach des marchands*, permettent de saisir le rôle dans la mise en valeur inédite du commerce des acteurs. Indissociable de l'envol des consommations, ce genre nouveau, liste *raisonnée* offrant, à partir de notices rassemblées par un rédacteur, un panorama urbain des boutiques et des manufactures, prit son élan au milieu du XVIII^e siècle et s'affermir dans le dernier tiers du siècle, pour devenir un média adapté à la valorisation négociante et commerçante.

Les contours d'un genre nouveau : un média à l'usage des consommateurs ou des marchands ?

La feuille d'adresses du XVII^e siècle s'est étoffée pour donner naissance à un livre : comme elle, l'almanach, muni d'un privilège royal, est issu d'une officine. Le passage de la feuille bi-mensuelle, telle la *Liste des Avis...* de 1703, au livre annuel signale à la fois le développement de l'édition, associé aux progrès de l'imprimerie (l'almanach est un in-8° qui coûte 3 ou 4 livres), et l'émergence

d'un nouveau marché lié à la montée des consommations, à l'intérêt des commerçants et des acheteurs, à l'affermissement du bureau d'adresse. Les deux types de publications coexistent au XVIII^e siècle : le Magasin général édite une liste mensuelle qui énumère, à la manière ancienne, les marchandises disponibles à l'hôtel Jabach. Mais l'almanach met sur le devant de la scène les marchands, plus que les objets. Après des débuts difficiles, dus à la tenace opposition des six corps, les bureaux publics sont désormais admis par les corporations, même si le monopole et la surveillance perdurent. L'élan donné par les *Affiches*, la presse économique, les ouvrages spécialisés, tels les recueils de costumes ²²⁵, est essentiel pour comprendre l'évolution. Les corps et communautés, au lieu de craindre l'information, ont assimilé son pouvoir : les bureaux d'adresse représentent une tribune à saisir. Au fur et à mesure des parutions, le genre gagne en autonomie, bien que certains titres à succès, tel l'*Almanach dauphin ou Tablettes royales de renommée*, débutent toujours par un calendrier, même s'il est expédié en quelques pages à la différence des almanachs traditionnels ²²⁶. Par le public revendiqué, les types de renseignements délivrés et le sérieux (proclamé) des informations, qui repose sur une correspondance *étendue et pénible*, l'almanach vise une respectabilité nouvelle. La question est aussi de saisir, par delà les professions de foi, à qui est destiné cet ouvrage publicitaire (aux deux sens du terme) : au consommateur ? au marchand ?

En 1763, Roze de Chantoizeau, créateur de l'*Almanach dauphin*, fonde le Bureau général d'indication, sis à l'hôtel d'Aligre rue Saint-Honoré. Il existait à Paris au milieu des années 1760 trois bureaux de correspondance générale : rues des Prouvaires, de Cléry et Saint-Honoré ²²⁷. En décembre 1766, par arrêts du

²²⁵. Voir ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 21 (et le tableau p. 19) : à partir de 1750, les recueils de costume français se multiplient : 66 % des titres du corpus, avant 1600-1799, sont édités après cette date, indice d'un changement considérable dans la réception. Traités illustrés, livrets de figures habillées, recueils de mode... : comme l'écrit D. Roche, les éditeurs brassent tout.

²²⁶. SARRAZIN (V.), « L'exemple des Étrennes parisiennes : succès, évolution et mutation d'un genre d'almanachs du XVIII^e au XIX^e siècle », dans LÛSEBRINK (H.-J.) *et alii*, *Les Lectures du peuple...*, *op. cit.*, p. 40.

²²⁷. SÉE (H.), « La création d'un bureau de correspondance générale en 1766 », *Revue d'histoire moderne*, 1927, t. II, p. 51-55. L'*Instruction pour les correspondants* décrit les multiples fonctions du bureau public, à la fois agence financière puisqu'il perçoit les rentes et pensions des particuliers, immobilière, avec les

Conseil, ils furent supprimés puis réunis en un seul. Le « bureau de correspondance générale, de rencontre de toutes les commodités réciproques des sujets dans toute l'étendue du royaume », placé sous la surveillance du lieutenant général de police, ouvrit le 1^{er} janvier 1767. Le privilège fut accordé à l'avocat Jouve et Cie pour vingt ans. Jouve pouvait placer où il voulait des *intéressés* ou *préposés*, correspondants de la Compagnie, et établir des succursales. Plusieurs guides de Paris signalent l'existence de l'agence, tel l'*Almanach parisien* (1765) ou le *Dictionnaire historique de la ville de Paris* (1779), qui consacre au « Bureau général d'Adresse personnelle d'Indication » une longue notice publicitaire vraisemblablement rédigée par son directeur, Roze de Chantoiseau ²²⁸. En 1769, celui-ci publie *l'Essai sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et fixe, des Six Corps, Arts et Métiers* ²²⁹. Vingt ans plus tard, il est toujours aux commandes :

On s'abonne [...] pour une ou plusieurs Tablettes, chez Royer, Libraire, [...] et

ventes et locations de toutes sortes de biens, mais aussi de contentieux et enfin bureau d'adresse et de publicité. Le gouvernement s'occupa directement du choix des correspondants, confiant la mission aux intendants. Le bureau de correspondance générale existait toujours à la veille de la Révolution.

²²⁸. HÉBERT, ALLETZ (P.-A.), *Almanach parisien...*, *op. cit.*, p. 88 ; HURTAUT (P.-T.-N.), MAGNY (P.), *Dictionnaire historique de la ville de Paris...*, *op. cit.*, p. 704-706. Voir la présentation de Roze de Chantoiseau p. 130-132.

²²⁹. En 1776, à l'article « Agents d'affaires, négociateurs, etc. », le rédacteur consacre une notice à sa propre activité :

« Le sieur Rose de Chantoiseau, (& Cie), Directeur du Bureau de l'Almanach Général d'Indication [...] y reçoit pendant les neuf premiers mois de chaque année tous les abonnemens, avis et observations relatifs à cet Ouvrage.

Les recherches que l'Auteur a té [*sic*] dans le cas de faire pour l'exécution de cet Ouvrage, l'ayant mis à portée de connoître les plus célèbres Artistes et Fabricans, il offre de procurer au meilleur compte possible la défaite et l'achat de toutes sortes de marchandises, et de donner une indication aussi prompte que satisfaisante sur tous les objets que l'on pourroit désirer en cette Capitale. » (*Almanach du Dauphin*, 1776).

Il récidive l'année suivante dans un « Avis intéressant », placé à la fin de l'ouvrage, qui énumère les services qu'offre son bureau :

« On continue de procurer au Bureau de l'Auteur, la vente et location de toutes sortes de Biens, Charges, Maisons, Appartemens, Prêts et Emprunt d'argent et autres objets que la brièveté d'un Prospectus ne permet pas de déduire ici.

L'on se charge pareillement d'y faire traduire et transcrire [...] toutes sortes de Lettres, Placets, Mémoires, Requêtes et autres Manuscrits [...] ; même de fournir en cette Capitale ou en Province d'excellens Copistes, Musiciens, Secrétaires, Coëffeurs, Intendants, Régisseurs de terre, Teneurs de Livres, Femmes de compagnie, Femmes de Comptoirs, Gouvernantes d'enfans, l'on y fait des envois et la Commission en tous genres, tant pour Paris que pour la Province, et les Pays étrangers.

Le Sieur ROZE DE CHANTOISEAU et Compagnie se proposent d'établir incessamment dans un lieu agréablement situé, un Cabinet de réunion d'Artistes célèbres et de Commerçans, à l'effet d'y disserter sur les moyens de résoudre et d'exécuter toutes les demandes qui pourroient être faites.

On invite à cet égard tous ceux à qui cette proposition pourroit plaire, de vouloir bien donner leur avis au Bureau, sur la forme la plus honnête et la plus favorable à donner à ce nouvel établissement. »

chez tous les Libraires et directeurs de poste du Royaume, qui feront passer à Paris [...] tous les trois mois, leur soumission de la quantité d'exemplaires qu'ils désireront, ou le prix des abonnemens dont ils seront chargés [...] à M. Roze de Chantoiseau, Directeur du Bureau d'Indications générales [...], qui en fera donner un reçu, signé Roze de Chantoiseau et cie. (*Tablettes royales de renommée*, 1786)

En 1791, sont encore publiées sous sa responsabilité des *Tablettes de renommée ou du vrai mérite et d'indications générales des artistes célèbres et autres personnes d'un mérite distingué dans chaque genre...*

Thomas, auteur en 1770 d'un *Almanach des marchands* éphémère, tint lui aussi un bureau, tout comme Levent, rédacteur en 1781 de l'*Almanach général des marchands*²³⁰. L'almanach relaie l'activité du bureau à l'intention d'une clientèle éloignée ; il rend permanentes les annonces commerciales, désormais publiées dans un livre périodique et non plus affichées ou orales, donc fugitives ; il sert aussi d'indicateur topographique pour localiser les annonceurs²³¹.

La plupart des rédacteurs présentent leur objectif, ne serait-ce que pour appâter le lecteur. L'almanach est une publication commerciale avant d'être corporative²³², même s'il privilégie les maîtres de métiers. Sa fonction est autant pratique que publicitaire, se faire connaître, et, malgré les discours, l'ouvrage s'adresse d'abord à la clientèle. Le but affiché est d'offrir au public une description utile, qui permette un repérage aisé des implantations commerciales. Mais il n'est pas question pour autant d'exhaustivité ni de fiabilité absolue : le genre, par définition, cultive la brièveté et la diversité²³³. L'almanach mentionne seulement les principaux professionnels, ceux qui ont le plus de surface commerciale, une certaine notoriété et... qui ont envoyé une notice.

²³⁰.Voici un extrait des deux *Avertissements* :

« L'on s'adressera, pour les Indications, au Bureau de M. Thomas, Auteur de cet Almanach et possesseur du Privilège, rue des Bourguignons, Fauxbourg S. Marcel à Paris. » (« Avertissement », *Almanach des marchands*)

« Les Personnes que le zele portera à concourir à la perfection de cet Ouvrage, sont priées d'adresser leurs Mémoires et Instructions avant la fin d'Août prochain, à M. Levent, Directeur du Bureau de l'Almanac [sic] Général du Commerce, rue du Renard-Saint-Sauveur, à Paris. » (« Avertissement », *Almanach général des marchands*).

²³¹.SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, op. cit., vol. I, p. 106, p. 120.

²³².*Ibid.*, p. 620.

²³³.*Ibid.*, p. 110-113 et « Conclusion », p. 773.

Pour les *Tablettes royales de renommée*, aux termes évocateurs, le but est de distinguer les marchands talentueux, développer l'émulation et, par « l'introduction d'une correspondance générale » – l'auteur reprend l'expression du prospectus de la *Gazette du Commerce* –, contribuer au développement du commerce. En insistant sur les marchands privilégiés et la clientèle aristocratique (le lapidaire joaillier du duc d'Orléans, le cordonnier du prince de Condé, le perruquier du duc de Berry...), le rédacteur offre à ses lecteurs une vision dorée du commerce parisien.

Le but qu'on s'est proposé en créant cet Ouvrage, est de porter dans toutes les provinces du Royaume et Pays étrangers, l'introduction d'une correspondance générale [universelle et sans bornes, éd. 1786], et de contribuer à l'agrandissement [*sic*] [progression] du Commerce et à la perfection des Arts, en donnant de l'émulation aux Commerçans, et de la célébrité aux Artistes. (*Tablettes royales de renommée, ou Almanach général d'indication*, 1773)

Pour Thomas, l'almanach est un moyen donné aux marchands pour se connaître et augmenter leur crédit :

Les Négocians et Commerçans de l'Europe ayant un intérêt respectif à se faire mutuellement connoître, nous avons regardé leur tableau général comme le moyen le plus sûr pour leur procurer cet avantage [...] [notre Almanac] annonce et produit [...] dans le monde commerçant, le Fabricant, le Manufacturier et le Magasinier en gros, et il enrichit sans contredit à la fois le Détaillier... (« Avertissement », *Almanach des marchands*, 1770, p. 3-4)

L'on souhaiteroit de n'omettre aucuns Fabricans, Manufacturiers et Magasins en gros de l'Europe, attendu que c'est augmenter le crédit de l'un en le plaçant dans cet Almanach, et c'est laisser son voisin à ses connoissances ordinaires en ne l'y plaçant pas... (*Ibid.*)

L'ouvrage semble s'adresser en priorité aux professionnels : le sous-titre précise qu'y sont indiquées les « voies les plus faciles et les moins dispendieuses pour le transport des marchandises ; la réduction des Poids, Mesures et Aunages à ceux et à celles de Paris ; la réduction des Monnoies Etrangères au cours de celles de France ; les Usances des Lettres de Change de chaque Ville Commerçante... » Mais dans une ultime *invitation* destinée au public, Thomas sou-

ligne la commodité de son classement pour « celui qui veut faire des emplettes » :

... il nous a paru d'une grande utilité pour les Négocians, Commerçans, et pour le Public de donner par ordre alphabétique les especes des différentes marchandises, et les noms de ceux qui en font commerce, ou qui les fabriquent ; de manière que celui qui veut faire des emplettes, trouve du premier coup d'œil, les Négocians, Commerçans, Fabricans et Manufacturiers auxquels il peut s'adresser pour acheter l'espece des marchandises qu'il desire. Cet Ordre rend cet Ouvrage utile à tout le monde en général et fait connoître davantage ceux qui sont annoncés. (*Almanach des marchands*, « Invitation à MM. les Négocians, Commerçans, Fabricans et Manufacturiers, etc. », p. 454-455)

L'ambition monte d'un cran avec l'avocat Gournay, rédacteur du *Tableau général du commerce* (1789). Profitant de la mode pour les lexiques, il définit son ouvrage comme un *dictionnaire* portatif à l'usage des négociants dont l'objectif est de « mettre le commerçant à portée de multiplier ses relations extérieures » :

... c'est en quelque sorte un Traité et plus exactement un Dictionnaire. (« *Observations préliminaires* », p. VII)

... la plupart [des négociants] [...] portent [le dictionnaire] dans leurs voyages ; et, dans ce cas, deux volumes sont bien plus embarrassants qu'un seul. D'ailleurs, il n'est sûrement personne qui n'ait éprouvé comme nous, l'incommodité des dictionnaires en deux volumes (& cet ouvrage en est un), quand on est obligé d'y recourir souvent. (*Ibid.*, note, p. VII)

Gournay est le seul à reconnaître le *consommateur* parmi les destinataires de l'ouvrage. L'information cherche à éclairer l'amateur dans le but de promouvoir la production française :

Son utilité ne se bornera plus seulement aux commerçans. Les articles *Bourgogne*, *Nuits*, *Champagne*, *Reims*, *Bordeaux*, *Perpignan*, *Anjou*, donneront au consommateur des notions certaines sur les grands vignobles du royaume. [...] Nous pourrions citer beaucoup d'autres articles qui ne seront pas utiles aux seuls négocians... (*Ibid.*)

À travers les termes utilisés dans les titres, sous-titres ou préfaces, l'almanach de commerce délimite un milieu privilégié de marchands *artistes* et

de clients *amateurs et protecteurs du Commerce et des Arts*. Il brosse d'une part le tableau d'une aristocratie marchande, « les plus célèbres artistes et fabricants » (*Almanach dauphin*), où figurent côte à côte *négocians, marchands, commerçans, fabricans, manufacturiers, magasiniers en gros, banquiers, armateurs, courtiers, agens d'affaires, détailliers*. Le brouillage des genres est patent, entre commerce, industrie et banque, entre gros et détail, mais l'almanach, contrairement à d'autres écrits ²³⁴, n'a aucune visée taxinomique. Ce qui compte, c'est l'effet d'annonce, d'où le titre ronflant, pour réussir à attirer annonceurs et lecteurs et pérenniser la publication. Il s'en faut que le contenu, de prosaïques listes de marchands et avis publicitaires, coïncide avec le frontispice ! L'almanach évoque, d'autre part, cette sphère d'amateurs fortunés qui cultivent et recherchent les arts, les collectionneurs, les visiteurs, provinciaux et étrangers, bref le monde de la bourgeoisie aisée, de commerce ou d'offices, voire la noblesse : les *amateurs, connoisseurs, curieux, Étrangers, la bonne société*. Le public cible des almanachs est celui des guides : le touriste oisif, régnicole ou étranger, qui voyage pour son plaisir, suit les modes, curieux d'invention, attentif à la qualité des objets et à la dextérité artisanale. Mais là encore l'almanach enjolive. Le style fleuri des longs titres de l'almanach de Roze de Chantoiseau met en valeur la qualité de l'échange pour affirmer la respectabilité de l'ouvrage :

Essai sur l'Almanach général d'indication [...] Contenant [...] les Noms, Surnoms, Etat et Domicile actuel des principaux Négocians, Marchands, Agens d'affaires, Courtiers, Artistes et Fabricans les plus notables du Royaume, pour servir à l'Indication de chacun de ceux qui, par un mérite distingué, Cures extraordinaires, Innovations d'Etablissement, possession de Secrets approuvés, et autres objets utiles à la Société civile, se seroient acquis des récompenses et privilèges de Sa Majesté, ou dont les talens supérieurs auroient seuls fait la réputation et la célébrité. (1769)²³⁵

À la différence des « Avis divers », qui ne forment qu'une partie secondaire des *Affiches*, les listes de marchands constituent la principale matière de l'almanach et le succès de celui-ci repose sur l'aptitude du rédacteur à trouver, puis

²³⁴.MARGAIRAZ (D.), « Enjeux et pratiques des classifications... », art. cit., p. 209-230.

²³⁵.Les italiques sont d'origine.

trier et réorganiser les notices ²³⁶. La pêche à l'information est difficile, malgré les appels pressants et la gratuité proclamée de l'insertion et des corrections éventuelles ²³⁷ :

... j'invite tous ceux qui n'ont point de raisons particulières pour rester ignorés, et qui ont intérêt au contraire de se faire connoître, de vouloir bien me faire parvenir, Franc de port, dans le courant des neuf premiers mois de l'année, d'une manière aussi correcte que précise, et sur une simple Carte, leur Nom, Surnom, Etat et Domicile actuel, à l'ancien Bureau d'INDICATION, d'Adresse personnelle et domicile fixe, rue Saint Honoré, à l'Hôtel d'Aligre, où l'on recevra toujours avec reconnaissance, tous les Avis, Instructions et Observations qui pourroient tendre à porter cet Ouvrage au plus haut degré de perfection. (*Essai sur l'Almanach général d'indication*, « Avis au lecteur », 1769)

[l'auteur] invite tous ceux qui ont intérêt [...] de lui envoyer une note impartiale des meilleures maisons, dont l'Auteur se réserve de faire le choix sur la pluralité des suffrages de gens dont la réputation seroit le plus solidement établie. On prévient que l'anecdote doit être contenue sur une carte à jouer. (*Ibid.*, « Nota ») ²³⁸

La quête exige des recherches obstinées, des liens avec les bureaux d'adresses ou les journaux, un réseau de collaborateurs efficace. Si les premiers almanachs s'adressaient uniquement aux marchands, par la suite les *amateurs* sont appelés à la rescousse :

... nous invitons les Académies, les Sociétés, les Négocians, les Fabricans, les Artistes célèbres, et les Amateurs éclairés, à vouloir bien seconder nos vœux, en nous faisant passer, franc de port, leurs découvertes, avis, réflexions et observations. (*Tablettes royales de renommée*, 1773)

Prudents, les rédacteurs ne dévoilent pas leurs sources d'information :

Nous avons déjà corrigé plusieurs notes infidèles qui nous avaient été transmises, et nous désirerions témoigner ici publiquement notre reconnaissance aux personnes

²³⁶.SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, op. cit., vol. I, p. 105.

²³⁷.«... au Bureau de l'Auteur [...] où l'on insère gratuitement tous les Avis et Observations qui peuvent rendre ces TABLETTES plus curieuses et plus intéressantes » (*Tablettes royales de renommée*, « Avertissement », 1773, p. 2).

²³⁸.Le discours de l'*Almanach des marchands* est similaire :

« Nous recevrons avec reconnaissance, pendant toute l'année, les Notes des Négocians, Commerçans, Fabricans, Manufacturiers et Magasiniers en gros, qui souhaiteront faire détailler la nature de leur Commerce dans cet Ouvrage. » (« Avertissement », 1770)

« Invitation à MM. les Négocians, Commerçans, Fabricans et Manufacturiers, etc.

Nous invitons très-instamment MM. les Négocians, Commerçans, Fabricans et Manufacturiers qui ont intérêt à se faire annoncer dans cet Ouvrage, de nous adresser directement pendant toute l'année, le détail de leur commerce... » (*Ibid.*, p. 454).

qui ont bien voulu nous aider à les rectifier ; mais le silence qu'elles ont exigé ne nous permet que de les inviter de nouveau à continuer de nous faire part de leurs avis, et nous honorer de leurs conseils. (*Tablettes royales de renommée*, 1773)

Nous avons le projet de donner une liste des personnes qui ont bien voulu nous faire passer des renseignements et concourir avec nous à la confection de cet Ouvrage ; mais la majeure partie ayant voulu garder l'anonyme, nous avons cru devoir ne la pas donner cette année. (*Almanach général des marchands*, 1785)²³⁹

En 1786, le rédacteur des *Tablettes de renommée*, à la faveur d'un appel alléchant destiné à améliorer la qualité des informations, laisse pourtant entrevoir le système : les abonnés et les diffuseurs de l'almanach, libraires et imprimeurs, mais aussi commis voyageurs et directeurs de postes, sont des interlocuteurs privilégiés.

... comme nous sommes bien éloignés de présumer que ce nouvel essai soit encore *sans erreurs*, nous invitons toutes les personnes qui s'intéressent au succès de cet Ouvrage, à nous faire part de leurs avis et observations, et nous offrons de remettre *gratuitement* un exemplaire de la nouvelle édition, à quiconque de nos abonnés, *libraires, commis-voyageurs, directeurs de postes*, ou autres, nous fera passer sous *trois mois*, une de ces tablettes corrigée et augmentées des Maisons recommandables que nous aurions omises, et qui seroient jugées devoir être substituées à quelques autres moins intéressantes. (*Tablettes royales de renommée*, 1786)

La difficulté de la collecte explique le fossé entre les ambitions affichées et la qualité du contenu :

On trouvera sans doute dans ce *nouvel Essai* beaucoup de bonnes maisons omises, et quelques autres qui auroient peut-être dû en être supprimées ; mais pour peu que l'on considère la nature de cet Ouvrage, et les détails immenses dont il est susceptible, on sentira qu'il n'est guère possible de parvenir au degré de perfection où nous aspirons d'atteindre, qu'après avoir erré pendant quelques années. (*Tablettes royales de renommée*, 1773)²⁴⁰

²³⁹.Le *Tableau général du commerce* tient le même discours :

« ... les lettres obligeantes que nous avons reçues de quantité de personnes [...], les mémoires et les renseignements qui nous sont parvenus de toutes parts... » (« *Observations préliminaires* », p. IX)
« [cet ouvrage est] le fruit de nos recherches, et d'une correspondance étendue et pénible au-delà de ce qu'on peut croire [...] Il nous reste à témoigner ici notre reconnaissance publique à tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches, et sur-tout à quelques personnes zélées, dont nous avons reçu les secours les plus étendus... » (*Ibid.*, p. XIV-XV).

²⁴⁰.L'*Almanach général des marchands* présente lui aussi par avances ses excuses pour les omissions :
« S'il nous étoit arrivé d'omettre une Manufacture ou une Maison indépendante, nous prions les personnes qui sont à la tête de ces établissements, de n'attribuer notre silence qu'à l'oubli. » (1785,

Les erreurs et les maladresses peuvent provoquer l'interdiction : le privilège de l'*Almanach des marchands* de Thomas fut révoqué en 1770 car l'ouvrage était « mal fait » (la nouvelle édition comportait toujours autant d'inexactitudes)²⁴¹. L'enjeu est d'importance, en effet : avec la parution sous forme de livre, l'information commerciale acquiert une forme stable, une diffusion accrue et, en dépit du genre mineur qu'est l'almanach, une certaine respectabilité.

Néanmoins, dans la plupart des cas, l'ouvrage est publié sans nom d'auteur ; celui du rédacteur apparaît dans l'introduction, lorsque sont données les instructions pour l'envoi des notices, ou bien en fin d'ouvrage, dans l'approbation. L'apparent anonymat est sans doute lié à la faible considération de l'almanach et à la pauvreté de l'écriture originale : le rédacteur se contente en général d'exploiter un contenu disponible en lui donnant une forme susceptible de plaire à un public élargi²⁴². Mais quand la publication prend de l'ampleur jusqu'à perdre le titre d'almanach, jugé inadéquat au regard du contenu, alors surgit le nom de l'auteur, signe d'une œuvre plus ambitieuse. L'*Almanach général du commerce* devient en 1789 *Tableau général du commerce*. Dans la préface, l'avocat Gournay, qui a repris un ouvrage en perte de vitesse, explique l'abandon du mot « almanach » :

Quand nous nous sommes chargés de la composition de cet ouvrage, nous savions [...] que de tous les titres celui d'Almanach étoit justement celui qui lui convenoit le moins ; il n'a même pas de calendrier et n'a de commun avec les ouvrages de cette nature que la nomenclature des négocians et fabricans ; c'est en quelque sorte un Traité et plus exactement un Dictionnaire. (« Observations préliminaires »)

Le rédacteur définit son œuvre comme « une espèce de traité de commerce, que l'on pourra lire de suite ». Il met le doigt sur la ligne de démarcation entre almanachs et ouvrages doctes : « lire de suite ». Le propre de l'almanach, c'est en effet la discontinuité, la variété, la superficialité. Gournay introduit ses listes – le corps de l'ouvrage reste le même, malgré tout, d'où l'expression « espèce de

« Observations préliminaires »).

²⁴¹SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, op. cit., vol. I, p. 113-115.

²⁴²*Ibid.*, p. 105.

traité » qui tempère le sérieux du terme – par des commentaires soutenus qui constituent le fil conducteur du livre :

La correspondance que nous avons tâché [*sic*] d'établir entre les articles qui avoient quelque connexion, fera quelquefois de cet ouvrage une espèce de Traité de commerce, que l'on pourra lire de suite.

L'autre façon d'ennoblir le propos est d'orienter le projecteur vers les négociants, marchands en gros et manufacturiers « qui ont des relations extérieures », et de dédaigner les commerçants voués à « la consommation intérieure et locale ». Aussi Gournay est-il le seul rédacteur à revendiquer la paternité de l'ouvrage et à vilipender par avance le « pillage littéraire » :

... il nous appartient tout entier : il n'est le relevé ni la copie d'aucun autre* : mais bien le fruit de nos recherches [...] : ainsi, soit qu'il mérite des critiques, soit qu'il mérite des éloges, nous les réclamons sans partage. [...] Nous n'assurerons pas également qu'on ne nous mettra pas à la torture, ainsi qu'on l'a déjà fait, pour nous faire reparoître sous diverses formes [...] Nous ignorons jusqu'à quel point on pourra se permettre de spolier notre ouvrage et d'exercer sur nous un pillage littéraire que nous n'avons ni le temps ni la volonté d'empêcher...

* Nous en exceptons cependant un bon ouvrage allemand, que l'on attribue à M. Crome, dont nous avons tiré d'excellens matériaux et plusieurs bons articles...

Annuaire ou dithyrambe ? L'*Almanach dauphin* et l'*Almanach des marchands* : deux versions du commerce parisien

À l'instar des guides, les almanachs livrent une vision particulière du petit commerce : ils signalent le désir de visibilité et d'honorabilité des marchands. Comme l'annonce sans détour le rédacteur des *Tablettes de renommée* en 1773, l'objectif est de « faire connoître ceux qui se distinguent dans chaque genre, et leur donner de la célébrité ». Quel est le regard des rédacteurs, hommes à talents, sur le commerce, la capitale et ses *artistes* ? Le choix méthodologique explique la sélection des ouvrages : le questionnement est d'ordre culturel et non réglementaire. C'est pourquoi le *Guide des corps des marchands*, par exemple, a été écarté : l'ouvrage, d'environ 500 pages, fournit « l'histoire abrégée des corps des

marchands et des communautés d'arts et métiers », leurs statuts et juridictions ainsi que « l'usage des places de change ou commerce », d'Amsterdam à Vienne en passant par Paris. Dénué de toute liste, il n'apprend rien sur la place de la boutique et le rôle du commerce dans la ville ²⁴³. *L'Almanach des Commerçans*, l'un des rares ouvrages qui se dit destiné aux commerçants en voyage, compte à peine cinq pages sur Paris. Divisé en deux parties – « Instructions pour voyager commodément et utilement » (p. 1-44), « Indication des villes commerçantes de l'Europe, par ordre alphabétique » (p. 45-192, de « Abbeville » à « Zurich ») –, c'est un guide sur les villes européennes plutôt qu'un almanach de commerce :

Un Ouvrage pour les Commerçans et pour les Voyageurs ne peut manquer d'être généralement utile. [...] On comprend qu'un homme qui voyage ne peut pas porter avec soi tous les livres qui ont traité de la matiere du Commerce. Or, c'est ce qui nous a engagés à procurer à tous les Commerçans un livre des plus portatifs, par le moyen duquel ils s'instruiront facilement de toutes ces connoissances et autres qui sont indiquées dans le titre de cet Ouvrage. [...] Ajoutons encore que ceux qui ne sont pas dans la nécessité de voyager, trouveront, sans sortir de leur cabinet, ces mêmes instructions, lorsqu'ils désireront être au fait de la maniere dont se traitent les affaires du Commerce dans toutes les Villes où ils veulent négocier ²⁴⁴.

À l'article « Paris », l'auteur énumère les principales manufactures, évoque les six corps et 120 communautés d'arts et métiers, les deux grandes foires, les poids et mesures, et quelques édifices *remarquables*, Louvre, Tuileries..., Notre-Dame, Saint-Sulpice..., places Vendôme, des Victoires..., académies, bibliothèques publiques, hôpital général. Puis il passe à « Pau ». Les renseignements sont trop succincts et banals pour que l'ouvrage soit retenu. Dernier type de recueil écarté, faute de vision d'ensemble, *l'Almanach du Palais Royal* présente en détail les habitants et les activités de l'enceinte princière : collections, cabinets,

²⁴³. *Guide des corps des marchands et des communautés des arts et métiers tant de la ville et fauxbourgs de Paris, que du royaume ... ouvrage utile aux Négocians, Banquiers, Artisans...*, Paris, veuve Duchesne, 1766 (1753, 1760). La première édition a paru sous le titre d'*Almanach du Corps des Marchands et Communautés des Arts et Métiers*...

²⁴⁴. *Almanach des Commerçans, contenant L'indication des Villes commerçantes de l'Europe, le détail de leurs Manufactures, le cours du change avec la France, les monnoyes étrangères, le rapport des mesures et des poids, les choses dignes de curiosité qu'on y trouve, et les routes de Paris à chacune de ces Villes ; Avec des instructions pour voyager utilement, commodément et agréablement*, Paris, Duchesne, [1764, 1769] « Avertissement ».

spectacles, commerces ²⁴⁵...

Les treize titres retenus, publiés pour la plupart après 1770, correspondent à trois familles d'almanachs : *l'Esprit du Commerce* (1754), *l'Almanach d'indication* puis *Almanach dauphin* (1769-1791) et *l'Almanach des marchands* (1770-1790). D'un ouvrage à l'autre, mais aussi d'une édition à l'autre, la forme est mouvante : les données sont actualisées, des articles rajoutés, le plan amélioré, le titre transformé... Tourné vers l'actualité, désireux de s'adapter au goût du jour, l'almanach est (en principe) réédité chaque année à l'occasion du nouvel an, soit en totalité, soit sous forme de suppléments ou *tablettes* ²⁴⁶ :

Cet Almanach étant susceptible de changemens, à cause des révolutions qui arrivent journellement, nous lui donnerons tous les ans une nouvelle vie. (*Almanach des marchands*, « Avertissement », 1770, p. 4)

Seul point d'ancrage, au moins formel : les listes nominatives et les adresses des marchands, généralement classés par corps de métier ou ordre alphabétique. La généalogie des textes a été difficile à établir même si la similitude des préfaces, des sous-titres, voire de certains mots du titre ont permis de la reconstituer en partie. Deux modèles bien distincts dominent : d'une part, *l'Almanach dauphin* et ses strictes énumérations, version dix-huitièmiste du bottin, d'autre part, *l'Almanach des marchands*, plus littéraire en dépit des listes nombreuses, véritable plaidoyer en faveur de l'« industrie nationale ».

L'Esprit du Commerce de Roslin : un essai informe

Le premier almanach est seul de son espèce : *L'Esprit du Commerce* de Roslin, ancien syndic des experts écrivains jurés de Paris, semble avoir eu une existence assez longue bien qu'une seule année ait été retrouvée, 1754 ²⁴⁷. Si l'on

²⁴⁵. *Almanach du Palais Royal utile aux voyageurs, pour l'année...*, Paris, Royer, Morin, et les marchands de nouveautés [1785, 1786]. La liste des 235 marchands, parsemée de commentaires et de chansons légères, est établie par ordre alphabétique, d'« arquebusiers » à « vin (marchands de) » ; elle compose le quatrième et dernier livre (p. 152-193).

²⁴⁶. SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens...*, op. cit., vol. I, p. 771.

²⁴⁷. ROSLIN, *L'Esprit du Commerce pour l'année 1754. Rendu aussi utile que nécessaire*, Paris, veuve Lamesle, 1754 (BHVP, in-32, 216 p.). Il y aurait eu plusieurs éditions : 1731, 1748, 1752, 1754... En dernière page de l'édition de 1754, après l'approbation qui évoque la « nouvelle Edition » et les « Additions et changemens que l'Auteur y a faits », il est signalé que le privilège est « à la fin de l'Esprit du Commerce

met à part le *Livre commode* de Nicolas de Blégny, mi-guide mi-almanach, il s'agit du plus ancien almanach de commerce. Le sous-titre, *Rendu aussi utile que nécessaire*, le situe d'emblée dans la veine utilitariste. L'ouvrage a l'aspect brouillon des almanachs traditionnels : à la différence des titres ultérieurs, il n'a pas adopté la forme de l'annuaire ou du dictionnaire. Succédant au calendrier et aux fêtes (p. 2-15), les listes sont données dans le plus grand désordre, sans discours continu : aucune introduction pour présenter l'ouvrage ou les rubriques ; nul index, nulle table des matières pour s'y retrouver, seule une ligne sépare de temps à autre les énumérations. Et pourtant, c'est un des seuls à ne pas avoir choisi le titre d'*almanach*. *L'Esprit du commerce* désigne le sens profond, l'essence du commerce ; il signifie aussi l'ensemble des dispositions, le caractère ²⁴⁸. Le titre, accrocheur, est bien ambitieux au regard du contenu : des listes emmêlées de marchands, artisans, fabricants et banquiers parisiens, de négociants de quelques villes de province, de manufactures, d'inspecteurs et de produits fabriqués, de bureaux et de tarifs divers... Des noms de marchands sont donnés sans ordre : à 15 manufactures, pas forcément parisiennes, succèdent ainsi 12 magasins de draperies, 14 magasins de soies, 11 marchands de laine, 9 teinturiers, 43 « magasins de diverses marchandises », joailliers, marchands d'étoffes, de batterie de cuisine, quincailliers, bijoutiers..., 9 magasins de galons d'or et d'argent, 5 fabricants de galons, 3 fabricants de rubans, 15 fabricants divers, galons, rubans, tabatières..., etc. Pour la majorité d'entre eux, l'information se limite au nom et à l'adresse. Mais quatre rubriques au titre approximatif, les « magasins de liqueurs » (épiciers, limonadiers), les « magasins de diverses marchandises », les « diverses choses » et le « recueil d'adresses », permettant à quelques-uns d'être mentionnés plusieurs fois, offrent des

de 1752 ». Il a été impossible de mettre la main sur cette édition, que ce soit à la BNF ou à la Bibliothèque historique de la ville de Paris où elle n'est pas inventoriée, et Véronique Sarrazin ne mentionne pas l'ouvrage dans la bibliographie de sa thèse. S. de Valhebert, dans *L'agenda des voyageurs*, mentionne l'édition de 1731 : « 14. *L'Esprit du commerce pour l'an 1731, par le s. Roslin, Arithméticien et Ecrivain à Paris* : in-24. chez Quillau, rue Galande » (VALHEBERT (S. de), *L'agenda des voyageurs, ou Journal des Fêtes et Solennités de la Cour et de Paris : dressé en faveur des étrangers, revu et augmenté pour l'année Bissextile 1736*, Paris, veuve de Laulne, Le Gras, Cavelier, 1736, p. 92-93).

²⁴⁸ « *Esprit* [...] se dit aussi du sens, de l'intelligence d'une chose [...] se dit aussi du génie particulier de chaque personne... » (*Furetière*) ; « se prend quelquefois pour Le principe, le motif, la conduite, la manière d'agir » (*Dictionnaire de l'Académie*). Tels *L'Esprit des lois* ou le *Génie du christianisme*...

commentaires sur les marchandises vendues, transformant l'annonce en avis publicitaire :

Desforges, Marchand, rue du Roule, aux deux Lions blancs, tient magasin de Porcelaine de Saxe et autres, garnies et non garnies, Plateaux de Cuivre argentés pour les Desserts, Cristaux, etc. Il y a chez lui Manufacture des plus belles Fleurs de toutes espèces et de tout ce qui peut servir à la décoration des Tables, pour laquelle il compose et fournit de nouveaux Dessesins quand on le souhaite et dans le goût que l'on veut. Il tient aussi magasin de Fleurs d'Italie et de la Chine. Il vend aussi toutes sortes de Bijouteries. (« recueil d'adresses », p. 116)²⁴⁹

Malgré ses imperfections, Roslin cite plus de 700 marchands parisiens, soit un bel échantillon de la production de luxe, de la pharmaceutique à la bijouterie. Mais les renseignements sont donnés de façon tellement informe qu'il est difficile d'imaginer l'usage qui pouvait être fait de l'ouvrage et son *utilité*.

L'affirmation du genre : l'almanach de Roze de Chantoiseau, archétype du Bottin

Quinze années plus tard, en 1769, Roze de Chantoiseau lance un almanach qui va être publié jusqu'en 1791 sous des titres variés²⁵⁰. La longévité de la publication signale la réussite de l'entreprise. L'auteur n'est plus tout à fait un

²⁴⁹. En voici quelques autres exemples :

« Pezard, rue de la vieille Monnaie, tient magasin de Bijoux d'enfans » (« *magasins de diverses marchandises* », p. 74)

« Pesart, rue de la vieille Monnaie, tient magasin de tout ce qu'il y a de plus beau en Bijoux pour les Enfants, de cuirs dorés et argentés, en fil et livret qu'il fait venir des Pays Etrangers » (« *diverses choses* », p. 87)

« Grou, Marchand Grainier-Fleuriste et Botaniste du Roi, a un très-beau magasin de Graines pour les Potagers, Médecines, Fleurs, Oignons, et des Caraffes pour les fleurs d'hiver ; il demeure Quai de la Mégisserie, à la Providence » (*Ibid.*, p. 86)

« Eau royale du Sieur Dardel, est bonne à ce qu'on dit pour les Indigestions, les Coliques, dans l'Apoplexie, etc. elle se vend chez Bertaud Limonadier, rue Saint Antoine. » (« *magasins de liqueurs* », p. 90).

²⁵⁰. Les voici : *l'Essai sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et fixe, des Six Corps, Arts et Métiers...*, *l'Almanach général d'indication...*, de 1769 à 1771 ; *les Tablettes royales de renommée, ou Almanach général d'indication des Négocians, Artistes célèbres, et Fabricans des Six Corps, Arts et Métiers de la Ville de Paris, et autres Villes du Royaume, etc.*, de 1773 à 1774 ; *l'Almanach du Dauphin, ou Tableau du vrai mérite des artistes célèbres, et d'indication générale des principaux Marchands Négocians, Artistes et Fabricans des Six Corps Arts et Métiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris et autres Villes du Royaume...*, de 1776 à 1777 ; *les Tablettes royales de renommée, ou de correspondance et d'indication générales, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce [...]* ou *Almanach dauphin...*, de 1786 à 1788 ; *les Tablettes royales de correspondance, et d'indication générale, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce [...]* ou *Almanach dauphin...*, en 1789 ; *les Tablettes de renommée ou du vrai mérite et d'indications générales des artistes célèbres et autres personnes d'un mérite distingué dans chaque genre...*, en 1791.

inconnu ²⁵¹. Issu de la bourgeoisie foncière et marchande – son père est un propriétaire marchand du hameau de Chantoiseau, proche de Fontainebleau –, Mathurin Roze de Chantoiseau (vers 1730-1806) arriva à Paris au début des années 1760. Entreprenant, « faiseur de projets » désireux de participer à la circulation des richesses, il ouvrit un bureau d'adresses en 1763 (voir *supra*) puis, trois ans plus tard, un établissement considéré comme le premier restaurant. Il décrit à trois reprises sa « Maison de santé » dans l'almanach, en des termes flatteurs qu'il n'hésita pas à reprendre dans les éditions ultérieures ²⁵². De Chantoiseau se lança dans l'édition en 1769, avec une première version (*Essai...*) de son almanach. La même année, puis vingt ans plus tard, il proposa sans succès aux autorités la fondation d'une caisse de crédit pour résoudre le problème lancinant de la dette publique ; le pamphlet financier, jugé inopportun, lui valut de passer quelques mois en prison à l'automne 1769. Aussi, en 1799, finit-il par ouvrir avec un homme d'affaires associé la « banque du commerce et des arts » qui le laissa, à sa mort, quasiment sur la paille. Ses libelles obstinés témoignent de la sensibilité philanthropique du temps – il les signe, à

²⁵¹. SPANG (R. L.), *The invention of the restaurant: Paris and modern gastronomic culture*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, particulièrement le chapitre I : « The Friend of All the World », p. 12-33.

²⁵². Voici les annonces de Roze :

« [Traiteurs] Roze : indépendamment des objets relatifs à son établissement, donne avec succès des repas fins et délicats, de commande de 3 à 6 livres par tête, où l'on est supérieurement bien servi. »

« [Sciences et secrets des arts et métiers, et autres objets divers] Roze : instituteur du premier établissement connu sous le titre de Maison de santé, vend avec succès, à toute heure du jour, les véritables consommés, dits restaurants ou bouillons de Prince, excellents potages de toutes espèces, chapons au gros sel, compotes, etc. à prix fixe et modique. »

« [Objets divers et nouvelles nouvelles] Roze : premier restaurateur, ci-devant rue des Poulies, tient maintenant son établissement connu sous le titre de Maison de santé, rue Saint-Honoré à l'Hôtel d'Aligre, où il continue avec le même succès de vendre chez lui et débiter en ville les véritables consommés, dits restaurants ou bouillons de prince, crèmes de riz et de gruau de Bretagne au gras et au maigre, macaroni, œufs frais, chapons au gros sel, compotes, vin de Bourgogne naturel, et autres mets aussi salubres que délicats de la meilleure qualité, et le tout à prix fixe et modique. » (*Essai sur l'Almanach général d'indication*, 1769).

« [Rôtisseurs] Les Restaurateurs sont ceux qui ont l'art de faire les véritables Consommés, dits Restaurants ou Bouillons de Prince, et le droit de vendre toutes sortes de Crèmes, Potages... Ces nouveaux Etablissements qui en naissant ont pris le titre de Restaurant ou Maison de Santé, doivent leur institution en cette Capitale aux sieurs Roze et Pontaillé, en 1766. »

« Le premier de ces Etablissements, qui ne le cèdent en rien aux plus beaux Caffés, fut formé rue des Poulies ; mais n'étant plus dans un emplacement assez avantageux, il fut transféré rue Saint-Honoré, Hôtel d'Aligre, où il est toujours continé avec le même succès, et sur les mêmes principes de propreté, de décence et d'intégrité, qui doivent faire la base de ces Etablissements. »

« Le prix de chaque objet y est fixe et déterminé, et l'on y sert à toute heure du jour indistinctement. Les Dames y sont admises, et peuvent y faire faire des repas de commande, à prix fixe et modique... » (*Almanach du Dauphin*, 1777).

la manière de Mirabeau, « L'Ami de tout le monde » – et des projets qui fleurirent dans le dernier tiers du siècle ²⁵³. Son intérêt pour le commerce a peut-être été stimulé par un frère épicier grossiste et faïencier, vendeur de chinoiseries, Louis Emery ; lui-même épousa en 1791 une fabricante et vendeuse de cosmétiques, Marie Prost. Quoi qu'il en soit, la création de l'almanach et le projet de caisse répondent au désir d'améliorer la circulation des biens, de développer les réseaux économiques nationaux par la diffusion de l'information ou du crédit.

L'almanach de Roze de Chantoiseau est une étape essentielle dans l'affirmation du genre : c'est le chaînon entre, d'une part, de Bléigny (1692), Roslin (1754), Prévost de Saint-Lucien (1788) et, d'autre part, l'*Almanach du commerce de la ville de Paris* (1797), première version du Didot-Bottin. L'almanach de commerce est définitivement structuré et le corpus étoffé : c'est le début du professionnalisme. À eux seuls, les chiffres sont éloquentes : quelques 700 marchands, négociants, fabricants, artisans... parisiens pour l'ouvrage de Roslin, plus de 8 300 pour celui de Roze de Chantoiseau et un volume double (428 pages contre 216).

Comme tout almanach, l'*Essai sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et fixe, des Six Corps, Arts et Métiers* est composé de fragments divers, même si l'adresse des marchands, seule annoncée dans le titre, constitue le morceau de choix ²⁵⁴. Mais l'ouvrage s'annonce d'emblée comme un texte

²⁵³. *Trésor public, ou Caisse générale de crédit national, de bienfaisance, de confiance et de ressource pour opérer facilement et sûrement le soulagement du peuple... sans emprunt, sans impôt, sans contrainte... Par l'auteur de l'"Almanach Dauphin"* (16 p.) ; *Lettre à MM. les députés de l'Assemblée nationale et autres officiers représentants de la commune de Paris pour avoir leur avis sur le projet d'établissement d'un trésor public de bienfaisance ou banque générale, sociale et commerçante de crédit public national de cent millions, à un pour cent* (14 p.) ; *La Richesse du peuple républicain, ou Démonstration mathématique de la possibilité du remboursement de la dette nationale sans rien tirer du trésor public ; De la possibilité de la vente du pain à deux sols la livre et de tous les objets de première nécessité au prix le plus modéré...* (18 p.) ; *Caisse d'union fraternelle, de crédit national et de liquidation commerciale infaillible et universelle, moyennant trois deniers pour livre d'assurance* (8 p.).

²⁵⁴. Sont successivement présentés un calendrier, dans lequel est inséré l'« Avis au lecteur » (entre les pages 4 et 5), les « négocians, marchands, artistes, et fabricants de la ville et fauxbourgs de Paris », les « voitures publiques de la ville et fauxbourgs de Paris », une « Suite des négocians, marchands, artistes, et fabricants de la ville et fauxbourgs de Paris, qui ont souscrit, depuis l'impression, pour l'exécution de cet Ouvrage », des « notes instructives sur les six corps et communautés d'arts et métiers », les « voitures publiques des principales villes de France au bureau général des postes de Paris », les « départ et arrivée des courriers des principales villes étrangères au bureau général des postes de Paris », l'« extrait des foires les plus considérables du royaume », les « remèdes et secrets approuvés »,

raisonné : *Essai sur l'Almanach [...] Contenant par ordre alphabétique les Noms, Surnoms, Etat et Domicile actuel des principaux Négocians, Marchands, Agens d'affaires, Courtiers, Artistes et Fabricans les plus notables du Royaume...* Les marchands sont définitivement ordonnés en listes cohérentes. Le rédacteur a choisi de les classer par ordre alphabétique des métiers, d'« Architectes et entrepreneurs » à « Vitriers », en une centaine de rubriques. L'influence des principes encyclopédiques se fait sentir dans le parti pris raisonné et alphabétique, l'attention portée aux innovations, la volonté de toucher à tous les domaines, la collaboration avec des experts pour rassembler les données ²⁵⁵. La présentation est rigoureuse : les noms se succèdent dans un tableau à quatre colonnes : « noms et surnoms », « domicile actuel », « numéros des maisons », « enseignes et anecdotes particulières » ²⁵⁶. Dans la première édition, les commentaires sont parcimonieux. Précédant le tableau, quelques lignes définissent le métier. Dans la quatrième colonne est parfois précisée la spécialité, pour les merciers ou les sculpteurs, par exemple ²⁵⁷, ou la dignité corporative du marchand, juré, garde, etc. Selon la profession, les commentaires sont inexistantes, laconiques, plus rarement fournis : pour quelques métiers (un cinquième de l'ensemble), comme les épiciers-droguistes, les orfèvres, les perruquiers ou les artificiers, des détails sont donnés de temps à autre sur les marchandises vendues. Mais la publicité est dans l'ensemble peu présente : l'*anecdote* est accessoire. Le but de l'auteur est de créer un annuaire, non de céder au pittoresque. Pourtant, l'annonce publicitaire existe bel et bien. Elle fleurit ailleurs, dans la liste supplémentaire et surtout dans deux rubriques au titre suggestif : « remèdes et secrets approuvés », « objets divers et nouvelles nouvelles ». Cette légère dissimulation révèle un reste de prudence à l'égard des susceptibilités corporatives.

De 1769 au milieu des années 1780, les titres sont modifiés mais le plan

les « objets divers et nouvelles nouvelles », les « rues et quartiers de la ville et fauxbourgs de Paris », l'« Essai sur l'almanach général d'indication des négocians, artistes, et fabricans des principales villes de commerce du Royaume de France et villes étrangères », la table des matières, enfin l'approbation et le privilège du roi.

²⁵⁵. SPANG (R. L.), *The invention of the restaurant...*, *op. cit.*, p. 20.

²⁵⁶. Le tableau est réduit à deux colonnes en 1773 (« Noms et Domiciles » et « Anecdotes particulières »).

²⁵⁷. Tels les mercier bijoutier, mercier cirier, mercier miroitier, etc.

demeure quasi le même. Les changements résultent du recentrage sur Paris, de la réforme Turgot, tandis que la présence de la publicité s'affirme. La liste des marchands commence par les « Six-Corps », se poursuit avec les « Arts et métiers », le « Supplément » et les « Correspondants », puis s'achève avec les « Objets divers ». Des commentaires plus nombreux atténuent la sécheresse des listes. Le « Supplément », dans lequel les métiers sont à nouveau classés par ordre alphabétique, est une suite de notices publicitaires. La rubrique des « Objets relatifs » (à tel ou tel métier), sous prétexte de signaler des nouveautés ou des inventions, est une autre occasion d'insérer des annonces publicitaires. L'effort rédactionnel de Roze de Chantoiseau est minimal, voire désinvolte : l'« Avis au lecteur » de 1776 reprend mot pour mot celui de 1769, y compris l'expression « premier essai », ce qui était le cas en 1769, mais ne l'est plus sept ans plus tard ! Dans l'« Avertissement » de l'édition de 1773, texte réutilisé en 1774, puis à nouveau dans l'« Avis intéressant » de 1777, est évoqué, plus correctement, le « nouvel Essai »²⁵⁸. En 1773, l'épître dédicatoire au dauphin, placée avant le calendrier (p. 5 et 6), explique le changement de titre :

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous offrir, et vous avez bien voulu agréer [*sic*] les TABLETTES ROYALES DE RENOMMÉE, ou ALMANACH GÉNÉRAL D'INDICATION...

Vous aimez les talens, MONSEIGNEUR, c'étoit pour moi un heureux présage que vous voudriez bien protéger un Ouvrage qui ne tend qu'à encourager les Artistes, faire connoître ceux qui se distinguent dans chaque genre, et leur donner de la célébrité ; mais il lui manque, MONSEIGNEUR, pour le rendre immortel et lui mériter du Public le plus favorable accueil, de lui être annoncé sous le titre glorieux et flatteur d'ALMANACH DAUPHIN.

Puissé-je, MONSEIGNEUR, être assez heureux pour l'obtenir, et vous présenter, pendant nombre d'années, d'une manière plus correcte et plus intéressante, cet Ouvrage, qui n'est, pour ainsi dire, aujourd'hui qu'un faible Essai²⁵⁹...

²⁵⁸. « mais si, malgré mes omissions, ce premier Essai a le bonheur d'être favorablement accueilli du Public, je redoublerai de soin et d'activité dans mes recherches » (*Essai sur l'Almanach général d'indication*, 1769 et *Almanach du Dauphin*, 1776, « Avis au lecteur ») ; « On trouvera sans doute dans ce *nouvel Essai* beaucoup de bonnes maisons omises » (*Tablettes royales de renommée*, « Avertissement », 1773 et 1774 ; *Almanach du Dauphin*, « Avis intéressant », 1777).

²⁵⁹. *Tablettes royales de renommée, ou Almanach général d'indication des Négocians, Artistes célèbres, et Fabricans des Six Corps, Arts et Métiers de la Ville de Paris, et autres Villes du Royaume, etc.*, Paris, Desnos, Dessain, au bureau de l'auteur, rue Saint-Honoré, Hôtel d'Aligre, pour ceux qui ont souscrits, 1773, n. p.

Le mot « Essai », propre à la première édition, a disparu du titre. Un long sous-titre en forme de résumé annonce le contenu :

Tablettes royales de renommée, ou Almanach général d'indication...,

Présenté et dédié à Mgr le DAUPHIN, pour la première fois, en 1772,

Première partie Contenant des notions sommaires et exactes sur la *création*, les *droits* et *privilèges* de chaque Corps. Les statuts et Règlements auxquels ils sont respectivement *assujettis*. Les *Noms, Etat* et *Domicile actuels* de ceux qui les composent. Les *Fabricans, Manufacturiers, Machines de nouvelle invention, Remèdes* et *Secrets* approuvés, etc.

Seconde partie. Une description des principales Villes commerçantes du Royaume. Les différentes Monnoies étrangères, Poids et Mesures et leur rapport en cette Capitale. Les formalités que doivent observer les *Tireurs, Accepteurs et Porteurs* de lettres de change, et autres *objets divers*, qui peuvent tendre à *l'aggrandissement* [sic] du Commerce, à la *perfection* des Arts, et à la célébrité des Artistes, etc.

Trois ans plus tard, en 1776, la seconde partie a disparu : Paris est privilégié.

Almanach du Dauphin, ou Tableau du vrai mérite des artistes célèbres, et d'indication générale des principaux Marchands Négocians, Artistes et Fabricans des Six Corps Arts et Métiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris et autres Villes du Royaume, contenant par ordre alphabétique des notions sommaires et exactes sur la création les droits et privilèges de chaque corps et les statuts et règlements auxquels ils sont respectivement assujettis, le nom et domicile de ceux qui les composent, le coût du brevet, le tems de l'apprentissage, et le prix de la maîtrise, les fabricans manufacturiers et machines, les objets de mode, de goût et de curiosité...

L'année suivante, la liste des marchands est précédée par un extrait de l'édit d'août 1777 « portant nouvelle création de six Corps de Marchands et de quarante-quatre Communautés d'Arts et Métiers », suivi d'une description rapide de chacun d'eux et d'un état des concurrences :

Orfèvres, Batteurs-d'Or, Tireurs-d'Or. Réception 800 livres, confirmation 266 livres 13 sols 4 deniers admission 266 livres 13 sols 4 deniers. La mise en œuvre, en pierres fines seulement, avec les Lapidaires.

tailleurs, fripiers d'habits et de vêtements, en boutique ou échoppe (40) : faculté de faire des boutons d'étoffe avec les Boutonniers.

traiteurs, rôtisseurs, pâtissiers (44) : la profession de confiseur en concurrence avec

l'épicier et le limonadier ²⁶⁰.

Mais en 1786, rompant avec la présentation d'origine, l'architecture de l'ouvrage est transformée, sans doute faut-il relancer l'intérêt d'un public qui se lasse et faire face à la concurrence. Le titre, à nouveau changé, reprend le terme « Tablettes » utilisé en 1773 : *Almanach dauphin, ou Tablettes royales de renommée, ou Correspondance générale des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce des six Corps marchands de Paris, et autres Villes du Royaume, pour servir à l'Almanach dauphin...* L'almanach est divisé en deux parties, chacune subdivisée en six tablettes thématiques, « réunies en quatre » ²⁶¹. Le prix de l'abonnement s'élève à 15 livres par partie ; la tablette brochée, d'une petite centaine de pages (les volumes ne sont pas paginés), est vendue 4 livres 10 sous l'unité. L'opération équivaut à une sensible augmentation puisqu'en 1777 l'almanach entier (environ 400 pages) valait la même somme ²⁶².

La première partie correspond aux six branches du « commerce de l'Europe » définies par le rédacteur : draperie, épicerie, mercerie, pelleterie, bonneterie et librairie ²⁶³. La seconde partie traite des sciences et des arts, elle aussi

²⁶⁰. *Almanach du Dauphin, ou Tablettes royales du vrai mérite des artistes célèbres, et d'indication générale des principaux Marchands, Banquiers, Négocians, Artistes et Fabricans des Six Corps, Arts et Métiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris, et autres Villes commerçantes du Royaume, etc.*, Paris, Lacombe, Edme, l'auteur, au Bureau d'INDICATION & NÉGOCIATIONS GÉNÉRALES, rue Comtesse-d'Artois, 1777, n. p.

²⁶¹. Chaque tablette est individualisée par son titre : *Tablettes royales de renommée, ou de correspondance et d'indication générales, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce, de Mercerie, Orfèvrerie, Jouaillerie, Bijouterie, Clincaillerie...* ; *Tablettes royales de renommée [...] des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce, d'Épicerie-Droguerie, Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, et Comestibles...* Elles contiennent de 150 (la papeterie) à 400 (la draperie) noms de marchands.

²⁶². En 1769, le prix de l'ouvrage, par souscription, était de 3 livres pour la partie parisienne (4 livres pour les autres acheteurs), de 6 livres pour les deux parties (Paris et la province) ; en 1773, de 6 (relié) ou 5 (broché) livres.

²⁶³. Voici les explications, assez confuses, de l'auteur dans la préface des *Tablettes royales de renommée, ou de correspondance et d'indication générales, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce, de Mercerie, Orfèvrerie, Jouaillerie, Bijouterie, Clincaillerie de Paris, et autres Villes du Royaume et des Pays Étrangers. Avec une notice des motifs qui ont rendu ces Maisons recommandables, Par une société de négocians et de Commis-Voyageurs et Amateurs du Commerce et des Arts* (Paris, 1786, Royer, n. p.) :

« ... nous avons cru devoir diviser le Commerce général de l'Europe en six branches particulières, désignées sous les titres de *Tablettes* de Draperie, Epicerie, Mercerie, Pelleterie, Bonneterie et Librairie. Les *Tablettes* de la Draperie et celles de la Bonneterie offrent l'indication des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce de *Draperie, Soieries, Toiles, Lainages, Mousselins, Gazes, Rubans, Dentelles*, et généralement de tous les objets tissus, brodés, ou tricotés, à l'aiguille ou au métier, et relatifs à l'habillement ou à l'ameublement.

Celles de l'Épicerie ont pour objet la partie des comestibles, et toutes les Epices et Drogues qui s'emploient dans les *alimens*, la *Médecine* et les *Arts*.

Les *Tablettes* de la Mercerie comprennent l'*Orfèvrerie, Jouaillerie, Bijouterie, Horlogerie, Clincaillerie, Serrurerie, Taillanderie, Clouterie, Ebenisterie, Fayencerie, Glaces, Porcelaine, Verrerie*, et généralement tout ce qui concerne les métaux et les minéraux.

divisée en six sections : Université, médecine, agriculture, architecture, musique et arts mécaniques ²⁶⁴. Dans chaque tablette, les marchands parisiens sont présentés par spécialité, les « Correspondants du Royaume et des pays étrangers » par ville. Les avis publicitaires se retrouvent dans les rubriques « Objets divers » relatives à chaque métier. Le principe des tablettes thématiques n'a pas dû avoir de succès puisqu'en 1789, l'épicerie, la mercerie, l'orfèvrerie et la quincaillerie, la papeterie et la librairie-imprimerie sont regroupées dans un même volume ; à cette date, la seconde partie, sciences et arts, ne semble pas avoir été publiée.

Dans cette nouvelle version, le rédacteur, qui jusqu'alors intervenait peu, hormis dans la préface et la définition des métiers, fait davantage entendre sa voix. La présentation des métiers se transforme en éloge de la fabrication parisienne. Il s'agit sans doute de s'opposer au principal concurrent, l'*Almanach des marchands*, en se plaçant sur son propre terrain (voir *infra*) ²⁶⁵. Mais ce faisant, les *Tablettes* perdent en détail par rapport à l'édition de 1769, plus attentive aux petits commerces et artisanats ²⁶⁶. L'*Essai* comptait en un seul volume (428 pages) plus de 6 500 marchands et artisans parisiens ; au milieu des années 1770, le nombre tombe à 4 500 ; en 1789, à moins de 1 000 (226 pages).

Enfin, *celles* de la Pelleterie, Librairie et Papeterie réunissent aux Fourrures et à la Chapellerie, Tannerie, Corroyerie, Chamoiserie, Ganterie et Parfumerie, tout ce qui concerne l'Impression, la Librairie, le service des Bureaux, et la tenture des appartemens. ».

²⁶⁴.L'auteur précise :

« La seconde partie, sous le titre de Tablettes Royales de Renommée des Sciences et Arts, servira à l'indication des plus habiles Artistes, avec une notice des Ouvrages, inventions, nouvelles découvertes, et autres motifs qui les ont rendus recommandables.

Cette partie sera pareillement divisée en six sections particulières, qui se vendront aussi séparément, sous les dénominations de *Tablettes de l'Université, de Médecine, d'Agriculture, d'Architecture, de Musique, et d'Arts Mécaniques* ou *objets divers*... ».

²⁶⁵.Les *Tablettes*, imitant l'*Almanach des marchands*, glorifient la production de luxe parisienne :

« Le commerce de Paris consiste particulièrement dans les objets d'utilité, de mode et d'agrément, tels que les meubles, les bijoux, l'horlogerie, les bronzes, la dorure, la porcelaine, et une foule d'autres objets précieux dont nous donnerons l'aperçu le plus exact qui nous sera possible... »

« [Joaillerie, Bijouterie] Le talent et la main-d'œuvre des Artistes qui s'adonnent à cet objet de luxe et de goût, semblent le disputer au prix des matières qu'ils emploient. Rien ne peut égaler ce qui se fait à Paris dans ce genre. »

« [Dorures, argentures et bronzes] Cette branche d'industrie et de luxe est une de celle qui a fait le plus de progrès dans cette capitale. Les ouvrages de ce genre y sont tellement traités, qu'ils font l'admiration des étrangers, et par conséquent un objet de commerce considérable. » (*Tablettes royales de correspondance*, 1789).

²⁶⁶.Véronique Sarrazin a elle aussi remarqué l'amointrissement du monde des métiers dans les almanachs de commerce (*Les almanachs parisiens...*, op. cit., p. 619).

Après une interruption sous la Révolution, le relais est pris en 1797 par l'agent d'affaire Duverneuil et l'imprimeur Valade. L'*Almanach du commerce de la ville de Paris* débute par une liste des « négociants, marchands et courtiers de la ville de Paris », classés par nom, qui comprend 11 733 marchands et artisans ; il s'appuie sur « un recensement général », dont il n'est rien précisé ²⁶⁷. L'année suivante, l'*Almanach du commerce de Paris*, que dirige Duverneuil seul, propose une liste des métiers alphabétique, d'« Agens d'affaires » à « Vitriers », dont 15 170 marchands et artisans. Suite aux réclamations, l'édition de l'an VIII, coordonnée par Duverneuil et de la Tynna, présenta, après le traditionnel calendrier, deux listes alphabétiques des commerçants parisiens, l'une par nom, l'autre par métier, avec des notices publicitaires réduites ²⁶⁸. La formule du Bottin était trouvée. D'édition en édition, les chiffres augmentèrent, confirmant le succès de la publication : environ 23 000 commerçants parisiens en 1823,

²⁶⁷. *Almanach du commerce de la ville de Paris, pour l'an sixième de la République française*, Paris, Valade, 22 septembre 1797- 21 septembre 1798, « Avis ».

Les autres rubriques concernent les banquiers, agents de change, agents d'affaires, médecins, officiers de santé, pharmaciens, instituteurs et professeurs, personnes tenant maisons garnies, tribunal de cassation et hommes de loi attachés, tribunal civil, tribunal criminel, tribunal correctionnel, hommes de loi près les tribunaux de Paris, notaires, huissiers et huissiers-priseurs, tribunal de commerce, administrations municipales, messageries et postes...

²⁶⁸. L'*Almanach du commerce de la ville de Paris* fut repris en 1806 par Jean de la Tynna (*Almanach du commerce de Paris*), continué en 1818 par Sébastien Bottin (*Almanach-Bottin du commerce* à partir de 1839), puis en 1857 par les frères Firmin-Didot (*Annuaire-almanach du commerce, Annuaire du commerce Didot-Bottin* à partir de 1909) : c'est le Didot-Bottin. D'abord présenté sous la forme d'un annuaire d'adresses par ordre alphabétique, il adopte la formule actuelle – liste des commerçants par rue et par immeuble – en 1847. Dans l'édition de 1806, Jean de la Tynna rappelle le choix de la double liste alphabétique fait en l'an VIII :

L'*Almanach du Commerce*, de l'an VI, comprenait tous les commerçants en une seule liste alphabétique ; il y eut plusieurs réclamations de Paris et des Départements, parce que chaque état se trouvant noyé dans l'état général, celui qui n'avait besoin que d'une classe de marchands ne pouvait y trouver assez promptement toutes les adresses qui lui étaient nécessaires. Dans l'*Almanach* de l'an VII, chaque état fut classé séparément dans un ordre alphabétique particulier. Le nombre des citoyens qui réclamèrent contre cette rédaction, fut aussi grand que l'année précédente, parce qu'il était difficile de trouver l'adresse d'un commerçant dont on ne connaissait pas bien précisément l'état.

Les citoyens Duverneuil et de la Tynna désirant mériter les suffrages du public, ont rédigé l'*Almanach* de l'an VIII, de manière à faire cesser toutes ces réclamations.

Chaque état est classé séparément dans un ordre alphabétique particulier, comme en l'an VII, et l'on trouve, à la tête de l'ouvrage, la liste générale des citoyens de tous les états, dans un seul alphabet, comme dans l'*Almanach* de l'an VI. [...]

Les commerçants de tous les états sont invités à faire passer, avant le premier Messidor an VIII, franc de port, les rectifications, adresses nouvelles et observations au bureau des citoyens Duverneuil et de la Tynna, rédacteurs associés, rue Jean-Jacques Rousseau. [...]

Le public est prévenu que chaque exemplaire sera signé des rédacteurs. (*Almanach du commerce de Paris, des départements de l'empire français, et des principales villes de l'Europe...*, Paris, de la Tynna, 1806, « Avis »).

95 000 en 1865... Le modèle lancé en 1769 par Roze de Chantoiseau connaît une longue postérité.

L'Almanach des marchands : la promotion du made in France

Le troisième modèle, contemporain du précédent, est l'*Almanach des marchands*, paru en 1770 ²⁶⁹. Après quelques années d'interruption, l'almanach fut continué de 1774 à 1790 par divers rédacteurs sous des titres changeants ²⁷⁰. Durant ces vingt années, si le contenu varie et s'épaissit – l'ouvrage double de volume –, le plan général demeure identique, même si Gournay, le dernier rédacteur, affirme que le résultat de son travail est « moins une nouvelle édition qu'un nouvel ouvrage ²⁷¹ ». Le sous-titre de la première édition cite les mêmes thèmes que l'introduction de la dernière édition ²⁷².

²⁶⁹. THOMAS (M.), *Almanach des marchands, négocians et commerçans de la France et du reste de l'Europe*, op. cit.

²⁷⁰. *Almanach général des marchands, négocians, armateurs et fabricans de la France et de l'Europe et autres parties du monde* puis, la dernière année, *Tableau général du commerce, des marchands, négocians, armateurs, etc. de la France, de l'Europe et des autres parties du monde, connu ci-devant sous le nom d'Almanach général du commerce, etc.*

²⁷¹. « Observations préliminaires », p. IX, éd. 1789-1790. En 1770, l'almanach contient 458 pages ; en 1781, 416 ; en 1785 et 1786, 683 ; en 1789-1790, 920. L'édition de 1786 est une réimpression de celle de 1785, avec un supplément de 80 pages. La première année, son prix est de 6 livres pour les Parisiens, 7 livres pour les provinciaux.

²⁷². En voici les termes :

« Contenant, par ordre alphabétique, les principales Villes Commerciales, les Adresses des principaux Négocians, Commerçans, Fabricans et Manufacturiers de l'Europe, aussi par ordre alphabétique ; la nature de leur Commerce, les voies les plus faciles et les moins dispendieuses pour le transport des marchandises ; la réduction des Poids, Mesures et Aunages à ceux et à celles de Paris ; la réduction des Monnoies Etrangères au cours de celles de France ; les Usances des Lettres de Change de chaque Ville Commerciale, les jours de grace que l'on y accorde, et les diligences à faire en conséquence, etc. » (*Almanach des marchands*, 1770)

« ... il contient un état, par ordre alphabétique, des villes, bourgs & autres lieux qui intéressent le commerce ; le détail des manufactures & des fabriques qui y sont établies, & celui des foires & marchés intéressans à connoître : [...] il indique les objets, soit de production, soit d'industrie que chaque endroit fournit au commerce ; la nature et la qualité desdits objets ; leur destination et la manière dont ils se répandent dans le commerce ; les poids et mesures qui y sont en usage, et leur rapport avec ceux de Paris ; les usances pour les effets de commerce ; les monnoies courantes, de compte et de change, et leur réduction au taux des espèces de France ; le cours des changes avec les places étrangères ; les noms des maisons soit de commerce, soit de banque ou de fabrique, qui y sont établies, etc. etc. : [...] il contient enfin les lois nouvelles qui paroissent annuellement sur le commerce. » ([B. C. Gournay, avocat] *Tableau général du commerce, des marchands, négocians, armateurs, etc. de la France, de l'Europe et des autres parties du monde, connu ci-devant sous le nom d'Almanach général du commerce, etc. Années 1789 et 1790*, Paris, chez l'auteur, et chez Belin, chez Onfroy, « Observations préliminaires », p. VII-VIII, 1789-1790.)

L'almanach offre un tour d'horizon des principales productions et spécialités des grandes villes européennes et de quelques cités extra-européennes, comme Alger ou Constantinople, avec leurs us et coutumes commerciaux et financiers. L'ouverture provinciale et européenne de l'*Almanach des marchands* est réelle et c'est ce qui le rend attachant. Le classement des marchands ne se fait pas, comme dans l'*Almanach dauphin*, à partir de la nomenclature corporative parisienne, les six corps puis les autres communautés d'arts et métiers, mais à partir des noms de lieux. L'ordre alphabétique est géographique, de « Abbeville » (en 1770) ou « Aaron, forge de France » (en 1789) à « Zurich », en passant par « Amsterdam », « Angleterre », « Bristol », « Danemark », « France », « Londres », etc. L'article « Paris » est certes le plus long mais ne représente qu'une petite partie de l'ouvrage, 5 à 8 %, excepté dans la première édition ²⁷³ ; à titre de comparaison, la rubrique « Londres » atteint 1,5 % ²⁷⁴. Les citations de marchands parisiens sont les plus nombreuses, 350 en 1770 contre 155 Londoniens ou 92 Amsterdamois, mais ne constituent pas pour autant le corps de l'ouvrage.

L'autre différence avec l'almanach de Roze de Chantoiseau est l'importance de l'industrie ; ne sont cités que les plus gros négociants, manufacturiers et fabricants. On retrouve là le credo d'un Gournay ou d'un Forbonnais. « Il est aussi évident en France qu'en Angleterre que la grandeur et la puissance du royaume sont fondées sur le commerce étranger ²⁷⁵ ». À l'article « Paris » sont d'abord mentionnées les grandes manufactures, Gobelins, Savonnerie, Saint-Gobain... ; les principaux entrepôts et fabriques se succèdent ensuite par ordre d'importance commerciale.

Les fabriques les plus importantes sont l'orfèvrerie, la joaillerie, la bijouterie, l'horlogerie, les fabriques de galons d'or, d'argent et de soie, de gazes, d'étoffes de

²⁷³.L'article « Paris » représente 24 % (112 pages) de l'ouvrage en 1770, 8 % (33 p.) en 1781, 5 % (36 p.) en 1785 et 1786, 8 % (74 p.) en 1789-1790.

²⁷⁴.L'article « Londres » représente 1,5 % (7 p.) en 1770, 1,9 % (8 p.) en 1781 ou 1786 (13 p.) et 1,4 % (13 p.) en 1789-1790.

²⁷⁵.GOURNAY (V. de), *Remarques...*, dans CHILD (J.), *Traité sur le commerce, avec les remarques inédites de Vincent de Gournay*, éd. par Takurmi Tsuda, Tokyo, Kinokuniya, 1983, p. 284, cité par LARRÈRE (C.), *L'invention de l'économie...*, *op. cit.*, p. 137. Le *Traité du commerce* de Josiah Child avait été publié en 1690. Gournay le traduisit soixante ans plus tard en commentant chaque chapitre.

soie, de chapeaux, de bas et de gants ; les fabriques d'ouvrages de modes, de rubans, de fleurs artificielles, de perles et d'agrémens ; les fabriques d'ouvrages d'ébenisterie et de meubles de toutes espèces, de liqueurs et de sirops, de confitures et de fruits confits ; il est encore des manufactures de second ordre, qui répandent une grande quantité d'ouvrages dans le commerce, telles que les manufactures de porcelaine, de faïence, de couvertures de laine, de toiles et papiers peints, de réverbères, de plomb laminé ; les fabriques d'instrumens pour les arts, et d'instrumens de musique de toutes espèces, et de coutellerie ; les fonderies, les fabriques d'encre, de crayons, de bleu de Prusse, etc. (*Almanach général des marchands*, 1785, « Paris », p. 496)

Pour ces deux raisons, la place réduite de Paris et la préférence négociante, le nombre de marchands parisiens est nettement inférieur à celui fourni par l'*Almanach dauphin* : 350 en 1770, à peine plus que le guide de Prévost de Saint-Lucien, 400 en 1781, 450 en 1786, moins de 900 en 1789-1790. L'ouvrage, après l'échec de 1770, ne cherche plus à rivaliser avec l'*Almanach dauphin* : ce n'est pas un annuaire bis du commerce parisien. Non seulement les chiffres sont faibles, mais l'image donnée du commerce parisien est très biaisée. En 1770 comme en 1789, seule une soixantaine de métiers apparaissent : plus des deux tiers des marchands cités font partie des secteurs du vêtement et du luxe (orfèvrerie, bijouterie, horlogerie...), contre 36 % dans l'*Almanach dauphin* qui, sans être un modèle d'exactitude, reflète un peu mieux la réalité. Puisque l'accent est mis sur le commerce extérieur, des pans entiers de l'activité économique sont omis, tels l'approvisionnement (grains, pain, viande, vin, bois...) et de nombreux autres secteurs fondamentaux : bonneterie, cordonnerie, bourrellerie... D'une édition à l'autre, sous l'apparente stabilité, le regard s'est modifié (voir documents n° 3 et n° 4, annexe). En 1770, le vêtement domine ; suivent l'alimentation et le luxe. En 1789, le luxe a pris la première place, juste devant le vêtement, qui a chuté ; viennent ensuite l'édition et l'imprimerie ; l'alimentation est loin derrière²⁷⁶. Le changement est révélateur à la fois de la personnalité des auteurs – Gournay, homme à talent qui se pique d'économie, est un fervent défenseur de la

²⁷⁶ En 1770, le vêtement rassemble 56 % (194) des marchands, l'alimentation 21 % (72), le luxe 11 % (38), l'édition et l'imprimerie 5 % (19).

En 1789, le luxe atteint 34 % (282), le vêtement 33 % (274), l'édition et l'imprimerie 18 % (151), l'alimentation 6 % (51).

production de luxe parisienne – et des évolutions du marché : le boom des « friandises médicamenteuses ²⁷⁷ » dans les années 1760, celui du plaqué et du faux dans les années 1780.

À l'exhaustivité, le rédacteur préfère une sélection des richesses qui font la réputation du lieu. À l'article « Birmingham », capitale européenne de la quincaillerie, Gournay célèbre la finesse et la qualité des objets... et en appelle à l'espionnage industriel :

Manufactures d'ouvrages de clincailleries, en acier poli, de la plus grande beauté. On y fait aussi des outils, pour les différens états mécaniques, en fer si bien poli, & travaillé avec tant de délicatesse, qu'il imite le plus bel acier ; des instrumens de mathématique pour la marine et la géométrie ; des ouvrages de serrurerie et d'ameublement en cuivre, dans tous les genres. C'est dans cette ville que se font les plus beaux ouvrages en clincaillerie ; ainsi, on ne peut qu'inviter les personnes qui pourroient avoir le désir d'établir des manufactures de ce genre, de visiter celles de cette ville & d'y prendre des modèles. (p. 129-130)

Le parti pris aboutit à un palmarès des productions européennes qui avive chez les rédacteurs des années 1780 le sentiment d'un nationalisme économique exacerbé. Le ton vindicatif marque une nette inflexion par rapport à la première version. En 1770, Thomas se contentait, pour chaque localité, d'énumérer les marchands par ordre alphabétique sans les trier par secteur d'activité. Nulle réflexion ne précède alors les listes, qui indiquent, du moins pour les marchands parisiens, le nom, le métier, l'enseigne, l'adresse et les produits vendus en un texte de longueur variable. L'auteur est assez prolix (voir document n° 5, annexe) ²⁷⁸. L'ensemble, plus de cent pages, est un parfait spécimen : tous les artifices de la vente s'y retrouvent. L'auteur le souligne lui-même : « nous avons annoncé le commerce de ceux qui nous ont envoyé directement le détail des affaires qu'ils font, de la manière qu'ils l'ont désiré, nous les avons répété encore

²⁷⁷. BONNET (J.-C.), « Les problèmes alimentaires dans la presse de 1768 », dans VARLOOT (J.), JANSEN (P.), éd., *L'Année 1768 à travers la presse traitée par ordinateur*, Paris, 1981 ; JONES (C.), SPANG (R.), « Sans-culottes, sans café, sans tabac: shifting realms of necessity and luxury in eighteenth-century France », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, *op. cit.*, p. 50-56.

²⁷⁸. Plus du quart des commerçants parisiens bénéficient de plus de 10 lignes de présentation, 7 % de plus de 30 lignes ; seuls 2 % n'ont qu'une ou deux lignes.

autant de fois qu'ils ont d'articles de commerce ²⁷⁹ ». Tout comme la presse commerciale et le journal de modes, l'almanach manie sans complexe l'annonce publicitaire.

Au milieu des années 1780, l'esprit de l'almanach a changé. La publicité nominative a disparu (seule l'adresse du marchand est donnée) au profit d'observations générales sur les secteurs d'activité envisagés : les listes de négociants et fabricants parisiens, classés par secteur, sont précédées d'un discours uniment laudatif avec, en ligne de mire, les productions anglaises. La rivalité économique entre l'Angleterre et la France est ancienne ²⁸⁰ ; elle court tout au long du XVIII^e siècle avec des moments paroxysmiques, telles les années 1780. Sans retomber dans le schéma misérabiliste longtemps traditionnel d'une France attardée ²⁸¹, il faut reconnaître que les relations économiques entre les deux pays se tendent à la fin du siècle. L'Angleterre connaît alors une expansion économique sans précédent ; la Guerre d'Indépendance américaine, en dépit des espérances françaises, ne lui a pas fait perdre le marché de ses anciennes colonies, restées dans une étroite dépendance économique. De son côté, la France, dont la croissance a été vigoureuse jusqu'au milieu du siècle, souffre depuis les années 1770 d'une stagnation prolongée ²⁸². L'Angleterre (mais aussi la Hollande ou la Silésie pour les toiles, par exemple) s'efforce de profiter de la situation et de contrebalancer l'influence française sur des marchés qu'elle dominait depuis des décennies, tel le Levant ou l'Espagne. Prévu dans le traité

²⁷⁹. THOMAS (M.), *Almanach des marchands...*, *op. cit.*, p. 455.

²⁸⁰. La bibliographie, tant anglaise que française, sur le développement économique des deux pays est pléthorique. Contentons-nous de renvoyer aux auteurs fondamentaux : F. Crouzet, l'un des rares à adopter une démarche comparative, Ph. Deane et W. A. Cole, D. S. Landes, P. Léon, P. Mantoux, J. Meuvret...

Philippe Minard a montré dans sa thèse sur l'inspection des manufactures à quel point la concurrence avec l'Angleterre est devenue, à partir des années 1750-1760, une obsession dans l'administration du Commerce (MINARD (P.), *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, « L'Angleterre, rivale et modèle », p. 212 *sqq.*).

²⁸¹. Voir la tonique remise en question du retard français dans JONES (C.), SPANG (R.), « Sans-culottes, sans café, sans tabac... », *art. cit.*, p. 42-46.

²⁸². CROUZET (F.), « Angleterre et France au XVIII^e siècle. Essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1966, p. 261-263 ; LÉVY-LEBOYER (M.), « Les processus d'industrialisation : le cas de l'Angleterre et de la France », *Revue historique*, vol. 239 (2), 1968, p. 281-298 ; LÉON (P.), « Structure du commerce extérieur et évolution industrielle de la France à la fin du XVIII^e siècle », dans *Conjoncture économique, structures sociales. Hommage à Ernest Labrousse*, Paris et La Haye, Mouton, 1974, p. 415-422.

de paix de 1783, le traité de commerce entre la France et l'Angleterre signé le 26 septembre 1786 libère les échanges, ce qui entraîne à partir de l'été 1787 une arrivée massive de produits britanniques : draps, cotonnades, quincaillerie, poteries ²⁸³... L'accord relance, du côté français, les amertumes, les jalousies et l'obsession de la concurrence. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'inflexion du discours des derniers rédacteurs, et particulièrement celui de Gournay, écrit en 1788. Le ton est donné dès l'introduction :

[L'article] de *Paris* renferme le détail de plusieurs établissemens qui [...] sont peut-être inconnus à beaucoup de monde. [...] On y trouvera sur divers objets, tels que la *bonneterie* et les bijoux d'acier, quelques réflexions qui sont propres à éclairer les Français sur la préférence trop souvent injuste qu'ils accordent aux marchandises étrangères. (« *Observations préliminaires* », p. XII)

Deux rubriques, « France » et « Paris », sont l'occasion pour l'auteur d'affirmer sa conception du développement économique national, confronté au dynamisme anglais. L'article « France » est une réflexion d'une quinzaine de pages sur l'« industrie nationale », menée en trois temps : un dithyrambe des productions françaises, nuancé par un parallèle entre l'Angleterre et la France, Londres et Paris, qui amène au souhait de créer une « société d'industrie et de commerce ». L'analyse ne manque pas de finesse et l'on saisit mieux l'ambition littéraire de l'auteur affichée en introduction : l'almanach se fait à l'occasion petit traité. Les débuts de l'article proclament la primauté de la production française en Europe, nonobstant quelques clichés, le goût et la grâce, et contre-vérités notoires, l'absence d'aides :

... il n'est point de nation en Europe, où l'industrie se manifeste sous des formes plus variées et plus agréables. Il n'est aucun genre de fabrication auquel le Français ne soit propre ; il n'en est point où il soit médiocre : il en est où il sert de modèle. Il ne lui faut ni encouragements, ni primes, ni gratifications ; livré à lui-même, avec la liberté seule, il parvient à tout : en un mot, il n'est point de peuple au monde plus véritablement né pour les arts.

Dans tout ce qui concerne la mode, l'Europe est soumise à ses lois. Tout ce qui sort de ses mains, porte l'empreinte du goût et se distingue par l'élégance dans les

²⁸³.BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 3, p. 326.

formes, la beauté, la perfection et la variété des dessins, mais sur-tout par une grace qu'aucun peuple ne peut imiter.

La manufacture des glaces [...] qu'aucune autre de l'Europe ne surpasse ; celle de tapisserie de la couronne [...] et celle de porcelaine [...] qui n'ont point d'égaux dans l'univers ; celle de tapis de la Savonnerie que toute l'Europe admire, sont les manufactures de France, où la pompe et le luxe nationaux se déploient avec le plus de grandeur... (« France », p. 280-281)

L'auteur n'est pourtant pas dupe de son propre discours. Il a visiblement lu les auteurs économistes du temps et réfléchi à la question. La conscience de l'avantage anglais, implicite, le mène à comparer la situation du commerce dans les deux pays pour comprendre les faiblesses françaises. Celles-ci tiennent pour lui à deux raisons principales : d'une part, le manque de respectabilité sociale qui pousse un certain nombre de négociants enrichis à fuir leur état alors que leurs homologues anglais investissent, d'autre part le rôle insuffisant de Paris dans l'unification et l'impulsion du marché intérieur tandis que Londres entraîne toute l'Angleterre. Le premier argument se retrouve dans nombre de publications, on l'a vu précédemment à propos du débat sur la noblesse commerçante ²⁸⁴, et l'influence du *Mariage de Figaro* (1784) se fait sentir au passage ! Cependant, si le prestige social des affaires peut sembler plus faible en France, si l'économie britannique se distingue, comme l'affirme David S. Landes, par « une exceptionnelle promptitude à réagir devant une occasion pécuniaire ²⁸⁵ », le rêve de tout marchand anglais enrichi est de devenir un *country gentleman*, lui aussi ²⁸⁶. Le second argument a plus de poids, même s'il est réduit ici à une vision idéalisée de Paris, pure capitale des arts, et n'est pas le seul qui permette

²⁸⁴. Ainsi, le négociant Dudevant fustige-t-il la fuite vers les offices : « Si on est parvenu à une fortune suffisante, on veut s'élever aux emplois de l'Épée ou de la Robe. En satisfaisant ce préjugé, le Commerce perd une partie de son argent [...]. Le Commerce qui est interrompu languit ; aussi voit-on les Étrangers presque les seuls et les plus gros Négocians de la France. [...] On ne trouve quelques anciennes Maisons de Commerce que parmi les Protestans. Le même inconvénient n'existe point chez eux ; ils sont exclus des Charges, et par-là le Commerce devient leur seule ressource [...] le Commerce qui devrait être un état fixe et permanent dans les familles, se trouve dans de continuelles variations. Ce préjugé qui lui est si contraire, ne vient que d'un défaut de considération qui lui manque parmi nous » (*L'apologie du commerce...*, op. cit., p. 44-48).

²⁸⁵. LANDES (D. S.), *L'Europe technicienne ou le Prométhée libéré. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p. 97.

²⁸⁶. CROUZET (F.), « Angleterre et France au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 275.

de comprendre le décalage entre les structures économiques des deux pays ²⁸⁷. L'étendue et l'hétérogénéité du royaume français, la permanence dans de vastes régions d'un secteur de subsistance quasi autarcique rendent plus difficile qu'en Angleterre la constitution d'un marché national unifié, même si la montée des échanges et les progrès de la circulation ont entraîné dans le dernier tiers du siècle un vigoureux décloisonnement ²⁸⁸. Reynald Abad a montré que Paris, au moins depuis le règne de Louis XIV voire avant, se fournit pour son alimentation sur un marché d'envergure nationale, assumant par là un rôle économique moteur dans le développement du territoire ²⁸⁹. Néanmoins, grand port de mer, métropole commerciale, Londres, plus précocement que Paris, a eu une influence fondamentale dans l'organisation de l'espace : c'est une gare centrale de triage, pour reprendre l'expression de F. Braudel. Son précoce quasi-monopole de l'exportation et de l'importation lui a donné le contrôle des productions et des redistributions ²⁹⁰. Un semis dense de villes et de bourgs marchés relaie efficacement le centre londonien ²⁹¹. L'Angleterre est en outre avantagée par des conditions géographiques, position insulaire, petites dimensions, qui rendent l'amélioration des transports moins coûteuse et plus

²⁸⁷. Voir ABRAMS (P.), WRIGLEY (E. A.), éd., *Towns in Societies. Essays in Economic History and Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978 ; BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 3, chapitre 4 : « Les marchés nationaux », p. 235-330, en particulier p. 328-330 ; MORINEAU (M.), « Les problèmes de la modernisation des structures économiques et sociales dans une économie multisectorielle », dans Id., *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1985, p. 95-119 ; CROUZET (F.), « Angleterre et France au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 272-291, où l'auteur explique le fait fondamental qui a accentué le décalage entre les structures des deux économies dans la seconde moitié du siècle, à savoir l'ingéniosité et la propension à innover de l'Angleterre, causées par des pénuries et des goulots d'étranglement (bois, main-d'œuvre...) qui n'existaient pas en France ; WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, op. cit., chapitre 4 : « The influence of towns », p. 70-90 ; WRIGLEY (E. A.), « A simple model of London's importance... », art. cit., p. 44-70.

²⁸⁸. Voir BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 3, p. 269 sqq. ; CROUZET (F.), « Angleterre et France au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 271.

²⁸⁹. ABAD (R.), *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, en particulier p. 797 sqq. Au XV^e siècle, tel n'est pas encore le cas : « Il ne s'agit nullement d'un marché national » écrit Jean Favier à propos du rayonnement de la capitale (FAVIER (J.), *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XV^e siècle 1380-1500*, Paris, Hachette, 1974, p. 340).

²⁹⁰. BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 3, p. 313 ; WRIGLEY (E. A.), « A simple model of London's importance... », art. cit. ; WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, op. cit., p. 86-87. Lorna Weatherill observe, au chapitre 4, le rôle pivot de Londres dans la redistribution des objets importés de Chine.

²⁹¹. Voir, entre autres, COX (N.), *The Complete Tradesman...*, op. cit., chapitre 2 : « "Too great numbers of shopkeepers in this kingdom": access to consumer goods, 1500-1800 », p. 38-75 ; WILLAN (T. S.), *The inland trade...*, op. cit. : l'auteur a dénombré 800 *market towns* dans l'Angleterre élisabéthaine (p. 53 sqq.).

rentable ²⁹².

L'industrie et le commerce sont en honneur chez nous : ils sont encouragés [...] mais ne donnons-nous point nous-mêmes [...] quelques avantages à nos voisins ? peut-être l'estime et l'opinion publique, motifs plus puissants que l'argent sur le cœur des François, sont-elles plus fortes en Angleterre qu'en France. En Angleterre, le marchand qui, dans un modeste négoce, a gagné quelques 1 000 livres sterling, bien loin de les regarder comme une fortune, les considère comme le moyen et le principe de celle qu'il acquérera dans un état que toutes sortes de considérations le portent à conserver. En France, bien que nous ayons dans le commerce beaucoup de maisons aussi recommandables par leur ancienneté que par leurs richesses, il en est d'autres qui ne poussent point leur carrière aussi loin qu'ils le devroient, ou qui la quittent, même, pour en courir une autre.

La saine philosophie et la révolution qui s'opère dans nos idées nous amèneront, il faut l'espérer, à estimer les hommes plus par leurs talents que par leur naissance : puissions-nous voir bientôt la noblesse française, à l'imitation de celle d'Angleterre, confier ses enfans au commerce, pour y apprendre à le connoître et à l'honorer, pour y puiser d'utiles leçons dans la science de gouverner !

... Mais tandis que Londres que tout invitoit au commerce, en suivoit presque uniquement la route et y entraînoit toute l'Angleterre avec elle : Paris à qui une foule de causes donne tant d'influences sur le reste de la nation, Paris, qui par sa situation ne pouvoit être que commerçante, cultivoit aussi presque uniquement les beaux arts et les sciences, et dirigeoit insensiblement vers eux le goût des François. (p. 282-283)

Gournay a une solution bien française pour résoudre le problème : créer à Paris une « société d'industrie et de commerce » sur le modèle des académies et des toutes récentes sociétés d'agriculture, qui serait à la fois école et académie, mêlant la pratique et la théorie ; concours, prix, médailles, mémoires, voyages stimuleraient l'émulation des uns et des autres.

L'établissement d'une *société d'industrie et de commerce* nous paroîtroit [...] infiniment utile pour les progrès de notre industrie et pour le soutien de notre commerce : elle seroit considérée sous deux faces, & comme école & comme société académique de commerce. Cet établissement devoit être à Paris...

Dans un vaste édifice seroient réunis tous les métiers des espèces principales de fabrication. Là, sous les yeux de professeurs recommandables par leurs lumières, des

²⁹².CROUZET (F.), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économie et l'imaginaire XVII^e -XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 1985, p. 34-35.

ouvriers habiles exécuteroient ce que les premiers auroient démontré. [...] Là, on lirait des mémoires intéressans et instructifs sur toutes les branches du commerce...

Il lui seroit assigné, chaque année, une somme de... pour être employée, partie à former des prix pour diverses questions utiles qu'elle proposeroit : partie en médailles ou prix d'encouragement, qu'elle distribueroit dans des séances publiques [...] à ceux qui auroient mérité [...] : partie en prix d'émulation distribués [...] aux jeunes-gens qui, par leur assiduité, se seroient fait distinguer des professeurs : partie enfin à faire voyager quelques-uns de ses membres dans les pays étrangers, pour y puiser des connoissances sur les manufactures et le commerce. (p. 284-286)

L'idée n'est pas neuve et resurgit de temps à autre faute de concrétisation. Le Bureau du commerce mène cependant depuis les années 1750 une vigoureuse politique d'encouragement à coups de privilèges, subventions et primes. En décembre 1777, afin « d'exciter l'émulation parmi les artistes, les manufacturiers et les commerçants, et de récompenser leurs talents et leur industrie », avait été créé un prix public « en faveur des nouveaux établissemens de Commerce et d'Industrie », avec médaille d'or et appui officiel du gouvernement. Mais dès 1781 il n'était plus décerné ²⁹³. Les projets reflourissent sous la Révolution : en 1792, le manufacturier Charles-Emmanuel Gaillard-Desaudray, ancien membre de la Société libre d'Émulation de l'abbé Baudeau (1776), fonde le Lycée des Arts. Sa préoccupation première est l'ouverture aux inventeurs de toutes conditions et leur soutien matériel et moral. En outre, s'inscrivant dans la tradition académique et encyclopédique, Desaudray propose des cours gratuits qui privilégient la pratique et l'application des sciences, mais sont ouverts aux beaux-arts et à la littérature, des expositions de machines nouvelles, des séances publiques d'examens, le *Journal des Artistes*, *Journal des Inventions et Découvertes*, un théâtre, un cabinet de physique et de curiosités ²⁹⁴... Il faut toutefois attendre 1801 pour voir créer la première société industrielle française : la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale s'efforce depuis lors « de

²⁹³ Ordonnance du 28 décembre 1777, citée par MINARD (P.), *La fortune du colbertisme...*, op. cit., p. 219.

²⁹⁴ HILAIRE-PÉREZ (L.), « Des entreprises de quincaillerie aux institutions de la technologie : l'itinéraire de Charles-Emmanuel Gaillard-Desaudray (1740-1832) », dans BELHOSTE (J.-F.), BENOÎT (S.), CHASSAGNE (S.), MIOCHE (P.), éd., *Autour de l'industrie, histoire et patrimoine. Mélanges offerts à Denis Woronoff*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, p. 565-566.

reconnaître et d'honorer ceux qui entreprennent, innovent et font progresser l'industrie et l'économie ²⁹⁵ ».

L'article « Paris » est l'occasion de jouer à nouveau au docte, par l'intermédiaire d'une question présentée comme ardue, tout en damant le pion à l'almanach concurrent, les *Tablettes de renommée* : « Cette ville offre en matière de commerce un problème assez difficile à résoudre : *Paris doit-il être regardé comme ville de commerce ?* » La précédente édition, sans s'embarrasser d'interrogation préalable, affirmait que Paris, en dépit d'une consommation *immense*, n'était pas « une Ville de commerce », au sens de ville négociante, car « trop occupés du commerce intérieur [les négociants] ne peuvent se livrer, comme les Négocians des autres Villes, à des spéculations de commerce ²⁹⁶ ». Les *Tablettes de renommée*, en 1788, répondait aussi par la négative : « On ne peut cependant regarder cette ville, relativement aux objets qu'on y importe, et qu'elle tire du dehors, comme une ville commerçante ; mais seulement comme une ville dont la consommation immense et les besoins sans cesse renaissants, offrent aux Négocians de toutes les Nations, des spéculations sûres et avantageuses ²⁹⁷ ». Conclusion à courtes vues qui reposent sur des idées toutes faites ²⁹⁸. Gournay substitue à ces jugements lapidaires une petite dissertation avec thèse et antithèse. Non, Paris n'est pas une ville de commerce car son commerce est *passif* et ses manufactures rares, cantonnées à cause de la cherté de la main-d'œuvre dans les matières précieuses, les arts, la perfection. L'auteur lui oppose en particulier Marseille et Bordeaux, ports ouverts aux horizons levantin et atlantique, puis Lyon et Rouen, villes aux immenses fabriques textiles qui s'appuient sur une main-d'œuvre rurale abondante et bon marché. Mais si, Paris est une ville de commerce, poursuit-il,

²⁹⁵. « Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale », site Web (novembre 2004). Depuis sa création, la Société, reconnue d'utilité publique en 1824, organise des concours, distribue des récompenses et organise des recherches pour favoriser l'innovation. Voir CHASSAGNE (S.), « Une institution originale de la France post-révolutionnaire et impériale : la Société d'encouragement pour l'industrie nationale », *Histoire, Économie et Société*, 3^e trimestre 1989, p. 147-165.

²⁹⁶. *Almanach général des marchands...*, *op. cit.*, 1786, « Paris », p. 495.

²⁹⁷. *Almanach dauphin, ou Tablettes royale de renommée...*, *op. cit.*, 1788 ; repris dans l'édition de 1789.

²⁹⁸. Voir en particulier BERGERON (L.), « Paris dans l'organisation des échanges intérieurs français à la fin du XVIII^e siècle », dans *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle. Colloque national de l'association française des historiens économistes, 4-6 octobre 1973*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1975, p. 237-263 ; FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, *op. cit.*

en tant que capitale artistique et place financière de premier rang.

Une multitude de causes [...] fixent et attirent à Paris une quantité prodigieuse d'hommes de tous rangs et de toutes fortunes ; ils y entretiennent une consommation qui est telle, qu'elle offre aux négocians de toutes les nations des spéculations sûres et avantageuses. [...] Paris, relativement aux objets qu'on y importe et qu'il tire du dehors, ne peut donc être considéré que comme une ville dont la consommation est immense et proportionnelle à sa population : le commerce qui en résulte est donc purement passif pour elle et ne peut aucunement se comparer à celui qui soutient plusieurs villes de France, telles que Marseille, Bordeaux et tant d'autres...

Considéré comme ville de fabrique, Paris ne peut soutenir aucune comparaison avec Lyon, Rouen et quantité d'autres villes de France : la cherté de la main-d'œuvre s'oppose à ce qu'il s'y établisse des manufactures, hors celles dont les matières premières sont précieuses ou dont la fabrication demande beaucoup de perfection et le concours immédiat des arts. Jusqu'ici Paris n'est donc ni même ne peut guère être commerçant.

Mais si l'on regarde cette ville sous une autre face, elle prend un avantage et même une prépondérance qu'elle conservera probablement aussi long-tems que dureront toutes les causes qui concourent à les lui donner. Considéré relativement aux arts, Paris est une des villes du monde qui fournissent les objets les plus précieux au commerce. Une foule d'artistes de tous genres, tant françois qu'étrangers [...] viennent de toutes parts essayer ou perfectionner leurs talens dans cette ville : l'émulation et la rivalité précieuses qui en résultent, donnent lieu à une lutte perpétuelle, et produisent chaque jour des chefs-d'œuvre qui deviennent aussi-tôt la cause ou le germe d'une infinité d'autres...

Si [...] on considère que Paris fait un commerce de banque comparable à celui d'Amsterdam et des premières villes de l'Europe ; que ce commerce est d'autant plus étendu, que presque tous les grands capitalistes s'y trouvent réunis lui donnent une activité presque incroyable ; que ses banquiers enfin ont des relations dans toutes les parties du monde : on sera forcé de convenir que cette ville doit être comptée au nombre des places commerçantes de l'Europe. (« Paris », p. 549-551)

Le rédacteur articule son argumentaire sur la production : de prime abord, Paris ne paraît pas commerçant d'une part parce que son commerce, tourné vers la consommation, est improductif, *passif*. Reprenant à sa façon Vincent de Gournay et Véron de Forbonnais, l'auteur distingue le commerce intérieur, circulation qui distribue une aisance qu'elle ne crée pas, d'où l'expression de

commerce *passif*, dont la finalité est la consommation, et le commerce extérieur, *actif* car créateur de richesses, animant la production ²⁹⁹. D'autre part, le développement de l'industrie y serait quasi impossible : « la cherté de la main-d'œuvre s'oppose à ce qu'il s'y établisse des manufactures » hors de la sphère du luxe. L'auteur n'avoue pas la méfiance des élites urbaines, partagée par le pouvoir ³⁰⁰, envers la population ouvrière. En outre, il restreint le sens de « fabrique » au secteur dominant et traditionnel, le textile, et réduit la manufacture parisienne à la production de luxe. Or Paris joue un rôle essentiel dans la modernisation de l'industrie par la part croissante qu'y tiennent les entreprises novatrices, encouragées tout au long du siècle par le gouvernement : coton, constructions mécaniques et de précision, chimie, luxe ³⁰¹. Ce dernier secteur représente une fraction de l'activité économique minoritaire si l'on considère le nombre de travailleurs. Considérer uniquement la production manufacturière efface les innombrables petites entreprises et le système proto-industriel très vivace, notamment dans le textile. Les métiers du luxe et du demi-luxe, marqués par la division du travail, sont dispersés en une multitude de petites unités qui permet une flexibilité et une diversité adaptées aux fluctuations du marché ³⁰² ; les grandes manufactures représentent dans ce secteur un mode de production minoritaire. L'idée que la capitale n'était une ville ni commerciale ni manufacturière était répandue au XVIII^e siècle : l'image de la cité immense et parasite, tout entière vouée à la consommation, imprègne les esprits. La condamnation est morale chez Rousseau, Rétif de la Bretonne ou Mercier, économique chez les physiocrates. La production et le commerce de luxe, dont Paris était l'un des plus beaux fleurons, furent longtemps considérés, jusqu'à

²⁹⁹. Voir LARRÈRE (C.), *L'invention de l'économie au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 104.

³⁰⁰. En 1782, le gouvernement avait décidé que les fabriques et les manufactures s'installeraient autour de la ville dans un rayon de quinze lieues (REINHARD (M.), *Nouvelle histoire de Paris. La Révolution 1789-1799*, Paris, Hachette, 1971, p. 79).

³⁰¹. DUCOUDRAY (É.), MONNIER (R.), ROCHE (D.), dir., *Atlas de la Révolution française. T. 11 Paris*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 38.

³⁰². CROUZET (F.), « Some remarks on the *métiers d'art* », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, op. cit., p. 277. Sur l'importance et l'efficacité des unités de petite et moyenne taille dans l'industrie anglaise du XVIII^e siècle, voir BERG (M.), *The Age of Manufactures, 1700-1820. Industry, innovation and work in Britain*, Londres, Routledge, 1994 (1985) ; Id., « Small Producer Capitalism in Eighteenth-Century England », *Business History*, vol. 35, n° 1, janvier 1993, p. 17-39.

une historiographie relativement récente, comme quantité négligeable ou méprisable pour des motifs moraux, politiques ou économiques ³⁰³.

Ce sont les grandes villes qui épuisent un Etat et font sa faiblesse : la richesse qu'elles produisent est une richesse apparente et illusoire ; c'est beaucoup d'argent et peu d'effet. [...] Il est inconcevable que, dans ce siècle de calculateurs, il n'y en ait pas un qui sache voir que la France serait beaucoup plus puissante si Paris était anéanti. (Rousseau, *L'Émile*)

Paris est un gouffre où vont s'absorber toutes les richesses de l'Etat, où les manufactures et les bagatelles attirent l'argent de toute la France par un commerce aussi ruineux pour nos provinces que pour les étrangers. Le produit des impôts s'y dissipe pour la grande partie. (Turgot) ³⁰⁴

Mais la position n'est guère tenable pour un rédacteur d'almanach de commerce, qui de plus se targue de présenter la « diversité des objets qui se fabriquent à Paris ³⁰⁵ » ! Gournay renverse donc la perspective autant pour retomber sur ses pieds que pour parachever sa rhétorique : les arts et la banque font de Paris une place commerçante. Paris, lieu de concentration de l'impôt royal et d'une énorme accumulation de richesses qui favorise la consommation, est aussi un grand centre économique de production et d'échanges. Le rédacteur relève non sans raison la densité et la variété des ouvriers qualifiés, *foule d'artistes de tous genres*, et le dynamisme des *grands capitalistes* et des *banquiers*. Au cours des

³⁰³.La querelle du luxe, de Fénelon (1699), Bayle (1704-1707) ou Mandeville (1723) à Condillac (1776), en passant par Melon (1734), Voltaire (1736), Rousseau (1750), Cantillon (1755), Smith (1759) ou de Saint-Lambert (1764), se déploie dans l'Europe éclairée jusqu'au dernier tiers du XVIII^e siècle. Voir, entre autres synthèses, MARGAIRAZ (D.), « Luxe », dans DELON (M.), dir., *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997, p. 662-665 ; ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, op. cit., p. 437-440 ; Id., *La France des Lumières*, op. cit., p. 507-520.

Ainsi, écrit Andrea Metra en 1793, reprenant la même argumentation que Gournay, « Non, Paris n'est pas une vraie place marchande, elle est trop occupée à se ravitailler, elle ne compte que par ses livres, ses produits d'art ou de mode et l'énorme quantité d'argent qui y circule et par le jeu sans égal – Amsterdam excepté – qui s'y pratique sur les changes. Toute l'industrie y est exclusivement consacrée au luxe : tapis des Gobelins ou de la Savonnerie, riches couvertures de la rue Saint-Victor, chapeaux exportés vers l'Espagne, les Indes orientales et Occidentales, draps de soie, taffetas, galons et rubans, habits ecclésiastiques, miroirs [...], orfèvrerie, imprimerie » (METRA (A.), *Il Mentore perfetto de' negozianti, ovvero Guida sicura de' medesimi ... trattato utilissimo, diviso in cinque tomi e compilato da Andrea Metra...*, Trieste, nella Stamp. di G. T. Hoechenberger, 1793, t. V, p. 1-2, cité par BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 1, p. 467).

³⁰⁴.ROUSSEAU (J.-J.), *L'Émile*, dans *Cœuvres complètes*, Paris, Pléiade, 1969, IV, p. 851, TURGOT, *Cœuvres*, p. p. G. Schelle, 1913, t. I, p. 437, cités par BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 1, p. 491 et t. 3, p. 280. Voir ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris...*, op. cit., p. 49 sqq., à propos des « observateurs moraux » et de la vision pathologique de la capitale, littérateurs, publicistes, médecins... ; *La ville au XVIII^e siècle...*, op. cit.

³⁰⁵.*Tableau général du commerce...*, op. cit., « Paris », p. 551.

années 1760, à la faveur du renversement des alliances et de la fin de la guerre de Sept-Ans, Paris est devenu le point de convergence d'un réseau économique et financier continental, dont les relais sont Cadix, Gênes, Ostende, Bruxelles, Amsterdam ; sa position de carrefour entraîne le développement des affaires et un afflux croissant de capitaux ³⁰⁶. Ceci étant, la finance internationale reste dominée par les places d'Amsterdam, de Gênes, Genève et Francfort ³⁰⁷ ; mais ce n'est pas le propos de l'auteur, qui se cantonne aux affaires commerciales et donc aux activités de change.

Gournay relève la réputation artistique de Paris à juste titre. En effet, Paris, comme Londres, est marqué par le développement ancien des industries de luxe, orfèvrerie, reliure, soieries, tableterie..., animées par la présence de la cour et de l'aristocratie. Leur essor, du XVI^e au XVIII^e siècle, repose pour une bonne part sur la pluralité et l'intensité des échanges, la circulation et la transmission des savoir-faire, le caractère international de la production et du commerce, comme l'a brillamment montré le livre dirigé par Robert Fox et Anthony Turner sur le commerce de luxe et la main-d'œuvre qualifiée à Paris ³⁰⁸. Très tôt, les rois, les reines, les princes attirèrent dans leurs palais artistes et artisans renommés d'Italie, d'Espagne, des Flandres... ou des provinces ; s'y ajoutèrent réfugiés et immigrants à la recherche de la réussite. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Colbert recruta de nombreux ouvriers qualifiés étrangers pour lancer les manufactures royales ³⁰⁹. C'est ainsi que certains savoir-faire, jusqu'alors mal connus des Parisiens, leur devinrent peu à peu familiers comme la taille des diamants et des pierres précieuses que maîtrisaient parfaitement les artisans flamands, la reliure en cuir doré, dont la technique venait d'Italie, ou le

³⁰⁶. Voir ANTONETTI (G.), *Une maison de banque à Paris au XVIII^e siècle, Greffulhe, Montz et C^{ie}, 1789-1793*, Paris, Cujas, 1963, p. 66, cité par BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, t. 3, p. 285.

³⁰⁷. BERGERON (L.), « Les réseaux de la finance internationale », dans LÉON (P.), *Histoire économique et sociale du monde*, Paris, Armand Colin, 1978, t. III, p. 119-135.

³⁰⁸. FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, *op. cit.* Voir aussi HILAIRE-PÉREZ (L.), « Transferts technologiques, droit et territoire : le cas franco-anglais au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 44-4, 1997, p. 547-579 ; Id., « Les sociabilités industrielles en France et en Angleterre au XVIII^e siècle : institutions et réseaux », communication à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, 8 novembre 2001.

³⁰⁹. CROUZET (F.), « Some remarks on the *métiers d'art* », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, *op. cit.*, p. 263-286.

travail sur l'ébène (l'ébénisterie), originaire d'Allemagne et des Flandres ³¹⁰. Au XVIII^e siècle, l'attraction, majoritairement franco-anglaise, continue de s'exercer, spontanée ou suscitée, comme le mouvement d'importation d'ouvriers et de machines organisé en 1718 à l'initiative de John Law, ceux des années 1750-1770, quand les Trudaine dirigent le Bureau du Commerce, ou de la période pré-révolutionnaire ³¹¹. Les plus proches collaborateurs de Law sont deux horlogers anglais installés à Paris, Henry Sully et William Blakey. John Kay, inventeur de la navette volante et déjà détenteur d'une *patent*, arrive en France en 1747, demande un privilège exclusif et se voit intégré à la politique d'innovation développée par les Trudaine. Grand fabricant de Birmingham, Michael Alcock y exploitait avec une *patent* une machine à tailler les limes ; installé à La Charité-sur-Loire en 1756, il obtient des privilèges pour ses boutons plaqués et sa faïence décorée. Il est à son tour enrôlé par les Trudaine ³¹². La multiplicité des transferts technologiques entre la France et l'Angleterre s'appuie sur une pluralité de réseaux et de circuits (information, capitaux, contrats commerciaux, amitié, famille, sociabilité scientifique, protection institutionnelle) qui conforte la proximité entre les deux pays ³¹³. À la fin du siècle, les échanges s'intensifient dans un contexte concurrentiel accru : pour qualifier le milieu international de la production parisienne, qu'il limite à la sphère du luxe comme le rappelle le vocabulaire (*arts, objets les plus précieux, talens, chefs-d'œuvre*), Gournay, qui pense avant tout à la compétition franco-anglaise, emploie les termes d'*émulation*, de *rivalité* et de *lutte perpétuelle*. Il est sensible au dynamisme induit par ces

³¹⁰. BIMBENET-PRIVAT (M.), « L'influence flamande sur l'orfèvrerie parisienne au XVI^e siècle », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, op. cit., p. 31-42 ; CROUZET (F.), « Some remarks on the métiers d'art », dans *Ibid.*, p. 266-267.

³¹¹. HARRIS (J. R.), « Michael Alcock and the transfer of Birmingham technology to France before the Revolution », *Journal of European Economic History*, vol. 15, 1986, p. 7-57, cité par HILAIRE-PÉREZ (L.), « Transferts technologiques... », art. cit., p. 551. Voir aussi MINARD (P.), *La fortune du colbertisme...*, op. cit., chapitre VII : « L'industrialisme en actes », p. 211-261.

³¹². HILAIRE-PÉREZ (L.), « Transferts technologiques... », art. cit., p. 559 ; « Des entreprises de quincaillerie... », art. cit., p. 549 *sqq.*

³¹³. Comme en témoigne également la trajectoire de l'entrepreneur Ami Argand, Genevois circulant entre la France, l'Angleterre et la Suisse, inventeur de la lampe à cheminée et à double courant d'air (PAQUIER (S.)), « La trajectoire internationale d'un innovateur-entrepreneur au siècle des Lumières : Ami Argand (1750-1803) », dans COTTE (M.), dir., *Circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Besançon/Belfort, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, p. 95-110 ; THÉBAUD-SORGER (M.), « Amitiés, entraides et circulations techniques : les affinités électives de l'entrepreneur Argand », dans *Ibid.*, p. 111-128).

relations : « l'émulation et la rivalité précieuses [...] produisent chaque jour des chefs-d'œuvre qui deviennent aussi-tôt la cause ou le germe d'une infinité d'autres ». Le *melting-pot* résultant de la venue séculaire d'une main-d'œuvre qualifiée bigarrée donna à Paris, comme à Londres, une atmosphère propice à la création ; les objets, techniques et autres innovations introduits par les uns et les autres furent imités, transformés, continués, se mêlant ainsi fructueusement à la production du cru.

Les commentaires qui accompagnent les listes de négociants et fabricants parisiens sont rédigés par l'auteur dans le même esprit : la rivalité franco-anglaise en est le pivot. Dans les secteurs ressentis comme les plus concurrentiels, ceux où l'avance anglaise était flagrante, la quincaillerie de luxe, l'horlogerie, la fabrique de bas ou la cartographie, *l'Angleterre, Londres, les Anglois, nos voisins, les fabriques, la façon ou le genre anglois* sont cités pour se voir aussitôt opposée l'excellence française. Gournay s'acharne à montrer la supériorité française, quand bien même il reconnaît l'avantage anglais : « *Les Anglois [...] sont rarement les derniers à inventer* ³¹⁴ ». Dans ce cas, à court d'argument, il revendique la modicité de la main-d'œuvre ou des prix et fustige une « anglomanie dont le ridicule va jusqu'à l'excès ³¹⁵ ». Dans tous les domaines, même les plus improbables, il se fait le héraut de la production *made in France*. Voilà un almanach de commerce engagé, loin de la sécheresse de l'annuaire d'un Roze de Chantoiseau !

[*Orfèvrerie, joaillerie et bijouterie*] Tout concourt à faire rechercher l'orfèvrerie de Paris : le titre des matières qu'on y emploie, la beauté, l'élégance, la grace et la variété des dessins, la perfection de la main-d'œuvre, sont autant de causes qui lui donnent une prépondérance et une supériorité réelles sur celle des autres nations. Celle qu'on pourroit avec plus de raison lui opposer, est l'orfèvrerie de Londres, qui, sans contredit, est fort belle... Quoi qu'il en soit, l'orfèvrerie de Paris est recherchée de toutes les nations... (p. 556)

[*Fabrique de bas*] Aucunes fabriques ne la surpassent [...] : l'attention qu'ont les

³¹⁴. *Tableau général du commerce...*, *op. cit.*, « Paris », p. 559.

³¹⁵. *Ibid.*, p. 565.

fabricans de n'employer que d'excellentes matières, lui laisse peu de rivalité à craindre à cet égard. [...] Les bas de fil et de coton sont également beaux et de bonne qualité, et ne craignent sans aucun rapport la comparaison avec ceux des fabriques étrangères ; et si l'anglomanie, dont nous sommes plus que jamais tourmentés et dont nous ne cesserons de faire sentir le ridicule et l'absurdité, ne nous fermoit les yeux, nous nous garderions bien de tirer des fabriques de nos voisins. [...] En un mot, toutes les fois que l'on compare un beau bas de Paris avec un beau bas anglois, l'un et l'autre en trois fils, le premier n'est aucunement inférieur à celui-ci, pour la beauté, et cependant il est beaucoup moins cher : c'est une observation dont la vérité se démontre à chaque instant, et dont il seroit bien nécessaire que les François voulussent une fois bien se pénétrer, pour leurs propres intérêts. (p. 578)³¹⁶

La comparaison mi-acerbe, mi-admirative avec l'Angleterre s'épanouit dans la présentation développée de quelques manufactures : ouvrages plaqués et doublés, bijoux d'acier, mouvements blancs, cristaux de montres *façon d'Angleterre*, seule entreprise à ne pas être *royale*, soit des secteurs, l'orfèvrerie, la précision, la verrerie, où les Anglais se sont hissés au premier rang. Or ce furent des domaines d'excellence de la production française aux XVI^e et XVII^e

³¹⁶ Le chant à la gloire de la production française est souvent entonné :

[*Dorures, argentures et bronzes*] C'est une des parties où le luxe et le goût national se déploient avec le plus d'avantage. Paris renferme, en ce genre, des ouvrages magnifiques, et qui font [...] l'admiration des étrangers. [...] toute l'Europe tire des bronzes de Paris. (p. 580)

[*Horlogerie*] L'horlogerie de Paris est recherchée de toutes les nations [...] : elle se distingue particulièrement par la beauté et la variété de ses formes... (p. 565)

[*Broderie*] Cet art est porté au plus haut degré de perfection à Paris : on y fait [...] des ouvrages de la dernière élégance, et en même tems de la plus grande richesse. (p. 572)

[*Dorures, argentures et bronzes*] C'est une des parties où le luxe et le goût national se déploient avec le plus d'avantage. Paris renferme, en ce genre, des ouvrages magnifiques, et qui font [...] l'admiration des étrangers. [...] toute l'Europe tire des bronzes de Paris. (p. 580)

[*Confitures et sucreries*] Il n'y a pas de villes en Europe où les confiseurs ayent trouvé l'art de donner au sucre des formes aussi agréables et aussi variées... (p. 581)

[*Porcelaines*] ... les porcelaines de Paris circulent dans toute l'Europe et passent en Amérique [...]. Quelques personnes, frappées de la consommation de bois qui a lieu dans les fours à porcelaine, voudroient qu'on les éloignât de Paris, ou que l'on forçât les entreprises de ces établissemens à se servir de charbon de terre [...] mais ces deux moyens sont également impraticables. En s'éloignant de la capitale, ces manufactures s'éloigneroient aussi du bon goût et des arts, et perdroient ainsi le seul avantage qu'elles ayent sur celles d'Allemagne... (p. 582)

[*Gravure*] ... commerce très-étendu des estampes françaises qui sont accueillies dans toute l'Europe, et avec lesquelles celles des autres nations ne peuvent entrer en concurrence. C'est une vérité incontestable, dont les amateurs éclairés sont pleinement convaincus, malgré l'espèce d'engouement, qui, depuis quelques années, fait rechercher les estampes angloises. (p. 596)

[*Gravure des cartes géographiques*] ... il n'en est pas de cette *gravure* comme de l'autre ; les cartes angloises sont à tous égards aussi-bien soignées, jouissent de la même estime et sont aussi recherchées que les nôtres. Les François l'emportent peut-être pour la partie topographique, mais les Anglois ne leur cèdent en rien pour la partie géographique. [...] On grave aussi beaucoup en Hollande et en Allemagne, et même en Italie... (p. 600)

siècles ³¹⁷. Se voir ravir la position de *leader* est difficile à admettre... d'où l'insistance de Gournay sur ce chapitre. Au XVIII^e siècle, l'essoufflement est notable dans plusieurs branches, telles l'horlogerie et la fabrication d'instruments scientifiques, même si l'essor de la quincaillerie, dans le sillage de l'orfèvrerie – ustensiles de table et de ménage, vaisselle et batterie de cuisine, outils, boucles, boutons, chaînes de montres, épées, bijoux et autres bibeloteries –, témoigne du dynamisme de nombreuses entreprises françaises, telles celles de Desaudray et de la famille Orsel observées par Liliane Hilaire-Pérez ³¹⁸. Le discours de Gournay étant répétitif, éloge des manufacturiers parisiens et des aides gouvernementales, critique des obstacles corporatifs et des consommateurs anglo-manes, rabaissement de la production anglaise, un seul secteur sera étudié, celui de la bijouterie, si typique de la production de demi-luxe qui fonda le succès des « articles de Paris ».

La rubrique « Orfèvrerie, joaillerie et bijouterie » s'achève sur la présentation de trois manufactures de plaqué, celles de Gournay, de Chanovier, de Daumy, frères et Cie, et de la manufacture royale de bijoux d'acier de Dauffe ³¹⁹. Le discours permet de mesurer l'explosion du demi-luxe à Paris dans le dernier tiers du siècle. Le rédacteur s'étend longuement sur les deux derniers établissements : soutenus par le gouvernement, leur objectif est de détrôner la production anglaise. Le commentaire, farouchement pro-français, s'explique : l'Angleterre est alors la référence obligée dans le domaine de la métallurgie fine ³²⁰. Les entrepreneurs français les plus talentueux ont visité les manufactures pionnières de Birmingham, telle celle de Matthew Boulton à Soho (1765),

³¹⁷. FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, *op. cit.* : voir en particulier les articles de Michèle Bimbenet-Privat, Anthony Turner et François Crouzet.

³¹⁸. HILAIRE-PÉREZ (L.), « Des entreprises de quincaillerie... », *art. cit.*, p. 547-567 ; Id., « Les boutiques d'inventeurs... », *art. cit.*, p. 216.

³¹⁹. Sur de Gournay, Chanovier, Tugot et Daumy, voir HILAIRE-PÉREZ (L.), « Normes, produits et exclusivité dans l'innovation : le cas de la quincaillerie au XVIII^e siècle », communication au séminaire de recherche du professeur Denis Woronoff, Université de Paris I, mars 1999 ; « *Les boutiques d'inventeurs...* », *art. cit.*, p. 217-218 ; *L'invention technique...*, *op. cit.*, p. 343, note 66 (sur Tugot), p. 362, note 29 (sur Dauffe).

³²⁰. Voir BERG (M.), *The Age of Manufactures...*, *op. cit.* ; CLIFFORD (H.), *Parker and Wakelin: the study of an Eighteenth Century Goldsmithing Business with Particular Reference to Garrard Ledgers 1770-1776*, Ph.D., Royal College of Art, 1989 ; Id., « A commerce with things: the value of precious metalwork in early modern England », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, *op. cit.*, p. 147-168 ; PÉREZ-HILAIRE (L.), « Des entreprises de quincaillerie... », *art. cit.*

pour découvrir, espionner, importer ou fabriquer les nouvelles machines indispensables à leur réussite, comme l'a fait Desaudray avec son « Birmingham français ». La ville anglaise, lieu d'inventions prolifiques en matériaux, machines, objets de toutes sortes, est devenue au XVIII^e siècle la capitale incontestée des *toys*, boucles, boutons, boîtes vernies, médaillons, faux bijoux, chinoiseries..., des services de table, de la coutellerie, etc.³²¹ Elle fournit le marché en expansion des classes moyennes britanniques et américaines. La quincaillerie, comme le vêtement, sait évoluer au gré des modes et la production s'adapte aux désirs des consommateurs, privilégie la légèreté, la diversité des couleurs et des formes grâce aux jeux sur les matières, argent, or, laiton, *similar* ou *pinchbeck*, verre, cuivre, acier, laque, vernis... Les entrepreneurs français se sont lancés aussi sur ce marché prometteur, soutenus par l'administration du Commerce. Bien au courant des innovations anglaises, ce dont témoigne l'article « Birmingham » déjà cité, Gournay s'applique à mettre en valeur l'incroyable diversité des objets plaqués fabriqués à Paris depuis la fin des années 1770. Ses propos rendent compte de l'accélération de leur diffusion grâce, en particulier, à la conquête du goût *bourgeois*. Privilégiée en 1785, la « manufacture royale de quincaillerie, et de plaqué et doublé d'or et d'argent », tenue rue Saint-Denis par le lapidaire lyonnais Chanovier, produit de la bijouterie à l'anglaise et de la vaisselle « économique » en cuivre doublée d'argent fin, à prix modérés :

On y fabrique toutes sortes d'ouvrages en plaqué sur tous métaux, pour le service de table, l'équipage et la décoration des appartemens : on y fabrique aussi les paillons [lamelles de métal] en tous genres, la quincaillerie, et sur tout les boucles de troupes, et les boutons bourgeois, de troupes et de livrée. (p. 561)

La « manufacture royale de plaqué et doublé d'or et d'argent », fondée en 1777 rue de la Verrerie « sous la raison de Tugot et Daumy », orfèvres (Daumy est un ancien associé de Michael Alcock), est la première, souligne Gournay, à avoir fabriqué en grand, dans des ateliers de 100 à 120 ouvriers, des boutons, boucles, chaînes de montre et « autres objets nouveaux de différens genres [...]

³²¹.BERG (M.), « Inventors of the World of Goods », dans *From Family Firms to Corporate Capitalism. Essays in Business and Industrial History in Honour of Peter Mathias*, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 25.

dont le commerce est devenu très-important à Paris, depuis sept à huit ans ³²² ». Le rédacteur, qui s'étend longuement sur l'entreprise, est au courant de l'actualité économique : au milieu des années 1780, au moment où Chanovier s'installe à Paris et où Desaudray, lui aussi dans la capitale, obtient un privilège exclusif pour son « Birmingham français », la manufacture fut réorganisée « à l'instar des fabriques anglaises » pour ajouter, explique-t-il, à la production des bijoux faux, celle des plaqués concernant l'équipage, *dans le genre anglois*. La nouveauté de la production et la protection de l'État provoquèrent des *tracaseries*, signale Gournay, qui met le doigt sur le nerf de la guerre : les *machines*. En effet, ces entrepreneurs inventifs, perfectionnant d'anciennes machines, laminoirs, balanciers, presses, ont mis au point ou importé de nouvelles qui permirent l'imitation et le renouvellement des modèles, des motifs et des éclats ³²³. À chaque fois, comme le relate Gournay à propos de la manufacture de Daumy, les orfèvres corporés s'insurgèrent contre la dichotomie entre l'apparence et la composition des objets, arguant que l'acheteur ne pourrait distinguer le vrai du faux, l'État étant sommé de garantir la « foi publique » en interdisant la fabrication de plaqué. Le privilège annoncé par Gournay fut accordé aux frères Daumy en 1785 – la concurrence avec l'Angleterre primait toute autre considération –, mais avec l'obligation d'inscrire le mot « doublé » en toutes lettres sur les objets ³²⁴.

En 1784, le ministre au département des finances, instruit des succès de cet établissement et de quelques tracasseries qu'éprouvoient les entrepreneurs de la part de leur corps, relativement à la fabrication de leur plaqué, promit à MM. Daumy des encouragemens et un privilège, s'ils parvenaient à fabriquer, dans le genre anglois, tous les objets plaqués concernant l'équipage : ceux-ci firent en conséquence des échantillons, dont la perfection ne laissait rien à désirer. [...] voici l'instant où cette manufacture intéressante va paroître avec l'éclat dont elle est susceptible : car l'administration instruite de ses succès et de l'intelligence des entrepreneurs, les gratifie de plusieurs machines importantes et dispendieuses, qu'elle fait [...] exécuter pour eux,

³²². *Tableau général du commerce...*, *op. cit.*, « Paris », p. 561.

³²³. HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », *art. cit.*, p. 215.

³²⁴. *Id.*, « Normes, produits... », *art. cit.* ; « *Les boutiques d'inventeurs...* », *art. cit.*, p. 218.

et qui facilitant leurs travaux, les mettra en état de soutenir la concurrence des fabriques étrangères.

Les objets [...] consistent : 1°. en tout ce qui concerne les harnois et l'équipage, en argent plaqué, pour carrosses et cabriolets ; lesdits objets montés et non montés.

2°. En bijoux en or plaqué, tels que boucles de souliers et de jarretières, porte-cols, de toutes sortes de dessins et de formes ; tabatières pour hommes et pour femmes, étuis, petits nécessaires de poche, souvenirs, flacons doublés d'or fin en dedans et propres à recevoir sans danger toutes sortes de liqueurs, lorgnettes, porte-crayons à plume et sans plume ; tous ces objets de toutes formes et grandeurs ; assortiment complet de toutes sortes de breloques, couteaux, ciseaux, boutons d'habits, épées, etc. etc. Tous ces articles dont la fabrication se fait en grand, sont ornés d'or de couleur, finis avec le plus grand soin, et sont parfaitement semblables aux plus beaux bijoux d'or. (p. 562-563)

Les fabricants raffinèrent les techniques de placage et de dorure, les laques et les vernis, le travail sur les matériaux nouveaux tel l'acier, privilégié pour son brillant ³²⁵. Les Anglais ont en ce domaine une bonne longueur d'avance sur les Français. Aussi la présentation par Gournay de la « Manufacture royale de bijoux d'acier » du fourbisseur Dauffe, établie aux Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine, à l'abri des tracasseries corporatives, est-elle un vibrant plaidoyer en faveur de la production française. Le rédacteur encense l'inventeur : son nom, « cher dans les arts », ses essais, « suivis des plus heureux succès », ses machines, « très-ingénieuses », ses aciers, « de la plus grande pureté », ses ouvrages, « d'un fini admirable » ³²⁶... si bien que l'éventail de la production est déployée sous forme de réclame :

Cet établissement [...] fournit dès-à-présent tout ce qui se fabrique en acier, comme boutons, boucles de toutes espèces, épées, chaînes, plaques de ceinture, bagues, gances de chapeaux, tabatières, porte-épées, tire-bouchons, mouchettes, etc. etc. tous ces objets sont de toutes sortes de formes et de tous prix. On y fait aussi des garnitures de meubles, de coffres, etc. Les beaux ouvrages y sont d'un fini admirable : il en est même sorti des brides et harnois que la perfection du poli a, moyennant quelques soins, garanti jusqu'ici de la rouille... (p. 564)

Gournay se lance dans l'éloge comparatif puisque le but de l'annonce est

³²⁵. HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », art. cit., p. 215.

³²⁶. *Tableau général du commerce...*, op. cit., « Paris », p. 564.

de montrer la supériorité française : les aciers de Dauffe sont « moins cassants que ceux d'Angleterre », « d'un prix bien inférieur à celui qu'on les paye en Angleterre » et soutiennent la comparaison avec « les pièces les plus finies des fabriques anglaises ». Comme pour les précédentes manufactures, Gournay, bien informé par l'intéressé, insiste sur l'aide gouvernementale : gratification et formation annuelle de dix élèves. Dauffe reçoit à cet effet 6 000 livres à partir de 1787 ; l'auteur omet l'octroi d'un atelier aux Quinze-Vingts et les subsides pour l'achat de matériel. Ces *encouragemens*, alliés au fameux goût français, visent à supprimer les importations anglaises ; mais encore faut-il que les consommateurs suivent le mouvement ! L'attaque contre les anglomanes est amère.

... et, au moyen des encouragemens que M. Dauffe a reçu et reçoit encore du gouvernement [...] on ne peut douter que cet établissement n'ait en peu de tems le plus grand succès, et ne fasse totalement tomber l'importation en France des bijoux et autres ouvrages d'acier d'Angleterre. Car il ne faut pas perdre de vue que nous avons pour nous, en général, l'avantage du prix modéré de la main-d'œuvre, et sur-tout celui d'un goût, d'une élégance et d'une grace dans les formes, qu'aucun peuple ne peut nous disputer.

Que quelques François, aveuglés par une anglomanie dont le ridicule va jusqu'à l'excès, et entraînés par un préjugé qui les rend méprisables aux yeux mêmes d'un peuple qu'ils préfèrent, condamnent, sans les avoir vus, les ouvrages de cette manufacture... (p. 564)

Face à l'inconséquence présumée d'un certain nombre de ses concitoyens, Gournay pousse alors sa dernière botte : l'exemple royal. L'argument est familier aux marchands, habiles à faire miroiter la clientèle royale ou princière pour mieux vendre. L'étendard royal est levé :

Il en sort des pièces d'un précieux qui étonne ; cet artiste estimable a entr'autre fabriqué un bouton d'habit qui est un véritable chef-d'œuvre, et dont plusieurs Anglois ont offert plus de trente louis ; la garniture entière en sera vendue à raison de vingt-cinq louis le bouton. [Note : Le roi qui a voulu voir cette pièce rare, en a été si satisfait qu'il en a commandé une garniture : il n'est point de moyen plus sûr pour un souverain d'encourager et d'honorer les arts. Il sera beau de voir Louis XVI vêtu de cette riche parure, rendant ainsi une sorte d'hommage à l'industrie nationale]... (p. 565)

Guide du commerce parisien, sorte d'auto-proclamation mondiale du marché parisien qui va jusqu'à entonner le chant anglophobe de l'industrie nationale, l'almanach offre aux marchands et aux manufacturiers une nouvelle façon de se faire connaître et de communiquer ; il signale le désir de visibilité de la gent commerçante et reflète à sa manière l'envol des consommations. Les marchands ont enfin un média sous forme de livre, tout à eux, pour se faire connaître et s'adresser à des *consommateurs* dont ils flattent le bon goût. Le genre a ses nuances : défense et illustration du luxe pour l'*Almanach des marchands* de Gournay où dominant les commentaires, visée pratique pour l'*Almanach dauphin* où l'emportent les listes. Curieux et connaisseurs se doivent d'être attirés par l'élégance, le précieux, la rareté. Art et luxe sont confondus ; l'exemple de la cour s'offre aux élites du goût et de la mode. En même temps, de façon plus pragmatique, les listes d'adresses classées permettent aux acheteurs, visiteurs ou flâneurs de se repérer dans un environnement commercial densifié et diversifié. C'est par le commerce que commence l'appropriation de l'espace. Il permet à l'habitant, au voyageur de structurer leur connaissance de la ville, de l'apprécier même : la visite traditionnelle aux monuments se double d'une course aux achats ³²⁷. L'almanach fournit enfin au chercheur un matériau précieux pour dresser un aperçu professionnel et géographique du petit commerce.

³²⁷.BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, Paris, Masson, 1978, p. 96 sqq.

CHAPITRE 4

Compter les maîtres : le dictionnaire et l'almanach

Malgré son caractère partiel, et compte tenu des lacunes archivistiques parisiennes, en particulier l'absence de listes fiscales et de registres de communautés ³²⁸, l'almanach est une bonne source pour dresser un aperçu du commerce de la capitale au XVIII^e siècle. Choisir l'ancêtre du bottin comme moyen d'approche traduit assez l'objectif de l'étude : dresser une géographie des gens de métier dans le Paris de la seconde moitié du siècle. Le fil d'Ariane reste l'articulation entre boutique et ville ; la compréhension est globale, à l'échelle de la ville entière et de ses métiers. Mais avant de se lancer dans la construction cartographique, préalable à l'étude géographique, il fallait s'assurer de la source, ou

³²⁸. Pour contourner la difficulté, les historiens de la société parisienne sous l'ancien régime ont dû choisir des angles d'attaque précis : le don gratuit de 1571 pour Robert Descimon (« Paris on the eve of Saint Bartholomew: taxation, privilege, and social geography », dans BENEDICT (Ph.), éd., *Cities and social change in early modern France*, Londres, Unwin Hyman, 1989, p. 69-104), le rôle des boues de 1637 pour Jean de Viguierie et Évelyne Saive-Lever (« Essai pour une géographie socio-professionnelle de Paris dans la première moitié du XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-décembre 1973, p. 424-429), la taxe des pauvres de 1743 pour François Furet (« Structures sociales parisiennes au XVIII^e siècle. L'apport d'une série "fiscale" », *Annales ESC*, t. XVI, septembre-octobre 1961, p. 939-958), des sondages dans le minutier central à travers les inventaires après décès ou les contrats de mariage, pour Daniel Roche, Annick Pardailhé-Galabrun, François-Joseph Ruggiu ou Youri Carbonnier (ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris, essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981 ; PARDAILHÉ-GALABRUN (A.), *La Naissance de l'intime*, Paris, PUF, 1988 ; RUGGIU (F.-J.), « Tel père, quel fils ? La reproduction professionnelle dans la marchandise et l'artisanat parisiens au cours des années 1650 et 1660 », *Histoire, économie et société*, n° 4, octobre-décembre 1998, p. 561-582 ; CARBONNIER (Y.), *Le bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 2001).

plus exactement être consciente de ses forces et de ses faiblesses. Le chapitre précédent a montré les limites du genre : il est vain de vouloir restituer à partir des almanachs, qui en donnent une vision déformée, une photographie du commerce de l'époque. L'historien doit faire avec les moyens du bord... ce qui n'empêche la circonspection ³²⁹. L'almanach de Roze de Chantoiseau, dans sa première version (1769), a été choisi car c'est l'ouvrage le plus exhaustif, resté inégalé jusqu'à la fin du siècle : *l'Essai sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et fixe, des Six Corps, Arts et Métiers* énumère environ 8 300 maîtres des communautés, arts et métiers qui appartiennent à plus de 120 métiers. Dans cet ensemble, un premier tri a ôté les activités considérées comme hors champ ³³⁰ : il existe parmi les communautés, écrit Savary, quelques-unes « qui n'ont aucun rapport au Commerce, ou du moins qui n'en ont qu'un très éloigné ³³¹... » Il restait alors 6 605 artisans et commerçants. Un deuxième tri écarta les non-Parisiens (provinciaux ou habitants des environs) ; le corpus fut réduit à 6 557 Parisiens. Ce groupe devait être comparé à d'autres estimations pour l'évaluer et décider s'il était possible, ou non, de dresser une géographie commerciale de Paris à l'aube des années 1770 scientifiquement intéressante.

L'analyse critique de l'almanach a entraîné un parcours imprévu qui tient en une seule question, qui pourrait paraître sans histoire : que signifie compter

³²⁹. Est-il besoin de mentionner également les capacités d'une chercheuse isolée ? Dépouiller les archives des corporations, éparpillées dans des fonds divers, à la recherche des adresses de leurs membres exigerait un travail colossal qui, même mené à bien, si tant est qu'il fût possible, laisserait de côté tous les marchands et artisans « sans qualité ». De même, le recours au minutier central des notaires parisiens impliquerait des années de dépouillement en dépit de la base ARNO mise en chantier par les Archives nationales. Même Steven Kaplan, qui a mené sur le travail parisien trois monumentales études très documentées, rappelle, dans la dernière parue, qu'il ne prétend pas écrire une histoire exhaustive des corporations !... (KAPLAN (S. L.), *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, 702 p. ; *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1996, 766 p. ; *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, 740 p.).

³³⁰. Les métiers laissés de côté furent les architectes, les professeurs (maîtres d'armes, de langues, de musique, mathématiciens...), les écrivains jurés, les chirurgiens et les sages-femmes, les aubergistes et autres hôteliers (maîtres de pension...). Pourquoi ne pas avoir pris en compte les aubergistes, pourtant liés au commerce ? Parce que ce ne sont pas des commerçants à part entière : l'auberge est une « Maison où l'on donne à manger, soit en pension, soit par repas pour certaine somme » (*Furetière*), ce n'est ni une boutique ni un atelier. L'objet de l'échange est d'abord un service, et non une marchandise, même si l'auberge sert souvent de lieu de tractations. Sur la question, déjà étudiée, voir Roche (D.), dir., *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e-début XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2000.

³³¹. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers... Ouvrage posthume du Sr Jacques Savary Des Bruslons ... continué ... par M. Philémon-Louis Savary ... Nouvelle édition*, Copenhague, Cl. et A. Philibert, 1760, t. II, p. 135. L'auteur poursuit en citant les chirurgiens, les écrivains, les maîtres à danser, etc.

les marchands et les artisans ? La simplicité n'est qu'apparente. Il fallut commencer par faire le tour des ouvrages qui abordaient le problème du dénombrement. Puis, une fois admis que les dictionnaires et autres encyclopédies du siècle se contentaient, peu ou prou, de recopier l'œuvre de Savary des Bruslons, il fallut s'attaquer au monument : examiner non seulement les articles généraux, mais aussi les rubriques particulières sur les métiers. Après ce détour, il était possible d'envisager l'almanach. La vision de l'auteur du *Dictionnaire de commerce* influe, on s'en doute, sur le choix des rubriques, sur les définitions ou leur tonalité, d'où le double problème des corporations et du genre, qui renvoie à l'organisation professionnelle de l'ancien régime et à la division sexuée du travail, réelle et revisitée par un administrateur des douanes... Rien de simple !

L'exemplarité du *Dictionnaire universel de commerce*

Pour donner une idée définitive du corpus et de sa représentativité, ont été rassemblées en un tableau les données chiffrées de seconde main existantes sur le petit commerce et l'artisanat parisien du XVIII^e siècle (voir document n° 6, annexe). Elles sont rares : outre l'almanach de Roze de Chantoiseau, le *Dictionnaire universel de commerce* de Savary, le *Journal du citoyen* de Jèze et le *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions* d'Alfred Franklin sont les seuls ouvrages à proposer des évaluations d'ensemble³³². De l'un à l'autre, les lacunes varient, plus ou moins importantes ; elles sont dues à des conceptions différentes, dont voici les principaux traits.

Le *Dictionnaire* de Savary répond à un projet ambitieux, dont l'article « Corps et Communautés de Paris », où sont énumérées les corporations, ne représente qu'un fragment. Les études sur les Savary, père (1622-1690) et fils (1657-1716), sont peu nombreuses ; pourtant, les deux personnages, auxquels il

³³². ROZE DE CHANTOISEAU, *Essai sur l'Almanach général...*, op. cit. ; SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire universel de commerce...*, op. cit. ; JÈZE, *Journal du citoyen*, op. cit. ; FRANKLIN (A.), *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Marseille, Laffitte reprints, 1977 : l'ouvrage fut publié au début du XX^e siècle (1905-1906) par l'érudit (1830-1917), administrateur de la Bibliothèque Mazarine.

faut ajouter le frère aîné, Philémon, qui participa largement au *Dictionnaire* et l'acheva à la mort du cadet, sont de grandes figures de la littérature marchande et mériteraient ample analyse³³³. Ils incarnent au plus haut point, les fils encore davantage que le père, question d'époque, l'intérêt pour la chose économique,

³³³. Quelques articles sont consacrés à Jacques Savary et à Jacques Savary des Bruslons. Seule une thèse ou une entreprise collective, pluridisciplinaire (historiens de l'économie, du droit, de la culture et du livre, de la littérature, des sciences et des techniques...) pourrait s'attaquer à des œuvres d'une telle richesse et d'une telle ampleur. Comme l'a montré Hans-Jürgen Lüsebrink, les éditions successives du *Dictionnaire*, françaises et étrangères, montrent des changements qui reflètent le mouvement des Lumières : les filiations sont nombreuses entre les ouvrages de Savary des Bruslons, Diderot et d'Alembert, l'abbé Raynal, l'abbé Morellet, etc. En attendant plus ample recherche, renvoyons à HAUSER (H.), « Le "Parfait Négociant" de Jacques Savary », *Revue d'histoire économique et sociale*, XIII^e année, n° 1, 1925, p. 1-28 ; MEUVRET (J.), « Manuels et traités à l'usage des négociants aux premières époques de l'âge moderne », dans *Études d'histoire économique. Recueil d'articles*, Paris, Armand Colin, 1971, *Cahier des Annales*, n° 32, p. 248-250 ; PERROT (J.-C.), « Les dictionnaires de commerce au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, janvier-mars 1981, p. 36-67 ; LÜSEBRINK (H.-J.), « Lumières et pragmatisme à propos du Dictionnaire universel de commerce (1723) de Savary des Bruslons », dans *L'Allemagne et la France des Lumières. Deutsche und Französische Aufklärung. Mélanges offerts à Jochen Schlobach par ses élèves et amis. Études réunies par Michel Delon et Jean Mondot*, Paris, Honoré Champion, p. 211-223. Dans son article, principalement dédié à l'abbé Morellet et son projet d'un nouveau dictionnaire de commerce (p. 43-66), Jean-Claude Perrot consacre quelques pages pénétrantes (comme toujours !) aux frères Savary des Bruslons (p. 37-40).

Les auteurs du *Parfait négociant* (1676) et du *Dictionnaire universel de commerce* (1723-1730) sont issus d'une famille d'Angevins enrichis dans le négoce. Le père (1622-1690), mercier en gros, fait fortune. Il quitte le commerce en 1658 et obtient de Fouquet, son compatriote angevin, la régie des vendeurs de cuirs. Sous Colbert, il participe à la commission qui prépare l'ordonnance du Commerce de 1673. Son influence fut telle que Pussort, président de la commission, donne son nom au nouveau règlement (« Code Savary »). Poussé par certains de ses membres, Savary rassembla en un livre les nombreux mémoires qu'il avait lus devant la commission lors de la préparation de l'ordonnance : ce fut le *Le Parfait Négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des Marchandises de France, et des Pays Etrangers...*, sorte de commentaire pratique de l'ordonnance. Colbert lui avait ouvert ses archives et Savary s'était documenté avec ardeur, à travers de nombreuses lectures et des correspondances actives, outre sa large expérience. L'ouvrage fut rapidement traduit, en allemand, hollandais, anglais, italien, et réédité jusqu'à l'an VIII, ce qui dit assez son succès. Savary ajouta dans la deuxième édition (1679) un traité sur le commerce des Échelles et des « Parères ou avis et conseils sur les plus importantes matières du commerce », augmentés d'édition en édition.

Jacques (1657-1716), le sixième fils de Jacques I, fut nommé par Louvois, en 1686, inspecteur général de la douane de Paris. Son frère Louis-Philémon (1654-1727), d'abord prédicateur, fut par la suite chanoine de Saint-Maur. À la mort de Jacques, en 1716, Louis-Philémon poursuivit l'entreprise, parachevée par l'éditeur J. Estienne sur la base des manuscrits : en 1723 paraît le *Dictionnaire* en deux volumes in-folio. Ses propres recherches aboutirent à la publication d'un troisième volume, en 1730, posthume (le chanoine mourut en 1717) ; l'édition parisienne de 1741 fonde le *Supplément* dans le texte. Le *Dictionnaire* connut plusieurs éditions en français au XVIII^e siècle, en 2 volumes, 3, puis 5 : 1723 (Paris), 1726 (Amsterdam), 1742 (Genève), 1748 (Paris), 1759 (Copenhague) (LÜSEBRINK (H.-J.), « Lumières et pragmatisme... », art. cit., p. 212). Une version allemande fut publiée dès 1741-1743, une italienne sortit en 1770-1771, etc. (PERROT (J.-C.), « Les dictionnaires de commerce... », art. cit., p. 42-43). Au début des années 1750, Malachy Postlethwayt s'en inspira amplement dans son *Dictionnaire*, comme le révèle le titre de la première édition, *The Universal Dictionary of Trade and Commerce, Translated from the French of the Celebrated Monsieur Savary, Inspector-General of the Manufactures for the King, at the Custom-house of Paris: with large Additions and Improvements, incorporated throughout the whole Work; which more particularly accommodate the same to the Trade and Navigation of these Kingdoms, and the Laws, Customs, and Usages, to which all Traders are subject*, Londres, J. et P. Knapton, 1751-1755, 2 vol. Les ajouts de Postlethwayt ont trait à l'Angleterre et à son empire. Les additions et suppléments des huit traductions anglaises parues entre 1749 et 1775 témoignent d'un effort continu d'actualisation et d'adaptation.

si propre au XVIII^e siècle par la volonté de toucher à tout, une curiosité insatiable et totale, « universelle », où la philosophie, les techniques et la culture voisinent avec l'économie. Tous deux, par leur milieu et leur formation, sont tournés vers l'explication pratique plus que vers l'énoncé scientifique : les descriptions empiriques les attirent plus que les dissertations d'économie politique.

Le *Dictionnaire universel* : l'œuvre monumentale de praticiens

Dans la « Préface historique », qui débute par un récit chronologique du commerce du monde, Louis-Philémon Savary retrace la genèse du *Dictionnaire de commerce*. Ce retour sur l'œuvre est passionnant, même s'il est court (27 pages) et moins intellectuel que l'anticipation étincelante de Morellet. En 1769, l'abbé exposa dans un *Prospectus* consistant (416 pages) le dictionnaire de commerce en cinq volumes qu'il projetait, repensé à l'aune du programme encyclopédique de 1751³³⁴. Avec une grande honnêteté, Louis-Philémon Savary raconte la conversion du *Manuel mercantile* en un dictionnaire de commerce « universel ». Conscient de poursuivre le bien-fondé de la politique colbertiste, Jacques Savary des Bruslons avait entrepris, « pour son propre usage », la composition d'une liste alphabétique de tous les produits soumis à ses services, puis de tous les mots concernant le commerce et l'industrie. Il élaborait ensuite un répertoire des ordonnances et des règles concernant le commerce en France et à l'étranger. Ce double travail constitua la base du *Dictionnaire*. Parallèlement, l'inspecteur de la douane réunit une « espèce de Bibliothèque de tous les Livres de Commerce imprimés en France et dans les Pays étrangers³³⁵ ». L'appui des amis, l'intérêt du Conseil du Commerce et de son président, le chancelier d'Aguesseau, qui

³³⁴. MORELLET (abbé), *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de Commerce*, Paris, frères Estienne, 1769. Après une notice sur les anciens dictionnaires de commerce, français et étrangers (p. 9-24), Morellet dévoile son plan, découpé en trois divisions (p. 24-352) : la géographie commerçante, les objets et les matières du commerce, c'est-à-dire les productions, la théorie et les opérations du commerce. La dernière partie du *Prospectus* est méthodologique : elle sert à « faire connoître les sources où nous avons puisé ; à exposer la méthode que nous avons suivie dans notre travail ; à solliciter les secours et les conseils dont nous avons besoin pour rendre notre Ouvrage aussi utile qu'il peut le devenir, et enfin à mettre sous les yeux du Public, au nom de nos Libraires, les conditions de la Souscription qu'ils se proposent d'ouvrir » (p. 353). Sur l'entreprise de Morellet, voir PERROT (J.-C.), « Les dictionnaires de commerce... », art. cit., p. 43-66.

³³⁵. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., préface, p. XV.

ouvrit à Savary les dépôts publics en 1701 et lui demanda d’embrasser dans sa recherche le négoce international, le soutien du lieutenant général de police, d’Argenson, qui suggéra de dresser un vocabulaire du commerce français, le travail du frère continueur, l’aide de multiples administrateurs, savants, érudits et marchands qui fournirent des volumes entiers de documentation... : la cristallisation autour de l’idée première permit la réussite du *Dictionnaire*, dont la publication fut décidée sous l’impulsion des pouvoirs publics ; deux volumes parurent en 1723 puis un troisième en 1730 ³³⁶.

L’établissement des Inspecteurs des Manufactures dans plusieurs Provinces du Royaume qui avoit été fait sous le ministere de M. Colbert, avoit eu un si heureux succès, que M. de Louvois qui lui succeda dans la Sur-Intendance des Arts et Manufactures de France, estima qu’un Inspecteur général à la Douane de Paris, étoit d’une nécessité absolue [...] pour l’avancement et la perfection des Manufactures et du Négoce...

Ce fut pour se mettre en état de se mieux acquitter de son emploi, et pour être plus facilement au fait de tout ce qui regarde les Manufactures [...] qu’il conçut la première Idée de son Dictionnaire, mais alors seulement pour son propre usage, et pour se familiariser, pour ainsi dire, avec une profession, où tout, jusqu’aux termes les plus communs, lui étoit inconnu, et lui paroissoit nouveau. Il mit donc en ordre alphabétique les mots qui avoient rapport au Commerce et aux Manufactures, à mesure qu’il les apprenoit. [...] Devenu peu à peu plus habile ou plus hardi, il ajouta à ces mots [...] quelques explications, ou si l’on veut quelques définitions. Excité ensuite par l’utilité qu’il en retiroit [...] il se fit une espece de Bibliothèque de tous les Livres de Commerce imprimés en France et dans les Pays étrangers qu’il pût ramasser, et qui lui fournirent de quoi augmenter considérablement son MANUEL MERCANTILE [...]. Et enfin il crut lui avoir donné toute la perfection dont un Ouvrage de cette nature et entrepris pour lui seul, pouvoit être capable, en ajoutant aux articles qui sembloient

³³⁶. Louis-Philémon Savary explique la conjonction des intérêts : tandis que son frère élaborait le *Manuel*, dans la lignée du travail de ses confrères, les inspecteurs des manufactures, le Conseil de Commerce caressait le projet de réduire en un seul tarif ceux qui étaient alors en usage pour la perception des droits d’entrée et de sortie ; mais il butait sur l’absence de nomenclature des marchandises à tarifier. Aussi pensait-il à composer un dictionnaire « où seroient expliquées toutes les marchandises comprises dans les divers Tarifs des Droits d’entrée et de sortie, qui sont en usage en France, et où l’on donneroit des définitions de tous les termes des Manufactures, avec de courtes descriptions des machines ou des instrumens dont les Ouvriers se servent pour la fabrique des ouvrages d’or et d’argent, de soie, de laine, de coton ou de fil, qui font l’objet des différentes Fabriques qui sont établies en France. [...] On ne douta point, que le Dictionnaire de M. Savary ne fût ce qu’il falloit au Conseil... » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., préface, p. XVI). Le *Dictionnaire* servait ainsi de support à la politique économique mercantiliste (LUSEBRINK (H.-J.), « Lumières et pragmatisme... », art. cit., p. 215).

en avoir besoin tous les Edits, Ordonnances, Arrêts, Jugemens et Règlements qui y avoient rapport...

Tous [...] [ses amis] l'assurèrent qu'avec quelques soins on pourroit le mettre en état d'être donné au public ; et que dans un tems, que les Dictionnaires sur toutes sortes de matieres étoient si fort à la mode, un Dictionnaire de Commerce seroit un present qui probablement ne seroit pas désagréablement reçu ³³⁷...

Comme le présentait l'entourage de Savary, l'ouvrage, emblématique des Lumières, annonciateur de l'entreprise encyclopédique par de nombreux traits – la curiosité et l'érudition, l'acquisition et la mise en ordre des connaissances, la collection, la vulgarisation et l'utilité, l'esprit critique, le gai savoir, les collaborations intellectuelles –, eut un succès immédiat et durable. Son originalité et sa force tiennent à deux grands traits ³³⁸. D'une part, les techniques commerciales sont promues en objet d'études savantes : l'élite des gens de métier aussi bien que l'honnête homme sont le public cible d'un ouvrage au service de « l'utilité publique ». La liste des souscripteurs de l'édition de 1759-1765 révèle néanmoins le caractère aristocratique de la clientèle ³³⁹ : l'ouvrage publié par les Philibert est plus cérébral que la version originale ou que les éditions portatives et abrégées, restées à la portée des praticiens comme le désiraient les auteurs. La dualité du public et l'évolution savante des éditions françaises contrastent avec les publications anglaises, davantage tournées vers le savoir empirique. Les éditeurs Estienne et Philibert intégrèrent des articles de *l'Encyclopédie* sur l'économie, « Crédit », « Commerce », « Agriculture », « Finances », « Grains », imprégnés par la théorie physiocratique ³⁴⁰. Pour Savary, cependant, l'ouvrage devait passer « par toutes sortes de mains » et le style être clair et varié :

Pour la maniere, le stile [*sic*] en est simple, mais clair, et tel qu'on a crû qu'il convenoit à un Ouvrage qui devoit passer par toutes sortes de mains, et dans lequel le plus jeune Apprenti et l'Artisan le plus grossier devoient trouver de quoi s'instruire, en même-tems que le Sçavant ou le Curieux y trouveroient, l'un de quoi s'occuper, et

³³⁷.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, préface, p. XIV-XV.

³³⁸.PERROT (J.-C.), « Les dictionnaires de commerce... », art. cit., p. 38-40.

³³⁹.Parmi les 327 souscripteurs, les princes, ministres et ambassadeurs (34 %) devancent les négociants (24 %) et les membres des professions libérales (8 %) (PERROT (J.-C.), « Les dictionnaires de commerce... », art. cit., p. 42).

³⁴⁰.LÜSEBRINK (H.-J.), « Lumières et pragmatisme... », art. cit., p. 217-218.

l'autre de quoi se divertir. [...] On s'apercevra aisément que la plupart des articles contiennent moins la définition des choses que leur description, et qu'il y en a même qui sont des especes de dissertations³⁴¹...

D'autre part, l'œuvre s'appuie sur un remarquable travail documentaire qui compte des milliers de pièces touchant les années 1660 à 1725 : archives familiales (notes, rapports, journaux, mémoires), documents de collectionneurs privés (mémoires, instructions, procès verbaux, commentaires...), papiers officiels (rapports de négociants ou d'ambassadeurs, mémoires d'intendants, correspondances...), littérature imprimée (traités, récits de voyages, *Mémoires de l'Académie des Sciences*...) ³⁴². Savary, de manière assez touchante où point néanmoins la fierté de l'œuvre accomplie, justifie sa longue énumération, menée « non pas par une vaine ostentation d'une grande lecture, mais pour éviter le soupçon d'être plagiaire, et de vouloir profiter de l'ouvrage des autres sans leur en faire honneur ³⁴³. »

Le *Dictionnaire* fut une œuvre longuement mûrie : Louis-Philémon évoque les vingt-cinq années de travail de Jacques, qui entreprit le *Manuel* peu après sa nomination à la Douane, les dix ans d'élaboration commune, sans mentionner les dix autres années où il s'y consacra seul, entre la mort de son frère et la

³⁴¹.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, préface, p. XVIII : telles les rubriques « Banque », « Compagnie », « Foire », « Marchand », « Monnaie » ou « Sucre ». La visée pragmatique de l'ouvrage ressort aussi à la lecture des conseils qui terminent certains articles, comme l'« Instruction » en 29 points (« Commerce de Smyrne ») qui détaille les poids et mesures, les formes de paiement, les monnaies en cours, etc., en usage à Smyrne (LÛSEBRINK (H.-J.), « Lumières et pragmatisme... », art. cit., p. 220).

³⁴².Louis-Philémon Savary consacre plusieurs pages à signaler les matériaux qui servirent de base au *Dictionnaire* et les personnes ou institutions qui les fournirent (préface, p. XIX-XXIII) : les états des inspecteurs des manufactures depuis 1692, les mémoires des intendants, lancés à la suite du traité de Ryswick en 1698, les mémoires envoyés aux ministres par les négociants depuis 1690, les rapports des ambassadeurs et des consuls, les instructions et lettres des commis des compagnies de commerce, les mémoires des directeurs des compagnies, les extraits de registres de marchands, les relations et récits de voyage, outre plus de cent cinquante volumes « qu'on a tous lûs, mais presque sans profit pour la perfection du Dictionnaire. » Il cite le *Traité des Drogues* du sieur Pommet (1695), corrigé par Tournefort, Jussieu et consorts, les auteurs anciens tel Pline, les avis d'un « droguier », la participation de M. d'Osmond aux deux articles sur les chevaux et les haras, « que les connoisseurs n'ont pas considérés comme les moindres du Dictionnaire » (p. XXIV), les apports de M. Masson, intégrés dans l'ouvrage, environ 150 mémoires et plus de quinze gros volumes de règlements, des libraires Saugrain et Prault, « dont les magasins sont des dépôts publics où l'on est sûr de trouver tout ce qu'il y a de curieux et de rare par rapport au Commerce, aux Finances, et à toutes sortes d'affaires », sur les statuts des communautés, de l'avocat Bourdot de Richebourg et du procureur du roi Vautier. Il fait preuve d'esprit critique à l'égard de ses sources, n'hésitant pas à donner son avis sur la pertinence ou le manque de fiabilité des ouvrages lus.

³⁴³.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, préface, p. XXII.

sienne. Aussi, l'œuvre finale atteint-elle « trois gros Volumes *in folio*, au lieu d'un seul qu'on avoit annoncé en 1713 ³⁴⁴. »

L'article « Corps et Communautés de Paris » : une estimation inégalée

L'article « Corps et Communautés de Paris, érigées par lettres patentes » est précieux pour les historiens avides de précision car Savary évalue le nombre de maîtres artisans et les sources dont il a disposé ³⁴⁵. Respectueux de la tradition, il commence par les six corps de marchands, « hors ordre ». L'aristocratie corporative compte 4 084 membres. Citant Sauval, l'auteur rappelle l'historique des luttes internes pour le rang ³⁴⁶.

L'on va d'abord mettre hors d'ordre les six Corps des Marchands, qui n'ont jamais été confondus avec les Communautés des Arts et Métiers, et dont le Commerce, par son étendue et par sa richesse, mérite bien cette distinction ³⁴⁷.

³⁴⁴.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, préface, p. XVIII.

³⁴⁵.Dans la préface, Louis-Philémon Savary précise sa contribution au *Dictionnaire* : l'article introductif sur le commerce, les rubriques sur les drogues, épices, pierres précieuses, sels, soies et laines, la sculpture, la peinture et la gravure, les compagnies de négoce... Les articles sur les statuts des corps et communautés furent une œuvre commune : « Monsieur Savary le Père avoit rassemblé quelques unes de ces pieces, l'Auteur les avoit augmentées de plusieurs, mais c'est le Continuateur qui en a achevé le Recueil... » (préface, p. XXIV). Les auteurs se sont appuyés sur les règlements des manufactures parus de 1401 à 1722, les ordonnances sur le commerce, les jurandes, les foires et les cuirs. Savary père possédait dans ses papiers un *Traité* sur le sujet dont il ne s'était pas servi (préface, p. XVIII).

Le développement ci-après repose d'une part sur l'édition de 1759 (Copenhague, frères Philibert) pour l'introduction (t. I), les articles « Corps et Communautés de Paris » (t. II, p. 419-425) et « Arts et métiers » (t. I, p. 734 *sqq.*), d'autre part sur l'édition de 1741 (Paris, veuve Estienne) en trois volumes (bibliothèque de la Sorbonne, Salle de Réserve) pour les articles particuliers. Le troisième volume de cette édition a une erreur de pagination : après la page 1315-1316 (chaque page est divisée en deux colonnes numérotées), dont le dernier article est « Ruynes », la numérotation reprend p. 1 à partir de la lettre S.

³⁴⁶.SAUVAL (H.), *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, Paris, 1724, Ch. Moette et J. Chardon, 3 vol. (l'ouvrage avait été écrit vers 1654). La référence à la parution de 1724 montre que Savary tenait à jour la « Bibliothèque » commencée par son frère. Henri Sauval (1623-1676), avocat au Parlement, était considéré comme un des meilleurs historiens de Paris.

³⁴⁷.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Corps et Communautés de Pari... », t. II, p. 419. Il s'agit, dans l'ordre, des drapiers et chaussetiers, des épiciers, apothicaires, droguistes, confiseurs et ciriers, des merciers, joailliers et quincailliers, des pelletiers, fourreurs et haubaniers, des bonnetiers, aulmussiers et mitonniers, des orfèvres et joailliers.

« On appelle à Paris les six Corps des Marchands, les anciennes Communautés des Marchands qui vendent les plus notables marchandises » (*Furetière*, article « Marchand, ande »). Vers la fin du XIV^e siècle, les plus importantes corporations commencèrent à former un groupe à part. Elles furent d'abord quatre : les drapiers, épiciers, pelletiers, merciers. Au XV^e siècle apparurent les orfèvres et les changeurs, ces derniers remplacés par les bonnetiers au début du siècle suivant. L'édit d'août 1776, qui réorganise les corporations, plaça, dans l'ordre, les drapiers et merciers, les épiciers, les bonnetiers, pelletiers et chapeliers, les orfèvres, batteurs et tireurs d'or, les fabricants d'étoffe de gaze et tissutiers-rubanniers, les marchands de vin (FRANKLIN (A.), *Dictionnaire historique des arts, métiers...*, *op. cit.*, art. « Merciers »).

Savary poursuit par la liste alphabétique des 118 communautés des arts et métiers, des aiguilliers aux vitriers, établies par lettres patentes (et non 120 comme il l'écrit pourtant).

On appelle ainsi à Paris les Communautés d'Artisans établis en Corps de Jurande, et où il y a Apprentissage, Maîtrise, et Jurés. Ils sont différents de ce qu'on nomme les six Corps des Marchands ³⁴⁸.

Les 124 communautés ne sont plus que 120, explique-t-il, à la suite de diverses unions réalisées autour des années 1720 ; le chiffre flotte un peu puisqu'il était question de 128 communautés dans la préface (p. XVIII). Si l'on ajoute les six corps aux 118 communautés, on retrouve bien les 124 corporations comptabilisées par Edme Beguillet en 1779 dans sa *Description historique de Paris* ³⁴⁹. Savary ajoute une liste, incomplète, de 17 « petites communautés » qui « sans Lettres patentes et sans statuts en forme, ne laissent pas de faire quelque trafic, et de contribuer à la commodité publique et à l'abondance de toutes choses ³⁵⁰... » Il évalue ensuite l'effectif global des 120 communautés, 35 000 maîtres, puis les classe en trois groupes selon leur importance numérique, des « plus fortes » aux « moindres » : celles de 500 maîtres et plus, de 300 à moins de 500, de moins de 300.

Ces cent vingt quatre Communautés, réduites présentement à cent vingt, sont composées de plus de trente cinq mille Maîtres, partagés à la vérité inégalement, y en ayant qui en ont près de deux mille, et les moins de dix, et même seulement un ³⁵¹.

À titre d'illustration, il propose pour chacun des groupes une liste chiffrée

³⁴⁸.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Arts et métiers », t. I, p. 739.

³⁴⁹.KAPLAN (S. L.), *La fin des corporations*, *op. cit.*, note 1, p. 642. Avant le Code du commerce (mars 1673), qui ordonna l'incorporation des communautés sans statuts, les corporations parisiennes étaient au nombre de 60 ; elles s'élevèrent à 83 quelques mois plus tard, puis à 129 en 1691 (CROWSTON (C. H.), *Fabricating Women. The Seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Londres, Duke University Press, 2001, p. 189, citant Émile Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, p. 184)

³⁵⁰.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 423. Savary énumère seulement les « principales [...] petites communautés » : les bateliers, bouquetières, coiffeuses, marchands de chevaux, marchands tapissiers d'Auvergne, émouleurs de grandes forces, écrivains pour le public, ferreurs d'éguillères, imagers, organistes, pêcheurs à engins, pêcheurs à verges, petits fruitiers, poissonnières d'eau douce, revendeuses de denrées et poissons, rôtisseurs sur le carreau, tripiers et tripières.

³⁵¹.*Ibid.*, t. II, p. 424.

et dégressive d'une quinzaine ou vingtaine de métiers (63 au total), qui rassemblent 23 181 maîtres, 66 % des 35 000 ³⁵². Savary estime donc à environ 40 000 le nombre de maîtres parisiens, membres des six corps ou des 118 communautés ; il précise le métier de 27 265 maîtres, 68 % des 40 000. Pour avoir une idée du nombre des artisans parisiens, il faudrait additionner à ce chiffre les effectifs des communautés sans lettres patentes et ceux des « maîtres de lettres » ou privilégiés ³⁵³. S'y s'ajoute, bien sûr, la masse des compagnons, des apprentis et des « faux ouvriers » ³⁵⁴.

Démarche rare, Louis-Philémon Savary précise l'origine de ses sources :

Suivant les dernières Listes dressées en 1725, par les Maîtres et Gardes de chacun des six Corps et imprimées par l'ordre du Bureau, les Marchands-Maîtres et les Veuves des Marchands [...] montoient à 4 084. Sçavoir...

C'est à ces listes qu'il recourt pour calculer le nombre des maîtres des communautés. Sans doute lui paraissait-il fastidieux, voire ennuyeux pour la majorité de ses lecteurs, d'égrener toutes les données. Mais il a aussi dû faire

³⁵².Le premier groupe compte 16 métiers, environ 15 000 maîtres : les tailleurs d'habits (1 882), cordonniers, couturières, marchands de vin, savetiers, jardiniers, peintres et sculpteurs, perruquiers-barbiers, fripiers, lingères, menuisiers, boulangers, boutonniers, passementiers, rubanniers, tapisseries et chirurgiens (500).

Le deuxième rassemble 26 métiers, environ 7 000 maîtres : les maîtres à danser (442), distillateurs limonadiers, doreurs en cuir, fabricants d'étoffes d'or, fondeurs, fourbisseurs, fruitiers, gantiers, grainetiers, pâtisseries, bouchers, bonnetiers, brodeurs, chandeliers, chapeliers, corroyeurs, peigniers-tabletters, relieurs et doreurs de livres, potiers de terre, rôtisseurs, selliers, serruriers, teinturiers en soie et laine, tonneliers, vaniers et vitriers (300).

Le troisième réunit 21 métiers, environ 450 maîtres : « les moindres de ces Communautés ont plus de cent Maîtres, et peu au-dessous de cinquante, à la réserve néanmoins des Balanciers qui n'en ont que quinze » (p. 424). Savary indique seulement les plus petites : les boyaudiers (10), chameliers, crieurs de vieux fer, découpeurs, éperonniers, fouleurs de drap, maîtres d'armes, oiselières, plumassiers, papetiers colleurs, parcheminiers, patenostriers en jai, patenostriers en bois, plombiers, teinturiers du grand teint, teinturiers du petit teint, tireurs d'or, vergetiers, vidangeurs, heaumier (1).

Le moment de la rédaction et l'estimation chiffrée interfèrent parfois. Savary reprend rarement les chiffres dans les articles particuliers du *Dictionnaire*. Cependant, à l'article « armurier » (t. I, p. 724-725), il précise qu'il ne reste plus que deux heaumiers à Paris, dits « armuriers-heaumiers du roi et des princes », contre 60 à la fin du XVI^e siècle. Ce sont deux frères installés rue de la Heaumerie, en haut de la rue Saint-Denis, non mariés et sans apprentis... ce qui lui fait prévoir l'extinction du métier. Précis, il s'insurge contre la confusion entre armurier, « celui qui fait des armes », et arquebusier, « artisan qui fabrique les petites armes à feu [...] une des plus nombreuses et des plus considérables Communautés de la Ville et Faubourgs de Paris... » (t. I, p. 728-729). L'article « Corps et Communautés de Paris » ne fait plus mention que d'un seul heaumier.

³⁵³.Savary rappelle que les privilégiés ou « maîtres de lettres » ne sont pas reçus dans les 124 communautés. En vertu de lettres patentes du roi, ils peuvent exercer leur métier sans apprentissage ni réception dans les lieux dits privilégiés, le Temple, l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, etc. ; leurs lettres doivent être enregistrées au greffe du Châtelet (article « Privilégiés », t. III, p. 1005).

³⁵⁴.KAPLAN (S. L.), « Les corporations, les "faux ouvriers" et le faubourg Saint-Antoine au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 43, mars-avril 1988, p. 353-378.

face à la mauvaise volonté d'une partie des jurés, comme il le souligne dans la préface ³⁵⁵. Il conseille donc aux éventuels amateurs de chiffres de recourir à la source originelle : les listes imprimées établies par les communautés (qui ont hélas disparu depuis !).

On aurait pu donner une liste générale de tous les Maîtres de ces cent vingt Communautés, mais on a cru que cet extrait suffisoit ; outre que ceux qui en voudroient avoir un plus grand détail, le trouveront dans les listes que les Jurés qui entrent en charge, ont coutume de faire imprimer ; et d'où cet extrait a été tiré dans les années 1723. 1724. et 1725 ³⁵⁶.

Les autres tentatives : de pâles copies ou des chiffres fantaisistes

Le *Dictionnaire* de Savary des Bruslons demeura unique en son genre au XVIII^e siècle puisque l'entreprise de Morellet resta à l'état d'ébauche. Aussi son contenu fut-il largement repris dans les ouvrages qui abordaient, d'une manière ou d'une autre, l'aspect pratique du commerce, dont fait partie la description des arts et métiers. Nul autre dictionnaire ou encyclopédie ne montre semblable effort pour quantifier les métiers parisiens. L'abbé d'Expilly recopie quasi mot pour mot les propos de Savary alors qu'il écrit plus de quarante ans plus tard. Il se contente de corriger le nombre des communautés : 118 (et non 120). Il a pris soin d'omettre l'année : « Suivant les dernières listes, dressées [en 1725 écrivait Savary] par les maîtres et gardes de chacun des six corps... », mais le total est identique : 4 084 ; il en va de même pour les chiffres concernant les communautés ³⁵⁷. Des Essarts, à l'article « Arts et métiers » du *Dictionnaire universel de police*, reproduit l'édit d'août 1776, les lettres patentes de 1776 sur les

³⁵⁵.« La plupart des Jurés des Communautés persuadés de l'utilité du Dictionnaire, les ont communiquées [pièces telles que lettres patentes, jugements, etc.] de bonne grace ; quelques-uns prévenus qu'on les leur demandoit, pour sçavoir le secret de leurs affaires et de leur Commerce, dans l'intention de les charger de nouvelles impositions, les ont refusées durement ; d'autres ne les ont pu fournir, parce qu'elles ne se trouvoient plus dans leurs archives » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, préface, p. XXIV). C'est pour combler ces lacunes que Savary s'est adressé aux libraires Saugrain et Prault.

³⁵⁶.*Ibid.*, t. II, p. 424. Les métiers sont amplement décrits dans l'ouvrage, à leur place alphabétique, mais sans effectifs.

³⁵⁷.EXPILLY (Abbé d'), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1768, t. V, article « Paris », p. 418 sqq.

marchands et artisans privilégiés de la cour, le règlement des ouvriers et artisans du faubourg Saint-Antoine ; il présente la composition des six corps, la liste des communautés et des métiers libres, les tarifs des droits de réception, les impositions et les tarifs de la capitation pour chaque corporation, mais ne dit rien des effectifs ³⁵⁸. Comme dans le *Dictionnaire* de Savary, les métiers sont décrits dans des articles particuliers ; à l'occasion, apparaissent certains chiffres, comme pour les maîtres lapidaires, absents de la liste donnée par Savary. Des Essarts semble avoir repris l'article « Marchands et artisans » de l'*Encyclopédie méthodique* (1785), qui ne contient pas plus de chiffres sur le nombre de maîtres et s'inspire largement, dans les articles particuliers, du *Dictionnaire* de Savary ³⁵⁹. Quant au *Dictionnaire historique des métiers* de Franklin, à quelques variantes près, les évaluations sont celles de Savary ³⁶⁰.

Reste le cas Jèze. Il est le seul, avec Savary, à compter les maîtres. Dans le *Journal du citoyen* (1754), œuvre hybride entre le guide, l'almanach et le dictionnaire, Jèze énumère les six corps puis les arts et métiers dans un chapitre consacré au commerce ³⁶¹. Loin de réduire le passage en revue à une liste sèche, il rappelle les règlements, détaille les produits, définit les métiers (101) et indique les effectifs pour 88 d'entre eux, ce qui donne un ensemble de 26 092 maîtres, presque autant que Savary. Il y consacre une part non négligeable de son livre : 72 pages sur 484 (15 %). Mais d'où tient-il ses chiffres ? Mystère... d'autant plus irritant qu'ils diffèrent quasi tous de ceux présentés par Savary. Certains décalages peuvent être dus à une compréhension différente du métier, tel le papetier ou le colleur (200 pour Jèze, 36 pour Savary) ; mais tel ne devrait pas être le cas

³⁵⁸.DES ESSARTS [avocat, membre de plusieurs Académies], *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France ; les Loix, Réglemens et Arrêts qui y ont rapport ; les droits, privilèges et fonctions des Magistrats et Officiers qui exercent la Police ; enfin un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe*, Paris, Moutard, 1786, t. I, article « Arts et métiers, arts libéraux, beaux-arts », p. 405-454.

³⁵⁹.*Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques...*, Paris, Panckoucke, 1785, t. IV, article « Marchands et artisans (Corps et Communautés des) », p. 417-456. Les volumes consacrés au commerce, dans lesquels les métiers sont présentés sous l'angle de leurs statuts et de leur histoire, et non pas sous l'angle des techniques, n'offrent pas plus de chiffres ; ils ressemblent fort à la prose de Savary : voir *Encyclopédie méthodique. Commerce*, Paris, Panckoucke, 1783-1784, 3 vol.

³⁶⁰.FRANKLIN (A.), *Dictionnaire historique des arts...*, *op. cit.* Les chiffres sont exactement les mêmes ou bien arrondis, selon qu'il s'agit d'estimations du début ou du fin du XVIII^e siècle.

³⁶¹.JÈZE, *Journal du citoyen*, *op. cit.*, article VII : « Le commerce », p. 286-315 et p. 327-368. L'article contient 114 pages (p. 286-399), près d'un quart de l'ouvrage (23,5 %). Voir *supra*, chapitre 2.

des chapeliers (130 pour Jèze, 319 pour Savary), des drapiers (300 contre 190), des orfèvres (300 contre 500), des potiers de terre (150 contre 215), des tapissiers (800 contre 627) ou des lingères (800 contre 659)... De telles différences semblent difficilement imputables aux trente années qui séparent les deux publications ; les chiffres de la fin du siècle cités par Franklin sont ainsi plus proches de ceux de Savary que de ceux de Jèze. Face au sérieux de la famille Savary, versée depuis longtemps dans la réflexion commerciale, à toutes les années de travail dont est issu le *Dictionnaire*, aux références soulignées, les chiffres de Savary emportent l'adhésion, même si la performance de l'avocat au Parlement est à saluer.

Le genre des métiers chez Savary : la réduction du travail féminin à la portion congrue

Il y a à Paris quelques Communautés des Arts et Métiers toutes de femmes et de filles, et d'autres partagées entre les personnes des deux sexes. [...] la différence qu'il y a entre elles, c'est que dans la dernière les Maîtresses ne viennent jamais à la Jurande ³⁶².

Les Lingères, les Grainières, celles qui vendent en détail du poisson de mer [...] et d'eau douce ; les Fruitières, etc. sont appelées et réputées Marchandes publiques, et comme telles peuvent s'obliger et leur mari sans qu'il leur soit besoin d'autre autorisation ; ce qui doit s'entendre seulement touchant le fait et dépendance de la marchandise dont elles se mêlent. (articles 234, 235, 236 de la Coutume de Paris) ³⁶³

En quelques lignes, aux articles « Maîtresses » et « Marchand », Savary évoque les corporations féminines, les couturières, les lingères, ou *partagées*, les fruitiers et fruitières. L'angle d'attaque est normatif, traditionnel : la corporation masculine règne en maître. La liste récapitulative des 124 métiers présentée à l'article « Corps et Communautés de Paris » mentionne cinq communautés féminines, les maîtresses coiffeuses, les maîtresses couturières, les marchandes

³⁶².SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Maîtresses », t. III, p. 236.

³⁶³.*Ibid.*, article « Marchand », t. III, p. 283. Sur l'expression « marchandes publiques », voir le rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique », p. 81.

et maîtresses lingères, toilières, les maîtresses marchandes linières, chanvrières, filassières, les maîtresses sages-femmes, et une seule communauté mixte, les grainiers et grainières. Moins de 5 % des corporations sont donc ouverts aux femmes. À travers les trois volumes, dans les articles particuliers, Savary revient sur les 124 corps et communautés et passe en revue un bon nombre de métiers non corporés : l'éventail professionnel s'élargit et la part des femmes s'accroît un peu. Plutôt que de s'arrêter sur chaque métier, démarche fastidieuse et hors de propos dans le cadre de cette étude, il paraît plus instructif d'observer le partage sexué du travail ³⁶⁴. L'œuvre, normative et masculine, est peu disert sur la variété du travail féminin. Les femmes sont présentes dans le *Dictionnaire*, ce qui ne signifie pas qu'elles soient bien visibles. La quasi-totalité des métiers reste déclinée au masculin : seules les veuves trouvent une place. Quelques-uns sont mixtes, d'autres sont annoncés d'abord au masculin puis au féminin. Un dernier ensemble, minoritaire, est au féminin. La confrontation avec deux dictionnaires de langue, le *Dictionnaire* de Furetière et le *Dictionnaire de l'Académie française*, permet d'affiner l'analyse.

Les métiers au masculin : « Les veuves de Maîtres jouissent du droit de maîtrise de leurs maris défunts ³⁶⁵ »

Dans le premier groupe, où se trouvent réunis les corps et communautés, Savary résume parfois les statuts ; c'est à cette occasion qu'il mentionne les femmes. Les veuves de maîtres, à condition de rester en état de viduité (le remariage avec un homme hors du métier les prive de droits), « jouissent des privilèges du métier [de la maîtrise de leur défunt mari ; de tous les privilèges de la Maîtrise de leur défunt mari ; des prérogatives des Maîtres] et peuvent

³⁶⁴. Ce passage entre en résonance avec la partie du rapport de synthèse consacrée au travail des femmes dans le commerce et l'artisanat : « Femmes, ville, boutique », p. 54-96. Pour avoir une idée globale, car Savary cite peu les règlements, il faudra observer, du point de vue du genre, le texte des statuts eux-mêmes.

³⁶⁵. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 236.

continuer l'Apprentif commencé, mais non en faire un nouveau ³⁶⁶ ». La tolérance se justifie, d'après le juriconsulte Jean Papon, par « l'honneur que les femmes reçoivent de leurs maris, tant de leur vivant qu'après ³⁶⁷ ». Mais elles demeurent à l'écart de la jurande. Les veuves et filles de maîtres affranchissent quelquefois les compagnons, voire les apprentis qu'elles épousent : ainsi des arquebusiers, couteliers ou émailleurs. Elles peuvent tenir boutique, brasserie, fourneaux... et employer des compagnons. Aussi les règlements visent-ils aussi bien les maîtres que les veuves. La formulation des statuts laisse parfois entrevoir des brèches dans le monopole masculin, tels ces charcutiers « tant hommes, femmes, que veuves »...

I°. Que tous les Charcutiers et Saucisseurs, tant hommes, femmes, que veuves, [...] tenans et exerçans [...] ledit métier, et ayant ouvroir ou boutique dans ladite Ville, demeureroient et seroient Maîtres sans faire aucun chef-d'œuvre, en prêtant seulement le serment, et en payant douze sols parisis pour les droits du Roi. [...] Il est défendu [...] à tous Maîtres, ou Veuves de Maîtres, de tenir plus d'une boutique ouverte sur rue [...] à peine de 300 livres d'amende [...] et d'être privés, les Maîtres de la Maîtrise, et les Veuves de leur privilège ³⁶⁸...

Quelques veuves connaissent un régime plus strict et sont chapeautées pour incapacité ou incompétence présumée par un *garçon*, *maître* ou *compagnon*, telles les veuves d'épiciers, sans doute en raison du maniement de produits médicaux, les veuves d'orfèvres, à cause du poinçon, attribut masculin, ou les veuves plombières, inaptés aux travaux de fonderie :

[les veuves épicières] peuvent continuer le trafic de leurs maris, et tenir boutique ouverte, pourvû qu'elles ayent un Serviteur, ou Garçon, qui ait été examiné et approuvé par les Maîtres et Gardes Epiciers et Apoticaire ³⁶⁹.

Chaque Orfevre est obligé d'avoir son poinçon particulier pour marquer son ouvrage. [...] Les Veuves des Maîtres Orfevres ne peuvent avoir de poinçon, il leur est seulement permis de continuer le commerce de l'orfèvrerie et de la joaillerie en

³⁶⁶. *Ibid.*, article « Emailleur », t. II, p. 1091. L'interdiction de former de nouveaux apprentis est générale.

³⁶⁷. PAPON (J.), *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France*, Lyon, 1556, cité par BEAUVALET-BOUTOUYRIE (S.), *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 109.

³⁶⁸. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Charcutier », t. II, p. 221, p. 225.

³⁶⁹. *Ibid.*, article « Epicerie », t. II, p. 1104. Le terme de *garçon* désigne ici l'apprenti qui a terminé son apprentissage mais sert encore avant de pouvoir être reçu à la maîtrise ou bien l'apprenti qui se fixe à cette qualité : article « Garçon », t. II, p. 1440.

boutique ouverte, en faisant travailler sous le poinçon d'un Maître Orfevre tenant actuellement boutique ³⁷⁰.

Plombier. Ouvrier qui fond le plomb, qui le façonne, qui le vend façonné, et qui le met en œuvre dans les bâtimens, fontaines, etc. [...] Les veuves des Maîtres Plombiers tant qu'elles sont en viduité, peuvent faire travailler et tenir boutique ouverte, de même que leurs maris, pourvû qu'elles ayent pour la conduite de leurs travaux un Compagnon capable et expérimenté ³⁷¹.

Or les *épicières* ou *apothicaires*, les *orfèvres* et les *plombières*, à qui le travail autonome est interdit, contrairement aux autres veuves, incarnent les seuls cas de corporations déclinées par Savary au féminin : les trois ont droit à une rubrique spécifique. La raison est sans doute linguistique (on ne dit pas « une orfèvre » ou « une apothicaire ») : « Orfèvre. Femme ou Veuve d'un marchand orfèvre ³⁷² » ; « la femme d'un Apoticaire est nommée Apoticaresse ou Apoticaresse ³⁷³ » ; « Plombière. Femme ou Veuve d'un Maître Plombier, qui continue le métier et le commerce de la plomberie ». Dans le dernier cas, l'existence d'un homonyme a dû pousser Savary à créer un article ³⁷⁴.

Une mixité fictive

Le groupe mixte, qui rassemble en un seul titre les deux genres, est réduit à une quinzaine de professions. Il mêle marchands et artisans, métiers corporés et libres : « Filattier, filattiere », « Fileur. Fileuse », « Foueur et foleuse », « Grainier et grainiere », « Jouaillier, jouailliere », « Laveur et laveuse », « Linger, lingère », « Linier, linière », « Mercier, merciere », « Quincaillier, quincailliere »,

³⁷⁰. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. III, p. 638-639.

³⁷¹. *Ibid.*, t. III, p. 885.

³⁷². Savary définit le mot à deux reprises : dans l'article « Orfèvre », « Les femmes et Veuves d'Orfevre sont nommées Orfèvres du nom de leur mari » (t. III, p. 638), puis dans l'article « Orfèvre » (p. 639). Le *Furetière* préfère « Orfeveresse » ; le *Dictionnaire de l'Académie* ignore le féminin (*Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, J.-B. Coignard, 1762 ; la quatrième édition a été choisie d'une part pour comparer éventuellement l'évolution de sens depuis le *Furetière* (1690) et, d'autre part, parce qu'elle est quasi contemporaine de l'*Almanach général* de 1769).

³⁷³. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., article « Apoticaire », t. I, p. 679. Le *Furetière* indique, dans un article particulier, « Apothicaresse » : « C'est la femme d'un Apothicaire ».

³⁷⁴. *Ibid.*, t. III, p. 889 : « C'est aussi une pierre minérale qui ressemble beaucoup au plomb ». Le *Furetière* indique le féminin, contrairement au *Dictionnaire de l'Académie*, mais ignore le deuxième sens donné par Savary.

« Revendeur, revendeuse », « Tordeur, tordeuse », « Tricoteur, tricoteuse », « Marchand Vendeur d'eau-de-vie, Marchande Vendeuse d'eau-de-vie », enfin « Herboriste », seul invariable. Les articles semblent concerner indifféremment les deux genres : « Marchand ou Marchande... » (grainiers, joailliers, lingiers, liniers, merciers, quincailliers, marchands d'eau-de-vie, herboristes ³⁷⁵) ; « Ouvrier et ouvrière... » (filattiers, fileurs ³⁷⁶) ; « Celui ou celle... » (fouleurs, laveurs, tordeurs, tricoteurs ³⁷⁷) ; « Qui fait métier de revendre » (revendeurs). Cette présentation, qui amalgame le travail masculin et féminin, ne coïncide vraiment ni avec la réalité, ni avec les statuts des corporations, que Savary possédait pourtant parfaitement, ni avec les représentations du temps : dans de nombreux cas, l'activité n'est pas partagée également entre les sexes, soit que les hommes, soit que les femmes dominent. À quelques reprises, le contenu de la rubrique dément même le titre, prouvant son inanité. Alors pourquoi ce choix qui postule l'équivalence ? Pourquoi ce décalage ? Comment comprendre la

³⁷⁵. « GRAINIER, GRAINIÈRE [...]. Marchand ou Marchande qui vend en détail et à petites mesures toutes sortes de grains, graines, légumes, même du foin et de la paille » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 1514) ;

« JOAILLIER, JOAILLIÈRE. Marchand ou Marchande qui fait le négoce de joaillerie » (t. II, p. 1740) ;

« LINGER, LINGÈRE. Marchand ou Marchande qui fait négoce de toile et de linge » (t. III, p. 116) ;

« LINIER, LINIÈRE. Marchand ou Marchande qui fait négoce de lin » (t. III, p. 120) ;

« MERCIER, MERCIÈRE. Marchand ou Marchande qui vend toutes sortes de marchandises dépendantes du Commerce de la Mercerie » (t. III, p. 360) ;

« QUINCAILLIER, QUINCAILLIÈRE. Marchand ou Marchande, dont le principal négoce est de Quincaillerie ou Quincaillerie » (t. III, 1032) ;

« MARCHAND VENDEUR D'EAU-DE-VIE, MARCHANDE VENDEUSE D'EAU-DE-VIE. Ce sont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites mesures [...] l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des Détailliers » (t. III, p. 569) ;

« HERBORISTE. Marchand ou Marchande qui vend des plantes médicinales » (t. II, p. 1623).

Les dictionnaires de langue, moins complets, ignorent les mots *grainier*, *linier*, *marchand d'eau-de-vie* (*eau-de-vie* n'existe pas dans le *Furetière*) ; l'« herboriste » y est défini au masculin : « se dit aussi de celui qui vend les plantes medecinales dans les marchez » (*Furetière*).

³⁷⁶. « FILATTIER, FILATTIÈRE. Ouvrier et Ouvrière qui filent cette sorte de laine [la filasse] » (t. II, p. 1248) ;

« FILEUR. FILEUSE. Ouvrier et Ouvrière qui réduisent en fil les matières propres à être filées » (t. II, p. 1251).

Les deux dictionnaires de langue ne connaissent pas le terme *filattier* ; le *Dictionnaire de l'Académie* définit seulement le(a) *filassier, ère*.

³⁷⁷. « FOULEUR ET FOULEUSE. Celui et celle qui font le foulage du Hareng » (t. II, p. 1356) ; « LAVEUR ET LAVEUSE. Celui ou celle qui lave le Hareng » (t. III, p. 50) ;

« TORDEUR, TORDEUSE. Celui ou celle qui tord quelque matière que ce soit » (t. III, p. 458) ;

« TRICOTEUR, TRICOTEUSE. Celui ou celle qui tricote ou qui fait des bas » (t. III, p. 510).

Le *Furetière* attribue un sens plus courant aux termes *fouleur* et *laveur*, qu'il n'envisage qu'au masculin : « FOULEUR. subst. masc. Ouvrier qui foule les draps » ; « LAVEUR. s. m. Celuy qui lave. Un *laveur* de Livres, de gans. Les Megissiers ont des *laveurs* de toisons ». Le *Dictionnaire de l'Académie* s'en tient au verbe *fouler* mais décline dans les deux genres le mot *laveur* : « LAVEUR, EUSE. s. Celuy ou celle qui lave. *Laveur* de vaisselle. *Laveuse* d'écuëles ». Les deux ouvrages omettent le *tordeur*.

double déclinaison ?

Parmi la sélection, seuls les grainiers et grainières composent un métier (la corporation fut fondée en 1595) vraiment mixte. Maîtres et maîtresses ont les mêmes statuts et se partagent à égalité la direction de la communauté ; ils font travailler apprentis et apprentisses, aspirants et aspirantes.

À Paris, les Grainiers et Grainières ne font qu'un seul Corps de Communauté [...] [leurs statuts] leur donnent la qualité de Maîtres et Maîtresses, Marchands et Marchandes Grainiers et Grainières de la Ville et Fauxbourgs de Paris. [...] À la tête de la Communauté [...] sont deux Jurés et autant de Jurées, le corps étant indifféremment composé de Marchands et de Marchandes ³⁷⁸...

Deux corporations apparemment mixtes, les lingers et lingères, les liniers et linières, sont exclusivement féminines apprend-on au cours de l'article : les lingers font partie du corps des merciers tandis que les lingères forment « un corps féminin » dans lequel « les hommes [ne] peuvent être reçus ³⁷⁹ ». Depuis 1666, la communauté des liniers et linières ne comprend que des femmes ³⁸⁰. Savary apparaît prisonnier des statuts, tout en reconnaissant leur obsolescence. Au laconique article « Revendeur, revendeuse », petit métier des rues guère reluisant, il n'évoque que les femmes qui, en effet, dominent le secteur ³⁸¹ : les revendeuses à la toilette et les crieuses de vieux chapeaux (déjà définies à l'article « Crieuses de vieux chapeaux »). Il passe sous silence leurs homologues masculins, les crieurs de vieux fers et drapeaux, qui ont aussi un article particulier ³⁸², et se montre assez dédaigneux à l'égard des autres petits métiers :

³⁷⁸.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 1514.

³⁷⁹.*Ibid.*, t. III, p. 116.

Les dictionnaires de langue déclinent le terme dans les deux genres, mais seul Furetière fait référence à la corporation féminine : « LINGER, LINGERE. s. m. & f. Marchand qui vend de la toile ou du linge ; ou l'Ouvrier qui le fait, qui le taille, qui l'ourle, qui le dresse. Il y a de gros Marchands *Lingers*. Il y a aussi des Maîtrises particulières pour des *Lingères* établies du temps de St. Louis ». « LINGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend, qui fait du linge. *Il est linger, Marchand linger. Boutique de linger. Boutique de lingère. Maîtresse lingère. Acheter du linge tout fait chez les lingères* » (*Dictionnaire de l'Académie*).

³⁸⁰.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 403.

³⁸¹.Voir le rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique », p. 88 *sqq.*

³⁸².Il en va de même des dictionnaires de langue : « REVENDEUR, EUSE. s. m. & f. Qui fait mestier de revendre. Les crieuses de vieux chapeaux sont des *revendeuses* de vieilles hardes. Les *revendeuses* de meubles sont deffenduës par la police » (*Furetière*).

« REVENDEUR, EUSE. s. Qui revend, qui achette pour revendre. *Revendeur de livres*. On appelle à Paris, *Revendeuses*, De certaines femmes dont le métier est de revendre de vieilles hardes, & d'en acheter elles-mêmes pour les revendre. On appelle *Revendeuses à la toilette*, Des femmes qui portent dans les maisons des hardes, des bijoux, qu'elles sont chargées de vendre » (*Dictionnaire de l'Académie*).

les herboristes constituent « une espece de petite Communauté » ; les marchands et marchandes d'eau-de-vie sont de misérables regratiers. Le reste regroupe une immense main-d'œuvre peu qualifiée où dominant en réalité les ouvrières, telles les filattières ³⁸³.

Sous trois dénominations différentes apparaît le même corps tentaculaire, troisième de son espèce après les drapiers et les épiciers, mais le plus considérable et le premier par le nombre (2 167) : les « merciers, joailliers, quincailliers ³⁸⁴ ». Voués au commerce en général, les merciers trafiquent de tout, du gros au détail, des luxueuses étoffes de soie, or et argent à la menuiserie ³⁸⁵. Ils sont divisés en vingt classes : les marchands de joaillerie forment la sixième, ceux de quincaillerie la douzième. Pourquoi Savary les décline-t-il aussi au féminin alors qu'ils font partie d'un corps par définition masculin ? Bien qu'ignorées d'un point de vue statutaire, les mercières sont nombreuses : la féminisation, *mercière, joaillière, quincaillière*, est une façon de le reconnaître. Les marchandes de modes, malgré leur rôle crucial dans le dispositif de l'économie vestimentaire et leur richesse, restent subordonnées au corps des merciers ; elles ne vont acquérir leur indépendance qu'en 1776, avec la réorganisation des corporations ³⁸⁶. Elles n'ont pas d'entrée dans le *Dictionnaire de commerce*. Comme l'exprime de manière spirituelle Condorcet, cité par S. Kaplan, « Il est assez singulier qu'en France une femme ait pu être régente, et que jusqu'en 1776 elle ne pût être marchande de mode ³⁸⁷ ».

³⁸³.Le filage est le prototype du travail féminin : non spécialisé, peu exigeant en espace et en matériel, compatible avec les tâches ménagères puisque pratiqué à la maison, il fonctionne comme métier d'appoint payable à bas niveau. Voir REDON (O.), « Aspects économiques de la discrimination et de la "marginalisation" des femmes XIII^e-XVIII^e siècles », dans *La donna nell'economia secc. XIII-XVIII. Atti della « Ventunesima Settimana di Studi » 10-15 aprile 1989*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 453 ; JURATIC (S.), PELLEGRIN (N.), « Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : quelques questions », *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 1994, p. 477-500 ; GROUPI (A.), « Le travail des femmes à Paris à l'époque de la Révolution française », *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1979, p. 27-46 ; MONNIER (R.), « L'évolution de l'industrie et le travail des femmes à Paris sous l'Empire », *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1979, p. 47-60 ; SONENSCHER (M.), *The Hatters of Eighteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1987. Voir le rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique », p. 92 sqq.

³⁸⁴.Voir SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., article « Corps et Communautés de Paris », t. II, p. 419. Voir aussi l'article « Mercerie », t. II, p. 357-358.

³⁸⁵.ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, op. cit., p. 263-269 ; SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, op. cit.

³⁸⁶.ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, op. cit., p. 293.

³⁸⁷.KAPLAN (S. L.), *La fin des corporations*, op. cit., p. 233. La phrase date du début de la Révolution.

La réponse à la question posée est suggérée par Furetière. Dans sa définition des joailliers, il met le doigt sur le rôle particulier joué par les femmes. Plus précis sur ce point que Savary, il discerne les activités des femmes, la vente, de celle des hommes, la vente *et* la fabrication ³⁸⁸ :

JOÛAILLIER, ERE. s. m. & f. Marchand ou Marchande qui trafiquent de joyaux, ou l'Artisan qui les taille, qui les met en œuvre. Les Orfevres sont Marchands *Joiuilliers* ³⁸⁹...

En même temps, Furetière touche une ambiguïté essentielle : la séparation entre commerce et artisanat. Les merciers sont en théorie de purs marchands : « Les Marchands Merciers ne doivent faire aucun ouvrage de la main, si ce n'est pour enjoliver les marchandises qu'ils vendent ». Comme le souligne avec force Savary, le prestige des merciers repose précisément sur cette qualité qui les distingue des autres corps et communautés, composés d'artisans voués aux arts mécaniques et, en tant que tels, réputés « viles personnes ³⁹⁰ ».

Le Corps de la Mercerie est considéré comme le plus noble et le plus excellent de tous les Corps des Marchands, d'autant que ceux qui le composent ne travaillent point et ne font aucun ouvrage de la main, si ce n'est pour enjoliver les choses qui sont déjà faites et fabriquées [...] aussi ceux qui sont admis dans ce Corps sont-ils reçus noblement, ne leur étant pas permis de faire ni manufacturer aucunes marchandises, mais seulement de les enjoliver, ce qui n'est pas des autres Corps qui sont regardés comme mixtes, c'est-à-dire, qu'ils tiennent du Marchand et de l'Artisan ³⁹¹.

³⁸⁸.La situation perdue de nos jours : pensons à la boulangère, la bouchère, la bijoutière... dont la place est au comptoir.

³⁸⁹.Le *Dictionnaire de l'Académie* est plus rapide : « JOAILLIER, IERE. subst. Ouvrier qui travaille en joyaux, en pierreries, ou qui les vend. »

³⁹⁰.« Les artisans ou gens de métier sont ceux qui exercent les arts mécaniques [...], et de fait nous appelons communément mécanique ce qui est vil et abject. Les artisans, étant proprement mécaniques, sont réputés viles personnes. » (LOYSEAU (C.), *Traité des ordres et simples dignitez*, Paris, A. L'Angelier, 1613, p. 48-53, cité par HAUSER (H.), *Ouvriers du temps passé XV^e-XVI^e siècles*, Paris, F. Alcan, 1913 (1899), introduction, p. XL.)

³⁹¹.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Mercerie », t. III, p. 358. L'auteur ajoute l'argument définitif, l'animation du commerce extérieur : « On ne doit pas être surpris de ce que le Commerce de la Mercerie est regardé avec tant de distinction puisque c'est lui qui a toujours soutenu le commerce des Pays étrangers [...] : ensorte que l'on peut dire que sans le Commerce de la Mercerie le commerce de France avec les Pays étrangers, ne feroit que languir ; outre que la plupart des marchandises qui croissent dans le Royaume ou qui y sont manufacturées en si grande quantité, resteroient sans aucun mouvement si les Marchands Merciers n'en contenoient et n'en animoient la consommation et le négoce » (p. 359).

Savary père tenait le même discours : « c'est lui qui soutient tout le Commerce des Pays étrangers [...]. Ce sont ceux de ce Corps qui portent tout le superflu de la France presque dans toutes les Parties du Monde, et qui par les trocs et échanges qu'ils y font, rapportent les pierres précieuses, des perles, des lingots d'or et d'argent, pour le rendre plus familier en France, que dans les lieux mêmes à qui la Nature

Mais la distinction est ambiguë : les changements de discours d'un article à l'autre révèlent l'écart entre texte normatif, idéalisation socio-professionnelle et situation réelle. Dans le langage courant, le *joaillier* désigne aussi bien un artisan qu'un marchand, ce qui semble en contradiction avec le statut des merciers. Dans l'énumération des six corps, Savary cite justement les joailliers à deux reprises : avec les merciers, avec les orfèvres. En effet, d'après les statuts, les merciers joailliers et les orfèvres joailliers n'ont pas les mêmes prérogatives : les premiers peuvent acheter et vendre mais, à la différence des seconds et en toute logique corporative, n'ont pas le droit de tailler, monter ni mettre en œuvre les pierres ; les orfèvres joailliers, eux, peuvent fabriquer, acheter et vendre. Mais la pratique suit-elle la règle ? Voire... Comme l'indique Savary lui-même, les orfèvres, qui constituent le sixième et dernier corps des marchands, sont statutairement des artisans marchands : « Artisan et Marchand tout ensemble, qui fabrique, qui vend et qui achète toute sorte de vaisselle et d'ouvrages d'or et d'argent ³⁹² ». Il en va pareillement des quincailliers, marchands merciers mais pourtant artisans ³⁹³, et des cinq autres corps, ce que l'auteur explicite à l'article « Mercerie » :

Ainsi à celui de la Draperie ont été incorporés les Drappiers-Chaussetiers, qui taillent, coupent et vendent des bas de draps. Dans celui de l'Épicerie il y a des Apoticares, des Confiseurs et des Ciriers, dont les premiers font chef-d'œuvre et travaillent à faire des sirops, confectons, compositions, onguens, etc. les seconds à faire des dragées, massépins, pâtes et confitures de toutes sortes ; et les derniers à faire des cierges, de la bougie, des flambeaux, etc. Enfin dans les trois Corps de la Pelleterie, Bonneterie et Orfèvrerie on travaille aussi de la main [...], et dans tous les trois on est

en a donné les Mines ; et en un mot, tout ce qu'il y a de plus exquis, de plus rare, et de plus précieux. [...] Toutes les autres professions [...] ne sont purement qu'Ouvriers, et simples Artisans. » (SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant...*, *op. cit.*, chapitre V : « Les Commerces », p. 32.)

Les merciers s'étaient de plus en plus spécialisés et se regroupaient, au début du XVIII^e siècle, en vingt classes contre six un siècle auparavant : les marchands grossiers, de draps et étoffes d'or, d'argent et de soie, de dorure, d'étoffes de laine, de toiles, de dentelles, de soie en bottes, de peausserie, de tapisseries, de métaux, les quincailliers, les marchands d'objets d'art, de sacs de velours, de rubans d'or, d'argent et soie, les papetiers, les marchands de chaudronnerie, de toile cirée, de menuiserie, les petits merciers ou marchands bimbolotiers (jouets, peignes, chapelets, tabatières...) et, jusqu'en 1776, les marchandes de modes et les bouquetiers-décorateurs. (FRANKLIN (A.), *Dictionnaire historique des arts...*, *op. cit.*)

³⁹². SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Orfèvre », t. III, p. 638.

³⁹³. « Marchand ou Marchande, dont le principal négoce est de Quincaillerie ou Quincailleries. [...] Ouvriers ou Artisans qui fabriquent la Quincaillerie » (*Ibid.*, t. III, p. 1032).

« QUINCAILLIER, IERE. s. Marchand qui vend de la quincaillerie, ou qui la fabrique » (*Furetière*).

obligé de faire chef-d'œuvre ³⁹⁴...

À l'article « Marchand », Savary admet le flou de la démarcation :

À l'égard de ceux des autres Communautés qui tiennent boutique ouverte, ils passent pour Artisans, encore que quelques-uns prennent le titre de Marchand, comme les Ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie, les Chapeliers, les Chandeliers, les Tanneurs, les Mégissiers, les Tapissiers, les Plumassiers, et quelques autres ³⁹⁵.

Dans la liste alphabétique des communautés, il spécifie le statut des membres avant d'inscrire le nom du métier : « Maîtres », « Marchands », mais aussi « Maîtres Marchands ». Les termes d'« Ouvriers » et d'« Artisans » sont également utilisés au fil des articles. L'appellation est mixte pour une vingtaine de corporations (15 % de l'ensemble) : « Maîtres marchands », « Ouvriers ou marchands », « qui fait et qui vend » ³⁹⁶. On est donc loin de la théorie qui voudrait que les corps soient composés uniquement de marchands et les communautés d'artisans...

Version masculine, version féminine : une différence d'estime

Le troisième groupe, moitié moins important que le précédent, décline le métier en deux versions, masculine puis féminine : « Bouquetier », « Bouquetière » ; « Brodeur », « Brodeuse » ; « Crieurs de vieux fers et vieux drapeaux », « Crieuses de vieux chapeaux » ; « Doubleur de laine », « Doubleuse de soyes » ; « Fruitier », « Fruitière » ; « Tripièr », « Tripière ». L'appellation dédoublée s'explique dans la plupart des cas par une différence de statut, de réputation et d'activité. À l'exception des tripièr et des doubleurs, la version masculine désigne des corporations, la version féminine des « petites communautés », comme aime à les désigner Savary, c'est-à-dire des métiers sans statuts mais tout

³⁹⁴.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 359.

³⁹⁵.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 283.

³⁹⁶.Sont concernés les « Maîtres-Marchands » bouchers, foulons, fripièr, fruitiers, grainiers et grainières, gantiers parfumeurs, layetiers (« Ouvrier qui fait et vend »), linières, chanvrières et filassières (« Maîtresses-Marchandes »), miroitiers ou lunettiers (« Ouvriers ou Marchands »), ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie, panachers plumassiers, parcheminiers, tailleurs d'habits, tapissiers, teinturiers en grand teint, teinturiers en soie, laine et fil, toilières, verriers...

de même encadrés par quelques règles. Les bouquetiers font ou vendent des bouquets ou des fleurs artificielles ; ils appartiennent au corps des merciers et animent un « négoce considérable ³⁹⁷ ». À côté, les bouquetières ne font pas le poids... Elles aussi, pourtant, font des bouquets. Mais elles courent les rues ou les marchés et doivent se cantonner aux fleurs naturelles :

[Elles sont] établies dans les halles et marchés de la Ville, ou aux portes des principales Eglises, [...] agencent, font, et vendent des bouquets de fleurs naturelles pour la parure des Dames. [...] [Elles sont] du nombre des petites Communautés de Paris ³⁹⁸.

Les dictionnaires de langue, eux, ignorent le masculin ³⁹⁹ !

Savary ne parle pas d'une éventuelle différence de tâche entre les brodeurs et les brodeuses mais il fait ressortir la position subalterne des secondes. Ce sont des *filles* soumises à des maîtres tandis que les premiers sont des *ouvriers* présentés comme indépendants ⁴⁰⁰. Le même type de regard décalé, qui reflète à la fois la réalité – l'infériorité économique des femmes – et les mentalités du temps, est posé sur les crieurs et les crieuses. Savary est presque élogieux à l'égard des crieurs (érigés en corps en 1681) : en fin connaisseur du marché parisien, il insiste sur le « talent » des « Artisans et petits Marchands » qui se consacrent à la revente.

Il n'y a peut-être rien qui fasse tant connoître la grandeur immense de Paris, son commerce, et le nombre infini de ses Habitans, que de voir certains Artisans et petits Marchands réunis en Communauté, dont tout le talent ne consiste néanmoins qu'à recueillir le rebut de diverses Marchandises, qui souvent ne paroissent pas valoir la peine d'être ramassées, et dont la revente entretient cependant une quantité presque incroyable d'autres petits Marchands ⁴⁰¹.

Les femmes n'ont pas droit au même traitement bien qu'elles exercent une activité similaire : le métier est cette fois dépeint de façon misérabiliste.

³⁹⁷. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 1068.

³⁹⁸. *Ibid.*

³⁹⁹. « BOUQUETIERE. s. f. Qui fait des bouquets » indique Furetière. Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, le « bouquetier » désigne un « Vase propre à mettre des fleurs ».

⁴⁰⁰. Les brodeuses sont des « filles qui travaillent chez les maîtres brodeurs » ou des « filles de boutique des merciers » ; les brodeurs sont des « ouvrier[s] qui travaille[nt] en broderie » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 1123). Le terme *filles* est un synonyme d'*apprentisse*. Le mot n'est pas défini, contrairement à celui de *garçon*. Seul existe l'article « Fille lingere. On nomme ainsi les Apprentisses des Marchandes lingeres » (t. II, p. 1253).

⁴⁰¹. *Ibid.*, t. II, p. 774.

Ce sont des filles ou des femmes de pauvres Artisans, de Crocheteurs, Gagnedeniers, ou Soldats aux Gardes, dont toute l'occupation et le métier consiste à courir les rues de Paris, et à se trouver aux ventes publiques, pour y acheter [...] ce qu'elles trouvent de vieux meubles, et de vieilles hardes [...] qu'elles ont coutume ensuite de revendre aux Fripiers avec un gain raisonnable ⁴⁰².

Les crieurs qui alimentent les « petits merciers du quai de la Vieille-Vallée, ou Vallée de la Misère », au nom évocateur, ne doivent pourtant guère rouler sur l'or !

Les doubleurs et les doubleuses sont des ouvriers, les premiers lainiers, les secondes soyeuses ; Savary ne peut se retenir d'une réflexion sexiste à propos des *filles* :

Doubleur de laine. Celui qui double la laine sur le rouet...

Doubleuse de soyes. Ce sont des filles, qui [...] doublent [la soie] sur des guindres [sorte de rouets], pour la rendre au Moulinier, qui lui donne une seconde façon. On parle ailleurs des friponneries que ces filles peuvent faire en doublant les soyes. Voyez Soye, à la fin ⁴⁰³...

Comme pour les brodeurs et les brodeuses, Savary ne mentionne pas de différence dans la besogne des fruitiers et des fruitières ; mais les uns sont membres d'une communauté tandis que les autres ne sont, pour une bonne part, que des regrattières. Toutefois, bien que présentée au masculin contrairement aux grainiers et grainières, la communauté des fruitiers est *partagée* puisqu'elle admet *Maîtresses* et *Apprentisses*. L'infériorité se lit dans les nuances du vocabulaire et le genre : le fruitier est un *marchand* alors que la fruitière n'est pas forcément une *marchande* – terme qui signale ici l'appartenance à la communauté –, d'où l'emploi plus évasif de « Femme » : beaucoup de fruitières sont de petites vendeuses des rues.

Fruitier. Marchand qui vend des fruits. [...] Il y a aussi des Maîtresses dans cette communauté : et c'est pour cela qu'il s'y reçoit des Apprentisses.

⁴⁰².SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 775 : « elles ne composent point de communautés, mais observent néanmoins entre elles une espèce de discipline et ont des usages qui leur tiennent lieu des statuts qu'ont coutume d'avoir les corps les mieux réglés ». Elles se répartissent en quatre groupes : les revendeuses à la toilette, les crieuses en gros qui tiennent boutique, les crieuses ordinaires qui déambulent dans les rues et les novices, qui apprennent le métier auprès d'une ancienne (MILLIOT (V.), *Les Cris de Paris...*, *op. cit.*, p. 29).

⁴⁰³.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 921.

Fruitiere. Femme qui vend du fruit. Il y a des Marchandes Fruitières et des Fruitières-Regratieres ⁴⁰⁴.

L'article dédoublé des tripiers et tripières s'explique par un statut différent, comme pour les métiers précédents, mais aussi par un partage des tâches. On retrouve le rôle féminin prédominant : la vente.

Tripier. Marchand qui vend des tripes. On le dit plus ordinairement de ceux qui les lavent [...] et les préparent pour être vendues par les Marchandes Tripières ⁴⁰⁵...

Les hommes composent une petite communauté sans statuts ; les femmes ne constituent même pas de communauté : elles exercent, en gros ou surtout en détail, en vertu de lettres de regrat et doivent verser chaque année trois livres au Grand Voyer contre un droit d'étalage ⁴⁰⁶.

Sur ces métiers, les dictionnaires de Furetière et de l'Académie portent un regard plus neutre ; la division des sexes apparaît peu (le mot *trapière* n'est décliné qu'au féminin ; la fruitière est associée au détail, le fruitier au gros...) ⁴⁰⁷.

Les métiers au féminin : la médiocrité ouvrière ou commerçante

Un dernier groupe de métiers, minoritaire, existe seulement au féminin : la « Couturière », les « Arracheuses ou Eplucheuses », « Epinceuse », « Epinceuse » ou « Esplucheuses », les « Frotteuses de lettres », la « Poissonniere », la « Remplisseuse », les « Tailleresses », la « Toiliere ». Savary ne fait qu'effleurer

⁴⁰⁴.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. II, p. 1407.

⁴⁰⁵.*Ibid.*, t. III, p. 512.

⁴⁰⁶.Les tripières en gros, qui achètent aux bouchers et revendent aux pâtissiers, cuisiniers, charcutiers et aux tripières en détail, s'installent « sur le Carreau de la Porte de Paris tous les matins à quatre heures » ; les tripières en détail « étalent aux coins des rues chaque jour dès le grand matin ». Les premières ne sont qu'une vingtaine mais les secondes plusieurs centaines (*Ibid.*, t. III, p. 512).

⁴⁰⁷.« BRODEUR, EUSE. s. m. & fem. Artisan qui fait de la broderie... » (*Furetière*). « Celui, celle qui brode » (*Dictionnaire de l'Académie*).

« CRIEUR, au substantif, se dit de ceux qui vendent, ou qui achètent des menuës marchandises en criant par les ruës. Un *Crieur* de gazette. Un *Crieur* de vieux passemens d'argent. Une *Crieuse* de vieux souliers & chapeaux » (*Furetière*) ; « se dit aussi De ces gens qui vont crier du fruit, des vieux chapeaux, &c. Un *crieur* de moutarde. Une *crieuse* de vieux chapeaux » (*Dictionnaire de l'Académie*).

« FRUITIER, IERE. adj. & subst. [...] On le dit aussi de celui qui vend des fruits. Un Marchand *fruitier* en gros. une *fruitiere* en détail » (*Furetière*). « FRUITIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait métier & profession de vendre du fruit. Il s'est fait *fruitier*. La boutique d'une *fruitière* » (*Dictionnaire de l'Académie*).

« TRIPIERE. s. f. Femme qui vend des trippes. Un bassin, un bacquet de tripiere » (*Furetière*). « TRIPIÈRE. s. f. Femme qui achète des Bouchers, & qui revend en détail, ce qu'on nomme les issues des animaux qu'on tue à la boucherie. Les *trapières* se tiennent ordinairement au coin des rues. *Bassin de tripière* » (*Dictionnaire de l'Académie*).

un vaste champ de l'activité productive féminine, commerciale et, surtout, artisanale : nulle arrondisseuse, brunisseuse, cardeuse, colleuse, coupeuse, cou-seuse, doreuse, étendeuse, lustreuse, peintresse, plieuse, rempailleuse, repas-seuse, etc., pourtant massivement présentes dans les ateliers parisiens. Écartées des corporations, privées d'apprentissage, les femmes sont confinées aux niveaux les plus bas de la hiérarchie du travail : à elles les tâches non spécialisées et pénibles, les moins bien payées ⁴⁰⁸. Cette petite dizaine de métiers, composés principalement d'ouvrières, paraît bien médiocre. Les frotteuses, épinceuses, remplisseuses et taillereses appartiennent à l'immense réservoir de main-d'œuvre féminine non qualifiée, majoritairement employée dans le travail textile ⁴⁰⁹. Les termes, multiples, témoignent des nuances régionales du vocabulaire qui désigne la préparation de la laine : épinceuses, esnoueuses, nopeuses, esbouqueuses, espoutieuses, épinceuses, épincheuses... Seules les maîtresses couturières et les marchandes et maîtresses toilières ont un savoir-faire qui peut permettre aux plus talentueuses de se faire connaître et d'atteindre

⁴⁰⁸. Voir GROUPI (A.), « Le travail des femmes... », art. cit., p. 27-46 ; MONNIER (R.), « L'évolution de l'industrie et le travail des femmes... », art. cit., p. 47-60 ; SONENSCHER (M.), *The Hatters...*, op. cit. ; Id., *Work and Wages. Natural law, politics and the eighteenth-century French trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; MOTTU-WEBER (L.), « Inventeurs genevois aux prises avec la maladie des doreuses et doreurs en horlogerie (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », dans COQUERY (N.), HILAIRE-PÉREZ (L.), SALLMANN (L.), VERNA (C.), *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Paris, ENS Éditions, 2004, p. 291 : « les "doreurs" repérables dans les premiers recensements étaient en fait en majorité des "doreuses" et des "gratteboisseuses" travaillant pour des horlogers et des bijoutiers ». Pour une bibliographie plus complète, voir le rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique ».

⁴⁰⁹. « FROTTEUSES DE LETTRES. Ouvrières qui frottent les caractères sur le grès » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. II, p. 1405).

« EPINCEUSES. Ouvrières qui épincent le drap » (elles ôtent les nœuds du drap avec de petites pinces de fer) ; « EPINCEUSES. Ouvrières qui épincent le drap » (elles tirent avec des pincettes les nœuds qui restent au sortir du métier) ; « ESPLUCHEUSES. Nom que l'on donne dans les Manufactures de draperie, aux Ouvrières qui manient et épluchent les laines, avant de les carder, ou de les filer » (t. II, p. 1052).

« ARRACHEUSES ou EPLUCHEUSES. Noms que les Chapeliers donnent à certaines femmes qu'ils ont chez eux, dont l'emploi est d'éplucher ou arracher le jarre qui se trouve sur les peaux de castor » (t. I, p. 732) ; « ESPLUCHEUSES. [...] Se dit aussi chez les Maîtres Chapeliers, des femmes qu'ils employent à tirer le jarre de dessus les peaux de castor » (t. II, p. 1052).

« REMPLISSEUSE. Ouvrière qui fait métier de remplir des points et des dentelles » (t. III, p. 1226).

« TAILLERESSES, qu'on nomme aussi Ouvrières » : elles taillent les flaons dans les hôtels des monnaies ; ce sont des « femmes ou filles des ouvriers et monnoyers » (t. III, p. 297). Le terme « flaon » ou « flan » signifiait « monnaie », « denier », entre le XIV^e et le XVII^e siècle ; le flan était aussi le nom d'une pièce utilisée pour le clivage (BLOCH (O.), WARTBURG (W. von), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 2002).

Seul un terme est défini par les dictionnaires de langue : « REMPLISSEUSE. s. f. Fille qui fait métier [sic] de remplir des dentelles » (*Furetière*) ; « REMPLISSEUSE. s. f. Ouvrière qui gagne sa vie à raccommoder des points, des dentelles. Porter les points à la remplisseuse » (*Dictionnaire de l'Académie*).

une certaine aisance, comme la trentaine de couturières (sur 1 700...) qui s'autocélébrent dans l'*Almanach général*. Mais dans l'article sur les couturières, Savary prend seulement soin de préciser que les « ouvrières en couture », qui forment l'une des corporations les plus dynamiques du XVIII^e siècle ⁴¹⁰, n'ont pas de privilège exclusif, à la différence des tailleurs. La rubrique sur les toilières, qui font partie de la corporation des lingères, est réduite à sa plus simple expression : « Marchande qui vend de la toile ⁴¹¹ ». Les coiffeuses, pourtant signalées à l'article « Corps et Communautés de Paris », sont omises. Elles ne sont pas citées non plus aux articles « Barbier » et « Perruquier » : dans le monde des métiers, la coiffure est un monopole masculin ⁴¹².

Les poissonnières font partie de ces innombrables revendeuses qui étalent dans les halles et les marchés. Une fois de plus, les hommes sont présentés comme grossistes, les femmes détaillantes :

POISSONNIERE. Celle qui vend du poisson. À Paris les Poissonnières étalent dans les Halles et les Marchés [...]. Il ne se dit que des Marchandes de poissons d'eau douce, les autres se nomment Marchandes de marée [...] ou de saline ⁴¹³...

MARÉE. Poisson qui se pêche dans la mer. [...] [Les marchands forains de marée sont] ceux qui voient et vendent en gros le poisson de mer frais [...]. On appelle Marchandes de marée les femmes qui en font le détail à Paris sous la halle à la marée, ou dans les autres marchés de la Ville ⁴¹⁴.

Quelques métiers sont féminisés à l'intérieur d'une rubrique masculine, comme les « tresseuses », les « coupeuses » ou les « regrattières ». Le terme

⁴¹⁰. Voir CROWSTON (C. H.), *Fabricating Women...*, *op. cit.* ; rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique », p. 83 *sqq.* ; ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, chapitres X et XI, p. 247-312. Les couturières n'ont pas le droit de confectionner les vêtements pour hommes tandis que les tailleurs peuvent tout faire, pour hommes, femmes et enfants.

⁴¹¹. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 436.

⁴¹². Savary cite les « Maîtresses Coiffeuses » dans la liste des 118 communautés, puis les « Coiffeuses » dans celle des principales « petites communautés » (*Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 419, p. 423). Les dictionnaires de langue ne mentionnent pas plus le terme. Mais le mot « perruquier » revêt les deux genres, à la différence du dictionnaire de Savary : « PERRUQUIER, IERE. s. m. & f. Celui ou celle qui fait des perruques, des coins de cheveux, & autres choses qui servent à coiffer les hommes & les femmes. On a établi depuis peu en Corps de mestier les *Perruquiers* sous le titre de *Maistres Barbiers Perruquiers & Estuvistes*, qui sont distinguez des autres Barbiers, parce que leurs enseignes sont des bassins de fer blanc » (*Furetière*). « PERRUQUIER. s. m. Faiseur de perruques. *Bon perruquier. Méchant perruquier*. On appelle *Perruquière*, la femme d'un Perruquier » (*Dictionnaire de l'Académie*).

⁴¹³. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 922.

⁴¹⁴. *Ibid.*, t. III, p. 297.

« tresseur » n'existe qu'en titre : les tresseurs sont en réalité des tresseuses ! Ouvrières expertes en perruque, et en tant que telles très recherchées, elles sont indiquées à deux reprises, aux articles « Tresseur » et « Perruque », sans avoir droit à une rubrique particulière. Les femmes sont donc bien présentes dans la sphère de la coiffure... bien que l'auteur ne les mette nullement en valeur.

TRESSEUR. Compagnon ou Apprentif Perruquier qui lui sert à faire des tresses. On dit plus communément Tresseuse, parce que ce sont ordinairement des femmes et des filles qui s'occupent de ces ouvrages ⁴¹⁵.

PERRUQUE. [...] Ce sont pour l'ordinaire des Ouvrieres qui tressent les cheveux ; et l'article 23 des Statuts des deux cents Maîtres Barbiers-Etuviers et Perruquiers de la Ville de Paris, porte que nul Barbier et Perruquier ne pourra prendre la Tresseuse de l'un de ses confreres sans qu'elle lui fasse apparaître d'un congé par écrit du Maître d'où elle sera sortie ⁴¹⁶...

Les coupeuses, autre manière de dénommer les arracheuses, épilcheuses ou esplucheuses, sont citées à l'article « Coupeur de poil ». On les retrouve aux articles « Jarre » et « Chapeau ». Les ouvrières des chapeliers chargées de la besogne la plus ingrate apparaissent donc dans cinq articles différents !

COUPEUR DE POIL. [...] Les Chapeliers appellent Coupeuses, certaines femmes qu'ils occupent chez eux à couper le poil de ces [...] peaux [de castors, de lapins]. Ils les nomment aussi Arracheuses, ou Eplucheuses ⁴¹⁷...

JARRE. Long poil dur et luisant qui se trouve sur la superficie des peaux de castor [...]. Arracher le jarre, le tirer avec des especes de pincettes. Ce qui se fait par les Ouvrieres qu'en terme de manufacture de chapeaux on nomme Arracheuses ou Eplucheuses ⁴¹⁸.

CHAPEAU. [...] Pour arracher l'un de ces poils, et pour couper l'autre [la fourrure du castor est composée de deux sortes de poils], les Chapeliers, ou plutôt les femmes qu'ils employent à cet ouvrage, se servent de deux couteaux [...]. C'est avec ce dernier couteau que ces femmes enlèvent, ou plutôt qu'elles rasent à fleur de peau, le poil le plus court ⁴¹⁹.

⁴¹⁵.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. III, p. 507.

⁴¹⁶.*Ibid.*, t. III, p. 798.

Les dictionnaires de langue déclinent le terme dans les deux genres : « TRESSEUR, EUSE. adj. Compagnon d'un Perruquier, qui luy sert à faire des tresses. Ce Perruquier a toujours de quoy occuper une douzaine de *tresseurs* & de *tresseuses* » (*Furetière*). « TRESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tresse des cheveux, pour en composer une perruque » (*Dictionnaire de l'Académie*).

⁴¹⁷.SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. II, p. 709. Le passage sur les femmes correspond au deuxième paragraphe de l'article.

⁴¹⁸.*Ibid.*, t. II, p. 1668.

⁴¹⁹.*Ibid.*, t. II, p. 206-206.

Les innombrables regrattières sont peu visibles dans le *Dictionnaire*.

REGRATTIER. Marchand qui fait ou qui exerce le Regrat. [...] Tous les Regrattiers, Regrattieres et Revendeuses de Sel [ce sont « les plus considérables »] doivent avoir un Tarif contenant le prix de chaque mesure. [...] Ceux à qui il est permis d'être Regrattier de charbon, sont les Chandeliers et Fruitiens, et les femmes des Gagnedeniers ⁴²⁰...

L'Almanach général : un tableau représentatif malgré les lacunes

Face au monumental *Dictionnaire de commerce, l'Essai sur l'Almanach général d'indication* fait figure de poids plume. Mais les quelques 8 000 maîtres parisiens énumérés représentent tout de même 20 % de l'estimation de Savary, ce qui est loin d'être insignifiant. Roze de Chantoiseau dessine les contours d'un petit monde privilégié de boutiquiers et d'artisans, une fraction des maîtres des corps et communautés, qu'il s'agit maintenant de présenter et dont il faut comprendre la composition pour la confronter à l'estimation de Savary.

L'almanach ne vise pas à l'exhaustivité : seuls les « principaux » acteurs sont pris en compte, comme le précisent le sous-titre et *l'Avis au lecteur* ⁴²¹. Cependant, si les échantillons sont maigres, l'éventail des métiers est large et reflète l'essentiel du paysage professionnel parisien ciblé : 116 professions liées à l'artisanat et au commerce, de l'apothicaire au vitrier, sont indiquées par ordre alphabétique (voir document n° 7, annexe). L'appellation des 124 corps et communautés est fluctuante, rappelant la nature plurielle de nombreuses corporations et le parti pris consubstantiel à toute taxinomie, fût-elle issue d'un dictionnaire sérieux comme celui de Savary ⁴²². Faute d'archives, le travail de critique est difficile : il est impossible d'appréhender le mode de travail de Roze de Chantoiseau, donc d'expliquer la raison de ses choix et le résultat final, les

⁴²⁰. SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 1210-1211.

⁴²¹. « les Noms [...] des principaux Négocians, Marchands, Agens d'affaires, Courtiers, Artistes et Fabricans les plus notables », « les Noms et Domiciles des principaux Négocians, Marchands, Courtiers, Artisans et Fabricans » (*Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, en italiques dans le texte).

⁴²². Il serait intéressant, mais ce n'était pas le propos de ce travail, de conduire une étude sur les taxinomies professionnelles à partir des dictionnaires, des almanachs et des textes réglementaires du XVIII^e siècle, et d'en confronter les résultats avec les tentatives déjà menées par Roland Mousnier, François Furet et leurs successeurs à partir d'autres sources (capitation, taxe des pauvres, actes notariés, etc.).

listes nominatives. Celles-ci tiennent à la fois à son travail, rassembler, tant bien que mal, puis trier l'information, mais aussi à la réponse variable des maîtres de métier, voire à leur importance numérique ou socio-économique. Aussi est-il parfois délicat d'établir des correspondances exactes entre les listes de Savary et de Roze de Chantoiseau, bien que tous deux brossent la situation d'avant 1776 : Roze signale les perruquiers (Savary les mêle aux barbiers), ferblantiers (taillandiers chez Savary), parfumeurs (gantiers), plumassiers (panachers), rubanniers (tissutiers), traiteurs (cuisiniers), sculpteurs (peintres), etc. Il omet les bouquetiers, unis aux merciers alors que Savary les distingue, mais sépare les apothicaires des épiciers, les opticiens des miroitiers... Malgré ces tiraillements, intéressants en eux-mêmes, il est instructif de comparer les deux sources afin d'appréhender la représentativité de l'almanach.

Pas plus que pour le *Dictionnaire* de Savary, il ne s'agira ici d'analyser l'ensemble du corpus, métier après métier. Il a paru plus stimulant d'observer deux failles qui en disent long sur les manières de penser et sur les réalités socio-économiques du temps : d'une part l'absence de certains métiers, d'autre part la sous-représentation mais néanmoins présence des femmes.

Couturières, savetiers et fripiers : des oublis tendancieux

Par rapport à la liste de Savary, une petite vingtaine de métiers manquent dans l'almanach. Ce sont pour la plupart des corporations numériquement faibles : les bouquetiers, boyaudiers, cardeurs, cartiers, chameliers (chamoiseurs, selon le *Dictionnaire de commerce*), couturières, crieurs de vieux fers, découpeurs, fabricants d'étoffes, fouteurs, fripiers, heaumier, mégissiers, nattiers, patenôtriers, savetiers, tondeurs et vidangeurs. Quatre d'entre elles ont pourtant de lourds effectifs : les couturières (1 700), les savetiers (1 300), les fripiers (700) et les ferrandiniers (ou fabricants d'étoffes, 318). Est-ce par manque de « réputation », de « célébrité », de « mérite distingué », pour reprendre les termes qu'affectionne le rédacteur ? Par l'indigence du métier, incompatible avec l'aisance du lectorat ? Ou bien sont-ce plutôt ces omissions dont il se défend

par avance ⁴²³ ? Les niveaux socio-économiques des quatre corporations sont divers. Taxés entre 9 livres et 30 sous dans le tarif de la capitation fixé en 1779, les savetiers, divisés en cinq classes, font partie des jurandes les plus modestes ⁴²⁴ ; les couturières sont moins misérables (neuf classes, de 25 livres à 30_ sous), tandis que les fabricants d'étoffes (treize classes, de 60 à 4 livres) et surtout les fripiers (de 150 livres à 30 sous ⁴²⁵) peuvent atteindre l'aisance, voire la prospérité. Roze de Chantoiseau n'écarte donc pas ces professions pour pauvreté, d'autant que d'autres représentants de piètres métiers sont cités (une bouquetière, cas unique d'un métier sans statuts, taxée comme le savetier, 24 brosiers, 29 cordiers, 24 cloutiers, 14 ferrailleurs, 17 tisserands, 53 vanniers, etc., tous taxés entre 15 livres et 30 sous). Les savetiers et les fripiers – les premiers artisans, les seconds marchands – sont impliqués exclusivement dans le marché de l'usagé et de l'occasion. En les omettant, Roze de Chantoiseau passe sous silence un pan considérable de l'activité économique, probablement jugé peu digne d'accéder à la reconnaissance livresque ⁴²⁶. Il va sans dire que les revendeurs (d'occasion ou de vieux) et autres brocanteurs sont inexistantes. Pour Daniel Roche, c'est une raison similaire qui frappe d'ostracisme les couturières : leur statut professionnel est dépendant et inférieur à celui de la marchande de modes ou du tailleur ; il manque de respectabilité : ce sont des *ouvrières* ⁴²⁷. Les maîtresses couturières sont moins riches que les jeunes maîtres tailleurs ou que

⁴²³. «... mais si, malgré mes omissions, ce premier essai a l'honneur d'être favorablement accueilli du Public » (*Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Avis au lecteur »).

⁴²⁴. *Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques...*, Paris, Panckoucke, 1785, t. IV, p. 432 *sqq.* Le tarif est une donnée qui vaut ce qu'elle vaut, du moins offre-t-elle un ordre de grandeur appréciable.

⁴²⁵. Les fripiers d'habits et tailleurs sont divisés en 18 classes, de 100 livres à 30 sous ; les fripiers en meubles, tapissiers et miroitiers en 18 classes, de 150 à 4 livres.

⁴²⁶. Deux notations seulement évoquent le raccommodage dans l'almanach, l'une dans la liste des communautés, l'autre dans la rubrique publicitaire :

[tabletiers] Rossignol : Fait, vend et raccommode proprement toutes sortes d'ouvrages concernant la Tableterie ;

[Objets divers et nouvelles nouvelles. Sciences et secrets des Arts et Métiers] veuve Anselme : raccommode parfaitement les Porcelaines et les Cailloux de toutes espèces, de même que toutes sortes de Figures des Indes quelque mutilées et endommagées qu'elles soient.

Les almanachs sont en général peu diserts sur le sujet : nulle notation dans le *Tableau général du commerce* (1789-1790) de Gournay. Si Thomas ignore lui aussi fripiers et savetiers, il indique toutefois, sur 350, une dizaine de marchands ou artisans versés dans le raccommodage et le « vieux » (*Almanach des marchands*, 1770).

⁴²⁷. « Couturiere. Ouvriere en couture » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 753).

les maîtresses lingères ⁴²⁸. Elles représentent pourtant l'une des toutes premières communautés par ses effectifs, derrière les merciers (2 167), les tailleurs d'hommes (1 882) et les cordonniers (1 820) ; ces derniers ne sont guère plus taxés qu'elles (de 50 livres à 30_ sous) et l'on vient de voir que des métiers peu reluisants apparaissent dans l'ouvrage. Le dédain envers les couturières s'explique aussi en partie par la féminité d'un corps dynamique, autorisé tardivement, en 1675, qui se heurta durablement à la solide réputation et au monopole ancien des tailleurs ⁴²⁹.

Les oublis de Roze de Chantoiseau, sans doute liés pour une part au manque de distinction des métiers considérés, font partie des imperfections inévitables de *l'Essai* (première version bien nommée) puisque quatre années plus tard ils sont à peu près réparés : dans l'une des premières éditions de *l'Almanach dauphin* (1773), version ultérieure de *l'Essai sur l'Almanach général*, les couturières, les fripiers et les savetiers sont notés, comme d'autres maîtres précédemment omis ⁴³⁰. Mais leur représentativité est faible : 1,6 % pour les couturières, 6 % pour les fripiers, tandis que les savetiers sont appréhendés globalement, sans liste.

Les femmes de *l'Almanach* : une présence étroite mais variée

L'almanach reflète le manque de visibilité des entrepreneuses, lié à la condition juridique de la femme, éternelle mineure à moins d'être veuve ou célibataire indépendante, et à son exclusion théorique des corporations ⁴³¹. Pourtant, si l'almanach omet les couturières, il n'est pas fermé aux communautés

⁴²⁸. ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, chap. XI : « Des métiers à la clientèle : tailleurs, couturières, lingères, marchandes de modes », p. 296, p. 302. Voir aussi CROWSTON (C. H.), *Fabricating Women...*, *op. cit.*, p. 364-381.

⁴²⁹. Les couturières réclamaient depuis 1608 le statut corporatif. Voir CROWSTON (C. H.), « Engendering the Guilds: Seamstresses, Tailors, and the Clash of Corporate Identities in Old Regime France », *French Historical Studies*, vol. 23, n° 2, printemps 2000, p. 339-371 ; Id., *Fabricating Women...*, *op. cit.*

⁴³⁰. Tels les cardeurs, cartiers, chamoiseurs, mégissiers, nattiers, tondeurs ou vidangeurs.

⁴³¹. Voir BEAUVALET-BOUTOUYRIE (S.), *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003 ; ABENSOUR (L.), *La femme et le féminisme avant la Révolution*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1977 (1923) ; BURGUIÈRE (A.), KLAPISCH-ZUBER (C.), SEGALIN (M.), ZONABEND (F.), dir., *Histoire de la famille*, Paris, A. Colin, 1986 ; TRUANT (C. M.), « The guildswomen of Paris: gender, power and sociability in the old regime », *Proceedings of the annual meeting of the western society for french history*, vol. 15, 1988, p. 130-138 ; HAFTER (D. M.), « Gender Formation from a Working Class

féminines puisque les filassières (46), les lingères (43) et une bouquetière sont présentes. Au total, les 586 femmes de l'almanach représentent 9 % du corpus ; 94 % d'entre elles sont des veuves. La faible représentation d'ensemble cache de grandes disparités⁴³². Loin de se cantonner aux corporations féminines, l'almanach relève dans de nombreux métiers des marchandes ou des artisanes, y compris dans des secteurs traditionnellement masculins ou/et demandant de la force physique : 16 % de femmes parmi les libraires-imprimeurs, 18 % parmi les armuriers, 7 % parmi les éperonniers, 6 % parmi les maréchaux, 16,5 % parmi les cloutiers, 17,5 % parmi les miroitiers, 22 % parmi les bouchonniers, 17 % parmi les cordiers, 19,5 % parmi les tanneurs, 13 % parmi les vitriers, 8 % parmi les paveurs, 20 % parmi les drapiers et les bonnetiers⁴³³... Il s'agit toujours de veuves, d'où l'appellation, inexacte en soi puisque les femmes y sont bien présentes, de métiers *masculins*, ainsi dénommés parce que l'épouse ne peut accéder aux privilèges de la maîtrise qu'à la mort du mari. Généralement, la veuve conserve la direction des affaires et confie la fabrication à un apprenti ou compagnon, quand ce n'est pas à son fils. Des avis publicitaires annoncent ainsi la continuation de l'entreprise malgré le décès du maître :

[Mme Belloste, veuve] vend toujours avec succès les Pillules inventées par son feu époux, dont l'excellence est reconnue.

[La veuve Delajutais et Mlles ses filles] distribuent toujours avec le même succès la Poudre Royale Febrifuge au prix modique de 10 s. la prise, fixé par Louis XIV. Ses heureux effets surpassent tout éloge⁴³⁴...

Viewpoint: Guildwomen in Eigtheenth Century Rouen », *Proceedings of the annual meeting of the western society for french history*, vol. 16, 1989, p. 415-422 ; DUBY (G.), PERROT (M.), dir., *Histoire des femmes en Occident. T. 3 XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991 ; PELLEGRIN (N.), WINN (C. H.), dir., *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime. Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998)*, Paris, Honoré Champion, 2003. Voir pour plus de détail le rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique », p. 62 sqq.

⁴³²La moyenne est peu signifiante car, d'une part, les femmes sont absentes dans 60 % des métiers (69 sur 116) et, d'autre part, les échantillons sont parfois très faibles, si bien que la proportion n'a pas de sens : ainsi pour les boutonniers (deux femmes sur cinq), les chasubliers (une sur deux), les coffretiers-malletiers (une sur trois) ou les traiteurs (une sur quatre).

⁴³³À Rouen, dans les années 1770, Daryl Hafter relève également des pourcentages importants de veuves, y compris dans des métiers traditionnellement masculins : 17 % de maîtresses veuves chez les horlogers, 25 % chez les couvreurs plâtriers, 10 % chez les menuisiers, 10 % chez les tonneliers, 24 % chez les tanneurs, 15 % chez les apothicaires, 11 % chez les teinturiers, 15 % chez les drapiers drapants, 9 % chez les toiliers, 15 % chez les boulangers, 25 % chez les chandeliers, 19 % chez les vinaigriers, 31 % chez les bouchers, 34 % chez les charcutiers... (HAFTER (D. M.), « Les veuves dans les corporations de Rouen sous l'Ancien Régime », dans PELLEGRIN (N.), WINN (C. H.), dir., *Veufs, veuves et veuvage...*, *op. cit.*, p. 123).

⁴³⁴*Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Remedés et secrets approuvés [...] contre la fièvre ».

Les précisions de l'almanach permettent de distinguer les métiers masculins des rares métiers mixtes ⁴³⁵ : les « Madame » (16), « Dame » (3), « Mademoiselle » (14) ou « Demoiselle » (2) sont des boursières (9 % de femmes), chasublière (un cas sur deux), éventailistes (10 %), mercières (12 %), lapidaires (13 %), peintres (6,5 %), épicières (9,5 %) ou grainières (27 %) ⁴³⁶. Cette fois, le secteur de la mode et du luxe domine.

De nombreuses « anecdotes particulières », appellation pudique des annonces publicitaires, concernent des femmes :

[Mme St-André, artificière] approuvée de l'Académie des Sciences, et renommée pour l'exécution des Feux de Table.

[La veuve Delaistre, mercière] tient magasin de fer étamé, et de graisse à Asphalte ; elle débite aussi d'excellens vins de Madere.

[Mme Doré, peintre] peint sur soie et sur gaze supérieurement aux ouvrages de Chine. On admire dans les morceaux de sa composition l'invention, l'élégance et l'ordonnance du dessein ⁴³⁷.

Voir aussi PINCHBECK (I.), *Women workers and the industrial revolution: 1750-1850*, Londres, G. Routledge and sons, 1930, p. 285 : « M. Hawthorn, Widow of the late John Hawthorn, Watchmaker of this town, [...] begs to acquaint [...] the public, that she will carry on the said Business (having engaged able workmen therein) and hopes for the continuance of their favours, which she will at all times studiously endeavour to merit » (*Newcastle Courant*, 13 février 1779).

⁴³⁵. « MADAME, se dit encore en parlant des femmes roturières & bourgeoises. Elles sont séparées des Dames de qualité par le rang des Demoiselles qui est entre deux. *Madame* la Greffière, *Madame* la Procureuse. On appelle aussi les filles de basse condition *Madame*, en y joignant leur nom propre, *Madame* Marie, *Madame* Margot ; & l'abus a creu à tel point, que les Servantes se veulent faire appeller *Madames* ».

« DAME, se dit aussi d'une simple Dame bourgeoise, de la femme d'un Marchand, d'un Procureur, qu'on appelle *Madame* ; & c'est une moindre qualité que *Demoiselle* ».

« MADEMOISELLE, est aussi un nom qu'on donne à toutes les filles qui ne sont point mariées, pourveu qu'elles ne soient pas de la lie du peuple, ou filles d'Artisans ».

« DEMOISELLE, se dit aujourd'huy de toutes les filles qui ne sont point mariées, pourveu qu'elles ne soient pas de la lie du peuple, ou nées d'Artisans. Ces deux belles *Demoiselles* sont filles d'un Marchand, d'un Procureur. Ce nom ne se donnoit autrefois qu'aux filles des Princes & des Grands Seigneurs, des Barons & des Chevaliers, qui n'estoient point mariées » (*Furetière*).

⁴³⁶. Les peintres sont Mlles Beauvais, dessinatrices, la demoiselle Grenier, spécialiste des diamants, et Mme Doré, qui peint sur soie et sur gaze. La majorité des mercières sont des veuves, 24 sur 34 ; deux tiennent un magasin de serrurerie, l'une est mercière quincaillière, les autres sont marchandes de modes ou de tissus.

⁴³⁷. Ces annonces sont extraites de la liste des marchands ou de la rubrique « Objets divers et nouvelles nouvelles » :

[Mme Marlet, bouquetière] ancienne Jurée, travaille au service des Desserts.

[La demoiselle Lemaire, lapidaire] Tient assortiment de Pierres opaques ou transparentes, qui imitent en tout genre les pierres les plus précieuses, de manière à s'y méprendre...

[la demoiselle Grenier, peintre] donne avis qu'elle possède le secret de peindre les diamans en toutes sortes de couleurs, et de leur rendre ensuite, si on le juge à propos, leur couleur naturelle.

La demoiselle Lemaire s'offre une deuxième annonce à la fin de l'almanach, dans la rubrique « Objets divers et nouvelles nouvelles. Sciences et secrets des Arts et Métiers » :

Mlle Lemaire, rue du faubourg Saint-Jacques, tient magasin de pierre de composition imitant les pierres fines les plus précieuses, telles que rubis, cornalines, émeraudes, saphirs, améthistes, jaspes,

La présence féminine dans de multiples corporations montre que, loin de se cantonner au domaine de la mode féminine, les femmes, veuves, mariées ou célibataires, exerçaient leur activité dans des secteurs très divers. Cette présence prouve aussi qu'elles n'ont pas attendu les réformes de 1776-1777 – l'ouverture aux femmes des corporations – pour se lancer dans les affaires. Dans un article sur le genre étudié à travers les métiers liés au vêtement, Judith Coffin s'insurgeait déjà contre la vision rapide des femmes « traditionnellement » adonnées au travail textile ⁴³⁸. L'inscription dans l'almanach révèle également l'aptitude des femmes à se saisir du nouveau média pour « devenir visible ⁴³⁹ ». Ce fut, enfin, une heureuse surprise de rencontrer des femmes dans un ouvrage dédié à un milieu, le patronat boutiquier, si prétendument réservé à la gent masculine. De ce point de vue, l'almanach, malgré ses omissions, offre finalement, grâce à la collecte des informations auprès des professionnels, un tableau plus proche de la réalité que le *Dictionnaire de commerce*. Celui-ci est beaucoup plus détaillé et complet mais inféodé à une lecture normative des activités économiques : la vision sexuée des métiers y est moins ouverte. Savary, le promoteur de l'œuvre, était inspecteur, ne l'oublions pas !

Le double filtre de la corporation et de la renommée

De ce qui précède, il ressort que la notation dans l'almanach ne tient pas à l'activité professionnelle ni à l'image besogneuse du métier ou à la richesse ni même au sexe en dépit des lacunes. La première condition est de faire partie d'une corporation et d'être sédentaire, comme l'indique le titre : *Almanach... d'adresse... fixe, des Six Corps, Arts et Métiers* ⁴⁴⁰. Pour l'auteur, qui dit corporation

jaspe sanguin, topases, crystal de roche, sur lesquelles elle imprime toutes sortes d'armoiries avec la plus grande régularité.

⁴³⁸. COFFIN (J. G.), « Gender and the Guild Order: The Garment Trades in Eighteenth-Century Paris », *The Journal of Economic History*, vol. 54, n° 4, 1994, p. 770.

⁴³⁹. Voir BRIDENTHAL (R.), KOONZ (C.), STUARD (S.), *Becoming visible: Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977.

⁴⁴⁰. Le sous-titre de l'édition de 1773 est encore plus clair : « Première partie Contenant des notions sommaires et exactes sur la création, les droits et privilèges de chaque Corps. Les statuts et Règlements auxquels ils sont respectivement assujettis. Les Noms, Etat et Domicile actuels de ceux qui les composent... » (les italiques sont de l'auteur).

dit fixité, ce qui explique l'absence des crieurs de vieux chapeaux. Du moment qu'ils appartiennent à une communauté, « ouvriers », « artisans », « marchands » sont cités ⁴⁴¹ ; peu importe qu'il s'agisse de commerce de gros ou/et de détail. De manière pragmatique, l'almanach révèle la complexité des pratiques, bien éloignée de la rigidité statutaire : l'artisan vend, le commerçant fait du gros et du détail... La liste des papetiers, par exemple, regroupe des détaillants, des grossistes et des marchands « mixtes » ⁴⁴². Il est impossible de calculer les proportions réelles : la mention « en gros » concerne une quinzaine de papetiers (sur 41), trois merciers (sur 350) et un épicier (sur 315) ; les termes *négoce* ou *négociant* n'apparaissent que dans les titres, sous-titres et préface. L'absence des mots signifie surtout que les marchands n'éprouvent pas le besoin de distinguer *gros* ou *détail*. Inversement, la formule fréquente : « Tient magasin... » n'implique pas nécessairement commerce en gros, contrairement à ce qu'indiquent Roze de Chantoiseau dans sa préface et Savary dans son *Dictionnaire*. Le mot « boutique » n'est relevé qu'à deux reprises, ce qui ne veut pas dire qu'elle est ignorée ! Dans l'« Avis au lecteur », l'auteur précise un peu les contours de son corpus : « On a observé [...] de désigner, sans blesser qui que ce soit, le genre de travail que chacun a singulièrement *adopté* », mais il définit seulement le négociant et celui qui tient magasin. La description du « genre de travail » des autres professionnels se limite à donner les spécialités de trois « Arts ».

On a cru devoir annoncer dans cet Ouvrage, comme *Négociant*, celui qui fait la

La mention, dans le titre, des « Six Corps, Arts et Métiers de la Ville de Paris » est présente jusqu'à la fin des années 1770 (voir *supra* chapitre 3). À partir du milieu des années 1780, voire plus tôt, les artistes, marchands, négociants et fabricants disparaissent du titre au profit des « Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce ». La personnification du commerce fait place à une typologie de l'entreprise.

⁴⁴¹. Les termes d'« artisan » et d'« ouvrier » sont synonymes, chez Furetière comme chez Savary :

« ARTISAN. s. m. Ouvrier qui gagne sa vie en travaillant aux arts mécaniques, comme Cordonniers, Serruriers, Menuisiers, Chapeliers, &c. ».

« OUVRIER, IERE. substantif. masc. & fem. Artisan qui travaille à quelque ouvrage. Voilà un atelier où il y a quantité d'*Ouvriers*, de *Masons*, de *Peintres*, de *Menuisiers*, &c. Ce *Charpentier* a toujours trente *ouvriers* ou compagnons qui travaillent dans son chantier. Cet *Horlogeur* est un excellent *ouvrier* » (Furetière).

« OUVRIER. Se dit en général de tout Artisan qui travaille de quelque métier que ce soit » (SAVARY DES BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 658).

⁴⁴². Tels les sieurs Cabaret, qui possède un « magasin en gros et détail », rue de Bucy, Delavoypierre, au Louvre, Richard, rue Saint-Honoré...

Banque, ou fait armer *pour son compte*, et comme tenant *Magasin*, celui qui fait commerce en *gros*, d'une seule espèce de Marchandise, ou de plusieurs analogues, dont il est supérieurement bien assorti.

On a observé aussi de désigner, sans blesser qui que ce soit, le genre de travail que chacun a singulièrement *adopté*.

Dans l'HORLOGERIE, par exemple, l'un est pour le *Mouvement*, l'autre pour la *Quadrature*.

Dans la GRAVURE, tel est pour les *Métaux* ; tel autre pour le *Cachet* : celui-ci, pour le *Portrait* ; celui-là grave la *Lettre*, et l'autre la *Musique*.

Dans la PEINTURE, l'un est pour le *Paysage* ; l'autre est pour l'*Ornement* : celui-ci ne peint qu'en *Pastel* ; celui-là en *Miniature*, et ainsi des autres Arts dont les branches se subdivisent à *l'infini* ⁴⁴³.

La deuxième condition de l'inscription dans l'almanach est théoriquement la renommée et l'excellence. À partir de 1772, lorsque Roze de Chantoiseau dédie son œuvre au dauphin, le titre est explicite : *Tablettes ... de renommée, Tablettes ... du vrai mérite*. Mais les plus célèbres marchands parisiens, les Granchez, Bertin, Beaulard, Le Normand, Daguerre..., ne figurent pas dans l'almanach : déjà reconnus, ils semblent dédaigner le nouveau média. En ce sens, les propos du rédacteur Thomas touchent juste : l'almanach sert à faire connaître ceux qui précisément ne le sont pas encore ⁴⁴⁴. Il est toutefois difficile d'appréhender globalement le comportement des marchands : il faudrait faire une étude fine, individuelle, pour comprendre si l'inscription dans l'almanach correspond, ou non, à un début de carrière, au lancement de l'entreprise, à un moment de déclin ou d'épanouissement. Il faudrait aussi veiller au métier. Les libraires-imprimeurs, par exemple, sont très tôt présents en masse, 180, soit 90 % du chiffre donné par Savary : l'almanach fait partie de leur monde ⁴⁴⁵. Contredisant l'affirmation de Thomas, quelques marchands connus ont envoyé leur carte à Roze de Chantoiseau dès 1769, comme l'horloger Berthoud, les

⁴³. *Essai sur l'Almanach général d'indication...*, *op. cit.*

⁴⁴. «... c'est augmenter le crédit de l'un en le plaçant dans cet Almanach, et c'est laisser son voisin à ses connoissances ordinaires en ne l'y plaçant pas » (« Avertissement », *Almanach des marchands*, 1770, p. 3-4), voir *supra* chapitre 3.

⁴⁵. Voir MARTIN (H.-J.), « La prééminence de la librairie parisienne », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, *op. cit.*, p. 331-337, et dans le même ouvrage, SGARD (J.), « La multiplication des périodiques », p. 246-255.

libraires d'Houry, Hérissant, Panckoucke, le papetier Réveillon, les selliers Roullier et Chevalier, le poëlier Kropper, le parfumeur Dulac, le drapier Quatremère, le pelletier Arson... Plusieurs célébrités, absentes de la première édition, ne dédaignent pas se faire annoncer ultérieurement : les bijoutiers Tesnière et Vaugeois, les merciers Poirier et Poixmenu, le graveur de Saint-Aubin, l'ébéniste Héricourt, le menuisier Roubo, le plombier Laurent, le jardinier Thouin (du Jardin du Roi), les apothicaires Cadet et Demachy, la marchande de modes Bertin, le chapelier Desperelle... Mais le nom du mercier bijoutier le plus célèbre de Paris, Granchez, reste absent de l'*Almanach dauphin*⁴⁴⁶. L'astucieux marchand préfère honorer le nom de sa boutique, le *Petit Dunkerque*⁴⁴⁷, ou utiliser la presse.

La troisième condition, liée à la deuxième (le marchand se fait annonceur pour vanter sa distinction), est l'aptitude à saisir les opportunités, dont témoigne l'inscription dans l'almanach. Cette démarche de mise en valeur est neuve ; elle implique une certaine aisance et une bonne insertion dans le milieu professionnel et les réseaux d'information. Prenons le cas des oubliés de 1769 : dans l'édition de 1776, Roze de Chantoiseau énumère 28 couturières, « ouvrières autorisées à employer et mettre en œuvre les étoffes qui servent à habiller les femmes d'une manière élégante ». Elles sont « très nombreuses » : ouvrières en robes, en corps d'enfants, en linge ou en garnitures. Les notices sont élogieuses : « une des plus fameuses », « une des plus renommées », « travaille pour plusieurs princesses et dames de la cour », « couturière ordinaire de Madame la Dauphine », etc. Les 43 fripiers, ces « marchands et ouvriers qui font profession d'acheter, vendre, raccommoder et troquer toutes sortes de meubles, ustensiles,

⁴⁴⁶.Le fils du mercier est mentionné, à la rubrique « Clincaillerie, Bijouterie d'acier de France et Etrangere en gros », dans l'édition de 1789, à l'adresse inchangée, quai de Conti :

Granchez fils et compagnie : bijouterie étrangere, et toutes sortes d'objets curieux particulièrement d'Angleterre (*Tablettes royales de correspondance, et d'indication générale...*, *op. cit.*).

⁴⁴⁷.La rubrique « Objets divers, et nouvelles nouvelles » comporte six informations ; trois portent sur le *Petit Dunkerque* :

Nouveaux Etriers à ressorts qui ont l'avantage de se détacher naturellement lorsqu'un cheval s'abat ou qu'il s'emporte [...]. S'adresser Quai de Conti au petit Dunkerque. [...] Nouvelles Jarretieres Angloises élastiques, très-douces pour les Dames. Prix 30 liv. *idem*. [...] Jeu perpétuel, *idem* (*Almanach du Dauphin*, 1777, n. p.).

effets de garde-robes, etc. ⁴⁴⁸ » se proclament eux aussi tous « fameux » ⁴⁴⁹. Revenons à l'*Essai* de 1769. La distinction joue même pour les métiers modestes ou encore peu portés à l'emphase publicitaire, tels la plupart des « arts mécaniques » : les listes sans aucun commentaire sont minoritaires ⁴⁵⁰. Une bonne partie, voire toutes les personnes citées affichent au moins leur dignité corporative ⁴⁵¹ : « ancien garde », « ancien grand garde », « garde en charge », « ancien juré », « juré », « syndic », « doyen ». Mais seuls les épiciers manient déjà avec dextérité l'art publicitaire. Dans les éditions suivantes, la publicité va tout envahir : presque tous les métiers, même les moins prestigieux, se parent de formules attirantes, marque distinctive de l'inscription dans l'almanach ⁴⁵². En 1773, il est précisé dans le sous-titre que la première partie de l'ouvrage est ouverte, non seulement aux membres des corps, mais aussi aux « Fabricans, Manufacturiers, Machines de *nouvelle invention*, Remèdes et Secrets approuvés, etc. ». La diffusion grandissante de la publicité est le signe indubitable de l'essor de la culture de consommation.

La désinence des métiers : des pratiques souples et multiples

Malgré la sécheresse de la nomenclature, qui épouse dans ses grandes lignes celle des corporations, la déclinaison plurielle de plusieurs métiers révèle

⁴⁴⁸. *Almanach du Dauphin...*, op. cit., 1776, n. p.

⁴⁴⁹. « [Dumouchel] tient un de plus fameux magasin et assortiment de Garde-robes riches et précieuses pour hommes. » (*Almanach du Dauphin...*, 1776)

⁴⁵⁰. Les métiers concernés sont les graveurs en taille douce, horlogers, éperonniers, menuisiers, miroitiers, paveurs, vitriers, balanciers, batteurs d'or, tireurs d'or, bouchonniers, cloutiers, cordiers, filassières, gainiers, gauffreurs, layetiers, rouliers, brodeurs, éventailistes, ceinturoniers, drapiers, vinaigriers. Dans l'*Almanach dauphin*, les opulents drapiers et les habiles horlogers ont remédié à l'absence de fioritures.

⁴⁵¹. Ainsi des relieurs et doreurs de livres, parcheminiers, paumiers, tabletiers, doreurs, émailleurs, fayenciers, fondeurs, épingliers, couteliers, fourbisseurs, bourreliers, charrons, maréchaux, selliers, carreleurs, charpentiers, couvreurs, maçons, tapissiers, serruriers, plombiers, chaudronniers, brossiers, corroyeurs, ferrailleurs, ferblantiers, tonneliers, tourneurs, potiers, tanneurs, vanniers, parfumeurs, boursiers, cordonniers, tailleurs, lingères, rubaniers, teinturiers, peaussiers, pelletiers, tisserands, boulangers, pâtisseries, rôtisseurs, charcutiers, fruitiers, grainiers, brasseurs.

⁴⁵². Seuls les savetiers, boyaudiers, brocanteurs, constructeurs ou mégissiers n'ont droit qu'à une présentation succincte, signe d'une moindre considération : [savetiers] artisans qui raccommoient et vendent les vieilles chaussures de cuir [...]. Quelques-uns des Maîtres les plus connus sont : rue St. Eloi, rue de la Poterie, et autres rues adjacentes des Halles (*Almanach du Dauphin*, 1777).

la souplesse et la diversité des pratiques ⁴⁵³. La manière dont se nomment les artisans et les marchands, dans la colonne « enseignes et anecdotes particulières » des listes ou dans la rubrique « objets divers et nouvelles nouvelles » qui leur fait suite, montre l'attachement au corps mais aussi les accommodements : le corps n'est pas toujours un métier ; il recouvre parfois des spécialités distinctes. Les merciers, « vendeurs de tout... », incarnent au plus haut point l'éventail des possibles. Mais la diversité touche d'autres professions, signalant une division du travail exacerbée par la ville capitale ⁴⁵⁴. Jouant sur l'étendue des savoir-faire, l'orfèvre se dit aussi *orfèvre bijoutier, orfèvre joaillier, orfèvre lapidaire, orfèvre sculpteur, orfèvre joaillier bijoutier, orfèvre metteur en œuvre joaillier* ; l'épicier se désigne comme *épicier apothicaire, épicier chimiste, épicier cirier, épicier confiseur, épicier distillateur, épicier droguiste, épicier marchand de couleurs, épicier traiteur, épicier chocolatier, épicier droguiste chimiste, épicier droguiste apothicaire, épicier droguiste confiseur, épicier droguiste distillateur, épicier droguiste cirier...*

Une représentativité disparate

La plupart des métiers sont mentionnés dans l'almanach, c'est une de ses qualités, mais leur représentativité varie beaucoup : de 100 % pour les pelletiers (47) à 0,6 % pour les fleuristes-jardiniers (8 contre 1 200 chez Savary) (voir document n° 9, annexe). Les données sont trop chaotiques pour en discuter sérieusement. Face à une démarche marquée par le pragmatisme puisque la collecte des informations est loin d'être au point, il faut éviter de surinterpréter. Sachant que les évaluations de Savary sont incomplètes, que l'almanach omet 18 corporations mais en distingue certaines que Savary amalgame avec d'autres, le nombre des métiers communs aux deux sources, avec effectifs (parfois grâce aux chiffres de Franklin, qui supplée Savary), s'élève à 74, soit 60 % des 124 corps et communautés. Pour un quart des métiers, les effectifs atteignent 50 à 100 %

⁴⁵³. Voir aussi, à propos de la richesse lexicale des métiers, COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 36-37, à propos des 17 peintres-doreurs de la princesse Kinsky, et document n° 7 « Liste des métiers », tirée de l'étude de quelque 1 800 fournisseurs de cinq maisonnières aristocratiques, annexe, p. 285-286.

⁴⁵⁴. Voir ABRAMS (Ph.), WRIGLEY (E. A.), éd., *Towns in Societies...*, *op. cit.* ; FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, *op. cit.*

de ceux donnés par Savary ; pour la moitié, 12 à 45 % ; pour un cinquième, moins de 10 % ⁴⁵⁵. Dans les trois groupes se mêlent des secteurs d'activité divers : luxe, vêtement, alimentation, bâtiment et décoration, santé... sans que puissent être discernés des affinités. L'aspect aléatoire du corpus rend improbable une tentative raisonnée de classification : il ne semble pas y avoir de préférence pour tel ou tel secteur. Ainsi, les professions les mieux évaluées (60 % et plus) sont, dans l'ordre décroissant, les pelletiers, armuriers, paveurs, peaussiers, libraires-imprimeurs, vitriers, brasseurs, bonnetiers, galonniers, drapiers, éperonniers, brodeurs et balanciers. Les moins bien représentées (moins de 5 %) sont les jardiniers-fleuristes, boutonnières, traiteurs, tailleurs d'habits, cordonniers-bottiers et chapeliers. Les métiers bien cités ont souvent des effectifs modérés, ce qui rend leur couverture plus aisée ; mais le rapport entre la représentativité et l'importance numérique est loin d'être systématique. Si l'on prend, exemple parmi d'autres, les métiers qui ont une cinquantaine de représentants, comment interpréter les différences ou les ressemblances de représentativité ? : 100 % de pelletiers, 94 % de paveurs mais 35 % de faïenciers, 24 % de tabletiers, 18,5 % de selliers, 17 % de rôtisseurs, 13 % de vanniers, 7,5 % de perruquiers, 3 % de tailleurs d'habits... Savary dénombre une cinquantaine de pelletiers ou de paveurs, quasiment tous notés par l'almanach, mais 1 882 tailleurs, 700 perruquiers, 382 vanniers, ce qui pourrait expliquer une plus faible représentativité... sauf que Roze de Chantoiseau indique tout de même 411 des 540 bonnetiers (75 %) ou 258 des 300 vitriers (86 %).

Il faudrait poursuivre l'investigation et comparer entre elles les différentes éditions de l'almanach de Roze de Chantoiseau, ce qui provoquerait de nouvelles questions ⁴⁵⁶...

⁴⁵⁵. Pour 19 métiers (25,5 %), la proportion est de 50 à 100 % ; pour 39 (53 %), 12 à 45 % ; pour 16 (21,5 %), moins de 10 %.

⁴⁵⁶. Pourquoi, alors que dans le même temps des métiers absents de la première édition sont désormais cités (les ébénistes, fumistes, jardiniers, vidangeurs... pour se limiter au secteur de l'habitat), les artificiers, entre 1769 et 1776, passent de 28 à 1, les graveurs de 204 à 160, les horlogers de 381 à 105, les orfèvres de 257 à 0, les maréchaux de 159 à 17, les maçons de 36 à 15, les miroitiers de 154 à 17, les vitriers de 258 à 20, les ferblantiers de 41 à 6, les filassières de 46 à 0, les drapiers de 130 à 60, les brodeurs de 168 à 21, les épiciers de 315 à 265, les vinaigriers de 205 à 43, les rôtisseurs de 51 à 16... mais les apothicaires de 5 à 32, les merciers de 350 à 800, les tailleurs de 53 à 131, les plumassiers de 3 à 21... ?! Il faudrait, pour répondre, prendre le temps de se plonger dans les listes, repérer les noms (où

Les grands secteurs d'activité : la prééminence de la mode et du luxe

Pour donner une vision plus synthétique du corpus, préalable à la représentation cartographique, sept secteurs principaux ont été définis ⁴⁵⁷ : luxe, cheval, habitat, travail des matières premières (tissu, métal, terre, etc.), hygiène, vêtement, alimentation ⁴⁵⁸. Les sept branches sont inégalement représentées et trois ensembles se dégagent (voir documents n° 8 et 10, annexe) : le luxe domine, avec 27,5 % des marchands, suivi par le vêtement (22 %) ; viennent ensuite l'alimentation (17,5 %), l'habitat (15 %) et le travail des matières premières (11 %) ; enfin le cheval (5 %) et l'hygiène (2 %). L'édition de 1776 modifie un peu la répartition : la part du vêtement augmente (30,5 %) au dépens de celle du luxe (21,5 %) ; celles de l'alimentation (18,5 %), de l'habitat (13 %) et du cheval (6 %) restent stables ; celle de l'hygiène double (4 %) mais celle des matières premières (6,5 %) diminue de moitié. Comme Savary n'évalue pas chaque communauté individuellement (il précise le métier de 27 265 maîtres sur 40 000), il est impossible de confronter les données de l'almanach à l'ensemble réel des maîtres de métier parisiens. La prééminence du luxe et du vêtement, nettement surévalués, ne surprend pas ⁴⁵⁹ : Paris est la capitale de la mode et du luxe, l'almanach,

sont notés les orfèvres dont la rubrique a disparu ?), observer les évolutions métier par métier, secteur par secteur, etc.

⁴⁵⁷. L'almanach énumère des représentants de 116 métiers. Mais la ventilation en sept secteurs a entraîné des subdivisions pour quatre métiers : les merciers peuvent appartenir, selon leur spécialité à quatre branches, luxe, alimentation, habitat, vêtement, les peintres à trois, luxe, habitat, cheval, les sculpteurs à deux, habitat, luxe, les papetiers à deux (id.) ; d'où le chiffre 124.

⁴⁵⁸. Le secteur du luxe, mi-artisanal mi-commercial, regroupe les métiers de l'orfèvrerie, de la quincaillerie de luxe, du livre, des loisirs : artificiers, couteliers, doreurs, faïenciers, graveurs, horlogers, libraires, luthiers, merciers bijoutiers, orfèvres, relieurs, tabletiers... ; le secteur du cheval, plutôt artisanal, ceux qui ont en charge l'animal et les voitures : bourreliers, charrons, éperonniers, maréchaux, peintres, selliers ; le secteur de l'habitat, marqué par l'artisanat, ceux du bâtiment et de la décoration intérieure : carreleurs, charpentiers, couvreurs, maçons, menuisiers, miroitiers, paveurs, peintres, plombiers, tapissiers, vitriers... ; le secteur du travail des matières premières, artisanal, les batteurs d'or, broisseurs, chaudronniers, cloutiers, cordiers, épingliers, ferblantiers, filassières, peaussiers, potiers, tanneurs, tonneliers, tourneurs... ; le secteur de l'hygiène, mi-artisanal mi-commercial, les apothicaires, parfumeurs, perruquiers... ; le secteur du vêtement, mixte lui aussi, ceux de l'habillement et de son entretien : bonnetiers, boursiers, brodeurs, bottiers, chapeliers, drapiers, lingères, merciers, pelletiers, rubanniers, tailleurs... ; le secteur de l'alimentation, commercial surtout, ceux de l'approvisionnement : bouchers, boulangers, brasseurs, épiciers, marchands de vin, marée, bois, pâtisseries, traiteurs, vinaigriers...

⁴⁵⁹. La surestimation tient à la fois à l'interprétation de la source et au filtre de l'*Almanach*. Ranger les graveurs (204), horlogers (381) et libraires (180), pour ne prendre que des métiers aux effectifs lourds, parmi les professionnels du « luxe » pèse forcément dans les calculs (le problème n'est pas le même pour les 257 orfèvres), même si une gravure, une montre, un livre restent, en général ou relativement, des produits « de luxe ». Les secteurs « hygiène » ou « cheval » posent moins de problème.

comme les guides, en est le reflet ⁴⁶⁰. En revanche, les parts de l'habitat et du cheval paraissent bien faibles : nul marchand de chevaux, loueur de carrosses ou de remises (ils sont mentionnés dans les éditions des années 1770) ; peu de selliers ou de bourreliers ; seuls les maréchaux sont relativement nombreux ⁴⁶¹. Les menuisiers, peintres, poêliers, marchands de tentures et de papiers peints, etc. sont réduits à la portion congrue ⁴⁶²... Les 24 métiers liés au travail des matières premières, peu qualifiés, sont rarement dénombrés par Savary ; eux aussi sont sous-évalués, tant pour le nombre des métiers que pour celui des artisans ⁴⁶³.

Avec pour pivot la boutique installée, l'almanach offre une image variée, mais aussi statique et conventionnelle des secteurs d'activité et de production de la capitale : les multiples marchandes de modes des rues, colporteurs, regrattiers... sont absents, les foires et les marchés négligés ⁴⁶⁴. Le tableau occulte ainsi une part importante de l'échange, la dialectique entre mobilité et sédentarité, qui joue à la fois pour la clientèle et les commerçants. Mais une fois posée l'inégalité des représentations et les parti-pris, il reste que les milliers de noms et d'adresses de l'*Almanach général* proposent une vision du paysage commercial

Les 1 789 fournisseurs des maisons aristocratiques observés ailleurs se répartissaient autrement, mais les biais étaient différents : 28 % pour l'habitat, 26 % pour le vêtement, 16 % pour le cheval, 13 % pour l'alimentation, 12 % pour le luxe, 5 % pour l'hygiène (COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit., annexes, document 1).

⁴⁶⁰. FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, op. cit.; COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit.

⁴⁶¹. L'almanach mentionne 159 maréchaux, 56 bourreliers et 47 selliers.

⁴⁶². Les menuisiers sont 70, les peintres 13, les poêliers 4 et le marchand de tentures et de papiers peints... seul de son espèce.

⁴⁶³. Savary s'en tient à cinq estimations : 260 corroyeurs, 215 potiers de terre, 202 tonneliers, 35 ferrailleurs et 35 tireurs d'or.

⁴⁶⁴. Voir MARGAIRAZ (D.), *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1988 ; ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens du XIV^e au XVIII^e siècle : textes et documents », *Paris et Ile-de-France. Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 44, 1993, p. 77-132 ; FONTAINE (L.), *Histoire du colportage en Europe, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993 ; Id., « Le colportage et la diffusion des "galanteries" et "nouveauautés" », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle. Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993, Revue du Nord*, n° 12 hors série, 1996, p. 91-109 ; ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, op. cit., chapitre XII : « Du vol à la revente, un autre aspect de la diffusion des vêtements », p. 313-345 ; MONTENACH (A.), *Une économie de l'infime. Espaces et pratiques du commerce alimentaire à Lyon au XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Florence, Institut Universitaire Européen, exempl. dactylographié, 2003.

et artisanal parisien qui vaut d'être étudiée. En dépit du risque de simplification, la transcription cartographique va s'avérer convaincante.

DEUXIÈME PARTIE

LA BOUTIQUE EN CARTES

CHAPITRE 5

Cartographier les maîtres : des territoires à géométrie variable

La ville, en soi, est à la fois un fait historique et un fait géographique en ce sens que sa forme est un compromis entre le passé et le présent, tandis que son contenu humain et l'activité de ses habitants sont à peu près intégralement marqués du signe du présent – ce qui n'exclut pas de notables différences. [...] Il faut donc distinguer dans l'héritage du passé ce qui est caduc de ce qui continue à vivre et de ce qui impose des formes présentes d'adaptation ⁴⁶⁵...

À la lecture de *l'Almanach général d'indication d'adresse ... des six corps, arts et métiers*, se dessine le tableau commercial et artisanal de Paris, non sans lacune et obscurité. Le but de cette construction est de comprendre les grandes lignes de la géographie commerciale de la capitale dans la période pré-industrielle, les articulations intra-urbaines entre production, commerce, consommation. Elles reposent sur un espace fait d'un mélange contradictoire de permanences et de changements, d'emmêlement et de spécialisation avec, à la base, les rues, « lignes de force de la vie et de la croissance urbaine ⁴⁶⁶ » qui canalisent les échanges et la circulation. À l'inertie de la structure urbaine héritée du Moyen Âge (réseau et tracé des rues, types et fonctions de l'habitat, etc.), des emplacements (marchés, carrefours, lieux privilégiés...), des cheminements, des usages, des lois et règlements s'opposent la croissance urbaine, le développement économique, l'innovation, la mode, l'évolution des mentalités, tels que

⁴⁶⁵.GEORGE (P.), *La Ville. Le fait urbain à travers le monde...*, Paris, PUF, 1952, p. 24.

⁴⁶⁶.ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris, formation, typologie, fonctions*, Paris, Éditions du CNRS, 1983, p. 8 *sqq.* (la citation est p. 12).

l'éloignement des boucheries et tanneries ou la destruction des maisons sur les ponts. Des facteurs nombreux modifient les structures commerciales et les modes d'inscription dans l'espace : des lieux nouveaux sont valorisés, faubourg Saint-Honoré, boulevards, des convergences inédites apparaissent, autour du Palais-Royal ou des manufactures du faubourg Saint-Antoine, d'anciens centres d'attraction se transforment, comme la rue des Lombards, déclinent, la rue de la Vieille-Monnaie ou de la Vieille-Draperie, sont abandonnés, la rue de la Tuerie.

L'objet n'était pas de décrire avec minutie l'implantation commerciale, mais d'en saisir les principes pour mener sur une métropole, capitale administrative, économique et culturelle, un travail historique d'économie et de géographie commerciale ⁴⁶⁷ ; en d'autres termes, développer les aspects méthodologiques de l'économie et de la sociologie spatialisée, dans une perspective renouvelée d'histoire de la consommation ⁴⁶⁸. Comment naît la ville du

⁴⁶⁷. Sur le Paris marchand de l'ancien régime, voir POÈTE (M.), *Une Vie de cité : Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, A. Picard, 1924-1931, 4 vol. L'auteur, historien chartiste, fondateur en 1916 de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines (ancêtre de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris), propose de manière très vivante et documentée la seule vue d'ensemble diachronique sur la question.

Sur le rôle moteur de la capitale dans les échanges : BERGERON (L.), « Paris dans l'organisation des échanges intérieurs français... », art. cit. Voir aussi ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit. ; CHASTEL (A.), « L'îlot de la rue du Roule et ses abords », *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, t. XVI-XVII, 1965-1966, p. 7-109 ; BOUDON (F.) et alii, *Système de l'architecture urbaine...*, op. cit., p. 20 ; BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000 ; MONNIER (R.), *Le Faubourg Saint-Antoine (1789-1815)*, Paris, Société des études robespierristes, 1981 ; BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel à l'époque révolutionnaire. Structure économique et composition sociale*, Paris, Société des Etudes Robespierriennes, 1983 ; CARBONNIER (Y.), « Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale », *Histoire urbaine*, n° 6, décembre 2002, p. 43-68 ; VIGUERIE (J. de), SAIVE-LEVER (É.), « Essai pour une géographie socio-professionnelle de Paris... », art. cit. ; HERVIER (D.) et alii, *Le faubourg Saint-Antoine...*, op. cit. ; HENARD (R.), *La rue Saint-Honoré des origines à la Révolution*, Paris, E. Paul, 1908-1909, 2 vol. Voir aussi la série des expositions parisiennes, suivies des publications éditées par la Délégation à l'action artistique de la ville de Paris : rues du Bac, du Faubourg-Saint-Honoré, place Dauphine et île de la Cité, place de Grève, etc. ainsi que les volumes de la *Nouvelle histoire de Paris*. Sur le rayonnement des villes capitales : CHARLE (C), dir., *Capitales européennes et rayonnement culturel ...*, op. cit. ; CHARLE (C), ROCHE (D.), dir., *Capitales culturelles, capitales symboliques...*, op. cit.

⁴⁶⁸. La réflexion des géographes sur la ville et le commerce est essentielle : GEORGE (P.), *La Ville...*, op. cit., en particulier le chapitre IV : « Une grande capitale : Paris », p. 117-146 ; COQUERY (M.), *Mutations et structures du commerce de détail en France. Étude géographique*, Paris, Éditions du Signe [1976], vol. 2 ; BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, op. cit., chapitres 1 à 5, p. 11-163.

Voir aussi les ouvrages de Roger Dion et de Marcel Roncayolo pour leur réflexion sur le paysage, à l'instar de l'historien Marcel Poète. Le premier a introduit le paysage rural dans le vocabulaire et dans l'inventaire de faits de la géographie humaine (GEORGE (P.), *La Ville...*, op. cit., p. 11) ; DION (R.), *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, imprimeur-éditeur Arrault, 1934 ; RONCAYOLO (M.), *Durée et morphologie dans l'explication du paysage urbain*, s. l. [1987], n. p. ; Id., *La Ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990 ; Id., *Marseille : les territoires du temps*, [Paris] Éditions locales de France, 1996, etc. Pour Pierre George, les trois éléments d'une étude du paysage urbain, substrats d'un examen de l'activité urbaine, sont les bâtiments, le plan et l'ordonnement (la répartition des types fonctionnels

marché et le marché de la ville ? L'objectif est ambitieux ; c'est pourquoi cette partie sur « la boutique en cartes » (chapitres 5 et 6) est à considérer comme une ébauche, d'autant plus qu'elle repose sur un choix restreint de sources : un almanach de commerce et des documents d'entreprise, livres de comptes et bilans de faillite ⁴⁶⁹. En ce sens, l'enquête fut expérimentale : il s'agissait aussi de tester la valeur heuristique de sources peu exploitées en général et encore plus rarement dans une optique spatiale ; une part de défi, en somme.

La capitale, centre européen des modes et du luxe, connaît un essor commercial très vif au siècle des Lumières, qui repose sur plusieurs stimulants : la domination des marchés intérieurs, l'augmentation des échanges internationaux, le développement industriel, la puissance du profit, l'accumulation des capitaux, la hausse de la demande liée à la croissance démographique et à l'enrichissement d'une partie de la population, la vogue des « articles de Paris » et l'innovation marchande, l'attraction politique, l'éclat culturel ⁴⁷⁰. L'invention urbaine, l'évolution du bâti, telles les opérations de spéculation immobilière du dernier tiers du XVIII^e siècle dans le nord-ouest parisien ou le quartier du Luxembourg ⁴⁷¹, le sentiment même d'urbanité sont intrinsèquement liés à la

de bâtiments), l'intégration de la ville dans le cadre naturel et le complexe économique et social de la région (la position et le site) (GEORGE (P.), *La Ville...*, *op. cit.*, p. 12-20).

⁴⁶⁹. L'axe « territoire, architecture et urbanité » est le premier des thèmes de recherche qui seront entrepris après l'habilitation. L'approche spatiale est aussi un thème essentiel du troisième axe « conflits, travail et société ». Voir le rapport de synthèse, p. 96-98.

Sur l'apport fondamental des archives judiciaires, voir les travaux d'Arlette Farge, en particulier : *La Vie fragile : violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, dont la deuxième partie a pour titre « Le travail et ses marges », p. 123-199.

⁴⁷⁰. Grâce à la multiplicité des enquêtes, les chercheurs de la période contemporaine disposent de chiffres dont sont privés ceux des époques précédentes : en 1970, Paris comptait ainsi 14,5 % des commerces de détail français, suivie de loin par Lyon, 2,4 %, et Marseille, 2,2 % (BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, *op. cit.*, p. 131).

Voir LÉON (P.), « L'élan industriel et commercial », dans BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France...*, *op. cit.*, p. 499-528.

⁴⁷¹. Parmi une vaste bibliographie, citons : STEINHAUSER (M.), RABREAU (D.), « Le théâtre de l'Odéon de Charles De Wailly et Marie-Joseph Peyre, 1767-1782 », *Revue de l'art*, n° 19, 1973, p. 9-49 ; BORIE (A.), MICHELONI (P.), PINON (P.), *Forme et déformation des objets architecturaux et urbains*. GEFAU (Groupe d'études des formes architecturales et urbaines) - ENSBA (École nationale supérieure des beaux-arts), Paris, Centre d'études et de recherches architecturales, 1978 ; PINON (P.), *Lotissements spéculatifs et formes urbaines*, Paris, CORDA, 1984 ; Id., « Les lotissements de la rue Taibout et du couvent des Capucins. La Chaussée d'Antin à la fin du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 113-114, 1986-1987 [1988], p. 223-302 ; PINON (P.), BONIFACE (P.), GULLON (P.), *Lotissements spéculatifs et formes urbaines. Le quartier de la Chaussée d'Antin à la fin de l'Ancien Régime*, Nanterre, école d'architecture de Paris-La Défense, 1986 ; MALVERTI (X.), PINON (P.), *La ville régulière : modèles et tracés. Actes du colloque organisé par le certificat d'études approfondies en architecture « Architecture urbaine » et la Fondation Gulbenkian, Paris [1996]*, Paris, Picard, 1997 ; PINON (P.), *Paris, biographie d'une capitale*,

circulation commerçante qui irrigue la ville. Plus que tout autre activité, le commerce est soumis à la mode, à l'engouement, plus ou moins éphémère, pour un lieu ou une catégorie d'objets. L'évolution des goûts, le déplacement de la clientèle peuvent ainsi être repérés par le changement des points de vente. L'activité commerciale est le principal facteur d'animation, l'élément qui structure le plus fortement la pratique de la ville. La localisation de la rue commerçante influe, partout, très fortement sur la forme et la taille du quartier vécu : les commerces sont prépondérants dans l'image et la pratique d'un secteur à tel point que les rues sans commerce peuvent être oubliées et que certains quartiers ne sont mentalement possédés qu'à travers la fréquentation commerciale. Le commerce paraît seul capable de susciter un espace communautaire, de créer un certain type de centralité ⁴⁷². Le tissu urbain, en effet, est une succession de points forts séparés par des espaces neutres et reliés par des axes de circulation ⁴⁷³. La géographie du commerce est un jeu complexe de lignes (la rue Saint-Denis), de points (le carrefour de Bucy, la place Maubert), de secteurs (le quartier des Halles) et de vides (fragments du Marais, du quartier Saint-Sulpice), autrement dit, un mixte de zones attractives et répulsives. La difficulté est de saisir leur disposition, qui organise un repérage constant : la localisation d'aucune activité, d'aucun groupe d'habitants n'est neutre ou due au hasard ; elle est issue de nombreux facteurs, économiques, sociaux, politiques, techniques ⁴⁷⁴... La centralité d'un lieu dépend de la diversité des activités et des niveaux d'attraction ainsi que du sentiment de densité. Le centre

Paris, Hazan, 1999 ; SZAMBIEN (W.), « La rue des Colonnes. Une spéculation immobilière à l'époque révolutionnaire », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 113-114, 1986-1987 [1988], p. 303-338 ; BOUDON (F.), « Urbanisme et spéculation à Paris au XVIII^e siècle. Le terrain de l'Hôtel de Soissons », *Journal of the Society of Architectural Historians*, n° 4, décembre 1973, p. 267-306 ; CABESTAN (J.-F.), *La conquête du plain-pied...*, *op. cit.*

⁴⁷². BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville, op. cit.*, p. 49 et p. 96 *sqq.* (« La desserte commerciale ou la diversité de l'offre »).

⁴⁷³. Kevin Lynch, dans ses travaux sur la perception et la pratique de la ville (en particulier *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1969 (1960)), a défini cinq éléments de base : les nœuds, centres d'interaction qui polarisent la pratique des secteurs urbains, les quartiers, secteurs ou districts, dont l'habitant acquiert une certaine connaissance, les axes, qui permettent d'accéder aux équipements et nœuds de la ville, les barrières physiques et psychologiques qui limitent le cadre de vie, enfin les symboles, qui caractérisent et qualifient un espace, organisant le repérage (BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville, op. cit.*, p. 64).

⁴⁷⁴. BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville, op. cit.*, p. 88 ; COING (H.), *Rénovation urbaine et changement social, l'îlot n°4 (Paris, 13e)...*, Paris, Éditions ouvrières, 1966.

parisien ancien est, à l'époque moderne, le siège du commerce et de l'artisanat, où vit et travaille la population besogneuse. Une division fonctionnelle partielle s'ébauche entre quartiers (ou rues) de commerce et quartiers de résidence des plus aisés, sans que les ségrégations sociales, incomplètes, n'aboutissent alors à une différenciation radicale ⁴⁷⁵. Les hôtels particuliers restent nombreux dans les rues étroites de la vieille ville même si une bonne partie des élites s'est fixée à la périphérie, dans des quartiers neufs plus conformes à ses vœux (espace, aération, calme, régularité) ; inversement, les spéculations immobilières, nombreuses de part et d'autre des boulevards, multiplient les immeubles de rapport où s'installent de petits entrepreneurs ⁴⁷⁶. L'imbrication sociale demeure donc forte.

Il a paru nécessaire de faire un détour historique car la géographie économique de la capitale porte encore les marques de l'époque médiévale, à la fin des années 1760 ⁴⁷⁷. Les fondations établies, il est possible de construire un pan du commerce parisien tel qu'il ressort de l'almanach : d'abord grâce à une vue d'ensemble de l'implantation, que précisent des analyses par secteurs et métiers (chapitre 5), puis grâce à l'observation des réseaux spatiaux organisés à partir de la boutique (chapitre 6). Auparavant, le travail cartographique doit ouvrir à la réflexion sur la géographie économique ⁴⁷⁸.

Prolégomènes à la construction cartographique

Voici présentés à grands traits les principes de la construction cartographique, base de la réflexion, et les choix méthodologiques. Face aux 6 557

⁴⁷⁵.GEORGE (P.), *La Ville...*, *op. cit.*, p. 44-45 ; FOURCAUT (A.), dir., *La ville divisée : les ségrégations urbaines en question, France XVIII^e-XX^e siècles. Colloque, Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, 27-28 janvier 1994, organisé par le Groupement de recherche 55 du CNRS, le Centre d'histoire urbaine de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud et le Programme interdisciplinaire de recherche sur la ville, Grâne, Créaphis, 1996.*

⁴⁷⁶.Voir les travaux de Pierre Pinon (note 467) ; CABESTAN (J.-F.), *La conquête du plain-pied...*, *op. cit.*, *passim* ; COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, « L'hôtel dans le paysage urbain », p. 229-274.

⁴⁷⁷.Sur les traces du Moyen Âge dans le paysage urbain à l'époque classique, voir LAVEDAN (P.), *Nouvelle histoire de Paris. Histoire de l'urbanisme à Paris*, Paris, Hachette, 1975.

⁴⁷⁸.L'étude approfondie de l'implantation commerciale parisienne au XVIII^e siècle est, à elle seule, une entreprise colossale qui exigerait pour être menée à bien un travail d'équipe. L'élaboration des cartes sur lesquelles repose l'actuelle analyse fut déjà, à elle seule, un lourd investissement.

marchands et artisans parisiens, un dernier tri élimina 126 individus (sans adresse, homonymes de même métier, etc.). Le travail cartographique se fit donc à partir de 6 431 individus.

Les résultats sont rassemblés dans trois photographies différentes, selon trois échelles : une carte toutes professions mêlées ; des cartes par secteur : luxe (1 671 marchands), vêtement (1 382), alimentation (1 134) et habitat (988), les plus importants (5 175 ; 80 % du total) ; des cartes par métier : orfèvres (252), merciers (272), épiciers (309), vitriers (255), soit un métier représentatif par secteur, d'un poids équivalent (1 088 ; 17 % du total). Deux cartes supplémentaires traitent des bijoutiers (luxe ; 124) et des tapissiers (habitat ; 95), étudiés en détail dans les chapitres 6 et suivants ⁴⁷⁹. Les listes de l'almanach furent regroupées par rues, quartiers (les 16 quartiers municipaux, que reprend Verniquet) et quarts, c'est-à-dire suivant la Seine et l'axe nord-sud, Saint-Martin/Saint-Jacques, la Cité à part ⁴⁸⁰. La dispersion géographique imposait de regrouper, ne fusse que momentanément : rassembler par quartier les 667 rues citées (70 % du réseau ⁴⁸¹) aide à mieux visualiser les pôles d'attraction et les zones

⁴⁷⁹. Les bijoutiers sont mal individualisés dans la première édition de l'almanach (un seul est signalé). Aussi les 124 bijoutiers sont-ils extraits de l'édition de 1774 : *Tablettes royales de renommée...*, Paris, Desnos.

⁴⁸⁰. Voir COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, « La mise en place cartographique des hôtels », p. 190 et les notes 16 et 17. Verniquet divise le territoire en 16 quartiers et 60 districts. Repérer les rues fut un long travail car plusieurs possèdent le même nom (5 se retrouvent dans quatre quartiers différents, 8 dans trois et 70 dans deux). Les placer correctement demande une bonne connaissance de la physionomie du Paris de l'époque. La rue Saint-Louis, seul cas de son espèce, citée 46 fois, existe en cinq exemplaires : dans les îles de la Cité et Notre-Dame, dans les quartiers du Louvre (elle débouche sur la rue Saint-Honoré), place Royale (au nord de la place) et Saint-Denis (près de l'hospice de la Trinité). L'almanach, d'un faible secours, précise de temps à autre : « près le Palais », « au coin de la rue Sainte-Anne », « près la place Royale », « dans l'île ».

Voici un rappel des principaux titres généraux de l'ample bibliographie qui concernent les quartiers de Paris à l'époque moderne : BERTRAND (M.-J.), *Les maisons d'habitation...*, *op. cit.* ; PILLORGET (R.), VIGUERIE (J. de), « Les quartiers de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, avril-juin 1970, p. 2-77 ; DESCIMON (R.), NAGLE (J.), « Espace et fonction sociale : les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 5, 1979, p. 966-983 ; « Les quartiers de Paris de la fin du Moyen Âge au début du XX^e siècle (recherches nouvelles) », *Cahiers du CREPIF*, n° 38, mars 1992 ; MILLIOT (V.), « Saisir l'espace urbain : la mobilité des commissaires au Châtelet de Paris et le contrôle des quartiers », dans CLÉMENTS-DENYS (C.), EMSLEY (C.), dir., « The policing of urban space », specialist session, V^e conférence internationale d'histoire urbaine, Berlin 30 août-2 septembre 2000, 11 p. dactyl.

Dans un article sur les Halles de Paris, Anne Lombard défend le choix du quartier pour étudier le territoire urbain : LOMBARD (A.), « La ville étudiée dans ses quartiers : autour des Halles de Paris au moyen âge », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. VII, 1935, p. 287-290. Sur la question du quartier, voir aussi rapport de synthèse, « Ville, commerce, espace, temps », p. 49 *sqq.*

⁴⁸¹. D'Expilly fixe le nombre de rues à 903 (*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1768, t. V, article « Paris », p. 399 *sqq.*), Saugrain à environ 967 (LE ROUGE (G.-

délaissées. Ce fut un pis-aller car les inconvénients sont flagrants : d'une part, les quartiers sont de taille et de densité très variables et, d'autre part, la vie commerciale se moque des partitions administratives ! Entre les deux longs et étroits quartiers de la « croisée de Paris », Saint-Denis au nord et Sorbonne au sud, qui n'ont en commun que leur configuration, de la Seine aux boulevards, la populeuse et petite Cité (huit hectares) et les larges quartiers Sainte-Geneviève, Luxembourg, Saint-Germain-des-Prés ou Place Royale, dont les deux tiers sont hors boulevards, les différences sont extrêmes (voir document H, atlas) ⁴⁸². Il faudrait, en toute rigueur, évaluer la population correspondante car la densité influe fortement sur l'implantation commerciale. À la fin du XVIII^e siècle, la section de Sainte-Geneviève est une des plus densément peuplée de Paris, avec 800 habitants par hectare (la densité moyenne est de 190). La rue Mouffetard réunit plus de 7 000 habitants à elle seule ; si l'on y ajoute la population des 25 rues avoisinantes, l'ensemble atteint presque 15 000 ⁴⁸³ ! Raisonner sur les quartiers provoque donc des biais gênants, à moins d'envisager le quartier, à la manière du géographe Bernard Rouleau, non comme une entité administrative mais comme cette fraction de l'espace urbain qui possède un centre d'activité (rue de commerce d'alimentation, rue-marché, carrefour), le point d'attraction quasi unique d'une population dans un périmètre urbain réduit : il se définit alors autant par rapport à une zone d'attraction que comme

L.), *Les curiosités de Paris...*, Paris, les Libraires associés, 1771, t. I, p. 10). Babeau les estime à 950, chiffre rond (BABEAU (A.), *Paris en 1789*, Paris, Firmin Didot et Cie, 1889, chapitre 2 : « Les rues », p. 28).

⁴⁸². La carte des quartiers municipaux qui figure dans DESCIMON (R), NAGLE (J.), « Espace et fonction sociale : les quartiers de Paris... », art. cit., p. 983, est reproduite dans NAGLE (J.), « La ville de l'absolutisme triomphant. De François Ier à Louis XV », dans BERGERON (L.), dir., *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 127.

D'Expilly répartit les 903 rues entre les vingt quartiers de police. Les voici dans l'ordre décroissant : Cité 76, place Maubert 76, Saint-André-des-Arts 67, Saint-Antoine 67, Saint-Benoît 62, Luxembourg 59, Saint-Germain 58, Montmartre 51, Saint-Dominique 50, Temple 49, Palais-Royal 38, Grève 36, Saint-Martin 36, Sainte-Opportune 35, Saint-Jacques-la-Boucherie 33, Saint-Eustache 32, Saint-Paul 26, Halles 20, Sainte-Avoye 18, Louvre 14 (*Dictionnaire géographique...*, *op. cit.*).

Le nombre de rues notées par l'almanach varie d'un quartier à l'autre. Les plus vastes, Sainte-Geneviève (62 rues), Luxembourg (57), possèdent en général plus de rues que les étroits, mais pas toujours car importe aussi la densité commerciale : Cité, Place Royale et Saint-Germain-des-Prés ont un nombre de rues équivalent, une cinquantaine. Les limites des quartiers sont parfois inattendues : la rue Saint-Denis appartient au quartier des Saints-Innocents, la rue Saint-Martin au quartier Saint-Denis.

⁴⁸³. BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel...*, *op. cit.*, p. 75-76 ; les chiffres sont établis d'après les cartes de sûreté.

secteur de résidence ⁴⁸⁴.

Changeons d'échelle : la rue Saint-Honoré, une des plus longues de la capitale (1,9 km), franchit trois quartiers depuis la rue de la Ferronnerie jusqu'à la rue Royale (Halles, Palais-Royal, Saint-Eustache) ; la couper serait un non-sens. Mais individualiser les rues n'est pas toujours pertinent : le cheminement du carrefour de Buci à la rue Saint-Jacques emprunte trois rues, Boucheries, Cordeliers et Mathurins, qui traversent deux quartiers, Luxembourg et Sorbonne ⁴⁸⁵. À l'inverse, une rue présente souvent un contraste entre un tronçon très animé par des boutiques, prolongé par un secteur sans vitrines, comme la rue Saint-Honoré, de part et d'autre de la porte, exemple type de barrière qui fractionne le paysage commercial. Seul le travail cartographique fait surgir les voies commerciales comme des évidences : un tableau de chiffres ou une liste de noms n'est d'aucune utilité. Il faut donc œuvrer avec des plans sous les yeux : le plan Verniquet, pour la précision, l'indication du nom de toutes les rues et la partition en quartiers ; le plan Pichon, pour le meilleur rendu des pleins et des vides qui donnent des renseignements précieux sur l'occupation de l'espace (les zones bâties sont en rosé, les jardins, les parcelles de champs, prés ou friches sont soigneusement dessinées) ; le plan des paroisses de Junié, enfin, pour la lisibilité et le détail (le tissu parcellaire est même indiqué par

⁴⁸⁴.ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris...*, *op. cit.*, p. 11. L'auteur s'en tient à la définition professionnelle : le quartier marchand. Voir aussi l'analyse pénétrante de Michel-Jean Bertrand, dans son ouvrage *Pratique de la ville*, *op. cit.* La réflexion sur le quartier est au cœur même du livre et l'auteur s'interroge sur la variété de la notion de quartier (chapitre 1 : « Espace urbain, espace humain », p. 18 *sqq.*, chapitre 2 : « Vivre son quartier », p. 30-63, etc.). Les limites du quartier pris au sens populaire de « secteur urbain » ne sont pas fixes, mais varient en fonction de l'évolution des éléments étudiés : compositions démographique, sociale, types d'habitat, fréquentation commerciale. La définition peut être professionnelle (le quartier des changeurs, la rue des Lombards au Moyen Âge), religieuse (la rue des Rosiers), ethnique (le quartier arabe de la Goutte d'Or), sociale (les « beaux quartiers »). Voir également son examen du milieu résidentiel dans *L'espace vécu des Parisiens*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 1975. Dans une acception géographique et psychosociologique, le quartier suppose une prise de possession du paysage sécurisante, projection extérieure du nid familial, selon l'expression de Gaston Bachelard ; c'est l'espace urbain connu et approprié, un espace vécu qu'on connaît bien (BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, *op. cit.*, p. 16, p. 29).

Voir, pour le Paris de l'ancien régime, l'étude de David Garrioch qui, lui, réfléchit sur la constitution du sentiment d'appartenance professionnelle et communautaire et sur l'importance relative des liens de voisinage dans le processus : GARRIOCH (D.), *Neighbourhood and Community in Paris, 1740-1790*, Cambridge University Press, 1986.

⁴⁸⁵.Françoise Boudon s'interroge elle aussi sur la définition de la rue et finit par conclure que « De toute façon, l'étude par quartier, qui conduit très souvent à sectionner des cheminements, empêche presque certainement l'analyse numérique des parcours » (BOUDON (F.) *et alii*, *Système de l'architecture urbaine...*, *op. cit.*, p. 49).

endroits)⁴⁸⁶.

D'une carte à l'autre, l'échelle et le cadre sont demeurés les mêmes : la ville entière⁴⁸⁷. Le fond de plan, dessiné en 1986 par Françoise Vergneault-Belmont à partir du plan des paroisses (1786) de Junié, ingénieur-géographe, restitue le réseau complet des rues de Paris ; il fut choisi comme canevas de référence, « dénominateur commun spatial⁴⁸⁸ ». Les principes de représentation furent également inchangés. Le report des données de manière linéaire se justifie pour une double raison, pratique et méthodologique. Le pointage des boutiques serait le meilleur mode de représentation : chaque point, situé en son contexte local, et par rapport aux autres, interpelle le chercheur et lui permet de construire peu à peu la trame spatiale, sociale et raisonnée du phénomène qu'il cherche à comprendre⁴⁸⁹. Mais l'almanach indique seulement le nom de la rue ; les repères topographiques sont rares⁴⁹⁰. Repérer l'emplacement de la boutique était donc une gageure, à moins de s'appuyer sur une lourde documentation, terrier du roi, atlas de censives, actes notariés... Répartir les points au hasard,

⁴⁸⁶. PICHON, *Nouveau Plan routier de la Ville et Faubourgs de Paris Avec ses Principaux Edifices et Nouvelles Barrières*, Paris, Esnauts et Rapilly, 1789 ; JUNIÉ (J.), *Plan des Paroisses de Paris avec la Distinction des Parties Eparses qui en Dépendent...*, [Paris] 1786, 4 planches. Fut aussi utilisé le *Plan de la ville de Paris en 1789* dressé à la fin des années 1880 par Lucien Faucou, sous-conservateur de la bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris, issu du plan de Verniquet (« Le plan qui a servi de base à ce travail est le plan d'Edme Verniquet (1789) Réduit à l'Échelle de Un dix millièrne » est-il inscrit en bas à droite dudit plan ; sans doute l'auteur fait-il référence au *Plan de la ville de Paris avec sa nouvelle enceinte, levé géométriquement sur la méridienne de l'Observatoire ; par le C[itoyen] Verniquet ; parachevé en 1791 ; dessiné et gravé par les c[itoyens] P.-T. Bartholomé et A.-J. Mathieu. Écrit par Bellanger*, [Paris, an VII]).

Voir BOUTIER (J.), avec la collaboration de Jean-Yves Sarazin et de Marine Sibille, *Les plans de Paris : des origines (1493) à la fin du XVIII^e siècle. Étude, carto-bibliographie et catalogue collectif*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002 : notices sur le *Nouveau plan routier* (p. 338), le plan des paroisses de Paris (p. 345-346), le plan de Verniquet (p. 373-378)

⁴⁸⁷. Il faudrait prolonger ce travail en changeant doublement d'échelle : d'une part, replacer Paris dans les territoires national et international, ce qui a été déjà entrepris : voir BERGERON (L.), « Paris dans l'organisation des échanges intérieurs... », art. cit. ; ABAD (R.), *Le grand marché...*, op. cit. D'autre part, dresser des plans partiels intra-urbains pour illustrer la diversité des modèles de concentration commerciale : la rue Saint-Honoré, la place Dauphine, le pont Saint-Michel, le palais de la Cité. Grâce aux documents des Archives nationales, en particulier le terrier du roi (Q* 1099 à 10D) dressé en 1705, et aux travaux du Centre de Topographie historique de Paris animé par Isabelle Dérens et Yvonne-Hélène Le Maresquier, les données sont dépouillées. Reste la réalisation.

⁴⁸⁸. VERGNEAULT-BELMONT (F.), *De la transcription cartographique des données sociales parisiennes (fin XVIII^e siècle) ; quelques pistes de travail à l'attention de l'historien*, décembre 1995, exempl. manuscrit, vol. I, p. 5.

⁴⁸⁹. *Ibid.*, p. 12.

⁴⁹⁰. Par exemple : « vis-à-vis la rue de l'Arbre-Sec », « près de la rue Saint-Roch », « Hôtel d'Aligre », « Hôtel d'Auvergne », « près de [vis-à-vis] l'Oratoire », « vis-à-vis l'Assomption », « au coin de la rue de Richelieu », « au coin de la rue des Bourdonnais », « porte », « cour des Jacobins », « butte Saint-Roch », pour la rue Saint-Honoré.

au jugé ou à égale distance les uns des autres n'était pas satisfaisant car, outre la difficulté matérielle – comment placer des dizaines de points dans une petite rue sans rendre la carte illisible ? –, le résultat eût été trompeur. L'activité humaine a ses lieux forts, carrefours, marchés, places..., ses zones tranquilles, espaces non bâtis, tronçons de rue peu fréquentés, ses déserts... Il valait mieux choisir un mode de représentation qui ne cherchait pas à imposer une vérité inexistante. C'est pourquoi fut préféré le système linéaire. Des traits plus ou moins épais, selon le nombre de marchands par rue, traduisent la densité des boutiques ⁴⁹¹.

Sept cartes retracent la répartition globale des 6 431 marchands et artisans (voir documents A et B, atlas). Pour une meilleure lisibilité et mettre d'emblée l'accent sur les lieux clés, la carte A présente les rues les plus denses, avec au moins treize marchands ou artisans par rue, soit 4 188 individus (65 % du corpus). Six cartes (document B) décomposent l'implantation selon la densité ; elles se lisent en complémentarité avec la carte A. Le cadre déborde les boulevards mais reste en deçà de l'enceinte des Fermiers généraux, hormis sur la rive gauche où la nouvelle enceinte est proche des boulevards, contrairement à la rive droite ⁴⁹². À l'ouest, l'Hôtel royal des Invalides et le quartier du Gros Caillou sont hors plan, de même que les Champs-Élysées et la paroisse Saint-Philippe-du-Roule au nord-ouest, la rue Saint-Lazare, les rues du Faubourg-Saint-Lazare et Saint-Laurent au nord et une bonne partie du faubourg Saint-Antoine à l'est (rues de Charonne, Sainte-Marguerite, de Montreuil...). La zone concerne toutefois peu de marchands ⁴⁹³.

Les adresses de l'almanach signalent la diversité des situations, outre les

⁴⁹¹. Les lignes signalent les rues, les points les lieux clos (abbaye, palais...).

⁴⁹². L'enceinte de Charles V renfermait environ 400 hectares, celle des Fermiers généraux, plus de 3 000. L'extension a concerné surtout la rive droite : Ville-l'Évêque, Monceau, Chaussée d'Antin, Porcherons, Grange-Batelière... Sur l'expansion de Paris au XVIII^e siècle voir BARDET (G.), *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme*. Paris, Paris, Sabri, 1952 ; LAVEDAN (P.), *Histoire de l'urbanisme à Paris*, *op. cit.* ; BERGERON (L.), dir., *Paris...*, *op. cit.*

⁴⁹³. 68 marchands (1 % du corpus) sont hors plan : 1 rue neuve-des-Capucins, 1 à la Petite Pologne, dans le quartier du Palais Royal ; 4 aux Porcherons, dans le quartier des Halles ; 4 rue du Faubourg-Saint-Lazare, 9 rue du Faubourg-Saint-Laurent, 3 rue Saint-Laurent, dans le quartier Saint-Denis ; 6 à la Courtille, dans le quartier du Marais ; 2 rue de Popincourt, 5 rue Basfroi, 11 rue Sainte-Marguerite, 1 cul-de-sac de la Forge-Royale, 8 rue de Montreuil, 5 rue Saint-Bernard, dans le quartier de la place Royale, faubourg Saint-Antoine ; 8 rue de Reuilly, dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, faubourg Saint-Antoine.

ordinaires rue, cul-de-sac, faubourg, boulevard : cour, place, quai, marché, foire, cloître, abbaye, enclos, cimetière, hôtel, pont, port, carrefour, passage, porte, barrière, manufacture, fabrique, magasin, échoppe ⁴⁹⁴. S'y ajoutent des lieux-dits : *galeries* (du Louvre), *grande allée* (du Palais-Royal), *salle* (du Palais), *sous l'horloge* (id.), *parvis* (de Notre-Dame), *sous les Charniers*, *grands piliers* (des Halles), *Champs* (des Capucins), *Sablons* (de Vaugirard), *Invalides*, *Bibliothèque du roi*, *Observatoire*, *Temple*, *Petites Maisons*, *Hôtel-Dieu*, *Salpêtrière*, *Arsenal*, *Saint-Denis-de-la-Charte*, *Saint-Sulpice*... ; des localisations peu précises : *près le Petit Châtelet*, *sur le boulevard*, *à la Courtille*, *au Gros Caillou*... ; des détails, parfois : *dans*

⁴⁹⁴.PLACES : des Barnabites, Dauphine, du Marché-Neuf, du Pont-Saint-Michel (Cité), de l'École, de Louis-XV, Saint-Thomas-du-Louvre, des Trois-Maries, du Vieux-Louvre (Louvre), du Palais-Royal (Palais-Royal), des Victoires (Saint-Eustache), du Chevalier-du-Guet (Saints-Innocents), Baudoyer, de Gesvres, de Grève, aux Veaux (Hôtel-de-Ville), de la Bastille (Place Royale), Maubert, de Cambrai, de l'Estrapade (Sainte-Geneviève), de la Sorbonne (Sorbonne), du Pont-Saint-Michel, Saint-Michel (Luxembourg), des Quatre-Nations (Saint-Germain-des-Prés).

COURS : Dauphine, de Lamoignon, du Mai, neuve, vieille (Cité), de la Monnaie, des Suisses, du Manège (Louvre), Saint-Martin, de la Trinité (Saint-Denis), de la Bastille (Place Royale), des Mathurins (Sorbonne), du Dragon (Saint-Germain-des-Prés).

CLOÎTRES : Notre-Dame, Saint-Julien-le-Pauvre (Cité), Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Nicolas-du-Louvre (Louvre), des Jacobins, Saint-Honoré (Palais-Royal), Sainte-Opportune (Saints-Innocents), Saint-Jacques-de-l'Hôpital (Halles), Saint-Merri (Saint-Martin), Saint-Benoît (Sorbonne), Saint-Germain (Saint-Germain-des-Prés).

ABBAYES : Saint-Martin (Saint-Martin), Saint-Victor (Sainte-Geneviève), Saint-Germain-des-Prés (Saint-Germain-des-Prés).

QUAIS : des Morfondus, de l'Horloge, des Orfèvres (Cité), de l'École, de la Mégisserie, des Tuileries (Louvre), des Célestins, de Gesvres, des Ormes, Pelletier, de la Grève (Hôtel-de-Ville), des Balcons, des Miramionnes, d'Orléans, Saint-Bernard, de la Tournelle (Notre-Dame), des Augustins, Conti, des Quatre-Nations (Saint-Germain-des-Prés).

MARCHÉS : Marché Neuf (Cité), des Quinze-Vingts (Louvre), d'Aguesseau (Palais-Royal), aux Poirées, Saint-Martin (Saint-Denis), Saint-Jacques (Sainte-Geneviève), Saint-Germain, de Bucy (Saint-Germain-des-Prés).

FOIRE : Saint-Germain (Saint-Germain-des-Prés).

ENCLOS : des Quinze-Vingts (Louvre), Saint-Victor (Sainte-Geneviève).

CIMETIÈRES : Saint-Jean (Place Royale), Saint-André (Luxembourg).

CARREFOURS : de l'École (Louvre), Saint-Eustache (Saint-Eustache), Jean-de-Beauce (Halles), de la Croix-Rouge, Saint-Benoît (Saint-Germain-des-Prés).

PONTS : Notre-Dame, au-Change, Rouge, Saint-Michel (Cité), Marie (Notre-Dame).

PORTS : Saint-Landry (Cité), au Blé (Hôtel-de-Ville).

PASSAGES : des Orfèvres (Cité), Saint-Germain-l'Auxerrois (Louvre), du Palais-Royal, Saint-Roch (Palais-Royal), du Saumon (Halles), de l'Hôtel-de-Lesdiguières (Hôtel-de-Ville), des Jacobins (Sorbonne).

PORTES : Saint-Honoré (Palais-Royal), Saint-Denis (Saints-Innocents), Montmartre (Halles), Saint-Martin (Saint-Denis), de la Bastille, Saint-Antoine (Place Royale), Saint-Bernard (Notre-Dame), Saint-Marcel, Saint-Jacques (Sainte-Geneviève), Saint-Michel (Sorbonne).

BARRIÈRES : de la Courtine (Marais), de l'Oursine (Sainte-Geneviève), de Sèves (Luxembourg).

HÔTELS : des Ursins (Cité), Jabac (Saint-Martin), de Soubise (Marais), de Bretonvilliers (Notre-Dame), des Gobelins (Sainte-Geneviève), de la Fautrière, de l'ambassadeur de Sardaigne (Luxembourg), de Londres, de la Rochefoucauld (Saint-Germain-des-Prés).

MANUFACTURES : de velours (Louvre), de plomb coulé sur coutil, de coton (Saints-Innocents), d'étoffes (Saint-Martin), de tabatières, de métal, de toiles (Hôtel-de-Ville), de toiles, de tapisseries peintes (Place Royale), de laine (Sainte-Geneviève), de papier (Saint-Germain-des-Prés).

*une porte cochère*⁴⁹⁵, *au troisième*⁴⁹⁶...

Renaissance commerciale et développement urbain : la suprématie de la rive droite au Moyen Âge

Durant le Moyen Âge, la plate-forme insubmersible de la rive droite, bornée à l'est par l'église Saint-Paul, à l'ouest par l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et au nord par l'ancien méandre, fut le socle de la ville. Lors de la renaissance commerciale du XI^e siècle, la ville s'étendit de nouveau hors de l'île où elle s'était enfermée pour faire face au péril barbare ; les premiers regroupements de marchands, tels la communauté des marchands de l'eau, se fixèrent sur la rive droite, le long du grand bras de la Seine, près de l'anse de la Grève, utilisée comme marché et port fluvial⁴⁹⁷. La Cité, ancienne résidence impériale puis mérovingienne, était le domaine du palais royal, des administrations judiciaires et financières, des établissements religieux ; la rive gauche restait quasi abandonnée. La première agglomération commerçante, le bourg de Grève, avait été entourée, au IX^e siècle, d'une enceinte qui passait par le chevet de Saint-Gervais, la place Baudoyer, l'église Saint-Merri et rejoignait la Seine à l'est du Pont-au-Change (Grand-Pont), un territoire d'une vingtaine d'hectares (350 m du nord au sud, 500 m d'est en ouest). Au XI^e siècle, des _carrefours et des places rythment l'espace : porte et marché Baudoyer (ou Saint-Jean), place de Grève, carrefour Guillori (croisement des rues de la Coutellerie, Jean-Pain-Mollet et

⁴⁹⁵. Les peintres en miniature Faydiou et Pichard officient « dans une porte cochère », l'un rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, l'autre rue Jean-Robert.

⁴⁹⁶. Lambert, qui se présente comme « tailleur d'habits du duc d'Orléans », spécialiste des costumes de théâtre, donne pour adresse la rue des Bons-Enfants, « au coin de la rue Saint-Honoré, dans la maison du Café, au troisième ».

⁴⁹⁷. DION (R.), « Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville », dans MICHAUD (G.), dir., *Paris, Croissance d'une capitale*, Paris, Hachette, 1961, p. 33 ; LOMBARD (A.), « La ville étudiée dans ses quartiers... », art. cit. ; Id., *Paris : genèse de la "ville" : la rive droite de la Seine des origines à 1223*, Paris, Éditions du CNRS, 1985 (1976) ; FAVIER (J.), *Paris au XV^e siècle...*, op. cit. ; ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris...*, op. cit., p. 27-64, et p. 64-86 pour le développement urbain des XVII^e et XVIII^e siècle ; BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, op. cit., chapitres 1 à 5, p. 11-163 ; Id., *Architecture de l'habitat urbain. La maison, le quartier, la ville*, Paris, Dunod, 1980, chapitre 4 : « La densité du centre-ville », p. 124-143.

Jean-de-l'Épine, à l'est de la rue des Arcis), porte Paris (Apport-Paris, au débouché du Pont-au-Change où se dresse le Grand-Châtelet ⁴⁹⁸). Les noms de rue révèlent la densité artisanale, particulièrement forte entre la Grève et le Pont-au-Change : Mortellerie, Tannerie, Vannerie, Teinturiers, Coutellerie, Verrerie, Tisseranderie, Poterie, Tacherie, Savonnerie... La rue de la Mortellerie, longue voie parallèle au fleuve, donne sur la place de Grève. Proche de la Seine et du marché de l'embauche, elle relie ports et chantiers et, par sa position stratégique, participe pleinement de l'activité fluviale : s'y côtoient marchands de vin et de bois, taverniers et boulangers, courtiers et vendeurs, huissiers et sergents, notaires et officiers, drapiers, charpentiers de bateaux ⁴⁹⁹... Dévolu à l'abattage des bêtes, le débouché du Pont-au-Change est un pôle commercial actif, quartier de la plus puissante des corporations, la Grande Boucherie : rues de la Triperie, du Pied-de-Bœuf, de la Vieille-Place-aux-Veaux, de la Tuerie, Saint-Jacques-la-Boucherie (la Grande Boucherie fut transférée au delà du Louvre au début du xv^e siècle ⁵⁰⁰)... Le pont est le lieu de passage essentiel de la ville (d'où le nom de Grand-Pont ⁵⁰¹), entre le Palais et la rue Saint-Denis, route d'accès aux foires du Lendit et de Saint-Denis, à Pontoise et Amiens, ce qui la rendit vite plus attractive que l'ancienne voie Saint-Martin. À l'est, près de la Grève, une simple passerelle, la Planche Mibraï (reconstruite et baptisée pont Notre-Dame en 1413), fait le lien entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Jacques, antique *cardo*. Aussi, jusqu'à la construction des ponts Notre-Dame et Saint-Michel (1378), où aboutissent les rues de la Harpe et Saint-André-des-Arts, et même après car la rue Saint-Jacques resta la voie forte de la rive gauche, la traversée de la Seine se

⁴⁹⁸.L'« apport » désigne le marché, peut-être de *ad portem*, parce que le marché est situé près d'une porte de la ville (ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit., p. 83). Il y en avait deux à Paris, l'apport Baudoyer, devenu place Baudoyer au XVIII^e siècle, et l'apport de Paris. Le marché est local : son rayon d'attraction se limite aux alentours. Il se tient sur une place publique : deux marchés en conservent le nom, les places Maubert et aux Veaux.

⁴⁹⁹.FAVIER (J.), *Paris au XV^e siècle...*, op. cit., p. 44-45.

⁵⁰⁰.La rue des Boucheries joint la rue de Richelieu à la rue Saint-Honoré.

⁵⁰¹.Le pont de Charles le Chauve, construit en 861 (le Grand-Pont de l'Antiquité n'avait pas résisté aux envahisseurs normand), fut emporté par les crues à la fin du XIII^e siècle. Un nouveau Grand-Pont, le Pont-aux-changeurs, et le pont aux Meuniers le remplacèrent. Simple passerelle qui reliait jusqu'à treize moulins, le pont aux Meuniers s'effondra à la fin du XVI^e siècle : il fut reconstruit aux frais du capitaine des arquebusiers et des archers de la ville, Marchant, qui lui donna son nom. Le pont portait 30 à 50 maisons à deux étages et de nombreuses échoppes.

faisait-elle obliquement, du Grand-Pont au Petit-Pont, en passant, sur l'île de la Cité, par la rue de la Pelleterie ou plutôt par celle de la Vieille-Draperie, voie décumane majeure qui reliait la basilique Saint-Étienne (à l'emplacement du parvis de Notre-Dame) à l'autre pôle fondamental de l'île, le Palais, siège des gouverneurs et résidence impériale. C'est donc sur la rive droite que s'opérait la rencontre de l'axe nord-sud avec l'axe est-ouest parallèle à la Seine.

Le vieux cœur commercial de Paris était, pour résumer, structuré par trois axes majeurs : la Seine ; Saint-Denis—Pont-au-Change—Petit-Pont—Juiverie—Saint-Jacques ; Saint-Germain-l'Auxerrois—Mortellerie, Lombards—Verrerie, Coutellerie—Tisseranderie.

À partir du début du XII^e siècle, les Capétiens Louis VI, Louis VII puis Philippe Auguste prirent en main le commerce parisien qui s'était développé jusqu'alors spontanément ou sous le contrôle de l'Église. Au milieu du siècle, les exportations, de draps en particulier, mettent en lumière l'ampleur de l'industrie parisienne. Le faste de la cour royale, établie au Palais puis au Louvre, l'affluence des prélats et des seigneurs stimulèrent les industries de luxe qui font déjà la réputation de la capitale : draperie, mercerie, vêtements, armes, orfèvrerie et ces « bijoux de Paris » vendus aux foires de Champagne, dont la fabrication s'est installée rive droite, près du Pont-au-Change, rues de la Joaillerie et des Cinq-Diamants. Un cimetière, les Innocents, ancienne nécropole mérovingienne, et un marché (le Marché neuf, aux Champeaux, sur la route de Saint-Denis, à la croisée des chemins de Clichy (rue Saint-Honoré) et de Montmartre, mentionné en 1137 dans l'accord conclu entre Louis VI et l'évêque de Senlis pour s'en partager les revenus), contigus, avaient débordé l'enceinte, à l'ouest de la rue Saint-Denis. Le marché est situé à un endroit stratégique : aux portes de la ville, près de l'enceinte, au croisement des rues Saint-Denis et Saint-Honoré, qui prend une valeur primordiale⁵⁰². Signe du dynamisme de la place parisienne, changeurs et merciers sont cités dès 1138 « sur la terre qui est aux

⁵⁰².BOUDON (F.) *et alii*, *Système de l'architecture urbaine...*, *op. cit.*, p. 17. Voir l'implantation des marchés alimentaires à la fin du XIV^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle dans ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », *art. cit.*, p. 89, p. 94 et p. 98.

Champeaux ⁵⁰³ ». En 1183, pour stimuler et contrôler la croissance du marché, Philippe Auguste ordonne la construction des premiers bâtiments des Halles (halles aux drapiers, aux tisserands, édifices de 60 à 90 m de long, sans cloison à l'intérieur et à un étage), de la rue de la Tonnellerie à la rue de la Lingerie, et ferme d'un mur le périmètre ; les produits manufacturés y occupent la première place ⁵⁰⁴. Trois ans plus tard, le souverain fait clore le cimetière des Innocents, devenu lui aussi, par sa proximité, un haut lieu des échanges. Le nouveau cœur commercial de Paris va attirer dans les rues avoisinantes une foule d'artisans, de petits marchands, Lombards, hôteliers et taverniers. Leur densité provoque des mouvements de spécialisation durables de commerces et de métiers rues de la Tonnellerie, de la Chanvrerie, de la Cossonnerie, de la Cordonnerie, de la Grande-Friperie, de la Petite-Friperie, de la Poterie, de la Lingerie, de la Ferronnerie ⁵⁰⁵... Mais la concentration des commerces dans le quartier des Halles est rarement exclusive : les boulangers ou les épiciers se dispersent dans tous les quartiers, le blé se vend aussi place de Grève, à la halle de la Juiverie (Cité) et dans les ports, les merciers et les fripiers sont nombreux au Palais ou rue Saint-Denis, les potiers d'étain se rencontrent sur les axes de grande circulation, etc. ⁵⁰⁶

La Cité, spécialement la partie occidentale dominée par la présence royale et administrative, devint très tôt le siège du commerce de luxe de la capitale : les grands dignitaires, mais aussi les conseillers au parlement, maîtres des comptes, avocats, voire procureurs et chanoines constituaient une clientèle de choix. Des boutiques d'orfèvres sont mentionnées dès le VI^e siècle autour de la basilique Saint-Étienne ⁵⁰⁷. Les changeurs et les orfèvres avaient été regroupés par Louis VII sur le Pont-au-Change en 1141-1142 : les premiers occupaient le côté

⁵⁰³. Relevé par LOMBARD-JOURDAN (A.), *Paris : genèse de la "ville"...*, *op. cit.*, p. 71. Les merciers versent à Louis VII une redevance annuelle. Pour l'auteur, le marché est un rendez-vous commercial ancien, foire spontanée puis marché hebdomadaire, localisé dans le vieux cimetière, diffus et très vaste, qui bordait la grande voie nord-sud.

⁵⁰⁴. Voir, sur la construction et les activités commerciales des Halles, LOMBARD (A.), « La ville étudiée dans ses quartiers... », art. cit., p. 292-296.

⁵⁰⁵. Ce sont les noms du XVIII^e siècle. Voir CHASTEL (A.), « L'îlot de la rue du Roule... », art. cit. ; BOUDON (F.) *et alii*, *Système de l'architecture urbaine...*, *op. cit.*, p. 20.

⁵⁰⁶. FAVIER (J.), *Paris au XV^e siècle...*, *op. cit.*, p. 36 *sqq.*

⁵⁰⁷. BUSSON (D.), « Des origines au haut Moyen Âge », dans GARRETA (J.-C.), dir., *L'île de la Cité*, Paris, Délégation artistique de la ville de Paris, 1987, p. 10.

de la Grève, entre Saint-Leufroi et la grande arche ; forgerons et orfèvres se partageaient l'autre côté. Aussi, à leur arrivée, à partir du XIII^e siècle, les Italiens, Siennois, Florentins, Placentins puis Lucquois, s'installèrent aux alentours, près de Saint-Jacques-la-Boucherie, notamment rues des Lombards (qui prit leur nom), de la Vieille-Monnaie et de Marivaux. L'essor de la mercerie entraîna le développement de nombreux petits métiers annexes, surtout après le retour de la paix, vers 1440-1450 : brodeurs, ceinturiers, gantiers, fabricants de peignes, chapeliers, couturières, lingères, bonnetiers, boursiers, chasubliers, chaussetiers, épingliers, tapissiers, boisseliers, fabricants de harpes, tourneurs, faiseurs de poupées... Les marchands s'installèrent au Palais et devant l'édifice, dans le tissu serré composé des voies qui prolongent les deux ponts – rues Saint-Bartélémy et de la Barillerie (Pont-au-Change) ; rues de la Lanterne, de la Juiverie et du Marché-Palu (pont Notre-Dame/Petit-Pont), axe fort de l'île, dans la prolongation de la rue Saint-Jacques – et de leurs perpendiculaires : rues de la Pelleterie, de la Vieille-Draperie (face au Palais), de la Calandre. Ils envahirent aussi les ponts. Jean Favier relève, autour des années 1440-1450, 32 échoppes sur le pont Saint-Michel, 20 sur le Petit-Pont, 112 sur le Pont-au-Change, où ils remplacent les changeurs, et 82 sur le pont Notre-Dame⁵⁰⁸. Les activités liées aux fonctions intellectuelle et artistique de la métropole progressèrent aussi : peintres, enlumineurs, relieurs, copistes, graveurs de sceaux, écrivains, etc. s'établirent rive droite, entre la place de Grève et la rue Saint-Denis, jusqu'à la rue Quincampoix (rues des Écrivains, des Ménestrels...).

À la fin du XIII^e siècle, la rive droite conservait un aspect à dominante rurale, excepté les bourgs populeux des bords de Seine, Saint-Paul, Saint-Gervais, Saint-Jean-en-Grève, Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Leufroi, Saint-Germain, Saint-Thomas-du-Louvre... Mais en un siècle, le paysage se transforma : aux prés, champs et friches succédèrent les maisons. La vivacité commerciale, l'intervention des propriétaires fonciers, notamment l'évêque de Paris et les chanoines de Sainte-Opportune qui lotirent de vastes marais, la construction

⁵⁰⁸.FAVIER (J.), *Paris au XV^e siècle...*, op. cit., p. 15.

d'une nouvelle enceinte provoquèrent une urbanisation accélérée. La muraille de Philippe Auguste englobe, rive droite, 253 hectares en grande partie déjà densément peuplés, de Saint-Germain-l'Auxerrois à l'ouest (la forteresse du Louvre, élevée vers 1200, flanque la muraille à l'extérieur) à la rue des Jardins-Saint-Paul à l'est. Les ports se développent : la Grève, bien sûr, où siège depuis le milieu du XIV^e siècle la municipalité, la hanse des marchands de l'eau, dans la « Maison aux Piliers », mais aussi l'école Saint-Germain (au sud de Saint-Germain-l'Auxerrois), Saint-Paul, Saint-Landry et l'Hôtel-Dieu dans la Cité. Les nouvelles rues quadrillent l'espace perpendiculairement aux grandes voies qui gagnent les portes du rempart, Saint-Antoine, Vieille-du-Temple, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Comtesse-d'Artois, Montmartre, Coqhéron, Saint-Honoré (de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Honoré) : telles, au nord-ouest, entre la rue Saint-Honoré et la Seine, les rues des Bourdonnais, Tirechappe, du Roule, de l'Arbre-Sec et des Poulies ou bien, au nord-est, la série de rues parallèles qui coupent la rue Saint-Martin entre l'église Saint-Merri et la rue de Montmorency (ancienne culture Saint-Martin). L'enceinte provoque le percement de rues concentriques, rues de Grenelle, Plâtrière, Tiquetonne, Pavée, du Petit-Lion... La vitalité du marché des Halles fait converger les trois grandes rues du nord-ouest, Comtesse-d'Artois, Montmartre et Coquillière, qui se confondent à la Pointe Saint-Eustache pour déboucher sur la place des Halles. La multiplication des paroisses, Saint-Honoré, Saint-Eustache, Saint-Sauveur, Sainte-Opportune, Saint-Josse..., les nouveaux cimetières, églises, hôpitaux, moulins... signalent eux aussi l'essor urbain. Au début du XIII^e siècle, de nouveaux bourgs se forment hors les murs, autour de palais ou des monastères fortifiés : le Louvre, le Temple, Saint-Martin-des-Champs, rivale clunysienne de Saint-Germain-des-Prés. Ils sont englobés au siècle suivant dans l'enceinte de Charles V (1360-1383), qui ajoute 166 hectares sur la rive droite, une forteresse à l'est, la Bastille, pendant du Louvre, et suscite le développement de l'est parisien. L'éphémère séjour des rois aux XV^e et XVI^e siècles, hôtels Saint-Paul, des Tournelles, donna naissance au quartier aristocratique du Marais. Le nord-est parisien, resté très ouvert, était jusqu'alors faiblement peuplé, dominé par

les marais, *coutures* et *courtilles*. Les défrichements se poursuivent : la Culture l'Évêque (au nord-ouest de la porte Saint-Honoré), Montmartre, la ville neuve de Saint-Lazare au nord, la Courtille, l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs à l'est, au carrefour des voies menant aux foires de Champagne, à la Lorraine et à l'Allemagne.

Les guerres du ^{xv}^e siècle, durant lesquelles la plupart des portes furent murées, accentuèrent la suprématie de l'axe majeur Saint-Denis—Pont-au-Change—Saint-Jacques, par où passaient tous les échanges quotidiens (les portes Saint-Denis et Saint-Jacques furent rarement closes) et renforcèrent les différences de vitalité économique entre les rues. Bien placée entre Louvre et Halles, la rue Saint-Honoré poursuit sa carrière de grande voie commerçante. Aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, la multiplication des hôtels nobles autour du Louvre, rues des Bourdonnais, des Poulies..., favorise la venue des marchands ⁵⁰⁹. En 1528, la décision prise par le roi de se fixer à Paris et de faire du château sa résidence provoqua le renouveau du nord-ouest parisien : construction de Saint-Eustache à partir de 1532, lotissements, aménagement des quais, réformation des Halles (1550-1560), grand dessein du Louvre (1624), reconstruction de la fontaine du Trahoir pour dégager le carrefour Saint-Honoré—Arbre-Sec (1636), percement de la rue du Roule qui rendait l'accès direct depuis la Seine aux rues Montmartre et Montorgueil (1690)... En 1549, l'entrée royale rue Saint-Denis manifesta avec somptuosité la renaissance du quartier. La rive nord est bien le centre économique et politique de la capitale.

La « croisée de Paris », qui a pour cœur l'église Saint-Jacques, entre rues des Lombards et de la Vieille-Draperie, désigne cette combinaison de lignes, axes névralgiques de la circulation, à partir desquelles se construisit la « Ville », dédoublée en quartiers de Grève et des Halles : rues Saint-Honoré, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Denis, Saint-Jacques-la-Boucherie—Coutellerie—Tisseranderie—Baudoyer—Saint-Antoine. La liaison entre les deux grandes voies ouest-est, de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine, n'était guère

⁵⁰⁹.HENARD (R.), *La rue Saint-Honoré...*, op. cit., p. 42.

aisée ⁵¹⁰. Longeant le cimetière des Innocents, la rue de la Ferronnerie (prolongement de la rue Saint-Honoré) se terminait sur la rue Saint-Denis légèrement au nord de la rue Troussevache, sans vis-à-vis oriental ; la rue de la Tisseranderie (prolongement de la rue Saint-Antoine), au nord de la place de Grève, se divisait en deux (rues Jean-Pain-Mollet et de la Coutellerie) avant d'atteindre la rue Saint-Martin ; les paroisses Saint-Jacques-la-Boucherie et Sainte-Opportune, de part et d'autre de la rue Saint-Denis, étaient un entrelacs de petites voies. Les deux quartiers de la rive droite ne pèsent pas d'un même poids : à l'est de la rue Saint-Martin, le Paris économique est une suite de ports et d'entrepôts portuaires ; à l'ouest, toute la ville, de l'École-Saint-Germain aux portes qui ouvrent sur les routes de Normandie, d'Artois, de Flandre et de Brabant, participe à la vie économique.

La rive gauche, dont l'enceinte fut construite en 1212, resta jusqu'au XIII^e siècle peu peuplée et inactive. L'occupation du sol était dominée par les fondations religieuses. La rive était dépourvue de ports et de marchés importants et n'était reliée au reste de la ville que par le Petit-Pont, prolongation de la grand-rue Saint-Jacques, voie d'accès à Étampes et Orléans. Dans les années 1420-1430, lorsque la capitale fut partagée en quatre secteurs pour raison fiscale et militaire, la rive gauche correspond à l'« Outre-Petit-Pont » (la Cité, la Grève et les Halles forment les autres divisions). L'installation de l'Université et l'implantation des métiers du livre (libraires, imprimeurs, relieurs, enlumineurs, parcheminiers, fondeurs en caractères d'imprimerie...) qui s'ensuivit déclencha une certaine expansion autour des rues Saint-Jacques, de la Harpe, Saint-Séverin, de la Montagne-Sainte-Genève, Saint-Victor ⁵¹¹ ; mais la place Maubert, mentionnée en 1224, ne devint un carrefour populeux et marchand qu'au XIV^e siècle et l'enceinte de Philippe Auguste demeurait suffisante à la fin du XV^e siècle. La foire Saint-Germain déclinait.

⁵¹⁰. FAVIER (J.), *Paris au XV^e siècle...*, *op. cit.*, p. 44.

⁵¹¹. En 1227, la bulle du pape Innocent III autorisa les docteurs à enseigner en dehors du cloître de la cathédrale ; les couvents (dominicains, jacobins, cordeliers) développèrent leurs écoles, des maîtres en théologie et en droit canon en ouvrirent d'autres. Le collège de Robert de Sorbon est fondé en 1254.

La rive gauche resta dans l'ombre jusqu'au XVI^e siècle, lorsque s'anima le faubourg Saint-Germain, à l'ouest de la rue Saint-Jacques, grâce au Louvre royal, réoccupé par François I^{er}, et à la renaissance de la foire. Dès lors, le marché de la place Maubert à l'est, le carrefour de Buci, entre abbaye et foire, à l'ouest, devinrent les pôles économiques majeurs de la rive gauche ⁵¹². Deux ponts, le Pont-Neuf (réclamé depuis deux siècles !) et le Pont-Rouge (Pont-Royal), la relièrent enfin commodément, au début du XVII^e siècle, à la rive droite. Le faubourg aristocratique était enfin uni au quartier royal. Le carrefour de Buci, via la rue Dauphine, débouché du Pont-Neuf, ouverte sur les terrains des Grands-Augustins, communiquait avec l'actif port de l'École puis, via les rues de la Monnaie et du Roule, avec la rue Saint-Honoré. La rue du Bac, longue artère commerçante, débouchait via les Tuileries sur la rue Saint-Honoré. Mais à la fin du XVI^e siècle, la partition en quartier montre le décalage persistant de peuplement entre les deux rives : treize quartiers sont sur la rive droite, deux sur la rive gauche, Sainte-Geneviève et Saint-Séverin, de part et d'autre de la rue Saint-Jacques. Les plans des XVI^e et XVII^e siècles (Truschet et Hoyau, vers 1550, Gomboust, 1647-1653, Jouvin de Rochefort, 1672, Nicolas de Fer, 1690) révèlent le développement de deux bourgs à l'extérieur de la vieille enceinte de Philippe Auguste : Saint-Germain à l'ouest, Saint-Marceau à l'est. De 1643 à 1715, la surface de la capitale passe de 80 hectares à plus de 1 100, 123 rues sont ouvertes, l'enceinte remplacée par des boulevards ombragés ; en 1724, le bourg Saint-Marcel est rattaché à la ville. Sous Louis XVI, la superficie de la ville va atteindre 3 000 hectares, englobant avec la muraille des fermiers généraux de vastes zones peu peuplées. Suite à l'expansion des faubourgs, le contraste diminue un peu : la rive droite compte dix quartiers, la rive gauche cinq, Saint-Germain-des-Prés, Luxembourg, Sorbonne, Sainte-Geneviève et Notre-Dame, qui inclut l'île Saint-Louis ⁵¹³.

⁵¹². Voir ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit., p. 110-111.

⁵¹³. DESCIMON (R.), NAGLE (J.), « Espace et fonction sociale : les quartiers de Paris... », art. cit.

Diffusion et discontinuités commerciales : les voies secondaires, à l'ombre des axes forts

La géographie commerciale et artisanale de Paris au XVIII^e siècle est complexe, comme pour toute grande ville issue d'une évolution très longue, dont la croissance s'est accompagnée de substitutions et surtout de mutations internes⁵¹⁴. Elle est marquée à la fois par des concentrations de types différents, linéaires, ponctuelles et zonales, et par une grande dispersion. La diffusion de l'activité artisanale est frappante : tous les quartiers et la plupart des rues sont touchés (voir document n° 11, annexe). La carte des faibles densités, « 1 à 12 marchands » (voir document B, atlas), restitue quasiment, par le réseau serré des voies, la physionomie de la ville : on reconnaît la limite des boulevards, les deux rives inégales, les deux îles. 548 rues sont concernées, 82,5 % du corpus, mais seulement 2 243 marchands (35 %). Éparpillement ne signifie pas uniformité : la deuxième caractéristique de l'implantation commerciale est son inégalité. Commencer l'analyse par les densités médiocres ou les vides fait réfléchir sur les fondements des discontinuités et le partage entre axes forts, les rues marchandes, et faibles (voir document n° 12, annexe). Trois ensembles se dégagent, dans lesquels la part des rues « faibles » est supérieure ou égale à 65 % : le nord-est, de la rue Saint-Antoine à la rue du Temple, le sud-sud-est, de la rue de Sèvres à l'île Saint-Louis, le nord-ouest, au delà du croisement Saint-Honoré—Saint-Roch. On retrouve peu ou prou les zones résidentielles observées par Jean de Viguerie et Évelyne Saive-Lever au milieu du XVII^e siècle⁵¹⁵. S'y opposent les quartiers où la proportion est inférieure ou égale à 50 % : le vieux centre de la rive droite, entre Comtesse-d'Artois—Montorgueil et Saint-Martin, et la Cité.

L'île de la Cité partagée

La carte des quelque 250 rues sans marchand accentue les contrastes (voir

⁵¹⁴. GEORGE (P.), *La Ville...*, *op. cit.*, p. 39.

⁵¹⁵. VIGUERIE (J. de), SAIVE-LEVER (É.), « Essai pour une géographie socio-professionnelle... », *art. cit.*, p. 428.

document B, atlas). Ainsi celui, saisissant, entre les parties occidentale et orientale de la Cité, séparées par la voie Juiverie—Lanterne (le *cardo*) : nul marchand relevé dans les rues de Glatigny, de l'Abreuvoir, des Chantres, Chanoinesse, vieille-Notre-Dame, au nord, ou l'Évêque, au sud. L'emprise ecclésiastique ancienne, cloître, archevêché, cathédrale, Hôtel-Dieu, multiples églises et chapelles (Saint-Denis-de-la-Chartre, Saint-Denis-du-Pas, Saint-Christophe, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Sainte-Marine...), a donné naissance à un quartier dominé par les gens d'Église, rues Chanoinesse, du Cloître, des Ursins, etc. Les innombrables boutiques et échoppes installées depuis des lustres contre la ceinture du parvis ont été supprimées à la suite du programme lancé au milieu des années 1740 par Germain Boffrand, l'architecte de l'Hôpital général : reconstruction des Enfants-Trouvés (1746-1751), dégagement du parvis, élargissement de la rue Neuve-Notre-Dame ⁵¹⁶. Le projet s'inscrivait dans une opération de police urbaine qui visait à embellir le parvis et à en faciliter l'accès : l'architecte prévoyait la démolition du mur et des échoppes qui l'entouraient et d'en quadrupler la surface. Les bicoques gênaient le déroulement des processions et cérémonies et occasionnaient de nombreuses plaintes. Même si le projet ne fut pas achevé ⁵¹⁷, les opérations, amélioration de la voirie, dessin majestueux des façades, ont provoqué la disparition de la vieille place commerçante *gothique*. Les plans de la fin du XVIII^e siècle témoignent de l'aération nouvelle, credo des penseurs urbains ⁵¹⁸. À l'extrémité nord-est, l'exigu port Saint-Landry (à l'emplacement du quai aux Fleurs), anciennement dévolu à l'approvisionnement du chapitre, n'attire plus guère. L'est de la Cité est un cul-de-sac, pourquoi les marchands s'y installeraient-ils ?

⁵¹⁶. Voir SAINTE FARE GARNOT (N.), « Le parvis de Notre-Dame », dans GARRETA (J.-C.), dir., *L'île de la Cité...*, op. cit., p. 18-19 ; LAURO (M.), « L'aménagement du parvis de Notre-Dame », dans LE MOËL (M.), *L'urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1997, p. 123-125.

⁵¹⁷. En 1756, de nouvelles lettres patentes ordonnant la destruction de trois maisons qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu attestent des lenteurs de l'exécution. Trois bâtiments religieux et douze maisons de ville avaient tout de même disparu.

⁵¹⁸. Voir en particulier FORTIER (B.), dir., *La Politique de l'espace parisien à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CORDA [Comité de la recherche et du développement en architecture], 1975 ; Id., « L'urbanisme parisien à la fin de l'ancien régime », *Espaces et Sociétés*, n° 13-14, octobre 1974-janvier 1975, p. 5-17.

Les couvents et séminaires des quartiers Saint-Sulpice et Saint-Marcel

Rive gauche, deux zones inégales se détachent à l'ouest : une bande entre les rues de Vaugirard et de Sèvres—Saint-André-des-Arts—Huchette jusqu'à la Seine, et le secteur Babylone, à l'ouest de la rue de Sèvres. Le quartier du Luxembourg est résidentiel, dominé par l'Église (Saint-Sulpice, Bernardins, Filles de la Miséricorde, Cordeliers, Chartreux...) et la noblesse. Le palais de la reine Marie de Médicis a cristallisé un peuplement aristocratique, qui explique l'omniprésence des métiers hippiques ⁵¹⁹. Mais l'absence de grandes voies dessert la concentration commerçante : les hauts murs des couvents (Calvaire, Sang précieux, Carmes...) et du palais ne rendent guère la rue de Vaugirard attractive. Éloignée elle aussi du cœur de la cité, la voie Petit-Vaugirard—Vieilles-Tuileries—Cherche-Midi s'efface devant la proche rue de Sèvres, axe fort, qu'elle rejoint au carrefour de la Croix-Rouge (voir carte A, atlas) ⁵²⁰. Des cheminements très anciens restent vivaces, tels le médiéval « chemin des fossés » qui longeait l'enceinte de Philippe Auguste de la porte Saint-Michel à la Seine ⁵²¹. Les extrémités du faubourg Saint-Germain-des-Prés, rues de Babylone, de Monsieur, Plumet, du Montparnasse..., sont encore peu habitées. Conçus au début du XVIII^e siècle, les boulevards du midi ne furent tracés que

⁵¹⁹. Rues du Vieux-Colombier, Cassette, Pot-de-Fer, Saint-Sulpice, Garancière, de Tournon, de Condé, de Vaugirard et autour des rues du Cherche-Midi, du Regard et Notre-Dame-des-Champs. Sur l'implantation des métiers liés au cheval et aux équipages, voir COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 135-139, p. 202, cartes p. 337-348.

⁵²⁰. Rue de Vaugirard : artificier, oculiste, charpentier, potier de terre, marchand de vin, charcutier, vinaigrier ; rue des Vieilles-Tuileries : charron, maréchal, sellier, charpentier, maçon, vitrière, deux vinaigriers ; rue du Cherche-Midi : armurier, horloger, 2 bourreliers, maréchal, sellier, menuisier, 2 vitriers, tanneuse.

Les artisans et les marchands relevés par l'almanach sont ici donnés dans l'ordre suivant : luxe, cheval, habitat, métaux/matières premières, hygiène, vêtement, alimentation.

⁵²¹. Le vieux tracé emprunte les rues des Francs-Bourgeois, des Fossés-Monsieur-le-Prince, des Fossés-Saint-Germain-des-Prés et Mazarine : voir le plan *Paris vers la fin du XIV^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1975. Le chemin se poursuit, à l'est, par les rues Saint-Hyacinthe (porte Sainte-Geneviève), des Fossés-Saint-Jacques, de la Vieille-Estrapade, de Fourci (porte Bordelle, où se joignent désormais rues Bordet et Mouffetard), des Fossés-Saint-Victor (porte Saint-Victor) et des Fossés-Saint-Bernard, où se tenait, au bord de la Seine, le château de la Tournelle. La rue Saint-Hyacinthe, qui marque la limite sud du « quartier Latin », échappe à la spécialité des lieux, l'imprimerie : horloger, charpentier, vitrier, ferblantier, pelletier, bonnetier, vinaigrière, limonadier.

Côté faubourg Saint-Germain, les rues Mazarine et des Fossés-Saint-Germain, les plus proches de la Seine, sont citées plus de douze fois (voir *infra*) ; place Saint-Michel : doreur, paumier, potier d'étain, 3 bonnetiers, chandelier, charcutier, limonadier, vinaigrier ; rue des Fossés-Monsieur-le-Prince : 2 armuriers, 2 maréchaux, bourrelier, charron, 3 vitriers, perruquier baigneur-étuviste, bonnetier, vinaigrier.

vers 1760.

À l'est de la rue Saint-Jacques commence le faubourg Saint-Marcel, vaste territoire où se mêlent collèges, monastères, hôpitaux, ateliers et manufactures ⁵²². Au sud de l'ancienne enceinte de Philippe Auguste, l'emprise ecclésiastique est si forte qu'elle donne un aspect semi-rural au quartier. Entre les rues des Noyers au nord, de la Montagne-Sainte-Geneviève à l'est et l'église du même nom au sud, un labyrinthe de ruelles, des Chiens, de Reims, du Mont-Saint-Hilaire..., dessert les établissements religieux et universitaires qui règnent ici en maîtres ⁵²³ : Saint-Jean-de-Latran, Carmes, Saint-Hilaire, Saint-Étienne..., collèges Royal, du Plessis, Louis-le-Grand, de Lisieux, Montaigu, des Grassins... Le débouché de la place Maubert, du côté nord, montre le contraste entre voies forte et faible, qui tient à la plus ou moins grande facilité de circulation : plus une rue est accessible, plus elle est fréquentée et attire les commerces, ce qui augmente le passage, sorte de cercle vertueux de l'implantation commerciale. La rue Galande mène directement à la rue du Petit-Pont, vers la Cité, tandis que la rue du Pavé-de-la-Place-Maubert débouche sur le quai (face au palais de l'Archevêché) et oblige à tourner dans la rue de la Bucherie pour retrouver la rue du Petit-Pont. La rue des Trois-Portes, troisième trajet possible pour atteindre la Cité, tombe dans la petite rue des Rats (perpendiculaire qui fait se rejoindre les rues Galande et de la Bûcherie), ce qui n'est guère plus commode. C'est pourquoi le tissu de ruelles entre la rue Galande et la Seine est délaissé (voir carte A, atlas). Un peu plus à l'est, en arrière du quai de la Tournelle et du marché aux Veaux, les Miramionnes, les Bernardins, les séminaires Saint-Nicolas-du-Chardonnet et des Bons-Enfants, enfin le collège du Cardinal-Lemoine forment un quadrilatère massif qui repousse l'implantation commerciale. En face, l'île Saint-Louis est désertée : le lotissement récent, l'absence de ports font de cette zone résidentielle à l'écart des voies de circulation un lieu peu attractif, comme le note, pince-sans-rire, Louis-Sébastien

⁵²².BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel...*, op. cit.

⁵²³.*Ibid.*, p. 47-59.

Mercier ⁵²⁴.

Rien ne représente mieux une ville de province du troisième ordre, que le quartier de l'île. On a fort bien dit : *L'habitant du Marais est étranger dans l'Île* ⁵²⁵.

Il en va de même, au sud, autour de Sainte-Pélagie et de la Pitié ou du Jardin du Roi ⁵²⁶. Le secteur des rues des Boulangers, des Fossés-Saint-Victor, Clopin, Copeau..., effleuré par l'almanach, est pauvre, dominé par une population ouvrière. L'ouvrage le reflète bien, en mentionnant un artisanat modeste : paveurs, carreleurs, brossiers, potiers ⁵²⁷... Au sud de la Bièvre, en plein cœur du faubourg, le voisinage du marché aux chevaux et du cloître Saint-Marcel sont délaissés, trop éloignés. C'est une constante : l'almanach sous-estime les extrémités de la ville. Il cite toutefois les rues Censier, du Pont-aux-Biches et du Fer-à-Moulin, proches de la Bièvre, et la rue des Fossés-Saint-Marcel, typiques de l'occupation artisanale du faubourg. Suite à plusieurs ordonnances royales (1567, 1577, 1673...), de nombreux ateliers et manufactures, boucheries, tanneries, mégisseries, teintureries, amidonneries, chassés des bords de Seine, s'étaient installés à proximité de la Bièvre, au faubourg Saint-Marcel ⁵²⁸.

Les ruelles du bord de Seine

Rive droite, la localisation des rues sans marchand est double : un désordre de minuscules ruelles au cœur de la ville et au bord de la Seine ; un réseau plus aéré aux extrémités est et ouest. L'almanach omet quasiment toute la succession

⁵²⁴.Les ponts au-Double (1634) et Saint-Charles (1651) butent, rive gauche, sur la rue de la Bûcherie, petite voie secondaire. La rue est marquée par la double proximité de la Seine et de la rue Saint-Jacques : 2 graveurs (en taille douce, en métaux), parcheminier, paumier, 2 maréchaux, bouchonnier, corroyeur, miroitier.

⁵²⁵.*Paris le jour, Paris la nuit. Louis Sébastien Mercier Tableau de Paris, Le Nouveau Paris. Restif de la Bretonne Les Nuits de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1990 (1782-1788), « 188. L'île Saint-Louis », p. 109.

⁵²⁶.Sont notées les rues du Battoir (imprimeur en taille douce), Française (vitrier et bonnetier), Gracieuse (horloger, carreleur, potier de terre, bonnetière, tisserand) et la rue du Jardin-du-Roi (maréchal, tanneur).

⁵²⁷.BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel...*, *op. cit.*, p. 39. Rue des Boulangers : fondeur en métaux, cloutier, bouchonnier, tisserand, épicier ; rue des Fossés-Saint-Victor : 2 sculpteurs en bois et marbriers, horloger, luthier, brodeur ; rue de Versailles : couvreur, paveuse ; rue du Bon-Puits : 2 paveurs, bonnetière ; rue Copeau : carreleur, potier de terre, tourneur, brossier, épicier ; etc.

⁵²⁸.*Ibid.*, p. 26-27. Rue Censier : brasseur, bonnetier et 10 tanneurs ; rue du Pont-aux-Biches : corroyeur et tanneur ; rue du Fer-à-Moulin : 5 tanneurs ; rue des Fossés-Saint-Marcel : 4 bonnetiers, brodeur, pelletier.

de ruelles qui débouchent sur les quais, des Ormes à la Mégisserie, perpendiculairement à l'axe fort Mortellerie—Saint-Jacques-la-Boucherie—Saint-Germain-l'Auxerrois. Le secteur qui sépare les anciens palais royaux, Louvre et Tuileries, est peu mentionné, de même que le réseau de voies étroites compris entre Sainte-Opportune et la place des Trois-Maries ⁵²⁹. Dans les énumérations de l'almanach se lit la grande diffusion de l'artisanat ⁵³⁰. La rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois est typique de ces vieilles rues pluri-professionnelles qui forment la base du réseau marchand ⁵³¹. Quelques voies accueillent des spécialisations anciennes, comme la draperie autour de la rue des Bourdonnais ⁵³², autrefois célébrée par les auteurs de guide pour sa richesse mais détrônée par la rue Saint-Honoré, la pelleterie dans la rue des Fourreurs ⁵³³ ou les boucheries à la descente du Pont-au-Change, au désespoir de Mercier : « Elles ne sont pas hors de la ville, ni dans les extrémités ; elles sont au milieu ⁵³⁴ ». La rue Tirechappe, peu citée, est une de ces voies étroites anciennement envahies par l'artisanat textile ; elle prolonge au sud la rue de la

⁵²⁹. La place du Vieux-Louvre : armurier, papetier, 2 vitriers, miroitier, 2 bonnetiers, pâtissier ; rue du Champ-Fleuri : menuisier, vitrier, vinaigrier ; la rue du Chantre : 2 paumiers, peintre, serrurier, tourneur, tailleur, charcutier ; la rue Jean-Saint-Denis : 2 vitriers, épicier ; la rue des Orties : maréchal et menuisier ; etc.

À nouveau se lit la faiblesse des rues proches d'axes forts, à l'itinéraire moins direct, telles celles comprises entre les voies Saint-Jacques-la-Boucherie et de Gesvres : rue de la Vieille-Place-aux-Veaux (qui joint les rues Saint-Jacques-la-Boucherie et de la Tannerie, entre rues Saint-Martin et Saint-Denis) ou le trajet sinueux Tuerie—Pied-de-Bœuf—Triperie—Pierre-aux-Poissons—Sonnerie (liant les mêmes rues), qui contourne la masse du Grand-Châtelet. La rue de la Vieille-Place-aux-Veaux est citée dans l'almanach, à l'opposé du trajet tortueux Tuerie—Sonnerie : boisselier, maréchal, paveur, 2 cordonniers, bonnetier, boulanger, limonadier, vinaigrier.

⁵³⁰. La rue Baillette : horloger, vitrier, épicière ; la rue Bailloul : horloger, tonnelier ; la rue des Orfèvres : 2 vitriers ; la rue Pierre-à-Poisson : vannier ; la rue de la Sonnerie, minuscule ruelle à l'ouest du Grand-Châtelet qui débouche sur le quai de la Mégisserie, influencée par sa proximité : miroitier, ferrailleur ; la rue des Lavandières : menuisier, vitrier, boursier, cordonnier, drapier ; etc.

⁵³¹. La rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois : maréchal, bourrelier, peintre, layetier, tourneur, ceinturonnier, cordonnier, charcutier, grainier, marchand de vin, vinaigrier.

⁵³². La rue des Bourdonnais : 2 drapiers, lingère, tailleur, teinturier, vinaigrier ; la rue Tirechappe : potière d'étain, vitrière, 3 drapiers, galonnière, 3 peaussiers, 2 tailleurs, vinaigrier ; la rue Bétisy : 2 horlogers, luthier, bouchonnier, chaudronnier, perruquier baigneur-étuviste, 2 drapiers, 2 bonnetiers, tailleur ; la rue Bertin-Poirée : cordonnier, drapier, tailleur ; la rue des Deux-Boules : orfèvre, 3 drapiers, bonnetier, épicier ; la rue des Déchargeurs : 3 drapiers, pelletier ; la rue du Plat-d'Étain : vitrier, 4 drapiers ; la rue des Mauvaises-Paroles : paumier, 4 drapiers, 3 tailleurs, bonnetier, ceinturonnier, pelletier ; le cloître Sainte-Opportune : 3 drapiers, pelletier, tailleur, grainier ; la rue des Lavandières : imprimeur, menuisier, vitrier, boursier, cordonnier, drapier, vinaigrière ; la rue et place-du-Chevalier-au-Guet : papetier, vitrier, 4 drapiers, 2 merciers.

⁵³³. La rue des Fourreurs est la seule rue qui dépasse, de peu (13), la limite des 12 marchands : 8 pelletiers, 3 peaussiers, 2 bonnetiers.

⁵³⁴. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 42. Boucheries », p. 47.

La rue Trop-Va-qui-Dure : ferblantier, filassière, vannier, 4 bouchers, rôtisseur.

Tonnellerie, le grand axe fripier des Halles.

Sortant des piliers des Halles, vous entrez dans la rue Tirechappe. [...] L'avare entre dans cette rue étroite, où pendent des milliers de fragments d'étoffes de toute couleur, de toute grandeur, et sous toutes les formes possibles ; et à force d'aller d'une boutique à l'autre, il trouve l'étoffe qu'il cherche. [...] Les magasins sont comblés ; on ne sait où couche toute la maison : les cloisons sont formées de leurs marchandises, qui montent jusqu'aux plafonds. Les étoffes pendantes servent de rideaux, et tous dorment ensevelis sous des chiffons ⁵³⁵...

À la fin du XVI^e siècle, la rue Tirechappe était déjà un foyer d'artisanat lié à la fabrication du textile : le rôle de la taxe de 1572 relève plusieurs tondeurs de draps, un couturier, un chaussetier. Vers 1760, drapiers et fripiers sont les plus nombreux : l'activité a évolué de la fabrication à la consommation ⁵³⁶. La voie illustre le caractère de spécialisation exclusive de beaucoup de rues parisiennes, qui repose sur le mécanisme d'attraction et de concurrence entre commerces. En revanche, des spécialités ont disparu, qui avaient donné leur nom aux rues des Orfèvres, de la Joaillerie, Heaumerie, Savonnerie, Vieille-Monnaie, des Lavadrières, Pierre-à-Poisson, etc. Une peinture de Thomas Charles Naudet, *Scènes populaires devant le Châtelet* (fin XVIII^e siècle, Musée Carnavalet), brosse la descente du Pont-Neuf animée par les porteurs d'eau, les soldats, les badauds, les marchands ambulants, les étals et les échoppes agrippées à la sombre forteresse qui barre, à l'arrière-plan, l'accès à la rue Saint-Denis.

Aux belles rues Saint-Honoré, Saint-Antoine, Saint-Louis-au-Marais, opposez la rue du Pied-de-Bœuf, situé tout au cœur de la ville ; c'est bien l'endroit le plus puant qui existe dans le monde entier. Là est une juridiction qu'on nomme le *Grand-Châtelet* ; puis des voûtes sombres et l'embarras d'un sale marché ; ensuite un lieu où l'on dépose tous les cadavres pourris, trouvés dans la rivière, ou assassinés aux environs de la ville. Joignez-y une prison, une boucherie, une tuerie ; tout cela ne compose qu'un même bloc empesté, emboué et placé à la descente du Pont-au-Change. De ce pont si surchargé de vilaines maisons, voulez-vous aller à la rue Saint-Denis ? Les voitures sont obligées de faire un détour par une rue étroite [la rue de la Joaillerie à main droite], où se trouve un égoût puant, et presque vis-à-vis de cet égoût est la rue

⁵³⁵. *Paris le jour...*, op. cit., « 183. La rue Tirechappe », p. 106.

⁵³⁶. MALLET (F.), « Appendice. La vie commerciale de l'îlot de la rue du Roule de la fin du XVI^e siècle à nos jours », dans CHASTEL (A.), « L'îlot de la rue du Roule... », art. cit., p. 115, p. 119-120.

Pied-de-Bœuf, qui aboutit à des ruelles étroites, fétides, baignées de sang de bestiaux⁵³⁷...

La carte A met en lumière la persistance du manque de liaison entre l'est et l'ouest. La circulation dans la « croisée de Paris » est compliquée, entravée par l'étroitesse et la sinuosité du vieux réseau médiéval⁵³⁸. Au sud des rues Saint-Honoré et Saint-Antoine, les chicanes de la croisée sont aussi présentes, que le trajet emprunte les rues de la Tisseranderie—Jean-Pain-Mollet (ou Coutellerie), les rues du Pourtour—Monceau—Martroy—Vannerie, celles de la Mortellerie—Tannerie, ou encore les quais. Visionnaire, Mercier se prend à rêver d'un Paris aligné :

Au moyen de quelques alignements, on pourrait avoir, depuis la porte Saint-Jacques jusqu'à celle de Saint-Martin, une rue qui traverserait tout Paris, et qui aurait deux mille cinq cents toises. On pourrait aligner une autre rue depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Honoré, qui aurait la même grandeur, et qui couperait la précédente à angle droit⁵³⁹.

Le Marais : une zone résidentielle aérée

À l'est, domine la zone résidentielle des alentours de la place Royale qui cristallisa longtemps le séjour aristocratique et où se dressent encore de nombreux hôtels, Soubise, Strasbourg, Pelletier, Mesmes..., et couvents, Minimes, Filles de la Croix, Annonciades, Capucins⁵⁴⁰... La carte A illustre le décalage, ancien, entre l'est et l'ouest de la rive droite : plus tardivement urbanisé, le Marais est un secteur aéré, à l'écart des rues animées et peuplées du centre. C'est bien pour cette raison que l'endroit avait été choisi par Charles V

⁵³⁷. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 390. La rue du Pied-de-Bœuf », p. 184.

⁵³⁸. Le problème sera résolu au XIX^e siècle avec la destruction du Châtelet (1802) et la surimposition de nouvelles voies, les rues de Rivoli (1811-1852), des Halles (1860-1867), Étienne-Marcel (1865-1883), Réaumur, du Louvre (1854-1888), de Turbigo (1854-1859)... et du boulevard de Sébastopol (1854), qui, tranchant dans le vif, entraînent la destruction d'une bonne partie du vieux réseau plein de détours et de tournants. Entre 1855 et 1869, le baron Haussmann réalisa la nouvelle croisée de Paris : boulevard de Sébastopol—boulevard du Palais—boulevard Saint-Michel/rue de Rivoli (ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris...*, *op. cit.*, p. 105-106).

⁵³⁹. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 336. Ponts », p. 168.

⁵⁴⁰. Outre la place, les rues Sainte-Catherine, du Parc-Royal, des Trois-Pavillons, des Francs-Bourgeois..., mais aussi, à l'ouest de la vieille-rue-du-Temple dans le quartier du Marais, les voies Vieilles-Audriettes—Quatre-Fils et du Chaume—Mercy—Grand-Chantier.

puis Charles VI et c'est précisément pour dynamiser les lieux que Henri IV avait voulu faire de la place Royale, édifiée sur partie de l'ancien jardin du palais des Tournelles, un centre artisanal de luxe. Le réseau des rues est ici plus lâche, l'occupation commerciale clairsemée.

Cette place [la place Royale] est assez bien symétrisée ; mais elle a deux défauts considérables, écrit un guide en 1771 [...] : l'un, qu'elle est à l'extrémité de Paris, et par conséquent reculée du commerce de cette Ville ; et l'autre, qu'elle est renfermée comme une cour, sans aucunes avenues qui y aboutissent ⁵⁴¹...

Le contraste avec l'édition de 1716 est significatif de l'évolution des critères du beau en architecture et en urbanisme :

Cette place est non seulement la plus régulière et la plus belle de Paris ; mais aussi du monde entier. Elle est entourée par trente-six Pavillons de même hauteur et de même simétrie, tous couverts d'ardoises ⁵⁴²...

L'almanach met en lumière la présence diffuse de l'artisanat, qui se renforce à mesure qu'on se rapproche du centre, au voisinage de la rue Saint-Martin, et de lieux forts, tels le Temple, Saint-Martin et Saint-Nicolas-des-Champs. Les rues liant deux voies importantes sont elles aussi plus souvent mentionnées ⁵⁴³. À l'intérieur du Marais, la tonalité professionnelle des rues change. Comme au « noble faubourg », la relative densité des activités liées au cheval est due à l'habitat aristocratique ; celle des métiers du bâtiment est une constante de l'est parisien ⁵⁴⁴. De part et d'autre de la place Royale, les longues

⁵⁴¹.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, op. cit., 1771, t. I, p. 327-328.

⁵⁴².LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, op. cit., 1716, p. 136.

⁵⁴³.Ainsi, des ruelles qui aboutissent rue Saint-Martin sont signalées : rues de la Lanterne, de la Courroirie, des Vieilles-Étuves, des Ménestriers, des Petits-Champs (du nord au sud). Les rues de passage entre la rue Saint-Antoine et la Seine sont davantage citées, marquées par l'activité des quais : d'ouest en est, rue des Barres : maréchal, menuisier, serrurier, 2 charcutiers ; rue Geoffroy-l'Asnier : serrurier, vitrier, parfumeur, bonnetière, drapier, marchand de vin, vinaigrier ; rue de Fourcy : charron, ferblantier ; rue des Nonaindières (prolongement de la précédente qui conduit au Pont-Marie, puis au quai de la Tournelle, rive gauche) : bourrelier, 3 vitriers, couvreur, maçon, cordonnier, vinaigrière ; rue Saint-Paul : paumière, couvreur, miroitier, vitrier, 2 tonneliers, brodeur, drapier, 2 épiciers, rôtisseur.

⁵⁴⁴.Ainsi, au nord du Petit-Saint-Antoine, dans le même secteur, la rue des Écouffes : horloger, couvreur ; la rue des Juifs : vitrier ; la rue des Rosiers : sellier, couvreur, maçon, paveur, serrurier, cordonnier ; la rue du Roi-de-Sicile : paumière, 2 bourreliers, vannier, vitrier, grainière ; la rue des Balets (prolongement de la précédente) : coutelier, éperonnier ; la rue Pavée : graveur sur métaux, 3 maréchaux, tapissier, à laquelle succède la rue Payenne : charron, menuisier. À l'est de la vieille-rue-du-Temple, la rue des Blancs-Manteaux (qui joint les rues Sainte-Avoye et vieille-du-Temple) : émailleur, 2 bourreliers, sellier, serrurier, vitrier, tailleur ; la rue de Paradis : peintre dessinateur (à l'hôtel de Soubise), sellier, bonnetier (à l'hôtel de Soubise), épicier, limonadier. Plus proche de la rue Royale, la rue Culture-Sainte-Catherine : 2 horlogers, serrurier, 2 vitriers, potière d'étain, bonnetier,

rues Saint-Louis et des Tournelles sont caractéristiques de la bigarrure artisanale du quartier ⁵⁴⁵. La dualité des itinéraires « forts » et « faibles » marque le territoire : les étroites rues de Jouy et des Prêtres-Saint-Paul, qui butent à l'est sur la rue Saint-Paul, doublent au sud la rue Saint-Antoine. L'attraction de la « croisée de Paris » joue aussi : les quais des Célestins, face à l'île Louvier, et des Ormes, face à l'île Saint-Louis, sont notés une fois, le quai Pelletier, à l'ouest du quai de la Grève, 42...

Hors des boulevards, le peuplement reste ténu, excepté le voisinage de la rue du Faubourg-Saint-Antoine ; l'ancienne couture du Temple, rues de Malte, Angoulême, Crussol..., n'est pas encore lotie. L'almanach relève néanmoins, au nord, la rue des Fossés-du-Temple où se retrouvent des activités mangeuses d'espace, peintre, menuisier et fleuriste, la rue du Faubourg-du-Temple, gauffreur, maréchal, vitrier, et, « sur les boulevards », la veuve Alexandre, célèbre limonadière. Le boulevard du Temple est devenu, dans la seconde moitié du siècle, un endroit à la mode où il est de bon ton de paraître en équipage. Plusieurs cafés s'y sont installés : le Café d'Apollon, où vient jouer un orchestre, le Café turc, réputé pour ses salons de tric-trac, le Café Alexandre, l'un des premiers à se doter d'une salle de concert ⁵⁴⁶. À la fin du siècle, c'est un des hauts lieux du théâtre et des divertissements, provoquant une animation commerciale inédite dans un faubourg jusqu'alors peu occupé. Mais la zone comprise entre les faubourgs du Temple et Saint-Martin, non loin du gibet de Montfaucon et de son charnier, n'est qu'une marge urbaine ; la construction de l'hôpital Saint-Louis, décidée par Henri IV en 1607 pour recueillir les pestiférés, ne facilite guère son intégration à la capitale ⁵⁴⁷.

chandelier. Plus au nord, la rue du Pont-aux-Choux, où siège la manufacture royale de terres d'Angleterre : artificier, faïencier, maçon, marbrier, bonnetière, 3 vinaigriers.

⁵⁴⁵.Rue Saint-Louis : horloger, charron, paveur, tapissier, vitrière, potier d'étain, bonnetier, chandelier, épicier ; rue des Tournelles, plus étroite et proche du boulevard : maréchal, couvreur, vitrier, chaudronnier, 2 brodeurs, tisserand, tonnelier, vinaigrier.

⁵⁴⁶.LECOQ (B.), commentaire d'une aquarelle : « Le Grand Café royal d'Alexandre, boulevard du Temple à Paris » (par le dessinateur J. Arrivet, vers 1760), dans *La Révolution française et l'Europe 1789-1799. XX^e exposition du Conseil de l'Europe*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1989, t. I, p. 136.

Le boulevard du Temple compte 4 marchands de vin, établissements de « noces et festins » et 2 épiciers ; la Courtille, divers artisans et un marchand de vin.

⁵⁴⁷.BERTRAND (M.-J.), *Architecture de l'habitat urbain...*, op. cit., p. 189.

À l'ouest, les voisinages des boulevards sont aussi quasi déserts à la fin des années 1760 ; les constructions vont s'y multiplier une quinzaine d'années plus tard ⁵⁴⁸. Les larges espaces s'offrent aux activités liées au loisir, cafés, jeux de paume..., et à l'artisanat (bâtiment, cheval) ⁵⁴⁹. À l'extérieur de la porte Saint-Honoré (muraille de Louis XIII), depuis la rue Royale, le faubourg Saint-Honoré aligne des immeubles de rapport du côté de la Ville-l'Évêque et, au sud, des hôtels seigneuriaux dont les jardins s'allongent jusqu'aux Champs-Élysées ⁵⁵⁰.

Les lieux de la cristallisation commerciale : radiales, Halles, Palais et rive gauche

La connaissance du passé urbain est nécessaire pour comprendre les discontinuités de l'implantation commerciale : les axes dominants sont tous des voies de peuplement antiques ou médiévales. L'expansion ultérieure de la ville a accentué plutôt qu'atténué les différences. Deux traits se lisent d'emblée sur les cartes (voir documents A et B, atlas, et documents n° 11 et n° 12, annexe) : le dessin des rues, le déséquilibre entre les quarts ⁵⁵¹. Leur succession (document B) met en lumière le rôle essentiel dans la structuration de l'espace commercial des radiales et des « rues-faubourgs », ces voies qui vont du centre vers les portes de la ville (rempart de Charles V) – Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré – ou qui démarrent aux portes : rues du Faubourg-Saint-Antoine, du Faubourg-Saint-Honoré (au delà

⁵⁴⁸.Roule, Ville-l'Évêque, Chaussée d'Antin, Porcherons, Nouvelle-France (à l'extérieur), Michodière, Choiseul, Comédie-Italienne, Filles-Saint-Thomas... (à l'intérieur).

⁵⁴⁹.Rue Basse-du-Rempart (chaussée d'Antin) : peintre-dessinateur, 6 maréchaux, menuisier, poëlier sculpteur mécanicien, vinaigrier ; « sur les boulevards » : 6 paumiers, tourneur, 3 limonadiers ; « à la Petite Pologne, près la barrière, faubourg Saint-Honoré » : fleuriste ; rue de la Madeleine : bourrelier, sellier carrossier, charpentier, 2 vitriers ; rue Grange-Batelière (près de la rue du Faubourg-Montmartre) : armurier, éperonnier, charpentier, paveuse, vannier ; etc. L'almanach révèle quelques regroupements, comme les paveurs rues Cadet et du Faubourg-Montmartre : rue Cadet (elle débouche sur la rue du Faubourg-Montmartre) : 4 paveurs ; rue du Faubourg-Montmartre : horloger, 2 maréchaux, 5 paveurs, charpentier, marbrier, tourneur, vinaigrier.

⁵⁵⁰.BERTRAND (M.-J.), *Architecture de l'habitat urbain...*, op. cit., p. 210.

⁵⁵¹.Les rues citées plus de douze fois sont une minorité – 119 ; 12,5 % de l'ensemble – mais elles rassemblent 65 % (4 188) des marchands et artisans ; 5 % des rues (35 sont notées plus de 30 fois) réunissent à elles seules 40 % (2 550) du corpus.

du Louvre), de Sèvres. Le contraste avec la carte des faibles densités est saisissant ⁵⁵². Cependant, la suprématie linéaire doit être nuancée par l'attraction de quelques points forts, enclos, ports, carrefours, places ou marchés (Palais, Halles, Temple, abbaye Saint-Martin, carrefour de Buci, place Maubert, port de l'École...), autour desquels s'est développé au cours du temps un réseau connexe de voies qui donne au quartier sa griffe ⁵⁵³. Les cartes montrent aussi le poids du quart nord-ouest : là se retrouvent 48 % des marchands et 39 % des rues (2 008 et 47) ⁵⁵⁴. L'importance des autres quartiers, sans être négligeable, en particulier celui de la Cité, est bien moindre (voir document A, atlas, et document n° 13, annexe). Il s'ensuit de forts contrastes entre les rives nord et sud, mais aussi entre l'ouest et l'est : le nord ou l'ouest dépasse 60 % du nombre de marchands (57 % des rues), le sud ou l'ouest, 20 % (27 % des rues) ; la Cité atteint 16 % (rues et marchands).

Rues Saint-Jacques, Mouffetard et Saint-Victor : la scission entre artisanat de luxe et activités laborieuses

Les propos de Jean-Jacques Rousseau ou de Louis-Sébastien Mercier sont connus : le faubourg Saint-Marcel est le mal-aimé des quartiers parisiens, *éloigné, séparé, ignoré...*

C'est le quartier où habite la populace de Paris, la plus pauvre, la plus remuante, la plus indisciplinable. Il y a plus d'argent dans une seule maison du faubourg Saint-Honoré, que dans tout le faubourg Saint-Marcel, pris collectivement. C'est dans ces habitations éloignées du mouvement central de la ville, que se cachent les hommes ruinés, les misanthropes, les alchimistes, les maniaques, les rentiers bornés, et aussi quelques sages studieux, qui cherchent réellement la solitude, et qui veulent vivre absolument ignorés et séparés des quartiers bruyants des spectacles. Jamais personne

⁵⁵². Il est d'autant plus fort qu'en toute rigueur, il faudrait raccourcir certaines voies : rues Saint-Honoré, de Grenelle, de Sèvres, du Faubourg-Saint-Jacques, Mouffetard.

⁵⁵³. Il faudra donc compléter les cartes linéaires par une carte des points forts et par une carte où des cercles figureront les zones de densité commerciale croissante : le premier cercle comprendrait une « croisée de Paris » élargie, incluant les Halles, la rue Saint-Honoré jusqu'au Palais-Royal, la moitié occidentale de la Cité et la bordure occidentale de la rive gauche.

⁵⁵⁴. L'écart s'accroît si l'on considère uniquement les rues les plus denses, avec plus de 30 marchands : 53 % et 34 % (1 342 et 12).

n'ira les chercher à cette extrémité de la ville : si l'on fait un voyage dans ce pays-là, c'est par curiosité ; rien ne vous y appelle ; il n'y a pas un seul monument à voir ; c'est un peuple qui n'a aucun rapport avec les Parisiens, habitants polis des bords de la Seine ⁵⁵⁵.

Sans effet littéraire ou moralisateur, l'almanach rejoint le *Tableau de Paris* : le sud-est, avec moins de 10 % des marchands et des rues, est peu attractif. Plusieurs quartiers se partagent le vaste territoire, marqué par la scission entre un artisanat spécialisé, de luxe (imprimerie, gravure, horlogerie...) et des activités beaucoup plus modestes (tannerie, brasserie...) : les rues du livre sont localisées de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, les rues du textile, près de la Bièvre au sud. Il n'y a guère, dans la ville, d'exemple aussi brutal de partage, autant professionnel, social que géographique ⁵⁵⁶.

Trois grandes voies populeuses traversent le faubourg et se rejoignent place Maubert ou aux abords de la Seine : à l'ouest, l'antique *cardo* Saint-Jacques (111 marchands)—Faubourg-Saint-Jacques (22) ; au centre, Mouffetard (59)—[Bordet, 11]—Montagne-Sainte-Geneviève (25) ; au nord-est, Saint-Victor (46)—place Maubert (15)—Galande (22). Se greffent sur elles les rues de la Contrescarpe (13) et des Fossés-Saint-Bernard (14), qui mène au quai de la Tournelle (23). Malgré les lacunes, les relevés de l'almanach traduisent bien l'atmosphère des lieux : distantes les unes des autres, chaque rue a une physionomie particulière qui imprime sa marque aux alentours ⁵⁵⁷. La rue Saint-Jacques, voie royale des couvents établis le long de la route d'Orléans, est de loin l'axe le plus important de la rive gauche. Les établissements religieux donnent rarement sur

⁵⁵⁵. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 85. Le Faubourg Saint-Marcel », p. 72. Candide « entra par le faubourg Saint-Marceau, et crut être dans le plus vilain village de Westphalie » (VOLTAIRE, *Candide*, dans *Romans et Contes*, Paris, Garnier, 1960, p. 190).

⁵⁵⁶. Les rues des Noyers au nord, de la Montagne-Sainte-Geneviève à l'est, de la Vieille-Estrapade au sud, Saint-Jacques et de la Harpe à l'ouest sont les frontières du quartier du livre. Voici quelques exemples : rue des Carmes, à l'est de Saint-Jean-de-Latran : 6 relieurs et doreurs de livres, imprimeur en taille douce, batteur d'or, vinaigrier ; rue Saint-Jean-de-Beauvais (id.) : 3 relieurs et doreurs de livres, 2 libraires-imprimeurs, imprimeur en taille douce, batteur d'or, marchand de vin ; rue Chartière, près du collège Louis-le-Grand : 6 relieurs et doreurs de livres ; rue du Mont-Saint-Hilaire, au nord de l'église du même nom : 9 relieurs et doreurs de livres ; rue Censier (berge nord de la Bièvre) : 10 tanneurs, bonnetier, brasseur ; rue du Fer-à-Moulin (berge sud) : 5 tanneurs ; rue de l'Oursine, au sud de la rue Mouffetard : artificier, charpentier, 6 tanneurs, tisserand, 2 brasseurs, boulanger.

⁵⁵⁷. BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel...*, *op. cit.*, en particulier le chapitre II : « Anatomie du quartier », p. 28-59.

la rue dont les sépare un alignement de maisons et d'hôtels, immeubles de rapport loués qui les isolent des bruits de la cité ⁵⁵⁸. Bordée d'églises, de monastères et de collèges, la rue offre ainsi un paysage varié mais inégalement occupé, où domine l'imprimerie. Au sud de l'Estrapade, tournée vers le bâtiment et l'alimentation, la rue du Faubourg-Saint-Jacques qui la prolonge reste, hormis l'Observatoire à l'extrême sud, le territoire des congrégations religieuses, Visitation, Ursulines, Feuillantines, Val-de-Grâce, Port-Royal, Capucins... Au XVIII^e siècle, la voie reste un centre inégalé de production du livre, tous les guides en témoignent.

[la rue Saint-Jacques] dont les Boutiques sont la plupart occupées par des Libraires et Imprimeurs ; il y a aussi nombre de graveurs et de Marchands d'Images, et d'Imprimeurs en Tailles-douces ⁵⁵⁹.

Cette rue est presque entièrement occupée par des Libraires [...] et par des Imprimeurs. [...] Suivant les reglemens de la Librairie, ceux qui l'exercent ne peuvent que loger dans le quartier de l'Université, et même dans certaines limites, et c'est pour cette raison qu'ils se sont établis pour la plupart dans la rue Saint-Jacques, qui est une des rues les plus marchandes de ce quartier. Les marchands d'Estampes y ont aussi leurs magasins ⁵⁶⁰.

L'almanach cite 32 libraires-imprimeurs, 14 imprimeurs en taille douce, 3 relieurs et doreurs de livres, 2 graveurs en taille douce ⁵⁶¹...

[Hérissant fils] Tient un Magasin très-considérable de Librairie, et fait commerce avec l'étranger.

[La veuve Duchesne] Tient Magasin de Livres nouveaux, et assortiment de Pièces de Théâtre avec la Musique ⁵⁶².

[Beauvarlet, peintre dessinateur] Tient un des plus beaux magasins de tableaux, dont il est l'Auteur, et qu'il se fait un vrai plaisir de faire voir à ceux qui viennent chez lui ⁵⁶³.

⁵⁵⁸.BERTRAND (M.-J.), *Architecture de l'habitat urbain...*, *op. cit.*, p. 177.

⁵⁵⁹.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1716, p. 201.

⁵⁶⁰.BRICE (G.), *Nouvelle description de la ville de Paris...*, *op. cit.*, 1752 (8^e éd., posthume), t. III, p. 8. La communauté des libraires-imprimeurs est membre de l'Université et bénéficie des mêmes privilèges et exemptions.

Voir MARTIN (H.-J.), « La librairie parisienne des Lumières », dans MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française...*, *op. cit.*, p. 344 *sqq.*

⁵⁶¹.Et un fondeur et graveur de caractères d'imprimerie, marchand de musique, papetier. Sont encore mentionnés, dans les autres secteurs d'activité, 3 horlogers, 3 vitriers, 2 miroitiers, 2 tapissiers, 7 brodeurs, 4 bonnetiers, 4 drapiers, 4 marchands de vin, 3 chandeliers, 2 rôtisseurs...

⁵⁶².*Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, « Libraires et imprimeurs ».

⁵⁶³.*Ibid.*, « Peintres et dessinateurs ».

La librairie structure tout le quartier de l'Université : de la rue de la Vieille-Bouclerie (extrémité de la rue de la Harpe, côté Seine) à la rue d'Écosse (derrière Saint-Hilaire), en passant par les rues des Mathurins, de la Parcheminerie, Saint-Séverin ⁵⁶⁴...

Sornet [rue de la Parcheminerie], serrurier, connu pour tout ce qui concerne les Presses d'Imprimerie.

Véron [rue des Mathurins], menuisier, connu pour les Presses, et généralement tout ce qui concerne l'Imprimerie ⁵⁶⁵ ; etc.

La rue de la Harpe, parallèle à la rue Saint-Jacques, est une voie de desserte importante : elle relie la place Saint-Michel, au sud, au pont du même nom, par la rue de la Petite-Bouclerie ; aussi, tout en participant à la tonalité livresque du quartier, est-elle marquée par la diversité marchande ⁵⁶⁶.

La longue rue Mouffetard, axe majeur du faubourg, route vers Lyon et la Méditerranée, descend la montagne Sainte-Genève, traverse la Bièvre, dessert le cloître Saint-Marcel puis la manufacture des Gobelins, et rejoint le boulevard à la barrière de Fontainebleau. La rue populeuse, étroite et sinueuse, « véritable poumon » du quartier, fait partie de ces voies composites où la population des alentours vient s'approvisionner en denrées de première nécessité : brasseurs et bonnetiers dominant ⁵⁶⁷. Les rues adjacentes sont elles aussi très peuplées : rues des Postes, Arbalette, Estrapade à l'ouest, neuve-Saint-Étienne, Censier, du Jardin-du-Roi, des Fossés-Saint-Marcel à l'est. Les rues Bordet et de la Montagne-Sainte-Genève, mixtes, conduisent à la place Maubert, marché le plus animé de la rive gauche, entouré de ruelles populaires, Galande, des Noyers, de Bièvre... Avec seulement 15 maîtres marchands, l'almanach rend mal l'effervescence de la place, envahie journalièrement d'une

⁵⁶⁴. Les rues des Cordeliers : libraire, papetier, relieur, des Mathurins : 5 libraires, imprimeur, graveur, du Foin : 2 libraires, 2 imprimeurs, de la Parcheminerie : 3 parcheminiers, 2 fondeurs, graveur, libraire, Saint-Séverin : 6 libraires, papetier.

⁵⁶⁵. *Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, « Fondeurs et graveurs de caractères d'imprimerie ».

⁵⁶⁶. La rue de la Harpe (42) : graveur en taille douce, 5 horlogers, 6 libraires-imprimeurs, maréchal, maçon, menuisier, 3 miroitiers, tapissier, 2 vitriers, armurier, tourneur, parfumeur et perruquier, 3 bonnetiers, brodeur, drapier, lingère, pelletier, tailleur, charcutier, 3 épiciers, 4 pâtisseries.

⁵⁶⁷. La rue Mouffetard (59) : 12 bonnetiers, 3 brodeurs, 2 pelletiers, 12 brasseurs, 5 vinaigriers, 4 boulangers, 2 chandeliers, épicier...

Voir BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel...*, *op. cit.*, « La rue Mouffetard », p. 30-33, p. 76.

multitude de revendeurs et de forains ⁵⁶⁸.

Ce quartier [place Maubert] est un des plus grands Marchés de Paris ; ce qui peuple son voisinage d'un grand nombre d'Artisans, qui s'empressent à fournir toutes les commodités de la vie ⁵⁶⁹...

Enfin, dans la partie nord du faubourg, entre la place Maubert et l'abbaye Saint-Victor, lieu privilégié, la rue Saint-Victor est une grande artère artisanale et marchande où s'entremêlent bâtiment, textile et alimentation ⁵⁷⁰.

le sieur Durand, rue et enclos saint Victor, approuvé de l'Académie, et privilégié du roi pour l'établissement d'une manufacture de laine plus parfaite que celle d'Allemagne et d'Angleterre, et à bien meilleur marché ⁵⁷¹.

La rue est un axe de circulation essentiel qui traverse, comme la rue Mouffetard, des secteurs peuplés : à l'est, la zone des quais (plus de 3 000 habitants en 1790), à l'ouest le quartier situé entre les rues des Boulangers, des Fossés-Saint-Victor et Bordet (près de 11 000 habitants). La voie ouvre le faubourg sur la Seine (quais des Miramionnes, de la Tournelle, Saint-Bernard, ports aux tuiles, au vin, marché aux veaux, etc.) et l'île Saint-Louis (pont de la Tournelle). Les ports d'amont dominent l'approvisionnement de la capitale, notamment ceux de la rive gauche : la Tournelle et Saint-Bernard concentrent plus de la moitié des droits perçus ⁵⁷². La Seine, première route commerciale de la France du Nord, transporte vin, blé, bois, pierres à bâtir, sel, hareng... À la fin du XVIII^e siècle, treize ponts la franchissent, une vingtaine de ports s'égrènent au long de ses quais. L'animation portuaire déborde largement sur les alentours. Le nombre élevé de marchands de bois témoignent de la résonance du trafic fluvial dans le faubourg Saint-Victor : ils sont 18 quai de la Tournelle, 7 rue des Fossés-Saint-Bernard, 5 rue de Seine, 4 quai des Miramionnes. Le Pont-Marie, petite voie d'accès entre les deux rives, est occupé par de nombreux artisans :

⁵⁶⁸. Place Maubert : 3 horlogers, 3 potiers, 2 bonnetiers, épicier... Voir BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel...*, *op. cit.*, p. 34-35.

⁵⁶⁹. LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, *op. cit.*, t. I, p. 258.

⁵⁷⁰. La rue Saint-Victor : 6 tapissiers, 3 vanniers, 2 vitriers, 5 brodeurs, 3 lingères, bonnetier, mercier, éventailiste, 5 vinaigriers, 3 grainiers, 2 brasseurs, 2 boulangers, chandelier...

⁵⁷¹. *Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Manufactures ».

⁵⁷². BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve...*, *op. cit.*, p. 114-117.

chaudronniers, horlogers, potiers, bonnetiers ⁵⁷³...

[Vidal, chaudronnier] trouvé une nouvelle façon d'étamer toutes les pièces de batterie de cuisine, qui n'affaiblit point la pièce ⁵⁷⁴.

Le pont débouche sur la rue des Nonaindières qui mène droit à la rue Saint-Antoine, la voie royale du nord-est parisien.

La rue Saint-Antoine : un axe royal devenu populaire

De ce côté de la rive, les axes majeurs correspondent aux grandes voies traversantes du Moyen Âge : Verrerie et Saint-Antoine, parallèles au fleuve, Sainte-Avoye—Temple et Vieille-du-Temple, qui relie l'enceinte de Charles V aux précédentes. S'y ajoutent le quai Pelletier, les rues de la Mortellerie et de la Tisseranderie, voies commerçantes anciennes et populeuses proches de la Seine ; le marché Saint-Jean ; une série de ruelles qui s'égrènent du sud au nord entre les voies Sainte-Avoye—Temple et Saint-Martin (neuve-Saint-Merry, Michel-le-Comte, Aumaire...) ; enfin, le réseau étoilé du faubourg Saint-Antoine, hors les boulevards (anciens chemins de la Roquette, de Charonne, de Charenton...).

De la place Baudoyer à l'abbaye, la longue rue Saint-Antoine structure le quartier :

[la rue Saint-Antoine] est une des plus belles et des plus longues de la Ville, et la plus connue des Etrangers, parceque c'est par cette rue que les Ambassadeurs font leurs Entrées, et où se font la plûpart des autres cérémonies extraordinaires. Elle sert pour toutes les Fêtes publiques comme la rue du Cours à Rome ⁵⁷⁵.

Ancien axe royal dont quelques bâtiments perpétuent le souvenir glorieux tels l'hôtel de Beauvais, où se pressèrent les courtisans lors de l'entrée de la reine

⁵⁷³.Le Pont-Marie (15) : coutelier, 2 horlogers, miroitier, 3 chaudronniers, 2 potiers d'étain, armurier, bouchonnier, cordier, parfumeur, 2 bonnetiers. S'appuyant sur les archives, Isabelle Backouche relève en 1788 43 marchands sur le pont dont la diversité répond aux besoins de la population locale : 13 dans le secteur de l'habillement, 8 dans celui de l'alimentation (2 fruitiers, 2 grainiers...), 2 perruquiers, parfumeur, 2 horlogers, orfèvre, 3 tapissiers, 2 marchands de papiers peints et une série d'artisans plus modestes : bouchonnier, cordier, boisselier, coutelier, ferblantier, chaudronnier, épinglier, potière d'étain, blanchisseur.

⁵⁷⁴.*Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Chaudronniers ».

⁵⁷⁵.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, op. cit., 1716, p. 129.

La rue est prolongée au delà du château de la Bastille par celle du Faubourg-Saint-Antoine (elles réunissent 143 marchands à elles deux).

Marie-Thérèse d'Autriche en 1660, la rue Saint-Antoine, éclipsée par la rue Saint-Honoré, est devenue au XVIII^e siècle la principale artère commerciale d'un quartier populaire qui s'étend jusqu'à la Seine. L'aristocratie a depuis longtemps déserté les lieux ⁵⁷⁶. Parcouru par les rues du Petit-Musc, Beautreillis, Saint-Paul, des Jardins, du Figuier, des Nonaindières, Geoffroy-l'Asnier, du Figuier..., le secteur est caractérisé par la variété des petits métiers. Comme toute grande voie commerciale, la rue est polyvalente ⁵⁷⁷ : le luxe représente plus de 14 %, le cheval 2 %, l'habitat 8 %, l'artisanat de base plus de 20 %, l'hygiène 5 %, le vêtement 17 %, l'alimentation plus de 33 %. La rue de la Mortellerie a conservé ses atouts médiévaux. La longue et étroite voie, dominée par un artisanat modeste et des commerces d'alimentation, est marquée par les activités du fleuve tout proche ⁵⁷⁸. Le travail des métaux et du textile est prépondérant dans le secteur ⁵⁷⁹. L'almanach révèle la permanence de très anciennes spécialités : la coutellerie, la teinturerie, la peausserie ⁵⁸⁰. La rue de la Verrerie a une spécificité « habitat » avec 15 tapissiers, outre un miroitier et un vitrier ; elle débouche sur le marché Saint-Jean, plus modeste avec ses vanniers, potiers et boisseliers ⁵⁸¹.

⁵⁷⁶. À l'est, elle s'est fixée au Marais (rues de Paradis, de Sainte-Avoüe...), au Temple ou à l'Arsenal (COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit., p. 193-194).

⁵⁷⁷. La rue Saint-Antoine (84) : 6 horlogers, 2 artificiers, fourbisseur... ; bourrelier et maréchal ; 4 miroitiers, maçon, vitrier... ; 6 potiers, 3 tonneliers, bouchonnier, chaudronnier, ferrailleur, ferblantier... ; 2 parfumeurs, apothicaire... ; 7 bonnetiers, 3 pelletiers, drapier, mercier... ; 8 épiciers, 4 limonadiers, 3 vinaigriers, 3 chandeliers, 3 marchands de bois (situés à la porte Saint-Antoine), 2 bouchers, 2 boulangers...

⁵⁷⁸. La rue de la Mortellerie (20) : 3 cloutiers, 3 vitriers, 2 miroitiers, maçon, vannier, cordière, ferblantier, tonnelier, peaussier, mercier, 3 vinaigriers, chandelier, grainier.

⁵⁷⁹. La zone est délimitée par la rue de la Verrerie au nord (près du marché Saint-Jean), la place Baudoyer à l'est, les rues des Arcis à l'ouest et de la Mortellerie au sud.

⁵⁸⁰. Le quai Pelletier (42), par la spécialité de ses marchands (l'orfèvrerie), appartient à la sphère des ponts Notre-Dame et au-Change.

Rue de la Tannerie : 2 vitriers, 3 peaussiers, 2 vinaigriers ; rue de la Tacherie : coutelier, 2 batteurs d'or, peaussier... ; rue de la Vannerie : horloger, graveur sur métaux, brodeuse, teinturier, épicier, marchand de vin ; rue Jean-Pain-Mollet : fondeur en métaux, 2 ferblantiers, 2 paveurs, couvreur... ; rue du Mouton : 2 teinturiers ; rue de la Tisseranderie (16) : 2 parcheminiers, 2 couteliers, fondeur en métaux, batteur d'or, cloutier, 3 miroitiers, 2 vitriers... ; rue de la Coutellerie (prolonge celle de la Tisseranderie) : 4 couteliers, fourbisseur, batteur d'or, ferblantier, 3 peaussiers, tailleur ; rue des Arcis (28) : 5 fondeurs en métaux, 3 horlogers, 2 épingliers, 2 tabletiers, batteur d'or, 2 vitriers, bouchonnier, 5 peaussiers, bonnetière, brodeuse, teinturier, 2 épiciers ; rue de la Planche-Mibraï, au cœur de la « croisée de Paris » : 3 graveurs sur métaux, peaussier, bonnetier, 2 vinaigriers, charcutier, pâtissier...

⁵⁸¹. Rue de la Verrerie (41) : 2 doreurs, 2 horlogers, artificière, papetier, 15 tapissiers, miroitier et vitrier, batteur d'or, ferblantier, potière d'étain, parfumeur, 2 bonnetiers, bottier, tailleur, 3 vinaigriers, 2 limonadiers... ; marché Saint-Jean (20) : 4 vanniers, 3 boisseliers, potier de terre, potier d'étain, 2 bonnetiers, 2 vinaigriers...

Sur le marché Saint-Jean, voir ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit., p. 111-113 (plan p. 112).

Depuis le haut Moyen Âge, les noms de rue éternisent le souvenir, perdure l'atmosphère laborieuse du quartier. Quelques artisans s'en font les hérauts :

... le sieur Olivier, rue des Arcis, à l'Olivier, tient fabrique de toutes sortes de tabatières d'écaille garnies de toutes façons, tant en or que vermeil doré, similor, d'or moulu, etc.⁵⁸²

Doffemont, rue de la Verrerie, [...] inventeur de Bottines aussi commodes qu'utiles, approuvées de l'Académie pour réparer les défauts de la nature⁵⁸³.

Liée au régime de liberté favorisé par l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs, l'intense activité artisanale du faubourg Saint-Antoine donne sa tonalité aux lieux⁵⁸⁴. L'abbesse de ce puissant établissement (ordre de Cîteaux), fondé en 1198, exerçait sa justice sur un bourg agricole qui se développa grâce aux privilèges et exemptions accordés par le pouvoir royal. Par l'octroi de franchises soustrayant les travailleurs du faubourg aux taxes et contrôles des corporations, Louis XI stimula l'installation de nombreux corps de métiers, entraînant la formation d'un quartier ouvrier densément peuplé. Le régime de liberté, à nouveau proclamé par Colbert en 1657 qui installa des manufactures auxquelles se joignirent les fabriques de papiers peints de Réveillon en 1765 et de porcelaine en 1774, fut maintenu grâce à l'abbesse jusqu'à la fin de l'ancien régime.

[la rue du Faubourg-Saint-Antoine] remplie de quantité d'Artisans et d'Ouvriers qui travaillent sans Maîtrise dans ce Faubourg, qui est privilégié à cause qu'il relève de l'Abbaye Royale de Saint Antoine⁵⁸⁵.

« On y vend des meubles d'un bout à l'autre⁵⁸⁶ ». De fait, les marchands de bois sont nombreux place de la Bastille et alentour : le long du fleuve, les terrains sont réservés aux chantiers et couverts de piles de bois. La suprématie des métiers du bois et du meuble éclate : ébénistes, menuisiers, marchands de meubles, tapissiers... Mais la rue du Faubourg-Saint-Antoine est plus variée que

⁵⁸². *Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Manufactures ».

⁵⁸³. *Ibid.*, « Sciences et secrets des arts et métiers, et autres objets divers ».

⁵⁸⁴. Voir MONNIER (R.), *Le Faubourg Saint-Antoine...*, *op. cit.*, p. 35 ; THILLAY (A.), *Le Faubourg Saint-Antoine et ses « faux ouvriers »*. *La liberté du travail à Paris aux XVI^e et XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

⁵⁸⁵. LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1716, p. 143.

⁵⁸⁶. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 736. Faubourg Saint-Antoine », p. 284.

ne le laisse entendre Mercier : à côté de la miroiterie, la brasserie et la bonneterie tiennent une bonne place ⁵⁸⁷.

Ce Quartier est connu par sa prodigieuse quantité d'ouvrages et de meubles riches et précieux [...]. On trouve dans ce Fauxbourg plusieurs Manufactures importantes, principalement celle des Glaces, rue de Reuilly, de Taffetas, de Toile cirée, d'Etoffe de Paris, de Diamans fins teints de toutes couleurs, de colle-forte, de poêles, et nombre d'autres choses ⁵⁸⁸...

Depuis le début du siècle, le faubourg s'est couvert de maisons, surtout dans l'espace compris entre l'abbaye et la Bastille. Son industrialisation est nette. Il juxtapose des maisons basses d'origine rurale aux hautes maisons étroites de type urbain. Les logements des ouvriers amalgament constructions rudimentaires et ateliers hétéroclites dans des *cours* qui vont occuper de plus en plus densément la surface des îlots ⁵⁸⁹. L'ensemble s'est répandu de la rue de Charonne à la rue de Charenton, entremêlant l'industrie et le jardinage ⁵⁹⁰. L'almanach, à son habitude, omet les jardiniers, ils n'ont pas de boutique..., mais rend bien l'ambiance laborieuse des lieux ⁵⁹¹. Entourées de congrégations religieuses, dans un paysage encore largement dominé par les jardins, les champs et les marais, les rues sont peuplées d'artisans et d'ouvriers du bois, du textile, des métaux. Les grandes rues qui partent de la Bastille sont le domaine des travailleurs de l'ameublement et du bois, Charonne, Charenton, Saint-Nicolas, Traversière ; l'industrie de la poterie-faïence concerne plutôt les rues de

⁵⁸⁷.Rue du Faubourg-Saint-Antoine (59) : armuriers, émailleur, fondeur en métaux, épinglier, 9 miroitiers, 2 tapissiers, vitrier, 3 corroyeurs, 2 chaudronniers, 2 tourneurs, 2 filassières, potier d'étain, boisselier, vannier, 12 bonnetiers, boursier, teinturier, 10 brasseurs, 2 chandeliers, 2 épiciers, grainier.

⁵⁸⁸.LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, op. cit., t. I, p. 291.

⁵⁸⁹.Voir HERVIER (D.) et alii, *Le faubourg Saint-Antoine. Un double visage*, op. cit. ; MINNAERT (J.-B.), dir., *Le Faubourg Saint-Antoine. Architecture et métiers d'art*, op. cit.

⁵⁹⁰.BERTRAND (M.-J.), *Architecture de l'habitat urbain...*, op. cit., p. 187.

⁵⁹¹.Les rues de Bercy, de Charenton, de Reuilly, Saint-Nicolas se situent au sud de la grand-rue, les rues de Montreuil, Sainte-Marguerite, de Charonne, de la Roquette... au nord. La rue de Charenton (17) : une manufacture de métal, une autre de tabatières, menuisier, cloutier, tanneur, 4 bonnetiers, tisserand... ; la rue de Reuilly : 8 miroitiers ; la rue Saint-Nicolas (5) : menuisier, ferblantier... ; la rue Sainte-Marguerite : 4 cloutiers, 2 émailleurs, graveur sur métaux, boisselier, ferblantier, filassière, bonnetier ; la rue Saint-Bernard : cloutier, paveur, potier d'étain, chandelier, vinaigrier ; la rue de Montreuil : tapissier, 2 tisserands, bonnetier, 4 brasseurs (la renommée de Réveillon grandit au début des années 1780 seulement) ; la rue de Charonne : doreur, faïencier, sculpteur en bois, gainier, 2 tapissiers, poêlier, 7 bonnetiers, 2 tisserands ; la rue de la Roquette : 2 carreleurs, charpentier, poêlier-faïencier, 2 fleuristes, 2 potiers de terre, ferblantier, 2 bonnetiers, boucher, charcutier ; la rue Basfroi : carreleur, fleuriste, potier de terre, 2 bonnetiers.

la Roquette et Basfroi ; celle des métaux les rues de Lappe, Moreau et de Cotte ; le textile et l'habillement dominant dans les rues du centre, Charonne, Saint-Bernard, Sainte-Marguerite et autour du marché Beauvau ; la brasserie, près du Pont-aux-Choux et du carrefour des rues de Reuilly et du Faubourg ; les commerces d'alimentation sont dispersés ici et là ⁵⁹². Les manufactures de faïence et de porcelaine, les fabriques de poêles, les ateliers de poterie de terre, les brasseries, etc., qui ont besoin de vastes locaux, sont ici à leur aise. Dans la rue de Reuilly se situent le siège, l'entrepôt de vente et les ateliers de façonnage de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain (l'almanach note 8 miroitiers) ; l'ancienne Folie-Titon, rue de Montreuil, accueille depuis 1765 la manufacture de Réveillon.

... le sieur Vidal (et cie) rue de Charenton, entrepreneur d'une manufacture de métal imitant l'argent, sans odeur, malléable et non cassant, vend les ouvrages qui en sont fabriqués à raison de 12 liv. la livre.

Stoucrard (et cie) [même rue] tient une manufacture de Toiles dans le goût des Cuirs dorés et argentés, enluminés et peints avec beaucoup de goût : ces Toiles peuvent servir pour meubles, tentures d'appartemens, et ne cèdent en rien aux plus riches étoffes de l'Inde. Le prix est depuis 2 liv. 10 s. l'aune jusqu'à 6 liv. et plus ⁵⁹³.

Roussel [id.] tient magasin de Fayence bronzée, dont l'émail n'est susceptible d'aucune altération ⁵⁹⁴.

Kropper [poêlier-faïencier du roi, rue de la Roquette] tient manufacture de Poêles de Fayence de toutes especes et de la plus grande beauté ⁵⁹⁵.

[Sénéchal, tapissier, rue de Charonne] possède le secret de rendre aux vieilles Tapisseries leurs couleurs primitives, quelque passées qu'elles puissent être, avec cet avantage que plus on les lave, plus la couleur acquiert de vivacité ⁵⁹⁶.

Les rues Vieille-du-Temple et du Temple : des voies de desserte dynamisées par le Temple et l'abbaye Saint-Martin

Séparant les quartiers résidentiels du Marais et de la Place Royale, la

⁵⁹².MONNIER (R.), *Le Faubourg Saint-Antoine...*, op. cit., chapitre III : « La structure socio-professionnelle », p. 19-20, p. 35-47 et la carte p. 40 : « Métiers dominant par rue ».

⁵⁹³.*Essai sur l'Almanach général...*, op. cit., « Objets divers et nouvelles nouvelles ».

⁵⁹⁴.*Ibid.*, « Fayanciers ».

⁵⁹⁵.*Ibid.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles ».

⁵⁹⁶.*Ibid.*, « Tapissiers ».

Vieille-rue-du-Temple part de la place Baudoyer et rejoint au nord-ouest les faubourgs de Popincourt et Ménilmontant. C'est l'exemple type de la rue commerçante polyvalente à desserte locale, comme la rue Mouffetard, avec une spécificité « luxe » qui s'explique par l'ancienne implantation nobiliaire ⁵⁹⁷. Plus proche du centre de la ville, plus long aussi, l'axe Sainte-Avoye—Temple borde au nord le grand prieuré qui, dans son enclos, abrite des artisans sans maîtrise : c'est un des « lieux privilégiés » de la capitale.

L'enclos de ce lieu est privilégié, et contient environ cent maisons, occupées par un grand nombre d'Ouvriers de toutes sortes d'Arts et Métiers, qui y travaillent en seureté, comme s'ils étaient Maîtres ⁵⁹⁸.

Les lieux privilégiés, ou réputés tels, sont ceux dans lesquels des artisans et ouvriers, sans avoir été reçus à la maîtrise dans aucun corps ou communautés des arts et métiers, ont la liberté de les exercer sans être sujets à la juridiction et à la visite des maîtres de ces communautés. Il y a cependant des cas où les jurés ont le droit de visite chez eux et sur leurs ouvrages ; mais alors ils doivent se faire accompagner d'un commissaire du Châtelet, et même le plus souvent, suivant les lieux et les occasions, obtenir une ordonnance du lieutenant civil ou de police ⁵⁹⁹.

Au delà, la rue du Faubourg-du-Temple, en direction de Belleville et Romainville, mène à la basse Courtille, célèbre pour ses cabarets et guinguettes ⁶⁰⁰. Dès la Régence, Belleville donna au lieu une animation extraordinaire. Pour ces deux raisons, Temple et Courtille, la voie Sainte-Avoye—

⁵⁹⁷. Dans la rue Vieille-du-Temple (27), le secteur du luxe compte 6 marchands (paumiers, coutelier, émailleur, horloger, luthier), ceux du cheval 4 (bourrelier, éperonnier, maréchal, sellier), de l'habitat 4 (vitriers, serrurier), des métaux... 3 (armurier, bouchonnier, tireur d'or), ceux de l'hygiène 1 (parfumeur), du vêtement 4 (bonnetiers, boursier, drapier), ceux de l'alimentation 5 (vinaigriers, épicier, marchand de vin, rôtisseur).

⁵⁹⁸. LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, op. cit., 1716, p. 112.

⁵⁹⁹. L'abbé d'Expilly énumère ces lieux : le faubourg Saint-Antoine, le Temple, l'abbaye Saint-Germain, l'enclos du prieuré de Saint-Martin, les Quinze-Vingt, Saint-Jean-de-Latran, le cloître et le parvis Notre-Dame, la cour de Saint-Benoît, l'enclos de Saint-Denis-de-la-Châtre, la rue de l'Oursine, la cour de la Trinité, les galeries du Louvre, l'hôtel royal des Gobelins, les maisons des peintres et des sculpteurs de l'académie, les palais et hôtels des princes du sang, les collèges de l'université (pour les ouvriers et artisans qui leur servent de portiers). (EXPILLY (Abbé d'), *Dictionnaire géographique...*, op. cit., t.V, article « Paris », p. 420.)

L'almanach note dans l'enclos du Temple une dizaine d'artisans et de marchands. Dans la rue du Temple (30), le luxe a deux représentants (horloger et paumier), le cheval (3 bourreliers, 2 charrons...) et l'habitat (2 vitriers...) 6 chacun, les activités primaires 5 (potier, cordier...), le vêtement 4 (2 bonnetiers...) et l'alimentation 7. La rue Sainte-Avoye (13) est dominée par l'alimentation (5) et l'habitat (5, dont 3 maçons).

⁶⁰⁰. La basse Courtille est située entre les rues Saint-Maur, de la Fontaine-au-Roi, du Faubourg-du-Temple et du Buisson-Saint-Louis.

Temple est plus attractive que la Vieille-rue-du-Temple. Longeant l'industriel quartier Saint-Martin, elle a un aspect plus modeste. En effet, au sud de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, de l'église Saint-Nicolas-des-Champs et du marché Saint-Martin ⁶⁰¹, le quartier qui lie Saint-Martin à Saint-Merry et l'ancien Beau Bourg est à forte tonalité artisanale. Toutes les rues qui encadrent l'abbaye en portent la marque et présentent des spécialités très variées : bonneterie, quincaillerie, vannerie ⁶⁰²... La physionomie du quartier s'explique non seulement par la présence de l'abbaye et de son marché, situé dans l'enclos, mais aussi par le voisinage de la rue Saint-Martin. Plusieurs artisans renommés y sont installés, tels Gosse, « inventeur d'un Mastic approuvé de l'Académie, pour préserver les canons et fusils de la rouille ⁶⁰³. » Le peintre-vernisier avait inventé en 1760 un vernis sur métaux destiné à protéger les meubles à décor de la Chine. À sa mort, la veuve, son fils et leur associé reconvertirent la manufacture royale de vernis sur métaux pour l'orienter vers le marché de l'armée : le vernis fut désormais appliqué sur les casques et sur les canons de fusils ⁶⁰⁴.

⁶⁰¹. L'enclave est délimitée par les rues Saint-Martin à l'ouest, Aumaire au sud, Frépillon et de la Croix à l'est, du Vertbois au nord. Voir la notice « Marché du prieuré Saint-Martin » dans ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit., p. 131-132.

⁶⁰². Voici les principales rues du quartier : neuve-Saint-Martin (17 marchands)—Notre-Dame-de-Nazareth (4), Vertbois (11)—neuve-Saint-Laurent (10) au nord, Frépillon (6)—de-la-Croix (6), Phelipeau (11), des Vertus (4) à l'est, Aumaire (25), Jean-Robert (10)—des Gravilliers (18), Cimetière-Saint-Nicolas (12)—Chapon (2), Montmorency (5), Grenier-Saint-Lazare (10)—Michel-le-Comte (15) au sud. La série des rues méridionales est coupée à angles droits par la rue Transnonain (7). Celle-ci se prolonge vers le sud par la rue Beaubourg (13), dont le tracé ondulant, qui tranche avec celui des rues susdites, révèle l'antériorité. La rue neuve-Saint-Merry (17) joint au sud la rue Sainte-Avoye à la rue Saint-Martin.

Rue neuve-Saint-Martin : maréchal, 2 paveurs, vitrier, 2 bouchonniers, 3 bonnetiers, vinaigrière... ; rue du Vertbois : armurier, 2 vitriers, 4 bonnetiers, boucher... ; rue neuve-Saint-Laurent : 3 luthiers, 2 artificiers, 6 bonnetiers, limonadier ; rue Frépillon : horloger, vitrier, 2 vinaigriers, chandelier, limonadier ; rue des Vertus : 3 bonnetiers, vinaigrier ; rue Aumaire : doreur, graveur sur métaux, tabletier, 4 batteurs d'or, 2 armuriers, couvreur, 5 tonneliers, 4 vanniers, boisselier, tonnelier, brodeur, éventailiste, rubannier, grainière, vinaigrier ; rue Jean-Robert : horloger, vitrier, 2 éventailistes, bonnetière, 2 bouchers... ; rue des Gravilliers : 2 armuriers, 2 doreurs, bourrelier, 2 chaudronniers, couvreur, maçon, teinturier, épicière... ; rue du Cimetière-Saint-Nicolas : 2 armuriers, batteur d'or, quincaillier, charbon, bonnetier, brodeur, vinaigrière... ; rue Grenier-Saint-Lazare : doreur, horloger, vitrier, parfumeur, 2 bonnetiers, bouchonnier, 2 cordonniers ; rue Michel-le-Comte : horloger, armurier, 2 émailleurs, perruquier, bourrelier, éperonnier, sellier, bouchonnière, chaudronnier, éventailiste, pelletier, épicière ; rue Beaubourg : menuisier, 2 potiers, 2 peaussiers, vinaigrière... ; rue neuve-Saint-Merry : sellier, maçon, 4 drapiers, mercier, tailleur, 2 épiciers, pâtissier...

⁶⁰³. *Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Sciences et secrets des Arts et Métiers ».

⁶⁰⁴. WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien en laque au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1998, exempl. microfiché, troisième partie, « III. Les vernisseurs parisiens autres que les Martin », p. 254 sqq.

Deux maîtresses voies : les rues Saint-Martin et Saint-Denis

L'étroit quartier Saint-Denis, qui s'étire entre les deux longues voies nord-sud de la rive droite, Saint-Martin et Saint-Denis, est un des plus denses de Paris : malgré ses lacunes, l'almanach y relève plus de 1 000 marchands (en incluant la rue Saint-Denis), à peine moins que le vaste quart nord-est (1 200, voir document n° 11, annexe). Les boutiquiers se répartissent très inégalement et le décalage entre les deux axes, déjà notable au Moyen Âge, est sensible. Près des deux tiers occupent les rues principales : 430 rue Saint-Denis (32 rue du Faubourg-Saint-Denis), 148 rue Saint-Martin (44 rue du Faubourg-Saint-Martin). Le reste se partage entre moins d'une dizaine de rues, la plupart entre la Trinité, au nord, et Saint-Magloire, au sud ⁶⁰⁵.

Commençons par les deux maîtresses voies, qui présentent des profils très différents tout en offrant l'éventail complet des secteurs d'activité : l'une est hétéroclite, l'autre monochrome. La rue Saint-Martin, « la plus longue et la plus droite de toute la Ville ⁶⁰⁶ », est à l'image du quartier qui porte son nom : une occupation bigarrée, qui mêle métiers du vêtement, des métaux, de l'alimentation et, dans une moindre mesure, du bâtiment ⁶⁰⁷. Aucun marchand ne s'est fait annonceur ; pourtant, quelques-uns sont réputés, tels le faïencier Chibout. Au delà de la porte, la rue du Faubourg-Saint-Martin, également composite, est davantage tournée vers les secteurs du vêtement et de l'habitat ⁶⁰⁸.

Rue Saint-Denis, la toilette est reine, comme elle l'est depuis des lustres dans le quartier Sainte-Opportune. Les guides en font unanimement l'éloge :

⁶⁰⁵.L'almanach mentionne 38 marchands rue Grénéta, 35 rue Bourg-l'Abbé, 25 rue aux Ours, 28 rue Quincampoix, 17 rue Aubry-le-Boucher, 23 rue des Lombards, 15 rue de la Vieille-Monnaie, 17 rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie (les rues Bourg-l'Abbé, Quincampoix et de la Vieille-Monnaie sont orientées nord-sud, les cinq autres sont des voies de liaison entre les deux artères).

⁶⁰⁶.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, op. cit., 1716, p. 97.

⁶⁰⁷.Voici l'éventail des marchands par ordre décroissant : 11 épiciers, 11 bonnetiers, 9 éventailistes, 9 horlogers, 8 brodeurs, 6 tabletiers, 5 émailleurs, 5 bouchers, 4 miroitiers, 4 maréchaux, 4 vinaigriers, 4 filassières, 3 lingères, 3 limonadiers, 3 charpentiers, 3 menuisiers, 3 tapissiers, 3 fondeurs en métaux, 3 bouchonniers, 3 lingères, ainsi que fourbisseur, mercier-bijoutier, gainier, luthier, papetier, paumier, 2 peintres-dessinateurs, 2 bourreliers, 2 maçons, paveur, peintre, vitrier, vannière, chaudronnier, potier d'étain, 2 cordiers, 2 corroyeurs, épinglier, 2 ferblantiers, 2 ferrailleurs, layetier, peaussier, 2 parfumeurs, perruquier baigneur-étuviste, 2 drapiers, pelletier, tailleur, boursier, 2 boulangers, 2 marchands de vin, 2 pâtissiers, chandelier, grainier.

⁶⁰⁸.L'almanach cite 11 bonnetiers, 2 rubanniers, 2 paveurs, 2 menuisiers, 2 vitriers...

Cette rue est une des plus belles, des plus larges et des plus longues de cette Ville. La plus grande partie des maisons qui la forment sont très bien bâties à la moderne, avec de grandes boutiques, occupées par les plus riches Négocians de Paris, tant en étoffes de laines, soyes, draps d'or et d'argent, que Marchandises de fers, quinquaileries, Epiceries, etc. dont le principal commerce est d'envoyer dans les Pays Etrangers, et dans les Provinces de France ⁶⁰⁹.

Les nombreuses fabriques de galons d'or et d'argent, de rubans, dentelles, taffetas, gazes, [...] de blondes, de broderies, etc. occupent un nombre d'ouvriers industrieux pour le luxe et les modes. Il y a aussi quelques Manufactures de Couvertures d'Angleterre ; c'est aussi dans le commencement de ce Fauxbourg que se fait [*sic*] les beaux vernis de Martin pour les Equipages ⁶¹⁰...

Depuis le XVII^e siècle, la rue est le royaume des artisans du vêtement, ce que reflète bien l'échantillon : les 133 merciers, 24 rubanniers, 23 brodeurs, 19 bonnetiers... représentent 56 % des marchands cités ⁶¹¹. La densité est très élevée aux alentours de l'Apport-Paris, Sainte-Opportune et du cimetière des Innocents, secteur qui cristallise depuis des siècles l'animation commerciale ⁶¹². De riches marchands d'étoffes y sont installés, tels Bourjot (soieries et dorures), Quatremère (draps) et Vanot (toiles et dentelles), qui fournissent l'aristocratie. La rue Saint-Denis reste, en 1769, l'artère industrielle de la mode parisienne et certains de ses marchands le font savoir :

Les sieurs Merciers, rue saint Denys à la ville de Londres, tiennent magasin et manufacture angloise de toile de coton, et de fil et coton, teint dans le goût et avec la même solidité que celles qui sont préparées en Angleterre ⁶¹³.

[Vanote (*sic*)] tient magasin de Toiles fines et de très-belles Dentelles ; fournit le roi, les Princes et Seigneurs, et fait des envois ⁶¹⁴.

L'alimentation, le travail des métaux, bien implantés aussi, sont

⁶⁰⁹. LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1716, p. 89.

⁶¹⁰. LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, *op. cit.*, 1769, t. II, p. 2.

⁶¹¹. Voir ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 275-277 (géographie rapide du vêtement en 1791-1792), p. 297 (tailleurs, lingères et modistes à la mode) ; COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 52 (rue Saint-Denis).

L'almanach cite encore 11 drapiers, 8 lingères, 8 éventailistes, 5 boursiers, 3 chapeliers, 3 galonniers, 2 pelletiers, bouttonnière, cordonnier, teinturier.

⁶¹². Voir le plan de situation du marché de l'Apport-Paris dans ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », *art. cit.*, p. 107.

⁶¹³. *Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles ».

⁶¹⁴. *Ibid.*, « Merciers ».

éclipsés ⁶¹⁵. La rue du Faubourg-Saint-Denis, plus besogneuse, abrite quelques artisans célèbres : Martin, peintre ordinaire des voitures du roi, ou Vincent, peintre des équipages du roi, aux Petites Écuries du roi.

[Aubert] Gendre et Successeur du sieur Vincent, est celui qui a été chargé de l'exécution des voitures de mariage et de cérémonie de Monsieur et de Monseigneur le Comte d'Artois, et de la superbe Voiture destinée pour le sacre de Sa Majesté. Il fait la commande et des envois en Province et chez l'Étranger ⁶¹⁶.

Le vernis « Martin » fut créé par Guillaume Martin l'Aîné (1689-1749), premier vernisseur d'une famille qui compta cinq vernisseurs « à l'imitation de la Chine et du Japon ». Depuis la fin du XVII^e siècle, un grand nombre de chercheurs s'acharnaient à trouver un vernis capable de remplacer la laque de Chine :

Il sera peut-être impossible de rien faire d'aussi beau que les premiers laques qui sont venus en Europe ; mais certainement nous avons des ouvrages faits en France et en Angleterre, qui surpassent ceux qu'on a vu arriver depuis le commencement de ce siècle : on se rappelle que le fameux Martin a trompé à cet égard plus d'une fois les plus habiles Connoisseurs ⁶¹⁷.

Dans la partie nord de la rue Saint-Denis, bien placée face à l'entrée de l'abbaye Saint-Martin, la rue Grénéta accueille un artisanat qualifié ⁶¹⁸ :

... le sieur Compigné, rue Greneta, privilégié du roi, tient fabrique et magasin de nouveautés pour les étrennes, entre autres, de tabatières d'écaille qui imitent parfaitement les plus beaux cailloux ⁶¹⁹.

Les mêmes spécialités se retrouvent rue Bourg-l'Abbé et, à un moindre degré, rue aux Ours, où la part du secteur alimentaire s'accroît ⁶²⁰. La rue

⁶¹⁵. Notons tout de même les 17 horlogers, 4 faïenciers, 3 tabletiers ; les 10 batteurs et tireurs d'or, 8 épingliers, 4 balanciers ; les 8 brosiers, 4 potiers... ; les 21 épiciers, 13 limonadiers, 12 marchands de vin... Les secteurs de l'hygiène, de l'habitat et du cheval sont proportionnellement moins importants mais l'almanach relève cependant 5 parfumeurs, 7 tapissiers, 5 miroitiers, 4 sculpteurs marbriers...

⁶¹⁶. *Almanach du Dauphin...*, op. cit., 1777.

⁶¹⁷. Jean-Félix Watin, *L'Art du peintre, doreur, vernisseur...* (1773), cité par WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien...*, op. cit., p. 87. Le vernis Martin, moins coûteux pour le décor de mobilier que l'application de panneaux de laques, servait aussi à harmoniser des meubles au fort galbage, les panneaux de laque ne supportant pas d'être trop arrondis ; le vernis créait le raccord entre les panneaux afin que le meuble soit visuellement homogène.

⁶¹⁸. 4 tabletiers, 3 horlogers, 3 miroitiers, doreur, émailleur, sculpteur-marbrier...

⁶¹⁹. *Essai sur l'Almanach général...*, op. cit., « Objets divers et nouvelles nouvelles ». L'almanach relève aussi 2 bourreliers, maréchal, 2 vitriers, épicier, limonadier, pâtissier.

⁶²⁰. Rue Bourg-l'Abbé : 2 tabletiers, 2 doreurs, émailleur, horloger, lapidaire, sellier, 10 miroitiers, 2

Quincampoix offre un éventail plus varié de métiers ⁶²¹. Plusieurs horlogers se retrouvent rue Aubry-le-Boucher ⁶²². Mais la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, à deux pas de l'Apport-Paris derrière le Grand-Châtelet, partage la médiocrité des ruelles proches de la Seine ⁶²³. Enfin, entre les précédentes, les rues des Lombards et de la Vieille-Monnaie, tournant le dos à leur passé financier, sont devenues de hauts lieux de la gourmandise : l'almanach note 15 épiciers dans la première ⁶²⁴...

Il y a un grand nombre de Confiseurs dans la rue des Lombards, [...] chez lesquels se vendent en gros et en détail toutes sortes de confitures sèches et liqueurs, dragées, pâtes, conserves, et quantité d'autres marchandises de cette sorte ⁶²⁵.

[la rue des Lombards est] remplie de magasins d'Épiciers, Confiseurs, et de Boutiques de Teinturiers ⁶²⁶...

Bezou [rue de la Monnaie] annonce qu'il vend une pâte de guimauve plus légère [sic] et plus agréable que la pâte de guimauve ordinaire. Prix 12 s. ⁶²⁷

L'un des plus célèbres confiseurs de la capitale ne lésine pas sur les moyens et multiplie les annonces :

[Ravoisié] compose plusieurs Pâtes pour faire des breuvages rafraîchissants, de Groseilles, Limonade, Orgeat, etc. qui se conservent longtemps, et peuvent se transporter en voyage.

... le sieur Ravoisié, rue des Lombards, au fidele Berger, compose plusieurs pâtes liquides et rafraîchissantes pour faire de la groseille, de la limonade et de l'orgeat : elles se portent en voyage, et se conservent long-temps. Le même vend des pastilles et bonbons, etc.

plombiers, mercier, boulanger, vinaigrière ; rue aux Ours : 2 couteliers, 2 horlogers, 2 tabletiers, 2 éventailistes, vitrier, batteur d'or, 3 bouchonniers, parfumeur, ceinturonier, 2 charcutiers, 2 rôtisseurs, 2 vinaigriers, 2 marchands de vin, pâtissier.

⁶²¹. Rue Quincampoix : horloger, lapidaire, 3 luthiers, papetier, paumier, tabletier, miroitier, 2 vitriers, serrurier, potier d'étain, 2 bonnetiers, 2 brodeurs, drapier, mercier, ceinturonier, éventailiste, 3 épiciers, limonadier.

⁶²². Rue Aubry-le-Boucher : 5 horlogers, graveur sur métaux, armurière, serrurier, miroitier, 2 chaudronniers, teinturier, chandelier, 2 épiciers.

⁶²³. L'almanach mentionne un graveur sur métaux, épinglier, 6 peaussiers, bonnetier, brodeur, 3 épiciers, chandelier, fruitier, limonadier, marchand de vin.

⁶²⁴. Rue des Lombards : papetier, fleuriste, bouchonnier, 2 peaussiers, 2 teinturiers et... 15 épiciers (dont 5 confiseurs) ; rue de la Vieille-Monnaie : 2 graveurs sur métaux, tabletier, couvreur, corroyeur, 2 bonnetiers, drapière, rubannier, 4 épiciers, pâtissier, vinaigrier. Sur la conversion de la rue des Lombards, voir chapitre 2, les propos de Prévost de Saint-Lucien (*État actuel de Paris*).

⁶²⁵. LIGER (L.), *Le voyageur fidèle...*, op. cit., p. 352.

⁶²⁶. LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, op. cit., 1716, p. 86-87.

⁶²⁷. *Essai sur l'Almanach général*, op. cit., « Pâtissiers ».

... le sieur Ravoisié [...] tient magasin de bijoux et jolies étrennes en sucre pour les dames ⁶²⁸.

Le marché des Halles et ses radiales, Montmartre et Poissonnière

Appuyé sur les Halles, près des limites de la vieille ville, un pôle d'approvisionnement rassemble des commerces divers, mais où l'alimentation tient une bonne part. À l'ouest de la rue Saint-Denis, indissociablement liée à elle, s'étend une zone très dynamique organisée autour de plusieurs axes et lieux forts : le cimetière des Innocents et les Halles (193 marchands), deux radiales, les rues Montmartre (73) et Saint-Honoré (335), la rue de l'Arbre-Sec (78) et le quai de la Mégisserie (43). L'almanach signale dans le quart nord-ouest quelque 1 800 marchands (hors la rue Saint-Denis, voir document n° 11). De nombreux ouvrages ont traité de la fondation, de la composition, de l'organisation des Halles, marché le plus divers, le plus étendu, le plus fameux de la capitale ⁶²⁹.

Ce Quartier [les Halles] est peut-être le plus riche de Paris, et celui qui le paraît le moins. Le Commerce immense qui s'y fait, y attire tant de Marchands, que s'y trouvant les uns sur les autres, ils ne peuvent y étaler leurs richesses ⁶³⁰.

[le cimetière des Saints-Innocents] Il est grand et environné de galeries voûtées, où s'étalent et se vendent plusieurs sortes de marchandises [...] [elles] me parurent à peu près comme les Salles du Palais ⁶³¹.

Les citations de l'almanach suggèrent les spécialités géographico-professionnelles, dont certaines remontent à l'époque médiévale : l'alimentation (Cossonnerie, Truanderie, marché aux Poirées, Piliers des Potiers d'étain), le travail des métaux (Ferrerie, Prêcheurs), des peaux et des textiles (Lingerie, halle au blé), la mode (Ferrerie), l'orfèvrerie (Fromagerie), la vannerie (ancienne halle), la tapisserie (Piliers de la Tonnellerie), la poterie (Piliers des

⁶²⁸. *Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Epiciers-droguistes », puis « Objets divers et nouvelles nouvelles ».

⁶²⁹. Voir BOUDON (F.) et alii, *Système de l'architecture urbaine...*, *op. cit.* ; LOMBARD (A.), « La ville étudiée dans ses quartiers... », *op. cit.* ; DEMING (M. K.), *La Halle au blé de Paris, 1762-1813 : cheval de Troie de l'abondance dans la capitale des Lumières*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1984 ; ABAD (R.), *Le grand marché...*, *op. cit.* ; BIOLLAY (L.), *Les anciennes halles de Paris*, Nîmes, C. Lacour, 1992 (réimpr. 1877).

⁶³⁰. LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, *op. cit.*, t. II, p. 22.

⁶³¹. LIGER (L.), *Le voyageur fidèle...*, *op. cit.*, p. 77.

Potiers d'étain)⁶³²... Une seule, mais de taille, manque : les fripiers, absents de la première édition.

Tout le long des piliers des Halles, et qui forment comme une grande galerie, on ne voit que boutiques de Fripiers, qui font métier d'acheter, de vendre et de raccommoder de vieux habits, meubles et autres choses⁶³³...

Les orfèvres ou les marchands de modes n'ont pas ici la renommée de ceux du quai des Orfèvres ou de la rue Saint-Honoré mais certains artisans sont bien connus comme le doreur Disnemat, rue de la Ferronnerie.

De la pointe Saint-Eustache, au nord des Halles, partent deux longues voies vers les faubourgs du nord : Montmartre—Faubourg-Montmartre et Comtesse-d'Artois—Montorgueil—Petit-Carreau—Poissonnière. Ce sont des axes essentiels pour l'approvisionnement de la capitale. Certains marchands ne dédaignent pas l'offre anormale :

Le sieur Riester [rue Poissonnière] tient magasin de Tortues vivantes, et de toutes grosseurs pour faire des bouillons. Il en vend aussi pour les personnes curieuses d'en avoir dans leurs jardins⁶³⁴.

Dans un secteur dominé par les voies concentriques, reproduisant peu ou prou la ligne des anciennes enceintes, elles jouent en outre un rôle très important de desserte locale puisque le réseau des rues s'articule sur elles (voir document A, atlas). Aussi sont-elles pluriactives, selon le « modèle » Mouffetard, répondant aux multiples besoins de proximité⁶³⁵. Rue Montmartre

⁶³². En voici un florilège : rue de la Fromagerie (16) : 10 orfèvres, filassière, potier de terre, épicier, charcutier... ; rue de la Ferronnerie (42) : 7 doreurs, 5 balanciers, 3 fondeurs sur métaux, 2 ferblantiers, 2 merciers quincailliers, 12 merciers, 2 brodeurs, lingère... ; rue de la Lingerie : 2 peaussiers, 2 bonnetiers, drapier, lingère ; marché aux poirées (10) : 4 fruitiers, épicier... ; Piliers de la Tonnellerie : 7 tapissiers ; Piliers des Potiers d'étain : 5 potiers d'étain, 3 fruitiers ; ancienne halle (5) : 4 vanniers... ; sous les Charniers : 4 lingères, brodeur, boursier ; rue de la Cossonnerie (16) : 3 potiers, 2 teinturiers, 2 marchands de vin, charcutier, grainier... ; rue de la Grande-Truanderie (25) : 2 bonnetiers, 7 épiciers, marchand de marée, fruitier, marchand de vin, vinaigrière...

⁶³³. LIGER (L.), *Le voyageur fidèle...*, *op. cit.*, p. 82.

⁶³⁴. *Essai sur l'Almanach général...*, *op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Poisson de mer... ».

⁶³⁵. Rue Montmartre (73) : 6 épiciers, 5 vinaigriers, 4 pâtissiers, 3 marchands de vin, fruitier, grainier, marchand de marée... Mais aux marchands se mêlent de multiples artisans : 3 horlogers, 2 miroitiers, 2 cloutiers, 3 vanniers, 3 potiers, 3 tourneurs, 2 tonneliers, 4 bonnetiers... ; rue Comtesse-d'Artois (16) : 3 orfèvres, 3 peaussiers, parfumeur, bonnetier, 4 épiciers, chandelier, vinaigrier... ; rue Montorgueil (26) : chandelier, épicier, limonadier, marchand de marée, vinaigrier, mais aussi émailleur, 2 vitriers, 2 potiers d'étain, 4 brodeurs, 2 drapières, 2 bonnetiers... ; rue du Petit-Carreau (16) : perruquier, vitrier, 2 boisseliers, bouchonnier, 3 brodeurs, chandelier, charcutier, marchand de vin, vinaigrier... La rue Poissonnière (15) accueille un artisanat plus relevé : 2 marbriers, sculpteur-marbrier, luthier, peintre ornemaniste...

prime l'alimentation. À l'est, la rue de Beauregard, entre Poissonnière et porte Saint-Denis, limite sud du lotissement de Bonne-Nouvelle, paraît dans l'orbite de la rue Saint-Denis avec ses 12 brodeurs. Parallèle à l'enceinte de Charles V, la longue rue de Cléry, de la rue Montmartre à la porte Saint-Denis, est partagée entre vêtement et habitat ⁶³⁶. La paroisse Saint-Sauveur, au sud, est modeste : entre les rues Montmartre et Saint-Denis, la voie Bout-du-Monde—Saint-Sauveur, alignée sur l'enceinte de Philippe Auguste, est peuplée de petits artisans et marchands besogneux, comme celle qui lui succède au sud, Tiquetonne—Pavée—Petit-Lion ⁶³⁷. Mais quelques artistes y demeurent :

Raux, ancien juré [rue du Petit-Lion]. Emailleur du roi, fait et vend des jeux d'émail qui imitent si parfaitement la nature, qu'il est presque impossible de distinguer le postiche du naturel. Sa générosité va jusqu'à en faire et donner *gratis* aux Pauvres, le *Lundi* ⁶³⁸.

[veuve Delaistre, rue du Bout-du-Monde] tient magasin de fer étamé, et de graisse à Asphalte ; elle débite aussi d'excellens vins de Madere ⁶³⁹.

La rue Saint-Honoré : luxe, mode et volupté

Entre les rues Montmartre et Saint-Honoré se déploient les quartiers Saint-Eustache et Saint-Honoré qui attirent, depuis le XVII^e siècle, les élites financières et aristocratiques ⁶⁴⁰. Le règne de Louis XIII a marqué le renversement du mouvement expansionniste qui, des secteurs orientaux, passa aux quartiers occidentaux ; le cardinal de Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois résidèrent non loin du Louvre, près de l'enceinte des Fossés jaunes. Au delà des rues des Vieux-Augustins et Croix-des-Petits-Champs (enceinte de Charles V), entre places des Victoires et Vendôme, le « quartier Richelieu », rues neuve-des-Petits-Champs,

⁶³⁶. Rue de Cléry : 4 menuisiers, 3 sculpteurs-marbriers, serrurier, tapissier, vitrier, 7 brodeurs.

⁶³⁷. Rue du Bout-du-Monde (14) : 2 horlogers, 2 maréchaux, 2 corroyeurs, potière d'étain, tourneur, bonnetière, mercière... ; rue Saint-Sauveur (20) : 4 vitriers, miroitier, 2 serruriers, couvreur, 2 corroyeurs, 2 bonnetiers, brodeuse... ; rue Tiquetonne (12) : tabletier, bourrelier, 3 bouchonniers, bonnetier, brodeuse, cordonnier, 2 épiciers... ; rue Pavée : perruquier, 2 cordonniers, épicière, vinaigrier ; rue du Petit-Lion (18) : faïencier, fondeur en métaux, luthier, tireur et batteur d'or, charron, maréchal, 3 vitriers, 3 cordonniers.....

⁶³⁸. *Essai sur l'Almanach général*, op. cit., « Emailleurs ».

⁶³⁹. *Ibid.*, « Merciers ».

⁶⁴⁰. Voir DURAND (Y.), *Les Fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1971 ; COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, op. cit., p. 205-206.

neuve-Saint-Augustin, neuve-Saint-Roch..., est vanté pour son paysage spacieux, ses rues droites et longues, ses maisons nouvellement bâties. L'atmosphère commerciale est à l'image du lieu : ici règne un artisanat cossu ⁶⁴¹. La venue de la noblesse explique en effet la forte présence des métiers hippiques et des artisanats de luxe ⁶⁴². Seule la petite rue des Boucheries, à l'emplacement de la porte Saint-Honoré où avait été déplacée au XV^e siècle la Grande Boucherie (voir *supra*), reste majoritairement dédiée à l'alimentation, avec ses charcutiers, rôtisseurs et autres vinaigriers ⁶⁴³. La rue des Prouvaires, proche de la rue de la Tonnellerie (entre l'église Saint-Eustache et la rue Saint-Honoré), fait partie de la zone d'influence des Halles ⁶⁴⁴.

La plupart des rues citées aboutissent rue Saint-Honoré qui est devenue, au XVIII^e siècle, la voie marchande la plus brillante et raffinée de Paris. Elle est l'axe royal du siècle, réunissant la cour, la haute finance et l'aristocratie corporative ⁶⁴⁵. C'est le modèle de la grand'rue traversante, long alignement de

⁶⁴¹. Rue des Vieux-Augustins, au sud-est de la place des Victoires (15) : 2 horlogers, 4 maréchaux, 2 charrons, éperonnier... ; rue Coquillière (19 ; au nord de la nouvelle halle au blé, de la rue Croix-des-Petits-Champs à Saint-Eustache) : 2 faïenciers, fourbisseur, 2 armuriers, maréchal, tapissier, parfumeur, 2 bonnetiers, 2 épiciers... ; rue du Four, au sud de Saint-Eustache, elle conduit à la rue Saint-Honoré (22) : 2 horlogers, peintre en portrait, 3 maréchaux, miroitier, tapissier, vitrier, 2 potiers d'étain, parfumeur, 2 tailleurs, 2 fruitiers, 2 grainiers, 2 vinaigriers... ; rue de Grenelle, à l'ouest de la halle au blé (23) : 2 horlogers, sculpteur-marbrier, 2 maréchaux, bourrelier, plombier, menuisier, 2 bonnetiers, 2 épiciers, rôtisseur... ; la rue Croix-des-Petits-Champs, entre rue Saint-Honoré et place des Victoires : coutelier, fourbisseur, luthier, papetier-cartier du roi, sellier, coffretière-mallièrre, drapier, layetier, 2 parfumeurs, bonnetier, limonadier, pâtissier ; rue de Richelieu, de la rue Saint-Honoré au boulevard, après le Palais-Royal (15) : émailleur, 2 armuriers, 2 perruquiers, bourrelier, maréchal, 2 épiciers, limonadier... ; rue neuve-des-Petits-Champs, de la place des Victoires à la place Vendôme (20) : 2 horlogers, coutelier, lapidaire, bourrelier, tapissier, bouchonnière, 2 parfumeurs, ceinturonier, drapière, 2 épiciers, 2 rôtisseurs... ; rue neuve-Saint-Roch, entre les rues Saint-Honoré et des Petits-Champs (13) : 3 maréchaux, sellier, menuisier, vitrier, drapière, 2 épiciers, grainier, pâtissier...

⁶⁴². Le bonnetier Perlot, rue des Vieux-Augustins, a pour client le duc de Coigny, qui loge tout près, rue Coqhéron ; l'armurier Deléty, rue Coquillière, fournit le duc de Fleury (rue Notre-Dame-des-Champs) et le comte de Coigny (rue Saint-Nicaise) ; l'ébéniste Denisot, rue neuve-Saint-Roch, la marquise de Fleury (rue de Bourgogne) et le duc de Coigny (rue Saint-Nicaise) ; le vitrier Jérôme, rue des Prouvaires, le duc de La Trémoille, qui habite rue de Grenelle, au faubourg Saint-Germain ; le couvreur-entrepreneur de bâtiment Yvon, rue neuve-Saint-Roch, les Coigny ; le layetier Leguay, rue Croix-des-Petits-Champs, qui se dit « coffretier des ducs d'Orléans et de Chartres », la duchesse de Fitz-James (Louvre) et les Coigny ; le rôtisseur « de la maison du roi » Dupré, les Fitz-James (rue Saint-Florentin)... L'éloignement entre les aristocrates et leurs artisans en dit long sur le savoir-faire de ces derniers (COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 31-47).

⁶⁴³. Rue des Boucheries (22 ?) : boulanger, 2 charcutiers, fruitier, 2 vinaigriers... Faute de précision, il est difficile de partager correctement les marchands entre les deux rues des Boucheries (la seconde se situe au carrefour de Buci), l'une et l'autre présentant le même profil, hérité de la même spécialité.

⁶⁴⁴. Rue des Prouvaires (20) : 3 horlogers, 3 vitriers, 3 tailleurs, 2 lingères, bonnetier, 5 épiciers... La rue a pris une importance nouvelle grâce au percement de la rue du Roule qui, par la rue de la Vieille-Monnaie, conduit au Pont-Neuf.

⁶⁴⁵. COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 54 et *passim*.

magasins de luxe où l'alimentation n'est représentée que par les pâtisseries, les confiseurs et les épiciers renommés.

... une des plus longues [rues], et des plus fréquentées de toute la Ville ⁶⁴⁶...

Depuis le XIII^e siècle, la rue est bordée d'une bande continue de parcelles allongées. À la fin du XVII^e siècle, elle atteint son degré d'uniformité optimum et son parcellaire ne varie plus ni en nombre ni en forme, chaque unité ayant les limites d'étroitesse au delà de laquelle la fluctuation des formes n'est plus possible. D'après le plan terrier dressé au tout début du XVIII^e siècle, la rue est divisée en 482 parcelles, qui se décomposent en 547 maisons (dont 110 à portes cochères), 8 échoppes, 6 maisons conventuelles, une église paroissiale, un hôpital, une maison collégiale ou chapitre, deux fontaines et 6 places à bâtir ⁶⁴⁷. À la veille de la Révolution, la rue s'étend sur 950 toises (1 847 m), de la rue de la Ferronnerie à la rue Royale, et compte 730 portes. Une fois stabilisée, l'organisation parcellaire de la rue s'est maintenue parce que sa fonction économique était conservée : c'est elle qui est facteur de permanence ou de rupture ⁶⁴⁸. Dans le tissu urbain pré-industriel, les axes à forte concentration commerciale sont des rues à petit parcellaire régulier, à hautes façades, au rez-de-chaussée presque uniformément occupé par des boutiques, à l'exclusion de tout autre élément d'architecture ⁶⁴⁹. L'interminable alignement des façades hautes et

⁶⁴⁶.BRICE (G.), *Nouvelle description de la ville de Paris...*, op. cit., 1752, t. I, p. 214.

⁶⁴⁷.La rue est partagée en six plans (feuilles 1 à 58). Les parcelles sont numérotées de 1 à 253 (côté nord) et de 254 à 482 (côté sud). Les n° 253 et 254 donnent sur le « fossé » ; la porte Saint-Honoré les séparent. Au delà commence le « cours », la rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui mène au village du Roule. Les enseignes se succèdent quasiment sans interruption des n° 1 à 168 au nord et des n° 363 à 410, puis 437 à 482 au sud. Voir A. N., Q*1 1099/3, *Premier Tôme du Terrier du Roy Contenu dans le plan du Quartier Appellé la Ville de Paris dressé par les cautions de François Blondeau en exécution de l'Arrêt du Conseil du 14 Décembre 1700*. Le roi décida la réfection de son terrier par l'arrêt du conseil du 14 décembre 1700 : les propriétaires sont soumis à déclaration et un plan parcellaire est levé par rue. Le terrier fut réalisé sous la responsabilité des trésoriers de France ; les quatorze registres ne concernent que la Cité et la rive droite (BOUTIER (J.), *Les plans de Paris...*, op. cit., p. 49).

À la fin du siècle, la rue atteint 30 à 42 pieds de large (entre un peu moins de 10 m et 13,5 m). Les numéros vont de 1 à 730 : les n° 394 et 395 donnent sur la rue Royale ; le n° 1 est au coin de la rue de la Lingerie, le n° 730 en face (HENARD (R.), *La rue Saint-Honoré...*, op. cit., p. 513-514, qui s'appuie sur le « Viographe » de Prévost de Saint-Lucien (dans *l'État actuel de Paris...*, op. cit., 1787 ; voir *supra*, chapitre 2)).

⁶⁴⁸.Voir l'analyse parcellaire de la rue menée par Françoise Boudon, dans BOUDON (F.) et alii, *Système de l'architecture urbaine...*, op. cit., p. 50, p. 61 et p. 22 la carte des implantations commerciales au milieu du XVII^e siècle. Voir aussi HENARD (R.), *La rue Saint-Honoré...*, op. cit., p. 282 sqq.

⁶⁴⁹.CABESTAN (J.-F.), *La conquête du plain-pied...*, op. cit.

étroites de la rue Saint-Honoré a en effet attiré les marchands les plus opulents et les plus célèbres de la capitale. Ils se distribuent inégalement au long des quelque 250 numéros qui s’y succèdent de part et d’autre. La quasi-totalité a élu domicile entre la rue de la Lingerie et la porte Saint-Honoré (au delà du Palais-Royal) sur le côté nord, entre la rue des Déchargeurs et les Pères de l’Oratoire (près de la place du Vieux-Louvre) sur le côté sud, soit *grosso modo* la moitié la plus proche du centre. Passée l’église Saint-Roch, les monastères, Jacobins, Conception au nord, Assomption, Capucins, Feuillants au sud, et les hôtels particuliers qui se sont multipliés depuis la construction de la place Vendôme (1699) couvrent le territoire. La rue offre un éventail de commerces très ouvert : la variété des choix est facteur d’attraction et de publicité. La forte implantation des élites sociales a provoqué un afflux de marchands et d’artisans des secteurs du luxe qui bouleverse les frontières établies entre spécialités : confiseurs, marchands de vins recherchés, épiciers ou marchands de marée fournisseurs de tortues, porcelainiers, opticiens, gantiers-parfumeurs... Dans les boutiques décorées avec art, tout devient rare et précieux, objet de curiosité. L’endroit prend place, dans les guides, parmi les itinéraires conseillés aux étrangers et provinciaux visiteurs, à l’instar des galeries du Palais au siècle précédent⁶⁵⁰. La densité et la variété des activités de prestige, qui vont atteindre un apogée à la veille de la Révolution avec la promotion du Palais-Royal en centre commercial de luxe, donnent à la rue Saint-Honoré son caractère unique. L’almanach en propose un bel aperçu : 16 horlogers, 10 bijoutiers, 7 quincailliers, 6 orfèvres, 6 fourbisseurs, 12 parfumeurs, 5 tapissiers, 45 merciers (modes et étoffes de soie), 22 bonnetiers, 19 drapiers, 5 pelletiers, 5 lingères, 5 galonniers, 28 épiciers, 11 limonadiers, 7 chandeliers, 7 rôtisseurs, 6 marchands de vin... Les commerçants se regroupent par affinités : les marchands d’étoffes de soie sont nombreux près de la rue de l’Arbre-Sec, au carrefour de la Croix-du-Trahoir, jusque vers la place du Palais-Royal ; les drapiers privilégient les alentours de la rue des Bourdonnais et de la rue du Roule ; les parfumeurs, ceux de la Croix-du-Trahoir,

⁶⁵⁰. Voir le *Guide des amateurs* du cicérone Thiéry, cité au chapitre 2.

du Palais-Royal ou de la butte Saint-Roch ; les artisans du bâtiment (Saint-Roch, rue de Richelieu, porte Saint-Honoré) et les marchands du secteur alimentaire (rue des Boucheries, butte Saint-Roch, porte Saint-Honoré, rue Saint-Florentin...) sont plus excentrés. Les Quinze-Vingt, en face du Palais-Royal, constituent une grande enclave commerciale : au milieu du siècle avaient été construites des maisons de rapport autour d'une cour carrée ménagée au centre de l'hospice ; elles furent louées à plus de 200 marchands et artisans ⁶⁵¹. L'hôpital fut transféré rue de Charenton en 1778 ; le cardinal de Rohan obtint l'année suivante les lettres patentes qui lui permirent d'aliéner l'enclos : cinq rues furent percées, de Rohan, des Quinze-Vingt, de Chartres, de Montpensier, de Beaujolais (la rue de Valois le fut un peu plus tard, en 1784), et des maisons à loyer remplacèrent la vieille bâtisse, l'église et les boutiques qui subsistaient.

Quelle que soit leur spécialité, les marchands de la rue Saint-Honoré se font volontiers annonceurs :

[Gallet, épicier droguiste] vend avec succès le Beume du sieur Aussonne, approuvé et regardé comme souverain, pour la guérison de toutes sortes de Rhumatismes. Prix, de 12 sous à 3 livres ⁶⁵².

[Liégeois, plombier] Fait des Manchons d'Aigledons, et fleurs imitant le naturel ; fait les envois pour la Province et pour les Pays étrangers ⁶⁵³.

[Chassin, ferblantier] connu par la perfection de ses Reverberes et de sa Vaisselle pour l'armée ⁶⁵⁴.

Lelondre, fournisseur d'Habits pour les Théâtres et les Sociétés bourgeoises ⁶⁵⁵.

[Foex gauffreur] tient des Cylindres de toutes especes, et gauffre les étoffes de soie et laine. Ses desseins sont du meilleur goût : il est possesseur de Planches qui imitent parfaitement le velours à bande et cizelé ⁶⁵⁶.

[Legros, aux Quinze-Vingt] Coiffeur de femme, connu par environ 30 models de différentes coiffures qu'il a fait graver, et qu'il est en état d'exécuter conformément

⁶⁵¹.L'almanach mentionne 10 marchands dans l'enclos. Au milieu du siècle y étaient installés 54 perruquiers, 27 tailleurs, 23 marchands de chevaux, 12 horlogers... (HENARD (R.), *La rue Saint-Honoré...*, *op. cit.*, p. 453, p. 510.) Voir la notice « marché des Quinze-Vingt » et le plan du marché Saint-Honoré dans ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », *art. cit.*, p. 123-125.

⁶⁵².*Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Epiciers droguistes ».

⁶⁵³.*Ibid.*, « Plombiers » ; le plombier de la rue Saint-Honoré est le seul à faire paraître une annonce.

⁶⁵⁴.*Ibid.*, « Ferblantiers ».

⁶⁵⁵.*Ibid.*, « Tailleurs en corps ».

⁶⁵⁶.*Ibid.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Sciences et secrets des Arts et Métiers ».

aux models. Il prend des Elèves ⁶⁵⁷.

Les courtisans trouvent sans mal les artisans et les marchands experts dont ils ont besoin : l'horloger Lepaute, le bijoutier Tesnière, le bourrelier Fontenillat, l'éperonnier Paul, le parfumeur Dulac, le ceinturonnier Des Essarts, le boutonnier Doucet, les drapiers Foucart, Legras, Lemor, les marchands de soieries Buffaut, Doucet, Leroux et Delasalle, le mercier Curmer (« toiles, pluches et velours »), le marchand d'étoffes pour ameublement Nau, les pelletiers Léger, Arson, l'apothicaire Seguin, l'épicier Roblastre, le chandelier Berthelin... Il manque quelques stars dans cette première version de l'almanach, tel le mercier marchand d'art Poirier, car en 1769 le Palais-Royal n'est pas le *palais marchand* que décrira au milieu des années 1780, après sa rénovation, la baronne d'Oberkirch. L'affluence grandissante des marchands les plus riches se reflète dans les versions ultérieures (voir *supra*).

Les rues voisines participent de la même ambiance commerciale luxueuse : épicerie, mercerie, orfèvrerie ⁶⁵⁸. Leur importance s'explique par la situation, entre rue Saint-Honoré et Seine : la rue de l'Arbre-Sec débouche sur le quai de l'École, tourné vers l'artisanat de luxe ⁶⁵⁹, et l'actif port de Saint-Germain-l'Auxerrois. Entre le cloître Saint-Germain et la rue Saint-Denis, la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, voie ancienne de dégagement sur laquelle s'articulent de nombreuses petites rues, est le pendant occidental de la rue de la Mortellerie : la rue est une voie de passage composite ⁶⁶⁰. Renouant avec l'activité fluviale

⁶⁵⁷. *Ibid.*, « Perruquiers, baigneurs-étuvistes ».

⁶⁵⁸. Au sud se succèdent une demi-douzaine de perpendiculaires, rues Saint-Nicaise, isolée par le Louvre, des Poulies, de l'Arbre-Sec, du Roule, de la Monnaie, et deux parallèles, la rue Saint-Germain-l'Auxerrois et le quai de la Mégisserie. Rue de l'Arbre-Sec (77) : 10 orfèvres, 2 graveurs sur métaux, 2 gainiers, coutelier, 2 horlogers, mercier bijoutier, mercier sellier, luthier, 3 papetiers, 3 parfumeurs, 6 merciers, 2 drapiers, 2 tailleurs, galonnier, 11 épiciers, 4 limonadiers, 3 pâtissiers... ; rue du Roule (29) : 5 orfèvres, 2 merciers bijoutiers, 2 marchands de musique, doreur argenté, papetier, 4 merciers, 2 chapeliers, 2 galonniers, drapier, 3 épiciers... La rue de la Monnaie (32) est marquée par l'Hôtel qui lui a donné son nom : 3 orfèvres, doreur argenté, graveur sur métaux, fourbisseur, mercier bijoutier... mais aussi, comme les précédentes, par la mode : 4 merciers, 2 drapiers, 2 boursiers, 2 bonnetiers, galonnier, chapelier...

⁶⁵⁹. Quai de l'École (12) : 4 orfèvres, 2 lapidaires, 2 horlogers, 2 merciers... ; les marchands de bois, nombreux, sont omis.

⁶⁶⁰. Rue Saint-Germain-l'Auxerrois (23) : 3 horlogers, 2 graveurs sur métaux, parcheminier, paumier, 2 perruquiers, vitrier, bouchonnier, tourneur, 2 drapiers, bonnetière, 2 épiciers, 2 vinaigriers, marchand de vin. Le cloître, lieu privilégié, abrite horloger, miroitier, drapier... Les Nau sont nombreux dans le voisinage : un drapier dans le cloître, une bonnetière veuve rue Saint-Germain, un marchand d'étoffes rue de la Lingerie, au coin de la rue Saint-Honoré, Nau fils.

laborieuse, le quai de la Mégisserie, « vulgairement appelé de la Ferraille ⁶⁶¹ » détonne. Ici règnent le travail du métal et la revente : 13 merciers quincailliers (la plupart, *magasins de serrurerie*), 7 graveurs sur métaux, des fondeur en métaux, fourbisseur, mercier bijoutier, orfèvre ⁶⁶²...

Le sieur Chenié, quai de la Ferraille, fait et vend les véritables lampes œconomiques inventées par l'Abbé Preignex, et approuvées par l'Académie. Ces lampes imitent un chandelier orné d'une bougie, et sont d'autant plus propres pour les bureaux, comptoirs et cuisines, qu'elles ne coulent point comme les bougies et les chandelles lorsqu'on les expose au vent ou au feu ⁶⁶³.

L'almanach est discret sur les autres aspects commerciaux du quai : les marchés de fleurs et d'animaux ; il indique simplement trois grainiers et un oiseleur.

On y tient tous les Mercredis et Samedis un marché d'arbres, de fleurs et de jardinages ; on y fait aussi un grand commerce d'oiseaux ; et de pigeons le Dimanche matin. On y trouve pareillement toutes sortes de Batteries de Cuisine, et d'ustensiles vieux et neufs, fers, ferrailles et quelques curiositez ⁶⁶⁴.

Aux ferrailleurs du quai bien nommé s'opposent les orfèvres des quais de Gesvres et Pelletier, des ponts au-Change et Notre-Dame et, surtout, de l'île de la Cité.

La Cité : l'île aux trésors

[Le quartier de la Cité] Le premier et le plus ancien de Paris. C'est une île qui n'a que cinq cents toises de longueur. Cette ancienne cité des Parisiens renferme la cathédrale, l'archevêché, l'Hôtel-Dieu, les Enfants-Trouvés, le Palais, et près de vingt églises : l'orfèvrerie et la bijouterie y dominant. Tout l'or du Pérou vient aboutir à la place Dauphine [...]. Le quai des Orfèvres offre ensuite une longue file de boutiques resplendissantes de pièces d'argenterie [...]. On n'a jamais songé à l'alignement des

⁶⁶¹.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, Paris, Libraires associés, 1778, t. I, p. 249.

⁶⁶².Le quai de la Mégisserie (42) accueille aussi artificier, 3 drapiers, 2 bonnetiers, 2 merciers, 2 limonadiers, une marchande de vin. En 1767, 150 marchands sont recensés sur le quai : fer (68) et textile (66) prédominant (BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve...*, *op. cit.*, p. 52-53).

⁶⁶³.*Essai sur l'Almanach général*, *op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Sciences et secrets des Arts et Métiers ».

⁶⁶⁴.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1716, p. 83. La description est identique dans l'édition de 1778.

rues, c'est-à-dire à l'agrandissement futur de la ville : de là les places resserrées, les angles, les détours, l'étranglement des issues ; et voilà pourquoi cet ancien quartier offre un spectacle désagréable de maisons petites, écrasées ⁶⁶⁵...

Ce Quartier est à la vérité le plus peuplé de toute la Ville, mais en même tems, il est le plus incommode et le plus désagréable, à cause du grand nombre de maisons excessivement hautes, qui sont d'ailleurs toutes très vieilles et très mal bâties. Les rues sont fort étroites, ce qui les rend tristes et obscures ⁶⁶⁶.

En quelques phrases, maestria du portraitiste de Paris, Mercier dit l'essentiel. Les contemporains éclairés, à l'instar de l'homme de lettres ou du cicérone Germain Brice, se lamentent sur l'inconfort et la laideur *gothiques* de l'antique Cité. L'almanach n'en a cure et liste les orfèvres. Mais la prose la plus sèche renferme toujours un peu de poésie (Sartre) et l'austère inventaire parvient à recréer l'atmosphère commerciale de l'île aux trésors. Elle rassemble, avec ses quatre ponts bâtis, quelque 800 marchands, la plupart entassés dans la partie occidentale (voir *supra*). La majorité travaille dans l'artisanat de luxe : l'orfèvrerie (176), la gravure sur métaux (107), l'horlogerie (88), l'imprimerie et la librairie (41), la miroiterie (40), la bijouterie (31)... Largement sous-estimée, la mercerie est en retrait (39).

C'est dans ces cantons que l'Orphèvrerie, la Bijouterie, et les Marchands de Modes étalent tout ce qui peut flatter la vue et le goût. Il s'y trouve des Fondateurs de toutes espèces, beaucoup de Fourbisseurs. [...] Le Quai de l'Horloge est renommé par le beau fonds de Géographie de l'illustre Monsieur de l'Isle qu'on y trouve. C'est sur ce Quartier que l'on fait tous les Instrumens de Mathématiques ⁶⁶⁷.

On se mire, en passant sur ce quai [des Orfèvres] dans les beaux plats d'argent qui tapissent la boutique [...]. Quel objet de tentation pour les voleurs que ce quai brillant, qui d'un bout à l'autre offre un long cordon d'argenterie divisé en cent mille pièces séparées ! cuillères, fourchettes, boucles, le détail est immense ⁶⁶⁸...

La localisation de cet artisanat raffiné est double. Les deux vieux ponts liant la Cité à la rive droite, Pont-au-Change, pont Notre-Dame, ont longtemps concentré le travail de l'orfèvrerie (voir *supra*). Mais quand furent créés, au

⁶⁶⁵.Paris le jour..., op. cit., « 187. Quartier de la Cité », p. 108.

⁶⁶⁶.BRICE (G.), *Nouvelle description de la ville de Paris...*, op. cit., t. IV, p. 154.

⁶⁶⁷.LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, op. cit., t. I, p. 70.

⁶⁶⁸.Paris le jour..., op. cit., « Quai des Orfèvres », p. 342-343.

début du XVII^e siècle, le terre-plein du Pont-Neuf et le quai le long du Palais, qui prit pour nom quai des Orfèvres, l'extrémité occidentale de l'île fut investie : le Palais, la rue de Harlay, la place Dauphine, les bords sud, quai des Orfèvres et rue Saint-Louis, puis nord, quai de l'Horloge ; le quai des Morfondus qui le prolonge jusqu'au Pont-Neuf est peu cité. L'almanach pointe trois autres lieux, au sud : les rues du Marché-Neuf (entre pont Saint-Michel et Petit-Pont), de la Calandre (parallèle au quai) et le pont Saint-Michel. L'activité de l'île rejaillit sur les quais qui lui font face sur la rive droite : Gesvres (56) et Pelletier (42).

Jusqu'à la destruction de leurs maisons dans les années 1780, les ponts ont attiré boutiques, échoppes, voire tentes démontables comme le note, un brin surpris, le cicérone Nemeitz découvrant le Pont-Neuf, seul à ne pas être bâti ⁶⁶⁹.

Le Pont-au-Change, le Petit-Pont et le pont Saint-Michel sont les trois plus anciens de Paris. La rivière de Seine reste cachée au milieu de la ville par les vilaines et étroites maisons qu'on a bâties sur des arches. Il serait bien temps de rendre à la ville, et son coup d'œil et son courant d'air, principe de salubrité ⁶⁷⁰.

Sièges d'une activité commerciale prospère, même si le pont Notre-Dame fit l'objet de critiques croissantes comme lieu de rassemblement des « brocanteurs ⁶⁷¹ », le pont Notre-Dame et le Pont-au-Change offrent un profil similaire, avec une dominante d'orfèvres, graveurs et merciers ⁶⁷². Habités par des artisans et des marchands reconnus, ils attirent une clientèle choisie, avide d'objets d'art et de curiosité. Depuis sa reconstruction en pierre après l'effondrement de 1499, le pont Notre-Dame présentait une belle ordonnance de 32 maisons étroites construites de chaque côté sur le même modèle, en brique et pierre sur cinq niveaux (cave, magasin, deux étages, grenier), mais en piteux état à la fin

⁶⁶⁹. NEMEITZ (J.), *Séjour de Paris...*, *op. cit.*, chap. XXVI, p. 386 et chap. XXXIX, p. 599 (voir *supra* chapitre 2).

⁶⁷⁰. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 336. Les ponts », p. 167.

⁶⁷¹. Les brocanteurs sont des marchands de tableaux de piètre qualité : l'expression « tableau du pont Notre-Dame » devint même synonyme de « croûte » ! (GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 64.)

⁶⁷². Pont-au-Change (57) : 16 orfèvres, 13 graveurs sur métaux, 3 horlogers, fourbisseur, doreur, horloger, 2 libraires-imprimeurs, tabletier, marbrier, bouchonnier, 6 bonnetiers, 5 merciers, 2 boursiers, boutonnièr, ceinturonnièr, tailleur d'habits, épicièr, boulanger ; pont Notre-Dame (51) : 14 orfèvres, 3 doreurs, graveur sur métaux, fondeur, gainier, faïencièr, coutelier, mercier quincaillier, horloger, peintre dessinateur, perruquier, 3 miroitiers, plombier, potier d'étain, 3 merciers, 2 plumassiers, 2 bonnetiers, 2 brodeurs, 2 chasubliers, chapelier, épicièr, chandelier, limonadier, marchand de vin.

du XVII^e siècle. Théâtre de fêtes et de réjouissances populaires, il servit un moment de voie triomphale où se succédaient les entrées royales, les cérémonies religieuses, les tournois et les courses publiques, avant d'être délaissé au profit du Pont-Neuf, plus large et aéré ⁶⁷³. Le Pont-au-Change n'était guère plus reluisant en 1769 : à la suite de sa destruction par incendie, en 1621, Jean Androuet du Cerceau avait reconstruit (1639-1647) aux frais des changeurs, qui devaient toucher en contrepartie rente et subvention royale, un pont unique de sept arches. Il portait 106 boutiques surmontées de quatre étages de logements. Avec plus de 38 m de large, il était alors le plus spacieux de Paris. Mais les inondations de 1651, 1658 et 1668 provoquèrent la destruction d'une arche, la disparition d'une partie du pont... et le départ des changeurs. En 1769, suite au plan d'aménagement de Moreau-Desproux, architecte de la ville depuis 1763, plébiscité par Mercier, des lettres patentes prévoient la suppression des maisons. L'édit de 1786 sera plus efficace et les maisons du pont détruites en 1788 ; celles du pont Notre-Dame l'avaient été deux ans plus tôt. En dépit des vicissitudes, les deux ponts restent des endroits très animés.

Les Marchands qui occupent [les maisons du Pont-au-Change] ont leurs Boutiques sur le devant et leurs Magasins sur le derrière du côté de l'eau. Il n'y en a point dans l'Europe de si chargé ni de si peuplé ⁶⁷⁴.

La densité commerciale témoigne d'une grande continuité depuis l'époque médiévale. Au début du XIV^e siècle, 51 forges d'orfèvres et 50 changes étaient installés sur le Pont-au-Change ; un siècle et demi plus tard, le nombre de boutiques est quasi inchangé (104) et en 1784 y demeurent toujours 47 orfèvres ⁶⁷⁵. Le pont Notre-Dame, où ont tour à tour dominé les miroitiers, les peintres et les orfèvres, comptait 82 boutiques vers 1450 et... 71 en 1776 ⁶⁷⁶ ! Les miroitiers représentaient en 1693 30 % de l'ensemble des marchands, installés en aval ⁶⁷⁷.

⁶⁷³.GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 55-56.

⁶⁷⁴.LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1716, p. 23. Le texte de l'édition de 1778 est identique.

⁶⁷⁵.FAVIER (J.), « Une ville entre deux vocations : la place d'affaires de Paris au XV^e siècle », *Annales ESC*, n° 5, septembre-octobre 1973, p. 1253, note 46 ; BABELON (J.-P.), *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 148 ; CARBONNIER (Y.), « Le cœur de Paris... », *art. cit.*, p. 60.

⁶⁷⁶.BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve...*, *op. cit.*, p. 54.

⁶⁷⁷.Ils sont suivis de loin par les plumassiers, 12 %, marchands de dentelle, 10 %, chapeliers, 10 %, etc.,

En 1718, l'éventail professionnel s'est élargi : les peintres et peintres doreurs (marchands de tableaux) l'emportent (30 %), fixés sur la partie sud du pont ; les miroitiers sont toujours en aval, trace de leur ancienne implantation ⁶⁷⁸. En 1769, les orfèvres se sont visiblement imposés ⁶⁷⁹.

[la veuve Anselme, faïencière, pont Notre-Dame] raccommode parfaitement les Porcelaines et les Cailloux de toutes espèces, de même que toutes sortes de Figures des Indes quelque mutilées et endommagées qu'elles soient ⁶⁸⁰.

[Porcher le jeune, orfèvre, id.] connu particulièrement pour tout ce qui concerne les Bijoux en or et ouvrage à secret, de fantaisie et de goût ⁶⁸¹.

Le Petit-Pont, entre l'Hôtel-Dieu et le Petit-Châtelet, fut longtemps un des lieux les plus encombrés de la capitale. Le pont le plus court de Paris (40 m) débordait de maisons qui, pour certaines, reposaient sur des pieux en bois plantés dans le fleuve. Les marchands de dentelles et de galons y étaient très nombreux. Détruit en 1718, il fut reconstruit sans ses maisons. Gersaint, le célèbre marchand de tableaux et de chinoiseries, y tint quelque temps sa boutique *À la Pagode* ⁶⁸². Sans ignorer les petits amateurs et les artistes, tels le peintre François Boucher ou l'ébéniste Cressent, Gersaint comptait de nombreux clients aristocrates et grands collectionneurs : la marquise de Pompadour, les ducs de Choiseul, de Luxembourg, de La Vallière, de Chaulnes, les comtes d'Argenson et de Clermont-Tonnerre, le roi de Pologne, la reine de Suède ⁶⁸³...

Dans la seconde moitié du siècle, le Palais, la place Dauphine et les quais rassemblent la fine fleur de l'orfèvrerie et de l'artisanat d'art ⁶⁸⁴. Les pittoresques

installés en amont.

⁶⁷⁸.Le reste des marchands, merciers, quincailliers, orfèvres, horlogers..., sont installés dans la partie nord (GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 61-63).

⁶⁷⁹.Un relevé de 1776 rétablit toutefois la part du vêtement : 23, contre 21 pour l'orfèvrerie et 13 pour la peinture (BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve...*, *op. cit.*, p. 54).

⁶⁸⁰.*Essai sur l'Almanach général*, *op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Sciences et secrets des Arts et Métiers ».

⁶⁸¹.*Ibid.*, « Orfèvres ».

⁶⁸².Gersaint vécut sur le quai Pelletier, où son père tenait une boutique de tabac, sur le pont Notre-Dame, sur lequel il avait fait son apprentissage en 1716, puis sur le Petit-Pont, en 1718, peu avant l'incendie. Il retrouva alors le pont Notre-Dame, qu'il ne quitta plus (GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 17 *sqq.*). L'almanach signale un Gersaint, boursier, sur le Pont-au-Change.

⁶⁸³.GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 317-325.

⁶⁸⁴.Le Palais, spécialement cour de Lamoignon, côté quai de l'Horloge, et cour neuve, côté rue de Harlay (87) : 26 orfèvres, 12 horlogers, 13 graveurs, 12 libraires-imprimeurs, 3 lapidaires, 2 fondeurs en métaux, 2 armuriers, gainier, épinglier, paumier, perruquier, 2 bonnetières, 2 boursiers ; la place Dauphine (48) : 26 orfèvres, 10 horlogers, 6 graveurs, 2 lapidaires, bijoutier, ferblanbier, bonnetier ; quai des Orfèvres

lingères et autres mercières du Palais dont les guides du début du siècle, à la suite de Platter, se faisaient l'écho complaisant sont à peine visibles : l'almanach note... deux bonnetières.

Au milieu [de la grand'salle], écrit un cicérone en 1716, regne un rang d'arcades soutenues par de gros piliers, autour desquels sont des Boutiques de Libraires, de Lingères et de Marchands [...] Les autres salles sont nommées la Salle Dauphine, des Merciers, la Galerie des prisonniers, et la Salle neuve qu'il faut voir. Vous y trouverez à acheter toutes sortes de Galanteries, de Bijoux et d'ajustemens de femmes du meilleur goût et des plus nouvelles modes ⁶⁸⁵.

Le texte est repris, sans souci de réactualisation, dans l'édition de 1778. À cette époque pourtant, le Palais mercier n'est plus à la pointe de la mode, définitivement distancié par la rue Saint-Honoré ; outre les marchands qui envahissent depuis des lustres les cours, les galeries et la grand'salle, le vieil édifice continue d'abriter une grande diversité d'organismes judiciaires, de la chancellerie à la Conciergerie ⁶⁸⁶. La place Dauphine, au contraire, est le résultat d'un projet spécialement dédié à la gent commerçante. Deuxième place royale lancée par Henri IV pour accueillir des marchands et artisans, la place, à l'écart de l'axe de circulation du Pont-Neuf, se composait de 45 maisons aux façades uniformes avec boutiques au rez-de-chaussée, deux étages et un attique ⁶⁸⁷. Cette fois, l'entreprise mercantile du roi réussit ; l'élite marchande et artisanale s'installa massivement dans l'enclos qui lui était destiné, puis dans les rues avoisinantes. Les célébrités y sont nombreuses : les bijoutiers Tiron de Nanteuil, qui fait partie

(44) : 21 orfèvres, 10 horlogers, 7 graveurs, lapidaire, peintre, 2 merciers, brodeuse ; rue Saint-Louis (46) : 29 orfèvres, 6 horlogers, 5 lapidaires, 3 graveurs, miroitier, mercier, rôtiisseur ; rue de Harlay (39) : 16 orfèvres, 9 horlogers, 8 lapidaires, 3 graveurs, 3 horlogers, charpentier, vitrier, 2 pâtisseries ; quai de l'Horloge (45) : 13 orfèvres, 10 graveurs, 6 gainiers, 3 opticiens, 3 horlogers, lapidaire, mercier bijoutier, fondeur, tabletier, libraire-imprimeur, miroitier, 5 merciers. Sur ce dernier quai, un état de visite de 1749 relève 24 miroitiers, 15 perruquiers, 10 gainiers, 10 joailliers, 5 orfèvres, 4 géographes, 3 mathématiciens, 2 horlogers, 2 mercières... (BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve...*, *op. cit.*, p. 51.) Le quai des Morfondus est spécialisé dans la miroiterie : 14 miroitiers.

⁶⁸⁵. LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1716, p. 24.

⁶⁸⁶. Voir PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN, *État actuel de Paris...*, *op. cit.*, « Quartier Notre-Dame », p. 5.

⁶⁸⁷. En 1599, le roi avait repris la construction du Pont-Neuf ; il confia le terrain de l'extrémité occidentale de l'île à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, à charge pour lui d'exécuter le plan royal de la place. L'ensemble fut terminé vers 1616. Les propriétaires étaient majoritairement des marchands et artisans, 46 %, et de petits officiers de justice, 38 % ; les premiers possédaient plus du double de la superficie des officiers (BALLON (H.), « La place Dauphine. Urbanisme et développement », dans GARRETA (J.-C.), *dir.*, *L'île de la Cité...*, *op. cit.*, p. 28-30.)

d'une des plus considérables familles marchandes de la capitale, et Strass, les orfèvres joailliers Agard et Chéret (quai des Orfèvres), le diamantaire Fagard, le bijoutier joaillier Bapst, l'horloger Ferdinand Berthoud (rue de Harlay), le gainier Galuchat (quai de l'Horloge)...

[Manori, ferblantier, place Dauphine] fait et vend de nouveaux Chandeliers à garde-vue, très-commodes et peu couteux ⁶⁸⁸.

[Tiron de Nanteuil, orfèvre, id.] Bijoutier du Roi, connu pour être assorti de nombre de Bijoux précieux, où le goût se trouve réuni à la magnificence.

[Tellier, orfèvre, quai des Orfèvres] a imaginé de nouveaux Colliers et ajustemens complets pour le grand et petit deuil, imitant l'Emaille et les Marcaissites et d'autres ajustemens de différentes couleurs ; on en trouve chez lui de tout prêts ⁶⁸⁹.

... la demoiselle Grenier [peintre], quai des Orfèvres, donne avis qu'elle possède le secret de peindre les diamans en toutes sortes de couleurs, et de leur rendre ensuite, si on le juge à propos, leur couleur naturelle ⁶⁹⁰.

[Odinet, gainier, quai de l'Horloge] fait de nouvelles Tabatières d'Ecailles en Roussette transparentes, de toutes sortes de couleurs ⁶⁹¹.

[Navarre, quai de l'Horloge] inventeur de nouvelles cannes à parasoles ⁶⁹².

Une synergie de réseaux familiaux, professionnels et géographiques très denses est à l'origine de la petite communauté de l'orfèvrerie parisienne, lovée dans le vieux cœur de Paris ⁶⁹³. Un entrelacement de relations structurait la communauté : le 17 janvier 1714 fut réalisé l'inventaire après décès d'Isaac Dublé, marchand joaillier, au quai Neuf (des Orfèvres), à la demande de sa veuve et de son fils aîné, marchand joaillier, bourgeois de Paris, au Pont-au-Change. L'un des experts choisi pour dresser l'état des pierreries et bijoux est François Agard, lapidaire et joaillier au Pont-au-Change ; l'autre est Belliard, marchand orfèvre rue du Harlay. Dublé avait six filles : Élisabeth est mariée à Gambier, marchand orfèvre au Pont-au-Change ; Marie, à Lévêque, marchand orfèvre au Pont-au-Change ; Marguerite, à Baingant, marchand orfèvre rue de

⁶⁸⁸. *Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Ferblantiers ».

⁶⁸⁹. *Ibid.*, « Orfèvres ».

⁶⁹⁰. *Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Objets divers et nouvelles nouvelles. Peinture ».

⁶⁹¹. *Ibid.*, « Guainiers ».

⁶⁹². *Ibid.*, « Sciences et secrets des arts et métiers, et autres objets divers ».

⁶⁹³. Voir BIMBENET-PRIVAT (M.), *Les orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVII^e siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 2002.

la Vieille-Draperie ; Jeanne, à Becquet, marchand miroitier rue de la Monnaie ⁶⁹⁴...

Quelques orfèvres, horlogers et graveurs habitent au sud de l'île, dans la partie centrale, et sur le pont Saint-Michel, qui participe de la même ambiance luxueuse ⁶⁹⁵. Ils sont plus nombreux sur les quais de la rive droite, Gesvres et Pelletier, à la descente du pont Notre-Dame ⁶⁹⁶. Les orfèvres sont rares dans les vieilles rues du centre, lieux de passage composites ⁶⁹⁷. À l'est, reste l'exception liée à la présence de Notre-Dame, son cloître et son parvis privilégiés : un îlot de libraires-imprimeurs ⁶⁹⁸.

Les rues de Sèvres, du Bac, Dauphine et le quai des Augustins : la rue-marché, la rue bourrelière, la rue précieuse et le quai bibliophile

Au coin du quai Conti et de la rue Dauphine, telle une réplique au *quai brillant* qui lui fait face, resplendit la devanture du *Petit Dunkerque*.

C'est la boutique d'un marchand bijoutier, à la descente du Pont-Neuf. Elle étincelle de tous les bijoux frivoles que l'opulence paie [...]. Rien n'est plus brillant à l'œil que cette boutique ⁶⁹⁹...

⁶⁹⁴.Inventaire du joaillier Isaac Dublé, A. N., Minutier central, et/II/377.

⁶⁹⁵.Pont Saint-Michel (29) : 12 orfèvres, 7 fourbisseurs, 2 horlogers, armurier, 3 libraires-imprimeurs, 2 bonnetiers... ; rue du Marché Neuf (36) : 11 horlogers, 8 graveurs, 3 lapidaires, 2 fourbisseurs, émailleur, 2 vanniers, 2 potiers... ; rue de la Calandre (21) : 5 graveurs, 3 horlogers, gainier, coutelier, libraire-imprimeur, luthier, 2 miroitiers, 2 pâtissiers, limonadier...

⁶⁹⁶.Quai de Gesvres (56) : 12 bijoutiers, 8 orfèvres, 3 horlogers, 2 batteurs, gainier, graveur, doreur, épinglier, ferblantier, 6 libraires-imprimeurs, 9 merciers... ; quai Pelletier (42) : 17 orfèvres, 5 horlogers, 4 graveurs, 3 miroitiers, bijoutier, lapidaire, artificier, 3 miroitiers, ferblantier, 2 potiers, mercière...

⁶⁹⁷.Soit les deux voies nord-sud, Saint-Barthélémy—Barillerie, entre Pont-au-Change et pont Saint-Michel et Lanterne—Juiverie—Palu, entre pont Notre-Dame et Petit-Pont, et les rues parallèles au fleuve, Pelleterie et Vieille-Draperie. La rue Saint-Barthélémy (21) : 2 orfèvres, épinglier, tabletier, coffretier-malletier, miroitier, parfumeur, 11 merciers, rubannier, boursière ; la rue de la Barillerie (28) : 3 horlogers, 3 ferblantiers, 2 épingliers, tabletier, graveur sur métaux, coffretier-malletier, miroitier, 3 brossiers, bouchonnier, 3 épiciers, marchand de vin ; la rue de la Lanterne (13) : 3 merciers quincailliers, 2 gainiers, batteur d'or, papetier cartier, vitrier, ceinturonnier, mercier, 3 épiciers, marchand de vin, limonadier ; la rue de la Juiverie (36) : 7 graveurs, 2 fondeurs, 2 fourbisseurs, horloger, libraire-imprimeur, mercier marchand de fer, miroitière, tapissier, faïencier, 4 merciers, 3 peaussiers, 3 bonnetiers, pelletier, 3 épiciers, marchand de vin, limonadier, boulanger, pâtissier, vinaigrier ; la rue du Marché-Palu (17) : horloger, libraire-imprimeur, luthier, graveur sur métaux, 2 miroitiers, filassière, corroyeur, cordière, peaussier, parfumeur, 3 merciers, pelletier, épicier, limonadier ; la rue de la Vieille-Draperie (16) : 3 graveurs, 2 horlogers, lapidaire, libraire-imprimeur, miroitier, 2 bonnetiers, brodeuse, éventailiste, chandelier, épicier, rôtisseur, vinaigrière.

⁶⁹⁸.Le cloître Notre-Dame : 3 libraires-imprimeurs, gainière, 2 bonnetiers, drapier, teinturier ; le parvis : 2 libraires-imprimeurs ; la rue neuve-Notre-Dame : 3 libraires-imprimeurs, dont 2 Hérissant, épicier ; la rue Notre-Dame (côté nord) : peintre, boursier, épicier.

⁶⁹⁹.MERCIER (L. S.), *Tableau de Paris*, chapitre DLV : « Le Petit-Dunkerque », cité par SARGENTSON (C.),

La comparaison avec la populeuse et étroite Cité s'arrête là : l'almanach cite un seul orfèvre dans l'ample faubourg dominé par les hôtels aristocratiques, les couvents et les jardins. Au début du XVII^e siècle, ce n'était encore qu'un vaste terrain de cultures, parsemé de quelques constructions autour de l'abbaye et de la rue des Saints-Pères. Les lotissements s'intensifièrent dans la seconde moitié du siècle. À la fin des années 1680, le remplacement de la passerelle Le Barbier par le Pont-Royal qui relie, dans l'axe de la rue du Bac, le faubourg aux Tuileries accéléra le processus. L'achèvement de l'Hôtel royal des Invalides, puis l'articulation de l'esplanade sur les rues de Grenelle, Saint-Dominique et de l'Université, les trois longues voies parallèles à la Seine, entraîna la construction de nombreux hôtels au tournant des XVII^e et XVIII^e siècle ⁷⁰⁰. La genèse du faubourg explique pourquoi la densité commerciale reste faible à la fin des années 1760 comparée à celles de la rive droite et de la Cité, avec quelque 850 marchands relevés (voir documents n° 11, n° 12, n° 13, annexe). Une quinzaine de rues, deux carrefours, Croix-Rouge et Buci, et une abbaye cristallisent la population marchande (voir document A, atlas). L'almanach sous-estime le faubourg et surtout le quartier Saint-Sulpice où seules deux rues sont notées : celles des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, sur le tracé de l'ancienne enceinte, et des Canettes, près de la foire.

Ce quartier [le faubourg] n'a fini d'être pavé qu'en 1545. Il y a un très-grand nombre de beaux Hôtels, dans lesquels résident la principale Noblesse de France et Etrangere. Le canton de S. Sulpice [...] abonde en ouvriers industrieux ⁷⁰¹.

L'histoire du peuplement explique la géographie commerciale : dense, le secteur du Pont-Neuf, quai des Augustins, rues Dauphine, Mazarine, de Seine, abbaye Saint-Germain, est la « cellule initiale » du faubourg (Jean Nagle). À l'ouest, percées au milieu du XVII^e siècle sur l'ancien parc de Marguerite de Valois, dominant les rues des Saints-Pères, de Verneuil et surtout la longue rue

Merchants and Luxury Markets..., *op. cit.*, Appendice 11, p. 169. Granchez, originaire de Dunkerque, s'était établi quai de Conti en 1767 (*Ibid.*, p. 119).

⁷⁰⁰.NAGLE (J.), « La ville de l'absolutisme triomphant... », *op. cit.*, p. 140-143 ; COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 197-201. Voir aussi la série des rues du faubourg éditée par la Délégation à l'action artistique de la ville de Paris.

⁷⁰¹.LE SAGE, *Le Géographe parisien...*, *op. cit.*, t. II, p. 99.

du Bac, axe du lotissement de Le Barbier, point de passage du fleuve vers les Tuileries et le Louvre. Au cœur du faubourg, l'ancien cheminement depuis Vaugirard jusqu'à la Seine – rue de Sèvres, carrefour de la Croix-Rouge, rue du Four, carrefour de Buci, rues de Buci et Saint-André-des-Arts –, avec une bifurcation vers le Quartier latin – rues des Boucheries et des Cordeliers –, est la grande pénétrante, bien antérieure à la rue du Bac, plus populaire et davantage marquée par le petit commerce. L'abbaye Saint-Germain, enclos privilégié, et le marché qui dépend des religieux abritent de nombreux artisans et marchands ⁷⁰². L'ambiance commerciale du quartier est marquée par un artisanat de luxe lié à la forte présence de l'aristocratie, grande consommatrice de chevaux, d'épées, d'habits et de bijoux. La sellerie et l'armurerie sont au faubourg Saint-Germain ce que la mode est à la rue Saint-Honoré. La plupart des rues accueillent métiers du cheval, des métaux, de l'habitat et de la décoration intérieure, ce qui donne au faubourg cette griffe mi-aristocratique mi-bourgeoise si caractéristique. Seuls trois lieux échappent au modèle : la voie Sèvres—du Four, mixte à la manière de la rue Mouffetard ⁷⁰³, la rue des Boucheries vouée à l'alimentation ⁷⁰⁴ et le quai des Augustins où prévaut la librairie ⁷⁰⁵. La rue des Canettes, laborieuse, débouche dans la rue du Four non loin de la foire Saint-Germain ⁷⁰⁶. Près du carrefour de Buci, la foire, quadrilatère constitué de vingt îlots où étaient installés d'innombrables échoppes, n'intéresse ni les guides ni l'almanach. Réputée pour ses loges marchandes, salles de bals, cafés, maisons de jeux et tréteaux, elle devenait le soir l'occasion d'amusements

⁷⁰².ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit., notice sur le marché Saint-Germain, p. 120-122.

⁷⁰³.Rue de Sèvres (40) : doreur, horloger, peintre dessinateur, 2 maréchaux, charron, sellier, bourrelier, 4 paveurs, 3 vitriers, charpentier, maçon, sculpteur marbrier, serrurier, armurier, 2 cloutiers, ferrailleur, bouchonnier, tourneur, chaudronnier, 3 bonnetiers, cordonnier, drapière, tisserand, 3 vinaigriers, brasseur, chandelier, épicier, rôtisseur ; rue du Four (30) ; le chiffre n'est pas absolument sûr car il existe une rue homonyme, près de la nouvelle halle au blé) : 2 armuriers, 2 graveurs, sellier, 2 tapissiers, couvreur, 3 boisseliers, ferblantier, ferrailleur, filassière, 7 bonnetiers, 2 épiciers, 2 vinaigriers, 2 chandeliers...

⁷⁰⁴.Rue des Boucheries (22 ?), la difficulté à rendre aux deux rues homonymes les marchands qui leur reviennent a déjà été soulignée) : 2 potiers d'étain, boursier, tailleur, 3 épiciers, 2 vinaigriers, apothicaire, 3 bouchers, 2 rôtisseurs, charcutier...

⁷⁰⁵.Les libraires du faubourg Saint-Germain sont rue du Hurepoix (6), quai de Conti (6), place des Quatre-Nations (2), rues Dauphine (2), Christine (1), Saint-André-des-Arts (1).

⁷⁰⁶.Rue des Canettes (19) : armurier, artificier, 2 vitriers, chaudronnier, corroyeur, filassière, tonnelier, 2 tailleurs, pelletier, tisserand, 2 épiciers, chandelier, charcutier, pâtissier.

en tous genres grâce à ses acrobates, dresseurs d'animaux, montreurs de marionnettes et comédiens ⁷⁰⁷. L'incendie qui la détruisit en 1762 causa un grave préjudice à l'activité commerciale du quartier. En 1780, elle fut définitivement fermée. Près du Luxembourg, le lotissement de l'hôtel de Condé en 1779, dix ans après la parution de l'almanach, aboutit à la création d'un quartier neuf articulé autour du Théâtre français (1767-1782), avec la formation de voies convergentes, Comédie-Française, Crébillon, Racine, Voltaire ⁷⁰⁸... L'édifice, centre d'attraction, est conçu comme un *monument* : son esthétique exprime le rôle urbain du théâtre. Il doit aussi être à l'origine d'une importante animation : théâtre et commerces sont indissociables. Pensons, rive droite, au boulevard du Temple, où se multiplient dans le dernier tiers du siècle commerces et spectacles (Ambigu-Comique, Délassements Comiques...), au Théâtre italien, ouvert en 1783 sur les terrains du duc de Choiseul, à la lisière du boulevard, en même temps que les rues Favart, Grétry, Marivaux, etc., au Palais-Royal, propriété du duc de Chartres, où se côtoient le Théâtre du Beaujolais, les Variétés amusantes, les boutiques et l'Opéra, tout proche ⁷⁰⁹. L'un des projets du Théâtre français prévoyait la vente d'une centaine de boutiques, d'échoppes et de logements de marchands, dans le théâtre et sur son pourtour, pour financer en partie les travaux ⁷¹⁰. Dans leur premier projet (1769), de Wailly et Peyre dessinent un passage couvert en forme de galerie le long des côtés de l'édifice, destiné à la promenade, avec des boutiques surmontées de logements. En 1779, l'ultime plan

⁷⁰⁷. Voir TROTT (D. A.), *Théâtre du XVIII^e siècle : jeux, écritures, regards : essai sur les spectacles en France de 1700 à 1790*, Les Matelles, Éd. Espaces 34, 2000 ; RADICCHIO (G.), SAJOURS D'ORIA (M.), *Les théâtres de Paris pendant la Révolution. Exposition, Bibliothèque historique de la Ville de Paris. 1991*, Fasano, Elemond periodici, 1990, p. 8.

⁷⁰⁸. L'hôtel occupait le triangle compris entre les rues de Condé, Monsieur-le-Prince et de Vaugirard ; les nouvelles rues sont reproduites sur le plan de Jugnié. L'ancien théâtre, rue des Fossés-Saint-Germain, menaçait de tomber en ruines. Sur la genèse du Théâtre français, voir STEINHAUSER (M.), RABREAU (D.), « Le théâtre de l'Odéon... », art. cit., p. 9-49 (voir la note 34 p. 44 sur les pétitions de commerçants du quartier Saint-Germain, en 1770 et 1771, qui s'élèvent contre le déplacement des comédiens, soit aux Tuileries, soit près du Luxembourg) ; MOSSER (M.), RABREAU (D.), dir., *Charles de Wailly : peintre architecte dans l'Europe des Lumières. Exposition organisée par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Hôtel de Sully, 23 avril-1er juillet 1979*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1979 ; CABESTAN (J.-F.), *La conquête du plain-pied...*, op. cit.

⁷⁰⁹. DAUTRESME (O.), « Une boutique de luxe dans un centre commercial à la mode... », art. cit. ; RADICCHIO (G.), SAJOURS D'ORIA (M.), *Les théâtres de Paris...*, op. cit., p. 8-12.

⁷¹⁰. STEINHAUSER (M.), RABREAU (D.), « Le théâtre de l'Odéon... », art. cit., p. 14 et p. 45, note 58 sur le projet de Damun dans l'emplacement de l'hôtel de Soissons, 1759.

présente un théâtre entouré d'arcades sous lesquelles s'ouvrent des boutiques.

Le secteur de la librairie touche le quai des Augustins et ses abords : la rue du Hurepoix, qui prolonge le quai vers le pont Saint-Michel, le quai de Conti, où sont installés le deuxième petit-fils Prault et Mérigot l'aîné, la place des Quatre-Nations, les rues Dauphine, Christine et Saint-André-des-Arts.

[Dessain junior] Entend et parle la langue anglaise ; fait commerce avec l'étranger.

[Debure Jean-François] tient Magazin de Livres très-rares ⁷¹¹.

Quai des Augustins, l'almanach cite 34 libraires-imprimeurs ⁷¹²... Dès le XV^e siècle s'étaient ouvertes les premières boutiques de libraires d'occasion, dans les arrières-cours des hôtels aristocratiques et les boîtes des quais ⁷¹³. En revanche, le fameux marché à la volaille est omis :

[Marmite perpétuelle] Allez la voir sur le quai de la volaille, pendue à une large crémaillère : là nagent des chapons au gros sel qui cuisent tous ensemble, et qui se communiquent réciproquement leurs sucs restaurants. A toute heure du jour vous pouvez pêcher un de ces chapons ⁷¹⁴...

[quai des Augustins, dit aussi quai de La Vallée] L'on y trouve en tout temps des carrosses de louage, toutes sortes de volailles et de gibier, et un marché au pain. Il y a un grand nombre de Libraires, chez lesquels on trouve toutes sortes de livres, tant vieux que nouveaux, qu'ils achètent journellement dans les ventes publiques ⁷¹⁵.

Les environs de la Cité, rues Dauphine, à la descente du Pont-Neuf, des Fossés-Saint-Germain, Saint-André-des-Arts et de la Huchette, accueillent l'horlogerie et la ciselure : horlogers, graveurs sur métaux, fourbisseurs, couteliers, armuriers ⁷¹⁶...

[Chartier, armurier, rue Dauphine] inventeur d'une composition, approuvée de

⁷¹¹. *Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Libraires et imprimeurs ». L'almanach note encore Dessaint, Nyon père et fils, Saugrain aîné, Prault fils et petit-fils, Mérigot père, et fils...

⁷¹². Il cite aussi 3 horlogers, 3 graveurs et 1 bouchonnier.

⁷¹³. BORJON (M.), PONS (B.), réunies par, *Le faubourg Saint-Germain. Le quai Voltaire, études offertes à Colette Lamy-Lassalle*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1990, p. 26.

⁷¹⁴. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 384. Marmite perpétuelle », p. 183.

⁷¹⁵. LE ROUGE (G.-L.), *Les curiosités de Paris...*, *op. cit.*, 1778, t. II, p. 29.

⁷¹⁶. Rue Dauphine (54) : 10 horlogers, 4 fourbisseurs, 2 graveurs, armurier, épinglier, artificier, 2 libraires, luthier, 2 miroitiers, plombier, 2 parfumeurs, 6 bonnetiers, pelletier, cordonnier, 4 épiciers, 2 limonadiers... ; rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (28) : 6 horlogers, 2 couteliers, orfèvre, émailleur, 3 libraires-imprimeurs (dont Panckoucke), 3 luthiers, 2 paumiers, 2 layetiers, limonadier, pâtissier, rôtisseur... ; rue Saint-André-des-Arts (29) : 5 graveurs, 2 horlogers, 2 armuriers, libraire-imprimeur, papetier, éperonnier, 2 brodeurs, 2 épiciers, 2 vinaigriers, pâtissier... ; rue de la Huchette (19) : 5 fourbisseurs, 3 horlogers, 3 graveurs, 3 menuisiers, tapissier...

l'Académie, qui empêche le fer de se rouiller, et lui donne une couleur argentine.

[Challier, arquebusier du prince de Condé, id.] approuvé par l'Académie [...] inventeur d'une nouvelle manière de placer la Platine d'un fusil ⁷¹⁷...

[Lecosne, coutelier, rue des Fossés-Saint-Germain] a découvert le véritable secret de la trempe de Damas ⁷¹⁸.

[Mellawitz, doreur argenteur, rue de Tournon] inventeur d'une nouvelle manière d'argenter le Cuivre par fusion, approuvée de l'Académie, beaucoup plus solide et plus avantageuse que toutes celles que l'on a mises en usage jusqu'ici ⁷¹⁹.

Entre Cité et abbaye, les rues Mazarine et de Seine sont dédiées au luxe et au cheval ⁷²⁰, la rue de Buci et l'abbaye, au luxe et au vêtement ⁷²¹. À l'ouest de l'abbaye, rues du Sépulcre, Verneuil, Saints-Pères, Bac, Grenelle, s'affirment les métiers du « cheval » : maréchaux, selliers, éperonniers, charrons, bourreliers œuvrent pour une clientèle aristocratique nombreuse ⁷²². La rue du Bac, où les communautés religieuses firent construire, en bordure de leurs terrains, de nombreuses maisons de rapport alternant avec les hôtels particuliers, est la grande rue-marché du quartier. Les longues voies parallèles à la Seine, domaine de l'aristocratie, restent à l'écart de l'agitation commerçante. Ouverte en 1639, la halle Barbier regroupait boutiques et échoppes entre rues de Verneuil et de Bourbon ; elle resta en activité une vingtaine d'années seulement mais fut à l'origine d'un centre commercial durable ⁷²³. L'hôtel des Grands Mousquetaires

⁷¹⁷. *Essai sur l'Almanach général, op. cit.*, « Armuriers ».

⁷¹⁸. *Ibid.*, « Couteliers ».

⁷¹⁹. *Ibid.*, « Doreurs et argenteurs ».

⁷²⁰. Rue Mazarine (21) : 2 horlogers, armurier, fondeur, graveur, luthier, 2 paumiers, 3 maréchaux, charron, 3 potiers, carreleur, tailleur, vinaigrier... ; rue de Seine (25) : 2 horlogers, doreur, marbrier, 3 selliers, maréchal, vitrier, 2 armuriers, 2 brodeurs, tailleur, 3 épiciers, vinaigrier...

⁷²¹. La rue de Buci (24) : 2 horlogers, fourbisseur, graveur, 2 papetiers, potier d'étain, peaussier, 2 bonnetiers, 2 drapiers, 2 pelletiers, tailleur, cordonnier, 2 charcutiers, épicière, pâtissier... ; l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (21) : émailleur, orfèvre, 3 miroitiers, tapissier, 4 bonnetiers, lingère, pelletier, boursier, brodeur, 2 épiciers...

⁷²². Rue de Verneuil (14) : 8 maréchaux, 2 charrons, sellier, 2 vitriers, serrurier ; rue des Saints-Pères (14) : armurier, coutelier, bourrelier, sellier, menuisier, 3 tapissiers, parfumeur, chandelier ; rue du Bac (36) : 5 selliers, 4 maréchaux, bourrelier, charron, éperonnier, 3 tapissiers, vitrier, bouchonnier, parfumeur, 4 bonnetiers, 2 épiciers, 2 marchands de vin, 3 vinaigriers, pâtissier, limonadier... ; rue de Grenelle (18) : là encore, le choix n'est pas toujours évident entre faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré) : 3 maréchaux, bourrelier, charron, sellier, 2 tapissiers, marbrier, vitrier... ; rue du Sépulcre (22) : coutelier, fourbisseur, émailleur, perruquier, 4 maréchaux, 2 selliers, éperonnier, 3 vitriers, maçon, armurier, cloutier, bonnetier, cordonnier, teinturier, marchand de vin, vinaigrier. Il en va de même pour la rue Jacob, près de la rue des Saints-Pères. La rue Saint-Dominique (mixte), l'une des plus peuplées du faubourg avec la rue du Bac, et la rue de l'Université (habitat surtout), beaucoup moins dense, sont l'une et l'autre peu citées.

⁷²³. DERENS (I.), « La halle Barbier puis hôtel des Mousquetaires gris puis Marché de Boulainvilliers

ou Mousquetaires gris (à cause de la couleur de leurs chevaux), une compagnie de 250 hommes, lui succéda en 1659 ⁷²⁴, provoquant l'arrivée de nombreux cabaretiers, barbiers, bourelleurs, maréchaux, etc. Le marché de Boulainvilliers s'installa sur le même emplacement en 1781.

Tel est le tableau qu'offre l'*Almanach général* de la capitale en 1769. En dépit des lacunes et de sa sécheresse, l'ouvrage permet de retracer les grands traits d'une implantation commerciale dont il reste quelques traces, comme la luxueuse rue du Faubourg-Saint-Honoré. Complétons l'esquisse en changeant de point de vue pour observer les implantations particulières des métiers.

Dispersion versus concentration : la localisation des métiers

La décomposition de la population marchande par secteurs d'activité souligne les particularités spatiales des métiers et les dynamiques entre concentration et diffusion, autrement dit les dissemblances et les polarisations de l'implantation. La géographie commerciale est le fruit de facteurs divers dont l'alchimie est complexe, qui plus est éminemment variable suivant les professions : inertie spatiale (le livre rue Saint-Jacques, l'or dans la Cité, la draperie autour de Sainte-Opportune), besoins matériels (l'eau, l'espace, une voie d'approvisionnement), particularité locale (un lieu privilégié, la proximité d'une manufacture, d'un marché), impératifs commerciaux (nécessité de la concurrence, de la clientèle), tonalité socio-professionnelle du quartier... La fréquentation des boutiques est très hiérarchisée selon qu'elles offrent les biens les plus courants ou les objets les plus sophistiqués, les plus soumis à la mode ⁷²⁵. Les activités spécialisées, qui s'adressent à une clientèle bien définie, ont intérêt à se regrouper, comme la gravure ou les antiquités, *objets de curiosité*. Les

emplacement des nos 13-17 rue du Bac », dans PONS (B.), FORRAY-CARLIER (A.) réunies par, *Le faubourg Saint-Germain. La rue du Bac, études offertes à Colette Lamy-Lassalle*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1990, p. 28-29 ; ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens... », art. cit., p. 119-120.

⁷²⁴. Mais la réception des travaux n'eut lieu qu'en décembre 1670.

⁷²⁵. BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, op. cit., p. 97.

secteurs fonctionnels, qui nécessitent de grandes surfaces pour des achats plutôt rares, plantations, équipages, marbrerie, mobilier..., privilégient une situation périphérique, au delà des boulevards. Là où la densité commerciale est la plus forte se pressent sur la rue les boutiques qui s'adressent à la clientèle de passage. Celles qui bénéficient d'une pratique fidèle acceptent de se replier dans des lieux moins stratégiques, voies secondaires, cours, étages. La diversité des métiers a donc de fortes implications spatiales. Leur réunion en quelques secteurs est forcément réductrice : quels rapports entre le sculpteur en bois-marbrier, le peintre décorateur, le miroitier d'une part, et le charpentier, le couvreur, le paveur, le vitrier d'autre part ? entre l'épicier apothicaire, le confiseur, le limonadier, le pâtissier, et le boucher, le chandelier, le brasseur, le grainier, le vinaigrier...? entre la marchande de modes, le marchand d'étoffes de soie, l'éventailliste, et le bonnetier, le cordonnier, le teinturier ? La variété touche aussi le métier lui-même : quels rapports entre un menuisier tâcheron et un ébéniste illustre ? Les inventaires après décès mettent en lumière la disparité des conditions...

Malgré ses limites méthodologiques, le regroupement donne une image valable de la localisation des métiers dans la capitale. Huit cartes représentent les marchands et artisans du luxe, du vêtement, de l'habitat et de l'alimentation (voir documents C, D, atlas, et document n° 14, annexe)⁷²⁶ ; six autres, les vitriers, épiciers, tapissiers, bijoutiers, merciers et orfèvres (voir documents E, atlas, et n° 15, annexe). La comparaison des cartes montre d'abord le contraste entre deux types d'implantation : habitat, alimentation et vêtement se déploient à l'intérieur d'un large périmètre qui mord sur les faubourgs ; le luxe est resserré autour de la croisée de Paris (les radiales sont très densément occupées dans le tronçon le plus proche du centre). La confrontation fait également ressortir les décalages, plus ou moins vifs, entre nord et sud, ouest et est, Cité. La succession des cartes de métiers met en valeur la singularité des implantations, de la dispersion à la concentration.

⁷²⁶. Les cartes du document C représentent les rues avec plus de cinq marchands, celles du document D les rues de moins de six.

Habitat, alimentation, vêtement : les nuances de la dispersion

Observons les cartes de l'habitat, de l'alimentation et du vêtement (voir cartes 2, 3, 4, documents C et D, atlas). Trois traits sautent aux yeux : l'amplitude, la quasi absence de la Cité, l'implantation faubourienne. D'une carte à l'autre, cependant, la dispersion s'atténue tandis que s'accroît le poids des deux grandes voies du commerce parisien, Saint-Denis et Saint-Honoré.

Le secteur de l'habitat, bien qu'un peu moins représenté que les autres ⁷²⁷, est le plus diffus : la part des traditionnels axes forts, Saint-Denis, Saint-Honoré, Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Antoine ⁷²⁸, y est la plus faible et le nombre de rues avec 1 à 5 marchands le plus élevé : 355 ⁷²⁹. Les rues denses sont rares ; la plupart sont rive droite mais le partage entre l'est et l'ouest est relativement équilibré, ce qui s'explique par la dominante artisanale du faubourg Saint-Antoine et du quartier Saint-Martin (voir cartes 3, documents C et D, atlas, et document n° 14, annexe) ⁷³⁰. Parmi la trentaine de rues qui accueillent plus de 5 artisans, seule une demi-douzaine se détache : quais des Morfondus et de la Mégisserie, rues Saint-Honoré, Saint-Martin, de la Verrerie et du Faubourg-Saint-Antoine ⁷³¹. Le besoin d'espace a favorisé l'installation d'artisans divers dans les faubourgs, vitriers, menuisiers, sculpteurs, miroitiers, paveurs, carreleurs..., du Gros-Caillou au faubourg Saint-Antoine ⁷³². La dispersion s'accompagne de quelques poches de spécialisation, liées à un ancrage ancien ou au

⁷²⁷.L'habitat atteint 15 % du corpus (988 marchands) contre 21,5 % pour le vêtement et 18 % pour l'alimentation.

⁷²⁸.La rue Saint-Denis compte 26 artisans du secteur, les rues Saint-Honoré 20, Saint-Martin 18, Saint-Jacques 10 et Saint-Antoine 7.

⁷²⁹.Le nombre de rues avec un seul marchand est de 206 contre 139 pour le secteur de l'alimentation, 138 pour celui du luxe et 135 pour celui du vêtement.

⁷³⁰.Pour l'alimentation, le partage est 28 % (NE) -72 % (SO), pour le vêtement 20 %-80 %.

⁷³¹.Rue Saint-Denis : 4 sculpteurs marbriers, 7 tapissiers, 5 miroitiers, 2 quincailliers, 2 serruriers, 2 vitriers, menuisier, couvreur... ; les quais des Morfondus et de la Mégisserie, la rue du Faubourg-Saint-Antoine, 14 artisans chacun, la rue de la Verrerie, 15.

⁷³².Voici les principaux lieux de fixation, dont un bon nombre sont hors plan (voir cartes 3, documents C et D) : le Gros Caillou, à l'ouest de la rue de Grenelle (tapissiers et vitriers), les rues du Faubourg Saint-Jacques (vitriers...) ou Saint-Marcel (miroitiers) au sud, les rues du Faubourg-Saint-Honoré, Basse-du-Rempart, Grange-Batelière, du Faubourg-Montmartre (paveurs), Cadet et Bergère au nord-ouest, les rues du Faubourg-Saint-Denis (sculpteurs, vitriers), du Faubourg-Saint-Laurent, du Faubourg-Saint-Martin (vitriers, menuisiers, paveurs), la porte Saint-Martin (charpentiers) au nord, le boulevard du Temple (charpentiers), les rues du Faubourg-Saint-Antoine (miroitiers), de Reuilly (miroitiers), de la Roquette (carreleurs), Saint-Bernard et Saint-Nicolas à l'est...

voisinage d'une manufacture, d'une carrière : les miroitiers du quai des Morfondus ou du faubourg Saint-Antoine, les paveurs des rues Cadet et du Faubourg-Montmartre, les quincailliers du quai de la Mégisserie, les vanniers de la rue Aumaire, les marbriers de la rue de Meslai, les tapissiers des rues de la Verrerie, Saint-Victor...

Les cartes des vitriers (255) et des tapissiers (95) mettent en lumière la diversité des métiers de l'habitat, révélant les dynamiques nuancées de la géographie artisanale (voir cartes 1 et 3, document E, atlas, et document n° 15, annexe) ⁷³³. L'aire des vitriers, ample, n'est pas structurée par des voies privilégiées. L'implantation est très diffuse : une seule des 175 rues citées, la rue Saint-Sauveur, au nord des Halles, accueille 4 ouvriers... Voilà l'exemple type d'un artisanat de service répandu un peu partout en ville : le vitrier se passe de la densité et n'a pas besoin d'une position avantageuse puisque la clientèle sait trouver dans son atelier le produit (ou le service) qu'elle recherche ⁷³⁴.

La carte des tapissiers révèle une population plus attirée par les axes de communication et d'échanges : Halles, rues Saint-Honoré, Saint-Denis, de la Verrerie et Saint-Victor ⁷³⁵ ; la dispersion est moindre (51 rues). Les tapissiers, décorateurs d'intérieur de l'époque, appartiennent à l'une « des plus anciennes et des plus considérables [communautés de la capitale] ⁷³⁶ » ; les modestes ouvriers en vitres ne bénéficient pas d'une telle image ! Sensibles à la mode, les tapissiers bénéficient d'une clientèle aisée et privilégient les rues stratégiques.

La carte du secteur alimentaire (1 143 marchands) fait réapparaître les grandes voies : Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine ; suivent les rues de l'Arbre-Sec, Montmartre, des Lombards, du Faubourg-Saint-Antoine, le quai de la Tournelle et la rue Mouffetard (voir carte 4, document C,

⁷³³. Il faut cependant être attentif aux biais : l'almanach n'indique que 95 tapissiers, soit 15 % de l'estimation de Savary (627), contre 255 vitriers, soit 86 % (300).

⁷³⁴. C'est le « secteur d'utilité secondaire ou occasionnel » (ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris...*, *op. cit.*, p. 115).

⁷³⁵. La rue Saint-Honoré accueille 5 tapissiers, la rue Saint-Denis 7, les Halles 8, les rues de la Verrerie 12 et Saint-Victor 6.

⁷³⁶. *Almanach du Dauphin...*, *op. cit.*, 1777, n. p. Le tapissier est le « Marchand qui vend, qui fait, ou qui tend des tapisseries, ou des meubles » (*Furetière*). Voir la troisième partie.

atlas)⁷³⁷. La diffusion reste forte : 276 rues comptent 1 à 5 marchands. La part relative des faubourgs s'amenuise : les marchands n'ont pas les besoins d'espace des artisans du bâtiment et préfèrent s'installer dans les zones denses et les voies de passage, à proximité de la clientèle.

Les boutiques de pâtisseries, de charcutiers, de rôtisseurs, frappent la vue dans tous les carrefours [...] à Paris, douze cents cuisiniers sont du matin au soir à vos ordres ; en un clin d'œil vous êtes servi ; rien de plus commode⁷³⁸...

L'offre commerciale dépend de l'ambiance du quartier : le contraste entre les rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec, où dominent épiciers, confiseurs, pâtisseries et limonadiers, et les rues du Faubourg-Saint-Antoine, Saint-Victor et Mouffetard, où l'emportent brasseurs et vinaigriers, illustre la distance sociale qui sépare l'opulent faubourg des quartiers populaires de l'est⁷³⁹.

La carte des épiciers (309) précise l'imbrication entre concentration et diffusion. Les épiciers, apothicaires, droguistes, confiseurs et ciriers constituent le deuxième des six corps ; c'est dire leur respectabilité. Comme le suggère l'énumération, la communauté est diverse : les marchands « ont le droit de vendre, en gros et détail, toutes les épices et drogues simples qui s'emploient dans les aliments, dans la Médecine, et dans les Arts⁷⁴⁰ ». La suprématie de la rive droite est nette (voir carte 2, document E, atlas, et document n° 15, annexe) : plus des trois quarts des marchands y sont domiciliés, contre les deux tiers des vitriers

⁷³⁷. La rue Saint-Honoré compte 79 marchands du secteur, les rues Saint-Denis 64, Saint-Martin 31, Saint-Antoine 28, de l'Arbre-Sec 30, Montmartre 27, des Lombards 15, du Faubourg-Saint-Antoine 16, le quai de la Tournelle 19, dont 18 marchands de bois, et la rue Mouffetard 15.

⁷³⁸. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 362. Pâtisseries, rôtisseurs », p. 179-180. Voir ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris...*, *op. cit.*, p. 115.

⁷³⁹. Rue Saint-Honoré : 28 épiciers dont plusieurs apothicaires, confiseurs..., 12 limonadiers, 7 rôtisseurs, 7 chandeliers, 6 marchands de vin, 3 pâtisseries, 3 charcutiers, 3 confiseurs, 3 grainiers, 2 boulangers, 2 vinaigriers, fruitier, marchand de vin ; rue de l'Arbre-Sec : 10 épiciers, 4 limonadiers, 3 pâtisseries, 2 boulangers, 2 rôtisseurs, 2 grainiers, 2 marchands de vin, 2 chandeliers, traiteur, charcutier ; rue du Faubourg-Saint-Antoine : 10 brasseurs, 2 épiciers, 2 chandeliers, vinaigrier ; rue Saint-Victor : 5 vinaigriers, 3 grainiers, 2 brasseurs, chandelier ; rue Mouffetard : 12 brasseurs, 5 vinaigriers, 4 boulangers, 2 chandeliers, pâtisseries, épicier.

⁷⁴⁰. *Almanach du Dauphin...*, *op. cit.*, 1776, « Epiciers », n. p. L'almanach cite surtout des épiciers droguistes mais aussi quelques épiciers apothicaires, distillateurs, ciriers, confiseurs, chimistes et un marchand de couleurs.

L'épicier est « Celui, celle qui vend des épiceries. *Marchand Épicier. Riche Épicier* » ; l'épicerie est le « Nom collectif qui comprend non-seulement toutes sortes d'épices, comme la canelle, la muscade, le poivre, &c. mais encore le sucre, le miel & toutes les drogues médicinales qui viennent des pays éloignés. » (*Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.*)

ou des tapissiers ; le nord-ouest en attire 60 % à lui seul. Le sud-est est délaissé, avec 3 %, contre 12 % pour le secteur alimentaire pris dans son ensemble (voir document n° 14, annexe). La carte met en lumière trois logiques d'implantation : le choix privilégié des voies de passage et de peuplement, situées pour la plupart rive droite, Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine, Juiverie et Barillerie (Cité) ⁷⁴¹... ; le rôle attractif de quelques lieux spécialisés, comme les ports (Saint-Landry, port-au-blé) et les marchés (Palu, Saint-Jean, Halles) ; enfin, l'influence de quelques rues à la mode, à l'ouest de la ville, Saint-Honoré, Arbre-Sec, Lombards, Dauphine, où l'épicier distingué, apothicaire, confiseur, chimiste, privilégié..., s'installe pour bénéficier du voisinage des marchands de luxe. Mais la dispersion reste forte ⁷⁴². La faiblesse des grandes voies du faubourg Saint-Marcel, Saint-Jacques, Mouffetard et Saint-Victor ⁷⁴³, qui traversent pourtant des quartiers peuplés, souligne à la fois la relative dignité du métier d'épicier, l'image défavorable du faubourg et le tropisme de l'almanach pour la rive droite (deux épiciers sont relevés dans les rues du Bac et du Four, très commerçantes, un seul rue de Buci...).

La répartition des vinaigriers (205), *artisans* indispensables, qui font et vendent du vinaigre et de la moutarde ⁷⁴⁴, donne, à l'instar de celle des vitriers ou des boulangers, une image plus diffuse ⁷⁴⁵ : les activités de fréquentation courante ont une aire de chalandise limitée. Le pain incarne les valeurs d'enracinement, de visibilité et de prévisibilité : à la boutique comme au marché, le consommateur achète le pain à proximité de son lieu d'habitation ou de travail ⁷⁴⁶.

⁷⁴¹. La rue Saint-Honoré regroupe 28 épiciers, les rues de l'Arbre-Sec 11, des Lombards 15, Montmartre 6, Saint-Denis 21, Saint-Martin 11, Saint-Antoine 8, Juiverie 3, Barillerie 3, Dauphine 4.

⁷⁴². Le secteur réunit 143 rues, dont 134 (94 %) ont moins de cinq marchands.

⁷⁴³. Un seul épicier est noté rue Saint-Jacques ou Mouffetard, aucun rue Saint-Victor.

⁷⁴⁴. *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.*

⁷⁴⁵. Seules quatre rues sur 144 réunissent plus de 4 vinaigriers (chacune 5) : les rues Montmartre, du Faubourg-Saint-Denis, Mouffetard et Saint-Victor ; cette fois, point de rue Saint-Honoré, de l'Arbre-Sec ou des Lombards...

⁷⁴⁶. Voir KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, *op. cit.*, p. 113. Sur les marchés alimentaires, la vente du pain est une activité très réglementée pour garantir l'abondance ; les boulangers (parisiens et forains) étalent leur pain les mercredi et samedi.

Le secteur du vêtement (1 382 marchands) est plus dense que les précédents : les deux grands axes de la mercerie parisienne, Saint-Denis et Saint-Honoré, comptent 242 et 123 commerçants (voir cartes 2, documents C et D, atlas). Cependant, une cinquantaine de voies secondaires (6 marchands et plus) et 284 rues (1 à 5) donnent à la carte son aspect éclaté ⁷⁴⁷. Là encore, le profil diffère sensiblement d'une rue à l'autre : seules les rues Saint-Honoré (16 professions) et Saint-Denis (13) offrent un large éventail des métiers, de la broderie à la pelleterie. Dans la rue des Cinq-Diamants prédominent les drapiers ; rues de la Ferronnerie, Saint-Barthélémy et quai de Gesvres, les merciers ; rue des Fourreurs, les pelletiers ; rues Beauregard, de Cléry et de la Lune, à la porte Saint-Denis, les brodeurs ; rue de la Pelleterie, les teinturiers ; rues Mouffetard, du Faubourg-Saint-Martin, Saint-Antoine et du Faubourg-Saint-Antoine... les bonnetiers ; etc. ⁷⁴⁸

La comparaison entre les merciers (271) et les bonnetiers (402), 3^e et 5^e des six corps, souligne d'une autre manière la diversité des implantations et la tension entre polarisation et diffusion. La carte des merciers illustre une situation déséquilibrée : deux rues, Saint-Denis (133) et Saint-Honoré (45), réunissent les deux tiers des marchands dont une la moitié à elle seule ; la rive gauche et le nord-est sont quasi absents (voir carte 5, document E, atlas, et document n° 15, annexe) ⁷⁴⁹. Les autres rues n'ont pas le même poids, y compris les plus denses : Ferronnerie et Arbre-Sec, Saint-Barthélémy (Cité) et quai de Gesvres ⁷⁵⁰. La mercerie a partie liée avec la mode. C'est un commerce d'agrément, de luxe qui a besoin pour prospérer d'un environnement adéquat :

⁷⁴⁷.Le Pont-au-Change accueille 16 marchands du secteur, les rues de l'Arbre-Sec 16, de la Monnaie 14, de la Ferronnerie 15, Beauregard 13, Saint-Martin 37 et du Faubourg-Saint-Martin 13, Saint-Antoine 14 et du Faubourg-Saint-Antoine 14, de Charenton 4, de Charonne 6, Saint-Nicolas 2, Mouffetard 17, Saint-Jacques 18...

⁷⁴⁸.Les drapiers : 5 rue des Cinq-Diamants ; les merciers : 12 rue de la Ferronnerie, 11 rue Saint-Barthélémy, 9 quai de Gesvres ; les pelletiers : 8 rue des Fourreurs ; les brodeurs : 12 rue Beauregard, 7 rue de Cléry, 5 rue de la Lune ; les teinturiers : 5 rue de la Pelleterie ; les bonnetiers : 12 rue Mouffetard, 11 rue du Faubourg-Saint-Martin, 7 rue Saint-Antoine, 12 rue du Faubourg-Saint-Antoine, 7 rue de Charonne, 7 rue du Four, 4 rue du Bac...

Les rues de l'Arbre-Sec, de la Monnaie, Saint-Martin ou le Pont-au-Change proposent un choix plus varié, de 6 à 8 métiers.

⁷⁴⁹.N'ont été retenus parmi les merciers que ceux qui appartiennent au secteur du vêtement.

⁷⁵⁰.Les merciers sont présents dans 31 autres rues. La rue de la Ferronnerie en regroupe 12, les rues de l'Arbre-Sec 7, Saint-Barthélémy 11 et le quai de Gesvres 9.

une voie de passage, des boutiques nombreuses, des vitrines alléchantes, d'où l'aspect ségrégué ⁷⁵¹. L'implantation est liée au dynamisme très ancien de la rue Saint-Denis, insufflé au Moyen Âge par la foire du Lendit, le marché aux Champeaux, le cimetière des Innocents, la Seine, et de la rue Saint-Honoré, qui s'est spécialisée dans la mercerie de luxe et la mode à la suite de l'installation du roi et de la cour au Louvre (voir *supra*). La localisation des bonnetiers est tout autre car, à la différence des merciers, ce sont des artisans marchands ordinaires : ils « fabriquent et vendent des bonnets, gants, bas, chaussons, camisoles, caleçons, et autres semblables ouvrages faits au métier ou à l'aiguille, en soie, laine, fil, poil, coton, castor, et autres matières ourdissables ⁷⁵² ». On ne peut, dirait Savary, regarder la bonneterie 'avec autant de distinction' que la Mercerie, le « plus noble et le plus excellent de tous les Corps des Marchands ». Comme les vinaigriers, les bonnetiers font partie de ces marchands nécessaires qui s'éparpillent dans la ville entière, jusqu'aux faubourgs ; le contraste entre l'est (41,5 %) et l'ouest (52,5 %) disparaît ⁷⁵³.

La centralité du luxe

Les commerces de luxe ont une attraction trop diversifiée pour se plier aux normes de la proximité : l'influence de la qualité des produits, de la renommée de la boutique ou du marchand est prédominante. Le luxe (1 671 marchands), à l'opposé des secteurs précédents, couvre un quartier resserré autour de la croisée de Paris, dominé par l'île de la Cité (516, une quarantaine de rues) ⁷⁵⁴ et quelques rues ou quais rive droite, Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin,

⁷⁵¹. Voir ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris...*, *op. cit.*, p. 115.

⁷⁵². *Almanach du Dauphin...*, *op. cit.*, 1776, « Bonnetiers », n. p.

⁷⁵³. Le sud-ouest abrite 13 % des bonnetiers, le sud-est 13,5 %, le nord-est 28 %, le nord-ouest 39,5 %, la Cité 6 %. Parmi les 197 rues relevées, il en ressort douze, qui couvrent un territoire beaucoup plus large que celui des merciers : le Pont-au-Change, les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin et du Faubourg-Saint-Martin, neuve-Saint-Laurent, près de la foire, au nord des boulevards, Saint-Antoine et du Faubourg-Saint-Antoine, de Charonne, Mouffetard, Dauphine et du Four. Le Pont-au-Change abrite 6 bonnetiers, les rues Saint-Honoré 22, Saint-Denis 19, Saint-Martin 11, du Faubourg-Saint-Martin 11, neuve-Saint-Laurent 6, Saint-Antoine 7, du Faubourg-Saint-Antoine 12, de Charonne 6, Mouffetard 12, Dauphine 6 et du Four 7.

⁷⁵⁴. Pont Notre-Dame 28, Pont-au-Change 37, quai de l'Horloge 23, rue de Harlai 36, Palais 71, place Dauphine 45, quai des Orfèvres 40, rues Saint-Louis 43, de la Barillerie 6, pont Saint-Michel 24, rues du Marché-Neuf 26, de la Calandre 12, Saint-Éloi 6, de la Juiverie 14, de la Vieille-Draperie 7, de la Pelleterie 14.

Gesvres, Pelletier, et rive gauche, Augustins, Dauphine, Saint-Jacques ⁷⁵⁵ ; les faubourgs sont à peine cités (la rue de Charenton est notée pour ses manufactures de métal et ses tabletiers). Cette petite zone privilégiée, cœur du luxe parisien, partagée *grosso modo* entre orfèvrerie – île et rive droite – et librairie – rive gauche –, réunit plus de 50 % des marchands (voir carte 1, document C, atlas, et document n° 14, annexe) ⁷⁵⁶.

La carte des orfèvres (252) force la concentration : ces artisans incarnent la quintessence du luxe et vivent précisément de leur proximité (seules 27 rues sont relevées). Reste vivace d'une vieille implantation, 70 % (176) habitent la partie occidentale de la Cité (voir carte 6, document E, atlas, et document n° 15, annexe) ⁷⁵⁷. Les autres lieux de fixation sont la rue Saint-Honoré et ses alentours, du Louvre à la rue Saint-Denis, les quais de Gesvres et Pelletier, les rues de la Fromagerie et Comtesse-d'Artois, proches des Halles ⁷⁵⁸. Les seules incursions sur la rive gauche concernent l'abbaye et la rue des Fossés-Saint-Germain. Y. Carbonnier a observé la localisation des orfèvres d'après une source plus complète que l'almanach : le registre de capitation de juillet 1784 dresse la liste de 1 066 orfèvres ⁷⁵⁹. La géographie n'en est pas bouleversée. Sur 1 066 marchands, 679 habitent le cœur de Paris : 50 % sur l'île, 12 % sur les ponts ⁷⁶⁰. Le Palais, la place Dauphine et ses abords, véritable « triangle d'or », en attirent

⁷⁵⁵.Rues Saint-Honoré 56, Saint-Denis 43 et Saint-Martin 35, quais de Gesvres 33, Pelletier 33 et des Augustins 41, rues Dauphine 21 et Saint-Jacques 63.

⁷⁵⁶.Le nombre de rues reste élevé, 343, mais celles qui accueillent plus de cinq marchands (hormis les lieux cités ci-dessus) rassemblent un cinquième des effectifs. Elles sont 38 et en voici le tour géographique : rues de l'Arbre-Sec 24, de la Monnaie 8, du Roule 12, Saint-Germain-l'Auxerrois 7, quais de l'École 9 et de la Mégisserie 15, rues de la Ferronnerie 13, de la Fromagerie 10, Montmartre 7, du Petit-Lion 6, Grénéta 10, Bourg-l'Abbé 8, aux Ours 7, Quincampoix 8, Aubry-le-Boucher 6, des Arcis 10, de la Verrerie 8, place de Grève 6, rues Vieille-du-Temple 7, Saint-Antoine 12, place de l'Estrapade 6, rues Chartière 6, du Mont-Saint-Hilaire 8, des Carmes 7, Montagne-Sainte-Genève 6, Saint-Jean-de-Beauvais 6, du Plâtre 7, Galande 10, de la Huchette 12, Saint-Séverin 7, des Mathurins 8, de la Harpe 12, du Hurepoix 8, Saint-André-des-Arts 9, des Fossés-Saint-Germain 18, de Buci 7, Mazarine 7, quai Conti 8.

⁷⁵⁷.29 orfèvres rue Saint-Louis, 26 dans le Palais (13 cour Lamoignon, 12 cour neuve et dans la grand'salle), 26 place Dauphine, 21 quai des Orfèvres, 16 rue du Harlay, 16 sur le Pont-au-Change, 14 sur le pont Notre-Dame, 13 quai de l'Horloge, 12 sur le pont Saint-Michel, 2 rue Saint-Barthélémy et place du Pont-Saint-Michel.

⁷⁵⁸.La rue Saint-Honoré et ses alentours 33, les quais de Gesvres et Pelletier 25, les rues de la Fromagerie et Comtesse-d'Artois 14.

⁷⁵⁹.CARBONNIER (Y.), « Le cœur de Paris... », art. cit., p. 58-61. Voir la carte de la répartition des orfèvres dans le centre de Paris en 1784, p. 59.

⁷⁶⁰.47 sur le Pont-au-Change, 20 sur le pont Saint-Michel, 13 sur le pont Notre-Dame, 3 sur le pont Marie.

35 %⁷⁶¹. Rive droite domine le quai Pelletier ; rive gauche, seul le faubourg Saint-Germain accueille quelques marchands, 8 % du total⁷⁶². Le registre livre aussi les niveaux de fortune : les orfèvres les plus opulents sont installés sur le quai qui porte leur nom, quai Pelletier et pont Notre-Dame ; les plus modestes, place Dauphine, rue Saint-Louis, pont Saint-Michel, mais surtout pont Marie et faubourg Saint-Germain, lieux excentrés⁷⁶³.

La carte des bijoutiers (95) offre une variante élargie de l'implantation du luxe (voir carte 4, document E, atlas)⁷⁶⁴. La bijouterie et l'orfèvrerie sont liées dans la dynamique de leur localisation. Les mêmes rues sont citées car les marchands jouent de leur proximité, d'autant que la distinction entre les deux corps est souvent floue : plusieurs orfèvres se disent bijoutiers ou joailliers, voire lapidaires ; certains « bijoutiers » en 1774 étaient classés parmi les « orfèvres » en 1769 (voir *infra* note 1043). La liste, notée dans la rubrique « Merciers », mêle diverses spécialités : le mercier bijoutier se proclame souvent quincaillier, mais aussi miroitier, joaillier, négociant en perles fines, ébéniste⁷⁶⁵... Madame Blakey, illustre quincaillière, donne une fine définition de son commerce : « tous les objets de goût qui peuvent intéresser les Seigneurs par leur nouveauté ou leur perfection ».

[Mme Blakey, quai de la Ferraille] le sieur Blakey, connu par la supériorité du bandage dont il est inventeur, tient magasin et assortiment d'outils d'Anglois, propres aux Menuisiers, Sculpteurs, Graveurs, etc. bandages élastiques, instrumens de coutellerie, bijoux d'acier polis, émaillés et garnis, bonneterie Angloise, tout ce qui concerne la Sellerie ou dépend du cheval, et généralement tous les objets de goût qui peuvent intéresser les Seigneurs par leur nouveauté ou leur perfection⁷⁶⁶...

⁷⁶¹.L'auteur précise les chiffres pour les principaux lieux : le Palais 32, la place Dauphine 50, les rues Saint-Louis 42 et de Harlay 33, les quais de l'Horloge 33 et des Orfèvres 30 ; soit 70 % de ceux de l'île. Ils sont 35 sur le quai Pelletier, rive droite.

⁷⁶².L'auteur donne un seul chiffre : 8 orfèvres dans la rue Dauphine.

⁷⁶³.Quai des Orfèvres, la cote moyenne atteint 63 livres, quai Pelletier 28 livres, pont Notre-Dame près de 28 livres, place Dauphine et rue Saint-Louis 20 livres, pont Saint-Michel 19 livres, pont Marie 8 livres.

⁷⁶⁴.46 rues sont mentionnées : le nord-ouest domine avec 51 % des marchands, suivi par la Cité (27 %), le nord-est (14 %) et le sud-ouest (8,5 %).

⁷⁶⁵.Le titre peut être long : mercier bijoutier ébéniste miroitier ou mercier ébéniste bijoutier... (voir *supra* la définition des merciers).

⁷⁶⁶.*Almanach du Dauphin...*, op. cit., 1774, « Merciers ».

L'aristocratie parisienne est en effet très anglophile : en témoignent le succès des courses hippiques et l'attrait, sans cesse renouvelé par des commerçants astucieux, pour les équipages et les accessoires de sellerie raffinés, à l'anglaise ⁷⁶⁷. Malgré ses connexions avec l'orfèvrerie, la mercerie de luxe a ses lieux de prédilection. Ainsi, la rue Saint-Honoré est sans conteste l'axe privilégié des merciers bijoutiers. L'ouest de la Cité et le quai de Gesvres demeurent des centres attractifs ⁷⁶⁸. La rue Bourg-l'Abbé et ses environs, rues Grénéta, aux Ours, Mauconseil, Saint-Denis et Saint-Martin, ainsi que le quai de la Mégisserie accueillent, dans la tonalité artisanale du quartier, des merciers bijoutiers quincailliers. Dans le faubourg Saint-Germain réapparaissent le quai des Augustins et la rue Dauphine. La comparaison avec l'édition de 1774 permet d'observer la forte mobilité des commerçants, caractéristique d'un secteur très dépendant des modes ⁷⁶⁹ ; mais les merciers établis en 1769 rue Saint-Honoré ou rue Saint-Denis y sont toujours, signe que la rue conserve un attrait immuable.

Ainsi s'achève, sur le luxe, le panorama commercial et artisanal de Paris en 1769. S'il fallait n'en retenir que les aspects primordiaux, parfois contradictoires, ce serait le foisonnement des métiers, leur enchevêtrement spatial nonobstant d'anciennes ou récentes poches de spécialisation, le poids, voire l'inertie, du centre historique – la « croisée de Paris » – et des vieilles artères commerçantes, voies de passage, de peuplement ou d'approvisionnement, mais aussi la dynamique de l'entreprise commerciale qui fait, qu'hier comme aujourd'hui, le monde de la boutique est en perpétuel mouvement. Le contexte géographique posé, il s'agit maintenant de resserrer l'analyse sur les réseaux spatiaux de

⁷⁶⁷.BLOMAC (N. de), *La gloire et le jeu. Des hommes et des chevaux, 1766-1866*, Paris, Fayard, 1991 ; Id., *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Paris, Belin, 2004.

⁷⁶⁸.La rue Saint-Honoré regroupe 22 marchands, les rues Bourg-l'Abbé 10, Saint-Denis 7, Saint-Martin 3, le quai de Gesvres 12, le Palais 9, le quai de l'Horloge 6, le quai des Orfèvres 4, la rue Saint-Louis 3, le pont Notre-Dame 3, la rue du Harlai 2 (l'ouest de la Cité 27), le quai des Augustins 4, les rues Dauphine 4, de Buci 4, des Fossés-Saint-Germain 3.

⁷⁶⁹.La quincaillière Blakey, venue de la rue des Prouvaires, à l'est des Halles, s'est fixée quai de la Mégisserie ; Strass, « mercier négociant en diamants », place Dauphine en 1769, lui a préféré le quai des Orfèvres ; Scapre est passé du quai Pelletier au quai de Gesvres ; Vasselin a abandonné la rue de la Juiverie pour le dit quai ; Robert, la rue du Harlay pour le quai Pelletier...

l'entreprise de luxe, à travers deux secteurs particuliers : la bijouterie et la tapisserie.

CHAPITRE 6

La boutique de luxe et ses réseaux : les dynamiques de proximités

Le rôle de l'espace dans l'analyse économique est sous-estimé par les historiens économistes des temps modernes ; les études sont rares ⁷⁷⁰. Or réfléchir sur les rapports entre économie et géographie permet de comprendre la configuration des réseaux spatiaux dont le boutiquier est l'instigateur. L'économie et le marché se spatialisent. Comment fonctionnent les mécanismes du commerce en boutique ?, comment s'articulent les aires de chalandise, d'approvisionnement et de collaboration professionnelle ? Reconstituer l'implantation des maîtres de métier et les réseaux commerciaux fait intervenir des acteurs très divers : clients, fournisseurs, collaborateurs, associés ⁷⁷¹. Qui dit échange dit

⁷⁷⁰. Voir BERGERON (L.), « Paris dans l'organisation des échanges intérieurs... », art. cit. ; MARGAIRAZ (D.), « La formation du réseau des foires et des marchés : stratégies, pratiques et idéologies », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1986, p. 1215-1242 ; Id., *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1988 ; Id., « Les bureaux de poids public et l'organisation de l'espace marchand », *Revue du Nord*, t. 85, n° 352, octobre-décembre 2003, p. 845-862 ; BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve...*, op. cit. ; ABAD (R.), *Le grand marché...*, op. cit. Sans oublier les nombreux écrits de Bernard Lepetit qui, à l'occasion d'un bilan historiographique, dénonçait, à propos du renouvellement de l'analyse institutionnelle, « l'oubli des lieux » (« La ville moderne en France. Essai d'histoire immédiate », dans BIGET (J.-L.), HERVÉ (J.-C.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1995, p. 197 ; voir le rapport de synthèse, « Ville, commerce, espace, temps », p. 37 sqq.).

Les économistes envisagent la question dans l'optique qui est la leur mais partagent ce sentiment : voir en particulier PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités*, Paris, Lavoisier Hermes sciences, 2004 : « Le raisonnement situe généralement les acteurs dans un espace sans relief ni épaisseur » (Introduction, p. 13).

⁷⁷¹. Les relations amicales, familiales et politiques (les maîtres de métier font partie des notabilités de la

crédit : comment se construit le territoire financier du boutiquier en l'absence d'institution spécialisée ? Considérer le crédit sous l'angle, inusité, de la géographie aide à saisir l'organisation de l'espace commercial ⁷⁷². Les rapports spatiaux sont économiques ou vice-versa, et pour cause : la boutique, intermédiaire entre producteurs et consommateurs, est au cœur des circuits de redistribution, aussi offre-t-elle un point de vue idéal pour appréhender les dynamiques de proximités à l'œuvre dans l'échange. Ces réseaux illustrent la complexité des rapports spatiaux établis entre eux par les acteurs économiques, des agents *situés*, mais tiraillés par des exigences diverses ⁷⁷³ : l'éloignement et la proximité, la dispersion et la concentration, la volatilité et la permanence. Le territoire boutiquier est le produit de multiples stratégies d'acteurs, ce n'est pas un espace neutre, cadre abstrait de l'échange : c'est au contraire une construction dynamique qui résulte des interactions entre les différentes parties prenantes. En d'autres termes, l'enjeu social des relations entre les entreprises et un

municipalité) ont été provisoirement placées hors de l'enquête bien qu'elles entretiennent souvent des liens étroits avec l'activité professionnelle, l'étude de Guillaume Glorieux sur Gersaint, fils, petit-fils et gendre de marchands, l'a amplement montré. La tante puis tutrice de Gersaint, Marie Rigault, ses deux beaux-pères, Pierre Sirois, vitrier et marchand de tableaux, puis Jacques Pelletier, maître peintre et directeur de l'Académie de Saint-Luc, l'ont beaucoup aidé dans sa carrière. Les solidarités familiales expliquent, pour une bonne part, la réussite du marchand d'art et le choix de la conjointe s'inscrit sans fard dans une stratégie professionnelle (voir le rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique »). Voir GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, spécialement p. 25-31, p. 117-124, p. 245-253. Les liens de connaissance et d'amitié jouent également un rôle essentiel. Mais déceler les relations familiales, amicales, voire les liens plus occasionnels, exige de longues investigations biographiques, forcément singulières ; le biais choisi a été différent car dans ce travail-ci était visée l'étude de groupe. L'analyse sera menée ultérieurement, si les archives le permettent, soit à l'échelle d'une famille marchande, soit à l'échelle de la rue, à la manière de Jon Stobart (« "A settled little society of trading people"? The eighteenth-century retail community of an english county town », dans BLONDÉ (B.) *et alii*, éd., *Retailers and consumer changes...*, *op. cit.*, p. 189-212). Dans son article écrit pour réagir contre l'absence de prise en compte de l'espace, ou plutôt des espaces commerciaux, J. Stobart étudie les réseaux de voisinage à l'échelle de la rue : il examine la petite communauté marchande de la principale voie commerciale de Chester, Eastgate Street, au milieu du XVIII^e siècle. L'objectif est d'observer la manière dans les marchands sont liés les uns aux autres, géographiquement mais aussi socialement : constituent-ils un réseau hiérarchique, rhizomatique ?, et de comprendre comment les structures socio-spatiales influent sur le comportement des acheteurs, en encourageant une atmosphère de « polite shopping » : l'aménagement (en galerie) et la succession des boutiques favorisent la promenade, etc. Voir aussi THILLAY (A.), *Le Faubourg Saint-Antoine...*, *op. cit.*, 3^e partie : « Trajectoires d'artisans : singularité et exemplarité d'une liberté ordinaire », p. 259-360.

⁷⁷². L'importance multiforme du crédit dans les échanges est examiné en détail dans les chapitres 7 et 8.

⁷⁷³. Bernard Pecqueur et Jean-Benoît Zimmermann envisagent les acteurs industriels mais leur remarque vaut pour la marchandise : «... les agents industriels semblent devoir être pris en compte comme des *agents situés*, à la fois dans le sens de leur localisation dans un espace géographique et économique et, plus généralement, dans le sens de leur positionnement, stratégique ou non, dans un faisceau d'interrelations qui conditionnent leurs activités productives et commerciales, mais aussi d'innovation » (PÉCQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, *op. cit.*, p. 21).

territoire est essentiel ⁷⁷⁴. La ville est une place de contraste et de disposition valorisée des hommes et des choses ⁷⁷⁵. Savary père en était bien conscient : dans le *Parfait Négociant* (1675), il conseille aux marchands de s'établir dans un lieu propice. Il évoque l'exemple de la géographie du textile, ancienne et présente, les accointances entre métiers voisins, d'un point de vue professionnel et spatial, mais aussi la connaissance intime de l'endroit, les *habitudes faites dans les quartiers*, en d'autres termes le poids de l'espace vécu dans la pratique de la ville et l'établissement commercial. L'artisan vitrier Ménétra restitue lui aussi, de manière autobiographique, des lieux d'enracinement, des repères et les parcours qui l'ont marqué dans la cité ⁷⁷⁶. La fréquentation de la ville est fondée sur des besoins précis qui déterminent un choix pragmatique des lieux : la proximité, la diversité des fonctions et les centres d'intérêt, l'image sociale ⁷⁷⁷.

... il y [...] a [des lieux] qui sont plus propres les uns que les autres pour certaine sorte de marchandise : Par exemple, à Paris, ceux qui vouloient anciennement faire la marchandise de drap d'or, d'argent et de soie, la rue aux Fevres et le petit Pont, étoient les seuls lieux où ils faisoient leur établissement ; mais depuis quelque tems, il s'en est fait un grand nombre dans les rues saint Denis et saint Honoré, même dans celle des Bourdonnois ; ceux qui font le Commerce de dentelles de soie, font leur établissement ordinaire dans les mêmes lieux des Marchands de soie, à cause des assortimens ; ceux qui vendent des points et dentelles de fil, tant de France qu'Etrangers, s'établissoient dans les rues Aubri-le-Boucher, et de saint Denis ; et depuis que la Manufacture des points de France est établie, les Marchands s'établissent encore en beaucoup d'autres endroits ; les drapiers ordinairement font leur établissement dans les rues saint Honoré, saint Antoine, de la Harpe, saint Jacques, Place-Maubert, et devant le Palais. A l'égard des Epiciers, Bonnetiers, Pelletiers et Orfevres, ils s'établissent indifferemment dans tous les quartiers de Paris, comme aussi ceux qui font la menue Mercerie et Sergerie ; mais pourtant il y a toujours des lieux plus propres les uns que les autres : enfin cela dépend des habitudes que les jeunes gens ont faites dans les quartiers où ils auront fait leur apprentissage et servi les autres Maîtres ; cela dépend de la connoissance que chacun en a. [...] il est certain que c'est une chose bien

⁷⁷⁴. PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, op. cit., p. 207.

⁷⁷⁵. LEPETIT (B.), « La ville moderne en France... », art. cit., p. 197.

⁷⁷⁶. ROCHE (D.), prés., *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra Compagnon vitrier au 18^e siècle*, Paris, Montalba, 1982. L'exemple est rappelé par Bernard Lepetit, dans « La ville moderne en France... », art. cit., p. 198-199.

⁷⁷⁷. BÉRTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, op. cit., p. 136.

avantageuse à un Marchand que d'être bien placé ⁷⁷⁸.

L'entreprise tisse des liens complexes avec son territoire. Chaque activité subit des contraintes techniques, choisit son espace, le construit selon des considérations économiques, certes, mais aussi socio-psychologiques : il ne faut pas minimiser le « quartier vécu » des entreprises. La notion d'environnement de qualité est d'abord sociale avant d'être une justification économique. La proximité spatiale, entre commerçants et clients, entre marchands, dont dépend le succès des axes commerciaux, est une donnée importante mais très variable d'un secteur professionnel à l'autre (voir *supra*) ⁷⁷⁹. L'éclat de la rue Saint-Honoré et la réussite du Palais-Royal, dont les arcades ont détrôné les anciennes galeries du Palais de la Cité, reposent sur une concentration inédite des boutiques de luxe. Mais que serait la rue Saint-Honoré sans le prestige du quartier, intimement lié à la fréquentation ancienne et renouvelée des élites politiques et/ou sociales ? Gardons-nous de simplifier la complexité des rapports qu'entretient une entreprise avec son territoire. La proximité n'est pas la seule logique des relations commerciales car le voisinage n'implique pas nécessairement la coordination ⁷⁸⁰. Le statut privilégié de maître de métier, qui ressemble à bien des égards à celui de bourgeois d'une ville, s'acquiert par l'insertion dans des lieux particuliers : le jeu social à l'intérieur de micro-localités construit aussi la logique générale de l'appartenance, qui manifeste une culture

⁷⁷⁸.SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant...*, *op. cit.*, t. I, livre IV, chapitre 3 : « Ce que doivent observer ceux qui veulent faire le Commerce en détail », p. 271-272.

⁷⁷⁹.BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, *op. cit.*, p. 88. En historien de la société d'ancien régime, David Garrioch explique comment le métier joue diversement dans l'insertion des maîtres de corporation dans la communauté locale. Il insiste sur l'importance des relations professionnelles dans l'organisation sociale et sur la grande variété des configurations spatiales selon les activités. L'identité corporative s'exprime également de différentes manières : l'ostentation des six corps, le port de signes distinctifs, comme la veste du rôtisseur, etc. Une source d'unité majeure git dans la fréquence des liens due à la proximité géographique : les libraires au quartier latin, les orfèvres quai de Gesvres, Palais et place Dauphine, les bouchers près de Saint-Jacques-la-Boucherie, les marchands de meubles au faubourg Saint-Antoine... Mais la proximité est loin d'épuiser la pluralité des types de contacts entre membres d'une même communauté. GARRIOCH (D.), *Neighbourhood and Community...*, *op. cit.*, chapitre 3 : « Work », p. 96-148 ("I. Corporate trades", p. 97-115).

⁷⁸⁰.« Si l'espace est au cœur de la préoccupation, force est aussi de reconnaître que le fait pour deux agents d'être voisins n'implique pas nécessairement une meilleure coordination. D'autres conditions sont requises qui nécessitent d'ouvrir l'analyse de proximité au-delà d'un seul entendement spatial et au dépassement du seul niveau d'analyse de la relation interindividuelle pour entrer dans celle de la construction d'un niveau collectif. » (PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, *op. cit.*, p. 14.

hiérarchique et holiste ⁷⁸¹. Les réseaux sociaux sont fermement enracinés dans des dispositifs institutionnels locaux. La pesanteur des structures corporatives, la persistance de regroupements anciens tels celui des orfèvres de la Cité, c'est-à-dire l'historicité du territoire, la division du travail et l'éparpillement des métiers, les lieux d'approvisionnement, la liberté propre à certains enclos ou faubourgs, les collaborations et les conflits professionnels, la taille de l'entreprise et la mobilité marchande, les relations sociales et familiales, l'ambiance et l'image du quartier, le mode de consommation élitaire qui fait fi des distances imposent aussi leur marque dans la constitution des réseaux commerciaux et leur expression territoriale. Comment les petits entrepreneurs s'inscrivent-ils dans l'espace parisien ? Quelle est l'importance des effets de la proximité et quelles sont les différentes dimensions de celle-ci ? Bref, quelles sont les dynamiques territoriales ? Pour répondre à ces questions, il faut comprendre la combinaison géographique qui résulte de l'interaction des réseaux de collaboration professionnelle – la coordination des métiers – avec la localisation de la boutique et l'implantation des métiers dans la ville ⁷⁸². Pour y parvenir, les sources utilisées suggèrent deux voies : d'une part l'appréhension des aires de chalandise, les relations entre le marchand et ses clients, grâce aux livres de comptes, d'autre part l'étude des aires de crédit commercial, les relations

⁷⁸¹.DESCIMON (R.), « Milice bourgeoise et identité citadine à Paris au temps de la Ligue », *Annales ESC*, n° 4, juillet-août 1993, p. 885 ; PRAK (M.), « Identité urbaine, identités sociales. Les bourgeois de Bois-le-Duc au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 4, juillet-août 1993, p. 909 ; DARNTON (R.), « Une révolte d'ouvriers : le grand massacre des chats de la rue Saint-Séverin », dans Id., *Le grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Robert Laffont, 1985 (1984), p. 75-99 ; CERUTTI (S.), *La Ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif : Turin, 17e-18e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESP, 1990. Robert Descimon est un des rares spécialistes d'histoire socio-institutionnelle à inscrire les pratiques politiques et les identités communes dans l'organisation du territoire urbain : « Espace et fonction sociale : les quartiers de Paris... », art. cit. ; « Paris on the eve of Saint Bartholomew... », art. cit. ; etc. Voir LEPETIT (B.), « La ville moderne en France... », art. cit., p. 193-197, passage dans lequel il commente rapidement les textes publiés dans les *Annales* en 1993 sous le titre « Identités urbaines » (articles de Maria Antonietta Visceglia, Jonathan Barry, Robert Descimon et Maarten Prak). B. Lepetit montre la diversité d'approche entre R. Descimon ou M. Prak et D. Garrioch (*Neighbourhood and Community...*, *op. cit.*).

⁷⁸².L'inscription de la boutique de luxe parisienne dans l'espace dépasse, cela va de soi, le cadre de la capitale. Il faudra donc compléter ultérieurement l'analyse qui va suivre en intégrant les relations entre la ville et les marchés extérieurs. La structure du commerce de distribution fait apparaître, comme celle du crédit, divers chaînons d'interdépendance (voir GEORGE (P.), *La Ville...*, *op. cit.*, p. 21-22). Il faudra, inversement, interroger la mise en scène locale : quels sont les emplacements des boutiques ? Ou, dit autrement, comment être le plus visible ? Par l'enseigne, le nom de la boutique, la position (l'angle, le carrefour, la proximité d'un lieu fort, tel l'église...), l'adresse, le type et la largeur de la rue, etc.

entre le marchand et ses créanciers, grâce aux bilans de faillite et aux délibérations de créanciers ⁷⁸³.

Pour diverses raisons, les entreprises de bijouterie et de tapisserie permettent de comprendre ces fonctionnements ; la principale est géographique. Ces deux secteurs, emblématiques d'un marché du luxe et du demi-luxe alors en plein essor, font partie, chacun à leur façon, de ces activités « d'utilité tertiaire » qui, loin d'être disséminées dans la ville, comme l'alimentation ou l'artisanat de service, ont besoin pour réussir d'un environnement favorable et en particulier de la proximité et de la densité de la clientèle et des commerces d'agrément. Compte tenu de leurs contraintes respectives, il était stimulant d'étudier les dynamiques spatiales à l'œuvre dans la constitution des réseaux géographico-professionnels des deux métiers.

Marchands, clients, fournisseurs : la proximité et l'éloignement

Les archives de Paris recèlent des trésors : derrière l'impassible inventaire et la litanie de cotes impénétrables qui énumère les centaines de livres de comptes se dissimulent quelques très rares registres, merveilleux de précision et de bonne tenue. Furent ainsi découverts ceux de Nicolas Aubourg et de Mathurin Law ⁷⁸⁴. Ils réunissaient toutes les qualités demandées : une situation financière aisée sans être extraordinaire, une honnête notabilité qui leur vaut plusieurs centaines de clients, un établissement dans les deux faubourgs à la mode, Saint-Honoré et Saint-Germain, des livres de comptes qui s'étalent sur plusieurs années. Après une présentation succincte des boutiquiers, il s'agira de comprendre les facteurs d'attraction et de dispersion qui structurent le territoire

⁷⁸³. Sur les limites des sources, voir *supra* p. 223. L'apport des archives judiciaires et des rapports et plans des greffiers et architectes des bâtiments (série Z1j des A. N.) est indispensable pour compléter l'étude.

⁷⁸⁴. La rencontre ne fut pas tout à fait fortuite : le bijoutier Aubourg vendit au duc de Fitz-James 600 livres de marchandises en 1782 (A. N., T 186/46) ; Law fut le tapissier en titre de la princesse Kinski durant deux années, en 1764 et 1765 (*Mémoire des ouvrages et fournitures faites pour son Altesse Madame la Pincesse de Kinsky par Law Marchand Tapissier, pendant l'année...*, A. N., T 220/5-7). Tous deux ont fait faillite et leurs livres de comptes (en partie du moins) furent conservés. C'est pourquoi, après avoir été découverts dans la série des Séquestres des Archives nationales lors d'une précédente recherche, furent-ils retrouvés aux Archives de Paris.

des deux entreprises.

Le bijoutier Aubourg et le tapissier Law : deux représentants du commerce de luxe parisien

Un en-tête de facture des années 1770 présente le bijoutier sous ces termes : « Aubourg, marchand joaillier-bijoutier rue Génégaud, vis-à-vis le Café de la Monnaie. Vend et achète tout ce qui concerne la Jouaillerie et la Bijouterie ». Derrière le Collège Mazarin et l'Hôtel des Monnaies, au carrefour des rues Guénégaud et Mazarine, proche du Pont-Neuf et de la rue Dauphine, la boutique se trouve en plein cœur du quartier bijoutier et livresque du faubourg Saint-Germain (voir *supra*). Mathurin Law, lui, « marchand tapissier miroitier ⁷⁸⁵ », habite rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, c'est-à-dire dans le tronçon le plus proche du centre, le plus dense en merciers, aux environs des rues Tirechappe et de l'Arbre-Sec. Ni l'un ni l'autre ne sont des célébrités, à la différence du marchand de meubles Daguerre, du menuisier ébéniste Jacob ou du mercier bijoutier Granchez. Mais leur commerce a longtemps été prospère : les bonnes années, tous deux ont dépassé 100 000 livres de ventes. Le bilan d'Aubourg, en 1783, révèle un actif réel de 11 150 livres ; celui de Law, en 1788, atteint 22 000 livres ⁷⁸⁶. Du bijoutier restent quatre registres qui recensent au jour le jour les opérations : un livre d'achats (1773-1782), un livre de ventes (1773-1781), un livre de marchandises données à condition (1773-1783) et un livre *de ce qu'on nous doit* (1771-1781) ⁷⁸⁷ ; du tapissier, les archives conservent quatre registres de ventes : un grand livre, *Extrait de la vente au crédit* (1776-1786), et trois journaux (1782 à 1787) ⁷⁸⁸. De ces documents surgissent une foule de personnages, à peine entrevus, irréguliers ou assidus, célèbres ou inconnus... composant la clientèle et le milieu des fournisseurs. Les registres d'Aubourg

⁷⁸⁵. Arch. de Paris, D4B6/102-7192, liste des créanciers.

⁷⁸⁶. L'actif d'Aubourg s'élève à 63 000 livres, le passif à 58 000 livres, les pertes à 39 000 ; ceux de Law à respectivement 44 000, 74 000 et 31 000 livres.

⁷⁸⁷. Ces registres sont cotés aux Archives de Paris D5B6 1290, D5B6 1669, D5B6 1760 et D5B6 2151.

⁷⁸⁸. Cotés D5B6 1024, D5B6 3066, D5B6 3451, D5B6 3209.

mentionnent environ 1 000 individus : vendeurs, acheteurs, emprunteurs, débiteurs ⁷⁸⁹. La fréquente imprécision révèle une atmosphère de confiance et, surtout, l'importance des relations d'interconnaissance et/ou de voisinage. De nombreuses personnes ne sont pas nommées, mais elles sont dans ce cas liées, pour la plupart, à d'autres clients connus : *connaissance de M. Delaunay, ami de M. Jomont, parent de M. Roux, le frère du garçon perruquier...* Il n'en va pas de même des clients de passage : *une dame, un écolier, un Anglais, un étranger, un Russe, un courtier, un militaire, un inconnu*, etc. Leur présence témoigne de l'avantage d'une situation en plein carrefour, au cœur d'un petit quartier dévolu au luxe (voir *supra*). Un échantillon de 255 Parisiens avec adresse a pu être reconstitué ; s'y ajoutent 3 étrangers (de Turin, Amsterdam et un inconnu), 25 provinciaux et 13 habitants des environs (Versailles, Nogent-sur-Seine, Chantilly) ⁷⁹⁰. Les deux livres de Law, eux, donnent des renseignements plus complets : parmi les 826 acheteurs, 542 sont des Parisiens dont l'adresse est indiquée avec plus ou moins d'exactitude ⁷⁹¹.

Des territoires polarisés mais amples : les facteurs d'attraction et de dispersion des aires de chalandises

Malgré des différences qui tiennent à la spécialité du boutiquier, la géographie des deux clientèles repose sur des principes identiques dont le facteur

⁷⁸⁹.Le nombre exact est quasi impossible à donner en l'absence de répertoire. En effet, l'orthographe varie sensiblement pour un même nom, les homonymes sont difficiles à distinguer (soit une vingtaine de cas douteux). Dans le livre d'achats, le marchand mentionne douze ventes et une fois le Mont-de-Piété, révélant un mode d'approvisionnement important (voir partie III).

⁷⁹⁰.L'adresse, la qualité ou profession sont absentes dans 70 % des cas ; dans le livre de ventes, le nom de l'acheteur n'est en outre noté qu'à partir du 1er janvier 1777.

⁷⁹¹.Là aussi, l'orthographe peut varier pour un même nom ou l'écriture de certaines lettres être peu lisible : *Peignet* est-il *Peigaut*, *Moulin* est-il *Moulain* ou *Moutin*, *Mantel* est-il *Manter* ou *Mauter*, *Bellet* est-il *Bettet*, etc. ? Les homonymes sont difficiles à distinguer : *Payant* est cité 115 fois, la plupart du temps sans mention de l'adresse et de la qualité, ce qui empêche de savoir si l'on a affaire à la même personne. Seuls cinq clients ne sont pas nommés. Grâce à des recoupements, 70 % des adresses ont été reconstitués, soit 587. S'ajoutent aux Parisiens une étrangère (une baronne de La Haye), une cinquantaine de provinciaux et une dizaine de clients habitant les environs de Paris, Versailles, Passy, Chantilly, Saint-Germain-en-Laye, Villeneuve-Saint-Georges...

Six années furent prises en notes, soit les deux tiers du premier registre et l'intégralité du deuxième : D5B6/3066, *Journal de vente au crédit et au comptant...*, 379 feuillets, 2 janvier 1782-16 novembre 1784, et D5B6/3451, *A la gloire de Dieu et de la très sainte Vierge ce journal soit commencé ce 17 novembre 1784...*, 254 feuillets, 17 novembre 1784-4 avril 1787.

principal est la proximité, qu'elle soit spatiale ou professionnelle ⁷⁹². Avant de l'interpréter, brosons la configuration des deux territoires, celui du tapissier, celui du bijoutier.

Dans le dernier tiers du siècle, le faubourg Saint-Honoré est en plein essor. Les lotissements, qui ont repris de plus belle depuis la fin de la guerre de Sept-Ans, favorisent le peuplement jusqu'au delà des boulevards, Ville-l'Évêque, Monceau, Chaussée d'Antin, Grange-Batelière... Accroissement démographique, hausse des loyers, frénésie financière stimulent l'ardeur à bâtir ⁷⁹³. Au même moment, à la faveur de divers déménagements et constructions, le faubourg s'affirme comme le nouveau pôle financier et administratif de la capitale : les Domaines occupent plusieurs bâtiments rues neuve-des-Petits-Champs, Croix-des-Petits-Champs, du Bouloi..., la Ferme générale est rue de Grenelle, la Compagnie des Indes, rue neuve-des-Petits-Champs, le Tabac, rue Saint-Thomas-du-Louvre, la Police, rue neuve-des-Capucines, etc. ⁷⁹⁴ Le dynamisme du faubourg renforce la présence des élites de la fortune, grande finance surtout mais aussi haute noblesse, installées de longue date dans le faubourg – les quartiers du Louvre et Saint-Eustache furent leur premier territoire –, comme l'aristocratie boutiquière. Le tapissier Law profite sans conteste d'un environnement porteur : 54 % de sa clientèle habitent dans les trois quartiers traversés par la rue Saint-Honoré (Palais-Royal, Saint-Eustache, Louvre) ; près des deux tiers logent dans le nord-ouest (voir document n° 16, annexe). Plusieurs secteurs se détachent : les environs proches de la boutique est le plus important ; viennent après les quartiers Richelieu et Saint-Eustache, au nord, et les nouveaux lotissements, au delà des boulevards. Avec 46 acheteurs, la rue Saint-Honoré surpasse de loin toutes les autres ; une cinquantaine de clients viennent des rues voisines : Bourdonnais, Roule, Prouvaires, Monnaie, Four,

⁷⁹². Il est peu commode de comparer deux corpus inégaux : les clients parisiens du bijoutier avec adresse représentent seulement 25 % des noms cités dans les registres contre les deux tiers pour ceux du tapissier, dont les clients sont aussi plus homogènes puisque ce sont uniquement des acheteurs. Malgré tout, la comparaison s'avère instructive sur les logiques qui organisent le territoire commercial.

⁷⁹³. BERTRAND (M.-J.), *Architecture de l'habitat urbain...*, *op. cit.*, p. 164.

⁷⁹⁴. COQUERY (N.), *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000, p. 85 *sqq.*

Arbre-Sec... et, un peu moins proches, du Louvre et de la rue Fromenteau ⁷⁹⁵. Le quartier résidentiel qui s'étend entre le Palais-Royal et les boulevards constitue un deuxième ensemble, plus éloigné : à l'est du Palais-Royal, les rues de Richelieu et neuve-des-Petits-Champs, les grands axes du secteur, Croix-des-Petits-Champs et des Bons-Enfants ; à l'ouest, les rues Traversière et Sainte-Anne ⁷⁹⁶. Au nord de la halle au blé s'étend un troisième secteur, près de la rue Saint-Honoré, autour des rues Coquillière, Plâtrière, Montmartre et, plus au nord vers le boulevard Poissonnière, Montorgueil, neuve-Saint-Eustache, du Gros-Chenêt ⁷⁹⁷. Enfin, l'aire de chalandise s'étend hors des boulevards, dans des quartiers écartés, signe que la proximité n'est pas forcément la règle : les rues du Faubourg-Saint-Honoré, Royale, de la Madeleine, basse-du-Rempart (entre Madeleine et Chaussée-d'Antin), neuve-des-Mathurins, de Clichy, de la Chaussée-d'Antin, du Faubourg-Montmartre... rassemblent près d'une cinquantaine d'acheteurs ⁷⁹⁸. Ces rues relativement lointaines du nord-ouest parisien attirent à elles seules autant que les quartiers orientaux et davantage que le sud-est et la Cité réunis ⁷⁹⁹. Malgré la proximité, peu d'acheteurs viennent du vieux centre, paroisses Sainte-Opportune, Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Merri, Saint-Jean-en-Grève ; les deux grandes voies Saint-Denis et Saint-Martin sont faiblement représentées ⁸⁰⁰. L'aristocratique faubourg Saint-Germain, principalement ses grandes rues résidentielles (Université, Bourbon, Saint-Dominique, Grenelle, Cherche-Midi et de Vaugirard), réunit seulement un cinquième des acheteurs (106) ⁸⁰¹.

La concentration dans quelques zones clés s'accompagne d'une dispersion

⁷⁹⁵. Les rues des Bourdonnais 4, du Roule 6, des Prouvaires 5, de la Monnaie 4, du Four 6, de l'Arbre-Sec 5, Fromenteau 6, le Louvre 6.

⁷⁹⁶. Les rues de Richelieu 14 et neuve-des-Petits-Champs 11, Croix-des-Petits-Champs 5 et des Bons-Enfants 4, le Palais-Royal 8, les rues Traversière 3 et Sainte-Anne 4.

⁷⁹⁷. Les rues Coquillière 4, Plâtrière 6, Montmartre 6, Montorgueil 3, neuve-Saint-Eustache 4, du Gros-Chenêt 4.

⁷⁹⁸. Les rues du Faubourg-Saint-Honoré 7, Royale 4, de la Madeleine 2, basse-du-Rempart 4, neuve-des-Mathurins 3, de Clichy 2, de la Chaussée-d'Antin 6, du Faubourg-Montmartre 3.

⁷⁹⁹. Les quartiers du nord-est regroupent 49 clients, le sud-est 14 et la Cité 17 (5 clients habitent la place Dauphine, 3 le Palais).

⁸⁰⁰. Les rues Saint-Denis et Saint-Martin : 6 chacune.

⁸⁰¹. En voici le détail : les rues de l'Université 7, du Bac 7, Bourbon 5, Saint-Dominique 4, Grenelle 4, Cherche-Midi 3 et de Vaugirard 5.

considérable à l'échelle parisienne : la clientèle du tapissier s'éparpille dans plus de 230 rues ⁸⁰². Plus des trois quarts n'ont qu'un ou deux client(s) ; seules quatre – les plus longues du faubourg Saint-Honoré – en regroupent au moins 10 ⁸⁰³.

Les clients du bijoutier sont encore plus éparpillés : sur les 145 rues notées, 126 (87 %) accueillent une à deux personnes ; seules les rues Mazarine et Dauphine ainsi que l'abbaye Saint-Germain en regroupent 10 et plus. Leur répartition est toutefois moins déséquilibrée (voir document n° 16, annexe) ⁸⁰⁴. La concentration autour de la boutique reste élevée bien qu'elle n'atteigne pas la même intensité que pour Law car il n'existe pas de rue Saint-Honoré rive gauche ! Le quartier Saint-Germain, où se situe la rue Mazarine, réunit 30 % des adresses (75). Quatre zones ressortent : le secteur compris entre la Seine et la rue Mazarine, les alentours de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, la Cité et, sur la rive droite, la rue Saint-Honoré, entre Croix-du-Trahoir et Palais-Royal. À nouveau, la rue la plus citée est celle de la boutique, la rue Mazarine. Une quinzaine de clients habitent très près : rue Dauphine, quais des Grands-Augustins et Conti ⁸⁰⁵. Le deuxième ensemble, l'abbaye Saint-Germain et les rues avoisinantes, est également tout proche, à l'ouest ⁸⁰⁶. Le troisième secteur, l'île de la Cité, n'est pas loin : place Dauphine, rue du Harlai, pont Saint-Michel, Pont-au-Change ⁸⁰⁷... Enfin, une vingtaine de clients habitent la rue Saint-Honoré et quelques rues voisines ⁸⁰⁸. Comme dans le cas précédent, les grandes voies aristocratiques du faubourg sont relativement peu citées, signe que les deux boutiquiers, sans être méconnus, ne sont pas des célébrités du monde marchand ⁸⁰⁹.

⁸⁰² 55 % des acheteurs logent dans le nord-ouest, 23 % dans le faubourg Saint-Germain, 15 % dans les quartiers orientaux, 3,5 % dans la Cité et 3,5 % dans le sud-est.

⁸⁰³ Les rues Saint-Honoré et du Faubourg-Saint-Honoré, neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu.

⁸⁰⁴ Le nord-ouest représente 26 %, le sud-est 15 %, le sud-ouest 42 %, la Cité 12 % et le sud-est 5 %.

⁸⁰⁵ Les rues Mazarine 16, Guénégaud, 2, Dauphine 12, quais des Grands-Augustins 4 et Conti 1.

⁸⁰⁶ L'abbaye Saint-Germain 10, les rues de Seine 4, de Buci 1, Sainte-Marguerite 2, du Sépulcre 2, Saint-Benoît 2, Jacob 1, du Colombier 2, des Petits-Augustins 2.

⁸⁰⁷ L'île de la Cité réunit 32 personnes : place Dauphine 3, rue du Harlai 5, pont Saint-Michel 3, Pont-au-Change 3... ; face à ce dernier, le quai de Gesvres 2.

⁸⁰⁸ Les rues Saint-Honoré 6, des Bons-Enfants 3, Croix-des-Petits-Champs 2, de l'Arbre-Sec 3, de la Monnaie 2, des Deux-Écus 3.

⁸⁰⁹ Les rues de l'Université 5, de Grenelle 4, Saint-Dominique 1, de Vaugirard 4.

La localisation de la clientèle est complexe car la concentration autour de la boutique a beau être frappante, elle n'est pas le seul facteur explicatif de l'attraction : la dissémination est importante, l'éloignement assez fréquent. Une seule façon permet de comprendre la configuration des deux espaces : la composition de la clientèle. Le problème est que l'exigence réduit encore le corpus : seules 286 personnes ont une adresse et une profession connues parmi les clients de Law, 151 seulement parmi ceux d'Aubourg. Malgré tout, l'analyse vaut d'être menée car elle permet d'y voir plus clair mais il faut cependant garder à l'esprit que les chiffres qui suivent ne concernent qu'une fraction de la clientèle des deux boutiquiers ⁸¹⁰. L'importance du voisinage semble bien caractériser le secteur du luxe qui a besoin, pour prospérer, d'un environnement adéquat : le cas particulier des deux boutiques corrobore le tableau brossé à partir de l'almanach au chapitre précédent. Les facteurs d'éloignement et de dispersion sont à regarder de plus près.

85 % des acheteurs du tapissier sont des nobles (133 ; 46,5 %) ou des marchands (109 ; 38 %) (voir document n° 17, annexe). Ce sont donc eux qui forment le noyau principal de la clientèle. Une majorité, 56 % (74) des premiers, 54 % (59) des seconds, habite les proches alentours de la boutique (quartiers Palais-Royal, Saint-Eustache, Louvre). La pratique noble reflète fidèlement la dualité des élites, qui caractérise le faubourg Saint-Honoré : aristocratie et finances. Au Louvre vivent deux clients assidus durant les années 1782-1785 : le baron de Chamlo, gouverneur, et le commandant Barthouil ; rue Saint-Honoré, le garde du Trésor royal Savalette de Lange, acheteur prolifique, le marquis de Cély, qui n'apparaît qu'une seule fois, la comtesse d'Aumale, le receveur des tailles Doissy, l'ancien directeur de l'opéra Henry ; au Palais-Royal, la famille de Barbantanne et le marquis de Hunolstein ; rue de Richelieu, la princesse de Lamballe, la duchesse de Kingston, le comte de Vassy, le chevalier de Tressent, le président de Bonœuille, grand consommateur, l'intendant du commerce de la Chine Chomat ; rue neuve-des-Petits-Champs, le trésorier général Chacet ; rue

⁸¹⁰. La clientèle des deux marchands, dans son ensemble, est étudiée dans la troisième partie.

neuve-Saint-Augustin le fermier général Desverdun, le député du commerce Tournachou... Mais une petite partie de la clientèle est d'origine beaucoup plus modeste. En effet, la boutique bénéficie autrement de la tonalité financière du quartier : les bureaux attirent de nombreux commis, population exogène qui profite de la proximité de la boutique. Le lieu de travail occupe une place importante dans la pratique journalière de la ville, qui repose en bonne partie sur la répartition et la diversité des équipements : dans ce cas, la conception de l'espace est foncièrement utilitariste ⁸¹¹. Pigeau loge à l'autre bout de Paris rue du Pont-aux-Choux, Dupon habite rue d'Anjou au faubourg Saint-Germain ; l'un et l'autre sont des acheteurs occasionnels ⁸¹². Seraient-ils clients de Law s'ils ne travaillaient à côté de sa boutique, l'un commis à la grande poste rue Plâtrière, l'autre greffier au Grand Conseil (Louvre) ?

Le tapissier est entouré de boutiques dont la densité et la variété donnent son caractère si particulier à la rue Saint-Honoré. Se retrouvent parmi ses clients (plusieurs sont des commerçants renommés), le marchand de meubles Daguerre, le marchand de fer Fremin, l'orfèvre bijoutier Tesnières, le fourbisseur du roi de Lacour, l'horloger Pouttier, les doreurs Fauvelle et Mefruit, la tapissière Guardel, les drapiers Lemor et Rasle, le marchand de toiles Crochard, les merciers Buisson, Monclar, Leroux, Lorau et Sédillot, les tailleurs Bresson et Potel, l'apothicaire de Londres, le pâtissier Rouget, le marchand de vin Poupardin... Les marchands sont également nombreux rue du Roule : l'horloger Balthasar, le drapier Carmes, le mercier Darnaud, le ceinturier Moisset, un galonnier ; rue de l'Arbre-Sec : l'orfèvre Charvet, la faïencière Lair... Sans doute choisissent-ils le tapissier pour son savoir-faire. Mais la proximité joue certainement ainsi que l'échange de bons procédés : le tapissier entretient des liens professionnels étroits avec les marchands d'étoffes, pour s'en tenir à un

⁸¹¹.BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville, op. cit.*, p. 151-154. De nos jours, trois thèmes dominent la pratique du lieu de travail : les transports, la restauration, les achats.

⁸¹².Pigeault est noté à deux reprises, les 13 et 27 juin 1782 ; Dupon une fois, le 17 mai 1783 (Arch. de Paris, D5B6/3066).

C'est aussi le cas de Dizy, qui travaille et habite à l'hôtel des Fermes rue de Grenelle Saint-Honoré, et de Ersel, commis au Trésor royal chez Savalette de Lange, rue Saint-Honoré. Deux avocats logent dans des hôtels financiers : du Tillet à l'hôtel de la Reynie et Badin à l'hôtel de Lussan ; deux autres commis au Bureau général de la Loterie (Dequene) et à l'hôtel des Domaines (Barriéron).

exemple.

Une minorité importante des nobles et des marchands vit toutefois dans des lieux éloignés de la rue Saint-Honoré. Les deux catégories, bien qu'elles rassemblent des personnages divers, n'habitent pas les mêmes rues, si elles partagent les mêmes quartiers. Ainsi, à une exception près, le tapissier Leclerc rue de la Michodière, toutes les voies situées hors des boulevards, à l'ouest ou au nord de la ville, concernent des membres de la haute noblesse ⁸¹³. Les aristocrates sont également assez nombreux au faubourg Saint-Germain, qui reste leur quartier de prédilection : les rues du Cherche-Midi, de Vaugirard (Palais du Luxembourg), Cassette, Pot-de-Fer, des Vieilles-Tuileries, du Bac, de Grenelle, de l'Université (Palais Bourbon, hôtel d'Harcourt), de Varenne (hôtel de Mazarin)... sont habitées exclusivement par des aristocrates ⁸¹⁴. Quelques nobles sont fixés au Marais : le marquis d'Hablon rue neuve-Saint-Gilles, le conseiller d'État Moreau rue des Tournelles, le président de Talais rue Saint-Louis ⁸¹⁵... Pour le consommateur noble, l'éloignement de l'artisan est accessoire : son savoir-faire, sa réputation comptent davantage ⁸¹⁶. De toute façon, il revient au tapissier, et plus souvent à ses garçons ou ouvrières, de se déplacer chez la clientèle : l'artisan intervient la plupart du temps sur place pour décorer, réparer, rembourrer, démonter... Les distances sont variables et importent peu, ce dont témoignent les notations des registres.

[Madame d'Arret, barrière Blanche, Chaussée d'Antin, 7 février 1783] avoir envoyé deux garçons à la maison rue Saint-Lazare pour déposer les deux glaces de sa chambre à coucher les avoir transporter [*sic*] au couvent de Bonsecours rue Charonne faubourg Saint-Antoine les avoir posé [*sic*] à la chambre à coucher qu'elle va occuper.

[marquis de la Salle, rue Coquillière, 17 juillet 1782] avoir envoyé deux ouvrières chez lui pour replisser les doubles rideaux de la salle à manger 3 [livres] [...] avoir envoyé un garçon pour le papier...

⁸¹³.Rue de Clichy la marquise de Mirau, rue du Faubourg-Saint-Honoré le prince Xavier de Saxe, la comtesse de Séverain..., rue Basse-du-Rempart le comte Lavau, rue de la Ville-l'Évêque le chevalier de Genston, à la Chaussée-d'Antin la comtesse de Montesson, au faubourg Montmartre la comtesse de Camille, aux Petites-Écuries-du-Roi le comte Dutour, etc.

⁸¹⁴.28 % (37) des aristocrates vivent au faubourg Saint-Germain.

⁸¹⁵.10 % (11) des aristocrates vivent dans le Marais ; notons aussi le chevalier Dourdan rue du Plâtre, le baron Tubeuf rue du Grand-Chantier, le chevalier Des Essarts rue Boucherat...

⁸¹⁶.COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*, p. 38-39 et p. 76-85 : « Les marchands et les artisans ».

[Savalette de Lange, rue Saint-Honoré, 19 août 1782] avoir envoyé un garçon rue Royale quartier Montmartre pour démonter une armoire de Boule, l’avoir fait transporter rue Saint-Honoré au bâtiment neuf des Feuillants, avoir remonté à l’appartement au quatrième, pour temps de garçons et ports 24.

[comte de Pieta, 30 juin 1783, rue du Théâtre-Français] avoir envoyé deux garçons pour tendre un coutil sur un lit de camp, fourni la sangle... 8⁸¹⁷.

[Savalette de Lange, rue Saint-Honoré, 18 janvier 1786] avoir envoyé deux garçons pour détendre le lit du boudoir composé [...], avoir fait rapporter ledit lit chez moi pour le garder et le remettre à sa première réquisition, pour temps de garçon et port 9⁸¹⁸.

La dispersion des marchands contribue à donner son aspect diffus au territoire de la boutique. Les sept habitants de la Cité sont tous des marchands et artisans : les horlogers Berthoud oncle et neveu et le bijoutier Georges, rue du Harlai, le joaillier Romel, quai de l’Horloge, le tapissier Fournier et le graveur Bourgeois, place Dauphine ; de même ceux du faubourg Saint-Antoine : le gainier Mantel, rue de Charenton, les ébénistes Topino et Le Vasseur, rue du Faubourg-Saint-Antoine, le poêlier Kropper, rue de la Roquette ; du faubourg Saint-Marcel : le rentrayeur Benoist et le marchand de fer Petit, rue Galande, le graveur Quevardo, rue Saint-Jacques ; ou enfin des rues Saint-Martin et Saint-Denis⁸¹⁹. D’autres quartiers accueillent marchands et nobles, mais dans des rues différentes : au faubourg Saint-Germain, un épicier et un marchand logent rue du Four, un boucher rue des Boucheries, un tapissier et un drapier rue de Savoie, un négociant rue de l’Hirondelle, un horloger rue Pavée, un bijoutier rue Princesse, un limonadier rue de Condé, un marchand de bois au Gros-Caillou... Dans la rue Sainte-Avoie, au Marais, le tapissier Guillard habite non loin du comte de Vergennes.

L’éloignement des consommateurs marchands est plus difficile à expliquer que celui des nobles : interviennent à la fois le renom et les liens d’inter-

⁸¹⁷.Arch. de Paris, D5B6/3066.

⁸¹⁸.Arch. de Paris, D5B6/3451.

⁸¹⁹.Rue Saint-Denis : des doreur, lustrier, tapissier et marchand ; rue Saint-Martin : des teinturier, doreuse, dégraisseur (et un avocat).

connaissance. Le savoir-faire, la notoriété, la spécialité de l'artisan jouent, indéniablement : dans le milieu, les réputations se font et se défont vite ; les marchands, placés en première ligne, en sont informés plus tôt que les consommateurs aristocrates. La localisation de la boutique rue Saint-Honoré vaut *a priori* renommée et dextérité de l'artisan, qualité de la marchandise. Comme pour la clientèle noble, l'éloignement n'implique pas le déplacement de l'acheteur : les garçons du tapissier transportent les meubles ici et là, les ouvriers viennent raccommoder ou ajuster sur place, le patron vient en personne lorsqu'il s'agit de décoration plus élaborée. Trudon, marchand de vin au cimetière Saint-Jean, se fait livrer quatre matelas de laine (168 livres), Mingot, tailleur rue de la Harpe, une table à patins (36 livres), Hulin, boutonnièr rue de la Ferronnerie, une toilette en bois d'acajou (199 livres) et un lit de sangle (7 livres), Martinet, dégraisseur porte Saint-Martin, une bibliothèque en bois de noyer à portes grillées (21 livres), etc. Cependant, à la différence de la relation établie avec le noble, des liens d'interconnaissance importants interfèrent, souvent à l'origine du choix. Un bon nombre des acheteurs du tapissier sont en même temps ses fournisseurs, qu'il s'agisse de besoins domestiques, marchands de bois, de vin, tailleur, perruquier, épicier..., ou, plus encore, professionnels, tapissiers, marchands d'étoffes, serruriers... Le 24 septembre 1786, le tapissier fait intervenir le poêlier Kropper sur un chantier qu'il dirige au profit du comte d'Aumale : « [pour son château du Mont Notre-Dame] ... poêle fourni par le Sieur Kropper 900 ». Moins d'un mois plus tard, le poêlier fait embellir son appartement par le tapissier (fauteuils, lit, courtepointes, etc.). Il lui avait déjà acheté plusieurs meubles un an plus tôt.

[Kropper, rue de la Roquette, 10 octobre 1786] quatre fauteuils cabriolet couvert velours d'Utrecht cramoisi dont les bois en noyer à dossiers ovales chaque 38 livres 10 sous 154, etc. ⁸²⁰

Sur ces liens directs se greffent des relations par ricochet dues à l'enchaînement du crédit. Les transports de dettes sont courants entre marchands. Le

⁸²⁰.Arch. de Paris, D5B6/3451.

ciseleur doreur Delérie et Law collaborent souvent ; plutôt que de se payer en espèces, ils font périodiquement des compensations de comptes. Il arrive que le tapissier fournisse, pour le compte du doreur, des créanciers de celui-ci :

[Gigault, bijoutier, rue Princesse, 7 septembre 1782] trumeau de cheminée en une glace sculpture et moulure dorées 72, commode de quatre pieds bois de placage garnie de fontes en couleur avec dessus de marbre 120 [...] au journal des fournisseurs à son compte f° 27 ; doit M. de Lérie doreur pour le compte du sieur Gigault, maison du sieur Prévot maître vitrier, rue Princesse ⁸²¹.

Les réseaux professionnels et la manière d'exercer le métier permettent d'expliquer la configuration du territoire du bijoutier, où coexistent la concentration et une très forte dispersion. Les personnages dont l'adresse est connue sont pour la plupart des fournisseurs, occasionnels ou habituels, et non des acheteurs comme dans le cas précédent. Aussi la composition du corpus est-elle sensiblement différente : les boutiquiers constituent quasiment les trois quarts du groupe (73 % ; 110), les nobles seulement 9 % (13) (voir document n° 17, annexe). À lui seul le secteur de l'orfèvrerie-joaillerie-bijouterie-horlogerie réunit 60 marchands, chez lesquels Aubourg se fournit en objets divers et vice-versa, quelques-uns sont des clients ou achètent et vendent alternativement montres, boîtes, bijoux, pierres, épingles, épées, or... Ainsi s'explique l'importance de la Cité : 24 marchands y sont domiciliés dont 7 orfèvres, 3 bijoutiers, 3 courtiers, 3 horlogers et 2 joailliers. Certains sont des relations stables telles l'orfèvre bijoutière Dejan (23 échanges de 1776 à 1778), le bijoutier orfèvre Landgraaf (11 de 1774 à 1778), l'orfèvre Chéret (12 de 1776 à 1778)... Le dépôt d'objets chez des confrères est courant car c'est une des façons de contourner la défense corporative d'avoir plusieurs lieux de vente ⁸²². C'est ainsi qu'il faut lire la mention :

[Saint-Jean, bijoutier, place Dauphine, 3 septembre 1778] Vendu chez M. Saint-Jean [...] une boîte d'or petite guillochée ovale... 72 ⁸²³

⁸²¹.Arch. de Paris, D5B6/3066.

⁸²².« Les Merciers de Paris, suivant leurs Statuts, ne peuvent avoir plus d'une Boutique ouverte à la fois. » (SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 630.)

⁸²³.Arch. de Paris, D5B6 1669.

Les proches environs de la boutique mêlent des marchands de deux types : la majorité partage la même spécialité et fait partie du réseau professionnel du bijoutier ⁸²⁴ ; les autres, dont Aubourg est sans doute le client, profitent de la proximité de la boutique ⁸²⁵. Le bijoutier collabore avec de proches voisins : le bijoutier joaillier Landgraff, rue du Harlay, le bijoutier orfèvre Valentin et le courtier Delaunay, rue Dauphine, les courtiers Lalubie et Poirier, rue Mazarine, les horlogers Fagard, Richard et le bijoutier Roux, abbaye Saint-Germain-des-Prés, la marchande de modes Mme Grosest et l'horloger Lemagnen, quai des Augustins, l'orfèvre Chéret, au pont Saint-Michel, le paumier Maurice, rue de Grenelle... À quelques reprises, la mention *vendu en société avec* souligne les ententes professionnelles. Aubourg utilise ainsi la boutique du bijoutier joaillier Alibert, sise non loin de la sienne, dans l'abbaye (cour du Prince), pour étendre le rayon d'action de son commerce, et l'inverse est probable. Sa propre boutique est un des maillons de la chaîne, insuffisante à elle seule pour entraîner la réussite sur un marché très concurrentiel. Tel objet pourra être mieux vendu dans la boutique d'un confrère, profitant d'un environnement différent. Aubourg n'est pas asservi à la proximité. Son réseau commercial, très volatile (les noms sont souvent notés une seule fois dans les registres), s'étend à tous les quartiers : les courtiers de montres Saint-Louis et Mausonvillier habitent rue Tiquetonne et au marché Saint-Martin, les horlogers Croissant et Silvestre rues Bourg-l'Abbé et Saint-Jacques, le bijoutier Allain, place de Grève, le mercier Marion rue Saint-Denis, l'orfèvre Leroy rue Pavée-Saint-Sauveur... La raison essentielle de la dispersion géographique du réseau tient à la grande diversité des fournisseurs occasionnels qui vendent des bijoux et surtout des montres. Le coiffeur perruquier Madourelle, rue des Bernardins, le marchand de bois Dumoulin, rue des Fossés-Saint-Bernard, les selliers Gabriel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Servenon, rue des Deux-Écus, et Fournier, rue de la Perle, les épiciers Marchaud, au cimetière Saint-Jean et Demuriesre, porte Saint-Antoine, le menuisier en

⁸²⁴. Voir GARRIOCH (D.), *Neighbourhood and Community...*, *op. cit.*, p. 102.

⁸²⁵. Il s'agit de 3 courtiers, 1 metteur en œuvre, 1 horloger, 1 perruquier et 1 chandelière rue Mazarine ; 2 bijoutiers, 1 courtier, 1 perruquier et 2 tailleurs rue Dauphine ; 3 horlogers, 2 bijoutiers, 2 merciers, 1 chapelier dans l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, etc.

carrosses Dubois, rue du Faubourg-Saint-Antoine le fournissent en montres, le vitrier Le Vieil, rue de la Montagne-Sainte-Genève, lui vend des couverts et une montre, le cordonnier Curot, rue des Boucheries, une paire de boucles d'oreilles de brillant, le peintre en bâtiments Neveux, rue des Gravilliers, une paire de bracelets, le marchand de vin Charmoy, rue de la Verrerie, un étui et une montre...

Retenons de cette présentation incomplète du réseau géographique des clients d'un bijoutier et d'un tapissier l'importance de la notion de voisinage qui s'explique par la situation idéale des boutiquiers, à la fois au cœur du marché du luxe et de l'habitat élitaires. La forte dispersion tient à des facteurs variables : la renommée du boutiquier qui attire la pratique au delà de son quartier, le mode de consommation aristocratique, l'interaction des liens professionnels, la mobilité du marchand, la revente et la circulation des objets, discernable grâce au livre d'achats du bijoutier. La place des marchands – fournisseurs ou acheteurs – dans les registres souligne le rôle crucial des réseaux professionnels : le métier ne s'exerce pas en solitaire et le boutiquier est inséré dans le marché par des liens multiples. C'est vers les collaborations marchandes qu'il faut se tourner désormais pour observer un dernier aspect de l'espace boutiquier : le territoire financier.

Les territoires financiers : des aires de crédit typées selon le métier

Les bilans de faillite, grâce aux listes des créanciers et débiteurs, permettent de mener une micro-analyse spatiale du crédit. Le terme spatial est à souligner : à partir du moment où l'on ne peut prendre en compte que les créanciers et les débiteurs dont l'adresse est connue, l'analyse est forcément partielle. Le but n'est pas alors l'étude du crédit, qui exige d'autres documents, mais celle de son inscription spatiale. Les bilans et les contrats d'union des créanciers retrouvés

aux Archives de Paris le permettent ⁸²⁶ : ont été retenus dix cas, six bijoutiers et quatre tapissiers, particulièrement riches en adresses (point faible des documents), situés à dessein dans des quartiers différents, les bijoutiers Claude Langlois, rue Saint-Séverin (il fit faillite en 1779), Fortier, rue Guénégaud (1789), Granchez, quai Conti (1787), Auguste Langlois (1789) et Baudouin (1784), rue Saint-Honoré, le joaillier Leconte, dans la Cité (1778 et 1784) ; les tapissiers Law, rue Saint-Honoré (1788), Brianchon, rue Saint-Denis (1790), Guyard, rue de la Verrerie (1779) et Chapuy, rue du Bac (1781) ⁸²⁷.

Les cartes mettent à jour des phénomènes de proximité et d'éloignement qui s'expliquent par les spécificités socio-professionnelles de l'espace urbain (voir documents F et G, atlas). Les géographies du crédit diffèrent profondément selon les métiers car les liens financiers reposent en grande partie sur les collaborations professionnelles : les boutiquiers empruntent à des détenteurs de capitaux, banquiers, bourgeois de Paris, officiers du roi, etc., mais surtout à d'autres marchands. Du coup, entre les bijoutiers et les tapissiers, le contraste territorial est fort (voir document E, cartes 3 et 4, atlas). Les réseaux diffèrent également d'un boutiquier à l'autre : aussi, même s'ils sont voisins, d'un bijoutier à l'autre, d'un tapissier à l'autre, malgré un air de famille, les micro-aires de crédit varient. L'espace ne fournit pas en lui-même les conditions d'un rapport : des acteurs en situation de proximité géographique peuvent connaître une défaillance de liaison, par exemple s'ils sont en relation avec des partenaires géographiquement éloignés ; les jeux de coordination peuvent aussi se mettre en place hors de tout contexte spatial ⁸²⁸.

⁸²⁶. Les sources sont présentées au chapitre 8.

⁸²⁷. Voici les marchands et les cotes de leur dossier : Granchez (Arch. de Paris, D4B6 91-6280), Baudouin (D4B6 31-1675), Leconte (D4B6 69-4518), Claude Langlois (D4B6 70-4603), Auguste Langlois (A. N., Minutier central, et/XXVII/495) et Fortier (D4B6 104-7367) pour les bijoutiers ; Guyard (et/XXVII/405), Chapuy (D4B6 83-5543), Brianchon (et/XCII/950) et Law (D4B6 102-7192) pour les tapissiers. Selon les cas, les documents précisent les adresses des créanciers et des débiteurs ou, plus souvent, seulement celle des créanciers.

⁸²⁸. Voir PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, op. cit., p. 25, p. 32 et p. 36 : « En soi la proximité d'acteurs, dans un espace donné, ne conduit pas nécessairement à densifier la coordination. La proximité géographique est donc subordonnée à la proximité organisée [...]. Pour passer d'une simple juxtaposition à un jeu de coordination, il faut que les acteurs disposent de représentations communes » (p. 32).

Le territoire polarisé des bijoutiers, reflet d'un métier étroit exercé entre pairs

Les six cartes qui figurent les créanciers et parfois les débiteurs des bijoutiers possèdent plusieurs points communs, quel que soit l'emplacement de la boutique : le poids de la Cité, le déséquilibre entre les rives avec l'importance des quartiers du Louvre, du Palais-Royal et Saint-Denis, l'absence du sud-est, enfin un territoire relativement resserré (voir document F, cartes 1 à 6, atlas, et documents n° 19, annexe) ⁸²⁹. Inutile d'épiloguer sur ces caractéristiques : les cartes traduisent l'implantation du petit monde des marchands et artisans en pierres et métaux précieux, orfèvres, bijoutiers, joailliers, horlogers, courtiers et négociants... Leur intérêt est qu'elles révèlent d'un coup d'œil les inextricables liens entre réseaux professionnel et financier. En l'absence de marché financier institutionnalisé, le boutiquier, du moins riche au plus aisé, demande crédit à ses confrères et/ou à ses fournisseurs. Baudouin, dont l'actif s'élève à 12 000 livres en 1784, fait appel à 13 bijoutiers, 4 joailliers, 3 orfèvres, 3 négociants, etc. Ils représentent les trois quarts des 37 créanciers et habitent en majorité dans la Cité (12) et aux alentours de la rue Saint-Honoré (9) (voir carte 1, document F, atlas). Granchez, dont l'actif atteint presque 400 000 livres en 1787, s'appuie sur 89 marchands parisiens (outre 6 étrangers et 2 provinciaux) ; 90 % d'entre eux travaillent dans la même branche (voir document n° 19-6, annexe) ⁸³⁰. Nulle surprise, dans ces conditions, à voir briller la Cité, cœur du luxe parisien, où sont domiciliés 11 orfèvres, 3 horlogers, 2 miroitiers, 1 fondeur, 1 émailleur, 1 faïencier et 1 négociant (voir carte 6, document F, atlas).

Sans remettre en question les caractéristiques susdites, la localisation, les réseaux particuliers de collaboration et la taille de l'entreprise influent sur la répartition des créanciers. Le quartier de la boutique est presque toujours avantage : la proximité interfère avec l'espace professionnel. Concurrence et

⁸²⁹.Notons l'exception du bijoutier Claude Langlois, rue Saint-Séverin (carte 5, document F) : des débiteurs excentrés élargissent le territoire.

⁸³⁰.Ce sont 34 orfèvres, 8 négociants, 8 tabletiers, 7 horlogers, 4 fondeurs, 2 bijoutiers, 2 doreurs, 2 miroitiers.

coopération ne sont pas antinomiques et peuvent se combiner dans des configurations très diverses, qui tiennent au mode d'organisation propre à chaque lieu, mais aussi aux formes complexes de confiance qui y prévalent⁸³¹. Le cadre peut être restreint. Ainsi, 37 % des créanciers d'Auguste Langlois, rue Saint-Honoré, habitent les quartiers du Louvre et du Palais Royal (voir carte 2, document F, atlas, et document n° 19-2, annexe)⁸³². Les marchands de la rive gauche, plutôt rares, se font un peu plus nombreux lorsque la boutique est située de ce côté-là : Claude Langlois, rue Saint-Séverin, a pour principal créancier Langlois l'aîné, coutelier rue Dauphine, un orfèvre rue des Quatre-Vents, un bijoutier rue Hautefeuille et un bourgeois rue des Brodeurs (voir carte 5, document F, atlas). Mais l'attraction exercée par la Cité, proche de la boutique, reste plus forte (41,5 % des créanciers). 15 créanciers de Granchez, quai Conti, sont établis rive gauche, dont une dizaine à proximité de la boutique : quai Conti, rues Dauphine, Guénégaud et du Colombier (voir carte 6, document F, atlas, et document n° 19-6, annexe)⁸³³. Quand la boutique se trouve dans un des hauts lieux de la bijouterie parisienne, comme celle du joaillier Leconte dans la Cité, la proportion atteint des sommets : 72 % des créanciers (46 sur 64) vivent dans la partie occidentale de l'île (voir carte 3, document F, atlas, et document n° 19-3, annexe)⁸³⁴. Cependant, les réseaux professionnels et personnels jouent aussi car deux boutiquiers voisins ne partagent pas les mêmes fournisseurs et associés. Langlois, rue Saint-Honoré, privilégie son quartier, la Cité, la rue Saint-Martin et ses alentours : rues Aubry-le-Boucher, Bourg-l'Abbé, aux Ours, Grénéta... Baudouin, même rue, s'appuie davantage sur les bijoutiers de la Cité (40,5 %,

⁸³¹. PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, op. cit., p. 18. Le problème de la confiance est étudié dans la troisième partie.

⁸³². 7 rue Saint-Honoré (5 bijoutiers, 1 horloger, 1 joaillier), 4 au Palais-Royal (bijoutiers et négociants), 2 rue de Richelieu (négociant et marchand de vin), 1 orfèvre rue Croix-des-Petits-Champs, 1 bijoutier rue de l'Arbre-Sec.

⁸³³. 4 rues Dauphine (orfèvre, horloger, fourbisseur, boutonnié), 2 quai Conti (son fils et un orfèvre), 2 rue Guénégaud (orfèvres), 2 rue du Colombier (négociant et tailleur).

⁸³⁴. 10 quai des Orfèvres (5 joailliers, 3 orfèvres, 2 horlogers), 7 rue Saint-Louis (3 orfèvres, 2 joailliers, négociant, graveur), 5 rue du Harlay (orfèvre, courtier, quincaillier, gainier, perruquier), 4 dans les cours du Palais (3 orfèvres, maître de pension), 3 quai de l'Horloge (2 orfèvres, joaillier), 2 quai des Morfondus (bijoutiers), 2 rue de la Barillerie (quincaillier, apothicaire), 2 rue Sainte-Anne (orfèvre, boutonnié), 1 rue de la Vieille-Draperie (joaillier), 1 pont Saint-Michel (orfèvre).

contre 22,5 % pour Langlois ; voir cartes 1 et 2, document F, atlas, et documents n° 19-1 et 19-2, annexe). La proximité s'efface devant les liens professionnels. Enfin, la taille de l'entreprise influe sur l'espace mis en jeu ⁸³⁵ : selon la renommée et le chiffre d'affaires, les aires de crédit s'étendent ou se rétractent. Les boutiques de Fortier et de Granchez sont proches l'une de l'autre et les deux cartes font apparaître le pôle de la Cité, mais là s'arrêtent les similitudes (voir cartes 4 et 6, document F, atlas). Le premier, rue Guénégaud, s'appuie sur 47 créanciers situés la plupart dans la Cité ⁸³⁶ et le long de la rue Saint-Martin ⁸³⁷. Le second, quai Conti, fait appel à des créanciers plus nombreux, plus variés, une trentaine de métiers contre une dizaine, et plus dispersés (voir documents n° 19-4 et n° 19-6, annexe). Le critère du voisinage n'est pas le plus important pour ce grand marchand qui n'hésite pas à chercher loin de sa boutique les spécialistes dont il a besoin : la manufacture de porcelaine de la Reine, rue neuve-des-Mathurins, le fondeur Viel, rue du Faubourg-Saint-Martin, le tabletier Loyer, porte Saint-Martin, la mercière Argand, rue du Mail, les orfèvres Tugot et Rossion, rue de la Verrerie... sans compter les négociants étrangers, quatre Anglais et deux Suisses, et les non-Parisiens (originaires d'Arnouville, près de Gonesse, et de Besançon) ⁸³⁸.

Le territoire élargi des tapissiers, reflet de collaborations variées

La géographie tapissière présente deux grandes différences avec celle des bijoutiers. La première concerne la répartition générale : la Cité disparaît quasiment (2,5 % des adresses) tandis que surgissent les faubourgs orientaux, Saint-Antoine surtout, rive droite, et Saint-Marceau, rive gauche. L'est parisien représente presque un tiers des créanciers et débiteurs (le nord-est 26 %, le sud-

⁸³⁵. Voir GARRIOCH (D.), *Neighbourhood and Community...*, *op. cit.*, p. 102-105.

⁸³⁶. 8 joailliers, 2 orfèvres et 1 horloger partagés entre la place Dauphine, le quai des Orfèvres et la rue Saint-Louis, outre la rue Saint-Éloi.

⁸³⁷. Rues des Cinq-Diamants (orfèvre), Bourg-l'Abbé (mercier), aux Ours (quincaillier), Grénéta (orfèvre, doreur, tabletier), Saint-Martin (7 dont 4 bijoutiers, marchand de cannes et négociant) et du Faubourg-Saint-Martin (négociant, tabletier).

⁸³⁸. Le cas du mercier bijoutier Granchez est développé au chapitre 8.

est 4,5 %) contre 10 % pour les bijoutiers. La part de l'ouest est renforcée, avec 67 % contre 55 % précédemment (le nord-ouest, 53 % ; le sud-ouest, 14 %). Sur les cartes des créanciers du bijoutier Langlois et du tapissier Law, installés tous deux rue Saint-Honoré, ressortent le pôle de la Cité pour l'un, le pôle du faubourg Saint-Antoine pour l'autre (voir document F, carte 2, et document G, carte 3, atlas). La seconde différence concerne l'étendue des aires de crédit, plus large chez les tapissiers. L'espace paraît moins centralisé. L'équivalent de la Cité n'existe pas et, contrairement aux bijoutiers, aucun quartier ne domine systématiquement pour l'ensemble de la profession ⁸³⁹. Et pourtant, comme pour les bijoutiers, les relations de voisinage interfèrent : les trois tapissiers établis rive droite ont peu de créanciers sur la rive gauche. Hormis un petit noyau proche de sa boutique – rues de la Verrerie (doreur, ébéniste, tailleur), de la Poterie (mercier, peintre), de la Coutellerie (bourgeois de Paris), de la Tisseranderie (menuisier) et Saint-Martin (mercier, serrurier, négociant) –, les créanciers de Guyard, rue de la Verrerie, sont disséminés à l'est, au nord et à l'ouest, jusque dans les faubourgs (voir carte 2, document G, atlas, et document n° 18-2, annexe) ⁸⁴⁰. Law, malgré sa situation occidentale, rue Saint-Honoré, privilégie le quartier de la Place royale (10 sur 32) ⁸⁴¹. Quelques créanciers sont de proches voisins néanmoins : rues Saint-Honoré, des Bourdonnais ou du Four (voir carte 3, document G, atlas, et document n° 18-3, annexe) ⁸⁴². Brianchon, rue Saint-Denis, lui, est orienté vers le nord-ouest. Excepté deux ébénistes rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton et un serrurier rue de Ménilmontant, la plupart des créanciers (37 sur 49) sont dispersés un peu partout dans les quartiers occidentaux, entre le quartier Saint-Martin à l'est, le Palais-Royal à l'ouest et les rues de Cléry et du Faubourg-Saint-Denis au nord (voir carte 1,

⁸³⁹.Le nord-ouest prime dans deux cas, pour les boutiques situées rue Saint-Denis et de la Verrerie, le nord-est dans un cas, avec la rue Saint-Honoré, le sud-ouest aussi, avec la rue du Bac.

⁸⁴⁰.Rues Saint-Antoine, du Faubourg-Saint-Antoine, de Charonne, boulevard du Temple, rues du Faubourg-Saint-Denis, Poissonnière, de Cléry, des Petits-Carreaux, Comtesse-d'Artois, Chanvrerie, Cossonnerie, aux Fers, Saint-Honoré, Bourdonnais, Déchargeurs, Chevalier-du-Guet. 29 créanciers sur 40 habitent dans les faubourgs.

⁸⁴¹.Rues de Charenton (gainier), Traversière (menuisier), Saint-Nicolas (ébéniste), du Faubourg-Saint-Antoine (4 ébénistes, menuisier), de Charonne (serrurier) et de la Roquette (poêlier).

⁸⁴².Rues Saint-Honoré (mercier, négociant, doreur), des Bourdonnais (marchand de soie) ou du Four (bijoutier, boulanger).

document G, atlas, et document n° 18-1, annexe). Chapuy, rue du Bac, est le seul à accorder une part notable aux habitants de la rive gauche (15 sur 41, voir carte 4, document G, atlas, et document n° 18-4, annexe) ⁸⁴³. Si 92 % des créanciers et débiteurs de Brianchon, rue Saint-Denis, habitent la rive nord, 44 % de ceux de Chapuy sont sur la rive sud.

Les dissemblances entre bijoutiers et tapissiers s'expliquent par deux raisons intrinsèquement liées : une implantation urbaine et des réseaux professionnels différents. L'éparpillement des créanciers traduit la composition des réseaux professionnels. Si les bijoutiers s'appuient avant tout sur des bijoutiers et des orfèvres, les tapissiers font eux appel à des collaborateurs très variés : marchands d'étoffes, quincailliers et marchands de fer, artisans du bâtiment tels que serruriers, menuisiers, ébénistes, peintres, sculpteurs... Le tapissier, maître marchand ès décorations, est le grand ordonnateur des intérieurs ; il coordonne le travail de toute une série d'artisans ⁸⁴⁴. À la diversité des collaborations correspondent des territoires plus élargis. Les cartes témoignent des spécificités de la géographie artisanale et marchande : la concentration des métiers du bois dans le faubourg Saint-Antoine et des marchands d'étoffes rues Saint-Denis et Saint-Honoré, la dispersion des artisans du bâtiments, rives droite et gauche, avec une implantation notable dans le quartier Saint-Martin (serruriers, miroitiers, marbriers, peintres, menuisiers, tapissiers...), la présence dans le quartier Sainte-Geneviève des fondeurs et graveurs, des miroitiers et tapissiers, des fabricants de couvertures et des tanneurs, etc. (voir chapitre 5). Les tapissiers Guyard, rue de la Verrerie, et Brianchon, rue Saint-Denis, font ainsi appel à de multiples collaborateurs situés un peu partout dans la ville. Le premier travaille avec un peintre rue du Faubourg-Saint-Denis, un sculpteur-marbrier boulevard du Temple, des menuisiers rues du Faubourg-Saint-Antoine, de Charonne, de Cléry, des Petits-Carreaux et Poissonnière, un marchand de papiers peints quai

⁸⁴³.Rues du Bac (avocat), du Four, Sainte-Marguerite (mercier papetier), de Buci (marchand de fer, bourgeois), Dauphine (tailleur, bijoutier), des Quatre-Vents (tapissier, coiffeur), des Cordeliers (tourneur, bourgeois), de la Comédie-Française (mercière), des Fossés-Monsieur-le-Prince (le tapissier Chapuy père), place de la Sorbonne (cardeuse), rue Saint-Nicolas (abbé)...

⁸⁴⁴.Ce point est développé aux chapitres 8 et 9.

de Conti, un fabricant de couvertures rue Saint-Victor, deux rubanniers rue de la Contrescarpe, des marchands d'étoffes rue Saint-Honoré, de la Ferronnerie, Saint-Martin, pont Notre-Dame, enclos de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés... ; le second avec 7 négociants (rues Mauconseil, Montorgueil, de la Verrerie...), un doreur marchand cloutier rue Guérin-Boisseau, 3 ébénistes (rues de Charenton, du faubourg-Saint-Antoine et aux Ours), 3 menuisiers (rues des Petits-Carreux, de Cléry et Mouffetard), un miroitier rue Bourg-l'Abbé, 3 quincailliers (rues du Bout-du-Monde, Saint-Martin et vis-à-vis les Filles-Dieu), 2 serruriers (rues de l'Arbre-Sec et de Ménilmontant), un horloger rue Montmartre, 5 marchands de fer (rues Saint-Honoré, Comtesse-d'Artois), 2 frangers (rues Saint-Denis et Quincampoix), un mercier rue Grenier-Saint-Lazare, un tailleur rue Saint-Honoré, un tanneur rue Censier... Bref, proximités spatiale et professionnelle sont loin de coïncider.

La localisation de la petite entreprise de luxe met en jeu de manière nuancée les dynamiques de proximités. De par leur nature concurrentielle, les commerces se développent dans un espace circonscrit autour de quelques lieux clés. Les aires de chalandise, d'approvisionnement et de crédit mobilisées sont marquées par cette polarisation mais elles sont aussi construites sur d'autres logiques : il n'y a pas un déterminisme absolu dans la proximité. Les aires de fréquentation, des marchands comme des consommateurs, reposent sur des besoins précis qui déterminent un choix pragmatique des lieux, mais elles dépendent aussi de l'offre ; elles résultent donc de compromis ⁸⁴⁵. S'interroger sur le territoire de la boutique revient à penser ensemble les implantations commerciales et leurs points forts, les mécanismes de la consommation, la division du travail et les collaborations professionnelles, bref les stratégies spatiales dissemblables des agents du marché, alliées à des dispositifs de coordination qui ne relèvent pas seulement de la dimension géographique, dont font partie

⁸⁴⁵.BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville, op. cit.*, p. 136.

les relations de crédit, véritable épine dorsale de l'entreprise. C'est pourquoi, après avoir cerné les implications spatiales du crédit, est-il temps de mettre en lumière son rôle crucial dans les liens d'interdépendance qui enchaînent les acteurs de l'échange.

TROISIÈME PARTIE

LA BOUTIQUE EN CHIFFRES

CHAPITRE 7

Les écritures : tenir (le) compte du temps

« Tout le monde achète le pain à crédit ⁸⁴⁶ ». Au XVIII^e siècle, la plupart des échanges repose sur le crédit, quelle que soit leur importance : le médiocre boulanger comme le prospère négociant en soie font tourner leur entreprise grâce à lui. Étudiant son usage dans l'Angleterre des XVI^e et XVII^e siècles, Craig Muldrew utilise, pour qualifier l'économie, l'expression de *credit economy* tant l'expansion est liée à son essor ⁸⁴⁷. Le recours généralisé au crédit est une réponse au problème de la mobilisation et de la mobilité de l'argent, en l'absence d'institutions de crédit et de marché financier spécialisé. La France n'a connu que tardivement et très partiellement la banque de style moderne, à partir de la Caisse d'Escompte, lancée en 1776 pour être un organisme de crédit commercial

⁸⁴⁶.Abbé Galiani, *Dialogue sur le commerce des blés* (1770), cité par KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, *op. cit.*, p. 159.

⁸⁴⁷.MULDREW (C.), *The Economy of Obligation. The Culture of Credit and Social Relations in Early Modern England*, Basingstoke et New York, Palgrave, 1998, p. 95 ; Id., « "Hard food for Midas": cash and its social value in early modern England », *Past & Present*, n° 170, février 2001, p. 84 et *passim*. Craig Muldrew use de deux métaphores pour décrire les rôles respectifs de la monnaie et du crédit : l'or et l'argent ne sont pas l'eau sur laquelle flotte le vaisseau de l'économie, mais l'ancre qui maintient le bateau en place sur une mer de crédit (« "Hard food for Midas"...», p. 84) ; bien que la monnaie servît de mesure pour les transactions économiques, en réalité, c'était seulement le lubrifiant qui huilait les rouages de la grande machine du crédit. (*The Economy of Obligation...*, p. 101). Il règne une économie du crédit, dans laquelle tout est mesuré par des prix monétaires, mais où l'argent n'est pas le principal moyen d'échange.

mais rapidement transformée en banque des banquiers pratiquant le ré-escompte, à la disposition des contrôleurs généraux⁸⁴⁸. Les besoins du commerce étaient satisfaits par le système monétaire et de crédit traditionnel (excepté les années de l'expérience de Law), basé sur les banquiers privés et les vieilles techniques de change. Celles-ci ne changent pas durant la période mais se multiplient, soutenues par l'expansion des prix, des stocks, des flux monétaires et des échanges, qui favorisèrent la stabilisation monétaire acquise en 1726. Le XVIII^e siècle est un moment « d'inflation » d'or et d'argent grâce aux apports sud-américains renouvelés (en particulier brésiliens), qui donnent un soubassement élargi aux moyens de paiement, monnaies et papiers⁸⁴⁹. Dans ce contexte d'abondance, le rassemblement de capitaux n'en demeure pas moins malaisé pour les petits entrepreneurs ; le manque de liquidités est général et le paiement comptant, rare⁸⁵⁰. Le stock monétaire français double peut-être ou plus, au cours du siècle ; dans le même temps l'usage de la monnaie scripturale se répand, ce qui augmente la masse monétaire sous forme papier : les lettres de change, qui sont devenues un instrument très souple de transfert et de crédit, les papiers de commerce les plus divers et une masse de billets que font circuler les financiers. L'argent liquide ne paraît pas le principal moyen d'échange dans le commerce. La pratique du prêt à intérêt ne se discute plus depuis longtemps dans le milieu négociant, en dépit de la prohibition de l'usure par l'Église catholique. Pour les grands marchands lyonnais, il « ne s'agit point d'examiner

⁸⁴⁸.BOUVIER (J.), « Vers le capitalisme bancaire : l'expansion du crédit après Law », dans BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France...*, op. cit., p. 301-321 ; LÜTHY (H.), *La Banque Protestante en France : de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, Éditions de l'EHESS (réimpression de l'édition de 1959, Paris, SEVPEN), t. III, chapitre I : « Contours du "siècle de Louis XV" », p. 9-46.

⁸⁴⁹.BOUVIER (J.), « Vers le capitalisme bancaire... », chap. cit. ; LABROUSSE (E.), « Inflation d'argent, inflation d'or. Le stock monétaire français : doublement, triplement ? », dans BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France...*, op. cit., p. 394-395 ; MORINEAU (M.), *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, chapitre 4 : « L'argent et l'or d'Amérique au XVIII^e siècle », p. 351-549.

⁸⁵⁰.BERGERON (L.), « Les réseaux de la finance internationale », art. cit. ; BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 1, p. 411 ; MEUVRET (J.), « Circulation monétaire et utilisation économique de la monnaie dans la France du XVI^e et du XVII^e siècle », dans *Études d'histoire économique. Recueil d'articles*, Paris, Armand Colin, 1971, *Cahier des Annales*, n° 32, p. 127-138. Voir pour l'Angleterre, où la situation est comparable : MULDREW (C.), « "Hard food for Midas" ... », art. cit., p. 78, p. 88-89 ; Id., *The Economy of Obligation...*, op. cit., « Money and credit », p. 98-103 ; ANDERSON (B. L.), « Money and the structure of credit in the eighteenth century », *Business History*, vol. XII, n° 1, janvier 1970, p. 85-101.

théologiquement l'insoluble question de l'intérêt de l'argent. Quand il est marchandise, il a un prix. Qu'il soit commercé, comme tout autre chose, c'est une proposition qui se prouve par le fait et par les plus respectables autorités⁸⁵¹ ». En Angleterre, la part des échanges monétarisés atteint moins de 10 %, voire moins de 7 % de l'ensemble. À partir de la période élisabéthaine, le manque de liquidités fut tel que des marchands, boulangers, aubergistes, brasseurs..., ou des villes se mirent à faire circuler des jetons (*tokens*) de faible valeur, en moyenne un demi-penny, à leur nom. Leur usage, strictement local et destiné aux plus pauvres, reposait sur la confiance intra-communautaire⁸⁵². La circulation de jetons est toujours d'actualité à la fin du XVIII^e siècle dans le Lancashire ; elle est organisée par des manufacturiers, orfèvres, sellier, drapier, horloger... Le célèbre entrepreneur Matthew Boulton en frappa une grande quantité en 1797.

L'importance du crédit est de permettre de différer le paiement mais surtout de rendre possible les échanges, les billets de crédit devenant substitut de la monnaie⁸⁵³. Les marchands, hommes d'argent par excellence, y compris, dans le petit commerce, les plus riches orfèvres, bijoutiers et ceux qui se situent à l'intersection de la production et du commerce tels les drapiers, participent activement aux réseaux de crédits locaux, à l'instar des notaires⁸⁵⁴. L'argent est pour eux un élément incomparable de puissance. La boutique est donc une des plaques tournantes du crédit, et ce n'est pas le moindre de ses attraits. Le service, rarement gratuit, est attendu de la part des clients ; pour le commerçant, c'est

⁸⁵¹ .CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais au XVIII^e siècle : contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, t. II, p. 953.

⁸⁵² .Quelques 12 millions de jetons furent produits entre 1649 et 1672, pour une valeur estimée à 15 000 livres, voire 10 000 livres, lorsque le gouvernement interdit leur production et les remplaça par de menues pièces (*farthings*), comme il l'avait déjà tenté sous les règnes de James I^{er} et Charles I^{er} (MULDREW (C.), *The Economy of Obligation...*, *op. cit.*, p. 100).

⁸⁵³ .LAVINGTON (F.), *The English Capital Market*, s. l., Methuen, 1921, p. 39-40, cité par ANDERSON (B. L.), « Money and the structure of credit... », *art. cit.*, p. 96.

⁸⁵⁴ .Sur le crédit drainé par les notaires, voir HOFFMAN (Ph.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTHAL (J.-L.), « Économie et politique. Les marchés du crédit à Paris, 1750-1840 », *Annales HSS*, n° 1, janvier-février 1994, p. 65-98 ; Id., *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001. Sur le marchand, « homme d'argent », voir LÉON (P.), « Les nouvelles élites », dans BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France...*, *op. cit.*, p. 610 *sqq.*

un moyen de se les attacher ⁸⁵⁵. Mais la contrepartie est rude car les commerçants sont à leur tour pris dans l'enchevêtrement du crédit. Ils vivent entre ceux qui leur doivent de l'argent et ceux à qui ils en doivent, écrit Fernand Braudel : « équilibre précaire, au bord, sans fin, de la culbute ⁸⁵⁶ ». La question clé est bien le contrôle du crédit, de lui dépend la réussite ou l'échec de l'entreprise, si petite soit-elle, et donc du temps. Qui dit crédit, dit facilité de paiement, rapidité de l'échange et gains. C'est l'huile des rouages, qui entraîne aussi vulnérabilité et incertitude : une chronologie mal contrôlée, la défaillance d'un riche client, l'importance des maillons faibles de la chaîne peuvent l'entraîner et entraîner la chute ; l'interdépendance peut devenir redoutable et provoquer une cascade de faillites. Le crédit favorise l'échange mais en lui associant le risque. Il est dangereux mais incontournable. Comment les boutiquiers dominent-ils le temps, cette donnée inéluctable et imprévisible, et l'art de la synchronisation, qui est au cœur du problème économique ? Comment maîtrisent-ils les flux et les jeux d'argent, sous leurs formes variées ? Bref, comment font-ils face à l'incertitude ⁸⁵⁷ ?

Dans le domaine du petit commerce, la réponse peut se lire dans l'étude des livres de comptes et des bilans ; les archives boutiquières, à la différence de celles des grands marchands, ne possèdent aucune correspondance. Deux moments illustrent la démarche : analytique, via l'étude de la comptabilité et d'un cas particulier, puis synthétique, via le tableau de la « grande forêt du crédit ⁸⁵⁸ » (chapitres 7 et 8). La comptabilité boutiquière n'est pas une science

⁸⁵⁵. Voir KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, *op. cit.*, chapitre V : « Le pain à crédit », p. 159-172 ; ANGLERAUD (B.), « Le pain quotidien : la boutique boulangère au cœur des sociabilités de quartier du XIX^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, *op. cit.*, p. 369-380 ; MAILLARD (B.), « Le pain et l'argent : les usages du crédit chez les boulangers au XVIII^e siècle », dans *Ibid.*, p. 357-367.

⁸⁵⁶. BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, t. 2, p. 57. Voir aussi HOPPIT (J.), « The use and abuse of credit in eighteenth-century England », dans MCKENDRICK (N.), OUTHWAITE (R. B.), éd., *Business life and public policy. Essays in honour of D. C. COLEMAN*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 (1986), p. 66-67.

⁸⁵⁷. Voir LEPETIT (B.), « Le présent de l'histoire », dans Id., *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 252 *sqq.*, p. 277-280. Même si sa réflexion se situe à un tout autre niveau, de type macro-économique, il n'empêche qu'elle peut éclairer aussi la micro-économie : GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 425. L'auteur penche pour un modèle temporel « qui intègre une part d'aléatoire et d'imprévisibilité ».

⁸⁵⁸. HIRSCH (J.-P.), *Les deux rêves du Commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1991, p. 60.

exacte, une activité neutre qui noterait les faits de l'activité économique. Inséparable du contexte social et institutionnel dans lequel elle s'est développée, c'est une pratique constitutive des relations socio-économiques, une façon particulière de comprendre, d'organiser, d'essayer d'avoir prise sur ses contemporains et sur les événements ; c'est à la fois une forme de pouvoir et de connaissance ⁸⁵⁹. Les calculs comptables livrent donc beaucoup plus qu'un miroir déformé de la réalité économique.

L'état des lieux exige de voir comment les boutiquiers notent leurs activités. L'inlassable inventivité des registres, qui réussit à rendre attrayante une écriture *a priori* rébarbative, met en lumière l'appropriation des normes comptables par les boutiquiers : chacun les fait siennes à sa façon... L'histoire de la comptabilité est avant tout celle de son adaptation empirique à l'évolution des conditions de fonctionnement et de l'environnement des entreprises ⁸⁶⁰. La gestion du temps apparaît à travers un cas particulier, offert par la diversité des registres du bijoutier Aubourg. Les rythmes du boutiquier, de la clientèle, des fournisseurs, de la conjoncture sont dissemblables, voire discordants, et les écritures qui les reflètent inlassablement n'en peuvent mais : la faillite est le résultat d'une accumulation de décalages malencontreux.

La tenue des livres de comptes : « l'ordre est l'ame du commerce ⁸⁶¹ » ?

Simona Cerutti, dans un article au titre suggestif, « Normes et pratiques, ou de la légitimité de leur opposition », a étudié de manière dynamique le lien

⁸⁵⁹. HOPWOOD (A. G.), MILLER (P.), éd., *Accounting as social and institutional practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, Introduction, p. 1-2.

⁸⁶⁰. COLASSE (B.), *Comptabilité Générale (PCG 1999, IAS et Enron)*, Paris, Economica, 2003 (8^e édition), p. 42.

⁸⁶¹. SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant...*, *op. cit.*, t. I, livre IV, chapitre 4, p. 272.

Les manuels de comptabilité et l'art de tenir les écritures ont été étudiés, en tant que tels ou à l'occasion de leurs recherches, par plusieurs historiens : Raymond de Roover, Jean Meuvret, Pierre Jeannin, Yannick Lemarchand, Charles Carrière, André Lespagnol, Jacques Bottin, Jochen Hoock, Jean Meyer, Willem Frijhoff (voir bibliographie)...

Dans un article récent sur la comptabilité boutiquière (« Les écritures boutiquières au XVIII^e siècle : culture savante, encadrement légal et pratiques marchandes », dans COQUERY (N.), MENANT (F.), WEBER (F.), dir., *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, PUF, à paraître), ont été analysés les liens entre les textes normatifs et les pratiques marchandes, à partir de 117 livres de comptes (47 bijoutiers, 41 merciers, 18 joailliers, 5 tapissiers, 3 horlogers, 2 quincailliers, 1 faïencier) : voir la problématique et l'ensemble des thèmes considérés, non repris ici, dans le *Recueil d'articles*.

entre normes et comportements ou, comme elle le dit autrement, le « rapport des gens au droit et à la justice »⁸⁶². Le contraste entre la loi et la pratique en matière de comptabilité boutiquière fait inmanquablement penser à ses propos, bien que ceux-ci s'attachent à un tout autre domaine, celui de l'activité classificatrice du droit, des liens entre normes juridiques et pratiques sociales. L'écart pose aussi le problème de l'insuffisance de l'archive manuscrite. Les boutiquiers disposaient d'autres modes de contrôle que le registre : des façons de noter moins formalistes⁸⁶³, la mémoire, les échanges directs surtout... qui, eux, n'ont pas laissé de trace écrite. La distance entre la loi, ses minutieux commentaires et les gribouillages désordonnés ou les détournements vaut d'être relevée. À la lecture des seuls registres, il faut faire des efforts d'imagination pour saisir comment les boutiquiers parvenaient à avoir une idée claire de leurs affaires. Et pourtant, aussi étranges qu'elles puissent paraître à notre esprit supposé rationnel et par là facilement méprisant pour les manières singulières, les écritures boutiquières du XVIII^e siècle expriment une manière de dominer le monde, de faire face à la fluidité et à la rudesse du commerce, aux deux sens du terme : relations économiques et humaines sont indissociables.

À la rigidité du code répond la souplesse des pratiques

Depuis l'ordonnance du commerce de 1673, qui tenta d'apporter au droit des marchands cohérence et unité et resta inchangé, en dépit de nombreux projets, jusqu'au Code de 1807, qui n'introduisit aucune innovation majeure, le détaillant doit avoir un *livre* qui contient tout son négoce (article 1)⁸⁶⁴. L'objectif

⁸⁶². CERUTTI (S.), « Normes et pratiques, ou de la légitimité de leur opposition », dans LEPETIT (B.), dir., *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 127-149.

⁸⁶³. À sa manière simpliste, la taille du boulanger permet une comptabilité en partie double puisque la latte de bois, sur laquelle sont faites les incises, est fendue longitudinalement : une partie va au boulanger, l'autre au client. Voir KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, *op. cit.*, « La pratique du crédit », p. 162-163 ; KUCHENBUCH (L.), « Les baguettes de taille au Moyen Âge : un moyen de calcul sans écriture ? », dans COQUERY (N.), MENANT (F.), WEBER (F.), dir., *Écrire, compter, mesurer...*, *op. cit.*

⁸⁶⁴. HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, Paris, PUF, 1986, p. 68 *sqq.* Voir aussi LEMARCHAND (Y.), *Du dépérissement à l'amortissement. Enquête sur l'histoire d'un concept et de sa traduction comptable*, Nantes, Ouest Éditions, 1993 : « L'œuvre de codification, l'ordonnance de 1673 », p. 113-122. Depuis la création de leurs charges, en 1539, les agents de change et de banque devaient tenir un livre journal. L'obligation est étendue à tous les commerçants en 1673 : le titre III de

de la loi, d'après une lettre de Colbert écrite en 1670 au prévôt des marchands de Lyon, était de lutter contre le *désordre* du commerce, causé par les banqueroutes frauduleuses et la *confusion* avec laquelle les négociants tenaient sciemment leurs registres ; il fallait que les autorités puissent *facilement distinguer* les banqueroutes frauduleuses d'avec les autres ⁸⁶⁵. S'adressant à la fois aux négociants et aux détaillants, la loi définit les cadres stricts, soumis à contrôle, dans lesquels doit se refléter toute l'activité commerciale. Elle prône la régularité et le classement, indiquant les instruments de la mise en ordre : livres, lettres, inventaires. En quelques mots seulement est précisée la manière dont doit être rempli le journal (article 5) et en cas de non-observation, la sanction est sévère (article 11). Pour remédier à sa sécheresse furent publiés quantité de commentaires et manuels.

Titre III Des livres et registres...

1. Les négociants et marchands, tant en gros qu'en détail, auront un livre qui contiendra tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs dettes actives et passives, et les deniers employés à la dépense de leur maison...

3. Les livres de négociants et marchands, tant en gros qu'en détail, seront signés sur le premier et dernier feuillet par l'un des consuls [...] [ou] par le maire ou l'un des échevins sans frais ni droits...

5. Les livres-journaux seront écrits d'une même suite, par ordre de date, sans aucun blanc, arrêtés en chaque chapitre et à la fin, et ne sera rien écrit aux marges...

7. Tous négociants et marchands, tant en gros qu'en détail, mettront en liasse les lettres missives qu'ils recevront, et en regard la copie de celles qu'ils écriront...

8. Seront aussi tenus tous les marchands de faire, dans le même délai de six mois, inventaire sous leur seing de tous leurs effets mobiliers et immobiliers, et de leurs dettes actives et passives, lequel sera récolé et renouvelé de deux ans en deux ans.

9. La représentation ou communication des livres-journaux, registres, ou inventaires, ne pourra être requise ni ordonnée en justice, sinon pour succession, communauté et partage de société en cas de faillite...

l'ordonnance est consacré aux livres et registres de commerce. Ceux-ci restent secrets et ne sont présentés qu'en cas de succession, communauté, partage de société, faillite. L'ordonnance ne fait pas mention de méthode comptable ni de l'établissement d'un grand livre ; ce dernier devint obligatoire en 1984 seulement (BÉRARD (V.), LEMARCHAND (Y.), *Le Miroir du Marchand*, s. l., Victor Bérard, 1994, p. 115).

⁸⁶⁵«... aucuns n'ont que de simples brouillons où ils écrivent confusément leurs achats, prests ou emprunts, afin d'oster toutes les lumières qu'on pourroit avoir de leur conduite quand ils viennent à manquer », cité par LEMARCHAND (Y.), *Du dépérissement à l'amortissement...*, *op. cit.*, p. 113-114.

Titre XI Des faillites et banqueroutes

3. Les négocians, marchands et banquiers seront encore tenus de représenter tous leurs livres et registres [...] pour être remis au greffe des juges et consuls, s'il y en a, sinon de l'hôtel commun des villes, ou ès mains des créanciers, à leur choix...

11. Les négocians et marchands, tant en gros qu'en détail, et les banquiers, qui lors de leur faillite ne représenteront pas leurs Registres et Journaux signés et paraphés [...] pourront être réputés Banqueroutiers frauduleux...

12. Les Banqueroutiers frauduleux seront poursuivis extraordinairement, et punis de mort⁸⁶⁶.

L'immense collection de registres de la série D5B6 (faillites) des Archives de Paris – plus de 6 000 entre 1695 et 1792 – prouve à elle seule le relatif respect de la loi : les boutiquiers aussi ont tenu des livres de comptes, même si les traités et les manuels visent d'abord les négociants. En revanche, la majorité s'affranchit de toutes les autres prescriptions et ne suit ni la lettre ni l'esprit de la loi. Le livre journal est bien là, mais point de livres particuliers ni d'inventaires ; les règles formelles d'écriture et de présentation sont ignorées... Plonger dans les registres de faillite fait découvrir un océan de diversité et d'inventivité : chaque carton contient des registres différents par la forme et le fond. Et pourtant, dans le *Parfait Négociant* (1675), écrit pour expliquer un texte juridique rendu peu clair à force de concision, Jacques Savary, qui avait participé aux travaux de la commission chargée de rédiger la loi, reprit en détail la question de la tenue des livres. L'auteur envisage d'abord le cas des négociants, puis celui des marchands en détail « qui font un Commerce considérable », enfin celui des marchands « qui font un Commerce médiocre » puisqu'« il faut que chacun se regle selon la qualité du commerce qu'il fera ; car [les marchands] doivent se souvenir que l'ordre est l'ame du commerce [...] car par le bon ordre l'on a une connoissance parfaite de toutes ses affaires⁸⁶⁷ ». Sans doute Savary parle d'or lorsqu'il poursuit, enfonçant le clou : « s'ils ont des Livres qui contiennent toutes leurs affaires, ils en auront plus grande connoissance, et par

⁸⁶⁶.Code du commerce de 1673, dans JOUSSE, *Commentaire sur l'ordonnance du commerce, du mois de mars 1673 [...] suivi du Traité du contrat de change, par Dupuy de la Serra*, Poitiers, Mmes Lorient, 1828, p. 1-36.

⁸⁶⁷.SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant...*, *op. cit.*, t. I, livre IV, chapitre 4, p. 272. Savary n'envisage que des marchands d'étoffes : il est ancien mercier, même s'il exerça peu de temps.

conséquent négocieront plus prudemment en l'achat et en la vente de leur marchandise : ils connoîtront ce qu'ils doivent et ce qui leur est dû⁸⁶⁸ ». Il précise aussi le nombre de livres nécessaire, adapté à la taille de l'entreprise : neuf pour les marchands de drap d'or, d'argent et de soie, trois pour les petits, le livre d'achat, le livre journal et le livre de caisse. Savary explique comment les remplir avec une grande méticulosité qui témoigne d'une évidente volonté pédagogique, mais aussi d'une bonne connaissance du monde marchand, peu enclin à une telle discipline. Il finit son long commentaire méthodique sur un encouragement.

[Le livre d'achat et de paiement] sur lesquels ils écriront toutes les marchandises qu'ils achèteront journellement d'une même suite, article par article, par ordre de date sans laisser aucun blanc, ni de distance entre un article et un autre pour écrire les marchandises qu'ils auront achetées depuis les premières ; mais il faut arrêter la somme à chaque article à quoi se monteront les marchandises, et si l'on en achète d'autres le lendemain, ou plusieurs jours après du même Marchand, en faire un article du jour qu'elle aura été achetée [...]. Ils écriront aussi sur ce Livre l'argent qui leur sera prêté par leurs amis, en marquant si c'est par billets ou obligations [...] [il ne faut pas écrire le paiement en marge à côté de l'article de la marchandise achetée ; mais au jour le jour, tout d'une suite sur le livre, suivant l'ordre des dates] autrement l'on n'y ajouterait point de foi.

[Le livre journal de vente à crédit] sur lequel les Marchands écriront aussi d'une même suite les marchandises qu'ils vendront à crédit ; et l'argent qu'ils prêteront à quelqu'un par ordre de date, sans laisser non plus aucun blanc ni de distance entre un article et l'autre [...] Ils ne doivent rien écrire non plus en marge, et l'argent qu'ils recevront de leurs débiteurs, ils l'écriront, et en feront un article dans l'ordre des dates [...] autrement il ne serait pas ajouté foi à ce Livre [car on pourrait croire que ce qui est écrit en marge a été ajouté] c'est à quoi les Marchands doivent bien prendre garde, pour ne pas tomber dans l'inconvénient d'une inscription en faux que l'on leur pourroit former, lorsqu'ils demanderont en Justice la condamnation des sommes qui leur seront dûes.

[Le livre de caisse] sur lequel les Marchands doivent écrire tout l'argent qu'ils recevront et celui qu'ils payeront, même la dépense de leur maison [...]. Le Livre de caisse doit être tenu en débit et crédit ; du côté du débit, qui est à main gauche en ouvrant le feuillet, il faut écrire tout l'argent que l'on reçoit, tant des débiteurs, que de

⁸⁶⁸.SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant...*, op. cit., p. 274.

la vente de la marchandise qui aura été vendue comptant pendant la journée tout en un article, et les deniers que l'on emprunte, pour en rendre la caisse débitrice ; et du côté du crédit qui est le feuillet à main droite, il faut écrire tout l'argent que l'on paye et que l'on prête pour la rendre créancière. Ce Livre est très facile à tenir et ne fait aucun embarras, il n'y a qu'un quart d'heure à y employer tous les jours ⁸⁶⁹...

Or que trouve-t-on dans les cartons ? Un mélange étonnant de savoir-faire et de désordre indescriptible. Certes, il s'agit de dossiers de faillite, donc de marchands qui ont échoué, du moins à ce qu'il semble car la faillite est aussi un moyen d'apurer les comptes et ne signifie pas échec définitif ⁸⁷⁰. Il serait facile d'en arguer leur médiocrité, leur incapacité... mais ce n'est pas le cas général, en témoignent les bilans correspondants. Une autre question est celle du lectorat, largement ignoré ⁸⁷¹ : les manuels de commerce étaient-ils au moins lus par les boutiquiers ? Sans doute rarement : la formation se fait sur le tas, dans la boutique même, sans lecture. Attestant l'évolution incessante des pratiques, le deuxième volume du *Parfait Négociant*, composé de « Parere ou Avis et conseils sur les plus importantes matieres du Commerce » (liste utilitaire de questions et réponses), avait peut-être plus de succès, bien qu'une grande partie fût consacrée au maniement des lettres de change dont les petits marchands n'avaient guère l'usage. Vu l'absence globale d'évolution des registres de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle, la gent boutiquière n'a pas été touchée par l'essor du marché éditorial – les manuels de comptabilité se multiplient à partir de la fin du XVII^e siècle – ni par les débuts de la professionnalisation dont témoigne la

⁸⁶⁹.SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant...*, op. cit., t. I, livre IV, chapitre 5 : « De l'ordre que doivent tenir les Marchands en détail, qui font un Commerce mediocre, dans la conduite de leurs affaires, et de la maniere qu'ils doivent tenir leurs Livres », p. 288-295. L'auteur cite, parmi ces marchands, les pelletiers, épiciers, marchands de galons, rubans, futaines, basins...

⁸⁷⁰.Voir CHASSAGNE (S.), « Faillis en Anjou au XVIII^e siècle. Contribution à l'histoire économique d'une province », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1970, p. 477-497 ; MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort au XIX^e siècle. Les faillites*, texte résumé d'une thèse de 3^e cycle (*Commerce et commerçants de Niort et des Deux-Sèvres aux XVIII^e et XIX^e siècles*), Université de Paris I, 1978, p. 337-500 ; Id., « Le commerçant, la faillite et l'historien », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1980, p. 1251-1268 ; Id., « Les Micro-Entreprises dans l'économie du dix-neuvième siècle : l'exemple de Niort », dans *Entreprises et Entrepreneurs XIX-XX^e siècles. Congrès de l'Association française des Historiens Economistes. Mars 1980*, Paris, presses de l'Université Paris Sorbonne, 1983, p. 248-268.

⁸⁷¹.Voir le *Recueil d'articles*, « Les écritures boutiquières... », art. cit. La question de l'éducation du marchand est examinée par Pierre Jeannin, André Lespagnol, Willem Frijhoff dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes...*, op. cit.

légitimation progressive d'un métier hybride, aux membres à la fois enseignants, experts et teneurs de livres ⁸⁷². Toujours est-il que les prescriptions rappelées par Savary, pourtant assorties d'une menace à laquelle les marchands sont particulièrement sensibles (« il ne seroit pas ajouté foi »), ne semblent guère avoir été observées. L'ordonnance ne fut même pas appliquée strictement par les négociants, faute de sanctions ⁸⁷³. L'obligation de faire parapher les livres par les juges consuls, c'est-à-dire l'apposition de la signature du magistrat sur chaque feuillet pour les authentifier, resta par exemple lettre morte, en dépit d'amendes augmentées à plusieurs reprises, car les commerçants devaient se servir de papier timbré, contrairement à ce que prévoyait l'article 3. Devant la résistance des marchands (députations, mémoires, etc.), le gouvernement finit par céder : une déclaration de 1709 les dispensa du droit de paraphe et leur permit de tenir leurs registres « tels qu'il leur plaira » ⁸⁷⁴. Le Code n'a guère bridé l'imagination des comptables ou entravé l'innovation. L'examen des registres de boutiquiers en offre une belle illustration.

L'appropriation des normes : inventivité et diversité

La diversité des registres met en valeur leur appropriation graphique par les boutiquiers et donc les modes de gestion, la maîtrise de la langue et de l'écriture, l'appréhension du monde des affaires (découvrir un *Journal de ma vie* n'est pas donné à tout chercheur...). L'ordre logique et l'esprit de suite se traduisent par la répétition des mêmes formules, le retour des mêmes procédés ⁸⁷⁵. Les boutiquiers, comme les négociants, ne sont pas des illettrés ; ils savent tirer de la comptabilité, celle qu'ils adoptent, des éléments de précision et de clarté.

⁸⁷². Voir LEMARCHAND (Y.), « À la conquête de la science des comptes », variations autour de quelques manuels de comptabilité des XVII^e et XVIII^e siècles », communication aux journées d'études « Écrire, compter, mesurer », ENS Ulm, 22 mars 2001 ; article paru dans HOOCK (J.), JEANNIN (P.), KAISER (W.), dir., *Ars mercatoria... Manuels et traités à l'usage des marchands*, Paderborn, Schöningh, 2001.

⁸⁷³. LEMARCHAND (Y.), *Du dépérissement à l'amortissement...*, *op. cit.*, p. 118.

⁸⁷⁴. *Ibid.*, p. 120-121.

⁸⁷⁵. ROOVER (R. de), « Aux origines d'une technique intellectuelle : La formation et l'expansion de la comptabilité à partie double », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. IX, 1937, p. 191. L'auteur étudie les négociants.

Chacun choisit le format, la façon de noter, les indications qui lui conviennent⁸⁷⁶ et dévoile un peu son caractère : brouillon, expéditif, laconique, confus, méthodique, minutieux. Les négociants ne se piquaient guère plus de régularité : « ayant nourri toutes les affaires je savois m'en donner compte de quelle manière que je les rangeasse⁸⁷⁷. » Le premier contraste, avant même d'ouvrir le livre, est celui du support : court ou long carnet étroit, petit cahier broché (avec ou sans ficelle blanche, orange), relié ou couvert en carton, en parchemin (sur lequel sont de temps à autre griffonnés des chiffres et des notes ; ancienne partition de musique pour l'un d'eux, aux notes carrées en latin), moyen ou grand registre relié (parsemé d'opérations, de lettres majuscules, d'ornements), d'épaisseur, de largeur et de couleur (marrons, verts, miel) variables, avec un cordon simple (fixé au milieu de la reliure) ou double (en haut, en bas) pour le maintenir fermé, en tissu (rouge, rose, beige, vert) ou en cuir⁸⁷⁸. Une fois ouvert, chaque livre a sa présentation : avec ou sans titre (sur la couverture ou à l'intérieur)⁸⁷⁹ ; des folios numérotés (ou non) jusqu'à la fin, en partie ou

⁸⁷⁶.C. Muldrew souligne également la diversité des livres de comptes : « les méthodes selon lesquelles ils étaient tenus étaient hautement personnelles » (MULDREW (C.), *The Economy of Obligation...*, *op. cit.*, p. 61).

⁸⁷⁷.Yannick Lemarchand cite les propos d'un des marchands en gros les plus importants de Bordeaux, Jean Pellet, qui écrit le 25 mars 1731 à la fin de son grand livre : « je ne fais ce mémoire que pour mes enfants ou ceux qui viendront après moi au cas que par malheur quelque personne leur cherchat quelque chicane au sujet de ladite balance desdits comptes et de la façon dont ces livres ont été tenus, comme c'est moi qui les ai tenus et dirigés, je ne me suis pas piqué d'une grande régularité parce qu'ayant nourri toutes les affaires je savois m'en donner compte de quelle manière que je les rangeasse. » (LEMARCHAND (Y.), *Du dépérissement à l'amortissement...*, *op. cit.*, p. 124.)

⁸⁷⁸.Un carton contenait... 89 carnets, dont le « Petit livret pour servir au sieur ... marchand... » (D5B6 5435) ; un autre 53, etc.

⁸⁷⁹.Voici quelques titres de registres de bijoutiers :

— livres d'achats :

« au nom de dieu et de la st vierge livre dachap comanse le 1e mars 1749 appartenant a la veuve bigot a Paris contenant... » (Arch. de Paris, D5B6 1455, p. 1) ;

« journal des marchandises achetées par vve Lemercier tant au credit quau comptant commence le 6 avril 1787 » (D5B6 45, p. 2) ;

« Au nom de Dieu Livre dachat pour la bijouterie a commencer le 31 aoust 1736 » (D5B6 2076, p. 1) ;

— livres de ventes :

« Journal de la vente au comptant faite par moi françois Combes marchand joaillier bijoutier a Paris passage du Saumon à commencer du 1er janvier 1778 » (D5B6 829, p. 3) ;

« Journal de vente au crédit et au comptant, Commencé le 2 janvier 1782, et fini le 16 novembre 1784 » (D5B6 3066, couverture) ; le folio 1 reprend : « A la gloire de Dieu et de la très Ste Vierge ce journal soit commencé le 2 Janvier 1782 » ;

« Livre des Factures commencé le 16 Juin 1766 » (D5B6 396, couverture) ;

« Brouillon des marchandises confiées et vendue a crédit argent donné a comancé du 12 7bre 1785 » (D5B6 857, p. 3) ;

« Livre de compte de Dlle Guerin, vve de Pierre Arribaud Marchande bijoutière a Paris » (D5B6 2249, en quatrième de couverture)

seulement ceux qui sont utilisés, chaque feuille ou une sur deux, voire les deux à la fois ; avec ou sans récapitulatifs, en bas des pages, à la fin du mois... ; l'écriture maladroite, bien dessinée, à l'orthographe plus ou moins maîtrisée, voire phonétique ; des dessins, à l'occasion ; les pages remplies ou aérées ; les biffures faites de gros traits, d'un seul, d'une croix, de zébrures, d'ondulations... ; les pages divisées (ou non) dans le sens de la largeur, chaque jour ou chaque article séparé du suivant par un trait noir (ou deux) tiré à la main de façon plus ou moins habile ; ou/et dans le sens de la longueur en deux, trois, cinq... colonnes (si les sommes sont décomposées en livres, sols, deniers) tracées à l'encre rouge, la date placée au milieu ou à gauche, l'objet vendu et le nom éventuel du client au milieu, le prix à droite : les chiffres sont toujours alignés en colonnes (voir document I, annexe). Lorsqu'il s'agit de livres journaux, les annotations suivent en principe l'ordre des dates, omettant les jours sans activité ; un seul boutiquier inscrit toutes les dates :

Du 19 [janvier] néant, Depuis le deux jusqu'au treize inclusivement il n'a rien été vendu [f° 12, mai 1778], Depuis le 26 exclusivement jusqu'au 1er juin inclusivement point de vente [mai 1778], Le reste du mois point de vente [après le 29 juillet 1778], Depuis le 1er jusqu'au 10 point de vente [août 1778], Du 13, 14, ... et 21 point de vente, Des 26 ... et 29 point de vente, Des 6 ... et 14 point de vente [septembre] ⁸⁸⁰

La marge, contrairement à ce que les textes martèlent, est un espace blanc commode pour indiquer les acomptes successifs et le solde, en face de l'acte correspondant : *doit, au comptant, reçu le... acompte, payé le..., rendu*, etc. ⁸⁸¹, ou bien le nom du client ⁸⁸². Aussi est-elle justement utilisée par plusieurs

« Livres des articles qui me sont dus par des marchands et difairants particuliers à commencer 1751. Cotté 8 » (D5B6 1133, couverture) ;

— livres journaux :

« Journal des achats, ventes de marchandises et négociations pour le sieur Cerf Levy pendant l'année 1776 » (D5B6 3320, p. 1) et, en dernière page : « Je certifie le présent journal sincère et véritable à Paris ce 12 7bre 1777 Cerflevy de Brichon » ;

« Journal brouillon de mon commerce de Paris commencé le 2 mars 1784 » (D5B6 2001, couverture) et, en dernière page : « Je soussigne certifie le présent journal brouillon sincère et véritable à Paris ce 16 Juin 1785. Walfmayer » ;

« Au nom de Dieu Journal Commencé le 22 Xbre 1778 » (D5B6 1993, p. 1) ;

« Commencé le livre le 20 desembre 1776 » (D5B6 4831, p. 1).

⁸⁸⁰. Arch. de Paris, D5B6 829. Voir document I, annexe.

⁸⁸¹. Arch. de Paris, D5B6 1752.

⁸⁸². Arch. de Paris, D5B6 3707.

marchands, y compris par les plus soigneux, tel le tapissier Law. Dans l'esprit de la loi, pour que le journal puisse servir d'instrument de preuve, il fallait laisser cet espace immaculé, de même qu'il ne fallait pas intercaler de blanc entre les enregistrements ; le non-respect des règles était censé ouvrir la porte aux falsifications (rajouts de faux créanciers, dissimulation d'actifs...). Mais les boutiquiers n'en ont cure. Les pratiques deviennent productrices de normes.

Non seulement la présentation des registres diffère selon les marchands mais elle peut varier dans le cours de l'ouvrage, soit parce que le rédacteur change (l'écriture, les habitudes de notes diffèrent d'un rédacteur à l'autre), soit parce que le marchand passe à un autre type de comptes. Il est difficile de savoir qui tient les écritures. Le boutiquier ou sa femme sont souvent à la tâche, même lorsque l'entreprise atteint une certaine aisance ; si elle est importante, ce peut être un commis, un collaborateur, un teneur de livres. Quelques notations en attestent, telle la mention du teneur de livres Bonnet parmi les créanciers de la veuve Gaillard, tapissière :

408 livres à Bonnet, commis à la tenue des livres pour ses appointements et logement d'une année ⁸⁸³.

un moyen registre relié couvert de parchemin intitulé Journal général n° a [...] sur lequel journal ledit feu Sieur Viancourt faisoit écrit par le Sieur Fyot toutes ses opérations journalières de commerce tant activement que passivement ⁸⁸⁴...

Je certifie comme fondé de la procuration de mon mary avoir déposer au greffe du consulat de paris le présent registre écrit de la main des associés de mon mary ⁸⁸⁵...

nous avons à M Delavertu 6 000 livres à 10 %, mon mari lui a fait une reconnaissance de remboursement ⁸⁸⁶...

Des livres personnalisés

La comptabilité à partie double n'est pas pratiquée : ses grands livres où

⁸⁸³.Elisabeth Gaillard, tapissière privilégiée, attermoiement, 9 juin 1761, et/X/545.

⁸⁸⁴.Antoine Viancourt fils, inventaire après décès, 14 mars 1783, et/XXIX/569.

⁸⁸⁵.Arch. de Paris, D5B6 408 : la phrase est inscrite sur le dernier folio écrit du registre (f° 39).

⁸⁸⁶.Arch. de Paris, *Livre de ce qu'on nous doit*, D5B6 2151 : c'est Mme Aubourg qui s'exprime (elle tient tous les livres de son mari puisque l'écriture est identique). Souligné par moi.

chaque article donne lieu à l'inscription de deux postes, l'un au débit, l'autre au crédit, pour un montant égal, sont absents. Une minorité notable de boutiquiers possèdent plusieurs livres à parties simples (achats, ventes, crédits...) et savent confronter journaux et grand livre pour vérifier la concordance des écritures⁸⁸⁷. Si les inventaires restent rares, les répertoires de clients sont assez fréquents (mais de nombreux inventaires et livres de comptes ont dû être égarés). Le bijoutier Clément travaille avec trois registres au moins : un journal, un livre d'achats et un grand livre. Dans ce dernier, chaque client est inscrit sur une double page et séparé du suivant par plusieurs pages blanches : *Doit M...* sur celle de gauche, *Reçu de M...* sur celle de droite (*DOIT* et *AVOIR*, dans la plupart des autres cas). Le marchand explique dans le titre comment il répartit ses relevés : « Livres des ouvrages ainsy que des fournitures faite par Md Clement dont les artique [*sic*] sont sur le gournal [*sic*] en detail, sur ce present il n'y a que le montant des articles livré, et les datte, ainsy que le montant des acomptes et solde commencé depuis le 1er Janvier 1771 au folio 39⁸⁸⁸ ». C'est un de ceux qui suivent les conseils de Savary. En page 3, une liste répertorie les 39 noms du registre, avec les folios correspondants : marquises de Brassac, de Senneville, de Chabanne, comtesses Dantrague, de Monvolate, Mesdames Henneguy, Daridant, Mlle Jolie (l'orthographe est celle du marchand)... Le bijoutier est scrupuleux : une page est épinglée après la table, rajoutée probablement au

⁸⁸⁷.Blondel définit trois livres à parties simples : le brouillard, le journal et le grand livre.

Le brouillard, *mémorial* ou *main courante* est ainsi nommé « parce qu'il est écrit à la hâte, souvent par différentes personnes, et qu'en conséquence il peut être brouillé » ; c'est un « livre essentiel, puisqu'il sert à former tous les autres ». « Le Journal à parties simples est un livre où, jour par jour, et sans interruption, l'on forme des articles qui expriment quel est celui qui a agi avec nous, et les objets qu'il nous a donnés ou qu'il a reçus de nous. » (BLONDEL, *La Tenue des livres de commerce, à parties simples et à parties doubles, Ouvrage utile à ceux qui désirent s'instruire de cette science, Seuls et sans Maîtres*, Lyon, Bernard, an IX-1801, p. 4-5.)

Le grand livre (ou *extrait* ou *livre de raison*), d'un format plus grand que les autres, « est destiné à présenter sous un même point de vue tous les articles du journal, relatifs à un même sujet, autrement à une même personne, en réunissant d'un côté ceux par lesquels il est débiteur, et de l'autre ceux par lesquels il est crédeur. [...] Le côté à gauche du livre ouvert est destiné à contenir les articles pour lesquels le sujet est débiteur, et le côté à droite, ceux pour lesquels il est crédeur. [...] On écrit le nom de la personne du côté à gauche, avec le mot *DOIT* au bout de la ligne, le tout en gros caractères, et pour l'ordinaire en grosse bâtarde. Au côté opposé vis-à-vis le nom de la personne, on met le mot *AVOIR* qui désigne que ce côté est pour le crédeur. » (*Ibid.*, p. 11.)

« De tous ces livres, le journal est le plus nécessaire et c'est le seul qui fasse foi en justice. » (JOUSSE, *Commentaire sur l'ordonnance du commerce...*, *op. cit.*, p. 66.)

⁸⁸⁸.Arch. de Paris, D5B6 1932, p. 2.

moment des difficultés rencontrées : « Notat les articles porté sur le registre son [sic] sur le registre journalier il y a encore quelles que articles qui n’y sont pas faute d’avoir eu le tems et sur les autres livres de ce qui est dû il y a aussi des dettes actives qui sont toutes en natures dont on fera voir les effets en nature si il sont exigé »⁸⁸⁹.

Mais même les livres particuliers renferment des comptabilités diverses⁸⁹⁰. La structure du grand registre d’achat du bijoutier Guéline, à l’écriture soignée, est difficile à suivre faute de linéarité ; la numérotation sert de fil d’Ariane. Le livre est divisé en plusieurs écritures qui se succèdent au gré des pages sans toujours se suivre dans le temps : achats quotidiens, sommes dues aux fournisseurs et ouvriers, inventaire. Les folios 1 à 48 égrènent les achats du 31 août 1736 au 14 avril 1738 ; le folio 49 est vide. Sur le folio suivant, non numéroté (après cette page, la numérotation reprend à 1), est inscrit : « au nom de Dieu le pere le fils et le st. esprit inventaire commencé le 3e avril 1738 et fermé le 9e avril 1738 » ; l’inventaire s’étend jusqu’au folio 75. À une double page blanche succède, non numérotée, une page titrée « livre dachapt de marchandises de bijouterie depuis linventaire clos et fermé le 12e avril 1738 » ; le dit livre court des folios 1 à 106, du 14 avril 1738 au 6 juillet 1745. Puis la numérotation s’interrompt à nouveau ; elle reprend six pages plus loin (celles-ci contiennent des opérations menées entre octobre 1745 et mars 1746), au numéro 20 ; nulle trace des folios 1 à 19. Des folios 20 à 29, numérotés cette fois une page sur deux, la comptabilité est calculée par fournisseur (les rares dates indiquées concernent l’année 1746). Il s’agit de marchandises reçues à condition :

du 15e xbre 1746

Recu de Monsieur Joubert une garniture a gorge quarré pour un boete decaille pour homme pezant	7 gr. 6 g.
une gorge ronde pour une boete decaille pezant	6. 24

⁸⁸⁹.Clément a fait faillite en 1753. C’est un petit accident : son passif est de 6 704 livres, son actif réel de 6 591 livres ; le bilan récapitule 47 débiteurs et 16 créanciers.

Pour ne pas alourdir les textes cités, la mention « [sic] » n’a pas été indiquée à chaque faute d’orthographe...

⁸⁹⁰.Sur la manière dont sont remplis les registres, en tous sens et de manière, semble-t-il, parfois aléatoire, voir le *Recueil d’articles*, « Les écritures boutiquières au XVIII^e siècle... », art. cit.

une gorge d or ronde pezant	4. 18
une paire de ciseaux dor pezant	6 1/2. 15
etc.	
[total]	5 o 6 g 33 g
	88 (façon)
	510 l.
[M. Martin] avoir de luy a condition deix huit tasses a thé avec leurs	
soucoupe et a un anse a fleurs naturelles bord brun a 5 H la paire.....	90 H
douze goblet a un anse dit de 6 H la paire	72 H
deux pot a sucre dit de 10 H pièce	20 H
etc. [le mot <i>payé</i> est noté dans la marge] ⁸⁹¹	

Suivent trois feuilles blanches. La numérotation reprend : les folios 1 à 20 sont consacrés à des fournisseurs et à quelques ouvriers, pour l'année 1742 ; ce sont des arrêtés de comptes ⁸⁹². Enfin, au verso du folio 20, et jusqu'au folio 32,

⁸⁹¹. Arch. de Paris, D5B6 2076, folios 20 et 24, dont voici la suite :
du 23e mars

avoir de monsieur martin a condition ce qui suit scavoir	
un pot aleau couvert avec sa jatte de porcelaine de saxe blanche	
en relief de	24
une tayere ditte de	3
<hr/>	
arreté de compte avec Monsieur vermilot je luy dois en tout	15 H 13 s
plus un popoury grand de	3
deux petit popoury de	1 10 s.
une paire de bras a une lumiere de	3...
<hr/>	
⁸⁹² . Arch. de Paris, D5B6 2076, folios 1 et 2 :	
Monsieur Vion	
arresté de compte fait avec luy je luy dois en tout	89 H 19 s
<hr/>	
madame mailli une gorge ovale pezant 7 o 28 g f. 32 H total	112
racommodage dune doubleure remise a neuf	16
<hr/>	
recu de Mr joanis 1 o 3 g pour six rosette reste quil me doit 1/2 g	
je luy dois la fasson des six rosette [...]	2 H 4 s
<hr/>	
Monsieur aubert une chaisne de montre de femme pezant 1 o 6 g	fasson 95
monte a 254 H donné 154 H reste du	100
<hr/>	
Mr bouteuille un lustre de cristal trois figures de porcelaine de saxe	
et des collier d'ambre montent a la somme de 480 H en cinq billet	
dont un de 100 H payé, reste a payer au 1e mars un autre de	100
au premier avril un autre billet de	100
au premier may un autre de	100
au premier juin un autre de	80
depuis achepté de luy une tabatiere dor pour homme pezant 6 o	
2 g environ se monte a 802 H en deux billet dont un de 400 H lautre	
de 402 H le premier payable le 30e mars de	400
un autre payable le trente avril de	100
<hr/>	
de Monsieur Huet un memoire de porcelaine de sace se monte environ	
a 432 H en un billet payable le 15e fevrier de 432 H	432

mais les pages ne sont plus numérotées, plusieurs articles datés de 1743 à 1748 ont pour objet des mémoires d'ouvriers.

La majorité des boutiquiers se contente d'un type de registre, tenu au jour le jour : le journal de ventes, d'achats ou mêlant toutes les activités. Ce n'est parfois qu'un *brouillard*, qu'ils surnomment *brouillon*. Les renseignements donnés varient beaucoup d'un marchand à l'autre : le mode de paiement parfois, la date presque toujours, le nom du client assez souvent, la profession et l'adresse rarement, l'objet toujours, plus ou moins décrit, le prix enfin : le compte est primordial et les erreurs sont rares (voir document I, annexe)⁸⁹³.

[M Chicanneau] arrete de compte fait avec luy je luy dois en tout la somme de	134
recu depuis du 3e may 1742 une douzaine de manche de couteau	
blanc a pomme de pin moyen de	12
du mois de juilliet recu deux pot a pommade en artichaud	
vert de 4 H piece les deux	8
plus je crois quatre petit pot a pommade en artichaud et un pot	
a paste en artichaud	
du mois de 7bre 1742 un petit pot a pommade vert de	
plus deux figures de porcelaine blanche pour des bras de chemine	
a 20 H 8 s piece	40 16
*.	
Voici un exemple de notation laconique (D5B6 857, p. 4) :	
Du 12 7bre 1785	
Doit a Mr Dorival _____	
1 montre_____123	
1 ditte_____123	
1 ditte_____138	
1 ditte de Paris_____132	
Du 12 ditte	
Doit a Mr jacob_____	
1 montre guioché_____139	
2 ditte_____328	
1 ditte uni_____129	
Du 12 ditte	
Doit mr vincent une lorgnette..... 22	
1 oeuf_____14...	
Avec un peu plus de détails, D5B6 3641, folio 6 :	
1774	a Londre n° 1
novembre	
12	Livre de vante par mois
Nicolas Joseph Courte	
vandu a md Rondaux trois petit	
crois dore a £030 qui fait	9 s.
12	
vandu a md lanboire trois	
petit crois dore a £040	12 s
racomode une etvantalle	3

	15.0

Ou encore ce bijoutier, au nom inconnu, fournisseur de Mlle Clairon, de Vestris et de Léger, de l'Opéra et des Menus Plaisirs... et de nombreux membres de l'aristocratie, la marquise de Polignac, le marquis de Duras, le comte de Caraman, etc. ; son registre s'étend de décembre 1760 à mai 1770 (D5B6 4251).

Pour rendre son énumération plus claire, après la date placée au milieu, le tapissier Law intitule chaque article *Doit* ou *Avoir*. Dans le journal d'achats, Carelu donne un bon aperçu de ses activités : *donné à, reçu de, achepté comptant de, compté et arrêté avec, payé à, marché fait avec* ⁸⁹⁴... Beaucoup de journaux cumulent toutes les opérations : *payé à, prêté à, reçu de, achetté de, envoyé à, remboursé à, achetté à la halle* ⁸⁹⁵. Dans ce cas, soit le boutiquier conserve l'ordre chronologique, et mêle alors toutes les opérations (c'est l'option la plus fréquente), soit ajoute à l'intérieur du registre des cahiers séparés, voire organise des sous-parties selon l'activité, comme l'horloger Anthiaume. La description

23 juillet 1760	
Vendüe un bague a brillands endomages en troque	144
<hr/>	
26	
Vendüe des perles que jay repris en troque...payé	45
<hr/>	
[...]	
du 19 [août]	
Vendue a mademoiselle Clairon un per des boucles a pierres etamees	84
du 20	
Vendue a mademoiselle Clairon deux autres pers des boucles de la meme facon	168
recu de Md Clairon le montent 252 pour les 3 peres des boucles	
du 21	
Receu de md Clairon pour solde de tout compte la somme	240
Parfois, le boutiquier n'indique même pas le nom du client (D5B6 4831, n. f.) :	
vendu un cordon en hore de	3 H
vendu une bonboniere de	3
vendue une paire de boulont de	6 s.
vendu une cheine de pinsbec a mé dallion emailleé	24
vendue une pomme de canne de	3
vendue un cordon de montre de	3
Ou D5B6 829, folio 1 :	
Du 1er Janvier 1778	
une montre d'argent de	84
[un trait fin est tiré à chaque fois]	
une cane de jay de	24
une boete d'argent	30
une paire de boucle a pierre	100
une paire de boucle d'argent de	36
1 ditte de	26
un cordon de montre	6
1 ditte	3
une boete d'ecaille puce	27
un cœur	6
une croix en jargon	6
2 paires de boucles	60
2 étuits a 18 l. pièce	36

⁸⁹⁴.Arch. de Paris, D5B6 2464.

⁸⁹⁵.Arch. de Paris, D5B6 1993.

par le notaire des sept parties du second registre dévoile l'étendue des activités d'un artisan bien organisé. Par sa clarté (les livres de comptes sont rarement aussi bien rendus par les notaires), elle mérite d'être citée :

... un autre registre relié et couvert en parchemin distribué en sept parties.

La première contenant 17 pages entièrement écrites et un tiers de la 8e servant audit sieur Anthiaume à inscrire les montres qu'il pretoit aux personnes qui lui en apportait d'autres à raccomoder et les acomptes qu'il avançoit aux ouvriers qui travailloient pour lui...

La deuxième contenant 22 pages entièrement écrites et la moitié de la 23e servant audit sieur Anthiaume à écrire ce qu'il vendoit journellement quelques acomptes qu'on lui payoit, et encore quelques sommes qu'il avançoit à ses ouvriers...

La troisième contenant 16 pages entièrement écrites servant à inscrire les marchandises qui lui étoient confiées par diverses personnes pour leur en procurer la vente, et ce qu'il devoit à ces mêmes servant pour la vente qu'il avoit faite de leur marchandise...

La quatrième partie contient 4 pages entièrement écrites servant à inscrire les montres et pendules qui étoient chez lui et lui appartenoient...

La cinquième contenant 15 pages entièrement écrites servant à inscrire les montres et mouvemens qu'il achetoit et qu'il prenoit en troque...

La sixième contenant 16 pages entièrement écrites servant à inscrire les repassages qu'il faisoit faire par des ouvriers du dehors ce qu'il leur payoit...

Et la septième contenant 35 pages où ledit sieur Anthiaume inscrivoit les ventes et rabillages qu'il faisoit ⁸⁹⁶...

Le marchand, plus prosaïquement, choisit quelquefois d'écrire dans les deux sens jusqu'à ce que les écritures se rejoignent... Certains ajoutent les dépenses de la maison : gages, livraisons de vin, paiements à la boulangère, comptes du linge..., les glissant dans des endroits divers (2^e et 3^e de couverture, etc.).

Ce tour d'horizon, qui a donné un aperçu des écritures, pose une énigme : comment les boutiquiers maîtrisaient-ils leur activité commerciale sans vue globale ? Pierre Jeannin, dans un article où il réfléchit avec brio sur les savoirs négociants et sur l'acquisition des compétences à propos des marchands

⁸⁹⁶.Inventaire après décès de Jean-Baptiste Anthiaume, maître horloger, 19 janvier 1789, et/LXV/493.

hanséatiques du XVI^e siècle, a mis le doigt sur le problème, en se demandant si l'usage de la partie double devait être considéré comme une sorte de clé de la rationalité moderne ⁸⁹⁷. À son avis, le défaut de globalisation est moins dû à une insuffisance de technique comptable qu'à un archaïsme d'organisation, à des structures qui ne délimitent pas l'entreprise comme une entité et qui ne connaissent d'unité que la personne du marchand. Même les plus grosses sociétés de la Haute Allemagne, pourtant en contact avec l'Italie, se passent de la partie double : les Fugger, par exemple, n'ont pas tenu précocement leurs comptes à la manière italienne. Mais à partir du milieu du XVI^e siècle, la partie double a dominé dans l'enseignement livresque de la comptabilité. La technique permettait en principe de dresser un bilan révélant correctement le profit du capital engagé, d'où son succès parmi les grands marchands. Mais P. Jeannin reste circonspect : certes, la familiarité avec la technique comptable distingue l'ensemble des négociants du « petit peuple de la boutique », de là à conclure que la compétence en comptabilité soit devenue un facteur plus important de la qualification... non. La constitution de la comptabilité comme objet d'enseignement a au contraire accentué son caractère auxiliaire par rapport à la gestion proprement dite, qui demande des décisions à tout moment : le recours aux comptables professionnels est devenu pratique courante car, en fin de compte, dans les maisons les plus considérables, « les chefs avaient mieux à faire que se perdre dans les détails des écritures ».

Pour en savoir plus sur la vision boutiquière, il faut pénétrer dans les détails de la pratique comptable : la variété des registres du bijoutier Aubourg en offre l'occasion.

Les rythmes de la boutique : Aubourg, bijoutier-joaillier, 1773-1783

À partir de l'analyse des livres de comptes du bijoutier, il est possible de

⁸⁹⁷JEANNIN (P.), « Distinction des compétences et niveaux de qualification : les savoirs négociants dans l'Europe moderne », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes...*, op. cit., p. 389-392.

réfléchir sur la difficile maîtrise du temps ou, plus exactement, sur la non-synchronisation, sur les décalages qui, mal contrôlés, ont fini par entraîner sa faillite. C'est un travail de dentellière, qui consiste à dénouer les fils dans lequel était pris le boutiquier. Comment pouvait-il appréhender et dominer des temporalités si variées, si ce n'est en courant après le crédit, non seulement ses créances mais aussi les emprunts ? Et le crédit a eu précisément raison de lui. Mais n'anticipons pas et revenons au temps, non le temps savant, historique ou scientifique, sur lequel dissertent les philosophes, mais celui quotidien, banal d'un petit commerçant au travail et, plus difficile encore à saisir, voire impossible en l'absence de sources, l'appropriation individuelle du temps. S'il n'y avait eu l'événement de la faillite, tout serait demeuré inconnu : les registres livrent un seul aspect de la vie du boutiquier (les moments de loisir et de fête sont hors d'atteinte ⁸⁹⁸). Ce temps singulier de labeur est cependant indissociablement lié à d'autres temporalités, individuelles, celles des différents acteurs de l'échange, ou collectives : économique, politique, sacrée... Il est impossible de l'étudier en circuit fermé.

D'un point de vue méthodologique, analyser l'activité d'un unique marchand, sur un laps de temps court, dix années, est un choix qui oriente l'angle d'attaque et privilégie la minutie, le pointillisme, la singularité. Les liens entre échelle et généralisation sont complexes ⁸⁹⁹. Admettons les limites d'une étude de cas menée ici en quelques pages et voyons ce que peuvent apprendre sur les rythmes d'un commerce quelque 5 400 opérations recueillies dans quatre livres de comptes.

L'interrogation se fera en deux temps : d'abord, tenter une vision d'ensemble, c'est-à-dire évaluer la multiplicité et l'emboîtement des rythmes dont le boutiquier n'a pas forcément la maîtrise : annuels, mensuels, journaliers ; puis saisir les liens entre les rythmes et les acteurs de l'échange, c'est-à-dire observer la durée de l'acte commercial, mesurer le temps qui s'écoule entre l'achat et le

⁸⁹⁸. ROCHE (D.), *La France des Lumières, op. cit.*, p. 71.

⁸⁹⁹. Voir LEPETIT (B.), « De l'échelle en histoire », dans REVEL (J.), dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996, p. 71-94 ; GINZBURG (C.), *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1993 (1976).

paiement, entre le don en confiance (sorte de dépôt provisoire) et le retour ou paiement de la marchandise, et les tensions induites. L'examen se fait à partir des conduites individuelles, du moins telles qu'elles sont restituées dans les livres de comptes. La première approche permet d'estimer globalement les pulsations d'un commerce plus ou moins dépendant des rythmes conjoncturels, la seconde d'appréhender les pratiques des acteurs, autrement dit, les usages sociaux du temps commercial.

Le rythme décennal : influence de la conjoncture ?

Aubourg fit faillite en 1783 et laissa, outre un bilan, quatre livres de comptes remplis avec soin et régularité qui permettent de retracer son activité durant une dizaine d'années : achats (1773-1782), ventes (1773-1781), marchandises données à condition (1773-1783), créances (1771-1781)⁹⁰⁰. Il n'est resté aucune liste de débiteurs et de créditeurs et nul croisement entre les livres ne semble établi. Les seules récapitulations, dressées jusqu'en 1780 pour les livres d'achats et de ventes, précisent les montants mensuels et bi-annuels des transactions. En dépit du grand nombre de notations, souvent minutieuses, faute de grand livre, il ressort de la lecture des registres une impression de flou qui tient à l'absence de vision d'ensemble. Or les activités du boutiquier sont multiples. En 1775, par exemple, madame Aubourg a inscrit 762 actes : 230 opérations de vente, 175 d'achat, 187 de condition et 170 de crédit (voir document n° 20, annexe), sans compter les écritures relatives aux propres emprunts d'Aubourg, notées à rebours dans le livre *de ce que l'on nous doit*. En janvier 1775 sont relevés 26 ventes, 16 achats, 19 conditions et 24 dettes, 85 actes (voir documents n° 21) ; une seule journée peut compter une dizaine d'opérations. Face à la décomposition permanente qu'induisent les échanges, il faut avoir une belle capacité de synthèse pour évaluer la balance de l'actif et du passif... Les

⁹⁰⁰. Arch. de Paris, D4B6 c. 89 d. 6067, D5B6 1290, D5B6 1669, D5B6 1760 et D5B6 2151. Le « livre des marchandises données à condition et données à raccommoier et en confiance » correspond aux ventes effectuées sans recevoir paiement, (*donné en confiance* ou à *condition*). La présentation des livres du bijoutier est détaillée dans l'article « Vente, troc, crédit : les livres de comptabilité d'un joaillier-bijoutier parisien à la fin du XVIII^e siècle », *Recueil d'articles*.

récapitulations mensuelles et bi-annuelles permettaient, certes, de faire régulièrement le point. Mais la diversité des opérations entraîne une difficulté majeure pour le commerçant : maîtriser des rythmes dissemblables tout en faisant face, par l'anticipation, l'adaptation, la rapidité, aux conditions économiques du moment. Étudier les rythmes d'un marchand, même détaillant, implique en effet d'être attentif à ce qui affecte l'offre et la demande, gêne ou accélère la marche de l'entreprise, altère ou consolide la confiance : la croissance est la condition de travail du commerçant, petit ou grand ⁹⁰¹. Les fluctuations du « concret économique » ont un impact direct sur le travail du marchand : longue durée et pulsations courtes, temps forts et faibles, rythme de croisière et accidents sont des facteurs primordiaux pour comprendre l'activité commerciale. Pour le marchand, les divers moments de la croissance n'ont pas la même résonance : il œuvre dans le temps court, au jour le jour ; d'où l'intérêt d'étudier les oscillations quotidiennes et de saisir les pulsations les plus rapides, celles qui suscitent ou arrêtent l'entreprise. Les oscillations les plus brèves peuvent être les plus graves et celles qui orientent de manière impérative les spéculations ⁹⁰² ; Aubourg en fit l'amère expérience.

Le montant des opérations menées par le bijoutier entre 1773 et 1783 montre l'essor puis la disparition (temporaire ou définitive ?) d'une petite entreprise composée, semble-t-il, du seul boutiquier et de sa femme ; aucun document conservé ne fait référence à un quelconque garçon de boutique. Il est impossible de savoir s'il s'agit d'une affaire récente, donc peut-être plus fragile, encore instable, ou déjà ancienne ⁹⁰³. Aubourg est inconnu et il restera à jamais plus insaisissable que Louis-François Pinagot ⁹⁰⁴ !

L'importance de la croissance économique et de la conjoncture politique se lit sur les graphiques (voir documents n° 23 à n° 27, annexe). La fin des années

⁹⁰¹.CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais ...*, *op. cit.*, t. I, p. 375-376.

⁹⁰².*Ibid.*, t. I, p. 379, p. 423.

⁹⁰³.Les livres de comptes conservés aux Archives de Paris commencent au début des années 1770 mais cela ne signifie pas que l'entreprise ait été créée à l'époque : les registres du tapissier Law concernent les années 1776-1787 or la série T des A. N. possèdent des mémoires d'ouvrages réalisés par l'artisan au milieu des années 1760 (voir le chapitre 6).

⁹⁰⁴.CORBIN (A.), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.

1760 et le début des années 1770, moment où le commerce d'Aubourg prend son essor, représentent une période de reprise économique, au lendemain de la guerre de Sept-Ans (1756-1763). Les affaires du boutiquier, portées par la croissance commerciale, progressent jusqu'en 1778. Entre 1773 et 1776, l'élan est vigoureux : le montant global des opérations s'accroît de 368 %. Durant ces trois années, les achats s'élèvent de 43 000 à 92 000 livres, les ventes de 27 000 à 115 000 livres, les conditions de 11 000 à 129 000 livres, les crédits de 17 500 à près de 32 000 livres. Les graphiques annuels montrent clairement le gonflement des activités (voir documents n° 24 à n° 27, annexe). À titre de comparaison, les ventes du célèbre mercier Lazare Duvaux se montaient à 137 721 livres en 1750⁹⁰⁵. Ce n'est pas tant le nombre d'actes qui croît que la valeur des échanges. Prenons les achats : 161 actes en 1773, à peine plus, 169, trois ans plus tard (voir documents n° 21 et n° 24). En 1773, les montants mensuels restent inférieurs à 5 000 livres – de nombreuses montres, des épées, boîtes, boucles..., la plupart 100 à 300 livres pièce –, à l'exception du mois d'avril au cours duquel Aubourg achète quelques bijoux de prix (10 800 livres)⁹⁰⁶. En 1776, la barre des 5 000 livres est dépassée à quatre reprises (en 1775 c'est quasiment le cas tous les mois) : en janvier (12 400 livres), Aubourg acquiert une paire de girandoles⁹⁰⁷ et une paire de boucles d'oreilles, en février (34 450 livres), une deuxième paire de girandoles et divers bijoux, puis à nouveau en mai (10 300 livres)⁹⁰⁸. Dans le même laps de temps, les ventes (nombre et montants) se sont envolées (voir documents n° 25, annexe). Les objets sont de plus en plus variés et nombreux :

⁹⁰⁵. Voir SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, op. cit., Appendice 5, p. 156.

⁹⁰⁶. Une paire de boucles d'oreilles de brillants au cordonnier Curot (3 450 livres), deux paires de bracelets de brillants au dénommé Delavertu (2 000 livres) et une montre *enrichie de diamants rose de Hollande* à l'horloger Magnan (1 200 livres).

⁹⁰⁷. « Terme de Metteur en œuvre. On appelle *girandole*, un assemblage de diamants ou d'autres pierres précieuses, qui sert à la nature des femmes. » (*Dictionnaire de Trévoux ou Dictionnaire universel français et latin*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771 (7^e édition)).

⁹⁰⁸. Arch. de Paris, D5B6 1290 (livre d'achats) : le 1^{er} janvier 1776, Aubourg achète « une paire de girandole de brillant » (poids 38 carats, 5 600 livres) à *Demenje Lenbert Toudechis*, rue Poissonnière ; au même, le 16, « une paire de boucle d'oreille de brillant a fleur » (2 600 l.) ; le 19 février, à la marquise de la Fournerie, « une paire de girandole de brillant, papillon et trois pompons, le tout de brillant » (12 000 l.) ; le 25, au chevalier *Delatour Donet*, rue Traversière, hôtel de Condé, « un collier de 80 chatons » (5 000 l.) ; « une paire de girandole monté à jour » (4 600 l.), une « paire dite » (2 400 l.), une « paire de boucles à fleurs » (1 800 l.), « dix pompons » (2 400 l.), une « épingle d'appret » (600 l.), « le tout de brillant » ; le 12 mai, au chevalier Dorat, « une paire de girandole de brillant montés à jour » (6 000 l.), « un collier de chatons en rose et brillant » (900 l.), « un neuf [*sic*] de bouquet en rose et brillant » (1 500 l.).

51 montres sont vendues en 1773, 125 en 1776... Le nombre annuel des ventes peut paraître faible, entre 160 et 230 de 1774 à 1779, mais, d'une part, il s'agit d'un commerce de luxe aux articles dispendieux et, d'autre part, un acte de vente regroupe souvent plusieurs objets. Aubourg consacre aussi beaucoup de temps à réparer et à fabriquer (*de sa composition* signalent les registres). Craig Muldrew cite le cas de l'horloger londonien Benjamin Grey, qui vendit 35 montres et accessoires en 1706, pour une valeur de 197 £⁹⁰⁹. Les ventes à condition suivent le même mouvement (voir documents n° 26, annexe) : aux montres, épées ou chaînes qui dominaient en 1773, s'ajoutent en 1776 les bagues, colliers, girandoles, boucles, boîtes, cartels, pendules... Le crédit lui aussi se diversifie et s'amplifie, bien que l'évolution du nombre d'actes soit irrégulière : en 1773 semble dominer l'argent prêté (mais les annotations sont souvent laconiques) tandis que trois ans plus tard, avec le développement de la clientèle et des collaborations, l'emportent les relevés de sommes dues pour articles vendus. La brève crise commerciale de 1777, qui toucha surtout Paris, due à un excès de crédit qui entraîna inflation des affaires et faillites des plus imprudents, provoque un creux marqué, vite compensé par les montants élevés de 1778. Aubourg atteint cette année-là des chiffres record, excepté pour la vente. Les niveaux de 1776 sont largement dépassés : les achats grimpent à près de 108 000 livres, les conditions à 136 500 livres, le crédit commercial à 66 500 livres, les ventes remontent à 107 000 livres. Pourtant, à partir de 1779, l'affaiblissement de l'entreprise est sans rémission (voir documents n° 24 à n° 27). Entre 1778 et 1779, le montant des opérations baisse de 36 % ; entre 1780 et 1781, de 50 % ; entre 1782 et 1783, de 89 %. Le nombre d'actes diminue de 34 % entre 1780 et 1781, de 97 % entre 1781 et 1782. L'effondrement des activités correspond à un retournement de conjoncture qui s'explique par la guerre d'Indépendance américaine (1778-1783). La crise correspond à la conjonction d'une crise commerciale

⁹⁰⁹C. Muldrew donne plusieurs exemples : le mercier londonien Thomas Fisher vend quelque 1 563 chapeaux et accessoires entre mars 1675 et avril 1776 à environ 200 personnes (946 £) ; Thomas Chapman, un marchand d'habits de Cambridge, a inscrit 1 173 transactions (127 £) en 1677, 803 (99 £) en 1679, soit environ trois actes par jour, la plupart d'une très faible valeur (inférieures à trois s.) ; l'apothicaire londonienne Margaret Greene réalise environ 1 200 ventes par an dans les années 1680 (MULDREW (C.), *The Economy of Obligation...*, *op. cit.*, p. 93).

de reconversion, dues aux prévisions excessives d'entrepreneurs et de spéculateurs qui développent leurs productions afin d'être bien placés sur des marchés jusqu'alors fermés, et d'une crise monétaire d'inflation. Ce sont « des crises d'ambitions économiques déçues, de prévisions excessives, d'appétits démesurés ⁹¹⁰ ». Les faillis sont de deux types : soit des commerçants déjà en difficulté qui achèvent de compromettre une situation malsaine en se laissant emporter par l'emballlement des affaires, soit des imprudents qui succombent momentanément en raison de la mévente de stocks accumulés. La crise culmine en 1783, année de la faillite d'Aubourg. Le retour à la paix est une période de rupture qui provoque toujours une spéculation génératrice d'imprudences. La guerre fut plus courte que les précédentes mais ses effets immédiats et très accusés. Par ses oscillations de prix, elle confère à l'activité commerciale une intensité fébrile : « c'est le temps des spéculations ⁹¹¹ ».

Il n'y a point eu de guerre, dont le commencement et la fin aient fait éprouver, au commerce, de révolution aussi rapide, que celle qui vient d'être terminée. [...] A la paix, [...] toutes les expéditions ont été ruineuses et il n'y a point de place de commerce qui n'ait éprouvé beaucoup de banqueroutes ⁹¹².

Les conflits brisent brutalement le déroulement de la croissance : la courbe du négoce, avec ses phases alternées si tranchées, ne peut se comprendre sans eux ⁹¹³. Les événements politiques scandent l'évolution économique. La crise qui malmène le boutiquier parisien en donne une illustration concluante. Certes, il n'est pas négociant marseillais et il faut se garder de schématiser, mais il fait partie d'un secteur, le luxe, hautement spéculatif, ouvert aux marchés extérieurs et particulièrement sensible aux modes et à la conjoncture.

⁹¹⁰. ANTONETTI (G.), « La crise économique de 1729-1731 à Paris, d'après les règlements de faillite », dans *Études et documents II 1990*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1991, p. 41. Voir aussi CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, *op. cit.*, t. I, p. 460-462, p. 539.

⁹¹¹. CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, *op. cit.*, t. I, p. 538.

⁹¹². Lettre de Malouet, intendant de la Marine à Toulon, au maréchal de Castries, 6 juillet 1784, cité par CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, *op. cit.*, t. I, p. 565.

⁹¹³. *Ibid.*, t. I, p. 378-379, « Guerre et croissance », p. 395-397, « Le moyen terme », p. 465-566, chapitre VI : « Guerre et commerce ».

La faillite : déséquilibres structurels et accident spéculatif

Le bilan de faillite et les registres sont des documents d'une grande richesse mais dévoilent peu le vécu de l'entreprise : âge, taille, capital, intégration dans le milieu, etc. Il est impossible de tout comprendre au seul vu de la représentation comptable. Le bilan n'est pas le miroir de l'entreprise, mais crée une image de celle-ci ; c'est un schéma de la situation, concept flou, de la boutique à un moment donné ⁹¹⁴. Pour appréhender les raisons de la chute de l'entreprise, *a priori* surprenante après les sommets atteints en 1778, le seul moyen a été de décomposer les opérations commerciales d'après les livres de comptes. Un premier déséquilibre flagrant apparaît, où gît probablement le principal facteur de la faillite : le décalage croissant entre les activités de vente et de condition (voir documents n° 25 et n° 26, annexe). Les ventes ou dons à *condition* représentent une forme particulière de crédit commercial et donnent au commerce une grande souplesse. Mais ils en compliquent la lisibilité et la prévision : ce sont des biens remis sans recevoir de paiement comptant ni d'acomptes en échange, d'où les notations *donné en confiance, par confiance* ou à *condition*. Le partage est fluctuant entre les deux procédés : les courtiers reçoivent en confiance, les marchands et les clients plutôt à condition ; la même personne peut recevoir tantôt à condition, tantôt en confiance. Selon les bénéficiaires, ces opérations correspondent à des sortes de locations gratuites, à un prêt dans l'attente d'une réparation ou bien à des dépôts chez des courtiers ou confrères chargés d'écouler, *de faire voir* la marchandise. La *condition* est quelquefois exprimée : une promesse de payer si l'objet est conservé, un délai à respecter ou octroyé par le marchand ⁹¹⁵ ; les indications de nantissement sont rares.

[M. Reschaux, 25 janvier 1775, une montre de Paris unie] donnée par confiance au garçon de M. Réchaux [...] pendant que l'on raccommode la sienne. (Elle fut rendue le 26 février.)

⁹¹⁴.COLASSE (B.), *Comptabilité Générale...*, *op. cit.*, p. 138.

⁹¹⁵.Ainsi, une pendule en marqueterie est donnée, pour être vendue, au vicomte de Carvoisin « à condition que M. de Carvoisin la gardera un mois à l'essai » ; une montre de Paris guillochée est confiée à M. Voldemar « qu'il doit rendre ou acheter à son retour » (livre de conditions, D5B6 1760).

[Corrois, 31 janvier 1774, une montre d'argent] à condition de deux jours, j'ai reçu les 60 livres montant de la dite montre que je dois lui remettre au 2 février s'il me rapporte la montre.

[Delasalle, 5 décembre 1773, un souvenir d'or émaillé] convenu qu'il l'enrichirait [...] et que dans le cas où il ne serait pas vendu dans le courant de janvier il nous serait payé par M. Delasale. (L'objet fut rendu le 20 janvier sans paiement.)⁹¹⁶

La proportion d'articles rendus est nettement plus importante que celle des objets vendus : *grosso modo*, entre un quart et un cinquième sont finalement vendus. Or le montant des ventes dépasse celui des conditions à trois reprises seulement : en 1773, 1775 et 1777. À partir de 1778, l'écart s'élargit au profit des conditions : les ventes, dont il n'est plus fait mention après 1781, tombent, en dépit de quelques fluctuations, de 71 % en 1773 à 25 % en 1781 du montant cumulé des ventes et conditions⁹¹⁷. Même si une partie des conditions se conclut par une vente, cela ne suffit pas à rééquilibrer la balance, d'autant que les ventes excèdent franchement les achats à quatre reprises seulement (de 1775 à 1777 et en 1779 ; en 1778 et 1780, les montants se valent quasiment, à plus ou moins 1 000 livres de différence).

Le deuxième déséquilibre vient du crédit qu'accorde le boutiquier : argent prêté et crédit à la consommation (voir documents n° 27, annexe). La pratique du crédit est incontournable : d'une part, la clientèle a des modes de consommation bien arrêtés, dont celui d'ignorer, en règle générale, le paiement comptant, d'autre part, le bijoutier, de par son métier, dispose de liquidités qui sont pour lui un puissant moyen de séduction. Les avances d'argent, sous forme

⁹¹⁶. Arch. de Paris, D5B6 1760, livre de conditions. Les exemples sont multiples : [un inconnu, 27 février 1774, une montre d'or en couleur, 222 livres] il m'a déposé l'argent et lui ai donné jusqu'au 1er mars prochain pour la faire voir. (L'objet fut rendu le jour dit.) [un inconnu, 29 mars 1774, une montre d'argent, 60 livres] qu'il doit rendre le 1er avril ou elle sera vendue. [Boyers, bijoutier joaillier, 13 janvier 1776, un saphir entouré de brillants, 432 livres] on m'a laissé une montre à seconde à cercle de rose en nantissement. [Lalubie, 9 janvier 1775, trois montres d'or, 504 livres] j'ai en nantissement une paire de boucles d'oreilles de rose ; rendu celle de Geneve ... rendu une de Paris ... rendu le tout [le 14]. [Robin, mercier, 4 avril 1775, une montre de Paris unie, 150 livres] il m'a déposé une pièce de fausse valeur. (Payée le 18.)

⁹¹⁷. Les ventes représentent 71 % en 1773, 39 % en 1774, 55 % en 1775, 47 % en 1776, 57 % en 1777, 44 % en 1778, 31 % en 1779, 20,5 % en 1780 et 1781, 25 % en 1781 du montant cumulé des ventes et conditions.

d'espèces, billets, reconnaissances ou lettres de change, ont atteint certaines années de fortes sommes : 20 000 livres en 1774, 17 500 livres en 1775, 12 000 livres en 1777, contre 2 500 livres en 1773 ou 4 000 livres en 1776. « ... il n'est pas de marchand de la rue Saint-Denis qui ne transforme son comptoir en petite banque », écrit Alain Plessis ⁹¹⁸. Les montants, très divers, s'échelonnent de 6 à 4 800 livres ; 46 % des prêts sont inférieurs à 100 livres (5 % du total prêté), 6,5 % sont supérieurs ou égaux à 1 000 livres (40 % du total prêté). Les registres mentionnent environ 70 débiteurs de ce type, aristocrates ou marchands pour la plupart (mais la profession est rarement indiquée), dont un certain nombre, parmi les plus cités, sont des créanciers du bijoutier : l'argent circule en tous sens.

[Luar, 5 novembre 1779] argent prêté cent à déprendre sur ce que l'on recevra pour lui jusqu'à ce que les cent livres soient payées. (Rendu le 6 février 1780.)

[Alibert, bijoutier, 29 avril 1775, 200 livres] argent prêté à rendre mercredi prochain 4 de mai.

[marquis de Fouasse, 20 mai 1781, 180 livres] argent avancé pour lui ⁹¹⁹.

Le marchand de vin Roux emprunte près de 1 200 livres en 1774, le bijoutier Dais 1 700 livres, tandis que le chevalier Dorat se contente, cette année-là, de 480 livres ⁹²⁰. Ce dépensier impénitent est un de ceux qui recourt le plus souvent aux services du boutiquier : de 1774 à 1779, il reçoit à douze reprises des sommes comprises entre 200 et 2 400 livres, 11 500 livres au total ⁹²¹. Utiliser son fournisseur, bijoutier joaillier de surcroît, est pour l'aristocrate un moyen

⁹¹⁸. PLESSIS (A.), « Les banques locales, de l'essor du Second Empire à la "crise" de la Belle Epoque », dans LESCURE (M.), PLESSIS (A.), dir., *Banques locales et banques régionales en France au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 204. L'auteur décrit la situation parisienne au début du XIX^e siècle.

⁹¹⁹. Les citations sont extraites du *livre de ce qu'on nous doit*, Arch. de Paris, D5B6 2151 ; là encore, les exemples sont légion :

[Roux, marchand, 27 août 1774, 300 livres] argent prêté par billet... pour le 20 février 75.

[Maurice, 29 mars 1774, 4 800 livres] argent prêté par lettre de change... pour le 30 mai (rendu le 27 août) ; [30 juin 1779, 340 livres] argent prêté pour lui à son procureur (rendu le 1^{er} novembre). (À cause d'une homonymie et de nombreux cas où la qualité du personnage n'est pas précisée, on ne sait pas s'il s'agit du Maurice paumier ou du Maurice avocat, qui fut un des créanciers d'Aubourg ; ce serait plutôt ce dernier.)

⁹²⁰. S'agit-il du poète Claude-Joseph Dorat (1734-1780), qui mit en vers les sujets les plus variés : la *Déclamation théâtrale*, 1766, les *Baisers* 1770, *Sur l'inoculation* (1774) ? Les registres le citent de 1774 à fin décembre 1779 ; mais dans le bilan de 1783, son nom est cité (et non sa succession).

⁹²¹. En 1775, le chevalier emprunte 600 livres le 1^{er} février, 600 livres le 9 mars, 500 livres le 29 juin, 300 livres le 14 juillet, 2 400 livres le 10 octobre et 2 400 livres le 9 novembre (6 800 livres en tout).

commode de faire face à des difficultés de trésorerie. Au moment du bilan, en 1783, le duc de Fitz-James doit 600 livres pour *argent prêté* (classé dans l'*actif bon*), le chevalier Dorat 5 600 livres et la succession de la marquise de Châteauneuf 2 400 livres : « donné à Mme de Châteauneuf cent louis qu'elle a promis de rendre dans un mois », était-il noté dans le registre, le 15 octobre 1778. À la différence des marchands, les aristocrates sont souvent mauvais payeurs : les deux dernières dettes sont classées dans le bilan parmi les « dettes perdues ou sur lesquelles il ny a que peu ou point de ressources ».

Les montants correspondant au crédit commercial sont encore plus élevés : 15 000 à 65 000 livres selon les années, de 1774 à 1781. Le déficit est seulement en partie compensé par les remboursements reçus en cours d'année, 20 000 à 40 000 livres. Les premières années, Aubourg dressa des récapitulatifs mais il les cessa à partir de 1776, ce qui dut contribuer au relâchement de ses affaires.

en 1775 nous avons fait de credit pour 51 888
 ille ma esté payé dans le courant de lanne... 36 784
 de lanné 1775 ille reste mestre dus le 4 janvier 1776... 15 103
 de lanné 1774 ille reste mestre dus le 4 janvier 1776... 106
 de lanné 70 71 72 et 73 ille reste mestre dus le 4 janvier 1776... 2 521
 total des deste depuis 1770 jusquaux 4 janvier 1776... 17 730⁹²²

Le marchand est rarement payé comptant par ses clients ou ses collaborateurs, avec lesquels il arrête par moments les comptes. Les formes de crédit sont extrêmement variées : acomptes en espèces, billets, reconnaissances, obligations devant notaire, lettres de change...

[Mme Sapey, 11 avril 1777, 655 livres] compte fait avec elle, elle me doit à déduire sur la marchandise qu'elle doit me livrer...

[Soyer, 15 septembre 1780, 156 livres] montre dor de Geneve unie ... a payé 12 à la fin du mois et 24 tous les mois jusqu'à définition de paiement.

[Langlois, maître des requêtes, 10 juillet 1774, 240 livres] restant d'une montre à répétition aiguilles de diamant par reconnaissance payable à volonté (soldé le 1er avril 1775).

[Denusy, 28 juin 1778, 192 livres] montre dor de Paris... paye par des reconnaissances du mont de piété.

⁹²².Arch. de Paris, D5B6 2151, *livre de ce qu'on nous doit*.

[comte de Lusson, 22 avril 1780, 480 livres] bague à chiffre de rose entourage et garnie sur les corps le tout en beaux brillants ... 840 ... acompte 360 et une lettre de change payable le 20 novembre 1780 de 480 livres (reçu le 20 novembre) ⁹²³.

Le bijoutier réussit à maintenir l'équilibre un certain temps grâce à la vigueur de ses activités et à une succession d'emprunts qu'il rembourse et renouvelle sans cesse. En 1783, 12 créanciers sont inscrits au bilan pour un montant de 58 000 livres en billets ⁹²⁴. Cinq d'entre eux sont cités de nombreuses fois dans les différents livres du boutiquier, à qui ils achètent à crédit ⁹²⁵. Dans le même temps, ils lui ont fait crédit, au prix fort. Pour lancer son entreprise (?) et renouveler ses stocks, Aubourg a besoin d'argent : en janvier 1774, il emprunte 10 800 livres à l'avocat Maurice à 12 % puis, en novembre 1780, 9 600 livres à 8 % qu'il rembourse par lettres de change ⁹²⁶ ; à Pérignon, 9 000 livres à 10 % à l'automne 1773 qu'il rembourse par rentes trimestrielles ; en avril 1778, le marchand continue de lui devoir 16 400 livres, soit 1 312 livres de rente annuelle, 328 par terme ; en 1774, Aubourg emprunte à Mme Luard 5 500 livres

⁹²³. Arch. de Paris, D5B6 2151, *livre de ce qu'on nous doit*. Le paiement différé est une pratique habituelle : [Fagard, horloger, 10 décembre 1774, 236 livres] marchandises et restant de compte par billet payable au 25 avril 1775 (reçu le 31 mai).

[Jomont, directeur des magasins du roi, 29 septembre 1777, 1238 livres] tous nos comptes soldés avec M. Jomont il me redoit 1238 ... il m'a donné à recevoir 1 664 livres en six billets, je dois faire compte du surplus... (reçu 150 le 1er octobre 1777, 150 le 30 novembre, 300 le 4 février 1778, 200 le 20 mai 1778)

[Montrot, 10 octobre 1777, 143 livres] compté avec M. Montrot je lui redoits 95 et lui me redoit une montre dor de Paris unie à cylindre 240, reste qu'il me doit 143 tout soldé jusqu'à ce jour. Je lui ai donné ce même jour en confiance une montre dor de couleur de Geneve double boîte galuchat 192 qui n'est point comprise dans ce compte (reçu le 28 septembre 1778).

[Meunier, 10 janvier 1774, 6 000 livres] doit par obligation devant notaire ... courant mars 1775 ... nous avons en nantissement pour à peu près 12 000 livres de contrat l'acte est chez M... notaire place des Trois-Maries... (reçu le 16 juin 1775)

[Sorin, procureur, 30 juin 1777, 360 livres] montre dor de Geneve guillochée et de couleur 192, bague de femme à chiffre garnie en rose dhollande 168 ... ce billet est refait, payable le 20 janvier 1778.

[Barneonde, 10 septembre 1779, 490 livres] doit tout compte fait 490 ... fournit en marchandise ... payable en cinq billets (fin décembre 1778, fin janvier 1779, fin février 1779, fin mars 1779, fin avril 1779 ; reçu 98 le 25 janvier 1780, 98 le 8 mars, 98 le 19 mai, 98 le 23 mai).

[Desesgues, 15 juin 1774, 902 livres] doit pour marchandises 902 livres en quatre lettres de change (10 septembre, 10 octobre, 10 novembre, 10 décembre ; soldé le 24 décembre).

⁹²⁴. Il s'agit de la veuve Pérignon, 16 000 livres, Cocoz, 9 900 l., Jomon, 8 300 l., Luard, 8 000 l., Maurice, 6 000 l., Aubourg, 5 800 l., Mmes Simeon, 1 000 l. et François, 700 l., Thierry, 750 l., un Auxerrois, 650 l., Rochette, 500 l., Brechemin, 200 l.

⁹²⁵. M. ou Mme Pérignon est cité(e) 9 fois dans le livre de ventes, 1 dans le livre de conditions, 16 dans le *livre de ce qu'on nous doit* ; Cocoz, 7 (ventes), 6 (conditions), 12 (dettes) et 1 fois (achats) ; Jomont, 1 (ventes), 10 (conditions) et 15 fois (dettes) ; Luard, 1 (ventes), 1 (conditions) et 5 fois (dettes). Le cas Maurice est litigieux, comme indiqué ci-dessus : le nom apparaît 5 (ventes), 36 (conditions) et 27 fois (dettes).

⁹²⁶. « Du 20 juillet 1777 tous nos comptes sont terminés avec M. Maurice, il a à moi cinq lettres de change de chacune 2 400, fait au total 12 000 ». C'était une clôture provisoire... Arch. de Paris, D5B6 2151, *livre de ce qu'on nous doit*.

à 10 %, payables par rentes ; en 1775, il doit à M. Luard 8 500 livres à 8 %, soit 680 de rente annuelle (170 par terme), le 1er août 1778, 8 500 à 6 % (127 par terme) ; les emprunts à Cocoz, à 8 %, sont continuels, à coups de 3 000, 2 400, 1 500 ou 1 200 livres ; le 1er avril 1779, le boutiquier lui doit 11 000 livres à 7 % en trois effets. Aubourg fait appel à neuf autres créanciers (hormis les 12 indiqués dans le bilan), dont le principal est Delavertu (voir document n° 28, annexe).

À partir de 1778, le volume de l'argent prêté diminua brutalement, de 2 200 à 700 livres en 1781 ⁹²⁷. Le crédit commercial, qui avait chuté en 1777 pour repartir de plus belle l'année suivante, s'affaissa à partir de 1779. Mais à l'heure du bilan, alors que le passif s'élevait à près de 58 000 livres, il restait dû au bijoutier en *actif bon*, 11 000 livres par 28 personnes, dont les Cocoz, « en bijoux et effets a eux confiés... 3 600 livres » ; en *dettes douteuses*, près de 10 000 livres (32 personnes) et en *dettes perdues*, pas loin de 40 000 livres (13 personnes)...

Au déséquilibre structurel qui s'est aggravé au fil des années – la faiblesse des ventes au comptant rapportée au poids des achats, conditions et crédits –, s'ajoute l'incident qui fut le détonateur de la faillite : la perte, à la fin de 1782, de la plus grosse vente à condition qu'Aubourg ait jamais réalisée, au profit de deux capitaines de navire, une *pacotille* de 47 160 livres *a eux remis pour la nouvelle angleterre*, soit 36 montres, des bijoux hors de prix. L'opération souligne la concurrence féroce entre entrepreneurs anglais et français sur le marché américain avide de nouveautés. Elle prouve aussi que le commerce lointain intéresse la population laborieuse de Paris et fait partie de la structure traditionnelle de ses métiers ⁹²⁸ : comme de nombreux détaillants de l'époque, le bijoutier participe au commerce extérieur. Enfin, elle met en lumière le rôle que peuvent avoir les événements politiques dans la conjoncture commerciale. Les nouvelles

⁹²⁷ Les sommes atteignent 2 224 livres en 1778, 2 548 livres en 1779, 1 428 livres en 1780 et 736 livres en 1781.

⁹²⁸ BERGERON (L.), « Profits et risques dans les affaires parisiennes à l'époque du Directoire et du Consulat », *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 1966, p. 363. L'auteur analyse les causes de perturbation de quelques maisons commerciales durant la période du Directoire et du Consulat.

circulent vite et le boutiquier se saisit d'une opportunité : la réouverture du marché américain. Un an plus tôt, en effet, l'armée britannique a été défaite à Yorktown ; discrédité, Lord North a démissionné quelques mois plus tard, en mars 1782. Le nouveau gouvernement est entré sans tarder en négociation avec la France et les États-Unis : en ce début de novembre 1782, les signes de fin de guerre se multiplient (les préliminaires de paix entre l'Angleterre et les États-Unis furent signés à la fin du mois). C'est le moment ou jamais de tenter un « grand coup », en dépit du risque, car la réussite eût sans conteste relevé une entreprise affaiblie. L'année qui s'achève a été catastrophique : trois achats, deux montres et une bague de brillants pour 600 livres, nulle vente, nul crédit, une vingtaine de conditions (correspondant à 12 800 livres, hors *la pacotille* pour laquelle 1 500 livres seulement sont acquittées, dont 550 en deux billets), dont une bonne part est rendue. Pour Aubourg, aux abois, il ne s'agissait pas seulement, cette fois-là, de recherche du profit : c'était quitte ou double.

le 11 novembre 1782 ... donné à vendre pour mon compte par la voie de M. Baudron l'aîné, négociant à Paris au sieur Aussily et Garcin, capitaine du navire *L'attrayante* parti de Bordeaux en décembre prochain pour être vendu pour mon compte au mieux de mon avantage sous la commission de 10 pour 100, Savoir : trois douzaines de montres dont quatorze à répétition, quatre enrichies de deux cercles de brillant du prix de 3 800 chaque, six enrichies d'un cercle et aiguille repousoir et bouton en rose d'Hollande de 1 260 chaque, douze autres à répétition guillochées de Paris aiguille de diamant 800 chaque, douze unies aiguille bouton repousoir en diamant de 400 chaque, huit guillochées à répétition repousoir bouton de brillant à 1 000 chaque, six guillochées de Genève à 156 chaque, six unies à 132 aussi de Genève, six cordons simples en or de valeur ensemble de 272 ⁹²⁹.

Dans le bilan du 28 novembre 1783, l'opération est inscrite pour 30 000 livres parmi les dettes perdues. Fut-ce une perte par naufrage, incendie, capture ? Était-elle due au conflit (chute des prix brutale, prise de guerre), à la malchance (accident), à la malversation (des intermédiaires) ? Toujours est-il

⁹²⁹ Arch. de Paris, D5B6 1760, livre de conditions ; les capitaines ont rendu le 25 novembre quelques articles si bien que le total fut réduit à 30 000 livres. Les quatre colonies de Nouvelle-Angleterre, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island et New Hampshire, étaient situées dans la partie nord des Treize Colonies ; leurs habitants, au nombre d'un demi-million au milieu du siècle, venaient surtout d'Angleterre.

que c'est de loin la plus lourde dette, qui porta le coup de grâce à l'entreprise : hormis les 8 000 livres du chevalier Dorat et de la marquise de Châteauneuf, les treize autres dettes perdues n'atteignent pas même 1 000 livres. La faillite d'Aubourg est une faillite sans fraude, due à des raisons structurelles – importance des dettes actives et des effets, défaut de liquidités, insuffisance des ventes – et conjoncturelles : la spéculation. L'excès de crédit, conditions, crédit commercial, prêts, sur une base métallique étroite, a provoqué l'inflation des affaires du bijoutier, happé par l'appel des profits avec les risques afférents : le gonflement de l'endettement au-delà de la capacité à payer. Aubourg participe activement à la vie commerciale, du moins jusqu'en 1780, tout en y risquant son existence commerciale. Il est entraîné dans un engrenage d'opérations dont il ne parvient plus à se dégager. Endetté, il ne cesse de s'enfoncer par ses efforts – emprunts, spéculation – pour remettre ses affaires à flots ; il travaille au-dessus de ses moyens, d'où un commerce risqué. Tout dépend alors de l'issue des spéculations : si elles tournent mal, comme ici la cargaison perdue, le marchand ne peut plus rembourser les billets à échéance ; la fragile pyramide de papiers et de crédits s'effondre ⁹³⁰. En dépit d'un contexte différent, une ville de province du XIX^e siècle, le cas Aubourg peut être rapproché de celui des commerçants niortais, divisés en trois groupes par Jean-Clément Martin, car les relations au crédit n'ont guère évolué dans le milieu ⁹³¹ : ceux qui sont en deçà de la faillite (rarement faillis, rarement créanciers), au delà de la faillite (rarement faillis, très souvent créanciers) et les plus touchés (assez souvent créanciers mais presque aussi souvent faillis). Aubourg pourrait être classé parmi les derniers. Plus l'entreprise est jeune et d'une envergure modeste, plus elle court le risque d'être en faillite ; la probabilité augmente en cas de modification de sa situation : incendie, maladie... L'échec de la vente américaine a dû entraîner des demandes de prêts et révéler une situation difficile aux créanciers,

⁹³⁰. Guy Antonetti a décrit un phénomène analogue pour une crise antérieure qui, en dépit de la différence d'époque, présente quelques traits structurels communs avec celle du début des années 1780 : ANTONETTI (G.), « La crise économique de 1729-1731... », art. cit., p. 42-43.

⁹³¹. MARTIN (J.-C.), « Le commerçant, la faillite et l'historien », art. cit., p. 1258-1259. L'auteur étudie les dossiers des 316 faillites de commerçants, « est réputée commerçante toute personne qui fait des actes de commerce », *Code de Commerce* de 1807, survenues à Niort entre 1817 et 1874.

s'ils n'avaient pas déjà été avertis de l'échec de la vente de *pacotilles*. Il manque cependant le facteur essentiel : l'intégration de l'entreprise dans la communauté commerçante, dont le rôle est crucial. L'importance des opérations de condition plaide en faveur d'une bonne insertion mais seul le règlement de la faillite aurait permis de mesurer la confiance qui régnait entre Aubourg et ses partenaires. La dépendance due au crédit augmente la vulnérabilité en temps de crise. Les commerçants, à l'origine des accidents par leurs pratiques risquées, en sont aussi les victimes.

Une autre prévoyance [...] [aussi difficile que celle de la guerre], celle de la paix après une longue guerre, peut autoriser encore une spéculation fort lucrative sur les fonds publics, sur plusieurs articles de luxe, tels que les diamants et les dentelles, sur le commerce de l'Afrique et sur celui de l'Amérique. La hardiesse du négociant à calculer la possibilité de tels événements peut l'exposer à compromettre sa fortune entière. Il doit se tenir en garde contre l'idée séduisante d'une fortune rapide. La sagesse veut qu'il ne se donne, dans ses spéculations, aucun risque au-dessus de ses forces et capables d'altérer son crédit ⁹³².

Le problème majeur partagé par la plupart des petits entrepreneurs reste leur inévitable subordination par rapport au crédit commercial et leur incapacité à réguler le crédit fait aux clients de façon efficace ⁹³³. Les risques s'accroissent lorsque le marchand prête, comme c'est le cas d'Aubourg, puisque les liquidités de caisse sont réduites. Or l'impossibilité du boutiquier à rembourser ses dettes est liée à sa propre libéralité face aux clients, qui paient en retard ou pas du tout. Pour gérer le crédit de manière efficace, suffit-il de tout prendre en notes ? L'irrégularité des paiements, sur lesquels Aubourg n'a pas bonne prise, engendre l'incertitude et le marchand doit gérer l'impossible prévision de ses revenus. D'autant qu'au même moment, pour préserver son crédit, lui-même paie argent comptant ; il doit trouver des fonds, donc emprunter. Les inextricables liens noués par le crédit provoquent l'insoluble problème de la

⁹³². Le négociant Accarias de Sérionne, *Les intérêts des nations*, t. II, p. 301, cité par CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, *op. cit.*, t. I, p. 538.

⁹³³. KENT (D. A.), « Small Businessmen and their Credit Transactions in Early Nineteenth-Century Britain », *Business History*, vol. 36, n° 2, 1994, p. 51 ; HOPPIT (J.), « The use and abuse of credit... », *art. cit.*, p. 67.

non-synchronisation : le décalage entre ce qui est dû au marchand et ce qu'il doit est cause de faillite, comme ce fut le cas pour Aubourg. Reprenons l'observation ancienne de Marc Bloch, si attentif aux jeux du temps : « Retarder les paiements et les remboursements, et faire perpétuellement chevaucher ces retards les uns sur les autres, tel fut en somme le grand secret de ce régime capitaliste moderne dont la définition la plus exacte serait peut-être : un régime qui mourrait d'un apurement simultané de tous les comptes. Il nourrit d'un optimisme qui, sans trêve, escompte les profits de l'avenir, son éternel porte-à-faux ⁹³⁴ ».

Les oscillations mensuelles et journalières des activités commerciales

Les rythmes mensuels sont plus difficiles à discerner que les fluctuations décennales. Chaque année présente un profil différent, qui interdit toute généralisation (voir documents n° 24 à n° 27, annexe ⁹³⁵). L'irrégularité, l'absence de récurrences signalent la principale difficulté sur laquelle bute le marchand : l'incertitude. Les mouvements révèlent une époque qui n'est pas marquée par la « civilisation des loisirs » : la baisse des mois de juillet et août est légère. Pour deux années particulièrement actives, 1775 et 1778 (voir documents n° 29, n° 31 et n° 32), les rythmes mensuels changent complètement : impossible d'espérer y trouver une quelconque règle...

Les rythmes journaliers présentent la même caractéristique d'irrégularité. Ils témoignent eux aussi d'un rythme de travail différent de celui qui finit par s'imposer en France au XIX^e siècle et XX^e siècle, bien qu'il soit en principe interdit, au XVIII^e siècle, de travailler le dimanche, jour du Seigneur ⁹³⁶. L'allure générale

⁹³⁴.BLOCH (M.), « Les mutations monétaires et les dettes », *Annales ESC*, octobre-décembre 1953, p. 456, cité par CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, *op. cit.*, t. I, p. 439.

⁹³⁵.On peut les comparer avec le graphique proposé par Carolyn Sargentson sur les ventes mensuelles du mercier Lazare Duvaux durant l'année 1750 : les mois de novembre et décembre sont de loin les plus profitables, entre 30 000 et 35 000 livres contre moins de 10 000 livres le reste de l'année, excepté 15 000 livres en août (SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, Appendice 5, p. 156).

⁹³⁶.BECK (R.), « L'ouverture dominicale des boutiques au début du XX^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville...*, *op. cit.*, p. 63-84. La loi du 13 juillet 1906 devait assurer au monde salarial un repos de 24 heures par semaine, le dimanche pour les ouvriers et les employés.

Quels étaient, pour 1775 et 1778, les jours correspondant aux dates notées dans les registres ? Ce genre de recherche a un caractère hypothétique car, en dépit du sérieux des écritures, rien n'assure que Mme Aubourg ait inscrit chaque opération précisément le jour où elle eut lieu : écrivait-elle au jour le jour ? Ou bien avait-elle un brouillon pour reporter sur les livres les opérations de la semaine ? Mais puisque

diffère d'un graphique à l'autre (voir documents n° 30, n° 33 et n° 34, annexe) : en 1775, les jours les plus actifs sont les mercredi (19,5 %) et jeudi (16 %) ; en 1778, ce sont les vendredi (17 %), samedi et lundi (16 %). La décomposition par type d'activités fait surgir des rythmes variés : achats, ventes, conditions se répartissent différemment entre les jours de la semaine et selon les années (voir document n° 33, annexe). En 1775, les opérations d'achats se distribuent de manière homogène du lundi au samedi, tandis que le dimanche réunit moitié moins d'actes que les autres jours ; la rupture se répète en 1778, plus accentuée. Les activités de ventes connaissent un niveau à peu près comparable en début et en fin de semaine, et des pics les mercredi et jeudi. Celles des conditions proposent un troisième schéma, sans accident, avec une fin de semaine moins dynamique que le début. Mais en 1778, les rythmes ont changé...

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'Aubourg et sa femme sont au travail tous les jours. C'est une des spécificités de la boutique⁹³⁷. Le marchand ne paraît pas respecter les fêtes : le 1er novembre 1774, il donne à condition une montre au bijoutier Landgraff, le 15 août 1776, un couteau de chasse à la marquise de la Fournerie et une pendule dorée à l'horloger Fagard, le lundi de Pentecôte 1780 une montre à l'abbé de Forsac, etc. Tenir boutique implique un labeur assidu et quotidien, une tension permanente qui résulte du rythme continu, à défaut d'être régulier, et de la diversité des affaires. Aucune trace de « saint lundi », qui caractérise encore de nos jours le rythme commercial de la province, ni de « saint dimanche », même si c'est généralement le jour le moins actif. Or les prescriptions sont claires : les ordonnances répètent que le commerce et les *œuvres serviles*, les arts et métiers en particulier, sont défendus le dimanche.

Il y a [...] deux choses à considérer dans l'observation des Dimanches et des Fêtes.

La première, le précepte ou la règle générale qui oblige à s'abstenir de toutes œuvres serviles, non seulement laborieuses, et mécaniques, mais encore de toutes celles qui ont pour fin le gain temporel, de celles qui appliquent trop ou l'esprit ou le

les registres le permettaient, pourquoi ne pas tenter la minutie rythmique ? C'était l'occasion ou jamais... même si le résultat n'a pas une valeur scientifique assurée.

⁹³⁷. Voir RADEFF (A.), *Du café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996, chapitre VI : « Les rythmes du commerce », p. 251-329. L'auteur envisage les foires, les marchés et le colportage.

corps, ou qui entretiennent l'oisiveté ou la sensualité. De là vient que tous les Arts et Métiers, le commerce, les voitures et transports de marchandises d'un lieu à l'autre, les audiences pour l'administration de la justice, les foires et les marchés, les cabarets, les jeux de paume, les danses publiques, sont toutes œuvres que les Loix ont comprises dans cette prohibition...

La seconde observation tombe sur les exceptions que les mêmes Loix ont apportées à cette règle générale. Elles peuvent être toutes rangées sous l'une ou l'autre de ces catégories ; le Service divin, la conservation de sa propre vie, la charité envers le prochain, la nécessité publique ⁹³⁸...

Les exceptions sont rares : les bouchers, les boulangers, à condition que leurs étalages ne soient pas trop visibles et que leur boutique paraisse fermée, les barbiers... Les boutiques sont donc officiellement fermées le dimanche mais les infractions sont nombreuses ⁹³⁹. La juridiction se montre de plus en plus clémente. Le travail dominical des artisans semble augmenter à la fin du XVIII^e siècle ; mais Ménétra, non pratiquant, anticlérical, ne travaille pas ce jour-là. L'envie de profiter du dimanche, des boulevards, des guinguettes... est bien ancrée dans les classes populaires. Mais il est probable que vendre un peu le dimanche, derrière des volets fermés, fut de plus en plus considéré comme un geste de sociabilité et de bon voisinage plutôt que comme un acte de labeur ⁹⁴⁰.

Les usages sociaux du temps commercial : vitesse et langueurs de l'échange

Comprendre les rythmes quotidiens de la boutique impose de saisir le

⁹³⁸.DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, op. cit., t. III, p. 335-336.

⁹³⁹.L'Assemblée du clergé de 1785 représente au roi que « la sainteté des fêtes et même des dimanches est violée ouvertement dans Paris par l'exposition et la vente des marchandises, le chargement et le transport des voitures, et par un concours d'ouvrages et de travaux de toute espèce » (MARION (M.), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, A. et J. Picard, 1984 (réimpr. de l'éd. de 1923), p. 172.)

⁹⁴⁰.Voir BECK (R.), *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Paris, L'Atelier, 1997 ; DAVID (J.-C.), « L'observation des dimanches et fêtes à Paris en juin 1814, d'après un mémoire inédit de l'abbé Morellet », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 23, octobre-décembre 1986, p. 645-660.

À la fin du XVIII^e siècle, la situation ne devait guère être différente de celle qu'évoque Alain Corbin, malgré la dissemblance d'époque et de lieu : « J'ai le souvenir que dans le bocage normand, à la fin des années quarante, les paysans qui venaient assister aux offices convergeaient massivement vers le bourg, le dimanche. C'était par excellence le jour de l'activité marchande : plus que le mardi, qui était celui du marché. Chez mon père, qui était à la fois médecin et pharmacien, ça ne désemplissait pas ; c'est ce jour-là que les clients venaient chercher des médicaments. » (CORBIN (A.), *Historien du sensible. Entretiens avec Gilles Heuré*, Paris, Editions La Découverte, 2000, p. 134.)

comportement des interlocuteurs du boutiquier, les clients, les fournisseurs, les courtiers, et d'en dresser les principales caractéristiques. Rythmes et acteurs sont visibles de deux façons : d'une part, dans les types de conduites les plus complexes, celles des acheteurs potentiels et des débiteurs, parce qu'elles permettent d'apprécier la durée de l'échange ; d'autre part, dans les attitudes de quelques clients particuliers. Les registres sont riches en notations temporelles mais ils restent muets sur la plus grande part des échanges : les relations directes et personnelles qui sont l'essence même du commerce en boutique, telles les discussions (commandes d'objets, ententes, négociations, marchandages, offres et demandes de crédit...), les allées et venues chez les clients et les fournisseurs, etc. Sur ces liens sont fondées les transactions notées dans les registres, traces écrites d'un échange dont l'humanité est à jamais perdue. Il faut les garder à l'esprit, à défaut de pouvoir les contempler.

La multiplicité des opérations et la volatilité des intervenants induisent une difficulté majeure pour le commerçant : comment dominer une clientèle bigarrée, aux conduites et aux rythmes divers ? Les liens tissés entre le boutiquier et ceux avec qui il fait affaire sont compliqués, loin de la relation univoque entre un vendeur et des acheteurs. Certes, la plupart (715 ; 69,5 %) ont une conduite simple, c'est-à-dire qu'ils sont inscrits dans un seul des quatre livres : 281 vendeurs (à qui Aubourg achète des biens, notés dans le livre des achats), 145 acheteurs (livre des ventes ⁹⁴¹), 188 acheteurs potentiels (livre des conditions) et 101 débiteurs (*livre de ce qu'on nous doit*). Mais le petit tiers restant (314 ; 30,5 %) est constitué d'individus mentionnés dans plusieurs registres à la fois : 29 sont acheteurs potentiels et vendeurs, 25 acheteurs et débiteurs, 24 acheteurs et vendeurs, etc. ; 45 (4,5 % de l'ensemble) sont même cités dans les quatre registres ⁹⁴². Retenons que dans cet ensemble divers, seuls 14 % des

⁹⁴¹. Les noms des acheteurs ne sont précisés qu'à partir de 1777. Cela explique l'infériorité de leur nombre par rapport à celui des vendeurs, notamment. Dans les trois autres livres, les noms sont notés dès le début.

⁹⁴². Sont présents dans deux registres 175 personnes, 17 % : conditions et ventes : 40 ; conditions et dettes : 39 ; achats et conditions : 29 ; achats et dettes : 25 ; ventes et achats : 24 ; ventes et dettes : 18. Sont présents dans trois registres 94 personnes, 9 % : conditions, achats et ventes : 18 ; conditions, ventes et dettes : 36 ; ventes, achats et dettes : 14.

individus (145 sur 1 029) sont de simples acheteurs, qui paient comptant. L'inconstance de la clientèle complique encore, s'il était besoin, les rapports entre le boutiquier et sa pratique : selon les livres, 80 % à 90 % des personnes sont cités une fois, 3 % à 6,5 % seulement une dizaine de fois et plus (voir document n° 35, annexe). Il est dans ces conditions difficile, voire impossible, que s'établisse une relation de confiance durable. Pourtant, se manifeste un noyau de clients réguliers (57 ; 5,5 % du total), qui ne sont pas pour autant permanents, à peine une dizaine sont mentionnés d'un bout à l'autre de la période. Les bijoutiers, orfèvres ou horlogers (18) et les courtiers en bijouterie, orfèvrerie, joaillerie (8) se taillent la part du lion : ils forment les deux tiers de ceux dont la qualité est connue (26 sur 39) ; la part de la noblesse s'élève à 15 % (6 sur 39). Les livres du boutiquier font leur office et enregistrent bien le fonctionnement du marché du luxe car marchands et aristocrates sont les deux groupes sociaux les plus impliqués dans les nouvelles consommations, grands acheteurs et pourvoyeurs de produits de luxe, les premiers pour raison professionnelle, les seconds par raison d'être ⁹⁴³. Si l'on change de point de vue pour considérer le montant des transactions mis en jeu, la prépondérance des courtiers, bijoutiers et horlogers s'affirme encore. Pour 14 personnes, la valeur des objets achetés ou/et reçus à condition dépasse 10 000 livres (voir document n° 36, annexe). Dans ce petit groupe, cinq courtiers, quatre bijoutiers et un horloger réunissent 70 % du montant des articles donnés à condition (260 575 livres sur 367 412) et 83 % de celui des ventes (80 522 livres sur 96 942) ; mais à eux seuls, la marquise de la Fournerie atteint 18 % de l'un (66 911 livres sur 367 412) et le chevalier Dorat 15 % de l'autre (14 736 livres sur 96 942) ⁹⁴⁴.

⁹⁴³. Voir chapitre 9.

⁹⁴⁴. Observons la place dominante des courtiers, dont le métier est précisément de s'entremettre pour ses clients dans les transactions commerciales : ils achètent pour 64 299 livres de marchandises, contre 16 223 pour les détaillants (bijoutiers et horloger) et prennent à condition l'équivalent de 180 008 livres contre 80 567 livres. Voir ci-après et chapitre 8.

Parmi les plus actifs clients inscrits dans le livre des conditions dont est notée la qualité, ce qui ne veut pas toujours dire les plus dépensiers, relevons, par ordre décroissant, le courtier Delaunay (84 notations dans le livre de conditions, voir document n° 36), les courtiers Ottenau et Mlle Ottenau (59 et 48), l'horloger Fagard (48), la courtière Desjardin (33 ; 6 176 livres), le bijoutier orfèvre Valentin (32), le bijoutier joaillier Alibert (32), la marchande de modes Grosest (31), le bijoutier Lalubie (27), l'horloger Lemagnen (25 ; 6 114 l.), le bijoutier joaillier Landgraff (25), les courtiers Henriot (22 ; 7 909 l.), Chaumin (22) et Poirier (18 ; 5 708 l.)...

L'importance de la noblesse s'accroît dans le livre d'achats. Une dizaine de personnes se distinguent et vendent pour plus de 6 000 livres de marchandises au boutiquier : trois bijoutiers, deux courtiers, un horloger, un paumier ⁹⁴⁵ et quatre nobles ⁹⁴⁶. Le paumier Maurice l'emporte (près de 49 000 livres de *brillants* vendus en 1778) ⁹⁴⁷, suivi par la marquise Dez de Courtaumont (23 000 livres de bijoux en 1773-1774), talonnée par le chevalier Dorat (près de 20 000 livres de bijoux, boîtes et tabatières, de 1774 à 1778) ; leur succèdent le courtier en bijouterie Delaunay (18 000 livres, de 1775 à 1781) et l'horloger Fagard (15 000 livres, de 1773 à 1781).

Les échanges relevés dans le livre des conditions sont caractérisés par leur promptitude et le va-et-vient des marchandises. Le registre contient 1 573 actes, la plupart doublement datés – *donné en confiance* (ou à *condition*) *le, rendu* (ou *vendu* ou *payé*) *le* –, ce qui permet d'observer le laps de temps qui s'écoule entre la remise de l'objet par le boutiquier à un confrère ou à un client et son retour ou sa vente ⁹⁴⁸. La majorité des échanges sont réalisés en quelques jours. Plutôt que les moyennes, peu significatives tant l'acte d'échange varie selon les individus, quatre exemples pris dans les deux groupes principaux, une courtière et un bijoutier, une marquise et un chevalier, montrent ces caractères.

Dans le livre de ventes, les plus actifs sont le courtier Ottenau (29), Bellot de Varenne (21 ; 8 543 l.), le joaillier Baillon (18 ; 4 224 l.), la mercière bijoutière Migneaux (15 ; 3 160 l.), Meunier (15 ; 3 218 l.), le directeur des magasins du roi Jomont (14 ; 4 521 l.), l'abbé de Forsac (14 ; 1 729 l.), le courtier Delaunay (14), le bijoutier orfèvre Valentin (11), l'horloger Fagard (9), Pérignon (8 ; 1 404 l.), le bijoutier joaillier Landgraff (8), le chevalier Dorat (8)...

⁹⁴⁵. « Paumier. Est un Maître qui a droit de tenir un jeu de paume, qui fait des balles & des raquettes. Il y a un Corps à Paris de Maîtres Paumiers-Raquetiers. » (*Furetière*)

⁹⁴⁶. Parmi les fournisseurs les plus cités, notons l'horloger Fagard (51 notations), le courtier Delaunay (37), la bijoutière orfèvre Dejan (23 ; 2 122 l.), l'abbé de Forsac (21 ; 6 186 l.), le courtier Cave (21 ; 3 396 l.), le bijoutier orfèvre Valentin (20), l'orfèvre Francelle (20 ; 1 988 l.), la marquise Dez de Courtaumont (20), l'horloger Richard (15 ; 2 472 l.), le sellier Gabriel (14 ; 1 816 l.), le bijoutier Roux (13), la courtière Desjardin (13 ; 1 898 l.), le courtier de montres Vérioux (12 ; 2 337 l.), la courtière Ottenau (12), l'orfèvre Chéret (12 ; 2 011 l.), le marquis de Coupigny-Malé (12 ; 3 333 l.), l'horloger Lemagnen (10 ; 2 488 l.), le chevalier Delahaye (10 ; 3 592 l.), la mercière bijoutière Migneaux (9 ; 3 614 l.)...

⁹⁴⁷. Le 25 mai 1778, Aubourg achète du paumier « une partie de brillant 19 carats à 20 pistoles » 3 900 livres, le 12 juin « 28 brillants (300 livres la pièce) et 24 carats de demi brillant à 15 pistole » 12 075 livres et le 10 septembre 1778 « 300 carats de brillant à 11 pistoles » 32 706 livres.

⁹⁴⁸. Dans le livre des conditions, la colonne des dates en comprend au moins deux : celle où l'objet est remis, *donné* au client, celle où il est *rendu* au marchand ou bien *vendu* et *payé*, sans compter les dates correspondant aux acomptes versés.

Les courtiers et les marchands composent environ les deux tiers des personnes citées dans le livre de conditions dont la qualité est connue (83 sur 127). Les premiers, par définition, servent d'intermédiaires dans les opérations commerciales ⁹⁴⁹. Le détaillant escompte de leur collaboration un meilleur écoulement de ses marchandises. La valeur et le nombre des biens donnés en confiance aux courtiers mais aussi à quelques marchands révèlent leur rôle crucial dans la circulation des marchandises : des objets d'une valeur de 58 000 livres sont donnés à condition ou en confiance entre 1778 et 1780 à Ottenau et 47 000 livres entre 1776 et 1781 à Mlle Ottenau ; 56 000 livres à Delaunay entre 1774 et 1778 ; 22 500 livres au bijoutier Alibert entre 1773 et 1779, 15 000 livres au bijoutier joaillier Landgraf entre 1774 et 1780, 14 000 livres à l'horloger Fagard entre 1773 et 1779, etc. (voir document n° 36, annexe). Quelques marchands jouent le rôle de revendeurs sans appartenir au même corps de métier, comme la marchande de modes Mme Grosest qui reçoit, en valeur, 13 500 livres à condition entre 1773 et 1780, soit une vingtaine de montres, des boucles, étuis et boîtes d'or, etc. : la mode et la bijouterie font partie du même secteur, la mercerie de luxe, et touchent une clientèle identique ⁹⁵⁰. Une bonne partie des articles est rendue à Aubourg, l'autre est vendue. Certaines collaborations se révèlent plus fructueuses que d'autres ⁹⁵¹. Au milieu des années 1770, le bijoutier joaillier

⁹⁴⁹. « C'est un entremetteur entre gens de commerce, pour faciliter aux uns la vente, et aux autres l'achat de marchandises. [...] On regarde les Courtiers comme très-utiles dans le commerce, soit extérieur, soit intérieur, à cause de la connoissance qu'ils ont des marchands et du négoce dont ceux-ci font profession. Avec leur secours, on se défait souvent de certaines marchandises qu'on ne peut aisément débiter, ou l'on s'en procure d'autres dont l'empiette n'étoit pas facile. [...] Il est libre pour l'ordinaire à toute personne de faire les fonctions de Courtier de marchandises ; cependant, dans les villes d'un commerce considérable, le prévôt des marchands et les échevins font choix d'un certain nombre de sujets pour remplir ces sortes de commissions... » (GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence...*, Paris, t. V, p. 136.)

⁹⁵⁰. Voir l'annonce passée par le mercier Migneaux dans *l'Almanach des marchands* : « Migneaux vend, troque, achete tout ce qui concerne la Bijouterie, tient magasin de modes, sçavoir, Taffetas à la bonne femme, à Mantelets et à Tabliers. Florence... [suit une longue liste de tissus et d'accessoires : mouchoirs, rubans, bonnets, coiffures, manchettes, fichus, nœuds d'épées, souliers et pantoufles, coiffes...] et généralement tout ce qui concerne les modes et les ajustemens des Dames... » (THOMAS (M.), *Almanach des marchands...*, op. cit., p. 215-216). Dans les années 1775-1783, la marchande Migneaux collabore avec Aubourg.

⁹⁵¹. Sur les 48 opérations correspondant à des dons en confiance faits à Ottenau entre 1777 et 1780, 14 se soldent par une vente (29 % des cas) ; à Delaunay, sur 83 (1774-1780), 14 (17 %) ; à Mlle Ottenau, sur 59 (1776-1781), 7 (12 %) ; à Alibert, sur 34 (1773-1779), 14 (41 %) ; à Landgraff, sur 25 (1774-1780), 8 (32 %) ; à Mme Grosest, sur 32 (1773-1780), 4 (12,5 %), etc.

Le livre de ventes indique 30 opérations menées par Ottenau, pour une valeur de près de 49 000 livres (10 en 1777, 10 en 1778, 6 en 1779, 4 en 1780) : boîtes, boucles d'oreilles, montres, bagues, brillants... et

Alibert est un des marchands avec lesquels Aubourg vend *en société*⁹⁵². À l'exception de deux épées (180 livres), dont l'une a été vendue et l'autre rendue un an après l'avoir reçue, le 20 novembre 1774, Alibert rend ou vend avec célérité l'objet qui lui a été confié. Les trois quarts des échanges (34 sont inscrits dans le registre) s'effectuent en moins d'une semaine (8 le jour même ou le lendemain, 18 entre deux à six jours), un cinquième entre une à trois semaines (7 cas). Les objets les plus coûteux circulent particulièrement vite : ainsi, une bague *d'un seul brillant*, valant 2 400 livres, est rendue le jour même ; 24 brillants et un diamant (1 900 livres), une paire de boucles d'oreilles de rose (950 livres), le lendemain ; une paire de bracelets enrichie de brillants (1 800 livres), le surlendemain. Des biens de moindre valeur s'échangent aussi rapidement : une montre de Paris (336 livres) est rendue le lendemain, deux épingles de brillant (192 livres), le surlendemain, une bague (108 livres) est vendue au bout de trois jours. Quelques objets vont et viennent : la paire de bracelet de brillants est transmise une première fois par Aubourg le 2 octobre 1775 puis rendue le 10, à nouveau donnée le 7 novembre et remise le 9. Les délais de la courtière Ottenau sont à peine plus longs : 58 % (33 sur 57) des échanges se font en moins d'une semaine, 37 % (21) entre une à trois semaines et 5 % (3) entre 45 et 60 jours⁹⁵³. Là aussi, les mêmes objets circulent : un *souvenir d'or émaillé vert garni de brillants* est remis à Mlle Ottenau le 30 avril 1777 (1 440 livres) puis revient à Aubourg trois jours plus tard ; il est de nouveau transmis à la courtière (son prix a baissé : 1 200 livres) le 30 juin, puis le 5 novembre pour être rendu le 18 ; une *paire de boucles d'oreilles à fleur de brillant* (1 850 livres) lui est donnée le 30 août 1778, elle la remet le lendemain, les reprend un mois plus tard avec 500 brillants, qu'elle

deux lots de 110 carats (D5B6 1669).

⁹⁵².Le joaillier Laurent doit 1 150 livres « pour notre part d'un collier vendu en société avec M. Alibert » le 9 novembre 1775, le bijoutier Corsonois 1 313 livres « pour des chatons vendus en société avec M. Alibert » le 20 octobre 1776 (*Livre de ce qu'on nous doit*, D5B6 2151).

Alibert est cité, pour des articles qu'il reçoit à condition, 2 fois en 1773, 12 en 1774, 10 en 1775, 1 en 1776, 7 en 1777, 1 en 1778 et 1 en 1779. Il est mentionné aussi dans le livre de ventes : 2 fois en 1773, 3 en 1775, 5 en 1776, 6 en 1777 et 1 en 1778. Il achète des objets chers : des *boucles d'oreilles de rose d'anvers* (750 livres), une *bague rose d'hollande* (133 l.), une *boîte d'or ovale* (270 l.), une *boîte d'or émaillée bleu* (546 l.)...

⁹⁵³.La courtière est mentionnée 1 fois en 1776, 22 en 1777, 8 en 1778, 1 en 1779, 19 en 1780 et 8 en 1781. Trois paires de boucles d'oreilles de brillant à fleur (1 600, 2 000 et 1 850 livres), une bague de brillant et une pierre pendeloque (1 200 et 800 livres) sont rendues le lendemain ; une paire de boucles d'oreilles de brillant (2 400 livres) et une bague de brillant (840 livres) reviennent au bout de six jours, etc.

vend et paie, et les rend le 15 octobre.

Comment expliquer les mouvements et les rythmes ? Pourquoi les bijoux sont-ils rendus si vite ? Probablement des occasions d'achat sont manquées. Les plus longs délais peuvent être dus à des ventes tardives. Mlle Ottenau met près d'un mois pour payer deux épingles de brillant (550 livres), deux mois pour deux brillants (410 livres) ou pour rendre une pendeloque (850 livres). Sans doute la pendeloque, restée trop longtemps invendue, retourne-t-elle à la boutique.

Certains membres de la noblesse ne sont pas en reste ; ils représentent environ 20 % de l'échantillon, 25 sur les 127 dont le livre de conditions précise les nom et qualité. La marquise de la Fournerie reçoit pour 67 000 livres de marchandises en 11 articles (1 en 1774, 1 en 1775, 9 en 1776) ; à cinq reprises, elle paie les objets empruntés, soit 15 000 livres en tout ; à six reprises, elle les rend (ils valaient 52 000 livres au total). Le chevalier Dorat partage les mêmes habitudes ; les sommes sont plus modestes, les dix rubriques qui le concernent s'élèvent à 9 000 livres. Entre 1774 et 1778, il rend à six reprises des objets qu'il a reçus à condition, 8 500 livres, soit 95 % de l'ensemble, et en achète seulement à quatre reprises. Le don à condition pose à nouveau la question de sa rentabilité. À l'instar des marchands, la marquise de la Fournerie agit rapidement. Elle paie assez vite en dépit des montants élevés : 5 jours pour une montre à 156 livres, 6 jours pour une bague de brillant à 5 600 livres, 10 jours pour une boîte d'or et deux montres à 1 253 livres, 17 jours pour une paire de girandoles, deux bagues et deux montres à 8 000 livres, mais un mois pour un couteau de chasse à 24 livres. De même, elle rend rapidement les objets qu'elle n'achète pas : dans la semaine, en général. La marquise est entichée de girandoles ⁹⁵⁴. Le chevalier Dorat partage les mêmes pratiques : si la marquise

⁹⁵⁴. Le 18 janvier 1776, la marquise reçoit une paire de girandoles de brillant (6 300 livres) qu'elle rend le 25 ; le 7 février, elle la récupère (6 400 livres) parmi d'autres bijoux (une agate, un rubis et deux montres) et achète le tout le 24 (8 014 livres). Le 27 juillet suivant, elle reçoit « une paire de girandoles pendeloque à jour, deux beaux pompons, un papillon, et une fleur, le tout de très beau brillant » (22 000 livres) qu'elle rend le 1er août. Le 29 du même mois enfin, elle reprend la paire de girandoles et les deux pompons (20 000 livres) pour les remettre dès le lendemain au marchand. Les girandoles de la marquise sont notées dans les autres livres de comptes : le 19 février, elle vend au

raffole des girandoles, le chevalier apprécie les bagues. Le marchand précise les allées et venues : « 20 mai 1776 ... donné en confiance les deux mêmes bagues que je lui avais remis le 3 mai ». Dorat, du 3 au 14 mai, avait eu entre les mains un saphir (432 livres) et un rubis (300 livres)⁹⁵⁵. Il rend une montre d'or un jour après l'avoir reçue, une montre et un saint-esprit⁹⁵⁶ (1 610 livres) deux jours plus tard, une paire de boucles d'oreilles de brillant à fleur (2 400 livres) trois jours plus tard, un solitaire (3 000 livres) quatre jours plus tard, enfin, une bague de brillant (840 livres) onze jours plus tard. Mais il met trois mois et demi pour régler une canne à pomme d'or à 150 livres.

Cette fois, à quoi correspondent les mouvements ? Malgré les différences, travail d'un côté, consommation de l'autre, les dons à condition ou confiance accordés aux marchands et aux aristocrates poursuivent le même but, vendre, et le principe reste identique : une sorte de prêt qui repose sur la confiance et dans lequel chacun des contractants trouve (ou espère trouver) bénéfice. Pour l'aristocrate, les dons à condition lui permettent de briller à bon compte : il emprunte girandoles de diamants, bijoux précieux et autres breloques. Mais c'est aussi une pratique inhérente aux articles de luxe, qui fait partie du processus d'essayage et de vente : si l'objet ne plaît pas, le client en emprunte un autre. Le commerçant, de son côté, tente d'arracher la vente ; il en escompte au moins une publicité qui lui coûte peu. Se faire apprécier des courtisans, revendiquer une clientèle privilégiée font partie des stratagèmes habituels du marchand de produits de luxe. C'est une bonne manière de montrer son savoir-faire et de se faire connaître, comme aujourd'hui des robes de haute couture et des bijoux uniques peuvent être exceptionnellement prêtés à des personnages remarquables par leur position⁹⁵⁷.

bijoutier « une paire de girandoles de brillant, un papillon et trois pompons, le tout de brillant » (12 000 livres) ; le 29 mars 1777, elle doit 11 000 livres pour « une paire de girandoles à pendeloque de brillant ».

⁹⁵⁵.Le livre d'achats signale le 12 octobre 1776, au nom de Dorat, « un saphir entouré de brillant (400), un rubis entouré de brillant (270) ».

⁹⁵⁶.Le saint-esprit est un pendentif qui représenterait, grâce à ses pampilles, les trois vertus du Christ : l'espérance, la foi et la charité. Ses origines exactes ne sont pas précises : fabriqué et porté par des orfèvres protestants de la Renaissance pour affirmer leur différence (d'où son nom de *croix huguenote* ou *croix cévenole*) ?, copie de la décoration de l'Ordre du Saint-Esprit créée par Henri III ?... Le bijou est plus ou moins rutilant selon la parure, ornée ou non de pierres précieuses.

⁹⁵⁷.COQUERY (N.), « Mode, commerce, innovation... », *Recueil d'articles* ; POINTON (M.), « Jewellery in

Si les achats que fait Aubourg sont toujours réglés argent comptant, lui-même accepte des moyens de paiement divers et prête volontiers. Il en va de sa réputation et de son succès, même si l'équilibre s'avère fragile. Toutes sortes de moyens de paiement circulent, à échéances fixées, plus ou moins respectées car les reports de comptes sont fréquents. Le crédit joue et se joue du temps. Le marchand, lui, note et tente par l'écriture d'avoir prise sur ses débiteurs. La forme la plus usitée pour payer le bijoutier sont les billets. Les billets de reconnaissance de dettes correspondent à des emprunts à court terme ; ils sont devenus un instrument de crédit couramment utilisé et circulent comme des billets de monnaie. Les dates inscrites permettent de mesurer les délais de remboursement. Ceux-ci se comptent en mois, plus rarement en années, et non plus en jours comme pour les ventes à condition. En général, le paiement est échelonné mensuellement, même si la formule est parfois vague, *payable à [notre] volonté*. Aubourg fixe les échéances : *payable le...*, *payable au plus tard jusqu'au...*, *payable en 8 billets le 30 du mois...* Le chevalier Dorat est un adepte du paiement par mensualités. Grand client du bijoutier, il apparaît le 1er octobre 1774 dans le livre *de ce qu'on nous doit*. De dépenses en dépenses (8 000 livres de diamants le 8 août 1776, 4 500 de boucles et bagues le 28 décembre 1777...), de compte reporté en compte reporté, il doit encore 5 600 livres cinq ans plus tard. Aubourg parvient finalement à un accord le 1er novembre 1779 :

doit compte arrêté payable en trente cinq lettres de change de chacune 160, qui doivent être payées de mois en mois à commencer le 30 décembre 1779 jusqu'à définition de paiement, les interets ne sont point compris dans les lettres de change il doit la payer à chaque paiement qu'il fera...

Le chevalier rembourse plus vite ses emprunts d'argent : quinze jours (300 livres) à quatre mois plus tard (2 400 livres). Le rythme du remboursement des avances en liquide est rapide, sauf exception. Comme pour les billets, l'imprécision temporelle est rare : *pour rendre à notre volonté, à la première réquisition, à la représentation, payable à volonté*. À ses pairs surtout, le boutiquier prête la plupart

eighteenth-century England », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., p. 120-146.

du temps pour la journée ou quelques jours : à *rendre samedi prochain, jeudi du courant, jusqu'au 4 de présent, le lendemain des fêtes, le soir, dans un mois*. Le 26 février 1774, Aubourg prête à son associé Alibert, bijoutier joaillier, 1 200 livres *par confiance* qui doivent lui être rendues le lendemain ; le 9 octobre 1775, il prête la même somme à la marquise de la Fournerie à *remettre le 10 du courant*, puis à nouveau le 8 novembre pour *le 14 du courant*. Il avance au bijoutier Dais 600 livres le lundi à rendre le jeudi, etc. Mais les débiteurs ne tiennent pas toujours les délais : le marchand Roux, qui avait obtenu 600 livres un jeudi, à rendre le lundi suivant, met trois semaines à rembourser ; le bijoutier Dais reçoit 600 livres un mardi et doit les rembourser le jeudi, mais le fait un mois plus tard, etc.

Les jeux de temps ne se déploient pas sur un seul registre (aux deux sens du terme) : la comparaison des livres de comptes met en lumière d'autres accroc. Ainsi, la durée entre la remise de l'objet donné à condition et son paiement effectif est variable : Alibert reçoit d'Aubourg le 15 septembre 1774 une croix de Malte entourée de brillants (600 livres) ; il la vend le 22 ; le 23, l'article est inscrit sur le *livre de ce qu'on nous doit*, signe que le bijoutier n'a pas payé son dû à Aubourg. Il en va de même pour une bague de brillant (514 livres), transmise le 10 avril 1774, vendue le 14, et notée sur le livre le 12 octobre. La courtière Ottenau reçoit un *petit saint-esprit de brillant* (96 livres) le 29 décembre 1777 ; le 31, il est noté sur le livre de dettes (90 livres) ; il est rendu le 1er août 1778 ; une paire de boucles d'oreilles de brillant, transmise le 22 avril, est inscrite le jour même sur le livre (elle sera vendue le 28).

Changeons de point de vue et au lieu d'analyser les rythmes d'un type de conduite, comme celui de l'acheteur potentiel ou du débiteur, étudions-les à partir du comportement de quelques personnages. Une douzaine de courtiers, marchands ou nobles apparaissent dans trois ou quatre registres à la fois ; ils interviennent par intermittence et sans régularité d'une année sur l'autre. L'horloger Fagard, installé comme le bijoutier Alibert non loin de la rue Mazarine, dans la cour du Prince de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, est cité plus d'une

centaine de fois entre 1773 et 1781 ⁹⁵⁸. C'est un fabricant de montres, certaines portent son nom, qui pourvoit Aubourg non seulement en montres de Paris et de Genève, mais aussi en pendules et cartels ⁹⁵⁹. Il se charge également de leur revente : en huit ans, il a vendu au bijoutier 64 montres et en a reçu de lui 50 en condition. Son activité est irrégulière mais soutenue, sauf en 1780 où il disparaît momentanément ⁹⁶⁰. Il est noté dans les livres chaque jour de la semaine, avec des nuances : le jour le plus actif est le mercredi (20,5 %), suivi par le samedi (19,5 %), les lundi et jeudi (16 %), le vendredi (13 %) ; les moins animés sont les mardi et dimanche (7,5 %). Le courtier Ottenau revend pour Aubourg des articles divers : montres, boîtes, bijoux... Il est cité 78 fois en trois ans, de façon là encore irrégulière ⁹⁶¹. Le travail journalier est tranché, cette fois, entre des débuts de semaine dynamiques, les quatre premiers jours concentrent plus de 80 % des activités, et des fins de semaine beaucoup plus calmes ⁹⁶². Mais impossible d'en inférer que ce rythme hebdomadaire soit particulier aux courtiers : on ne le retrouve pas chez la courtière Mlle Ottenau, par exemple.

Quittons les professionnels du commerce pour les amateurs : l'abbé de Forsac vit à l'hôtel de Bourgogne. C'est un vendeur (21 actes) acheteur (14) : il cède à Aubourg, pour des sommes plutôt modérées (250 livres en moyenne, de 24 livres, une petite bague, à 480 livres, une montre d'or de Paris), des objets variés : montres, étuis, boîtes et bagues. Il achète des coulants de bourse, des cachets d'or et des boîtes, des bagues et des montres à des prix plus modestes, de 15 livres, le coulant de bourse, à 384 livres, une boîte d'or. Sans doute dispose-t-il d'un budget limité pour renouveler ses bibelots et colifichets et cherche-t-il à équilibrer ses dépenses par des ventes. Ses apparitions sont épisodiques mais

⁹⁵⁸. Fagard est noté 118 fois entre 1773 et 1781 : 51 dans le livre d'achats, 48 dans celui de conditions, 9 dans celui des ventes et 10 dans celui des dettes.

⁹⁵⁹. « Cartel. [...] Encadrement de certaines pendules portatives faites pour être appliquées à une muraille, à un lambris. La pendule même. Un cartel en bronze... » (*Litttré*)

⁹⁶⁰. Il est noté à 11 reprises en 1773, 22 en 1774, 18 en 1775, 5 en 1776, 23 en 1777, 20 en 1778, 15 en 1779 et 4 en 1781. Ses mois de prédilection sont décembre (5 actes) en 1773, avril (5) et décembre (6) en 1774, janvier (6) et octobre (4) en 1775, mai (6) en 1777, janvier (4) et septembre (5) en 1778, avril (8) en 1779.

⁹⁶¹. 11 fois en 1777, 31 en 1778, 27 en 1779 et 9 en 1780, dans les livres de ventes ou de conditions ; durant quatre mois en 1777 (dont 5 fois en juin), neuf mois en 1778 (dont 6 fois en mars, avril, mai), huit mois en 1779 (dont 7 fois en février et avril), six mois en 1780.

⁹⁶². Le lundi représente 24,5 %, le mercredi 22 %, le jeudi 18 % et le mardi 16,5 % ; le samedi 11,5 %, le vendredi 5 % et le dimanche 2,5 %.

il reste fidèle au bijoutier : il est cité 35 fois entre 1773 et 1781, avec de longues interruptions (comme du 5 mars 1776 au 20 janvier 1777 ou du 1er mars 1777 au 9 janvier 1778) ⁹⁶³ ; il n'est mentionné que quelques mois par an, entre deux et quatre mois à partir de 1777. Deux jours se détachent : le vendredi, actif (29 %), et le jeudi, calme (6 %) ; les autres se valent (lundi, mercredi et dimanche, 14 %, mardi et samedi, 11,5 %). La marquise Dez de Courtaumont est elle aussi une grande vendeuse (18 actes sur 27). Son apparition, contrairement aux précédentes, est éphémère : elle est citée durant onze mois seulement, mais à 27 reprises, de septembre 1774 à août 1775 (3 fois en 1774, 24 l'année suivante). Ses interventions sont donc plus denses : 4 actes en janvier 1775, 6 en février, 3 en avril, 4 en juin puis en juillet ; leur distribution journalière est irrégulière ⁹⁶⁴. Elle vend des bijoux fort chers durant ce laps de temps, plus de 23 000 livres au total ⁹⁶⁵. Est-ce pour faire face à d'autres dépenses, à un actif chancelant ?

Grâce aux écrits du temps, il est possible de glaner des détails sur le rythme journalier du commerce, les horaires des boutiques, les déplacements quotidiens des marchands et de leurs clients qu'illustre un exemple, entre autres, des pratiques nobiliaires. La tournée des boutiques fait partie des occupations mondaines de la noblesse : elle s'intercale entre les visites et les spectacles. La baronne d'Oberkirch, noble strasbourgeoise, vint trois fois à Paris dans les années 1780 ; elle a noté dans ses mémoires les visites qu'elle fit aux marchands célèbres de la capitale ⁹⁶⁶. Voici leurs horaires :

lors du premier voyage, vendredi 17 mai 1782, en fin de matinée, Mlle Bertin, marchande de modes ; mardi 28 mai, visites « toute la matinée », en particulier au *Petit-Dunkerque*, puis après le « dîner » (en début d'après-midi), « visites d'après-

⁹⁶³.L'abbé est noté 1 fois en 1773, 1 en 1776, 4 en 1777, 4 en 1778, 7 en 1779, 9 en 1780 et 9 en 1781.

⁹⁶⁴.7 % le jeudi contre 21 % le mercredi, 18 % les lundi et vendredi, 14 % le mardi, 11 % les samedi et dimanche.

⁹⁶⁵.Le registre relève une paire de girandoles à 4 000 livres, une bague et un collier de chatons de brillant à 3 000 livres, une paire de bracelets de brillant à 1 450 livres, une guirlande en petits brillants à 1 400 livres, une montre d'or de Paris enrichie de diamants à 500 livres, etc. Ses autres activités sont quasi insignifiantes : trois dons à condition, 768 livres, et six dettes, 913 livres.

⁹⁶⁶.OBERKIRCH (baronne d'), *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 1989 (1853 ; les *Mémoires* furent écrits en 1789), p. 145, p. 172-173, p. 196, p. 306, p. 309, p. 311-312, p. 317-318, p. 324, p. 360, p. 400, p. 438, p. 447-448.

midi » et enfin, après un spectacle aux Variétés amusantes, visites « chez les ébénistes et les quincailliers [...]. J'étais rentrée chez moi à neuf heures » ; vendredi 7 juin, après le dîner, Héricourt, ébéniste ;

lors du deuxième voyage : mardi 25 mai 1784, en fin de matinée, Daguerre, ébéniste-marchand d'art ; mercredi 26 mai, après le théâtre mais « avant le souper », visite au *Petit-Dunkerque* ; vendredi 28 mai, Mlle Bertin et Sickes, mercier-opticien ; samedi 29 mai, en fin de matinée, Beaulard, marchand de modes ; vendredi 4 juin, après un « concert de jour », dans la matinée, Beaulard ; samedi 26 juin, dans la matinée ;

lors du troisième voyage : lundi 6 février 1786, Palais-Royal ; mercredi 1er mars, dans l'après-midi, Sickes, puis Mlle Martin ; lundi 20 mars, dans la matinée, Méré, éventailiste, puis Mlle Bertin.

Dans les boutiques à la mode, fréquentées comme des salons ou des cabinets de curiosités, l'aristocrate prend son temps et le boutiquier ne ménage pas le sien : « [Beaulard] me retint une heure en démonstrations et en cris contre Mlle Bertin... » ; « Nous restâmes plusieurs heures au *Petit-Dunkerque*. Rien n'est joli et brillant comme cette boutique, remplie de bijoux et de colifichets en or... » ; « je me rendis chez un ébéniste appelé Éricourt [*sic*], qui faisait des meubles merveilleux. Il nous en montra de toutes les manières. J'y passai plus de deux heures ⁹⁶⁷... »

Voilà brossés les rythmes d'une boutique parisienne de la fin du XVIII^e siècle. Non seulement les clients, fournisseurs et courtiers agissent selon des logiques et des temporalités différentes, mais chacun procède selon un rythme propre, qui varie sans cesse. L'intermittence des mouvements mensuels et journaliers, caractérisés par une grande irrégularité, demanderait des recherches poussées pour être rigoureusement interprétée et l'apport d'autres sources, en particulier iconographiques et littéraires. S'enquérir du rythme propre de la rue (agitée ou ensommeillée selon l'heure, le jour, le mois...), du calendrier des foires et des marchés proches de la boutique, des fêtes, des célébrations

⁹⁶⁷. OBERKIRCH (baronne d'), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 318, 172, 196.

religieuses, des périodes de deuil de la cour, des voyages commerciaux des courtiers... à la recherche du temps perdu. La question touche aux limites d'une histoire du temps : il est peu aisé de saisir, par exemple, un acte aussi personnel que l'achat qui, spécialement dans le secteur du luxe, tient de la mode changeante et du désir impulsif.

Moins individualisées, les fluctuations annuelles et décennales se laissent mieux appréhender. La dépendance du boutiquier à l'égard de la conjoncture paraît sensible : les affaires d'Aubourg fleurissent au début des années 1770, moment de reprise économique ; elles déclinent après le retournement de 1778 pour s'effondrer en 1783 à l'époque de la crise commerciale qui marque l'après-guerre. Mais l'éventuelle sensibilité à la conjoncture est accrue par la forte dépendance du marchand à l'égard du crédit dont il est lui-même l'instigateur : il ne faudrait pas exagérer l'influence macro-économique au dépens de la trajectoire individuelle. En 1783, le crédit lui est refusé et c'est la faillite. L'enclavement dans la communauté marchande est sans nul doute l'élément prédominant dans le déclenchement de la crise. La faillite, plus qu'une sanction de la dégradation de l'entreprise, plus qu'un indice de la conjoncture générale, révèle les tensions et les luttes qui agitent la société commerçante ⁹⁶⁸.

⁹⁶⁸.MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, *op. cit.*, p. 500 ; Id., « Le commerçant, la faillite et l'historien », *art. cit.*, p. 1251.

CHAPITRE 8

Le crédit, nerf de la guerre : collaborations et mésententes boutiquières

La chaîne du crédit est la base du commerce ⁹⁶⁹. Il est présent partout, sous de multiples formes, du côté de la production, du commerce ou de la consommation, et ce dans un contexte de croissance : c'est le recours au crédit qui permet à la demande d'accompagner et de relancer en permanence l'offre. Face à la lenteur des transports, son ubiquité fait merveille : commerce et crédit, c'est tout un ⁹⁷⁰. L'histoire du crédit, artifice vieux comme le monde, est complexe. L'objet met en branle à la fois des faits économiques, les fortunes, le fonctionnement de l'entreprise, l'endettement..., des faits sociaux, les relations multi-formes entre créanciers et débiteurs, et des faits culturels, la valeur de l'échange, la confiance, etc. ⁹⁷¹ Il est susceptible de nombreuses interprétations : synonyme de réussite ou de faillite, facteur de dynamisme ou signe de dépérissement. Le sens même du mot est ambivalent et les boutiquiers en étaient conscients : le crédit, c'est aussi la confiance, la réputation ; faire crédit, c'est inspirer confiance, donc être influent, exercer du pouvoir ⁹⁷². Les circuits du crédit révèlent une

⁹⁶⁹. DEFOE (D.), *The Complete English Tradesman*, Londres, Charles Rivington, 1726, p. 198.

⁹⁷⁰. HIRSCH (J.-P.), *Les deux rêves du Commerce...*, *op. cit.*, p. 60.

⁹⁷¹. Voir BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, t. 1, p. 414-420 ; FONTAINE (L.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTHAL (J.-L.), SERVAIS (P.), éd., *Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVI^e au XX^e siècle en Europe*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 1997.

⁹⁷². ANTONETTI (G.), « La crise économique de 1729-1731... », *art. cit.*, p. 158.

forte intrication sociale : grossistes, détaillants, intermédiaires, clients, capitalistes sont liés, non sans tensions. Les relations entre les acteurs sont complexes : liens de dépendance et d'interdépendance, de subordination et de domination, de confiance et de défiance, liens recherchés et redoutés, signe de puissance, de réussite et de défaillance, voire de ruine.

Les boutiquiers, de par leur profession, sont sur le devant de la scène, à la fois donneurs et demandeurs de crédit. Bijoutiers et tapissiers vendent en grande partie des biens rares et coûteux qui exigent des fonds conséquents ; ils disposent plus que d'autres de liquidités et sont au cœur d'un réseau plus ou moins étendu et divers d'associés. Les liens de crédit font surgir les collaborations professionnelles mais aussi les hiérarchies internes au monde commerçant. C'est un crédit souvent informel, c'est-à-dire accordé sans homologation d'aucune sorte. L'étude du commerce de détail montre en effet à quel point les notions modernes de « formel » et d'« informel » sont étroitement imbriquées ⁹⁷³. Le crédit navigue d'un bord à l'autre : il exprime une forme d'« entre deux » typique de la société d'ancien régime ⁹⁷⁴. Les boutiquiers pratiquent à la fois le crédit en amont – leurs liens avec la production, les grossistes – et en aval – leur prise directe sur le marché, sur les consommateurs. Les éliminer de la scène du crédit parce qu'ils pratiquent un crédit informel ou parce que le crédit des négociants, des financiers du roi ou autres banquiers est plus visible et reconnu serait un non-sens, condamnant à ne pas saisir les mécanismes même du crédit sous l'ancien régime. Seule l'étude détaillée peut déceler et révéler à quel point il était quantitativement important, bien que négligé par l'histoire économique. Aussi, en dépit des inévitables litiges dus à l'endettement et à l'insolvabilité, la confiance, cette « institution invisible ⁹⁷⁵ », joue un rôle primordial dans les

⁹⁷³. Sur le terme d'économie informelle, se reporter au rapport de synthèse, « Femmes, ville, boutique », p. 58 *sqq.*

⁹⁷⁴. La formule est utilisée par Jean Nicolas à propos de la population flottante, comme les migrants : « un peuple de l'entre-deux répandu dans le bas-pays et les villes. » (NICOLAS (J.), « L'informel dans la société française d'ancien régime », dans NEDELEC (S.), éd., *Tiers-Monde : l'informel en question ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1991, p. 75.)

⁹⁷⁵. ARROW (K. J.), *The Limits of Organization*, New York et Londres, W. W. Northon Company, 1974, cité par ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand », *Revue du MAUSS*, n° 4, second semestre 1994, « À qui se fier ? Confiance, interaction et théorie des jeux », p. 17.

échanges ; c'est pourquoi les notions de réputation, d'honneur et d'honnêteté revêtent un poids si lourd dans les milieux commerçants ⁹⁷⁶.

Ce qu'il s'agit de saisir, au delà des indispensables liens de crédit noués par les boutiquiers, c'est l'inépuisable vitalité commerçante sur laquelle repose en bonne partie le succès et la renommée de la capitale européenne de la mode et du luxe. Cette vitalité ne peut se comprendre que replacée dans son contexte : l'« encastrement » (*embeddedness*) des individus dans des systèmes de relations sociales, dans des institutions qui définissent les règles du jeu et réglementent les comportements, systèmes et institutions eux-mêmes produits par les stratégies et les comportements individuels ⁹⁷⁷. L'insertion dans la société commerçante joue un rôle crucial dans la carrière des marchands : il faut gagner et conserver la confiance des prêteurs, des fournisseurs, des clients ⁹⁷⁸. Si celle-ci fait défaut, la relation ne peut être nouée : la confiance est nécessaire à la formation des liens sociaux, essentielle car les intérêts constituent un ciment social instable et précaire ⁹⁷⁹. La confiance est le ciment qui fait tenir ensemble les individus : elle ouvre sur l'échange ⁹⁸⁰. Mais les acteurs économiques font souvent appel à un tiers pour la garantir, tel le notaire qui homologue le contrat de *société* associant deux boutiquiers. L'intervention signale à elle seule la défiance.

Plusieurs documents expriment des procédures particulières ou collectives de médiation qui permettent de saisir sur le vif les sociabilités professionnelles

⁹⁷⁶. Voir MULDREW (C.), « "Hard food for Midas" ... », art. cit., p. 83. L'auteur insiste sur le poids du crédit informel : la plupart du temps, le crédit est conclu oralement devant témoins. Voir aussi HOPPIT (J.), « The use and abuse of credit... », art. cit., p. 65.

⁹⁷⁷. Voir PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, op. cit., Introduction, p. 21. Le concept fut utilisé en 1985 par Mark Granovetter dans un article de *l'American Journal of Sociology* (n° 91, p. 481-493), « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », et par Douglass Cecil North en 1991 dans *Institutions, Institutional Change and Economic Performance* (Cambridge, Cambridge University Press).

⁹⁷⁸. MARTIN (J.-C.), « Le commerçant, la faillite et l'historien », art. cit., p. 1262-1263.

⁹⁷⁹. « L'intérêt est [...] ce qu'il y a de moins constant au monde... Une telle cause ne peut donner lieu qu'à des rapprochements passagers et à des associations d'un jour... », dans *De la division du travail social* (p. 181 de l'édition de 1978) cité par ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance... », art. cit., p. 21.

⁹⁸⁰. Georges Simmel : « sans la confiance des hommes les uns envers les autres, la société tout entière se disloquerait – rares en effet sont les relations uniquement fondées sur ce que chacun fait de façon démontrable de l'autre, et rares celles qui dureraient un tant soit peu, si la foi n'était pas aussi forte, et souvent même plus forte, que les preuves rationnelles », cité par ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance... », art. cit., p. 19.

et de déceler les hiérarchies sociales : les constitutions de sociétés, en cas d'entente, les bilans de faillites lors de conflits, les attermoiements, pour régler la discorde et la transformer plus ou moins en accord. Tous mettent en lumière l'épaisseur de la société commerçante, la complexité des rapports sociaux qui la traversent, la pression des liens de confiance et de méfiance qui la structurent. Il s'agit donc d'étudier les dynamiques relationnelles qui soutendent l'activité commerciale, autrement dit de mener une histoire sociale du crédit. Les bilans de faillite permettent d'y parvenir ⁹⁸¹. Derrière l'aridité des chiffres et des listes se cachent des renseignements inestimables sur le fonctionnement de l'entreprise, sur son intégration, réussie, précaire, ratée..., au milieu commerçant. Les bilans sont aussi secs et précis que les livres de comptes peuvent être diffus et confus, mais permettent décidément d'y voir clair et de démêler l'écheveau des affaires et des liens, bref du commerce aux deux sens du terme. Soyons claire : ce chapitre n'a pas pour objet l'histoire financière du crédit, l'analyse des différents postes de l'actif et du passif, non par mépris de la comptabilité et de la méthode quantitative, loin de là. Mais il s'agit de comprendre le mouvement des affaires, les rapports noués entre marchands. Ceci posé, une vue d'ensemble présente les grands traits de la communauté : vigueur et hétérogénéité.

L'image des bilans de faillite : une communauté vigoureuse mais hétérogène

Pour cela ont été étudiés 140 documents comptables, dont 61 bilans de faillite, 36 inventaires après décès, 24 contrats d'attermoiement ou d'union dans lesquels étaient insérés des bilans ou états de dettes (voir document n° 37, annexe). Bilans et inventaires sont des archives fort dissemblables par le fond et la forme ; chacune apporte son éclairage : sur l'activité et les liens commerciaux pour les unes, sur la fortune et les intérieurs pour les autres ⁹⁸². Le bilan, acte par lequel le failli fait connaître sa situation active et passive, est obligatoire.

La déclaration du 14 juin 1716 veut que tous les marchands, négocians et autres qui font Faillite, soient tenus de déposer au greffe de la juridiction consulaire du lieu,

⁹⁸¹. Les Archives de Paris conservent environ 8 000 bilans de faillite.

⁹⁸². Il faudrait pouvoir faire coïncider les deux : retrouver les inventaires après décès des faillis. C'est une piste qui sera suivie, dans l'optique d'études particulières de marchands.

ou la plus prochaine, leurs livres et registres, avec un état exact, détaillé et certifié véritable, de tous leurs effets, tant meubles qu'immubles, et de leurs dettes : la même loi déclare qu'à défaut de ces formalités, ils ne pourront être reçus à passer avec leurs créanciers aucun contrat d'atermoiement ni aucune transaction ou autre acte, ni obtenir aucune sentence ou arrêt d'homologation de ces actes, ni se prévaloir d'aucun sauf-conduit de leurs créanciers. [...] Afin que les débiteurs qui font Faillite puissent dresser l'état détaillé dont on vient de parler, la déclaration citée veut qu'en cas d'apposition du scellé sur leurs meubles, leurs livres et registres leur soient remis après avoir été paraphés par le juge ou autre officier qui aura procédé à l'apposition du scellé, et par un des créanciers présents. Les feuillets blancs, s'il y en a, doivent en même temps être bâtonnés ⁹⁸³...

Le caractère officiel ne confère, pas plus qu'aux livres de comptes, aucune homogénéité au document, d'autant que sa forme n'est pas précisée dans l'ordonnance de 1673. Les bilans présentent tous actif et passif, mais sous une grande variété de titres ⁹⁸⁴, de présentations et de contenus. Les créanciers et les débiteurs sont énumérés de manière cursive ou sous forme de listes (plus rarement de tableaux) plus ou moins détaillées, avec ou sans adresse, profession, date, classés ou non, chirographaires et privilégiés ⁹⁸⁵ ; par formes de crédit :

⁹⁸³.GUYOT, *Répertoire universel...*, *op. cit.*, t. VII, p. 281. D'après l'ordonnance du commerce, le marchand devait dresser l'inventaire *exact et circonstancié* de ses biens tous les deux ans. Savary des Bruslons explique comment il devait être présenté : « Cet état qui doit être signé, doit contenir tous les effets mobiliers et immobiliers, et toutes les dettes actives et passives du Négociant, qui le dresse afin non seulement de se rendre compte à soi même, mais aussi afin qu'en cas de désordre dans ses affaires, il puisse du moins justifier sa bonne foi à ses créanciers. [...] Pour se disposer à faire cet Inventaire, il faut en premier lieu solder tous les Livres dont chaque Marchand a coutume de se servir suivant son commerce, et arrêter tous les comptes ouverts. [...] Après les marchandises, et le total des sommes à quoi elles montent toutes ensemble, il faut mettre les dettes actives, dont il faut faire trois classes ; la première, des bonnes dettes ; la seconde, des douteuses ; et la troisième, de celles qu'on croit perdues, qu'il faut toutes trois aussi additionner séparément. L'argent comptant, s'il s'en trouve en caisse, se met après les dettes actives, puis la vaisselle d'argent et les pierreries, si l'on en a ; ensuite les meubles meublans, et enfin les immeubles. [...] Cette partie de l'Inventaire [...] étant finie, il faut travailler à l'autre, qui souvent au contraire l'appauvrit ; et qui regardant les dettes passives, est celle proprement sur laquelle se doit régler le gain ou la perte qu'on a fait dans le négoce pendant le tems pour lequel se dresse l'Inventaire. » (SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 1741, article « Inventaire ».) Dans leur bilan de faillite, de nombreux marchands observent *grosso modo* (les marchandises suivent les dettes actives plutôt qu'elles ne les précèdent) la présentation indiquée par Savary.

⁹⁸⁴.*Etat de situation des affaires, Etat passif... Etat actif, Etat des dettes actives et passives, Etat des sommes dues par... Etat des sommes dues à, Doit le sieur... Avoir du sieur...*, *Etat général en forme de bilan*, etc.

⁹⁸⁵.Les créances chirographaires ont été faites sous signature privée ; les créances hypothécaires « sont celles qui résultent d'un titre authentique, tel qu'un jugement ou un acte passé devant notaire, et qui affecte un tel bien ou tous les biens du débiteur au paiement de la dette. » (GUYOT, *Répertoire universel...*, *op. cit.*, article « Créance », t. V, p. 152). Savary des Bruslons est encore plus précis : « Dette Chirographaire. C'est celle qui n'a pour titre qu'un écrit signé du Débiteur, qui n'est point reconnu en Justice. Dette Hypothécaire. C'est celle qui est dûe en vertu de contrat passé par devant les Offices publics, ou par des Arrêts et Sentences rendus par des Juges compétens. On appelle ces sortes de Dette, Hypothécaires ; à cause de l'hypothèque qu'elles donnent au Créancier sur les biens du Débiteurs. »

obligations, comptes courants... ; par ordre décroissant des montants, etc. ; numérotés ou non ; le support de la dette est indiqué ou omis, billet, compte courant, effet négocié, lettre de change... L'état des dettes peut être précédé mais rarement d'*Observations préliminaires* ou parsemé de commentaires ; les *ustanciles de boutique* sont indiqués ou non, les marchandises, prisées ou non. Des chapitres organisent parfois l'ensemble : *1er chapitre Passif, Actif 2e chapitre, 3e chapitre Dettes douteuses, 4e chapitre Pertes réelles*⁹⁸⁶. Les pertes sont comprises dans l'actif ou comptabilisées à part, ce qui change les comptes du tout au tout, d'autant que certains placent les mauvaises dettes parmi les pertes et que d'autres indiquent un montant cumulé des pertes, sur plusieurs années, alors que le bilan est théoriquement une photographie de la situation financière à un moment précis. Les pertes regroupent des emplois d'argent très variés : des pertes commerciales, vols, marchandises défectueuses, saisies de marchandises, frais de justice..., et des dépenses qui n'ont rien à voir avec l'entreprise : frais de maladie, de nourrice, éducation des enfants, entretien de la maison, dépenses de bouche⁹⁸⁷... En dépit des variations, le bilan reste un document court, une à quatre pages en général, accompagné de la liste des créanciers venus confirmer leurs créances ; celles-ci sont parfois réévaluées par rapport aux montants indiqués dans le bilan. L'inventaire après décès est beaucoup plus diffus et, selon la fortune du défunt, peut s'étendre sur des dizaines de pages⁹⁸⁸ ; sa richesse est

(SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Dettes ».)

⁹⁸⁶.Arch. de Paris, D4B6 64-4154, Jacques Abraham Guy, bijoutier.

⁹⁸⁷.S. Kaplan souligne le même amalgame chez les boulangers (*Le meilleur pain du monde...*, *op. cit.*, p. 434-435).

Les pertes non commerciales donnent une foule de renseignements sur les modes de vie et leur coût : « location de la maison pendant dix ans... 3 000 [...] dépenses à son insu en chiffons... 1 800 [...] la couche de ma femme actuelle... 500, [...] layette pour l'enfant... 150, [...] mois de nourrice pendant trois ans et demi à raison de 15 livres par mois... 630, l'enfant a 8 ans et demi pour sa nourriture, entretien et éducation pendant cinq ans à raison de 500 livres par an... 2 500, [...] maladie de mon épouse... 2 000, [...] déménagement... 150, [...] capitation depuis sept ans à raison de 36 livres par an... 252 livres » (Guillermet, joaillier privilégié, 1781, D4B6 80-5369) ; « dépenses de bouche depuis mon établissement... 19 920 » (Luc Langlois, bijoutier, 1789, D4B6 70-4603).

Certaines pertes sont particulièrement saumâtres, comme celle que doit essuyer ce mercier qui, de retour de voyage, retrouve sa femme mariée à un autre et doit intenter un procès pour faire annuler le mariage : « Pour le procès que le dit sieur Martinet a eu au sujet du second mary que sa femme avoit épousé pendant son voyage a Londres l'ayant crû mort, ce qui lui a couté tant pour faire declarer ce second mariage nul que pour rembourser le second mari de ce qu'il avoit donné a sa femme... 3 000 » (Martinet, bijoutier devenu horloger, 1780, D4B6 63-4077).

⁹⁸⁸.L'inventaire du joaillier Coulon compte 53 pages (et/LXX/305), celui de l'orfèvre Gauchelet 45 (et/CXV/363), ceux des orfèvres joailliers Agard et Viancourt fils 38 (et/XI/571 ; et/XXIX/569), du

bien connue.

Les documents choisis s'intéressent à quelque 120 commerçants, la plupart bijoutiers, joailliers ou tapissiers ; le bilan de 96 d'entre eux est assez bien exposé (voir documents n° 38, n° 39 et n° 40, annexe)⁹⁸⁹. Ils permettent de mettre en valeur trois points majeurs : la contribution des boutiquiers au développement du secteur du luxe en même temps que l'aisance et les contrastes de la société commerçante.

Les boutiquiers, cheville ouvrière de l'essor du marché du luxe

Le premier trait qui frappe d'emblée est l'importance des sommes mises en jeu, tant du côté de l'actif que du côté du passif. À elles seules, elles prouvent l'intégration boutiquière au commerce de la place parisienne. La bijouterie exprime la quintessence du luxe, comme la mode : les mises de fonds et les investissements, les fonds de roulement, les immobilisations (stocks, boutique...) sont en conséquence ; fabriquer du pain et monter des bijoux renvoient à des univers commerciaux distincts⁹⁹⁰ ! Le marché de la capitale, dopé par la présence du roi et de la cour, attise les convoitises ; parmi les plus riches détaillants du pays s'y retrouvent. Aussi ne faut-il pas s'étonner du montant des

tapissier Morin 33 (et/XXXVIII/284), mais ceux du tapissier Chanajar 8 (et/XX/577), du joaillier Decan 7 (et/LXV/457), de l'horloger Lasailly 4 (et/XIII/247) ; un bon nombre ont entre une quinzaine et une vingtaine de pages.

⁹⁸⁹.Le corpus rassemble 27 bijoutiers, 16 joailliers, 4 bijoutiers joailliers, 9 orfèvres (joailliers, bijoutiers), 17 tapissiers et tapissiers miroitiers, 11 horlogers, et 2 négociants à titre comparatif. La manière dont les boutiquiers se nomment a été conservée. 63 dossiers sont des bilans de faillite issus de la série D4B6 des Archives de Paris ou du Minutier central (inclus dans les contrats passés avec les créanciers) ; 33 sont extraits d'inventaires après décès (Minutier central ; voir documents n° 38 et n° 39). Certains dossiers présentés dans le document n° 40, qui récapitule 88 bilans ou états des dettes inclus dans les contrats passés entre les créanciers et le débiteur, étaient trop lacunaires pour être pris en compte, comme ceux de la bijoutière Arribaud ou du joaillier Carelu (listes de créanciers sans profession ou/et sans nom, bilan incomplet, etc.), d'où les différences entre les documents n° 38 (63 noms) et n° 40 (73). Les 88 bilans (ou extraits de bilan) s'échelonnent ainsi : 1 en 1715, 1 en 1726, 1 en 1738, 2 en 1742, 1 en 1750, 3 en 1751, 3 en 1753, 1 en 1762, 2 en 1766, 3 en 1768, 3 en 1770, 1 en 1771, 2 en 1772, 3 en 1774, 1 en 1776, 6 en 1777, 2 en 1778, 8 en 1779, 7 en 1780, 6 en 1781, 3 en 1782, 7 en 1783, 6 en 1784, 2 en 1785, 2 en 1787, 3 en 1788, 6 en 1789, 2 en 1790, 1 en 1791, 1 en 1792. La crise commerciale de 1777 qui toucha Paris est marquée, comme les années 1779-1784, qui correspondent à la période troublée de la guerre d'Indépendance américaine, ou l'année 1789. Mais raisonner sur un petit échantillon reste scabreux.

⁹⁹⁰.Tout est coûteux dans le commerce de la bijouterie joaillerie, à commencer par le droit de maîtrise : certains bijoutiers ou merciers inscrivent 1 700, voire 2 000 livres au chapitre « Pertes », mêlant sous le titre les frais d'admission et de réception, comme l'a remarqué S. Kaplan pour les boulangers (*Le meilleur pain du monde...*, op. cit., p. 298).

bilans : les actifs d'une cinquantaine de bijoutiers se montent à 54 000 livres, les passifs à 59 000 livres ⁹⁹¹. Les chiffres élevés soulignent à quel point les boutiquiers ont participé à l'essor qui caractérise le secteur du luxe parisien spécialement dans le dernier tiers du XVIII^e siècle ⁹⁹². Plus précisément, ils révèlent avec leurs forces et faiblesses les pratiques commerciales qui soutendaient une activité tous azimuts. Certes, la source principale sont des dossiers de faillite ; mais qui dit faillite ne dit pas forcément cessation d'activité, incapacité, médiocrité, drame ou déchéance définitive ⁹⁹³ ; une bonne douzaine des boutiquiers étudiés en subissent au moins deux, preuve s'il en est du caractère souvent passager de l'accident ⁹⁹⁴. Les montants élevés des dettes actives signalent l'aisance patrimoniale et la réputation, sources de confiance et donc d'accès au crédit ⁹⁹⁵. La faillite exprime plutôt, pas toujours, la lutte et les efforts pour se rétablir après une prise de risque mal calculée et la difficulté à échapper aux rets du crédit, dont la maîtrise est la clé du succès ; bref, la vitalité. Serge Chassagne utilise une formule à l'emporte-pièce sur les bilans, qui « intéressent uniquement ceux qui n'ont pas résisté ⁹⁹⁶ » : voire... Certains résistent comme de beaux diables, en témoignent les procédures collectives consécutives au dépôt de bilan. Comme S. Chassagne le souligne justement, certaines branches sont plus vulnérables que d'autres : les faillis marchands d'étoffes angevins sont six fois plus nombreux que les boulangers. Le secteur du luxe appâte : l'espoir de

⁹⁹¹.Même si les moyennes ne sont qu'indicatrices car les corpus ne sont guère comparables, voici quelques autres estimations. Serge Chassagne donne le chiffre de 32 572 livres pour 205 passifs angevins (1767-1787) et rapporte celui de Pierre Dardel pour Rouen (*Commerce, industrie et navigation à Rouen et au Havre au 18^e siècle*, Rouen, Société libre d'émulation de la Seine-Maritime, 1963) : 32 884 livres (1780-1789) (« Faillis en Anjou... », art. cit., p. 496). À Paris, les actifs de 101 boulangers atteignent 14 100 livres, les passifs 1 784 livres d'après les inventaires (KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, op. cit., p. 365).

⁹⁹².87,5 % (77 sur 88) des faillites ont lieu après 1765. Voir le chapitre 3.

⁹⁹³.Pierre Claude Reynard fait la même remarque à propos des faillis du Bas-Languedoc : les faillis étaient loin d'être inexpérimentés (REYNARD (P. C.), « The Language of Failure: Bankruptcy in Eighteenth-Century France », *The journal of european economic history*, vol. 30, n° 2, 2001, p. 360). Sur les 354 cas étudiés par le chercheur, seule une poignée ne sait pas écrire et l'ancienneté de l'entreprise va de 1 à 35 ans, sur les 147 cas où sa longévité est précisée.

⁹⁹⁴.Ainsi, le bijoutier Blézimar, qui fit faillite en mars 1779, fait partie de la liste des créanciers dressée par la juridiction consulaire lors de la faillite de Granchez, en septembre 1787 : « Joseph Blezimar marchand orfèvre place Dauphine créancier tant en billets que comte courant de la somme de 4 613 livres... » (Granchez, D4B6 91-6280).

⁹⁹⁵.GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 418.

⁹⁹⁶.CHASSAGNE (S.), « Faillis en Anjou au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 488.

gagner – bénéfiques de la vente, biens honorables, considération sociale – l'emporte sur les risques du métier ⁹⁹⁷.

La moyenne des actifs de 54 bijoutiers, joailliers et/ou orfèvres s'élève à près de 54 000 livres, celle de 14 tapissiers à plus de 25 000 livres ; les médianes sont de 33 000 et 23 000 livres ⁹⁹⁸. Au total, sur les 77 bilans, 37 % des actifs dépassent 50 000 livres (voir documents n° 38, n° 39-1 et n° 40, annexe). Si l'on prend les actifs sûrs ou réels, c'est-à-dire l'actif délesté des pertes, des dettes douteuses ou/et mauvaises ⁹⁹⁹, les moyennes atteignent 54 000 livres pour les 27 bijoutiers et 22 000 livres pour les huit tapissiers considérés ; les médianes 29 000 et 17 400 livres ¹⁰⁰⁰. Les moyennes et médianes des dettes actives, bon indicateur du dynamisme de l'entreprise, se monte à 31 000 et 9 500 livres pour les 40 bijoutiers, 15 300 et 11 700 livres pour les 11 tapissiers ¹⁰⁰¹. Les inventaires offrent une image moins brillante, bien qu'elle demeure honorable (voir document n° 41, annexe) : la moyenne des actifs de 14 bijoutiers approche 15 000 livres, la médiane 9 300 livres ; 24 % des 33 défunts ont un actif supérieur à 10 000

⁹⁹⁷. CHASSAGNE (S.), « Faillis en Anjou au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 489-490.

⁹⁹⁸. Voici les chiffres exacts : 53 516 et 25 407 livres pour les moyennes ; 33 440 et 22 869 livres pour les médianes. Sont omis un négociant en joaillerie, trois merciers et un doreur.

⁹⁹⁹. CHASSAGNE (S.), « Faillis en Anjou au XVIII^e siècle... », art. cit., tableau p. 491.

Voici quelques définitions de termes importantes à connaître pour la suite de l'exposé : l'actif désigne les droits de propriété et de créances que l'entreprise détient à l'époque de l'établissement du bilan ; le passif comprend tout élément de patrimoine ayant une valeur économique négative, ses obligations ou dettes. La situation nette est plus que la différence entre la valeur des actifs et celle des dettes car elle est l'estimation comptable de la valeur des droits de propriété qui pèsent sur l'entreprise ; elle mesure la fortune ou le capital (au sens financier du terme) que ses propriétaires ont investi dans l'entité (COLASSE (B.), *Comptabilité Générale...*, op. cit., p. 105-106). Les bilans du XVIII^e siècle, eux, utilisent les termes de dettes actives et passives. « Les Dettes actives sont celles dont on a droit d'exiger le paiement ; et les Dettes passives sont celles qu'on est obligé de payer » (GUYOT, *Répertoire universel...*, op. cit., t. V, p. 568). Savary détaille les définitions : « Il y a deux sortes de Dettes ; des Dettes actives, et des Dettes passives. Les Dettes actives, c'est ce qui nous est dû ; les Dettes passives, c'est ce que nous devons. (...) Parmi les Marchands et Négocians, on compte de trois sortes de Dettes actives ; celles qui sont bonnes et exigibles, celles qui sont douteuses, et celles que l'on croit absolument perdues. On compte aussi de trois sortes de Dettes passives ; l'argent de dépôt ; ce qu'on doit aux Particuliers, qui ne sont point Négocians, ni Marchands ; et ce que l'on doit aux Marchands et Négocians avec lesquels on est en commerce. (...) ceux qui ont fait faillite, seront tenus de donner à leurs Créanciers un état certifié de tout ce qu'ils possèdent, et de tout ce qu'ils doivent, c'est-à-dire, de leurs Dettes actives et passives » (SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., article « Dettes »). Les autres éléments du bilan sont, du côté de l'actif, les marchandises, ustensiles, fonds de boutique et décoration, meubles meublants, deniers comptants, argenterie, rentes et contrats, immeubles (ce que les économistes nomment capitaux fixes et circulants).

¹⁰⁰⁰. Les médianes baissent d'un cran, en partie parce que l'échantillon n'est plus le même car plusieurs boutiquiers ne décomposent pas leurs dettes actives (voir le document n° 40-1). Voici les chiffres exacts : 54 360 et 21 979 livres pour les moyennes ; 28 994 et 17 417 livres pour les médianes.

¹⁰⁰¹. Voici les chiffres exacts : 30 796 et 9 514 livres pour les bijoutiers ; 15 291 et 11 713 livres pour les tapissiers.

livres contre 71 % pour les 62 faillis ¹⁰⁰². La dissemblance s'explique sans doute par le hasard du corpus, il s'agit de marchands très différents, le gonflement important de l'actif par les faillis ¹⁰⁰³ et le moment de la photographie. Il est impossible d'épiloguer sur le décalage temporel faute de connaître l'ancienneté de l'entreprise et l'âge des boutiquiers quand ils meurent ou font faillite. Les passifs sont encore plus impressionnants que les actifs (et pour cause !) (voir documents n° 39-2 et n° 42, annexe) : les moyennes s'élèvent à 59 000 livres pour les 58 bijoutiers et plus de 32 000 pour les 17 tapissiers (19 600 pour 6 horlogers) ; les médianes sont de 40 300 et 27 300 livres (14 800 pour les horlogers) ¹⁰⁰⁴. Les 42 montants de pertes connus se montent en moyenne à 33 000 livres (la médiane égale 19 000 livres) ¹⁰⁰⁵.

Les chiffres globaux ne doivent pas cacher la diversité intrinsèque du monde commerçant : quelle que soit la colonne choisie parmi les tableaux résumant les bilans, la variété des situations est frappante (voir documents n° 38

¹⁰⁰². Par « bijoutiers », il faut comprendre bijoutiers, joailliers, orfèvres bijoutiers, etc. Les tapissiers et horlogers sont en trop faible nombre pour que leurs chiffres soient significatifs : la moyenne des actifs de cinq tapissiers est de 8 000 livres, celle de huit horlogers, 5 000 livres ; les médianes sont de 1 800 et 4 700 livres. Voici les chiffres exacts des trois professions : 14 731, 8 065 et 4 835 livres pour les moyennes ; 9 291, 1 797 et 4 717 livres pour les médianes. La différence de chiffres pour les tapissiers s'explique par la médiocrité du corpus, qui fait ressortir le cas du tapissier Hénault (voir le document n° 39).

À titre de comparaison, la médiane des actifs de 101 boulangers parisiens est de 5 219 livres ; plus de 37 % ont un actif supérieur à 10 000 livres, 22 % supérieur à 20 000 livres ; la médiane des passifs est de 721 livres ; moins d'un tiers ont un passif qui excède 1 500 livres et moins de 8 % un passif qui dépasse 5 000 livres (KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, op. cit., p. 365).

¹⁰⁰³. Le notaire ne s'embarrasse pas des pertes parfois anciennes qui encombrant les actifs des faillis : il compte ce qui est là, présentement, sous ses yeux. Les marchandises, les ustensiles, les effets de la boutique sont évalués par des experts et plutôt sous-estimés que l'inverse, contrairement aux bilans ; les papiers et effets sont comptés avec circonspection, etc. Pour reprendre la formule consacrée des notaires : « Suit l'inventaire description et prisée a juste valeur et sans crue... »

¹⁰⁰⁴. Voici les chiffres exacts : 59 078, 32 182 et 19 653 livres pour les moyennes ; 42 035, 27 277 et 14 760 livres pour les médianes. Les données des inventaires sont trop clairsemées pour être quantifiées.

¹⁰⁰⁵. Exactement 33 475 et 19 575 livres. Dans la rubrique des pertes, le vol (parfois la perte) tient une bonne place :

[Lecuyer, bijoutier, 1780, D4B6 77-5135] vol et escroquerie qui m'ont été fait chez moi... 1 560 ;

[Chartier, tapissier, 1784, D4B6 87-5883] en 1782 au mois de juin le sieur Chartier fut vole dans son magasin de divers marchandise dont pour justifier il y a eu plainte rendu chez M. Chenu commissaire qui après avoir constaté dans son proces verbal le vol et les fraction en a rendu compte a M. les magistrats, ledit vol évalué environ 1 200 ;

[Dlle Lecuyer, bijoutière, 1791, D4B6 77-5135] pour volle qui ma ete fait... 1 500, [...], volle par des filoux sous pretexte dacheter... 150, [...] marchandise fané et gatte par lhumidité... 200 ;

[Martinet, bijoutier devenu horloger, 1780, D4B6 63-4077] marchandises volées, confiées par l'épouse à gens inconnus et insolubles, qui ont été perdues, et d'autres vendues à vil prix par ladite femme, qu'elle et son fils ont gardé le produit... au moins 6 000 ;

[Leconte, joaillier, 1778, D4B6 69-4518] diamants perdu à la poste... 4 000.

à n° 43, annexe). Les actifs s'égrènent de 500 à 400 000 livres, les passifs de 3 000 à 375 000 livres, les dettes actives de 400 à 191 000 livres, les bonnes dettes, de 0 à 168 000 livres, les marchandises de 0 à 171 000 livres, les meubles meublants de 150 à 12 000 livres, les immeubles de 0 à 60 000 livres, les rentes de 0 à 17 000 livres, les pertes de 1 300 à 116 000 livres, les fortunes, grossièrement évaluées d'après les bilans, de moins 215 000 à 97 000 livres... Les contrastes de la communauté marchande apparaissent de deux façons, la première grâce aux inventaires, liant fortune et mode de vie, la seconde grâce aux bilans, révélant l'inégale part des marchandises.

Une communauté contrastée

De la médiocrité à l'opulence, les nuances sont infinies. Quel rapport entre Delespine, bijoutier à l'enclos Sainte-Marie-du-Temple, donc sans maîtrise, qui a dû avec sa femme faire abandon de ses dettes actives à un créancier coriace « au moyen de quoi lesdits sieur et dame [...] n'ont plus que leurs vêtements et mobilier évalué à la somme de 500 livres », et l'illustre Granchez, bijoutier de la reine, dont l'actif plafonne à 398 890 livres et à qui 371 clients, en majorité aristocrates, doivent près de 180 000 livres ¹⁰⁰⁶ ? Entre les bijoutiers Lécuyer et Dehanne – à peine une dizaine de débiteurs, 12 à 20 créanciers, des actifs et des passifs inférieurs à 5 000 livres – et le joaillier Leconte, le bijoutier Langlois, qui jonglent avec les dizaines de milliers de livres et multiplient les clients et les fournisseurs ¹⁰⁰⁷ ? Les inventaires après décès permettent d'entrevoir les cadres

¹⁰⁰⁶. L'abandon a eu lieu le 15 janvier 1780 : Delespine et sa femme devaient à Trudon et Pelletier plus de 13 000 livres (1782, D4B6 85-5786).

Le bilan de Charles Raymond Granchez, en 1787, révèle des chiffres grandioses : 296 518 livres de dettes actives, 10 000 livres de meubles, 34 000 livres d'immeubles, 7 000 livres de rentes et 376 817 livres de dettes passives (1787, D4B6 91-6280). Dans son travail sur les merciers parisiens, Carolyn Sargentson a étudié l'inventaire après décès dressé après la mort de la femme de Granchez, le 4 octobre 1784 (et/IX/794) : elle observe le stock, le décor de la boutique, les pratiques publicitaires et évoque les fournisseurs et l'importance des réseaux de crédit. Il sera intéressant de confronter l'inventaire au bilan. Voir SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, op. cit., p. 119-126.

¹⁰⁰⁷. Dlle Marie-Geneviève Lécuyer D4B6 77-5135, Dehanne D4B6 91-6221. Les actifs de Langlois et Leconte sont compris entre 185 000 et 390 000 livres, les passifs entre 106 000 et 293 000 livres, les dettes actives entre 138 000 et 297 000 livres, les marchandises entre 41 000 et 171 000 livres... Langlois a 74 créanciers, Leconte 71 (François Leconte D4B6 69-4518 et Luc Augustin Langlois D4B6 70-4603).

Seul un négociant, Cerf Lévy, rue des Petits-Champs Saint-Martin, se situe un cran au-dessus des plus riches bijoutiers parisiens, avec un actif de 691 028 livres en 1777. Mais son cas est particulier : la

de vie. La distance est grande entre le joaillier Decan, qui vit dans le vieux centre de Paris, rue de la Tisseranderie, et l'orfèvre joaillier bijoutier Viancourt fils, qui loge au Palais, dans l'île où se retrouvent les plus riches orfèvres. Le premier habite une chambre qui lui sert d'atelier, au premier étage. Là se trouvent réunis ses maigres biens : le mobilier, la couchette, le poêle, le miroir, seul 'luxe', et la table d'orfèvre avec ses outils (178 livres)¹⁰⁰⁸. Ses habits et son linge sont estimés à peine 300 livres, le linge de ménage 100 livres ; il a dû vendre ceux de sa femme (300 livres) « pour payer les frais funéraires [...] et subvenir à la dépense journalière de la maison »... si bien que l'actif atteint péniblement 621 livres en juin 1782, sans marchandise. À leur mariage, deux ans plus tôt, les époux disposaient pourtant chacun de 1 500 livres ; mais leur petit pécule a dû fondre avec le lancement de la boutique, les achats de métaux précieux et les faibles ventes. Les sommes sont médiocres : quelques clients doivent 198 livres pour marchandises ou ouvrages tandis qu'il reste à payer par la succession 100 livres à un confrère pour bijoux fournis, 30 à un orfèvre pour du « métal d'argent [...] à l'usage de la profession de bijoutier », 40 au parfumeur pour argent prêté, 71 au tailleur, quelques livres au cordonnier, 150 au chirurgien, 240 au notaire, de loin la plus lourde dette, 5 livres 19 sols de capitation et enfin le loyer de la chambre, 120 livres par an.

L'univers de l'orfèvre joaillier Viancourt est tout autre. Son appartement au quatrième étage est composé de cinq pièces : un « petit cabinet servant de boutique adossé au laboratoire » ; le laboratoire, avec poêle, table, buffet, vaisselle, lampe, flambeau, chaise, tabourets, tablettes, établi, outils, balance... ; un salon de compagnie à cheminée avec neuf fauteuils, une bergère, deux chaises, une *cantonnaise* à trois places, un petit billard et divers ornements, estampe, figures de plâtre, pendules, glaces et dessus de portes ; une chambre à coucher elle aussi remplie de meubles à la mode et décorée de tableaux, glaces, objets de porcelaine... ; enfin, outre une cave, un cabinet où sont rangés une table, un

succession de son frère, évaluée à 500 000 livres au moins, arrive à propos ; placée dans l'actif, elle en représente les trois quarts (Cerf Lévy de Bischen, D4B6 44-2562).

¹⁰⁰⁸. Louis Decan, inventaire après décès, 1er juin 1782, et/LXV/457. Voir ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris...*, *op. cit.*, chapitre V : « Savoir consommer », p. 155-156 : sur le miroir.

bidet, un lit et, surprise des recoins, « un laminoir en état de travailler ». Les diamants et les bijoux destinés à la vente, chaînes, boucles, boutons, boîtes, cordons, bagues, brillants, *patés* de pierres de couleur, *parties de rose* pour médallions, paquet de sept cents petites perles..., constituent le meilleur de la fortune du boutiquier, 17 000 livres (90 % des biens) ¹⁰⁰⁹.

Contemporain d'Edme Gersaint, l'orfèvre joaillier Joseph Agard incarne le milieu raffiné des grands boutiquiers du luxe ¹⁰¹⁰. Comme dans la demeure de Gersaint, les tableaux, dessins et estampes, les figures et vases de bronze, de plâtre ou de terre cuite, les coquillages, la porcelaine de la Chine et des Indes... sont dispersés à travers les étages mais s'entassent dans quelques pièces : dans la salle de compagnie et le cabinet voisin, au deuxième, dans deux chambres au cinquième, enfin dans une dernière au quatrième, dépendant d'une maison voisine. La chambre du cinquième sur cour abrite un mélange baroque de fioles remplies d'animaux curieux, madrépores, plantes, coraux, coquilles, poissons desséchés, instruments de mathématique, canons et mortiers, machoires d'animaux, côte de baleine, habits chinois... (l'ensemble est prisé 627 livres). L'orfèvrerie joaillerie est un vaste marché : l'inventaire liste 306 tableaux, 8 552 dessins, 207 planches d'estampes, sans compter le contenu des volumes, portefeuilles et paquets, 49 pièces de papillons, dix têtes d'animaux, machine plumatique, 155 médailles, vases, urnes, pots, dragons, bouteilles, fontaine, gobelets, théières, tasses, soucoupes... Les marchandises représentent une part considérable de la richesse d'Agard : 23 000 livres, 87 % de l'actif, une proportion rarement atteinte par les marchands faillis.

¹⁰⁰⁹. La chambre contient feu, pendule de cheminée, secrétaire en armoire en bois de rose et de palissandre avec dessus de marbre, « petit bureau de bois imitant l'acajou », table à jouer, commode en bois de placage, flambeaux, objets de porcelaine, rideaux, six fauteuils, bergère, glaces de cheminée, glace, trois tableaux en dessus-de-porte et un portrait de famille ; le contenu des pièces est prisé 1 672 livres. L'actif est estimé à plus de 19 000 livres (Antoine Viancourt fils, inventaire après décès, 14 mars 1783, et/XXIX/569).

¹⁰¹⁰. L'inventaire d'Agard, qui habite quai de la Mégisserie dans un appartement au deuxième étage, date du 14 mars 1750 (et/XI/571). Comme Gersaint, Agard a fait travailler Boucher, qui « s'est obligé de lui faire soixante quatre dessins des contes de La Fontaine, 24 livres chacun ». Sur Edme Gersaint, voir GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.* Entre 1736 et 1745, Agard a été client de plusieurs ventes publiques dirigées par Gersaint (p. 568-569, *Annexes*).

Observer la part des marchandises dans les actifs est une autre manière d'aborder la diversité boutiquière. Deux postes principaux les composent : les marchandises et les dettes actives, l'un et l'autre révélateurs de l'activité commerciale. Ils totalisent toujours 50 % de l'actif au moins (la médiane égale 85 %), excepté deux cas aberrants (5 % et 28 %) ¹⁰¹¹. Les bilans sont en général lacunaires sur l'évaluation des biens d'équipement, outils, mobilier, etc. Mais quand ils sont précisés, les débours liés à la décoration sont importants :

meubles et ornements ... 10 000 (Clémencée, bijoutier, 1783, D4B6 88-6005)

boiseries de la boutique, ornement, emplacement ... 7 500 (Fortier, bijoutier, 1789, D4B6 104-7367)

depençe darangement de boutique ... 1 200 livres (Dlle Lecuyer, bijoutière, 1791, pertes, D4B6 77-5135)

effets, outils et ustensiles concernant son état et dépendant de son atelier y compris toutes les menuiseries qu'il a fait faire pour l'utilité dudit atelier ... 5 000 (Martinet, bijoutier, juin 1777, D4B6 63-4077) ; arrangement des ateliers et boutique ... 2 400 (octobre 1780, pertes)

pour le mobilier ... 3 000 (Combes, bijoutier joaillier, 1779, D4B6 73-4849)

boiseries garnissant la boutique... 1 600 (Girard, bijoutier, 1780, D4B6 78-5170)

dépendances de la boutique [menuiseries, vitrages, serrurerie, glaces] ... 1 200 (Blézimar, bijoutier, 1779, D4B6 70-4643).

L'actif est composé avant tout des créances (ou dettes actives), des ustensiles et des stocks ; les éléments incorporels du fonds, droit au bail et achalandise, ne sont pas pris en compte ¹⁰¹². Les marchandises de bijouterie et

¹⁰¹¹. Dans 80 % des cas (56 sur 71 bilans), les deux rubriques représentent plus des deux tiers de l'actif ; dans un cinquième des cas (14), 100 % ; dans un autre cinquième, moins des deux tiers (voir les documents n° 40-1 et n° 41). Dans ce dernier groupe, les meubles meublants pèsent plus lourd ou bien l'éventail des biens s'élargit avec l'apparition d'immeubles (12 boutiquiers sur 70), voire de rentes (5). Dans le calcul des pourcentages ont été prises en compte strictement les marchandises, sans les ustensiles, trop aléatoirement indiqués (voir le document n° 40-1 : les ustensiles sont compris dans la colonne « marchandises »).

¹⁰¹². Les fonds de boutique apparaissent rarement (ce que note aussi S. Kaplan dans *Le meilleur pain du monde...*, *op. cit.*, p. 678, note 8) : « fonds de boutique estimé environ ... 3 000 » (Girard, bijoutier, 1780, D4B6 78-5170) ; « établissement de boutique ... 3 000 (Lebœufve, mercier bijoutier, 1768, D4B6 32-1723) ; « dot de Madame Hallot [...] boutique estimée 1 600 » (Hallot, bijoutier, 1776, D4B6 59-3772). Les notations d'achat de boutique sont rarissimes : Hallot transmet les titres de propriété « d'une boutique au Palais achetée en 1749 ... 2 625 livres payées comptant, dont 1 500 empruntées ». Les boulangers commencent à prendre conscience de la valeur du fonds proprement dit à partir des années 1770 (DEPAMBOUR-TARRIDE (L.), « Les origines du fonds de commerce : L'apparition de la clientèle dans les sources parisiennes », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 63, 1985, p. 339). Ceci étant, les baux ou transports de baux et ventes de boutiques, les baux de privilège (le bailleur loue le droit et privilège de tenir boutique ouverte) et les ventes de fonds de boutique étaient courants, comme le

de joaillerie, par définition, coûtent cher ¹⁰¹³. De plus, même si les diamants sont éternels, la mode (telle la taille de la pierre), si impérieuse dans le domaine du luxe, oblige à un renouvellement fréquent des stocks : *a fortiori*, la durée de vie des *obget de fantezie* est courte ¹⁰¹⁴.

Les marchandises représentent pour 29 % des cas (14 sur 48 bilans) plus de 50 % de l'actif et, pour une proportion identique, moins de 12 % ; pour 35 % (17) seulement, plus de 40 % de l'actif, seuil des « vrais marchands » selon S. Chassagne ¹⁰¹⁵. C'est à nouveau une formule un peu rapide, qui s'applique

révèlent les nombreux actes du Minutier central. Les ventes de fonds de boutique énumèrent les marchandises, ustensiles et « autres effets mobiliers composans le fond de commerce », comme le montre la vente de fonds de boutique par la veuve Guignon, marchande mercière, rue Saint-Denis, à Jean-Baptiste Rouillon, marchand mercier, même rue, contre 13 893 livres « payées en louis d'or d'argent et monnoye ayant cours » ; la veuve vend « tous les lustres girandolles et autres effets mobiliers composans le fond de commerce » (21 novembre 1761, et/XXXVIII/464). Quelques rares actes envisagent l'achalandise. La veuve de l'orfèvre Louis Doucet vend à Jean-Baptiste Chéret et à son épouse « tout ce qui compose le fond de commerce » ; elle s'oblige de donner « la connoissance de toutes les pratiques qui ont coutume de se servir chez elle, et de renoncer a faire le commerce d'orpheverie » (6 février 1769, et/XCI/1061). De même, la veuve Villaine, tapissière, « fait abandon au sieur Corbe et sa femme de toutes les pratiques pour lesquelles elle a coutume de travailler » (25 janvier 1775, et/LXV/386).

¹⁰¹³. Quelques exemples : le bijoutier Boquet a 19 690 livres de « marchandises en magasin » (1770, D4B6 39-2124) ; le bijoutier Martinet, 36 000 livres en « bons et différens models en cuivre ou bronze ... 3 000, trois pendules d'éléphant finies ... 5 000, [...] marchandises non finies provenant de l'atelier ... 2 930, marchandises de porcelaines, feux et bras dorés d'or moulu, pendules, commodes, secrétaires, glaces, estampes et figures de bronze ... 25 000 » (1777, D4B6 63-4077) ; le joaillier de la Garenne, 21 739 livres d'« effets et diamants tant en brillants qu'en karats et roses montées et hors d'œuvre » (1751, et/XV/695) ; le bijoutier mercier Jobart, 18 000 livres en « marchandises de pierres [environ 15 600], marchandises de merceries [environ 1 200], marchandises de champles de boucles [environ 1 100] » (1778, D4B6 67-4373) ; le bijoutier joaillier Combes, 22 430 livres (1779, D4B6 73-4849) ; le bijoutier Fortier, 49 310 livres (1789, D4B6 104-7367) ; le tapissier Caplain Jeune possède environ 25 000 livres de « marchandises en provinces nouvellement achetée en magasin et a loyer dans différentes maisons » (1792, et/LXV/507) ; le tapissier Law 16 193 livres (1788, D4B6 104-7192).

¹⁰¹⁴. Les listes de marchandises jointes parfois aux bilans sont une source précieuse, un état pris sur le vif du stock. Elles en disent long sur l'étendue réelle des activités des boutiquiers : tel joaillier vend des tableaux, des meubles de la Chine et des armoires (Carelu, D4B6 3-182) (voir le chapitre 9). Il faudra confronter les listes des bilans à celles des inventaires après décès, également nombreuses, pour étudier les prix, leur évolution au cours du siècle, les variations entre les prix d'achat et de vente, entre les estimations des bilans et des inventaires, entre les types de produits et de matériaux, etc., les modes, l'essor des nouvelles matières, telles le pinchbeck et les plaqués, la variété quasi inépuisable des objets, des formes et des couleurs, les spécialités des boutiquiers. Un seul exemple : le stock du bijoutier Blézimar réunit les chaînes d'hommes et de femmes *tant d'acier que pinsebec*, les pommes de cannes de *Manheim*, les *petittes montres d'enfant*, des *douzaines de berloques*, de *clefs anglaises* et de *boucles d'acier a jarretiere*, des *paires de boutons*, de *boucles d'oreilles*, de *caraffes a oignons*, de *vases dorés*, de *flambeaux dorés*, de *cizeaux d'acier*, d'*eprons a chainettes* et de *sallieres de malles*, des *écritoires de taule*, des *garnitures de cheminée*, des *joncs*, des *boetes d'yvoire* et d'*ecaille a médaillons dorés avec des sujets*, des *etuys vernis*, des *nécessaires*, des *bagues de rose montées en argent*, des *cœurs et saint esprit*, des *épingles à pierres et pompons*, des *porte crayons d'acier*, *plusieurs colliers de chien*, des *tasses de porcelaine*... (1779, 9 297 livres, D4B6 70-4643)

¹⁰¹⁵. CHASSAGNE (S.), « Faillies en Anjou au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 492 : « Vrais marchands [...] c'est-à-dire ceux dont l'actif est composé pour au moins 40 % de marchandises. Ceux qui commercent sont ceux qui ont quelque chose à vendre, et ceux qui ont l'âme commerçante sont ceux qui savent acheter pour vendre. »

aux négociants. Il est impossible d'exclure la trentaine de boutiquiers concernés, en dessous de ce seuil, car ils témoignent de l'hétérogénéité du monde boutiquier : les pourcentages dissimulent des situations très diverses. En voici deux exemples qu'on peut replacer par rapport au tableau des bilans de 70 boutiquiers (document n° 39-1, annexe) : Aubourg et les marchands sans marchandise.

Le bijoutier joaillier Aubourg n'a plus beaucoup de marchandises au moment de sa faillite, moins de 5 % de l'actif ¹⁰¹⁶ : depuis 1782 plus rien n'est noté dans son livre de ventes (voir *supra*). Mais il donne à condition pour près de 60 000 livres cette année-là : il poursuit donc une partie de son activité jusqu'à l'échec de la vente de *pacotilles*. Le contraste entre les activités de vente et de condition laisse un tantinet perplexe et l'on interprète mal la baisse des premières depuis 1780 : on ne peut en déduire que c'est un faux marchand, ses livres de comptes sont là pour le démentir. La bijoutière Lécuyer possède elle aussi 3 058 livres de marchandises le 8 avril 1791, au moment de sa faillite... : 100 % de l'actif ¹⁰¹⁷ ; la part des marchandises dans l'actif du joaillier Leconte paraît faible, 9 % : 93 000 livres ! Le problème d'Aubourg, dont l'actif dépasse 63 000 livres, ce sont ses créances, plus que ses dettes ou son éventuelle incompetence. Les dettes actives réunissent 95 % de l'actif, 60 000 livres, dont 39 000 de perdues et 10 000 de douteuses : le contraire de la pusillanimité, justement. Le partage entre marchandises et dettes actives est rarement égal : le cas d'Aubourg est de loin le plus fréquent bien que le déséquilibre soit en général

¹⁰¹⁶. Le bilan se borne à indiquer : « Plus en quelques marchandises de Bijouterie et effets environ 3 000 » (D4B6 89-6067).

¹⁰¹⁷. Pour 6 marchands, la valeur des marchandises représente 75 % à 100 % de l'actif. Les montants, objets, qualités diffèrent beaucoup selon les boutiquiers : outre la Dlle Lécuyer, le bijoutier Lonchamps possède 12 029 livres de marchandises en 1788, 95 % de l'actif : « deux flambeaux et garnitures de cheminée ... 3 450 [...], verrerie ... 2 034 [...], porcelaine ... 3 245 [...], differens objets de curiosité et histoire naturelle ... 3 300 » (et/XLIV/601) ; le metteur en œuvre Caumont 78 327 livres en 1751, 80 % de l'actif : bagues et colliers, pendeloques, montres d'or, pierres et brillants, flacons de cristal de roche... (D4B6 10-478) ; le bijoutier Fortier, 49 310 livres en 1789, 80 % de l'actif : boucles, cannes, bagues et breloques, mouchettes, fouets anglais, éperons, mouchettes, pistolets, éventails, cordons de montre, ceinturons... (D4B6 104-7367) ; le bijoutier Martinet 36 209 livres, 76 % de l'actif (1777, D4B6 63-4077) ; le bijoutier Lécuyer 3 749 livres en 1780, 75 % de l'actif : « marchandises en bijouterie et orfèvrerie ... 2 037, tableteries divers assorties ... 406, merceries divers assorties ... 802, joye d'enfans ... 504 » (D4B6 77-5135).

moins prononcé ¹⁰¹⁸.

La situation de cinq bijoutiers joailliers, au volume des affaires dissemblable mais ne possédant aucune marchandise, Seriny, Clémencée, Degoest, Diodet et Hallot, incarnent plusieurs cas d'abandon du commerce. En octobre 1715, l'actif de l'orfèvre joaillier Paul de Seriny, bourgeois de Paris, se présente ainsi : 5 % de dettes actives (4 000 livres), 21 % de rentes (17 100 livres) et 74 % (60 000 livres) d'immeubles. L'ancien orfèvre possède trois maisons fort bien situées dans les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain, mais saisies, comme les rentes, par les créanciers unis qui en perçoivent les loyers ¹⁰¹⁹. Voilà un marchand qui a quitté son ancienne condition et s'est lancé dans la promotion immobilière pour vivre de ses rentes ¹⁰²⁰. La construction d'une maison de rapport est évoquée dans le contrat d'union : les directeurs doivent négocier devis et marché « aux conditions les plus avantageuses avec les ouvriers nécessaires pour achever entièrement la maison du faubourg St. honoré ».

Le *ci-devant* bijoutier Clémencée, qui fit partie des merciers les plus fortunés de la capitale, propose un autre cas de figure : l'incendie, en 1783, de son magasin situé « en dedans l'opéra » a provoqué (ou hâté) son retrait. Les 20 000 livres de pertes occasionnées par l'accident viennent s'ajouter aux 23 000 livres de billets dus et aux 6 000 livres de frais de justice engagés pour tenter de les

¹⁰¹⁸. Dans 65 % des cas (40 sur 62 bilans), les dettes actives l'emportent ; dans 24 % (15), les marchandises ; dans 11 % (7), les deux sont égaux ou assez proches : 50/50 (les tapissiers Caplain et Duchène ; le premier % désigne les marchandises), 43/44 (le bijoutier Granchez), 28/27 (le joaillier Terrasse), 34/36 (le mercier Lebœufve), 40/49 (le mercier Charpentier), 45/54 (le bijoutier Godefroy), 55/43 (le bijoutier Jobart).

¹⁰¹⁹. Joint au contrat d'union du 29 octobre 1715, *l'Etat des effets actifs du sieur Seriny*, orfèvre joaillier, bourgeois de Paris, indique une maison porte Saint-Honoré, environ 30 000 livres, deux maisons au faubourg Saint-Germain, rues de Beaune et de Bourbon (id.), un contrat sur la ville, 15 100 livres, un second sur le canal d'Orléans, 2 000 livres, et un billet, 4 000 livres (et/CXV/363). L'orfèvre habite quai des Morfondus, dans la Cité.

¹⁰²⁰. Dans la liste des créanciers de l'ancien orfèvre, les joailliers sont une minorité : 5 sur une bonne quarantaine. De Seriny incarne le cas le plus extrême. Pour 4 autres marchands, les immeubles dépassent 15 % de l'actif. La proportion est faible : 10 % des 70 boutiquiers (voir le document n° 40-1) : le bijoutier Guy (35 %, 30 000 livres pour deux maisons en 1777 ; D4B6 64-4154) ; le tapissier miroitier Chartier (32 % de biens fonds, 7 000 livres en 1783 ; D4B6 87-5883) ; l'orfèvre Georges (16 %, 18 700 livres en 1789) : « une maison à Vernonnet [près de Vernon-sur-Seine] pour l'acquisition en terrain, bâtisse, boiserie et quelques meubles, grand jardin clos de murs neuf et en plein rapport » (D4B6 105-7439) ; le bijoutier joaillier Pontet (15,5 %, 10 000 livres en 1771) : « une maison Val-de-Meudon, et deux arpens de terre » (et/XXVII/354). L'épouse d'un cinquième, le tapissier miroitier Chartier, de Versailles, possède « une partie d'une maison, à Montreuil, près Versailles, louée 400 livres [...], le tiers d'une autre maison, Versailles, louée 600 livres » (13,5 %, 9 000 livres en 1738 ; et/X/445).

recupérer. La liste des 38 créanciers, 14 négociants, 2 orfèvres, 2 bijoutiers, 1 manufacturier, 1 marchand de verre..., les montants élevés de l'actif, plus de 227 000 livres, et du passif, 207 000 livres, montrent un marchand bien intégré dans les circuits commerciaux, ouvert aux marchés étrangers : un client de Saint-Domingue lui doit 16 600 livres, un négociant du Cap 16 000 livres, lui-même est débiteur d'un négociant installé en Amérique du Nord et d'un autre de Dunkerque, etc.¹⁰²¹ D'autres entreprises, plus petites et fragilisées par leur modestie, sont détruites par des incidents qui, pour être moins onéreux que celui-ci, sont proportionnellement aussi graves. Le *ci-devant bijoutier* Diodet connaît une misérable retraite après s'être fait soutirer, selon ses dires, 5 000 livres par un courtier indélicat.

[j'ai] confié plusieurs billets en valeur de 5 210 livres au Sieur Herment courtier qui a abusé de ma confiance, il n'a été possible au Sieur Saraire inspecteur de police d'en retirer tout au plus moitié, le surplus ayant été négocié par ledit Herment qui s'est servi des deniers, de sorte qu'il existe entre les mains de particuliers partie de ces mêmes effets jusqu'à la concurrence d'environ 2 500 livres¹⁰²².

Le joaillier Degoest tient une boutique médiocre, qu'une perte de 10 000 livres sur un fond de tabatières a bouleversé¹⁰²³. Enfin, le mercier bijoutier Hallot illustre une dernière forme d'abandon du commerce : la mort. Un *Etat de l'actif de la succession du sieur Hallot marchand mercier par relevé sur l'inventaire de ses biens* répertorie les biens du défunt¹⁰²⁴.

Pourtant, par delà l'hétérogénéité des fortunes individuelles et du volume des affaires, des plus médiocres aux plus opulentes, les faillis partagent une même faiblesse, exprimée à des degrés divers : l'assujettissement au crédit.

¹⁰²¹. L'actif se répartit en 60 % de dettes actives (227 587 livres, dont 114 641 livres en bonnes dettes), 36 % de fonds de boutique (« fond de boutique consistant en trois magasins... 80 000 ») et 4 % de « meubles et ornements », 10 000 livres, non détaillés (D4B6 88-6005).

¹⁰²². L'actif de Diodet est composé de 94,5 % de dettes actives, qui atteignent seulement 2 620 livres (8 débiteurs), et de 5,5 % d'habits et de linge (150 livres) ; le passif est de 9 224 livres (30 créanciers) (1779, D4B6 70-4622).

¹⁰²³. Le bilan occupe une seule page : 57,5 % de dettes actives, 4 058 livres, et 42,4 % de meubles meublants, 3 000 livres ; « les pertes sur le fonds de tabatières ... 10 000 » représentent 196 % de l'actif réel. Le joaillier a 5 débiteurs, 5 980 livres, et 6 créanciers (D4B6 90-6189).

¹⁰²⁴. L'actif de François Hallot atteint 12 450 livres (8 476 livres en dettes actives, 3 892 livres en meubles meublants et 82 livres d'argenterie), son passif 33 477 livres (D4B6 59-3772).

Le crédit en confiance : l'*embeddedness* des boutiquiers

L'invasion du crédit est normale. Ses liens avec l'engagement des marchands dans la communauté place au centre de l'activité la confiance, question clé des relations commerciales. En effet, elle n'est pas réductible aux seuls intérêts individuels car s'il y a une complémentarité objective entre les agents économiques, elle ne suffit pas à rendre leur coopération évidente ¹⁰²⁵, tout comme la proximité géographique n'implique pas nécessairement coopération. Il faut en sus la foi, qui dépend de la relation spécifique liant les acteurs : « Il n'y a gueres de contrat où la probité et la bonne foi soit plus nécessaire que dans la société ¹⁰²⁶ ». Saisir la qualité intrinsèque d'un individu est bien plus complexe qu'une simple donnée technique ou que l'estimation d'une utilité ; c'est en ce sens qu'un économiste a pu déclarer que « la confiance ne peut s'acheter sur un marché ¹⁰²⁷ ». En réalité, elle s'achète, via le contrat précisément. C'est pourquoi qui dit confiance, dit médiations sociales. Les collaborations marchandes sont à voir de deux points de vue : le crédit et l'association, et l'étude fait ressortir l'organisation d'une communauté cimentée par des liens verticaux, la domination négociante, et horizontaux, les accords entre pairs.

Un crédit omniprésent

Le crédit jaillit de toutes parts dans les bilans : quelle qu'elle soit, la circulation d'argent s'exprime en *dettes*, actives quand elles sont dues au marchand, passives lorsqu'il les doit. L'omniprésence du crédit n'est pas une tare : il est indispensable. La faiblesse du numéraire relevée dans les inventaires après décès, même chez les commerçants, confirme que les monnaies métalliques ne sont pas le principal moyen d'échange. Observant la rareté des grosses sommes

¹⁰²⁵ DOUGLAS (M.), *Ainsi pensent les institutions*, 1989 : « L'intérêt mutuel à des transactions réciproques [n'est] pas une garantie suffisante de la stratégie d'autrui et ne constitue pas une justification des rapports de confiance nécessaires » (cité par ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance... », art. cit., p. 19).

¹⁰²⁶ SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., article « Société ».

¹⁰²⁷ ARROW (K. J.), cité par DUPUY (C.), TORRE (A.), « Confiance et proximité », chapitre 2, dans PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités...*, op. cit., p. 67. Voir aussi ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance... », art. cit., p. 22.

d'argent liquide dans les inventaires, Jean Meuvret relevait que les commerçants du XVI^e siècle se passaient presque entièrement de fonds de roulement en monnaie ; à Niort, trois siècles plus tard, deux faillis sur trois n'ont aucune somme d'argent chez eux au moment de la faillite ¹⁰²⁸. Les bilans étudiés en témoignent aussi : la part de liquidités atteint 1,5 à 2 % des biens pour les marchands les plus prospères (voir documents n° 39-1 et n° 40, annexe). L'actif de l'orfèvre joaillier Agard s'élève en 1750 à 26 000 livres ; la veuve a entre ses mains 352 livres, « qui sont les seuls deniers [...] de la succession », soit 1,5 % de l'actif. L'actif de l'orfèvre joaillier Buteux atteint 10 000 livres en 1779, dont 186 livres en deniers comptants, 2 % ; celui de l'orfèvre joaillier Cornet 15 000 livres, en 1790, dont 342 livres en espèces, 2,2 %... Les plus pauvres n'en possèdent pas et le riche bijoutier Granchez n'en déclare aucune. Cet état de fait a entraîné la multiplication des billets émis par des particuliers, gentilhommes, bourgeois, officiers, ecclésiastiques, financiers, commerçants, au profit de négociants, banquiers, marchands et artisans ¹⁰²⁹. Ces billets augmentent la masse des capitaux disponibles pour les spéculations en marchandises et servent de monnaie fiduciaire et d'instrument de crédit. La circulation des capitaux se fait par l'échange de papiers commerciaux et par jeux d'écritures, comptes courants et compensations ¹⁰³⁰. Tous les documents comptables de l'époque, livres de

¹⁰²⁸. Voir MEUVRET (J.), « Circulation monétaire... », art. cit., p. 132 ; MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, op. cit., p. 416. Pour S. Chassagne, l'absence de fonds de roulement à cause de l'inélasticité du marché financier est une des tares récurrentes de l'économie de l'ancien régime. « Cela tient parfois à la rareté du numéraire, toujours à l'inexistence d'un système de crédit efficace, et aussi probablement à l'absence d'une comptabilité minutieuse et régulière » (CHASSAGNE (S.), « Faillis en Anjou au XVIII^e siècle... », art. cit., p. 492-493).

¹⁰²⁹. Guy Antonetti, dans son article sur la crise de 1729-1731, a observé le circuit de l'argent à Paris : les marchands empruntent dans un cercle plus ou moins étendu de bailleurs de fonds qui appartiennent souvent au monde de la marchandise, mais aussi au monde des bourgeois rentiers, des robins ou gentilhommes. Les bailleurs placent leurs fonds disponibles, à gros intérêts, en billets payables à vue ou à court terme, jouant le rôle de distributeurs de crédit commercial à court terme. Ils les placent souvent chez des banquiers et des négociants qui font à leur tour travailler l'argent, à un taux supérieur. Ce monde des rentiers est très divers : il s'étend jusqu'aux niveaux moyens et inférieurs de la bourgeoisie rentière, marchande ou artisanale de la ville (ANTONETTI (G.), « La crise économique de 1729-1731... », art. cit., p. 42-43, p. 157-158). Voir aussi MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, op. cit., p. 473, p. 476-478 ; KENT (D. A.), « Small Businessmen and their Credit Transactions... », art. cit., p. 47-64 ; BERGERON (L.), « Profits et risques dans les affaires parisiennes... », art. cit., p. 369 ; CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, op. cit., t. II, chapitre IX : « Les paiements », p. 793-874.

¹⁰³⁰. « Payement, ou extinction d'une dette par une autre dette d'égale valeur ou équivalente. Cette manière de s'acquitter est très commune dans le Commerce ; et l'on ne voit que des Compensations entre Marchands, de dettes actives contre des dettes passives, ou au contraire. » (SAVARY des

comptes, inventaires après décès, bilans de faillite, témoignent de l'usage large et varié des *papiers de crédit*, comme les appelle Morellet dans son *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de Commerce* (1769) : billets échéancés, lettres de change, mandats, reconnaissances, traites... Les paiements en espèces dans les registres observés sont minoritaires. Sur les 2 668 actes de ventes notés par le tapissier Law, 9 seulement précisent un paiement *en espèces*. Il y en a probablement plus car le marchand ne note sans doute pas tout, mais il est peu probable que la mention *par argent a compte*, souvent utilisée, signifie automatiquement des espèces. L'indication *paiement comptant*, par exemple, n'implique pas liquidité, malgré ce qu'en dit Savary : « Se dit ordinairement entre personnes, qui trafiquent, qui vendent et achètent ; pour signifier de l'argent réel et effectif, qui se donne sur le champ, pour le prix convenu de quelque marchandise ou denrée ¹⁰³¹ ». Le bijoutier Aubourg note ainsi dans un registre : « reçu en espèce 9, pris comme comptant un billet de M. Mesange ¹⁰³² ». La forme de paiement la plus usitée sont les billets de reconnaissance de dettes, la plupart conclus sous seing privé, c'est-à-dire les *effets* ou *billets* qui correspondent à des emprunts à court terme, quelques jours à quelques mois, renouvelables ou pas (ce qui peut les transformer de fait à du moyen ou long terme), à taux élevé, souvent plus de 10 % l'an, comme ceux contractés par Aubourg (voir *supra*).

La difficulté majeure de l'entreprise, quelle que soit sa taille, réside dans le contrôle de ces papiers, donc du crédit : les boutiquiers doivent non seulement veiller à la balance entre dettes actives et passives mais aussi, parmi les dettes actives, à l'équilibre entre les bonnes et les autres, douteuses et mauvaises, car ces dernières s'avèrent en général perdues pour eux, ils le savent bien, ce qui justifie leur inscription au chapitre « Pertes ».

[à propos des billets inventoriés de l'orfèvre Gauchelet, mort en 1715, la veuve déclare] qu'ils sont d'un très difficile recouvrement même la plupart de nulle valeur

BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Compensation ».)

Les mentions de comptes courants sont innombrables parmi les dettes passives des marchands faillis. Pour un exemple précis, voir dans le *Recueil d'articles* le cas du tapissier Law : « Spécialiste généraliste, novateur conservateur ?... »

¹⁰³¹. SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Comptant ».

¹⁰³². Aubourg, *Livre de ce qu'on nous doit*, 1777, D5B6 2151.

les debiteurs [...] estans morts, dautres insolubles et plusieurs ayans ete fait par personnes ou mineures ou en puissance de mary [...] en consequence de quoi lad. veuve Gauchelet declare quelle ne fera dautres poursuites que celles quelle jugera a propos contre lesd. debiteurs ¹⁰³³...

Pour tenir la balance, le marchand ne peut compter que sur une part réduite de ses créances et il ne dispose guère d'argent liquide en caisse. Or le statut des dettes est variable : les dettes passives qu'il doit honorer sont pour la plupart exigibles à court terme et ce sont souvent des dettes chirographaires. Sa trésorerie subit une tension permanente et la solution la plus simple consiste à renouveler le plus rapidement possible ses créances passives, quitte à changer de créanciers. Les activités commerciales sont menées sous la menace de l'asphyxie car un crédit non renouvelé entraîne la faillite ; c'est dire à quel point les marchands, surtout ceux qui sont dans une posture délicate, sont en position de dépendance vis-à-vis de leurs créanciers ¹⁰³⁴. Ce double équilibre entre les dettes actives et passives, entre les bonnes et les mauvaises créances, les faillis n'ont pas su ou n'ont pas pu le tenir : il n'est que de comparer bonnes dettes et dettes passives, bonnes dettes et mauvaises dettes (voir documents n° 39 et n° 40, annexe) ¹⁰³⁵.

Le crédit empoisonné : les négociants, maîtres du petit commerce

Afin de lancer leur commerce, lui donner de l'essor, acquérir ou renouveler les stocks, faire face à des problèmes de trésorerie, toutes opérations onéreuses,

¹⁰³³.François Gauchelet, et/CXV/363. De même :

Factures des petites dettes et plusieurs inexigibles dautre tout a fait perdus ... 70 579 livres [...] M. Rascine ... qui dit ne devoir rien ... 250, [...] MM. Delpueche a Marseille ... qui ont fait banqueroute ... 830, [...] MM. Coudon et Gardiolle ... aussi mauvais lun que lautre ... 480, [...] M. de Vougeter ... je crois mort ... 150 (Bernardin Simonnet, joaillier ordinaire du roi, inventaire après décès, 4 octobre 1718, et/CXV/376) ;

... 18 000 livres [...] que l'on regarde comme perdu » (Jean Joseph Excoffon, joaillier, D4B6 79-5286) ; ... le sieur Dufrainne a perdu avec Mme de la Fournerie [une cliente d'Aubourg] la somme de 9 600 livres ayant été obligé de prendre de cette dame une obligation de 23 169 livres qu'il a négocié sur laquelle il a été obligé de faire un sacrifice de la somme de 9 600 livres [...] ; avec M. le chevalier Darq la somme de 16 260 livres ayant été obligé de reprendre 67 572 livres (Dufrainne, joaillier, 1777, D4B6 64-4166).

¹⁰³⁴.MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, op. cit., p. 417-418.

¹⁰³⁵.Le tapissier Law a 3 455 livres de bonnes dettes mais 19 000 livres de mauvaises ; le bijoutier Aubourg, 11 000 livres de bonnes dettes, mais 10 000 livres de dettes douteuses et 39 000 livres de mauvaises ; le bijoutier Dezarot, 300 livres de bonnes mais 31 500 livres de douteuses et mauvaises, etc.

les boutiquiers ont besoin d'argent. Pour se le procurer, ils font appel au crédit : billets, liquidités, comptes courants qui composent ces dettes passives si lourdes dans les comptes des faillis. Les bijoutiers Baudouin, Blézimar, Charpentier, le tapissier Deshayes doivent 20 000 à 30 000 livres à une trentaine de personnes ; les tapissiers miroitiers Grandin et Jourdain 50 000 livres à une vingtaine ; les joailliers Carelu et Combes 60 000 à 70 000 livres à une quarantaine (voir document n° 40-2). Pour observer les dettes, et comprendre par là les liens qui enchaînent les boutiquiers à leurs créanciers, deux documents sont particulièrement précieux : l'inventaire après décès et la liste établie pour procéder à l'examen des titres et créances. Le premier revêt une grande précision car les « papiers » appartiennent à la succession : si le notaire passe rapidement sur les mémoires d'ouvrages et de fournitures, en revanche, il énumère les « billets » ; la seconde est bien plus explicite que le bilan (souvent expéditif), tant sur les dettes que sur les créanciers. L'établissement de la liste des créanciers fait partie du processus juridique enclenché par le dépôt de bilan ¹⁰³⁶. La liste est précédée de quatre paragraphes qui décrivent la procédure (les termes ou

¹⁰³⁶. Le droit de la faillite repose sur deux textes législatifs : l'ordonnance de 1673 et la déclaration de 1739. À Paris, trois principales juridictions étaient chargées des affaires de négoce : le Châtelet, la juridiction consulaire, le Bureau de la ville ou prévôté des marchands et échevins. L'ordonnance de 1673 avait délégué la compétence en matière de faillite aux juges royaux mais donnait le pouvoir de vérifier les créances, les états de dettes, les registres de comptes aux juridictions consulaires. Devant l'accumulation des faillites, une déclaration de 1715, renouvelée, conféra une compétence absolue aux magistrats consulaires. Mais suite à la vive réaction du Châtelet, la déclaration de 1739, applicable à Paris, disposait seulement qu'en toutes faillites et banqueroutes, les magistrats royaux ne recevraient pas d'affirmations de créance et n'homologueraient aucun contrat d'attribution sans que les titres eussent été examinés par les juges et consuls (DUPIEUX (P.), « Les attributions de la juridiction consulaire de Paris (1563-1792). L'arbitrage entre associés, commerçants, patrons et ouvriers au XVIII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 95, 1934, p. 134).

La juridiction consulaire de Paris a été créée par l'édit de 1563. Le tribunal connaît « de tous procès ou différends mus entre marchands pour fait de marchandises seulement [...] soit que lesdits différends procèdent d'obligations, cédules, récépissés, lettres de change ou crédit, réponses, assurances, transport de dettes, novation d'icelles, calculs ou erreurs en iceux, compagnies, sociétés » (cité par *Ibid.*, p. 119-120) ; elle rendait 300 à 400 jugements par jour d'audience ! D'où les propos laudatifs de Mercier : « Elle expédie plus d'affaires litigieuses en un jour que le Parlement en un mois » (voir MERCIER (L.-S.), *Tableau de Paris*, Genève, Slatkine, 1979 (1782), t. III, p. 68).

Sur la juridiction consulaire de Paris, voir aussi : LAFON (J.-L.), « L'arbitre près la juridiction consulaire de Paris au XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, 51^e année, n° 2, avril-juin 1973, p. 217-270 ; Id., *Les Députés du Commerce et l'Ordonnance de Mars 1673. Les juridictions consulaires : principe et compétence*, Paris, éd. Cujas, 1979, en particulier p. 113-134 ; LEMERCIER (C.), *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

La série D4B6 « Bilans et faillites » des Archives de Paris contient 91 cartons pour la période 1695-1791, soit tous les dossiers qui ont survécu à l'incendie de 1871 ; le double classement, par nom et par métier, facilite les recherches.

l'ordre des mots varient légèrement d'un document à l'autre)¹⁰³⁷. L'énumération contient des informations extrêmement précises sur le crédit : les moyens de paiement, les valeurs, les délais, l'ancienneté des crédits accordés, la circulation des billets¹⁰³⁸, leur objet (*pour marchandise fournie, montant de l'arreté du compte souscrit par le dit sieur*), les rectificatifs par rapport au bilan¹⁰³⁹... ; bref une mine extraordinaire pour qui s'intéresse à l'histoire financière du crédit¹⁰⁴⁰.

Les bailleurs de fonds qui font tourner le commerce de détail parisien sont... les marchands eux-mêmes : le trait est commun aux deux branches étudiées, bijouterie et tapisserie, où l'écrasante majorité des créanciers sont des commerçants et des artisans, grands (négociants, fabricants) et petits (voir documents n° 44 et n° 45, annexe). Les nuances sont dues aux collaborations professionnelles, différentes d'un secteur à l'autre, et au coût élevé des marchandises de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie qui exigent des fonds considérables. Les relations de crédit s'entrecroisent entre boutiquiers : c'est précisément ce qui fonde leur enclavement. Les analyser permet par ricochet de saisir le fonctionnement du travail : dans un contexte de spécialisation extrême, le

¹⁰³⁷. Voici les deux premiers paragraphes, suivi de la première déposition :

« L'an... (date) par devant nous juge et consuls des marchands à Paris assistés de... (anciens juges) a comparu en notre chambre de conseil le sieur X au nom et comme fondé de procuration du sieur (failli) [il peut s'agir aussi du failli lui-même] lequel sieur comparant audit nom nous a requis de proceder ou de commettre qui nous jugerons a propos pour proceder a l'examen et verification des titres et creances des creanciers dudit (failli) sur son bilan (et registre) deposé au greffe du consulat ce jourd'hui (ou date antérieure) le tout pour satisfaire à l'ordonnance de 1673 et a la declaration du Roy du 13 septembre 1739 a l'effet de quoy il a convoqué a ce jour lieu et heure tous lesdits créanciers et a signé.

Sur quoy nous juge et consuls susd. donnons acte aud. sieur X aud. nom de sa comparution dire et requisition en consequence ordonnons qu'aux termes de la declaration du Roy du 13 septembre 1739 tous les créanciers dud. (failli) seront tenus de comparetre en personne ou par procureurs speciaux en cette chambre du conseil par devant (noms des juge et consuls) que nous commettons a cet effet et d'y représenter leurs titres de creances pour [...] etre examinés et verifiés...

Du (date) Est comparu Sieur (nom, qualité, adresse) créancier dud. sieur (failli) de la somme de... en X billets du (date) le 1er de... (somme) payable au... (date) [valeur en marchandise]... lecture faite pieces remises et a signé... ».

¹⁰³⁸. Parmi d'autres, la liste des créanciers du bijoutier Granchez regorge d'indications sur la circulation des billets :

« Jaccon, maître ciseleur [...] onze billets ... les cinq suivants livrés à la circulation que le comparant s'oblige de représenter a mesure des remboursemens qu'il en fera [...] Goubault, maître fondeur [...] huit billets ... que ledit sieur comparant déclare avoir livré à la circulation et qu'il promet représenter a mesure des remboursemens qu'il en fera » (D4B6 91-6280).

¹⁰³⁹. « Pierre Sabbat marchand orfèvre jouaillier, créancier de la somme de 300 livres quoy que porté au bilan pour celle de 330 en un billet a son ordre souscrit Dufrainne en datte du 15 septembre 1775 payable fin de novembre suivant, lecture faite aud. comparant, titre rendu, et a signé [31 décembre 77] » (Dufrainne, D4B6 64-4166).

¹⁰⁴⁰. L'étude financière des listes de créanciers sera menée ultérieurement, en un article spécifique.

bijoutier et le tapissier collaborent avec de multiples marchands et artisans qui leur fournissent marchandises ou main-d'œuvre ; ceux-ci se retrouvent souvent eux-mêmes en position de débiteurs vis-à-vis du boutiquier, entremêlant un peu plus les liens de crédit. Aux 48 bijoutiers et joailliers considérés correspondent 1 819 dettes passives : parmi les 1 098 créanciers concernés dont la profession est connue, 90 % (985) appartiennent au négoce, à la banque, à la fabrique, à la marchandise ou à l'artisanat ¹⁰⁴¹. C'est la « troupe nombreuse des commerçants créanciers ¹⁰⁴² ». Dans cet ensemble divers où plus d'une centaine de métiers sont représentés avec des proportions très inégales, le négoce et la bijouterie-joaillerie l'emportent à égalité, du moins en nombre de marchands : 170 négociants (15,5 % des 1 098), 92 bijoutiers et 78 joailliers. S'ajoutent à ces derniers les orfèvres et sans doute une bonne part des « merciers » et « marchands » ¹⁰⁴³. C'est le premier cercle, environ 40 % du total, partagé entre grossistes et pairs, ceux-ci plus nombreux d'une centaine que ceux-là. Le deuxième cercle, un peu moins de 15 %, est formé d'artisans avec lesquels les bijoutiers sont en constante relation de travail : les doreurs, argenteurs et fondeurs, les tabletiers, les horlogers, les lapidaires, enfin les peintres en émail ou miniature. Les tapissiers, metteurs en œuvre, ébénistes et fourbisseurs

¹⁰⁴¹. Tous les dossiers ne comportent pas la liste des créanciers vérifiée par la juridiction consulaire ; il a fallu s'appuyer aussi sur les bilans, moins précis. Les chiffres qui suivent sont donc indicateurs, à défaut d'être absolument exacts : par exemple, est inconnue la veuve Pérignon, à qui Aubourg doit 16 000 livres, somme la plus lourde des créanciers sans profession.

La moyenne du nombre de créanciers par marchand ne voudrait rien dire, entre les 5 créanciers du joaillier Sévenet et les 107 du bijoutier Granchez...

¹⁰⁴². MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, op. cit., p. 482.

¹⁰⁴³. La dénomination professionnelle se déploie sur un double registre, la spécialisation et le couple gros/détail, en se jouant des règles. La séparation nominale entre bijoutiers, joailliers et orfèvres est souvent floue, signe de la diversité du *mercier* et de la fluidité réelle des métiers en dépit de la rigidité théorique. L'indécision repose sur la manière dont les boutiquiers eux-mêmes se désignent ou qu'emploie le failli pour les nommer (voir le chapitre 4) : tel marchand se dit orfèvre dans un document, joaillier dans un autre. Les fluctuations sont nombreuses : orfèvre et *boucliste*, orfèvre et *flaconnier*, bijoutier et joaillier, bijoutier et orfèvre, bijoutier et mercier, bijoutier et lapidaire, joaillier et lapidaire, orfèvre et joaillier-bijoutier, bijoutier et fourbisseur, joaillier et sculpteur. La distinction entre gros et détail n'est pas plus nette : un bijoutier est dit ailleurs négociant, des négociants, marchands (il s'agit des frères Orcel) ou lapidaire, orfèvre... Pour chiffrer, il a fallu trancher : dans le premier cas (appellation diverse d'un métier) ont été privilégiés les bijoutiers et les joailliers ; dans le second (gros ou détail), les négociants. Se présenter comme négociant souligne la marque du rang acquis dans la société commerçante.

Le même phénomène, plus ténu, touche les artisans et marchands avec lesquels sont liés les tapissiers : ébéniste ou menuisier, doreur, doreur sur métaux ou marchand de clous dorés, mercier ou franger, mercier ou marchand de fer, mercier, marchand ou négociant, marchand ou entrepreneur, mercier ou bourgeois de Paris, marchand ou bourgeois de Paris...

forment un troisième cercle, plus distant, 4 %. Les fabricants et manufacturiers, autres fournisseurs grossistes, sont peu nombreux, moins de 3 % ; les banquiers ou « marchands d'argent », rares, 1 % ¹⁰⁴⁴. De même, les courtiers, en dépit de leur rôle, sont quasi absents (2) : sans doute se prénomment-ils *marchands*. Les non-commerçants interviennent modérément, 10 % : les bourgeois de Paris représentent moins de 3 %, le monde de l'office, 2 %, la noblesse 1,5 % ¹⁰⁴⁵. La proportion est identique chez les tapissiers : moins de 10 %. L'éparpillement des métiers est aussi important : plus d'une soixantaine pour les 278 créanciers de 14 tapissiers, dont la profession est connue. La majorité des créanciers artisans et marchands appartient à quatre secteurs : le décor, d'abord (18 %) ¹⁰⁴⁶. Le tapissier travaille en effet avec de nombreux artisans décorateurs, doreurs, peintres, marbriers, tapissiers, etc., auxquels il fait appel pour orner, vernir, polir, peindre, entretenir le mobilier ¹⁰⁴⁷. Puis le bois (15 %) : les menuisiers et les ébénistes fournissent les bois des meubles et réparent les objets ¹⁰⁴⁸. Suivent le tissu (11 %) et le métal (11 %). Le tapissier utilise beaucoup d'étoffes : en garnir les appartements (meubles, rideaux, tentures, etc.) est une de ses principales activités ¹⁰⁴⁹. Le quatrième secteur comprend les marchands de fer, serruriers et quincailliers, qui fournissent quantité d'ustensiles indispensables : clous, pitons, tringles, fils de fer, anneaux, gonds, garnitures de feu, de poulies et de roulettes, mouchettes, serrures, clés, sonnettes, etc. ¹⁰⁵⁰ Les fabricants et manufacturiers ne

¹⁰⁴⁴. Outre l'absence de banques, leur poids est sous-évalué puisque le *banquier* au XVIII^e siècle est souvent négociant. Il est probable que parmi les 170 négociants, un certain nombre soit aussi banquiers, bien que la profession tende de plus en plus à se spécialiser. Voir BOUVIER (J.), « Vers le capitalisme bancaire... », chap. cit., p. 302-303 ; LÉON (P.), « Les nouvelles élites », chap. cit., p. 628 *sqq.*

¹⁰⁴⁵. Il est possible que quelques « bourgeois de Paris » soient (d'anciens) marchands : voir *supra*.

¹⁰⁴⁶. Pour plus de précisions, se reporter au cas du tapissier miroitier Law présenté dans le *Recueil d'articles* : « Spécialiste généraliste, novateur conservateur ?... ». Le réseau professionnel du boutiquier est analysé en détail.

¹⁰⁴⁷. Law a pour créanciers 5 doreurs, 1 ciseleur doreur, 1 peintre doreur, 2 fondeurs et 1 miroitier (D4B6 102-7192). Caplain doit 7 000 livres à un ciseleur doreur (et/LXV/507), Devaux 3 400 livres à un sculpteur (et/XIX/661), etc.

¹⁰⁴⁸. Brianchon a pour créanciers 3 ébénistes et 3 menuisiers (et/XCII/950), Guyard 6 menuisiers et un ébéniste (et/XXVII/405), etc. Grandin doit plus de 5 000 livres à un menuisier (et/LXV/464), Morin 2 000 livres à un autre (et/LXIV/340), etc.

¹⁰⁴⁹. Parmi les 41 créanciers du tapissier Guyard, la moitié sont des marchands d'étoffes (et/XXVII/405). Les sommes dues à ces derniers sont les plus fortes : Brianchon doit plus de 25 000 livres à un négociant (et/XCII/950), Chapuy 10 000 livres à deux marchands d'étoffes de soie et 3 000 livres à un galonnier (et/LXV/451), Chartier et Jourdain chacun 10 000 livres à un négociant (et/LXV/461, et/LXV/460), etc.

¹⁰⁵⁰. Brianchon a pour créanciers 6 marchands de fer, 3 quincailliers, 2 serruriers, 1 marchand cloutier et 1 épinglier (et/XCII/950) ; Chapuy doit 8 000 livres à un marchand de fer (et/LXV/451), Charpentier,

sont qu'une dizaine, les négociants une vingtaine.

Prendre comme critères de distribution les montants distribués, de 3 à 50 600 livres, ou le nombre de créances, de 1 à 222 par créanciers, dynamise le tableau car l'approche révèle alors les rapports de force qui structurent la société commerçante. De qui dépendent les bijoutiers ? L'équilibre à l'intérieur du premier cercle change (voir document n° 46, annexe ¹⁰⁵¹). Cette fois, les négociants dominant haut la main (25 % de l'ensemble considéré) ; ils sont suivis par les orfèvres (17 %), très actifs. Les joailliers (5 %) et les bijoutiers (4,8 %) sont distancés et devancent de peu les bourgeois de Paris (4,6 %). Ainsi, la bijouterie de détail parisienne est financièrement liée aux négociants et aux orfèvres, grands détenteurs de capitaux et maîtres de l'information puisqu'ils participent, surtout les premiers, aux marchés de niveau supérieur et au contrôle de la circulation ¹⁰⁵². Les propriétaires et les rentiers sont minoritaires, même en tenant compte d'une sous-représentation manifeste, leur qualité étant rarement précisée ; les manufacturiers et les fabricants sont en retrait. Par le crédit qu'ils leur fournissent en même temps que les marchandises, les négociants et les gros orfèvres tiennent les boutiquiers. Le tableau des créances est plus parlant que de longs discours. L'intervention est multiforme : les montants des dettes et la taille des entreprises financées sont très variables ¹⁰⁵³. La quasi-totalité des faillis sont

3 000 livres, Grandin 4 000 livres à un serrurier (et/LXV/453), etc. (voir le document n° 44).

¹⁰⁵¹. Le tableau ne peut prendre en compte que les créances connues : 5 créances sont sans montant parmi les orfèvres, 4 parmi les négociants, 1 parmi les tabletiers, etc. Les lacunes posent problème lorsque l'échantillon est maigre, comme pour les banquiers (4 noms sur 12).

¹⁰⁵². À la différence de Niort, le rôle des banquiers et des propriétaires apparaît faible sur la place bijoutière parisienne, question d'époque et de type de commerce. Jean-Clément Martin a néanmoins observé le pouvoir des négociants sur l'organisation du commerce niortais (MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, *op. cit.*). Jean-Yves Grenier conclut son étude macro-économique en soulignant que « le contrôle des producteurs s'effectue moins par la possession des moyens de production que par la valorisation de leur produit. » (GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 417-418.)

Les chiffres sont trop lacunaires pour les tapissiers, même si la part des négociants, en dépit de l'absence de données chiffrées pour plusieurs d'entre eux, souligne leur importance : près de 60 000 livres (voir le document n° 47).

¹⁰⁵³. Les montants des créances dues à des négociants va de 3 à 50 600 livres, c'est une indication seulement car la dette saisie au moment du bilan ne correspond pas à l'ensemble des crédits qu'a pu apporter le créancier considéré ; ceux des orfèvres, de 10 à 19 259 livres. La forte amplitude des créances n'est pas propre aux deux catégories : les créances des bijoutiers s'élèvent de 12 à 16 800 livres, celles des bourgeois de Paris de 200 à 18 350 livres, etc.

débiteurs envers les négociants et (ou) les orfèvres, même les plus modestes, tels Diodet ou la veuve Lemercier (voir document n° 44, annexe). Pour les plus actifs, les sommes en jeu sont considérables, variant de 20 000 à plus de 80 000 livres. En 1778 puis 1784, le joaillier Leconte doit 82 000 livres à 24 orfèvres, 77 000 livres à 6 négociants, 58 000 à 13 joailliers, 17 000 à un bourgeois de Paris ; en 1781 puis 1788, le bijoutier Nollet 62 000 livres à deux négociants (plus de 50 000 livres à Delaunay), 29 000 à 18 fabricants de Beauvais et de Rouen, 27 000 à deux bourgeois de Paris, 26 000 à un marchand de bois, 17 000 à un bijoutier et 17 000 à un tapissier ¹⁰⁵⁴. Les créanciers sont d'origine diverse : en 1784, le quincaillier Virlouret doit 60 000 livres à une vingtaine de négociants parisiens (Delamecourt et Gallemant, Dagaut...), mais surtout provinciaux et étrangers ¹⁰⁵⁵. Le plus fameux des bijoutiers, Granchez, dépense des fortunes pour sa boutique, l'une des plus brillantes de Paris, connue par les descriptions de Voltaire et Mercier. Son bilan relève, côté passif, plus d'une centaine de marchands ¹⁰⁵⁶. Il doit 80 000 livres de marchandises à 14 négociants, dont 18 000 à un négociant de la Cité (Grenier frères), 30 000 à trois Londoniens (Gray, Holy et Josué Ogier ¹⁰⁵⁷), 7 000 à un négociant de Birmingham (Glover fils et Frey) et 5 000 à deux Suisses (Dubois, de Neufchâtel, et Mallet, de Genève) ¹⁰⁵⁸... Ces grands marchands spécialisés dans l'importation redistribuaient à leur tour sur le marché parisien ; ils témoignent de la forte hiérarchie interne qui structure le

¹⁰⁵⁴. Leconte : D4B6 69-4518 ; Nollet : D4B6 82-5521 ; Virlouret : D4B6 90-6197.

Voir aussi les exemples donnés par Carolyn Sargentson dans *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, p. 30-31.

¹⁰⁵⁵. Originaires de Thiers (Caillier, Guillemot père et fils, Darrot frères, Desloches), Sedan (Clouet père et fils), Rouen (Féret fils), Lille (Delfosse), Lyon (Garnaud et Neyron, Hugonnet), Saumur (Péllisson), Dieppe (Voisin), Saint-Étienne-en-Forêt (veuve Peyret, Dubois et fils, Valencier et fils, de Bisalion), Birmingham (Wimphrys et fils), Nuremberg (Froenteigh), Solhingen (Engels et fils).

¹⁰⁵⁶. Des orfèvres, bijoutiers et joailliers, négociants, tabletiers, horlogers, miroitiers, fondeurs, doreurs, vernisseur, émailleur, coutelier, éventailiste, la manufacture de porcelaine de la Reine, la manufacture royale de cristaux de Besançon, etc. (voir chapitre 6). Les créances sont pour la plupart des billets « tous faits valeur en marchandises [...] et en compte courant » (déposition de Léon Zacharie, *négociant juif*, liste des créances vérifiées, D4B6 91-6280).

¹⁰⁵⁷. Thomas Grey, 90^e créancier sur la liste, négociant à Londres, est représenté par Dominique Daguerre alors installé dans la capitale anglaise, mais tenant toujours sa boutique de la rue Saint-Honoré. La déposition de Daniel Holy (103^e sur la liste) mentionne comme lieu de résidence Londres bien que l'entreprise soit à Sheffield (SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, p. 126). Granchez doit aussi 25 000 livres à son fils pour « produits de rentes et divers remboursements ».

¹⁰⁵⁸. Le bijoutier doit encore 100 000 livres à 35 orfèvres, dont 19 000 à Blerzy et 17 000 à Marcillac, 18 000 à 7 horlogers, 12 000 à 8 tabletiers, 8 800 à la manufacture de porcelaine de la Reine, 4 000 à 2 miroitiers, etc.

monde commerçant.

Ainsi, bien que la dispersion l'emporte, 1 171 noms sont cités une seule fois, 123 seulement plusieurs fois ¹⁰⁵⁹, la récurrence de leurs noms parmi le millier de créances dévoile la puissance d'une douzaine de grands négociants ou marchands, rappelant en particulier la suprématie diamantaire des Provinces-Unies : les négociants juifs Léon Zacharie, originaire de Rotterdam (9 fois) et Israel Simon, d'Amsterdam (6), les négociants quincailleurs Orcel (6), le joaillier Abraham Bernard Wolf (5), le négociant orfèvre Tirard (5) ¹⁰⁶⁰... À une échelle plus modeste, quelques bijoutiers révèlent leur rôle dominant et l'entrecroisement des liens ¹⁰⁶¹ ; les inventaires après décès soulignent le même enchevêtrement ¹⁰⁶².

Si les négociants et les grands orfèvres, de par le volume et la destination de leurs affaires, sont les grands pourvoyeurs de crédit et par là, les maîtres du marché, il n'en reste pas moins que les petites entreprises fonctionnent aussi grâce à des relations horizontales intenses, comme le révèlent la multiplicité des créanciers observée, mais également l'importance des liens familiaux et des sociétés plus ou moins formelles créées entre pairs.

Le crédit domestiqué ? : sociétés et dons en confiance

Il n'y a pas de commerce sans mise de fonds initiale, sans capital social ¹⁰⁶³. La mobilisation des capitaux est cruciale pour la réussite de l'entreprise car d'elle dépendent la fortune, les *facultés*, donc la confiance et le crédit, et il semble

¹⁰⁵⁹ 87 marchands sont cités 2 fois, 24 : 3 fois, 7 : 4 fois, 2 : 5 fois, 2 : 6 fois et 1 : 9 fois.

¹⁰⁶⁰ Puis les négociants joailliers Piter de Pape, Bapst et Bachman, le joaillier Bettembot, les tabletiers Liétard et Tardiveau, l'horloger monteur de boîtes Lefebvre et le graveur Francelle (4), etc.

Certaines des grandes familles négociantes sont aussi liées entre elles. La liste des créanciers du joaillier Pinson, dressée en 1772, signale entre autres le mercier Stras (7 968 livres) et la veuve du joaillier Georges Michel Bapst, « demoiselle Suzanne Elisabeth Stras » (5 229 livres) (D4B6 46-2708).

¹⁰⁶¹ Blézimar, qui fit faillite en 1779 avec un actif de 15 000 livres, fut créancier de Granchez (actif de 400 000 livres) et Clément (12 800 livres) ; Granchez, dont la faillite date de 1787, de Dezarot (41 000 livres) et Diodet (2 800 livres).

¹⁰⁶² L'orfèvre joaillier bijoutier Viancourt fils est créancier du bijoutier Fortier et du joaillier Pinson : « février 1783, Fortier, 151, valeur reçue en marchandises, février 1783, Pinson, 472, valeur reçue comptant » (inventaire après décès, 14 mars 1783, et/XXIX/569) ; etc.

¹⁰⁶³ CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais...*, *op. cit.*, t. II, p. 875. Voir aussi SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, « Sources of Capital », p. 26-28 ; GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 93.

bien que le dicton « on ne prête qu'aux riches » sied particulièrement au petit commerce. Les contemporains étaient conscients de l'ambivalence du mot *crédit*, qui mêle économie et moralité, prêt d'argent et réputation ¹⁰⁶⁴. Reprenant Furetière, Savary met le doigt sur ce qui fait le lien entre les deux : « Se dit du prêt mutuel et réciproque, qui se fait de marchandises, ou d'argent, sur la réputation de la probité et solvabilité d'un Négociant. Ainsi l'on dit : [...] ce Marchand est en réputation, personne ne lui refuse Crédit. » Capitaux et crédit sont deux ressorts du commerce indispensables et indissociables. La raison pour laquelle l'association est une caractéristique majeure de l'organisation commerciale est qu'elle garantit la confiance. La relation s'inscrit dans un dispositif, le contrat de société, régi par des règles fiables qui ont pour but de limiter, de partager le risque ¹⁰⁶⁵. Elle permet, via l'intermédiaire d'un tiers qui n'obéit pas au calcul de l'intérêt, notaire ou juge, de rendre la coopération possible ¹⁰⁶⁶. Mais beaucoup de sociétés sont créées de manière verbale et informelle, ce qui ne signifie pas absence de règles. Le rapport de confiance pur, l'oralité, est fréquent chez les boutiquiers comme le révèlent les nombreuses dettes *par confiance* relevées dans les inventaires ou les bilans. En conséquence, les 34 actes de société observés n'offrent qu'une pâle image de la réalité ¹⁰⁶⁷ ; minutes notariales, inventaires après décès, voire livres de comptes aident à pallier les

¹⁰⁶⁴. « Réputation où l'on est d'être solvable & de bien payer [...] signifie figurément Autorité, pouvoir, considération. » (*Dictionnaire de l'Académie...*, *op. cit.*, 1762). Furetière propose l'ordre inverse : « Croyance, estime qu'on s'acquiert dans le public par sa vertu, sa probité, sa bonne foy, & son merite. [...] se dit plus ordinairement dans le commerce, de ce prest mutuel qui se fait d'argent & de marchandises, sur la reputation de la probité & solvabilité d'un negotiant... »

¹⁰⁶⁵. La confiance prend son sens en présence d'incertitudes, l'information imparfaite, la difficulté à prédire les actions futures du partenaire, etc. Si l'avenir est certain, la question de la confiance n'a plus de raison d'être (DUPUY (C.), TORRE (A.), « Confiance et proximité », *art. cit.*, p. 67-68).

¹⁰⁶⁶. Voir ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance... », *art. cit.*, p. 29.

¹⁰⁶⁷. LEMARCHAND (Y.), *Du dépérissement à l'amortissement...*, *op. cit.*, p. 123. « L'extrait des sociétés entre marchands et négociants, tant en gros qu'en détail, sera enregistré au greffe de la Juridiction consulaire... », article 2 du titre IV du Code Savary ; le texte n'envisage que la société générale et la commandite, ignorant les sociétés par actions et anonymes. L'ordonnance exige un écrit et des formalités de publicité. L'obligation d'enregistrer les actes de société n'a pratiquement pas été respectée, les intéressés étant soucieux d'économiser des droits fiscaux ou de tenir secrètes les conventions qui les obligeaient (DUPIEUX (P.), « Les attributions de la juridiction consulaire... », *art. cit.*, p. 142 ; LAFON (J.-L.), « L'arbitre près la juridiction consulaire... », *art. cit.*, p. 243-244). Les Archives de Paris conservent environ 1 200 actes *in extenso* ou extraits pour le XVIII^e siècle. La plupart sont des sociétés en nom collectif ou en commandite.

Les 34 actes, issus du Minutier central des notaires parisiens, concernent des boutiquiers du secteur du luxe : bijoutiers et joailliers en majorité, lapidaires, émailleurs, horlogers, tapissiers... et deux fabricants de cannes (voir la liste dans la présentation des sources, en fin de volume).

lacunes.

La notion de société reste confuse au XVIII^e siècle car c'est une institution coutumière : la pratique joue un rôle prépondérant et propose des cadres très divers ¹⁰⁶⁸. Les liens familiaux sont essentiels, notamment pour le démarrage de l'entreprise. Par la suite, les marchands partagent capitaux et risques ou bien s'associent avec des capitalistes à qui revient une partie des bénéfices en échange de l'apport initial ¹⁰⁶⁹. Le partenariat est une solution choisie par les boutiquiers qui n'ont pas à eux seuls les fonds nécessaires pour faire tourner l'entreprise, mais aussi par ceux qui veulent élargir leur activité. À nouveau, la diversité boutiquière est donc à l'œuvre. La variété des modes d'association révèle la souplesse structurelle et le pragmatisme de petits entrepreneurs bien décidés à tenir leur bout du marché. Pour certains, toutefois, poursuivis par le manque de crédit, la société est un pis-aller qui ne fait que retarder la chute.

Les listes des créanciers ou les inventaires après décès soulignent l'importance des relations familiales : les pères, les mères, les frères, les épouses aident à la création de l'entreprise ¹⁰⁷⁰. Mariage et dot, qui procurent réseaux et argent,

¹⁰⁶⁸. Voir LAFON (J.-L.), « L'arbitre près la juridiction consulaire... », art. cit., p. 242 ; LEVY-BRUHL (H.), *Histoire juridique des sociétés de commerce en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Domat-Montchrestien, 1938.

« C'est une convention par laquelle deux ou plusieurs particuliers mettent en commun entre eux tous leurs biens, ou une partie, en quelque commerce, ouvrage ou autre affaire, pour en partager les profits et en supporter la perte en commun, chacun selon ses fonds ou ce qui est réglé par le traité de Société. Le contrat de Société est synallagmatique, puisque chacune des parties y est obligée envers les autres : il est aussi au rang des contrats commutatifs, attendu que chacune des parties contractantes entend recevoir autant qu'elle donne.

Il est de l'essence de ce contrat que chacune des parties mette quelque chose dans la Société, soit de l'argent, soit des effets, soit son travail.

Il est pareillement de l'essence de ce contrat, que les parties se proposent de faire un bénéfice dans lequel chacun des contractans puisse espérer d'avoir part à raison de sa mise dans la Société. [...]

On distingue dans le commerce trois sortes de Société, savoir, les Sociétés en nom collectif, les Sociétés en commandite, et les Sociétés anonymes et inconnues » (GUYOT, *Répertoire universel...*, op. cit., t. XVI, p. 327).

¹⁰⁶⁹. Voir aussi SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, op. cit., p. 27.

¹⁰⁷⁰. Les listes de créanciers dévoilent les liens : Aubourg, bijoutier, a pour créancier Aubourg (5 800 livres), Charpentier, mercier, Charpentier père (1 930 l., rubannier), Combes, bijoutier joaillier, Jean Combes (6 050 l., orfèvre), Diodet, bijoutier, Diodet l'Aîné (1 100 l.), Guy, bijoutier, la veuve Guy (26 400 l.), Auguste et Claude Langlois, bijoutiers, Langlois l'Aîné (592 l. pour le premier, 12 728 l. pour le second), Leconte, joaillier, Jean Leconte (306 l., joaillier), Lonchamps, bijoutier, Mme Lonchamps (6 600 l.), de Seriny, orfèvre joaillier, de Seriny (gentilhomme de la dauphine, 3 000 l.) ; les tapissiers Chapuy, Chapuy père (tapissier, 205 l.), Jourdain, Jourdain père (ancien boucher, 6 429 l.) et Laurent Jourdain (forain, 7 637 l.).

Voir aussi SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, op. cit., « Sources of Capital », p. 26 ; DAUMARD (A.), FURET (F.), « Structures et relations sociales à Paris au XVIII^e siècle », *Cahier des*

en sont les instruments privilégiés. En 1750, le père de l'horloger Michel Fortin lui constitue en dot 10 000 livres en « deniers comptants et marchandises de la profession ¹⁰⁷¹ ». L'horloger Jean-Baptiste Anthiaume, l'orfèvre joaillier Antoine Cornet s'établissent grâce à l'aide parentale ¹⁰⁷². La mère du tapissier André Henault lui a donné à son mariage « la valeur de 1 000 livres en luy cédant le droit du bail de la boutique que ladite testatrice et son mary occupoient ¹⁰⁷³ ». D'autres parents vendent au fils (ou à leur gendre) leur fonds de boutique contre paiement d'une rente ou bien lui fournissent des marchandises ¹⁰⁷⁴. À défaut, le marchand s'adresse aux confrères :

[Schmidt, orfèvre joaillier] pour argent prêté [par Desbordes, Galanty et Jean M. Desbordes Galanty] pour faire le commerce du sieur Schmidt [...] montant environ à la somme de... 6 000

[Virlouret, quincaillier] 4 600 [de Viviant, perruquier] argent prêté pour leur fonds de boutique ¹⁰⁷⁵...

Lorsque le père et le fils pratiquent le même commerce, les associations sont fréquentes entre les deux hommes ¹⁰⁷⁶. La proximité familiale n'empêche pas l'intervention d'un tiers : les actes passés devant notaire sont relativement nombreux. Qui dit lien familial ne dit pas absence de convention. L'égalité est souvent le maître mot : frais, charges, gains, risques sont partagés moitié-moitié.

Fortin père et fils demeurent associés pour faire conjointement en la maison ou demeurait ledit sieur Fortin père le commerce et profession d'horloger a moitié profits

Annales, n° 18, 1961 ; RUGGIU (F.-J.), « Tel père, quel fils ? La reproduction professionnelle dans la marchandise et l'artisanat parisiens au cours des années 1650 et 1660 », *Histoire, économie et société*, n° 4, octobre-décembre 1998, p. 561-582.

¹⁰⁷¹. Michel Fortin, inventaire après décès, 1er avril 1780, et/XCI/1185.

¹⁰⁷². Les parents ont donné 10 000 livres à leur fils en 1784 « pour lui former son établissement » (Anthiaume, inventaire après décès, 19 janvier 1789, et/LXV/493) ; «... a servi à commencer son établissement » (Antoine Cornet, inventaire après décès, 12 janvier 1790, et/XCI/1185).

¹⁰⁷³. Extrait du testament de la mère d'André Henault (8 août 1713), inclus dans l'inventaire du père de Henault, dressé le 10 septembre 1713, et/XXXV/519.

¹⁰⁷⁴. Telle cette quittance du 1er mars 1775 réglée par Jean-Baptiste Chevalier, rue de la Grande-Tonnellerie, à sa mère, la veuve Claude Chevalier, rue de Sève, tapissière : le fils paie 500 livres pour premier paiement des 10 000 livres dues pour la vente du fond de boutique que lui ont fait ses parents suivant son contrat de mariage, le 14 novembre 1773 ; la rente est payable de trois mois en trois mois (et/LXV/386).

« Du 1er Juin 1724 Estat des marchandises que Mr Quillart mon Beau Pere ma mis a condition dont jay donné une reconnaissance en datte du 30 may 1724 scavoir... » (l'ensemble représente 15 000 livres) (Claude Carelu, joaillier, registre, D5B6 2464).

¹⁰⁷⁵. Virlouret, quincaillier, *Etat de situation*, 21 mai 1784, D4B6 90-6197.

¹⁰⁷⁶. Sur le croisement des liens familiaux et professionnels, voir RUGGIU (F.-J.), « Tel père, quel fils ?... », art. cit.

et pertes dans laquelle société ils apporteraient de part et d'autre la somme de 10 000 livres en deniers comptants et marchandises de leur commerce, dans laquelle société la depense necessaire pour le commerce et profession et le menage de la maison se ferait a frais communs ¹⁰⁷⁷ ...

... lesquelles parties [Beate père et fils, joailliers] se sont par ces presentes vollen-tairement associees ensemble au trafic et negoce de joüaillerie, pour en partager égal-lement par moitié le gain proffit ainsy que la perte, et a cet effet contribuer aussi par moitié aux sommes de deniers qu'il conviendra pour l'achat desdistes marchandises de joüaillerie, sans neanmoins estre obliges de se loger et nourrir ensemble ¹⁰⁷⁸...

Les clauses, cependant, dépendent de la mise de fonds initiale et de l'en-tente entre les parties. Dans le cas des Charpentier, tabletiers, le partage est inégal : aux parents, le fonds de la société, 35 000 livres en marchandises, et les trois quarts des bénéfices ; au fils, le quart restant et le labeur puisqu'il « s'oblige d'apporter son industrie a faire valoir dans ledit commerce ¹⁰⁷⁹ ».

Mais la plupart des sociétés sont contractées en dehors du cercle familial : le monde boutiquier ne vit guère en autarcie ¹⁰⁸⁰. Le passage devant notaire n'implique ni uniformité ni formalisme : la durée, les sommes, les clauses... comme le style, expéditif ou minutieux, varient en fonction des acteurs en présence. La longueur des 34 actes, trois ou quatre pages en moyenne, va d'une demi-page à une dizaine de pages. L'accord commun est généralement entériné par des règles et statuts rédigés sous forme d'articles, mais ce n'est pas toujours le cas. Les sommes, mise de fonds ou marchandises, s'élèvent de 100 livres à

¹⁰⁷⁷. Michel Fortin, maître horloger, inventaire après décès, 1er avril 1780, et/XCI/1185. Le père (Augustin, mort en 1778) se réserve la faculté de quitter la société ; le fils serait tenu de prendre toutes les marchandises, ustensiles et outils de leur profession et de payer le prix en deniers comptants ; de son côté, le père paie le bail de 25 années dans la maison, à charge pour le fils, en cas de délaissement du père avant la fin, de lui payer 400 livres de loyer par an. Ainsi se fait sans heurt la transmission du bien.

¹⁰⁷⁸. *Société*, 14 octobre 1709, et/XXX/189 : entre Jacques Beate, faubourg Saint-Martin, et Jacques Beate son fils, faubourg Saint-Denis, tous deux joailliers.

¹⁰⁷⁹. *Association* entre Antoine Charpentier mercier tabletier et son épouse, rue Bourg-l'Abbé, et Jean-Christophe Charpentier leur fils, maître tabletier, id., 13 juin 1789, et/LII/630 : « lesquelles parties désirant former entr'elles une association pour raison du commerce de mercerie et de tabletterie ont fait et arrêter les conditions suivantes. Article 1 : [...] pour vingt années [...] pour faire conjointement le commerce de mercerie et de tabletterie et partager entr'eux les bénéfices et supporter les pertes ».

¹⁰⁸⁰. Dans son article sur la mobilité professionnelle intergénérationnelle à Paris au milieu du XVII^e siècle, François-Joseph Ruggiu a montré que, dans la marchandise et l'artisanat, la tendance à la transmission du métier du père à ses fils est nettement moins forte que ne le laissent penser les discours et les représentations du temps, voire l'historiographie traditionnelle (« Tel père, quel fils ?... », art. cit., p. 562 *sqq.*). Le renouvellement s'appuie essentiellement sur l'émigration.

plus de 72 000 livres. L'aspect plus ou moins strict est indépendant du volume d'argent mis en jeu : deux ouvriers fabricants de cannes consacrent 14 articles à leur société ¹⁰⁸¹. La confiance a besoin de garde-fous. L'obligation de tenir des livres journaux est fréquente : elle implique un contrôle mutuel des associés, via la comptabilité. La réglementation sur les écritures est rarement omise ¹⁰⁸². Prévue pour une durée très variable, indiquée de manière précise – 2, 3, 4, 6, 9, 20... années – ou pas – « et durera ... jusqu'à ce qu'il plaise à dieu separer l'un de l'autre par la mort » (Beate père et fils) –, la société ou l'association est souvent dissoute avant terme pour des raisons non exprimées. L'une d'elles, sans doute importante, renvoie à des indécidables, à des infidélités à la lettre du contrat, qui prévoit généralement l'exclusivité ¹⁰⁸³, mais il faut lire entre les mots pour percevoir la perte de la confiance. De fait, la liberté de désistement est presque toujours prévue, avec ou sans préavis. La résiliation ou la dissolution, faite à l'amiable, est inscrite à la suite de l'acte de création. Les formules employées révèlent le climat entre les hommes à la fin de leur collaboration : l'estime conservée et la cordialité malgré la séparation ¹⁰⁸⁴, une confiance mûrie de

¹⁰⁸¹. *Société* entre Jean Guilleraut, ouvrier fabricant de cannes et autres marchandises de mercerie, rue aux Ours, et Remy Onraet, id., 15 août 1761, et/XI/615.

¹⁰⁸². « Chacun desdits sieurs associés tiendra un registre journal des achats, ventes et tous ce qu'il fera pour le compte de la présente société, et sera respectivement tenu de le représenter à l'autre associé à sa première demande et requisition » (Poiret, horloger, et Pierre Lechat, fripier, 21 juin 1761, et/LXXVIII/742).

L'argent de la vente sera remis à Cliquot, tabletier, « qui en tiendra compte au sieur Lempereur [peintre] comme il a fait jusqu'à présent le dimanche matin de chaque semaine » (31 juillet 1761, et/LXVII/632).

Tous les samedis, les parties compteront entre elles « du montant de la vente qui aura été faite dans la semaine et solderont entre eux ce que l'un pourroit devoir à l'autre » (veuve Vadon et Villeufin, tabletiers, 11 octobre 1761, et/XXXVIII/464).

«... l'endossement de ces effets ne pourra être signé que du sieur Prévot seul, s'il juge à propos de les négocier » (Legrand, orfèvre joaillier, et Prévot, mercier, 7 août 1783, et/XXIX/571).

Charpentier fils « ne pourra souscrire ni accepter aucun effet relatif à la présente société » (Charpentier père et fils, tabletiers, 13 juin 1789, et/LII/630).

«... les engagements, billets, obligations, etc. seront signés des deux ; sinon, l'engagement ne concernera que celui qui a signé [...] tous les mois sera fait un compte entre les associés » (Leduc, ciseleur-doreur, et Sonnet, bourgeois de Paris, 14 juin 1785, et/LXV/475). Etc.

¹⁰⁸³. Article 12 : «... voulant obvier entièrement à tous soupçons de fraude, lesdits associés renoncent à pouvoir entreprendre pendant le cours de ladite société aucuns ouvrages particuliers à chacun d'eux soit directement ou indirectement sous des noms empruntés et en cas de contravention l'associé qui s'y trouvera payera à l'autre la somme de 1 200 livres comme condition essentielle des présentes » (Leduc et Sonnet, et/LXV/475).

¹⁰⁸⁴. *Dissolution* de la société entre Jacques Billet, place Dauphine, et Jean-Louis Girard, id., joailliers, 31 décembre 1762, et/LXV/333 : « se quittent et déchargent généralement quelconques de toutes choses sans aucune exception ny réserves ; et se désistent purement et simplement des conventions faites entre eux ».

défiance, voire une suspicion à peine voilée. La dissolution, en avril 1788, de la société formée entre les merciers Le Champion, père, oncle et neveu, est due au vol de marchandises perpétré par le neveu qui, au passage, reprit aussi sa part (10 000 livres, dont 8 000 reçue de la dot de son épouse). Les deux frères, associés depuis de longues années, de manière informelle d'abord, puis formelle (le passage devant notaire se fit en avril 1785), avaient adopté pour tiers leur fils et neveu le jour de son mariage, le 16 avril 1787. Un an plus tard, face au déclin de l'entreprise, les deux anciens firent un recollement et un inventaire des marchandises « entreux a l'amiable sans formalité de justice et sur feuilles volantes » et ne retrouvèrent ni l'ensemble des marchandises ni les fonds mis par chacun (article 2). La tricherie était *observable*, mais la preuve manquait ¹⁰⁸⁵. Aussi le père et l'oncle consentent à ce que la perte ne retombe que sur eux et décident de remettre au jeune homme, mais à sa majorité seulement, les 8 000 livres ; ils lui rendent en nature les habits, linges, hardes et effets de sa femme, 2 000 livres (article 3). Sur ce, ils lui donnent 1 500 livres, un lit et... lui ordonnent de quitter la chambre qu'il occupe chez son père dans les cinq jours (article 4), le laissant quitte du reste (article 7). Le détail révélateur de la perte de confiance fut celui-ci :

Résiliation de la société entre Joseph Bonein et Hippolite Prévot, rue du Harlay, merciers, 3 janvier 1782, et/XXIX/566 : les deux marchands se désistent mutuellement de la société « reconnaissant s'être exactement rendus compte l'un à l'autre de toutes les recettes et dépenses faites tant pour les achats de marchandises et ventes d'icelles [...] consentant ledit sieur Prevot que les marchandises actuellement existantes ainsi que tous les billets faits ou endossés au profit de ladite société appartiennent irrévocablement audit sieur Bonein seul, qui de sa part tient quitte [...] ledit sieur Prevot de toute repetition pour raison des billets qu'il auroit endosse au nom de la société promettant et s'obligeant de les acquitter seul... »

Dissolution de la société entre Isidore Delaunay, place Dauphine, et Amédée Delaunay, rue des Deux-Boules, bijoutiers joailliers, 14 juin 1813, et/VII/606 : «... lesquels ont par ces presentes consenti dun commun accord la dissolution à compter de ce jour de la société qui existait entre eux depuis vingt-six années pour le commerce de bijouterie joaillerie, et pour toutes autres affaires, reconnoissent quils ont fait entre eux le partage de ladite société, quils n'ont aucune repetition a faire l'un contre l'autre pour raison des operations quils ont faites en commun pourquoi ils se quittent et dechargent mutuellement de toutes choses relatives à ladite société. »

¹⁰⁸⁵ A. Orléan explique la différence entre *observabilité* et *vérifiabilité*, reprenant l'article de David Marc Kreps, « Corporate Culture and Economic Theory », dans ALT (J.), SHEPSLE (K.), dir., *Perspective on positive political economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 (voir aussi son livre *Game theory and economic modelling*, Oxford, Clarendon press, 1990) : « La tricherie est dite observable si elle est connue sans ambiguïté des deux protagonistes A et B au cours de l'interaction. L'observabilité est une forme faible de la preuve qui se révèle insuffisante dès lors qu'un tiers est impliqué. [...] Pour qu'un tiers, par exemple une cour de justice, puisse reconnaître que B a effectivement triché, la preuve doit prendre une forme objectivable, transmissible durant le procès » (ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance... », p. 25).

[article 4]... jusqu'au quel temps [le départ de la maison paternelle] il consent même que pour toujours, ledit sieur son père fasse fermer, cadencer a bonne et sure garde la porte qui communique de ladite chambre aux magasins et ateliers de la tierce société présentement dissoute et résolue ¹⁰⁸⁶.

La dissolution peut être suivie de conditions qui en disent long sur la concurrence ambiante, telles la défense de l'invention ou de l'achalandage ¹⁰⁸⁷ :

... lesquels ont resilié purement et simplement la société [...] consentant qu'elle demeure de nul effet comme non avenue a compter de ce jour [...] renonçant ledit sieur Ricard a pouvoir faire aucun usage de la facon d'argenter dudit sieur Morel, qui faisoit l'objet de ladite société et a peine de payer audit sieur Morel la somme de 1 200 livres de dommages et intérêts ¹⁰⁸⁸.

[le peintre Dubuisson renonce à s'établir et à faire vendre directement ou indirectement des jouets d'enfants pendant un an, à partir du 1er octobre, dans des boutiques du Palais] a partir de celle du sieur Lafrenay jusqu'à l'escalier de la Chancellerie, et sur la ligne du sieur Wallet [son ancien associé] a partir de trois boutiques à sa droite, et à gauche a partir du corridor en face de la Chancellerie, le tout a peine de 300 livres d'indemnité ¹⁰⁸⁹.

C'est, autrement dit, l'obligation de non-concurrence. Elle est ancienne :

Laurence Depambour-Tarride cite un arrêt de la Chambre des Tournelles du 10

¹⁰⁸⁶. *Résiliation* de la société entre Pierre Le Campion, rue du Faubourg-Montmartre (le père), Jean Le Campion, son frère (l'oncle), rue Saint-Jacques, merciers (estampes, gravures, planches...), et Joseph Le Campion (le fils et neveu), négociant, rue Saint-Jacques, 5 avril 1788 (8 p.), et/XLIV/601 : « Cette société n'a pas rendu aux associés ce que chacun deux espéroit, en sorte que chacun croyant intéressant pour eux de dissoudre cette société entreux tous...

Article 4 : ... par suite de leurs libéralités, lesdits sieurs Le Campion ont de leur plein gré et libre volonté fait audit sieur Le Campion leur fils présent d'une somme de 1 500 livres sçavoir 1° celle de 500 livres en argent comptées réellement délivrées a la vue des notaires [...] 2° celle de 1 000 livres en deux billets desdits sieurs Le Campion [...] payables, le premier fin de novembre et le deuxième, fin de février prochain [...] [il lui donne un lit] s'obligeant ledit sieur Le Campion fils de l'enlever, ensembles ses autres effets qu'il peut avoir en la chambre [...] comme aussi de sortir de ladite chambre et en rendre les clés [...] le 10 de ce mois...

Article 7 : ... que le tout [états, inventaires, registres...] soit et demeure supprimé, brulé, et lascéré afin d'éviter toute espece de confusion avec les papiers et affaires propres et personnelles a chacune desdites parties [...] en conséquence les parties au moyen des présentes renoncent formellement et de la maniere la meilleure et la plus sure possible, a revenir contre ces présentes a la faveur de lettre de révision et autres bénéfices de fait de droit ou subterfuge contre ces présentes [...], dit et déclaré qu'elles regardoient et entendoient être regardé comme un acte parfait et immuable de la dissolution de leur tierce société [...] renoncent respectivement a répéter ou exiger les uns envers les autres aucuns dépens, frais, faux frais, vacations et honoraires d'aucun office... »

¹⁰⁸⁷. Voir DEPAMBOUR-TARRIDE (L.), « Les origines du fonds de commerce... », art. cit., p. 329-350.

¹⁰⁸⁸. *Résiliation* de la société entre Pierre Morel, maître doreur et argenteur, inventeur d'une nouvelle façon d'argenter sur cuivre, rue de la Ferronnerie, et Louis Ricard, maître doreur et argenteur sur tous métaux, rue Saint-Martin, 1er février 1762, et/L/472.

¹⁰⁸⁹. *Résiliation* de la société pour la vente de marchandises de bijoux d'enfants et jouets entre Wallet, bijoutier, salle neuve du Palais, et Dubuisson, peintre, rue Saint-Denis, 19 mai 1778, et/XXVII/396.

mai 1692 ordonnant à un ancien garçon de boutique, venu s'installer près de la boutique de son ancienne maîtresse, de prendre boutique dans une autre rue ; cette dernière l'accusait d'avoir « détourné ses pratiques par des voies violentes »¹⁰⁹⁰.

Si les sociétés poursuivent toujours un but financier, rassembler les capitaux, il s'agit aussi pour un certain nombre d'entre elles d'aller plus loin et de mobiliser également les compétences, pour gagner en efficacité, mobilité, approvisionnement, par conséquent en volume de vente et place de marché. Telles sont les associations, tantôt égalitaires, tantôt inégalitaires, selon la puissance des contractants, entre marchands et artisans de spécialités, voire de statuts, complémentaires ou de lieux différents : l'émailleur et l'orfèvre¹⁰⁹¹, l'émailleur et le faïencier, le peintre et le tabletier¹⁰⁹², le bijoutier et le peintre¹⁰⁹³, l'horloger

¹⁰⁹⁰.DEPAMBOUR-TARRIDE (L.), « Les origines du fonds de commerce... », art. cit., p. 335. Des Essarts se montre très clair sur l'interdiction de la concurrence :

Il est permis à un Marchand de chercher à achalander sa boutique par des moyens honnêtes ; mais il lui est défendu d'employer des manœuvres artificieuses pour enlever à un confrere, à un voisin ses pratiques, et de s'élever ainsi sur ses ruines ; cet abus, s'il étoit toléré, seroit destructeur de tout commerce. La confiance seule et la bonne réputation d'un Commerçant, et non pas de petites menées sourdes, doivent lui amener les acheteurs. [...] [l'ordonnance de police du 3 septembre 1776 fait] très-expresses défenses à tous les Marchands de courir les uns sur les autres pour le débit de leurs marchandises, ni d'user d'aucun artifice pour surprendre les acheteurs et se les ménager au préjudice de la liberté du commerce, à peine de 300 livres d'amende pour la première contravention, et de fermeture de leur boutique en cas de récidive (*Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.*, t. I, p. 45, article « Achalander »).

¹⁰⁹¹.*Accord de société* entre Pierre Jacquin, émailleur, rue du Petit-Lyon, et François Charles de Villers, orfèvre, même rue, « pour le commerce de boutons d'argent sur bois estampez », 2 octobre 1710, et/XXXVIII/91 : « le fond de ladite société sera en premier lieu fait par ledit Pierre Jacquin [...] apres quoy les ouvrages desdits boutons seront faits et faconnez par ledit François Charles de Villers et par les compagnons qu'ils pourront prendre a frais communs ».

¹⁰⁹².*Société* entre Pierre Lempereur, peintre, rue du Faubourg-du-Temple, et Jean Cliquot, tabletier, id., 31 juillet 1761, et/LXVII/632 : «... dans le commerce et art de chacun d'eux ».

¹⁰⁹³.*Société* entre Wallet, bijoutier, salle neuve du Palais, et Dubuisson, peintre, rue Saint-Denis, 19 mai 1778, et/XXVII/396 : articles 1 et 2 : les marchands s'associent « pour la vente de marchandises de bijoux d'enfans et jouets », mettant en marchandises la valeur de 1 500 livres chacun (jusqu'à concurrence de 3 000 livres). Article 5 : seuls Wallet et sa femme sont chargés de la vente des marchandises. Article 7 : Wallet « exposera dans la boutique qu'il a actuellement au Palais et dans celles qu'il louera aux foires Saint Ovide et Saint Germain les marchandises de la société ». Article 10 : les bénéfices et les pertes sont partagés moitié-moitié. Article 13 : Wallet s'engage à n'employer pour l'exposition de la bijouterie au Palais « que deux comptoirs des trois qu'ils feront construire » et à ne porter aux foires « que deux montres de bijouterie », le surplus de la boutique étant destiné à l'exposition des jouets.

et le fripier ¹⁰⁹⁴, le maître et l'apprenti ¹⁰⁹⁵, le négociant et le fabricant ou le mercier, le Parisien et le Lyonnais ou le Napolitain ou encore l'Arménien ¹⁰⁹⁶, le sédentaire dans sa boutique et le nomade aux foires et marchés ¹⁰⁹⁷, la veuve de maître et l'artisan ¹⁰⁹⁸. Ainsi sont illustrés :

l'association de spécialistes : lesdits associés devront travailler de concert chacun en leur domaine particulier ¹⁰⁹⁹.

la concurrence et l'exclusivité : Lesquels [Leneutre et Gillot, émailleurs faïenciers] ont dit que faisant tous deux le meme commerce de nouvelles perles de

¹⁰⁹⁴. *Société* entre Jean-Baptiste Poiret, horloger du roi suivant la cour, rue de l'Egoût Saint-Sulpice, et Pierre Lechat, fripier, sous les grands piliers des Halles, 21 juin 1761, et/LXXVIII/742 : les ouvrages sont établis par Poiret ; les marchands « s'associent [...] pour faire a frais communs le commerce de pendulles, montres et autres ouvrages d'orlogerie pour en conséquent partager chacun par moitié les bénéfiques et supporter les pertes ».

¹⁰⁹⁵. *Société* entre Taconnet, maître marchand lapidaire, cour du Palais, et Boudin, lapidaire joaillier, son apprenti, id., 7 mai 1708, et/XXXVIII/69 : Boudin a d'abord été l'apprenti de Collet puis de Le Bouillier, qui est mort ; il « sera neanmoins associé pour deux années [...] avec ledit Taconnet pour moitié dans tous le negoce et travail quil feront ensemble ». Boudin habite chez Taconnet, contribue pour moitié aux frais de logement et aux achats de marchandises et d'outils ; il partage la moitié des revenus. Il a apporté deux établis, un lit et a payé de ses deniers le plafond et le vitrage de la boutique. Taconnet lui remettra le brevet d'apprentissage aussitôt que celui-ci aura été transporté.

¹⁰⁹⁶. *Société* entre Diddet, marchand arménien, ordinairement à Constantinople, domicilié rue de l'Arbre-Sec, et Casadur dit Chamas, marchand chaldéen de Mésopotamie, id., « pour raison de commerce de bijouterie et quincaillerie », 6 août 1738, et/X/445 : Diddet l'Arménien, propriétaire du fonds, part pour Constantinople et promet « d'apporter dans le fonds de ladite société toutes les marchandises qu'il achetera pendant son voyage qu'il fera remettre audit sieur Chamas, mesmes celles quil rapportera de Constantinople ». Pendant son absence, Chamas fera le commerce dans la boutique de Diddet au Palais-Royal, les achats et ventes de marchandises et recevra toutes les sommes provenant de leur vente . Le registre sera tenu par Diddet fils. Les profits et pertes en seront partagés par moitié.

¹⁰⁹⁷. *Société* entre Joseph Bonein et Hippolite Prévot, rue du Harlay, merciers, 3 janvier 1782, et/XXIX/566 : article 1 : Prévot reconnaît que « Bonein lui a confié en conduite une voiture [...] attelée de deux chevaux entiers de 7 à 8 ans, chargée de marchandises de differente nature détaillées et estimées 72 449 livres ». Article 3 : Prévot pourra seul « exposer, échanger, débiter et vendre lesdites marchandises comme si elles lui appartenient, dans toutes les foires villes et villages du Royaume, aux prix et compte les plus avantageux que faire se pourra ». Article 12 : bénéfiques et déficit seront supportés par moitié.

Société entre Jean Legrand, orfèvre joaillier, rue de Buci, et Hippolite Prévot, mercier, rue du Harlay, 7 août 1783, et/XXIX/571 : article 1 : Prévot reconnaît que Legrand « lui a confié en conduite une voiture garnie de toutes ses serrures [...] [un cheval de 6-7 ans], chargée de marchandises de differentes natures ».

¹⁰⁹⁸. *Société* entre Catherine Vadon, veuve de Louis Vadon, maître tabletier, rue Greneta, et Louis Villeufin, tabletier, id., 11 octobre 1761, et/XXXVIII/464 : article 1 : Villeufin fera fabriquer les ouvrages « dans les lieux tenus a loyer par ladite dlle veuve Vadon en une maison [...] rue Greneta ayant pour enseigne les trois marchands et y tiendra le magasin des marchandises de tableterie quil pourra achever. Toutes lesdites depenses desquels fabrications et achats seront faits par ledit sieur Villeufin seul qui payera aussi seul lesdits loyers desdits lieux ». Article 3 : la veuve Vadon « sera chargée de porter en ville lesdites marchandises fabriquées et d'en faire la livraison aux marchands et tiendra un etat desdites marchandises quelle aura vendues », Villeufin doit déclarer à la veuve les marchandises qu'il vendra. Article 4 : la veuve renonce à faire le commerce de tableterie pendant la durée de la société et « s'oblige d'employer le sieur son fils a travaillé avec le sieur Villeufin a la fabrication desdites marchandises », sans exiger de rétribution.

¹⁰⁹⁹. La collaboration peut se faire entre artisans d'un même métier : *société* entre Quarquot, rue de Charonne, et Camousse, rue Saint-Hippolite, tapissiers en basse-lisse, 22 septembre 1713, et/XXVIII/124.

couleur, tant par eux memes que par differentes personnes qu'ils chargent de les vendre, sont dans la veüe de soutenir leurdit commerce demeurés d'accord de ce qui suit, c'est a sçavoir qu'ils renoncent expressement a pouvoir faire vendre par qui que ce soit et en aucune autre boutique que celle que chacun d'eux occupe lesdites perles de couleur et aussy des boucles d'oreilles de pareilles perles soit directement ou indirectement de maniere qu'il ne se trouve de cesdites marchandises que chez eux, qu'ils retireront d'icy a trois jours les marchandises de nouvelles perles qu'ils pouvoient avoir donné a vendre et notamment celles que ledit sieur Leneutre a donné en la boutique du sieur Jaquin demeurant rue du petit lion, a la perle ¹¹⁰⁰...

la société entre négociant et fabricant : [La Borde, négociant, fournit tous les] meubles effets ustensiles et marchandises utiles a la société et propres a ladite fabrication [...] sengage a tenir les livres et registres dudit commerce, dresser tous les mémoires, faire toutes les demarches pour procurer la rentrer des fonds et tout ce qui sera nécessaire pour le bon ordre et comptes de ladite société [...]. De son côté ledit sieur Potot soblige a donner a ladite société tout son temps et soins et son industrie pendant toute sa durée et même d'avoir toujours douze apprentis pour faciliter ladite fabrication et accroître l'interêt et les bénéfices ¹¹⁰¹...

la femme d'affaires : [Dlle Combe, négociante, et Deshayes, mercier, se sont associés] pour faire le commerce en grand et en détail à Paris [...] sous la raison Deshais et Cie. [...] [la Dlle Combe] sera seule chargée de la direction du commerce ; elle tiendra la caisse de ladite société, ou elle établira à son choix tel caissier qu'elle jugera à propos, duquel elle répondra... [jusqu'à ce que Deshayes ait versé sa part, 15 000 livres, la Dlle Combe prend tous les bénéfices, sans reddition de compte à faire ni dédommagement ; les profits lui appartiennent et elle est responsable des dettes. Deshayes donne] plein pouvoir à la Dlle Combe de signer le nom Deshayes et Cie, recevoir quittance sous ce nom [...] le sieur Deshayes [ne peut] signer directement ny

¹¹⁰⁰. *Convention* entre L. Leneutre, maître émailleur et marchand faïencier, rue Saint-Denis, et D. Gillot, id., pour le commerce de nouvelles perles de couleur, 7 mars 1744, et/X/465 (souligné par moi). Un acte du 22 mai 1744 confirme qu'ils « sont convenus entr'eux de pouvoir vendre les perles dont ils font commerce a raison de 16 ou 18 livres la douzaine et les boucles d'oreilles a proportion tant qu'ils seront seuls possesseurs du secret de la façon desdites perles ». La concurrence aiguë qui règne dans le marché du luxe est parfaitement intégrée par les deux marchands.

¹¹⁰¹. *Société de fabrication de boutons en émail et autres bijouteries* (manufacture d'émaux) entre François La Borde, négociant, rue de Charonne, et Mathurin Potot, mercier fabricant de boutons, id., 26 mars 1788, et/LXV/489 : « ayant dessin de former ensemble une société pour fabriquer des boutons en email et autres bijouteries de toute nature aussi emailées ont fait et arrêté leurs conventions ainsi quil suit... » Article 2 : La Borde fournit 2 000 livres, payables de trois mois en trois mois, à partir du 1er juin. À l'acte est joint un *Etat des effets, marchandises et ustensiles mis dans la manufacture d'émaux rue de Charonne* (non estimés).

indirectement sans l'express consentement et par écrit de la dite Dlle Combe à peine de faux ¹¹⁰²...

l'ouverture sur l'étranger : Il a été jugé à propos par lesdits sieurs Castellan, et Jolle pour le bien et avantage de leur commerce que ledit sieur Jolle fera sa résidence à Naples, et à cet effet lesdits associés se proposent d'y aller faire un voyage tous les deux pour ledit établissement qu'ils pourront changer dans la suite dans telle ville qui leur paroitra plus convenable, et ledit sieur Castellan viendra faire sa résidence à Paris ¹¹⁰³.

Une dernière forme d'association de compétences est celle qui unit le marchand au *bourgeois de Paris*. Celui-ci apporte les fonds, voire les locaux et tient à l'occasion les écritures, celui-là apporte le savoir-faire artisanal et commercial ¹¹⁰⁴. Telle est celle que contracte le *mercier grossier joaillier* Claude Carelu avec l'intéressé dans les affaires du roi, Augustin de Malézieu. La société est censée durer du 1er janvier 1735 au 1er janvier 1747. Mais Carelu fit faillite le 29 mars 1742 ; le passif atteint 70 000 livres, dont près de 16 000 livres dues à de Malezieu ¹¹⁰⁵. Les quinze articles organisant la société sont inscrits par le

¹¹⁰². *Société* entre Marie Combe, fille majeure, négociante, et Nicolas Deshayes, mercier, 5 avril 1788, et/XLIV/601 : si l'entreprise porte le nom du mercier, la direction revient à la négociante. Elle s'est trouvée un auxiliaire qui lui prête son nom. Les deux marchands se sont associés « pour faire le commerce en grand et en détail à Paris, de mercerie, épicerie, parfumerie et autres qu'ils croiront les plus avantageux sous la raison Deshais et Cie » (article 1).

¹¹⁰³. *Société* entre Jean-Baptiste Castellan, marchand de Montpellier, et Jean-Marie Jolle, joaillier, place Dauphine, 28 mai 1743, et/XV/628 : lesquels reconnaissent « s'estre associés de compte à moitié dans tous les profits et pertes qu'il plaira à Dieu leur envoyer dans le commerce et negoce de diamans perles et autres marchandises » (article 3).

¹¹⁰⁴. *Société* entre Denis Didier, mercier, rue Saint-Bon, et Jean-Louis Brière, bourgeois de Paris, rue du Bout-du-Monde, 22 septembre 1761, et/LXVII/632 : la mise de fonds est de 500 livres, apportées par Brière ; les loyers de la boutique et des dépendances sont partagés moitié-moitié, les bénéfices aussi.

Société entre E. Leduc, ciseleur-doreur, rue des Boucheries Saint-Germain, et Antoine Sonnet, bourgeois de Paris, id., 14 juin 1785, et/LXV/475. Les articles mettent particulièrement bien en lumière la collaboration des compétences : finances, locaux et écritures pour le lettré, fabrication et vente pour l'artisan. Article 1 : partage par moitié des bénéfices et pertes. Article 2 : les ateliers et laboratoires sont situés dans la maison où vit Sonnet : des chambres sont louées au quatrième étage à cet effet, payées par moitié. Article 3 : les modèles, outils et ustensiles, matières et métaux appartiennent par moitié aux associés. Article 4 : dépenses et recettes sont partagées par moitié. Article 5 : Leduc « qui a seul les connoissances particulières [du métier] donnera les ordres aux ouvriers, fournisseurs et aux autres personnes qui seront employées pour la manutention, il se transportera chez la pratique ou autres personnes avec lesquelles on aura des entreprises à faire, ledit sieur Sonnet en fera autant lorsqu'il aura acquis les connoissances necessaires ». Article 6 : Sonnet tient la correspondance et les registres. Article 13 : « Leduc reconnoît devoir à Sonnet 900 livres pour prêt de pareille somme qui luy a fait en especes sonnantes [...] pour employer à ses affaires ».

¹¹⁰⁵. Arch. de Paris, D4B6 3-182. Carolyn Sargentson évoque l'accord dans son étude sur les merciers parisiens (SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, p. 28) ; c'est un aspect laissé sous silence qui est ici observé.

marchand dans son livre journal, folio 177, au beau milieu d'une page consacrée à diverses opérations de la fin du mois de mai 1734 : « Continuation du livre journal de mon commerce, attendu une société a moitié de benéfica faite verballement et de bonne foy sans estre escrite ny signée, pour douze année [*sic*] » (voir document n° 48, annexe). Voilà donc l'exemple, rarement observable, d'une société organisée de manière informelle, entre un marchand et un capitaliste, sans l'intervention de tiers. Les deux associés vont aller de déconvenue en déconvenue : les profits s'avèrent si maigres, en dépit des nombreux achats de Carelu et de l'embellissement de la boutique, que de Malezieu va revenir sur sa parole et baisser ses apports dès novembre 1734 ¹¹⁰⁶. En décembre 1734 (f° 179), il fait signer par le marchand et sa femme un billet solidaire de 20 000 livres, « le tout de bonne foy, a lamiable et de concert entre nous. » *La bonne foy du commerce* revient comme une antienne dans le livre de comptes mais au printemps 1742, de Malézieu a « fait transporter les meubles et marchandises saisies sur ledit sieur et dlle Carelu » et le joaillier croupit à la Conciergerie. Faillite de la confiance...

La confiance, pourtant, innerve la société commerçante. L'association entre boutiquiers revêt en effet des modes plus souples encore que celui des sociétés : l'achat et la vente en commun, le dépôt de marchandises les uns chez les autres, ces fameux dons *en confiance* ou à *condition* qu'Aubourg a tant pratiqués participent à la fluidité de la circulation des biens, qui est précisément dénoncée par la société formée entre les émailleurs faïenciers Leneutre et Gillot (voir *supra*). Les inventaires et les bilans fourmillent d'indications sur cette pratique largement répandue, qui rend caduque l'interdiction d'avoir plusieurs boutiques :

Suit l'inventaire [...] des diamans, bijoux et autres effets composant le fonds de commerce dudit Viancourt tant trouvés sous les scellés que rapportés depuis ladite

¹¹⁰⁶.« [f° 179] le Sieur de Malezieu sest retracté de sa promesse des 30 000 ^H quil avoit promis de fournir pour ladite société, il na plus voulu ne mettre que 20 000 ^H et pour faire l'appoint desdits 20 000 ^H il engagea led. Carelu et sa femme a prendre pour 2 000 ^H de toilles. [...] [f° 211, en fin de la première année de la société] Apres ledit compte fait avec ledit Sieur de Malezieu mon associé et moy Carelu, ledit Sieur de Malezieu sest retracte de sa parole et a dit quil ne vouloit plus entrer dans aucunes menues depences, ny frais extraordinaires » (D5B6/2464).

En fin de première année, les profits (à partager également) atteignent 1 001 livres, en fin de la cinquième année, en 1739, 554 livres, puis 343 livres, 382 livres...

apposition des scellés par differens marchands a qui ledit defunt sieur Viancourt les avoit donnés en confiance ¹¹⁰⁷

... livré par confiance [à Béalie frères] une boîte de porcelaine en email figures flamande, pour être vendu la somme de 30 ¹¹⁰⁸

[à James Staphens, marchand londonien] pour marchandises confiées ... 3 880 ¹¹⁰⁹

Mais le risque augmente car le jeu de la confiance s'exerce sans filet. La tentation peut être forte pour celui qui reçoit la marchandise, qui peut conserver l'entier bénéfice ou la meilleure part de la vente ; l'incertitude croît si les partenaires sont éloignés, d'un point de vue géographique ou/et relationnel. Le prêteur en difficulté est impuissant devant la trahison ; il ne lui reste qu'à inscrire la confiance côté pertes.

Perdu avec le nommé Frigelly Italien demeurant a Gennes par marchandises de confiance que je lui ai livré en 1777... 4 005 ¹¹¹⁰.

plusieurs marchandises confiées à différens particuliers et pertes sur icelles ... 2 500 ¹¹¹¹.

¹¹⁰⁷. Inventaire après décès d'Antoine Viancourt fils, 14 mars 1783, et/XXIX/569.

¹¹⁰⁸. Bilan de Jobart, bijoutier mercier, 9 avril 1778, D4B6 67-4373.

¹¹⁰⁹. Bilan d'Étienne Dubois, négociant commissionnaire, bourgeois de Paris, 1779, D4B6 42-2364. Et aussi : « La troisième [partie du registre] [...] servant à inscrire les marchandises qui lui étoient confiées par diverses personnes pour leur en procurer la vente, et ce qu'il devoit à ces mêmes personnes pour la vente qu'il avoit faite de leurs marchandises » (inventaire après décès de Jean-Baptiste Anthiaume, maître horloger, 19 janvier 1789, et/LXV/493).

Pinson a confié 16 631 livres d'« effets en nature » (brillants, bagues, boucles d'oreilles et bracelets) à un marchand (*Etat des dettes...* de Jean Pierre Pinson, joaillier, 24 novembre 1772, D4B6 46-2708).

« Ensuivent les marchandises qui sont en société avec différens maîtres et marchands tapissiers et dont il n'appartient que les portions cy après fixées à la communauté de biens d'entre ledit defunt sieur Morin et ladite Dlle sa veuve qui les ont acheptés conjointement avec d'autres marchands pour estre vendus en commun » :

deux portières de damas : 1/6 de 323 livres : avec la veuve Legris, Barrere, Vaucher, Damour, Molin ;

un sofa, cinq chaises : 1/2 de 85 livres, avec Corbin ;

un fauteuil à malade : 1/3 de 120 livres, avec la veuve Legris et Fontaine ;

un carrosse coupé : 1/5 de 200 livres, avec Damour, Corbin, Vaucher et Thuillier ;

un clavecin : 1/4 de 150 livres, avec Moncelot ;

cinq parties de portières, un petit matelas : 1/4 de 70 livres, avec la veuve Aubry, Daubremel et Le Roy ;

une tenture de tapisserie : 1/3 de 370 livres, avec la veuve Legris et Garre ;

une tenture : 1/3 de 150 livres, avec Bruman et Damour ;

une tenture : 1/4 de 400 livres, avec la veuve Legris, Le Roy et Bellache ;

une tenture : 1/14 de 1 600 livres, avec Durand, Rougeot, Moncelot, Guyarre, Donay, Bourneuf et De Vie ;

une tenture : 1/3 de 350 livres, avec Bosse ;

une tenture : 1/8 de 2 600 livres, avec Guyarre, Briere, Dubois, Breton, Clergé, Nauron et Rauviot ;

un miroir : 1/2 de 160 livres, avec Barrère

(inventaire après décès de Dominique Morin, tapissier, 6 septembre 1735, et/XXXVIII/284).

¹¹¹⁰. Bilan de Claude Guillermet, joaillier privilégié, 28 mars 1781, D4B6 80-5369.

¹¹¹¹. *Etat des dettes...* de Jacques Lebœufve, mercier bijoutier, 22 août 1768, D4B6 32-1723.

La société n'élimine pas le risque, si elle tente de le contenir : « en fausses pertes dans l'association

Qui dit crédit, dit pari : gain et risque demeurent indissociables. « Le gain semble être quelque chose de très casuel, qui suppose des risques et du hasard : voilà pourquoi ce mot est d'un grand usage pour les joueurs et pour les commerçants » (*Encyclopédie*)¹¹¹². Le crédit, écrit un autre contemporain avisé, c'est « la faculté d'emprunter, sur l'opinion conçue de l'assurance du paiement », il repose sur « l'opinion conçue par le prêteur, de la certitude du paiement de ce qu'il confie à la bonne foi de l'emprunteur¹¹¹³ » ; *opinion conçue d'un côté, bonne foi de l'autre, mais si les dés sont pipés ? ou la bonne foi inopérante, comme celle d'un Aubourg ou d'un Carelu, submergé par la marée du crédit ?* Le pari porte aussi sur du matériel, les biens, la fortune, et pas seulement sur la psychologie, d'où la faillite. Celle-ci est une crise de crédit, donc de confiance, et vice-versa, mais pas seulement car ceux qui l'ont déclenchée ont pour objectif de récupérer leur bien. « C'est l'état dans lequel se trouve un marchand [...] dont les affaires sont tellement dérangées, qu'il est dans l'impossibilité de remplir les engagements qu'il a contractés, et d'acquitter les sommes dont il s'est rendu débiteur¹¹¹⁴ ». Elle sonne le glas, au moins momentanément, de la confiance et déplace les échanges sur le terrain de la défiance et du soupçon. Mais le pragmatisme foncier de la communauté marchande continue de marquer les relations, qui oscillent entre sanction et accommodement. La crise débouche en effet sur un nouveau pari, à l'adresse des créanciers : comment éviter les frais et avoir une chance de recouvrer ses dettes ?

[avec le sieur Roger] comme differens droits quil faut payer en pareil cas, déchet sur l'or et l'argent quil ma falu suporter jusques a present lumieres pendant neuf ans auxquels je satisfait encore et perte commune pour ma part de portion ... 6 000 » (bilan de Claude Guillermet, joaillier privilégié, 28 mars 1781, D4B6 80-5369).

¹¹¹². Article « Gain » de l'*Encyclopédie*, cité par GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 103.

¹¹¹³. « Crédit, dans la seconde acception, s'emploie en fait de commerce et de finance, et n'est autre chose que la faculté d'emprunter, sur l'opinion conçue de l'assurance du paiement. Son effet est de multiplier les ressources du débiteur par l'usage des richesses d'autrui. Sa cause immédiate est l'opinion conçue par le prêteur, de la certitude du paiement de ce qu'il confie à la bonne foi de l'emprunteur. » (*Encyclopédie méthodique. Jurisprudence*, Paris, Panckoucke, 1783, t. II, article « Crédit »).

¹¹¹⁴. GUYOT, *Répertoire universel...*, *op. cit.*, t. VII, p. 273, article « Faillite ».

Crédit et droit : la crise de confiance

Un individu n'est jamais désencastré de ses réseaux sociaux : il est toujours situé, toujours situable par ses interlocuteurs ¹¹¹⁵. La faillite, sanction économique et sociale, met en jeu, en péril plutôt, la fortune et la réputation du marchand, c'est-à-dire l'image offerte aux autres de sa valeur, laborieusement construite car elle s'acquiert à la force du poignet. La réputation est cruciale car d'elle dépend le succès : sans elle, nul crédit, nulle estime. « Discrédit est opposé à Crédit ; et dire, que les billets de monnaie sont tombés dans le discrédit, signifie, qu'ils ne valent plus rien ¹¹¹⁶ ». Il en va de même pour les marchands. La faillite, procédure collective contentieuse, met face à face les créanciers et leur débiteur. Elle ouvre sur un espace de discussion où les premiers font valoir leurs titres et le second sa bonne foi : litige et arbitrage ne sont pas antinomiques ¹¹¹⁷. Une fois de plus, la pratique l'a emporté : la loi se borne à conférer force obligatoire aux décisions collectives des créanciers, sans détailler la nature et le contenu des « résolutions prises dans l'assemblée des créanciers ¹¹¹⁸ ». La confrontation entre les acteurs, le failli et les créanciers, qui ne s'entendent pas forcément entre eux, produit des textes d'un grand intérêt pour l'historien tant il est rare d'entendre la voix des marchands détaillants : saufs-conduits, contrats d'atermoiement ou de remise, contrats d'union, avec ou sans abandonnement. Le sauf-conduit est une surséance, de quelque mois à un an et demi, qui permet d'éviter la contrainte par corps et la saisie-arrêt des biens ; le failli conserve la faculté de procéder lui-même à la liquidation de ses affaires. Si l'embarras est plus sérieux, le failli peut proposer à ses créanciers de conserver la gestion de

¹¹¹⁵. DUPUY (C.), TORRE (A.), « Confiance et proximité », art. cit., p. 75.

¹¹¹⁶. SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., article « Crédit ». Voir aussi GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 89, p. 130, à propos de la réputation financière.

¹¹¹⁷. SHAW (J. E.), « Liquidation or Certification? Small Claims Disputes and Retail Credit in Seventeenth-Century Venice », dans BLONDÉ (B.), STABEL (P.), STOBART (J.), VAN DAMME (I.), éd., *Le parfait négociant: Buyers, sellers and salesmanship in medieval and early modern Europe (Italy, The Low Countries and England)*, Anvers, à paraître.

¹¹¹⁸. Ordonnance de 1673, citée par ANTONETTI (G.), « La faillite dans la pratique notariale à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue internationale d'histoire du notariat, le Gnomon*, n° 63, 1988, p. 5. Les actes de la pratique (issus des délibérations collectives de créanciers) ont été élaborés empiriquement pour servir de règlement aux faillites avant de devenir l'expression commune du droit. On peut suivre sur ce point l'exposé de Guy Antonetti.

ses affaires tout en bénéficiant soit de délais pour le paiement échelonné de ses dettes (contrat d'atermolement), soit d'une remise partielle de ses dettes (contrat de remise), soit des deux à la fois. Le contrat contient plusieurs dispositions : il porte presque toujours remise totale des intérêts des sommes dues et des frais de procédure ; la remise la plus fréquente des dettes est d'un quart ou d'un tiers, plus rarement de la moitié, des deux tiers ou des trois quarts ; les délais de paiement sont généralement compris entre trois et six ans, plus rarement huit, dix ou douze ans, et le paiement est fractionné en plusieurs échéances échelonnées à l'intérieur du délai accordé (le délai peut être divisé par le nombre de paiements ou bien le premier paiement est reculé à une date plus éloignée et les paiements suivants fixés à intervalle régulier plus court). Le contrat inclut les mesures de grâce accordées, afin de laisser au failli la libre disposition de son patrimoine, ce qui implique la renonciation à la contrainte par corps et à la saisie-arrêt. L'épouse, en mettant ses biens dans le gage des créanciers, facilite la conclusion du contrat. Enfin, comme le sauf-conduit, le contrat doit être homologué par la juridiction royale ordinaire du lieu pour être opposable aux créanciers refusants. Le contrat d'union avec abandonnement de biens porte en principe sur tout l'actif disponible du failli, qui obtient sa liberté personnelle et est à l'abri de poursuites éventuelles sur les biens acquis par la suite. Il correspond à des situations beaucoup plus mauvaises que les précédentes : les créanciers estiment que le failli est dans l'impossibilité de rétablir ses affaires (autant prendre tout de suite ce qui peut être sauvé) ou ils s'en défient. C'est un contrat d'union puisque les créanciers doivent se constituer en corps, avec syndics ou directeurs élus pour administrer les biens abandonnés. Le contrat d'union sans abandonnement de biens concerne les cas où l'accord sur les modalités de remboursement est impossible entre les créanciers et le failli, pour cause de mort, fuite, fraude ¹¹¹⁹...

La convention entre les créanciers et leur débiteur nécessite souvent plusieurs assemblées, voire de nombreuses auditions : le failli doit présenter un

¹¹¹⁹.ANTONETTI (G.), « La faillite... », art. cit., p. 5-8.

état précis de sa situation ¹¹²⁰. Jugé par ses pairs sans compassion ni hargne ¹¹²¹, il doit restaurer la confiance et trouver les arguments pour éviter le pire, la contrainte par corps et la saisie des biens, ou pour se faire libérer s'il est emprisonné. Il propose une solution à laquelle se rallient, ou non, les créanciers. Ceux-ci sont à la fois juges et parties puisqu'ils cherchent à se faire rembourser mais appartiennent au même monde que le failli. Leur sévérité dépend du bilan car le document permet d'exclure, ou pas, la suspicion et de l'insertion du boutiquier défaillant dans la communauté : la réputation pèse lourd dans la balance. Le conflit s'inscrit dans la hiérarchie commerciale et sociale.

Ce qu'il s'agit d'étudier, à partir de ces textes, c'est comment se construit la convention entre les parties : observer la manière dont les faillis entremêlent dans leur discours leur vision du commerce et des arguments censés toucher leur auditoire, les deux se rejoignent souvent, mais aussi la marge de manœuvre des créanciers. Comment les faillis envisagent-ils leur métier et l'inévitable incertitude ? Comment rendent-ils compte du risque ? Comment les marchands évaluent-ils leurs pairs ? C'est saisir à nouveau, par une autre face, l'encastrement dans leur communauté de marchands irréductiblement attachés à la confiance. C'est comprendre également le fonctionnement du droit des marchands, que faillis aussi bien que créanciers opposent à ce qu'ils nomment la « procédure extraordinaire », c'est-à-dire la justice royale, Châtelet et Parlement. Reste que la cause première de la faillite est toujours le crédit et son coût, et les boutiquiers étaient bien conscients de cet enjeu. Le règlement de la faillite

¹¹²⁰. « Ledit sieur Bonein se trouvant forcé de cesser ses payemens, s'empresse d'exposer auxdits sieurs ses créanciers la véritable position de ses affaires tant pour les tranquilliser sur sa solvabilité que pour leur faire apprécier les motifs qui le contraignent aujourd'hui de demander des délais. à cet effet il a présenté et communiqué auxdits sieurs ses créanciers deux états dressés par lui sur ses livres de commerce et qui sont demeurés cy joints après avoir été de luy certifiés véritables, et des autres comparans signés et paraphés en présence des notaires soussignés » (Joseph Bonein, mercier, convention, 27 janvier 1782, et/XXIX/566).

¹¹²¹. «... voulant favorablement traiter ledit sieur Morin y ont adhéré » (Étienne Morin, tapissier, attermoiement, 4 avril 1751, et/LXIV/340) ; «... voulant contribuer autant qu'il est en eux au bien être dudit sieur Lonchamps » (Michel Lonchamps, bijoutier, attermoiement, 5 mars 1788, et/XLIV/601) ; « ils ont cru ne devoir point laisser ledit sieur Caplain dans la situation critique ou elle [sic] se trouve et pour coopérer autant qu'il est en eux à l'en retirer lui donner des marques de leur bonne volonté » (Romain Caplain le Jeune, tapissier, attermoiement, 23 janvier 1792, et/LXV/507) ; etc.

permet de comprendre comment les marchands parvenaient, ou non, à surmonter le conflit et l'échec.

Le coût du crédit : frais de justice et d'escompte

Le crédit responsable de la faillite est inscrit de tous côtés dans les bilans qui enregistrent tous les endettements et toutes les pertes (voir *supra*, documents n° 40-2 et n° 41). Les dettes douteuses et mauvaises peuvent atteindre des sommets (300 % de l'actif réel pour le bijoutier Dezarot) ; les pertes aussi (330 % de l'actif réel pour le joaillier Guillermet), souvent imputables à des dettes de marchands faillis ou morts ¹¹²². Tous les documents, inventaires, bilans, attermolements, mettent en lumière la lourdeur du crédit et l'incessante bataille menée par les faillis pour se décharger du fardeau. Le recours soutenu à la justice révèle deux points apparemment contradictoires : d'une part la fragilité de la relation contractuelle, d'autre part le rempart joué par le droit. La fragilité du crédit tient à la confiance, qui est pourtant son support, car le jeu de la confiance comporte toujours une part de risque, ce que souligne Ricard dans son manuel : « si la confiance facilite une infinité d'affaires, elle cause aussi une infinité de maux dans le commerce lorsque ceux qui ont eu de la confiance pour quelques-uns la retirent tout d'un coup et refusent le crédit à ceux auxquels ils avaient accoutumé d'en donner ¹¹²³ ». La majorité des mauvaises dettes et des pertes sont en général des dettes chirographaires ¹¹²⁴ : elles n'ont donc « pour

¹¹²². Clémencée compte parmi ses pertes 9 000 livres que lui devait Pichoit, qui a fait faillite et qui est mort, 1 346 livres dues par Louvet, quincaillier failli, 11 000 livres dues par un marchand forain de Francfort, mort lui aussi (bilan, 7 octobre 1783, D4B6 88-6005).

¹¹²³. RICARD (S.), *L'Art de bien tenir les livres de comptes en parties doubles, à l'italienne, avec une table alphabétique de l'explication des termes qui sont le plus en usage dans le commerce, tant en change qu'en marchandises... Ouvrage... corrigé et augmenté de quantité d'articles curieux et des plus difficiles qui se rencontrent dans le commerce*, par Jean-Pierre Ricard, Amsterdam, D.-P. Marret, 1724, article « Confiance », cité par GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 400.

¹¹²⁴. Ainsi, le bijoutier Luc Augustin Langlois a deux créanciers hypothécaires, sa femme et son propriétaire à cause du loyer, 7 525 livres, deux créanciers privilégiés, qui sont ses commis, 1 087 livres, et... 58 créanciers chirographaires, 72 684 livres, soit 89 % du total (bilan, 28 octobre 1789, D4B6 70-4603). L'un des documents évoque l'éventail des dettes privilégiées : «... tels que loyers, dettes de boulangers, bouchers, marchands de vins, mois de nourrice, capitation et autres » (René Guyard, tapissier, union et abandon, 7 octobre 1779, et/XXVII/406).

Les biens de l'épouse sont parfois importants : le joaillier François Sévenet a deux dettes privilégiées, 997 livres, son propriétaire et la boulangère à qui il doit 300 livres, et 16 dettes chirographaires, 12 512 livres ; la dette hypothécaire est la plus élevée car ce sont les montants de la dot, du douaire et d'une

titre qu'un écrit signé du Débiteur, qui n'est point reconnu en Justice ¹¹²⁵ », elles résultent « d'un titre sous seing-privé, qui n'emporte point d'hypothèque ¹¹²⁶ ». Ce sont, comme l'écrit justement un bijoutier, les « dettes perdues au détail par confiance ¹¹²⁷ ». En cas de non-paiement, le créancier doit entamer une longue procédure judiciaire pour que les créances fassent l'objet d'une condamnation et que courent les intérêts ; mais le boutiquier sait qu'il rompt ainsi la relation privilégiée qu'il entretient avec son client. La voie judiciaire est un choix non seulement coûteux, mais douloureux, particulièrement lorsqu'il s'agit de débiteurs aristocrates car dans ce cas jouent l'appât du gain, comment se résoudre à perdre une riche pratique ?, et la déférence, comment oser attaquer un seigneur en justice ? Quoi qu'il en soit, justice ou pas, le crédit a un coût : en témoignent les frais d'escompte qui grèvent les actifs des marchands endettés et le poids des mauvaises dettes et des pertes, qui précipitent la faillite. Dans les papiers inventoriés, les billets et les lettres de change sont souvent accompagnés de documents judiciaires ou extrajudiciaires : sentences du consulat ou du Châtelet portant condamnation à payer le défunt, protêts, assignations, etc. L'inventaire de l'orfèvre Gauchelet mentionne ainsi la sentence des consuls à son profit contre un marchand drapier, « condamné à payer de deux mois en deux mois par tiers 787 livres avec les intérêts au denier 20 ¹¹²⁸ ». Les « frais d'escompte » et « frais de justice » représentent pour de nombreux marchands un poste élevé, même s'il s'étale sur plusieurs années. Le bijoutier Clémencée compte parmi les

portion de succession de la dame Sévenet, qui dépassent 26 000 livres (bilan, 23 mars 1779, D4B6 71-4675).

¹¹²⁵. Voir SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Dettes ».

¹¹²⁶. GUYOT, *Répertoire universel...*, *op. cit.*, article « Créance », t. V, p. 152.

¹¹²⁷. Jean Nicolas Lecuyer, bijoutier, bilan, 26 mai 1780, D4B6 77-5135. Les exemples sont nombreux : Brianchon, tapissier, doit 100 livres à un employé aux fermes, « argent prêté sur parole » (bilan, 3 février 1790, et /XCII/950).

Le bijoutier Claude-Luc Langlois est créancier d'un *billet d'honneur* (1 792 livres) dû par le marquis de Fénelon, de trois *billets d'honneur* (572 livres) dus par le baron de Fénelon et d'une dizaine d'autres, toujours émis par des nobles (bilan, 19 janvier 1779, D4B6 70-4603).

Le déposant Jouy, négociant rubannier, déclare que, lors de la première faillite du bijoutier Guy, « il y a six à sept ans environ... », il était créancier de 4 000 livres que Guy ne lui a pas remboursées alors qu'il devait payer en quatre ans la moitié de ses créances, et qu'il a « encore eu la plus grande faiblesse de donner audit Guy deux autres mille livres en espèces il y a environ deux ou trois mois sans prendre aucun billet ni reconnaissance dudit Guy... » (liste des créanciers, juin 1780, D4B6 64-4154 ; souligné par moi).

¹¹²⁸. François Gauchelet, orfèvre, inventaire après décès, 14 octobre 1715, et /CXV/363. Etc.

pertes 6 000 livres de « frais de justice par les poursuites énormes » exercées en vain puisqu'il est mort contre un forain résidant à Francfort qui lui devait... moins du double (11 000 livres) ¹¹²⁹. Le bijoutier Martinet énumère les frais dus au crédit :

Pour escomptes de differents billets passés dans le commerce et emprunts d'argent a gros intérêts dans des tems urgents et indispensables pendant le cours de trois années que ledit sieur Martinet etoit extremement genné, tant a cause du remboursement des differents billets qu'il avoit negociés que par le peu de vente qu'il faisoit de ses marchandises ... au moins 10 000. Pour frais et faux frais de justice tant en demandant qu'en deffendant pendant plus de deux ans, et nottamment a cause de differents billets que ledit sieur Martinet avoit négociés, et le grand nombre d'endosseurs qu'il y avoit ... plus de 6 000 ¹¹³⁰.

Les propos de Martinet sont intéressants à double titre : ils soulignent, d'une part, le coût du crédit, lié au prix du temps, que ce soit l'intérêt (*escompte de billets, gros intérêts de l'argent*) ¹¹³¹ ou les *frais de justice* ; d'autre part, la

¹¹²⁹. Clémencée, bijoutier, bilan, 7 octobre 1783, D4B6 88-6005. De même, le bijoutier Girard note parmi ses pertes : « frais d'escompte de billets et intérêts mis en gages par le dit sieur Girard depuis huit ans d'établissement pour faire honneur à ses engagements, attendu la plupart du tems le défaut de vente et y compris aussi quelques frais de justice qu'il a essayé le tout pour au moins ... 2 400 livres » (bilan, 27 juin 1780, D4B6 78-5170) ;

le bijoutier Guy : « frais et escomptes de billets ... 10 000 » (bilan, 21 août 1777, D4B6 64-4154) ;

le bijoutier joaillier Combes : « frais de procédures, d'escomptes et autres ... 10 000 » (bilan, 24 juillet 1781, D4B6 73-4849) ;

le bijoutier Jobart : « escomptes depuis trois ans ... 6 800 » (bilan, 9 avril 1778, D4B6 67-4373) ;

le tapissier Chartier : « escompte forcé, courtages, commissions payés pendant l'établissement, faux frais y relatifs évalués environ 1 800 » (*Etat passif...*, 27 janvier 1783, et/LXV/461) ;

le tapissier Brianchon : « escomptes payés à 15 et 20 % ... 6 000 [...] frais de poursuites, excessifs ... 15 000 » (bilan, 3 février 1790, et/XCII/950) :

« ... avant d'arrêter aucune convention [...], ledit Brianchon a observé qu'il a commencé son état avec plus de courage que de fortune, qu'il auroit réussi s'il n'avoit pas été d'un caractère très obligeant et disposé à rendre service ce qui la mis dans le cas d'essuyer des pertes et d'avoir des procès dont un entrautes contre le sieur La Palme qui lui a couté plus de 5 000 livres de frais, que malgré ces malheurs et beaucoup d'autres qu'il est inutile d'énumérer il a toujours fait face à ses engagements avec beaucoup de peine à la verité mais il y a longtems qu'il n'en auroit plus et qu'il seroit au dessus de ses affaires sans la dilapidation occasionnée par les frais de justice [26 000 livres de frais de justice d'après le bilan] [...] ; cependant comme les frais des poursuites ne font qu'augmenter sa dette sans le libérer des capitaux ni des interets, il craindroit de devenir insolvable si ses créanciers ne vouloient bien venir à son secours en lui accordant des termes et délais... » (c'est moi qui souligne).

¹¹³⁰. Martinet, bijoutier devenu horloger, bilan, 20 octobre 1780, D4B6 63-4077.

¹¹³¹. L'escompte permet la mobilisation immédiate d'un effet à terme : c'est l'intérêt qui reste à courir quand un billet est payé sans attendre qu'il soit venu à échéance (le mot a deux autres sens : le rabais concédé par le créancier au débiteur quand la dette est payée par ce dernier avant l'échéance, et un simple acompte versé avant le règlement final d'une dette) (HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial, op. cit.*, p. 280). C'est donc la cession du billet avant son échéance commerciale, par son possesseur, moyennant argent, au prix d'une perte, le taux d'escompte, qui représente l'intérêt de la somme pendant le laps de temps restant à courir jusqu'à l'échéance. La pratique de l'escompte fait du papier commercial un remarquable instrument de crédit (BOUVIER (J.), « Vers le capitalisme

pratique courante de l'endossement et, corrélativement, de la négociation et de la solidarité, qui révèle l'intensité de la circulation d'un substitut de monnaie : le billet ¹¹³². Les petits commerçants ont créé à leur usage des instruments de transfert et de crédit d'une grande variété (billets de change, à ordre, en blanc, simple, au porteur...), très souples et d'un maniement simple – le billet utilise la technique d'échange de la lettre de change sans ses lourdeurs (il peut être passé entre deux personnes seulement et sans contrainte de lieu) –, bref, un moyen de circulation négociable et libéré des conditions du contrat de change. Ils réussissent dans le même temps, par l'usage toujours, à obtenir les garanties du droit cambiaire, c'est-à-dire le protêt, la contrainte par corps, etc., ce qui n'était pas prévu à l'origine puisque l'ordonnance de 1673 n'envisageait que le seul billet de change ¹¹³³. Les boutiquiers ont donc mis en place un instrument de crédit adapté à leur activité et l'ont réglementé. Leur pratique innovante fut confirmée par la législation révolutionnaire : le Code de commerce de 1807 va entériner la pratique et appliquer la législation cambiaire au billet à ordre. Retenons que dès avant la Révolution, le crédit informel était réglementé par la communauté marchande elle-même ; la loi s'est mise en accord avec le droit exprimé par les actes de la pratique. Les boutiquiers, à l'instar des négociants usant de la lettre de change, avaient entre eux des enchaînements d'affaires des années durant, tout se réglant par transferts de papiers et inscriptions en compte. Le crédit reposait sur des relations d'interconnaissance et la croyance en la valeur des

bancaire... », chap. cit., p. 304).

¹¹³² .Par l'endossement, tout possesseur d'un billet peut le transférer à un tiers, comme moyen de paiement, en apposant au dos sa signature.

¹¹³³ .Ainsi, le *billet d'honneur* de 1 672 livres du marquis de Fénelon « est actuellement au tribunal de Nssgrs les marechaux de France » (Claude Luc Langlois, bijoutier, bilan, 19 janvier 1779, D4B6 70-4603). Voir HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial, op. cit.*, chapitre 3 : « Les effets de commerce », en particulier p. 275-286. L'auteur remarque que les historiens se sont focalisés sur la lettre de change, négligeant la multitude de billets qui circulaient aussi pour les besoins du commerce (p. 283).

Le protêt est un acte de protestation qui constate le refus de paiement à l'échéance ; il doit être dressé dans les quinze jours suivant l'échéance par un notaire ou un auxiliaire de justice (huissier...). Il marque le point de départ des intérêts de la somme due et permet au porteur de demander en justice une saisie mobilière. La valeur de l'effet est augmentée des frais judiciaires, frais de port de lettres et de protêt et peut circuler avec cette valeur nouvelle. Le protêt permet également au porteur d'exercer ses recours en garantie contre le tireur, débiteur primitif, et contre les endosseurs ou donneurs d'aval. Il existait ainsi entre tous les signataires une véritable solidarité. Dans l'exercice de son recours, le porteur peut s'adresser à l'un quelconque d'entre eux. La jurisprudence était de rendre responsables du paiement tous les endosseurs selon la succession des endossements (*Ibid.*, p. 279-280).

signatures (*l'opinion conçue de la certitude du paiement*). L'existence de crédits et de comptes mutuels entre marchands renforce les liens personnels et la cohésion des réseaux ¹¹³⁴, d'où l'importance des mots *réputation, crédit, confiance*, inlassablement répétés dans le discours des marchands vu le nombre élevé des dettes chirographaires (faites sous seing privé). Que se passe-t-il en cas d'*abus de confiance* ?

Le S. Langlois en entrant dans le commerce, avoit imaginé que les engagements des hommes étoient sacrés entr'eux mais une triste expérience lui a malheureusement appris le contraire, car depuis l'instant qu'il a vendu et acheté, il a vu une progression graduelle dans le dépérissement de sa fortune, son peu de patrimoine s'est enfin trouvé englouti, dévoré par les pertes successives qu'il a essuyé en différentes circonstances...

... ainsy que des abus de confiance qu'il a malheureusement essuyés de la part de courtier et particulier sans foy et sans délicatesse ¹¹³⁵...

La ligne de conduite des créanciers : la nécessité de s'entendre

La cessation des paiements trouble les relations économiques et porte préjudice aux créanciers. Elle peut venir de la malchance ou de la fraude, mais il faut faire le tri, d'où la difficulté et le trouble : les créanciers balancent entre la sévérité à l'égard de la fraude, la lourdeur des procédures d'un côté, et la protection de la bonne foi, les arrangements, même illusoire, de l'autre ¹¹³⁶. L'équité est un équilibre particulièrement difficile à trouver, une « impossible recherche » car la faillite est la conclusion d'un désastre : comment le droit peut-il sauvegarder tous les intérêts en présence de manière égale ? Le droit de la défaillance doit gérer la confrontation d'intérêts contradictoires, une conjoncture économique parfois pesante et la lancinante question de la valeur ¹¹³⁷ : mode et durée ne vont pas ensemble, comment gérer *le changement des modèles* ? Au fil des documents ressort la grande souplesse des créanciers, du

¹¹³⁴ .GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 129.

¹¹³⁵ .Claude Luc Langlois, bijoutier, bilan, 19 janvier 1779, « Observations préliminaires » et « Observation » (D4B6 70-4603). Souligné par moi.

¹¹³⁶ .HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, op. cit., p. 305.

¹¹³⁷ .GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 60 et suiv.

moins les pairs, prêts à toutes sortes de compromis pour sauver ce qui peut l'être : les affaires se règlent souvent en deçà de la loi par des arrangements passés directement chez les notaires sans respect des formes légales ¹¹³⁸. Le droit de la faillite est par essence empirique, issu d'une réflexion commune et d'une pratique collective.

Pour se réaliser, cette procédure doit cependant être entourée de solides garanties : elle se déroule devant notaire. Première étape à la résolution commune de la crise, la formation de l'*union* des créanciers ne va pas de soi : selon le type de créance, le droit diffère et il est possible de refuser l'*union* ; en ce cas les *refusants* obligent les créanciers unis à faire homologuer toute décision prise en assemblée ¹¹³⁹. Pour se constituer en corps, ceux-ci doivent choisir parmi eux directeurs ou syndics, chargés, de concert avec le notaire, du déroulement des opérations ¹¹⁴⁰, de l'administration et de la distribution des biens du failli après leur vente, du classement des créances, de l'homologation, qui entraîne vérification et affirmation des créances ¹¹⁴¹, etc. La marche à suivre est décidée, en

¹¹³⁸. HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, op. cit., p. 324.

¹¹³⁹. L'ordonnance de 1673 laisse les créanciers privilégiés et hypothécaires libres de s'associer ou non aux arrangements passés par les créanciers chirographaires avec le débiteur (HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, op. cit., p. 320). « Dans le nombre des créanciers obligés de suivre la loi de l'Atermolement, faite par le suffrage des trois quarts, il ne faut pas comprendre les créanciers privilégiés sur les meubles, ni ceux qui ont des hypothèques sur les immeubles... » (GUYOT, *Répertoire universel...*, op. cit., t. I, p. 697, article « Atermolement ».)

¹¹⁴⁰. Les syndics assument de multiples tâches : recevoir les dettes abandonnées, obtenir leur paiement par les voies de droit, régler les mémoires, accepter les transports et délégations... Ils doivent aussi éplucher le bilan : «... promettans les sieurs Poirier et Joly se livrer incessamment à la verification des registres et etats et en faire leur rapport à la premiere assemblée » (René Guyard, tapissier, délibération des créanciers, 3 août 1779, et/XXVII/405). Les modalités de la répartition des biens sont délicates : « Les deniers comptans qui proviendront de la vente des meubles et des effets mobiliers dudit sieur Seriny seront payez aux créanciers privilégiés sur lesdits meubles et effets et le surplus sera contribué entre tous lesdits sieurs créanciers a proportion de leur deus et le prix de la vente des immeubles sera aussy distribué par ordre privileges et hypothecques » (Paul de Seriny, orfèvre joaillier, contrat d'union, 29 octobre 1715, et/CXV/363). Les créanciers doivent présenter aux directeurs devant notaire les titres et contrats de leurs créances et fournir copie avec état des arrérages et des frais dus, sinon, ils sont exclus. Les créanciers de de Seriny choisissent deux directeurs des droits des autres créanciers ; ils s'assembleront tous les premiers lundis de chaque mois, chez le notaire, « et plus si nécessaire » ; enfin, ils choisissent leur procureur et leur notaire.

«... lesdits créanciers qui s'unissent entre eux pour ne former qu'un seul et même corps de créanciers, ont nommé et choisi les dits sieurs Massé, Salavel et Feuillet, auxquels ils donnent pouvoir de faire tout ce qui sera nécessaire » (Joseph de la Garenne, joaillier, contrat d'union et abandonnement de créances, 13 juillet 1751, et/XV/695).

« [article 10 : les créanciers se sont unis] pour ne plus former qu'un seul et même corps de créanciers, agir et proceder sous le nom collectif dudit sieur Delance l'un deux qu'ils ont tous nommés leur syndic directeur », qui a accepté « sous la condition expresse [...] qu'il ne sera nullement garans des événements » (Elisabeth Gaillard, tapissière, atermolement, 9 juin 1761, et/X/545) ; etc.

¹¹⁴¹. « Ces presentes si besoin est seront homologuées aux frais poursuites et diligence dudit sieur Calame

assemblée, après l'analyse minutieuse du bilan et l'audition, fréquente, du failli ¹¹⁴². L'*union* n'est pas un vain mot. Les assemblées sont un lieu de discussion serrée où s'élabore, en un commun accord, une solution à la crise : *ayant délibéré ensemble, ayant murement réfléchis, après avoir examiné led. etat et réfléchi entr'eux sur le party le plus convenable à leurs vrais interets, apres avoir veu et examiné ... et avoir reconnu, après avoir pris connoissance ... il a été unanimement arrêté et délibéré, après avoir conféré entre eux, sont demeurés d'accord de ce qui suit, ont unanimement accordé, considerant la necessité de s'entendre entr'eux, etc.* La *nécessité de s'entendre* : la formule exprime le fondement même de l'union des créanciers, c'est-à-dire réussir à régler les comptes entre soi, malgré les inévitables tiraillements ¹¹⁴³, pour diminuer les *frais*, surtout, et raccourcir les *longueurs dans la discussion en justice*. La ligne de conduite adoptée est d'éviter les inconvénients de la procédure judiciaire au maximum, elle est parfaitement explicitée par l'attendu du bilan de Paul de Seriny :

... lesquels estans informés du mauvais etat des affaires dudit sieur Seriny qu'aucuns de ses créanciers ont saisi et executé ses meubles et fait saisir reellement

par le ministere d'un procureur au Chatelet ou autres. Pour la validité de laquelle homologation lesdits créanciers seront tenus de faire la vériffication de leurs titres de créances et d'en affirmer la sincérité par devant qui il appartiendra » (Christian Calame, horloger, atermolement, 18 août 1785, et/LXV/476.)

¹¹⁴².Guyot expose le déroulement des opérations concernant les créanciers chirographaires :

Lorsqu'un créancier a fait Faillite, il se présente à ses créanciers pour prendre des arrangemens avec eux, ou il laisse aller le cours des choses sans se présenter. Dans le premier cas, il demande du tems pour payer, ou une remise sur ce qu'il doit, et quelquefois il propose à ses créanciers de lui accorder en même tems un délai et une remise. Dans ces circonstances, c'est aux créanciers à se déterminer pour le parti qu'ils croient leur convenir. S'ils sont tous d'accord avec le débiteur en Faillite, on rédige l'acte de la convention faite entr'eux. Mais si les avis sont partagés, les créanciers des trois quarts des sommes dues par le débiteur, peuvent forcer les créanciers de l'autre quart à accéder à la résolution prise pour l'intérêt commun...

Quand le débiteur en Faillite ne se présente pas, les créanciers passent entr'eux un contrat qu'on appelle d'union et de direction, et nomment un certain nombre des principaux créanciers pour assister à la levée des scellés s'il y en a eu d'apposés, faire procéder à la vente des meubles, poursuivre le recouvrement des dettes actives, et veiller en général à tout ce qui concerne l'intérêt commun. Au reste ces directeurs ne doivent rien entreprendre d'extraordinaire qu'ils n'y aient été autorisés par une délibération du corps des créanciers, sans quoi ils s'exposeroient à être désavoués. Les créanciers peuvent nommer tel séquestre qu'ils jugent à propos pour être dépositaires des deniers qui proviennent soit de la vente des meubles ou de celle des immeubles. On confie communément ce dépôt au notaire de la direction... (GUYOT, *Répertoire universel...*, op. cit., t. VII, p. 282, article « Faillite ».)

¹¹⁴³.Les créanciers *unis* ne tombent pas toujours d'accord : l'unanimité demande discussion. En voici un exemple : «... surquoy la matiere mise en deliberation la majeure partie des créanciers avoit été d'avis de faire remise audit sieur Brianchon d'un quart du principal ensemble des interets et frais, mais M. Presle lun des créanciers de la majeure partie [Brianchon lui doit 25 703 livres] a observé que leur débiteur n'étoit pas homme à profiter d'une remise sur le principal ainsy tous se sont réunis à n'accorder la remise que des interets et frais et des delais pour le payement du capital » (Jean Charles Brianchon, tapissier, atermolement et remise, 3 février 1790, et/XCII/950).

ses immeubles craignans que les différentes procédures et l'établissement de plusieurs procureurs ne causent des frais considérables et des longueurs dans la discussion en justice des biens dudit sieur Seriny, ce qui causeroit prejudice auxdits sieurs créanciers et diminueroit de beaucoup le produit des effets qui doivent servir a leur paiement, se sont assemblés pour prevenir a ces inconveniens et aviser a prendre de concert un party favorable a leurs interests et apres avoir deliberé entr'eux ils sont convenus et demeuréz d'accord de ce qui suit, cest a scavoir que lesdits sieurs créanciers se sont par ces presentes uny et s'unissent pour faire par le ministere d'un seul et mesme procureur toutes les poursuites et procédures qu'il conviendra faire contre ledit sieur Seriny pour avoir le paiement de leurs deus tant par la vente de ses biens meubles que par le decret de ses immeubles ¹¹⁴⁴...

La procédure collective entraîne néanmoins des lenteurs car les délibérations sont nombreuses, des remaniements (parmi les syndics...) et des frais notables, à la charge du failli ¹¹⁴⁵. Si elle achève de ruiner la masse, c'est elle qui faillit à sa tâche. C'est pourquoi l'entente directe avec le débiteur est vivement recherchée, certainement le pragmatisme semble dominer car l'arrangement entre les parties est le plus sûr moyen de se faire payer, au moins en partie ¹¹⁴⁶.

Qui dit arrangement, dit souvent marchandage... Aucun état d'âme chez les marchands lésés dont le but est de se faire rembourser. Aussi l'atermoïement, qui règle (ou tente de régler car les délais sont rarement tenus) le conflit par des délais, des remises, sans dépossession du failli, arrêt de ses activités ou liquidation forcée, domine dans le monde de la marchandise ¹¹⁴⁷. C'est la conception

¹¹⁴⁴. Paul de Seriny, orfèvre joaillier, contrat d'union, 29 octobre 1715, et/CXV/363 (souligné par moi). L'argument est repris plus d'une fois : « Les sieurs créanciers s'unissent ensemble pour ne former qu'un seul et meme corps de créanciers et agir en nom collectif pour eviter les frais » (René Guyard, tapissier, union et abandon, 7 octobre 1779, et/XXVII/406, souligné par moi).

¹¹⁴⁵. «... lesquelles contributions et ordres seront dresséz a l'amiable et sans frais par lesdits sieur directeur et le notaire de la direction » (Paul de Seriny, orfèvre joaillier, contrat d'union, 29 octobre 1715, et/CXV/363).

¹¹⁴⁶. Voir KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde...*, op. cit., chapitre XIV : « Faillite », p. 426 ; HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, op. cit., p. 305 ; SHAW (J. E.), « Liquidation or Certification?... », art. cit. Dans le cas de l'atermoïement et de la remise, qui correspondent à des baisses durables d'activité, les créanciers savent qu'ils doivent renoncer à espérer un paiement intégral à échéance courte (ANTONETTI (G.) « La faillite... », art. cit., p. 9).

Les termes évoquant le climat de conciliation sont nombreux : *arrangement, acquiescement, examen fait des différentes offres et propositions dudit sieur, ont transigé, accepté la proposition, adhéré, sursi...*

¹¹⁴⁷. Dans la trentaine de documents considérés, les abandonnements de biens sont l'exception (voir document n° 37, annexe). Sur 967 actes parisiens analysés pour la période 1714-1717, Guy Antonetti a dénombré 567 contrats d'atermoïement ou de remise et 221 saufs-conduits, soit les quatre cinquièmes des faillites (« La faillite... », art. cit., p. 5-9).

« [L'atermoïement] On appelle ainsi une sorte d'accommodement par lequel un débiteur obtient de ses

« commercialiste » de la faillite ¹¹⁴⁸ : les créanciers, sceptiques sur l'efficacité de la voie rigoriste, qui implique des procédures longues, coûteuses et aléatoires, préfèrent spéculer sur le retour à la prospérité des affaires et sur le désir du failli de travailler à son acquittement. Plus les exigences du failli sont modestes, plus facilement sa requête est exaucée : les délais proposés, même longs, sont toujours accordés lorsqu'aucune remise n'est demandée ¹¹⁴⁹. S'ils sont convaincus de sa bonne foi, les créanciers agrément sa proposition « sur la foi de l'exécution des obligations contractées » (ou sur la « foi du cautionnement »).

De leur part lesdits sieurs et dames créanciers [...] convaincus qu'il n'y a de la part dudit sieur Bonein ni inconduite, ni dissipation, et pleins de confiance dans sa probité, son activité et son intelligence, sont demeurés d'accord de ce qui suit...

... ils lui rendirent la justice de le reconnoître pour un marchand exact et de bonne foy ¹¹⁵⁰...

Le second mode de règlement de la faillite, le contrat d'union, n'est choisi

créanciers un délai pour se libérer, et quelquefois la remise absolue d'une partie des sommes qu'il leur doit.

Pour la validité d'un Atermolement, il faut qu'il soit passé pardevant notaires [...]. Suivant la déclaration du 11 janvier 1716, et celle du 5 août 1721, aucun particulier ne peut se dire créancier, ni signer en cette qualité aucun contrat d'Atermolement, qu'après avoir affirmé que sa créance est sérieuse. [...] On conçoit que cette précaution a pour objet d'empêcher le débiteur de faire intervenir au contrat d'Atermolement des créanciers simulés, qui ne feroient aucune difficulté de souscrire à tout ce qu'il voudroit, puisque dans la réalité il ne leur seroit rien dû...

Lorsque, pour passer un contrat d'Atermolement, tous les créanciers ne sont pas du même avis, l'opinion de ceux qui réunissent les trois quarts des sommes dues, prévaut sur celle des créanciers de l'autre quart. [...] Il faut aussi, pour qu'un débiteur puisse parvenir à un Atermolement, qu'il représente et dépose au greffe de la juridiction consulaire un état exact, détaillé et certifié véritable de tous ses biens et effets, tant meubles qu'immeubles, et de toutes ses dettes. Ce n'est qu'après ces formalités remplies, que les créanciers peuvent connoître la situation de leur débiteur, et déterminer la remise qui doit lui être faite » (GUYOT, *Répertoire universel...*, op. cit., t. I, p. 696-697, article « Atermolement »).

¹¹⁴⁸. Voir ANTONETTI (G.) « La faillite... », art. cit., p. 10.

¹¹⁴⁹. « Et lesdits sieurs créanciers [...] sont convenus de faire audit Calame ladite remise pure et simple des interets et frais [...] et de luy accorder le délai de dix années dont six sans rien payer pour ensuite faire le paiement des créances principales dans le cours des quatre autres années par quart d'année en année dont la première échéance à la fin de la septième année » (Christian Calame, horloger, atermolement, 18 août 1785, et/LXV/476).

¹¹⁵⁰. Joseph Bonein, mercier, convention, 27 janvier 1782, et/XXIX/566. Les créanciers expriment souvent leur conviction :

... connoissant la situation et bonne foy dudit de Vaux (Henri Devaux, tapissier, surséance, 21 novembre 1726, et/XIX/661) ;

... après s'être assurés de la bonne foi de leur débiteur, lesdits sieurs créanciers lui ont fait remise de tous les intérêts et frais et de 80 % sur leurs capitaux (Elie Leuba, horloger, atermolement, 28 novembre 1789, et/LIX/356) ;

... étant plainement convaincus de la bonne foy dudit sieur Henchoz (Léonard Henchoz, horloger, atermolement, 7 mai 1770, et/XLIV/492) ;

... [les créanciers reconnaissant] que ledit sieur Morin s'est toujours comporté en honneste homme dans son commerce (Étienne Morin, tapissier, atermolement, 4 avril 1751, et/LXIV/340).

qu'en désespoir de cause, par exemple dans le cas d'un failli mort, présumé fraudeur ou dont les affaires sont si exécrables que le laisser poursuivre n'arrangerait rien. Il signe une déchéance *a priori* irrémédiable. Mais les créanciers naviguent au gré de leurs intérêts, ce qui explique leur éventuel revirement. Lors de sa faillite, le bijoutier Langlois le Jeune fut secouru par son frère aîné, coutelier du roi, à qui il doit près de 13 000 livres ¹¹⁵¹. Après avoir décidé l'abandon fin octobre 1789, les créanciers, deux mois plus tard, optent pour la remise car l'abandon général des marchandises et des dettes actives ne s'est pas avéré un bon calcul (voir document n° 49-1, annexe). Autant accepter la proposition de Langlois l'Aîné, à savoir le paiement de 40 % des capitaux, 30 000 livres à raison de 6 000 livres tous les six mois, contre l'annulation de l'infamant acte d'abandon. C'est donnant, donnant. La solidarité familiale a pesé de tout son poids dans le marché, clairement exprimé :

[Article 6 : le principal but de Langlois l'Aîné est] d'assurer audit sieur Langlois Jeune la conservation de son commerce et de prévenir sa ruine totale [...] [l'engagement qu'il prend] n'aura d'effet qu'autant que [son frère] sera remis en possession de son commerce, qu'il ne sera donné aucune suite audit acte d'abandon ainsy qu'aux délibérations ¹¹⁵²...

Langlois demande même que son frère « dont, sans doute, la probité est bien connue », soit nommé syndic, à sa décharge, il est le principal créancier... Le rôle du frère peut être tenu par la femme, la mère ou la belle-mère, qui se porte caution. Ainsi, le joaillier de la Garenne et sa femme demandèrent un délai jusqu'au décès de leur belle-mère et mère ; celle-ci intervint en personne pour « assurer [aux] créanciers le paiement de leurs créances [...] déclarant que ses biens consistent entr'autres choses en deux maisons comptans trois boutiques

¹¹⁵¹. Comme le note Langlois parmi ses *Observations*, pour tenter d'atténuer le poids de ses dettes passives, 44 000 livres, « il est évident qu'il a eu recours le moins possible à des Etrangers, puisque son frere se trouve son principal creancier » (Luc Augustin Langlois, bijoutier, contrat d'union des créanciers, 23 décembre 1789, et/XXVII/495).

¹¹⁵². Luc Augustin Langlois, bijoutier, contrat d'union des créanciers, 23 décembre 1789, et/XXVII/495. « [article 8] et attendu l'intérêt dont il est pour tous les créanciers d'accepter les obligations dudit sieur Langlois L'Aîné puisqu'elles leur assurent la rentrée de 40 % des capitaux de leurs créances tandis que l'abandon [...] présente dans son exécution des embarras, des longueurs et des pertes qui ne permettent pas de conserver le même espoir... [les créanciers assurent à Langlois le Jeune de faire exécuter le présent acte] ».

sizes rue Saint-Denis et rue aux Ours » La proposition fut acceptée ¹¹⁵³. Grâce à la caution de sa femme, mineure, le bijoutier joaillier Charles Henry Pontet se voit accorder un délai de six années pour payer la totalité des créances en dix paiements égaux, de six mois en six mois. Mais le rôle de l'épouse est souvent ambigu, soit qu'elle détourne une partie des biens avec ou sans l'accord du failli, soit qu'elle quitte le domicile conjugal pour se réfugier dans sa famille (voir document n° 49-2) ¹¹⁵⁴.

L'éventuel emprisonnement, la fuite signent rarement la fin de la relation et n'impliquent pas une plus grande sévérité : c'est un moment paroxysmique, dû soit à l'intransigeance de quelques créanciers avant que n'ait été organisée l'union, soit à la peur, à la fraude ou à la suspicion de fraude du failli. La faillite reste fondée sur une conception de l'insolvabilité dans laquelle la défaillance est étroitement associée à l'idée de fraude ¹¹⁵⁵. Les pourparlers commencent durant l'emprisonnement ou au retour du failli, qui n'hésite pas à classer au chapitre « pertes » les frais de prison et de scellés de la procédure judiciaire (voir document n° 49-3, annexe) ¹¹⁵⁶.

... que plusieurs de ses créanciers ayant obtenu des contraintes par corps contre lui il a été forcé de fuir pour conserver sa liberté. que pendant son absence un de ses créancier avoit fait apposer les scellés sur ses meubles et effets et sur les marchandises etant dans sa boutique et magasin quil se dispoit a les faire vendre ... lesdits sieurs créanciers [...] lui font par ces presentes remises de tous intérêt et frais et des deux

¹¹⁵³. Joseph de la Garenne, joaillier, contrat d'union et abandonnement de créances, 23 juillet 1757, et/XV/695. Les époux proposent les délais pour les deux sommes restant dues : trois mois après le décès, ils paieraient 1 157 livres, tandis qu'ils acquitteraient 11 271 livres d'année en année par tiers, le premier versement quinze mois après le décès. La proposition fut entérinée. Le joaillier avait déjà bénéficié, six ans plus tôt, d'une remise et d'un étalement dans le temps mais rapidement, il n'avait pu honorer les paiements prévus.

La mère du jeune Jean François Labatte, tapissier qui plaide l'inexpérience et propose l'abandon général de ses dettes actives, vient à son secours : elle offre de payer, en avancement sur sa succession, 3 000 livres en six paiements égaux. Les créanciers agréent l'arrangement, le tapissier doit en sus céder ses meubles et marchandises (contrat d'abandon et d'union, 17 mars 1776, et/XCI/1146).

¹¹⁵⁴. G. Antonetti souligne les dispositions juridiques qui paralysent l'action des créanciers, en particulier l'exercice des reprises matrimoniales de la femme du failli, qui absorbe la plus grande part de l'actif disponible et rend illusoire l'exécution sur les biens (« La faillite... », art. cit., p. 4).

¹¹⁵⁵. Voir HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, op. cit., p. 311.

¹¹⁵⁶. «... en frais des scellés, frais de garde, de vente et autres couts de la procedurc criminelle y compris le jugement deffinitif qui decharge le dit sieur Martinet des accusations en banqueroute frauduleuse contre lui intentée ... environ 6 000 livres » (Hubert Martinet, bijoutier devenu horloger, bilan, 20 octobre 1780, D4B6 63-4077).

tiers de leurs créances principales ¹¹⁵⁷...

Si la situation du débiteur n'est pas aussi mauvaise qu'il le prétend ou si persiste le soupçon de fraude, les créanciers n'hésitent pas à refuser tout accommodement. Mots et formules n'y changent rien ¹¹⁵⁸. La recherche de conciliation n'annihile pas le rapport de forces : la menace du retour aux voies d'exécution strictes en cas de non-observation du contrat plane toujours ¹¹⁵⁹ et la confiance reste modérée : « Lesdits sieurs créanciers garderont entre leurs mains les titres de leurs créances jusqu'à ce qu'ils en soient entièrement payé ¹¹⁶⁰ ». Les tractations n'excluent pas la coercition et plusieurs boutiquiers passent quelques mois en prison, tant que leur situation demeure non élucidée. Ce fut le cas du tapissier Guyard.

La faillite de Guyard fut une longue procédure : au bout de 14 ans, l'affaire n'était toujours pas close ¹¹⁶¹. Elle révèle l'atmosphère de dissimulation et de doute qui marquait nombre de faillites. Le premier *arrangement*, un contrat

¹¹⁵⁷ Michel Lonchamps, bijoutier, attermoiement, 5 mars 1788, et/XLIV/601.

Mais il est des cas moins heureux : les huit créanciers de Jacques Le Vacher, « marchand joyaillier a paris absent et fugitif du Royaume », se paient « autant qu'il leur a esté possible sur lesdits effets » (décharge, 5 novembre 1711, et/VII/198).

¹¹⁵⁸ Pour le joaillier Dupret, l'abandon des marchandises et dettes actives est décidé en dépit de la demande de remise et de délais : « Mais lesdits sieurs créanciers ayant pris communication dudit état de situation [...] ont unanimement reconnu qu'il étoit plus avantageux pour eux de se faire abandonner des a present par ledit sieur Dupret toutes ses marchandises et toutes les dettes actives » (attermoiement, 25 mars 1766, et/XCI/1032).

¹¹⁵⁹ «... se soumettant même ledit sieur Pontet à être dechu desdits délais et contraignable pour la totalité de ce qu'il devoit à défaut desdits payemens à son échéance. [...] Lesdits créanciers surseoient à toutes poursuites contraintes et exécutions [...] pendant lesdits délais, néanmoins conservent en leurs mains leurs titres de créances sans derogation pour ne les mettre a execution cependant qu'a défaut de payement exact dans les termes susdits » (Charles Henry Pontet, bijoutier joaillier, contrat d'union des créanciers, 28 août 1771, et/XXVII/354).

« Faute par ledit sieur Chapuy d'être exact a satisfaire ou autres subsequent payemens dans les termes cy dessus enoncés, il est expressement convenu qu'il sera dechu du benefice des remises qui viennent de luy être faites et des delais » (François Jérôme Chapuy, tapissier, attermoiement, 6 juin 1781, et/LXV/451).

«... s'oblige par ces présentes de payer à chacun d'eux en leur demeure [...] la totalité de leurs créances principales dans les termes cy dessus enoncés à peine de tous dépens, dommages et intérêt à quoy il affecte, oblige, et hypothèque tous ses biens meubles et immeubles présents et avenir » (Laurent Pierre Jourdain, tapissier miroitier, attermoiement, 7 décembre 1782, et/LXV/460).

Selon l'état de sa fortune, le failli doit affecter et hypothéquer aux paiements ses biens meubles et immeubles. Telle tapissière privilégiée doit *specialement* hypothéquer son privilège de maître tapissier suivant la cour : «... elle a par ces presentes irrevocablement donné [...] sa demission dudit privilege a Mondit sieur le grand prevost ; pour par luy être pourvu audit privilege de celle personne qu'il jugera a propos [parmi les créanciers] » (Elisabeth Gaillard, attermoiement, 9 juin 1761, et/X/545).

¹¹⁶⁰ Laurent Pierre Jourdain, tapissier miroitier, attermoiement, 7 décembre 1782, et/LXV/460.

¹¹⁶¹ Le 4 mars 1790, l'assemblée des créanciers révoque le syndic de l'union, incapable de procéder au moindre recouvrement des créances actives abandonnées, et en choisit un quatrième (René Guyard, tapissier, union et abandon, 7 octobre 1779, et/XXVII/406).

d'atermoiement, date du 23 avril 1777. En août 1779, la femme du tapissier, lui-même était emprisonné au Fort-L'Évêque, demanda des remises et délais ou l'abandon ; aucune décision ne fut prise car les registres et l'état de situation n'avaient pas été remis aux créanciers, ce qui fut fait. Les deux syndics consacrent trois assemblées à exposer la situation comptable du marchand, à lire les rapports sur la vérification des registres, sur les titres et papiers, à consulter l'état des marchandises. Il en ressort deux décisions : accepter l'abandon proposé et vérifier la sincérité des états, ceux-ci étant entachés d'irrégularités (voir document n° 49-4, annexe). Le 7 octobre suivant, le marchand, toujours détenu, et sa femme abandonnent « toutes les sommes [...] qui peuvent leur être duës pour quelle que cause que ce soit par billets, lettres de change, sentence, arrêts, memoires arretés ou non arretés et a tel autre titre que ce soit ¹¹⁶² ». Les créanciers acceptent l'accommodement « sous la condition expresse [...] que l'abandon [...] est sincère et veritable » et libèrent le boutiquier. Durant un an et demi, rien ne se passe : ni poursuite, ni recouvrement des créances. Mais l'affaire rebondit en 1782. Le *contrat d'arrangement* avait été homologué par une sentence de novembre 1779, dont l'unique créancier refusant interjette appel, ce qui introduit, au printemps 1782, une instance qui se greffe sur la précédente : le failli et le refusant, qui prétend que celui-là lui doit 18 000 livres pour marchandises, sont sommés de produire toutes les pièces attestant de leurs échanges passés. Les comptes de l'un et de l'autre sont discordants ¹¹⁶³. En les examinant, le syndic met à jour une manœuvre frauduleuse : la veille du premier contrat d'atermoiement, au mépris de la loi, le refusant « s'étoit fait faire ... le transport d'une somme de 18 000 livres » par le tapissier Guyard, soustrayant ainsi la somme à l'union des créanciers. Aussi l'assemblée du 6 mai 1784 décide de faire une requête au Parlement pour faire déclarer le transport « nul et frauduleux » et faire condamner le refusant à rapporter à la masse des créanciers la somme

¹¹⁶². René Guyard, tapissier, union et abandon, 7 octobre 1779, et/XXVII/406.

¹¹⁶³. « Ce compte a été fait, et il est refutté de celui qui a été présenté par le sieur Guyard que loin d'être debiteur du sieur Therouanne comme celui ci l'avoit pretendu dans tous les tems, et même de sommes assez considerables, ledit sieur Guyard etoit au contraire en avance vis a vis dudit sieur Therouanne d'une somme de 1 065 livres » (et/XXVII/406).

détournée, avec les intérêts, et le condamner aux dépens. L'entre-soi a ses limites ; mais il est intéressant d'observer que l'union des créanciers peut réfuter, au nom de la légalité, les décisions de la juridiction consulaire et du Parlement et y opposer son propre droit :

Vainement le sieur Therouanne cherchoit-il à se prevaloir de la sentence des consuls du 11 septembre 1778, confirmée par l'arrêt du 10 juillet 1779 qui a condamné le sieur Guyard à rembourser ladite somme de 18 000 livres au sieur Therouanne, ny la sentence ny l'arrêt n'ont jugé la question de droit, et en matiere de compte il faut [...] en revenir à ce qui est légalement prouvé : Enfin la sentence et l'arrêt dont il sagit ne sont point rendus avec les créanciers représentés par leur syndic, et conséquemment ne peuvent lui être opposés ¹¹⁶⁴...

Le règlement de la faillite est un processus délicat. La marge de manœuvre des uns et des autres reste étroite car le failli, qui risque la déchéance et la mort commerciale, mise sur la volonté des créanciers à se voir rembourser. Si ces derniers poussent trop loin la rigueur, même si elle est justifiée, ils perdent toute chance de retrouver leur capital. Certes, les avances monétaires, pour reprendre les propos de J.-Y. Grenier, confèrent à leurs détenteurs une supériorité dans l'échange mais en pratique, celle-ci n'est pas si simple à faire valoir. Une partie serrée se joue au fil des assemblées et des délibérations.

[les créanciers] ayant considéré que s'ils exercoient des contraintes et des poursuites contre ledit sieur Henchoz son credit pourroit en souffrir quelque alteration et son commerce deperir au point qu'ils ne coureroient eux mêmes les risques de perdre ce qui leur est dû, ce qu'ils ont intérêt d'éviter ont déclaré adhérer comme ils adhèrent par les présentes aux propositions dudit sieur Henchoz ¹¹⁶⁵...

Le discours des faillis : crédit et *bonne foi* en ligne de mire

Le discours des faillis peut être observé grâce aux *Observations* qui

¹¹⁶⁴.René Guyard, tapissier, assemblée du 6 mai 1784, et/XXVII/406 (souligné par moi).

¹¹⁶⁵.Léonard Henchoz, horloger, attermoiement, 7 mai 1770, et/XLIV/492. Un discours similaire est tenu par un bon nombre de faillis : « D'après lequel exposé ledit Sieur Delaunay prie lesdits Sieurs ses créanciers de délibérer entre eux et de luy accorder pour le mettre en état de continuer son commerce et les satisfaire en même temp, la remise des intérêts et frais avec un delay suffisant pour payer la totalité de leurs créances en principaux seulement » (Jean-Baptiste Delaunay, orfèvre, attermoiement, 7 septembre 1785, et/LXV/477, souligné par moi).

commentent parfois les bilans, mais surtout grâce aux contrats passés devant les notaires ¹¹⁶⁶ entre les créanciers et leur débiteur. Les contrats d'union et d'atermoiement montrent d'abord les forces en présence (« furent présents... ») : le failli puis tous les créanciers. La parole est ensuite donnée au failli : il livre son bilan, le commente en un style plus ou moins fleuri et il propose une solution pour rembourser ses dettes. Les créanciers délibèrent puis rendent leur verdict, exprimé ou non sous la forme d'articles. L'acte se termine par la signature de tous les présents ¹¹⁶⁷.

Pour les marchands défailants, la faillite est due avant tout aux circonstances, et surtout à des facteurs non-commerciaux, dépenses de maladie de l'épouse ou accidents ; le crédit, les pertes commerciales viennent seulement en second. Ils se dédouanent en rejetant les responsabilités sur des impératifs qui les dépassent, telles les ventes *forcées* : c'est « la faute au marché ». P. C. Reynard repère quatre types d'arguments dans le discours des faillis languedociens ¹¹⁶⁸. Les fautes professionnelles, telles que le manque de compétences, d'apprentissage ou d'éducation ¹¹⁶⁹, l'ambition disproportionnée ¹¹⁷⁰, les pertes commerciales sont rarement endossées par les intéressés ¹¹⁷¹. Les rigueurs du marché sont plus souvent brandies car elles permettent aux faillis

¹¹⁶⁶. « Par devant les conseillers du Roy notaires au Chatelet de Paris soussignés... »

¹¹⁶⁷. Voici un exemple de présentation qui va droit au but, sans affect :

« ... auxquels créanciers ladite dame Charpentier audit nom a représenté que les pertes que le sieur son mari a éprouvées dans son commerce, le defaut de ventes et les credits considérables qu'il a fait, le mettent dans le cas de cesser ses payemens et dans l'impossibilité de les faire si on ne lui accorde un delai suffisant pour le mettre a la portée de continuer son commerce » (Michel Charpentier, tapissier, atermolement, 26 octobre 1781, et/LXV/453).

¹¹⁶⁸. REYNARD (P. C.), « The Language of Failure... », art. cit., p. 364-374. Dans les années 1780, les *diminutions despèces* ne sont plus invoquées, contrairement au premier tiers du siècle : «... les pertes quil a faittes sur ses marchandises par les diminutions despèces qui sont arrivées depuis son établissement » (Henri Devaux, tapissier, surséance, 21 novembre 1726, et/XIX/661).

¹¹⁶⁹. «... auxquels créanciers a été expose [...] que la jeunesse dudit sieur Labatte son inexperience et sa bonne foy ont jetté dans le desordre toutes les affaires de son commerce, que les lettres de change qu'il a eu la facilité d'endosser sans avoir reçu la valleur ont mis le comble a tous ses maux ne luy ayant pas été possible de les acquitter a leurs echeances » (Jean François Labatte, tapissier, contrat d'abandon et d'union, 17 mars 1776, et/XCI/1146).

¹¹⁷⁰. «... je me suis remarié il y a environ neuf ans, j'ai été obligé de faire une dépense un peu plus consequente dans lesperance de gagner d'avantage et de me mettre a portée de satisfaire a ce que je pouvois devoir, j'ai été trompé dans mon attente » (Claude Guillermet, joaillier privilégié, bilan, 28 mars 1781, D4B6 80-5369).

¹¹⁷¹. En voici un exemple type : « qu'ayant essuyé des pertes considérables il se trouve actuellement dans l'impossibilité sans quil y ait de sa faute de satisfaire a ses créanciers » (Léonard Henchoz, horloger, atermolement, 7 mai 1770, et/XLIV/492).

de décliner leur responsabilité en rejetant la faute sur autrui : manque de numéraire, usage inévitable du crédit, qu'il soit commercial ou lié à la consommation, *ventes forcées ou précipitées...* Mais ce qui prédomine dans les argumentaires, ce sont d'une part les lourdes dépenses de la maisonnée, frais de nourrice et d'éducation, alimentation, entretien, etc., et, d'autre part, les imprévisibles accidents qui plongent les commerçants dans le désarroi, du moins sont-ils ainsi présentés, incendies, vols, pertes d'un navire, saisies de marchandises ¹¹⁷², maladies, etc. Les femmes des boutiquiers sont de santé excessivement fragile... Un failli parisien, parmi de nombreux autres, l'invoque clairement :

En 1763 je me suis marié avec ma première femme et avons resté ensemble sept ans pendant six ans elle a été affligée de poulmon, maladie dont elle est morte, elle ma couté par an tant en chirurgiens, medecins, apoticaire et drogues quils ont fourni en nourriture extraordinaire nécessaire a son mal an moins quinze cent livres par an nom compris la dépense ordinaire de la maison [...] 9 000 livres [...] frais de funeraillles ... 80 [...] La couche de ma femme actuelle ayant été très difficile en dangers même de la perdre ma couté ... 500 [...] Pour maladie de mon epouse d'un dépôt formé a côté du sein, laquelle maladie fort dangereuse ma empecher de vacquer a mes affaires pendant lespace de trois mois, en chirurgien, medecins, et medicamens ma couté au moins ... 2 000 ¹¹⁷³

Rien n'est dit sur la concurrence ni sur les transformations économiques : l'échec n'est pas appréhendé comme la conséquence de choix inappropriés ou d'un climat compétitif qui éliminerait les plus faibles, c'est un accident individuel, décontextualisé. L'environnement est très incertain pour les faillis du Bas-Languedoc, qui donnent l'impression de ne pas avoir prise sur le monde qui les entoure. Un idéal d'honnêteté et de mesure hante les récits, qui semblent déconnectés des réalités économiques. L'analyse de P. C. Reynard montre avec beaucoup de pertinence la confusion entretenue par les marchands entre les

¹¹⁷².Un exemple de saisie montre la complicité de l'aristocratie : « saisie de marchandises par les fermiers généraux ... 1 009 livres, dont 600 livres d'amende et 409 livres de droits d'entrée [...] marchandises saisies, dans la voiture du duc de la Vallière ... 1 200 » (Charpentier fils, mercier, bilan, 12 août 1770, D4B6 37-2007).

¹¹⁷³.Bilan de Claude Guillermet, joaillier privilégié, 28 mars 1781, D4B6 80-5369.

domaines privé et public, révélant l'absence de sphère commerciale autonome ¹¹⁷⁴. La société d'Ancien Régime connaît l'action économique singulière, mais ses acteurs ne la pensent pas isolément des autres aspects de la vie sociale ¹¹⁷⁵. J.-Y. Grenier interroge dans son travail cette dualité économique : d'un côté, l'univers de la rente et de la fixité, « où les incertitudes sont limitées et les prévisions possibles » et qui relève d'abord d'impératifs culturels et moraux ; de l'autre, celui du marchandage et de la spéculation, « où tout est susceptible de changements sous l'effet de négociations à l'issue imprévisible et toujours incertaines. » Leur association gouverne les comportements. Ainsi s'explique le chapitre bigarré des pertes, déjà noté. Les marchands veulent démontrer aux créanciers le poids de charges familiales ordinaires et modestes, logement, nourriture, maladies... Ils cherchent ainsi à prouver l'absence de dissipation et de fraude : l'argent n'a pas disparu ¹¹⁷⁶. Aux mêmes causes, les mêmes effets : les arguments sont repris par les faillis parisiens.

De nombreux faillis se posent en victimes, ils invoquent *le malheur des tems, la difficulté du commerce, des circonstances malheureuses*, et implorent *l'indulgence, la clémence, la condescendance, le secours* ¹¹⁷⁷. Parmi ceux qui ont été traînés en justice, certains se montrent plus vindicatifs et ils accusent le(s) créancier(s) attaquant(s) de les avoir acculés à la ruine ; d'autres encore dénoncent l'incohérence de la procédure *extraordinaire*, c'est-à-dire la voie judiciaire, qui a provoqué la mise sous scellés des biens et l'emprisonnement, les empêchant de

¹¹⁷⁴. P. C. Reynard rejoint le point de vue de W. Reddy sur l'entrepreneur de l'ancien régime : voir REDDY (W. M.), *The Rise of Market Culture. The Textile Trade and French Society, 1750-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 20-21 : « Les dépenses de la maisonnée qui subviennent aux besoins quotidiens ne peuvent pas être distinguées de celles qui nourrissent le processus de production. Il ne s'agit pas d'une forme inférieure d'organisation économique, mais d'une forme dans laquelle le critère quantitatif du coût minimal de production rivalise avec d'autres pour déterminer quelle action vaut d'être menée. [...] En fait, disjoindre ces intérêts dissemblables lui apparaîtrait abstrait et artificiel, voire dangereux. » (« Household expenditures to support that life cannot be distinguished from those that feed the production process. This is not an inferior form of economic organization; it is simply one in which the quantitative criterion of minimal production cost must vie with other criteria in determining what action is worth doing. [...] In fact, separating out these diverse interests would have appeared to him as abstract and artificial, even dangerous. »)

¹¹⁷⁵. GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 89, p. 421.

¹¹⁷⁶. REYNARD (P. C.), « The Language of Failure... », *art. cit.*, p. 371.

¹¹⁷⁷. La formule la plus usitée est celle-ci, à quelques variantes près : « la malheureuse situation ou [*sic*] il se trouve occasionnée par les pertes continuelles qu'il a éprouvé dans son état le met dans la nécessité d'implorer l'indulgence de ses créanciers et de les engager à venir à son secours pour éviter sa ruine totale » (Christian Calame, horloger, atermolement, 18 août 1785, et/LXV/476).

produire leur bilan et donc de présenter leur défense ¹¹⁷⁸. Ainsi, le tapissier Martinet, à la suite d'une accusation de banqueroute frauduleuse portée contre lui par l'un des créanciers, un fondeur à qui il doit 3 000 livres, a dû se pourvoir au Parlement, avant de se voir déchargé par le Châtelet de ladite accusation (voir document n° 49-5, annexe) ¹¹⁷⁹. Il est difficile de démêler l'écheveau des liens et de vérifier, comme a pu le faire parfois Jean-Clément Martin à Niort, que la faillite est au service des commerçants et des possédants les plus riches car dans le cas parisien le failli précise rarement le nom du créancier qui l'a fait jeter en prison ¹¹⁸⁰. Les faillis récusent les *poursuites rigoureuses* et revendiquent une justice « entre soi ». Tous insistent sur les avantages de l'entente, en termes plus ou moins diplomatiques :

... que pour éviter les frais considerables d'une vente et d'une contribution judiciaire, frais qui tomberoient en pure perte pour lui et diminueroient d'autant le gage des créanciers et le mettre a porté de continuer son commerce il prie lesdits sieurs créanciers de lui faire remise de tous intérêt et frais et des deux tiers de leurs créances en principaux ¹¹⁸¹...

... il y a cependant un vuide considerable causé par la non valeur de la plus grande partie desdits effets [...] et que ce vuide se trouveroit considerablement augmenté si lesdits sieurs créanciers continuoient les poursuites qu'aucun d'eux ont commencés [...] et suivoient les voyes judiciaires pour se procurer leur payement ¹¹⁸².

¹¹⁷⁸. «... plusieurs desdits créanciers ont fait des poursuites rigoureuses contr'eux mesme que quelqu'un d'entr'eux ont obtenu des sentences par corps contre ledit Deshayes ce qui l'empêche de pouvoir vaquer a ses affaires et de continuer son commerce » (Nicolas Deshayes, tapissier, atermolement, 31 août 1738, et/X/445.)

«... pour les marchandises [...] ainsi que tous les outils concernant le commerce du sieur Schmidt, la dame son épouse ne peut en faire description les scellés étant apposés chez lui le lundi 12 novembre 1787 à trois heures après midi à la requête des sieurs Desbordes, Galanty et compagnie à qui il ne doit rien, par le ministère de M. Alix commissaire [...] suivant l'estimation de l'épouse ... 4 000 [...] lequel dépôt [des registres] n'a été fait par moi, comme forcé et contraint par l'indu apposition des scellés fait et apposés sur les marchandises, meubles et effets appartenant à mon mari, à la requête des sieurs Barnier, Desbordes, Galanty et Cie dans les lieux occupés par moy et mon mary laquelle apposition des scellés lui fait perdre son crédit, et son commerce ». D'après le bilan, le marchand doit 6 000 livres à Barnier et Cie (Jean Joseph Schmidt, orfèvre joaillier, bilan, 16 novembre 1787, D4B6 87-5925).

¹¹⁷⁹. « La Faillite diffère de la banqueroute, en ce que celle-ci a sa cause dans la mauvaise foi du débiteur, et que l'autre peut être une suite des pertes qu'il a faites et des accidens qui lui sont arrivés. » (GUYOT, *Répertoire universel...*, op. cit., t. VII, p. 282, article « Faillite ».)

¹¹⁸⁰. Voir MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort...*, op. cit., p. 490.

¹¹⁸¹. «... et a legard du tiers non remis il sobligeroit de les payer auxdits sieurs créanciers scavoit 25 % desdits capitaux quinzaine après la perfection des presentes par l'entiere signature des parties ou après l'homologation d'icelles et les huit un tiers pour cent de surplus dans deux ans a compter de ce jour » (Michel Lonchamps, bijoutier, atermolement, 5 mars 1788, et/XLIV/601.)

¹¹⁸². Joseph Dupret, joaillier, atermolement, 25 mars 1766, et/XCI/1032.

... au moyen de son talent il étoit interessant pour ses créanciers qu'il acquit sa tranquillité et fut mis à

La question du crédit et du temps marque les discours ¹¹⁸³. D'une part, les besoins financiers sont lourds et, d'autre part, la bijouterie est un secteur soumis à la mode : l'obsolescence est un écueil auquel sont confrontés tous les marchands. La vitesse de circulation compte, d'où les griefs adressés à des courtiers ou des marchands rendus responsables, à tort ou à raison, de la mévente. À défaut de boucs émissaires sont évoqués *la dureté du tems et la morte saison du commerce* ¹¹⁸⁴.

[pertes] de marchandize au bouts dune année quelles avet etté vandue la perte cauzé par le retar pour la revente de ces marchandize donq une partie etets des obget de fantezie... 16 260 livres ¹¹⁸⁵

... que le sieur Bunet [négoçant au Havre] ayant été forcé de vendre dans des circonstances peu favorables loin d'avoir eu du produit de la vente des marchandises dont il étoit chargé ladite somme de 3 800 livres [...] il n'avoit retiré toutes déductions faites des frais et faux frais, que la somme de 3 090 livres ¹¹⁸⁶...

Aux ventes *forcées* sont imputées de lourdes pertes. Le terme revendique l'irresponsabilité. Il pose aussi le problème du prix, comme le relève

labri des poursuites vexatoires qu'on exerceoit contre lui (Jean Charles Brianchon, tapissier, atermolement et remise, 3 février 1790, et/XCII/950).

... il est a craindre que les frais de poursuittes qu'ils se proposent de faire [...] aggravant sa position en éloignant leur payement et diminuant d'autant ce qui repond de leurs creances (Romain Caplain le Jeune, tapissier, atermolement, 23 janvier 1792, et/LXV/507).

Cela le mettroit en etat de continuer son commerce et de satisfaire lesdits sieurs creanciers au lieu que si ils reffusioient de luy faire lesdites remises et de luy accorder lesdits termes cela occasionneroit sa ruine totalle et le metteroit hors detat de les payer ce que il leur doit par les poursuittes quaucuns deux font journellement contre luy... (Henri Devaux, tapissier, surséance, 21 novembre 1726, et/XIX/661.)

¹¹⁸³.D'après P. C. Reynard, les bilans languedociens attachent plus d'importance aux raisons extérieures au monde du commerce, les dépenses quotidiennes, les accidents..., qu'aux facteurs proprement commerciaux, l'inexpérience professionnelle, la conjoncture, le crédit, etc. (REYNARD (P. C.), « The Language of Failure... », art. cit., p. 375).

¹¹⁸⁴.Claude Guillermet, joaillier privilégié, bilan, 28 mars 1781, D4B6 80-5369.

¹¹⁸⁵.Dufraigne, joaillier, bilan, 2 septembre 1777, D4B6 64-4166.

¹¹⁸⁶.Langlois, bijoutier, contrat d'union des créanciers, 23 décembre 1789, et/XXVII/495. Le joaillier de la Garenne prétend avoir perdu 15 000 livres par *ventes forcées* (contrat d'union et abandonnement de créances, 13 juillet 1751, et/XV/695) ; le tapissier Chartier expose « le deffaut de rentrée du prix de marchandises par lui vendues » (atermolement, 27 janvier 1783, et/LXV/461). Dubois, négociant commissionnaire, décrit clairement la situation en rejetant, comme c'est usuel, la faute sur autre que lui :

Il est à observer que c'est le commerce que le sieur Dubois a fait avec le sieur Carnaud [joaillier qui a fait faillite et a disparu] qui a causé tous ses malheurs, le sieur Carnaud manquait souvent de livrer à temps au sieur Dubois les marchandises que ses commettants lui demandaient, le sieur Dubois perdait ses envois par le retard et se trouvait chargé de marchandises dont il étoit forcé de se défaire à perte, le sieur Carnaud a fait manquer au sieur Dubois la dernière commande qu'il avoit quoiqu'il se fut fourni vis-à-vis de lui à un dédommagement à défaut de livraison au tems marqué par un écrit du 25 juin 1770... (*Etat de la fortune...*, 21 octobre 1771, D4B6 42-2364 ; souligné par moi.)

P. C. Reynard qui rappelle la répugnance des marchands à attirer la pratique en cassant les prix ¹¹⁸⁷. Quel est le « juste prix », si présent dans le discours publicitaire des boutiquiers ¹¹⁸⁸ ? Les boutiquiers ne disent rien des modes de calcul et se contentent d'évaluations globales.

... perte qu'il a fait par des ventes forcées, pour payer les mois de décembre dernier, janvier et février derniers ... 10 000 ¹¹⁸⁹

Les faillis sont conscients du préjudice porté par le crédit mais jouent les personnages désarmés face aux pertes : le débordement du crédit est présenté comme une obligation à laquelle ils ne peuvent mais puisque leur échappe la maîtrise du temps. Plusieurs boutiquiers mettent le doigt sur le problème clé : la durée et la chronologie des affaires.

... que depuis le tems quil fait son commerce il na rien negligé pour faire honneur a ses engagemens mais que le credit quil a été obligé de faire tant aux particuliers qu'aux marchands ses confreres et les pertes quil a essuyées par lesdits credits depuis plusieurs années [...] ayant considerablement diminué sa fortune lont mis [...] dans la necessité de manquer aux engagemens quil avoit pris avec eux quil sy est vû dautant plus forcé dans ce moment que lesdites créances a luy dues et sur lesquels il avoit quelqu'esperances sont dun recouvrement difficile et éloigné ¹¹⁹⁰...

... mais que les credits quil a été obligé de faire et les pertes quil a essuyées par ses credits depuis plusieurs années ayant considérablement diminuer son commerce et sa fortune l'ont mis luy meme dans la necessité de manquer aux engagemens qu'il avoit pris avec eux, qu'il s y est cru d'autant plus forcé dans ce moment que les creances a luy duës et sur lesquelles il avoit quelquesperances sont d'un recouvrement difficile et douteux [...]. Et lesdits créanciers susnommés après avoir pris connoissance de la situation dudit sieur Fagard ayant parfaite connoissance des pertes quil a essuyé par les credits qu'il a été obligé de faire, ainsy quil la cydevant exposé, [...] il a été unanimement arrêté et délibéré de venir au secours dudit sieur Fagard et de luy accorder comme ils luy accordent par ces présentes le terme et delay de six années a compter du jour de l'homologation deffinitive des présentes pour le

¹¹⁸⁷. Voir REYNARD (P. C.), « The Language of Failure... », art. cit., p. 366, qui cite Jean-Yves Grenier, *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 376 : les marchands « tiennent » sur les prix, quitte à voir fluctuer leurs ventes et à stocker un long moment.

¹¹⁸⁸. Dans l'analyse macro-économique, un prix fixé par le marchand grâce à l'expérience, qui apprend à distinguer et à estimer ; toute pratique marchande exige un réseau d'informations, fondé sur les relations, les courtiers... (GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime...*, op. cit., p. 132).

¹¹⁸⁹. Virlouret, quincaillier, *Etat de situation*, 21 mai 1784, D4B6 90-6197.

¹¹⁹⁰. Joseph Dupret, joaillier, atermolement, 25 mars 1766, et/XCI/1032.

payement entier de leurs créances, dont deux années sans rien payer, et les quatre autres années en huit paiements égaux de six mois en six mois ¹¹⁹¹...

Les formules se ressemblent, et pour cause puisque certaines études de notaires se sont spécialisées dans la confection des contrats ¹¹⁹². Dans les discours des faillis ne pointe aucune agressivité contre leurs propres créanciers, à cause desquels ils sont pourtant mis en difficulté et qu'ils finissent par attaquer en justice. En Languedoc, P. C. Reynard suggère que la plainte était irrecevable ¹¹⁹³. Le crédit à la consommation est une pratique acceptée par tous : le paiement comptant est une rareté pour le détaillant. Il semble admis qu'un marchand compétent ne se laisse pas prendre par la spirale du crédit mais dans le même temps, l'omniprésence du crédit explique la relative clémence des créanciers face au failli et leur facilité à accorder des délais ou des remises : ils sont eux-mêmes confrontés au problème en permanence.

Le « crédit » est aussi entendu dans son premier sens, expression d'une confiance morale : le *discrédit* infligé par la faillite, les *propos indiscrets* de quelques créanciers sont amèrement ressentis par plusieurs boutiquiers.

Malgré cette perte énorme [due à l'incendie de la foire Saint-Ovide en 1777] ledit sieur Bonein se flattoit de faire face ponctuellement à tous ses engagements tant par ses économies que par l'activité de son commerce, et sans doute il y seroit parvenu, si au discredit, qui est une suite nécessaire du malheur, quelques-uns desdits créanciers n'en avoient pas ajouté un plus incurable sans doute en se permettant quelques réflexions ; quelques propos même indiscrets sur ledit sieur comparant et la quantité de ses papiers.

Il aime à croire que ces propos n'étoient qu'indiscrets et n'avoient pas le but décidé de le perdre cependant tel a été presque leur effet, il y a suppléé ou remédié jusqu'à

¹¹⁹¹.Nicolas Fagard, horloger, atermoïement, 23 janvier 1776, et/XCI/1135. Les notations sont nombreuses :

... que les crédits qu'il sest trouvé obligé de faire, la difficulté des rentrées, et le peu de débit, ne luy permettent pas d'esperer des recouvrements assés prompts pour faire face aux engagements quil a contractés (Charles Henry Pontet, bijoutier joaillier, contrat d'union des créanciers, 28 août 1771, et/XXVII/354).

... la difficulté quil [lui et sa femme] ont d'estre payés de différens particuliers auxquels ils ont vendu des marchandises a credit, les mettent hors d'état de [...] payer [leurs créanciers] quant a present des somes quil leur doivent (le tapissier Deshayes, de Versailles, a 228 débiteurs, la plupart courtisans ; atermoïement, 31 août 1738, et/X/445).

[Les] pertes que trop de facilité dans le crédit, ou des accidents dont toute la prudence ne peut garantir, occasionnent souvent (Joseph Bonein, mercier, convention, 27 janvier 1782, et/XXIX/566).

¹¹⁹².ANTONETTI (G.) « La faillite... », art. cit., p. 8

¹¹⁹³.REYNARD (P. C.), « The Language of Failure... », art. cit., p. 368.

present par des frais de change dont il ne parle même pas dans son état des pertes ; mais craignant que ce dangereux remède ne devint par la suite un poison fatal et pour luy et pour lesdits sieurs ses créanciers, en leur consommant le gage encore consolant de leurs créances il a préféré de leur demander un delay qui puisse le mettre à portée de les satisfaire absolument ¹¹⁹⁴...

Dans le processus de règlement, la réputation du marchand, son honnêteté sont en effet essentielles. Tous les boutiquiers demandent à l'union de choisir un parti qui les mettent « en état de continuer [leur] commerce [ou affaires] ». Leur but est d'éloigner le risque de procédure judiciaire et de liquidation du patrimoine, d'obtenir la fin des *poursuites rigoureuses* et de la redoutable contrainte par corps, synonyme de déshonneur, bénéficiant de délais, si possible de remises : « pour éviter [prévenir] sa ruine totale » revient telle une antienne. Pour y parvenir, les faillis doivent convaincre de leur *bonne foi*, de leur *honneur*, de leur *probité*. Il leur faut à tout prix se distinguer des banqueroutiers frauduleux. C'est pourquoi reviennent toujours les mêmes phrases : « depuis le tems qu'il fait son commerce il n'a rien négligé pour faire honneur à ses engagements ¹¹⁹⁵ », « pour faire connoître auxdits sieurs ses créanciers sa bonne foy et sa situation il a dressé un état ¹¹⁹⁶ ». Lorsqu'ils réussissent, tout est effacé, à la condition de respecter leurs engagements ¹¹⁹⁷. L'objectif ultime est de reconquérir la confiance de leurs pairs, de retrouver place parmi eux et... de recourir à nouveau au crédit.

¹¹⁹⁴. Joseph Bonein, mercier, convention, 27 janvier 1782, et/XXIX/566.

¹¹⁹⁵. Joseph Dupret, joaillier, attermoiement, 25 mars 1766, et/XCI/1032. La formule connaît quelques variantes : « qu'il a toujours fait son commerce avec honneur et satisfait ceux avec qui il a eu affaire » (Léonard Henchoz, horloger, attermoiement, 7 mai 1770, et/XLIV/492).

¹¹⁹⁶. Nicolas Fagard, horloger, attermoiement, 23 janvier 1776, et/XCI/1135. Bonein, qui cherche à obtenir un attermoiement, insiste : « et comme ce paiement intégral est le véritable et le seul but qu'il se propose, il demande un délai suffisant pour y parvenir il le demande avec confiance, et sans rougir parce que la crise actuelle de ses affaires ne lui peut être reprochée, qu'elle n'est que l'effet de ses malheurs » (Joseph Bonein, mercier, convention, 27 janvier 1782, et/XXIX/566.)

¹¹⁹⁷. «... lesdits sieurs créanciers donnent audit sieur Lonchamps sauf conduit de sa personne renoncent à exercer contre lui aucunes poursuites ou contrainte par corps consentent que les scellés apposés sur les meubles effest et marchandises dudit sieur Lonchamps soient levés sans description et font et donnent main levée des oppositions qui ont été formés à leur requête soit aux dits scellés, soit à la separation de biens de ladite dame Lonchamps avec ledit sieur son mari, soit entre les mains de tous autres debiteurs et ont consentis que lesdites oppositions soient et demeurent nulles comme non faites ni avenues quelles soient rayés de tous registres ou elles auroient pu être enregistres et quen faisant lesdites radiations tous greffiers et autres en soient valablement dechargés » (Michel Lonchamps, bijoutier, attermoiement, 5 mars 1788, et/XLIV/601).

... que d'ailleurs son avoir, sa conduite et sa probité luy permettent d'esperer que ses créanciers ne luy refuseront pas leur confiance sur la sureté de leur du, et sur l'exactitude de leur paÿment dans les termes dont sera convenu ¹¹⁹⁸...

Il ose même se flatter que la facilité que lui procureront les remises qui viennent de lui être consenties lui permettent de donner plus d'étendue à son commerce lui facilitant les credits des fournisseurs, et le debit, il pourra par la suite faire honneur à la totalité de ses créances, et par là satisfaire à sa conscience et son exacte probité ¹¹⁹⁹.

Les liens du crédit ont une densité équivoque : ils posent des questions d'économie et de société, de finance et de droit. Au XVIII^e siècle, la boutique représente un pan essentiel du marché du crédit sur lequel repose une activité en pleine croissance. Il s'agit bien d'un « marché » car le crédit a un coût, une sphère d'action et il obéit à des codes. Qu'il soit informel n'implique pas qu'il soit sans règles ; d'où les questions sur les relations contractuelles, les litiges, la négociation. La fréquence de l'atermoiement, acte volontaire passé devant notaire, est le signe que, loin de rompre les liens entre le marchand et ses créanciers par l'opprobre, la prison, la fuite, le règlement de la faillite vise au contraire à les consolider par le droit. Le but est de redéfinir les règles du jeu entre des acteurs qui se connaissent et sont amenés à collaborer sur la même scène : la « loi de l'atermoiement » (Guyot) donne le cadre de relations assainies. Pour de nombreux créanciers, l'objectif n'est pas de clore la relation en exigeant le remboursement total des dettes, mais de pouvoir la poursuivre. Les litiges entre marchands n'impliquent pas nécessairement crise économique ou dégradation des rapports sociaux ; ils expriment plutôt une manière peu onéreuse d'obtenir des garanties légales pour poursuivre les relations de crédit lorsque celles-ci traversent une mauvaise passe ¹²⁰⁰.

¹¹⁹⁸. Charles Henry Pontet, bijoutier joaillier, contrat d'union des créanciers, 28 août 1771, et/XXVII/354. ... il est surtout essentiel de considerer que le S. Langlois, tient à une famille honnête dont les membres lui ont preté les secours les plus pressans en tous tems (Claude Luc Langlois, bijoutier, bilan, 19 janvier 1779, D4B6 70-4603.)

¹¹⁹⁹. Joseph Bonein, mercier, atermoiement, 14, 15, 16, 18 et 20 juillet 1783, et/XXIX/566.

¹²⁰⁰. SHAW (J. E.), « Liquidation or Certification?... », *op. cit.*

CHAPITRE 9

L'innovation commerçante : le boutiquier, au cœur de la culture de consommation

... ce désir d'être mieux, qui est et doit être dans tous les hommes. [...] Il y a donc du *luxe* dans tous les états, dans toutes les sociétés ; le sauvage a son hamac [...] ; l'européen a son canapé [...] ; nos femmes mettent du rouge [...], les femmes de la Floride mettent du bleu [...] sans un immense superflu chaque condition se croit misérable...

chevalier de Jaucourt ¹²⁰¹

Depuis une trentaine d'années, les études se sont multipliées sur l'histoire de la consommation. Contrairement à l'histoire spatiale, à l'histoire de la comptabilité et du crédit, l'histoire de la consommation à l'époque moderne a attiré les chercheurs et soulevé de nombreux débats. Même si demeurent des zones d'ombre, en particulier le rôle de la distribution dans l'évolution des consommations, le terrain est cette fois largement exploré. Il est donc indispensable, avant d'étudier les caractéristiques du cas parisien, de s'arrêter un moment sur le contexte historiographique. L'impulsion a été donnée en grande partie par les historiens anglo-saxons, aussi ne faut-il pas s'étonner que ce

¹²⁰¹. DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. II, article « Luxe », p. 708, p. 710.

passage leur soit consacré. Qu'ils discutent quasi exclusivement de l'expérience britannique permet de comparer les situations entre deux pays marqués par un essor très vif de la consommation et qui ne sont finalement pas si dissemblables.

Les Britanniques ont en effet les premiers insisté sur l'importance de l'expansion du marché intérieur de leur pays entre la fin du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e siècle ¹²⁰². Des historiennes, en particulier, ont montré la précocité de l'essor des consommations en Grande-Bretagne ou dans les colonies américaines. La production scientifique est soutenue, avec pour point d'orgue les articles rassemblés par John Brewer et Roy Porter au début des années 1990 dans un livre phare, *Consumption and the World of Goods*. Les vingt-cinq articles offrent un panorama dynamique sur les concepts, les méthodes et sur les travaux en cours, qui témoignent d'approches variées, à dominante économique, culturelle, sociale, etc., à la problématique toujours stimulante. La recherche anglo-saxonne a continué de s'affirmer avec les récents ouvrages de Robert Fox et Anthony Turner, Nancy Cox ou Maxine Berg, sans compter les nombreux articles des revues spécialisées ¹²⁰³. En France, Fernand Braudel, puis Daniel Roche ont été les pionniers d'une nouvelle histoire de la consommation et de la culture matérielle ¹²⁰⁴ tandis que Bernard Lepetit annonçait les jalons d'une histoire sociale à revisiter ¹²⁰⁵. L'histoire de la consommation, avec ses implications

¹²⁰². Voir, entre autres, par ordre chronologique : WILLAN (T. S.), *The inland trade...*, *op. cit.* ; THIRSK (J.), *Economic Policy and Projects. The Development of a Consumer Society in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 1978 ; MCKENDRICK (N.) et alii, *The Birth of a Consumer Society...*, *op. cit.* ; SPUFFORD (M.), *The Great Reclothing of Rural England. Petty Chapmen and their Wares in the Seventeenth Century*, Londres, Hambledon Press, 1984 ; BERG (M.), *The Age of Manufactures...*, *op. cit.* ; WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, *op. cit.* ; SHAMMAS (C.), *The Pre-Industrial Consumer...*, *op. cit.* ; LEMIRE (B.), *Fashion's favourite: the cotton trade and the consumer in Britain 1660-1800*, Oxford, Oxford University Press, 1991 ; BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods...*, *op. cit.*

¹²⁰³. FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades...*, *op. cit.* ; COX (N.), *The Complete Tradesman...*, *op. cit.* ; BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, *op. cit.* ; BERG (M.), *Luxury and Pleasure in Eighteenth-Century Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

Voir, pour s'en tenir aux principales revues, *The Journal of Economic History*, *Business History* et *The Economic History Review*. Quelques exemples : FOWLER (C.), « Changes in Provincial Retail Practice... », art. cit., p. 37-54 ; STOBART (J.), « Shopping streets as social space... », art. cit., p. 3-21 ; WALSH (C.), « Shop Design and the Display of Goods... », art. cit., p. 157-176.

¹²⁰⁴. BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.* ; ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris...*, *op. cit.*, 1981 ; *La culture des apparences...*, *op. cit.*, 1989 ; *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997.

¹²⁰⁵. LEPETIT (B.), dir., *Les formes de l'expérience...*, *op. cit.* ; *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel, 1999.

économiques, sociales et culturelles, n'a toutefois pas suscité du côté français un engouement comparable à celui qu'ont connu et que connaissent encore les pays anglo-saxons.

Le problème clé, qui a provoqué recherches, débats et polémiques, est celui de la « révolution » des consommations, en résonance avec celui de la « révolution » industrielle. Lorsque les historiens modernistes s'intéressèrent à la consommation dominait une vision industrialiste du problème ¹²⁰⁶. Attachés à leur période de prédilection et aux facteurs socio-économiques, les premiers historiens du commerce, des contemporanéistes, J. B. Jefferys, Alison Adburgham, David Alexander ¹²⁰⁷..., ont lié inéluctablement industrialisation, urbanisation et modernisation de la distribution. La modernité commençait avec la révolution industrielle, donc dans un XIX^e siècle bien entamé, et l'offre était avancée comme le facteur explicatif des évolutions. Pour ces historiens, le changement vient avant tout de l'offre productive ; la question de la demande et de la consommation est laissée de côté, le contexte culturel aussi. Avant 1815 pour les uns, avant 1850 pour les autres, voire plus tard encore, nulle évolution ne vient transformer l'organisation d'un petit commerce aux formes et aux fonctions rudimentaires, apparemment immuables, au sein duquel les boutiques jouent un rôle négligeable.

En réaction, les historiens de la période moderne qui se sont lancés sur le sujet dans les années 1970-1980 ont mis en avant la demande, avec pour problématique les liens entre progrès économique et changements culturels. Les auteurs soulignèrent l'augmentation des biens de consommation et la pluralité de choix inédite qui s'ensuivit, répondant aux désirs de distinction et d'individualité de consommateurs plus divers, eux aussi, quant à leurs goûts, leur

¹²⁰⁶. Deux bonnes synthèses de l'état bibliographique de la question vu par les historiens anglais : ALEXANDER (N.), AKEHURST (G.), « Introduction: The Emergence of Modern Retailing, 1750-1950 », *Business History*, vol. 40, n° 4, October 1998, p. 1-15 ; COX (N.), *The Complete Tradesman...*, *op. cit.*, p. 1-5, p. 11-13.

¹²⁰⁷. JEFFERYS (J. B.), *Retail Trading in Britain, 1850-1950, a study of trends in retailing with special reference to the development of co-operative, multiple shop and department store methods of trading*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954 ; ADBURGHAM (A.), *Shops and shopping, 1800-1914: where, and in what manner the well-dressed Englishwoman bought her clothes*, Londres, George Allen and Unwin, 1964 ; ALEXANDER (D.), *Retailing in England...*, *op. cit.*

culture, leur style. Qualité, variété, nouveauté devinrent les maîtres mots d'une presse publicitaire qui démarra en flèche au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, jouant sur les significations sociales et culturelles des objets, marques d'identité et de statut. En dépit du risque d'anachronisme, autant par conviction que pour réagir contre la myopie des contemporanéistes, les pionniers n'hésitèrent pas à employer des expressions contemporaines pour qualifier l'expansion de la demande : « consumer Society » (Joan Thirsk, 1978), « consumer Revolution », « mass Production », « consumer boom » (Neil McKendrick, 1982).

La décennie suivante fut celle des mises au point : plusieurs chercheurs pesèrent les termes et soulignèrent le danger des amalgames rapides, les différences d'échelle et de nature dans les faits de consommation et de production entre la fin du XVI^e siècle et le début du XX^e siècle. Offre et demande, manufactures et ateliers furent reconsidérés sans exclusion de l'une des réalités au profit de l'autre ¹²⁰⁸. Après une féroce attaque de l'approche « consumériste » (*the consumerist approach*) de N. McKendrick, à qui est reprochée, non sans raison, la non-prise en compte de la production, de la distribution et... du marché, Ben Fine et Ellen Leopold concluent leur article de façon nuancée : « Il faut considérer les transformations des manières de travailler, et plus généralement de l'organisation de la société (institutionnelle, régionale, urbaine et rurale, etc.), de la famille, dans l'optique du repérage et de la structuration du rôle changeant du mode de consommation, ce dernier à la fois cause et effet, obstacle à mais aussi stimulant de la naissance du capitalisme moderne ¹²⁰⁹ ». Dans un article

¹²⁰⁸. Parmi de nombreux articles : MOKYR (J.), « Demand vs. Supply in the Industrial Revolution », *The Journal of Economic History*, vol. XXXVII, n° 4, décembre 1977, p. 981-1008 ; FINE (B.), LEOPOLD (E.), « Consumerism and the Industrial Revolution », *Social History*, vol. 15, n° 2, mai 1990, p. 151-179 ; SMAIL (J.), « Manufacturer or Artisan? The Relationship Between Economic and Cultural Change in the Early Stages of the Eighteenth-Century Industrialization », *Journal of Social History*, vol. 25, n° 4, été 1992, p. 791-814 ; BERG (M.), « Small Producer Capitalism in Eighteenth-Century England », art. cit., p. 17-39 ; VRIES (J. de), « Between purchasing power and the world of goods... », art. cit., p. 85-132 ; Id., « The Industrial Revolution and the Industrious Revolution », *The Journal of Economic History*, vol. 54, n° 2, juin 1994, p. 249-270 ; BERG (M.), « Inventors of the World of Goods », dans *From Family Firms to Corporate Capitalism. Essays in Business and Industrial History in Honour of Peter Mathias*, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 21-50 ; Id., « In pursuit of luxury: global history and british consumer goods in the eighteenth century », *Past & Present*, n° 182, février 2004, p. 85-141 ; BLONDÉ (B.), VAN DAMME (I.), « Consumer and retail "revolutions". Perspectives from a declining urban economy. Antwerp, 17th and 18th centuries », à paraître.

¹²⁰⁹. FINE (B.), LEOPOLD (E.), « Consumerism... », art. cit., p. 179. « The transformation in the mode of work, in the organization of society more broadly (institutional, regional, rural and urban, etc.), in the

paru dans *Consumption and the World of Goods*, John Styles insiste sur l'essor précoce de la production de biens de consommation finis et semi-finis, en large quantité et qui obéit à des règles de fabrication fixes. Dès les débuts du XVIII^e siècle, dans les secteurs du textile, des métaux, du vêtement et de la céramique, les entreprises de grande ou moyenne taille travaillant pour des marchés lointains sont légion ¹²¹⁰. Mais de là à parler de « révolution », il y a un pas que J. Styles se garde de franchir. À son avis, les premiers chercheurs, emportés par leur volonté de souligner les changements de mode de production, la croissance des consommations et les innovations commerciales, ont abusé des termes de « consumer society », « consumer revolution », « mass consumption ». J. Styles recontextualise de manière rigoureuse les trois expressions, relevées dans le livre phare de la nouvelle lecture économique du XVIII^e siècle, *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England* (1982). Il s'insurge contre le choix des mots qui amalgame les modèles de production et de consommation de deux époques radicalement différentes, le XVIII^e siècle et le tournant des XIX^e et XX^e siècles. Le marché ne revêt pas la même signification au XVIII^e siècle, où règnent l'hétérogénéité des produits, le désir d'individualité, l'irrégularité des achats, et au début du XX^e siècle, où dominent la standardisation et la mécanisation pour répondre à une demande énorme et beaucoup plus homogène. Avec la même rigueur, Carole Shammas, dans son livre sur le consommateur de l'ère pré-industrielle, définit la consommation de masse, « mass market », « mass consumption », « mass adoption », etc. : il faut que les

family – all have to be considered in locating and structuring the role of the changing mode of consumption, with the latter both as cause and effect, and as impediment and stimulus to the birth of modern capitalism. »

« Ayant résolument tourné le dos à la fois aux producteurs et aux distributeurs pour donner le premier rôle à la demande, McKendrick n'a plus les moyens d'expliquer la transformation d'un marché de produits de luxe sur mesure à un marché de masse de biens de première nécessité. [...] le marché demeure tout compte fait une figure indistincte pour ne pas dire invisible » (p. 167-168). (« Having resolutely turned his back on both producers and distributors to give centre stage to the role of demand, McKendrick is left without any means of explaining the transformation of a bespoke market in luxuries to a mass market of essential goods. [...] the market remains an altogether shadowy not to say invisible figure ».)

¹²¹⁰ STYLES (J.), « Manufacturing, consumption and design in eighteenth-century England », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, op. cit., p. 527-554.

acheteurs du bien en question aient des niveaux de revenus variés et l'acquièrent plus ou moins régulièrement. Dans le secteur des marchandises d'épicerie importées, tabac, sucre, thé, qu'elle étudie particulièrement, cela implique que 25 % de la population adulte, ou plus, l'utilise au moins une fois par jour. Entre 1650 et 1750, le tabac, puis le sucre, le thé et le café sont ainsi devenus en Angleterre et en Amérique des produits de consommation courante ¹²¹¹. Nancy Cox commence son livre sur le commerce de détail dans les provinces anglaises par une réflexion sur les termes « consumer revolution » et « consumerism », qui signalent à ses yeux l'intérêt nouveau pour les implications culturelles, et non plus seulement économique et sociales, du petit commerce ¹²¹². Le problème vient de ce que les historiens utilisent les mêmes termes avec des sens différents, sans s'entendre sur leur signification exacte. Pour les uns, la révolution de la consommation est synonyme de production, marketing et consommation de masse ; pour d'autres, c'est un phénomène bien antérieur au début du XX^e siècle car dès le XVIII^e siècle, si ce n'est plus tôt, le marché est marqué par une variété de biens et une sophistication croissantes ; enfin, pour quelques-uns, comme Joan Thirsk ¹²¹³, l'impulsion vient non du consommateur, mais du producteur, et ce dès la Restauration. Chaque école a ses arguments pour utiliser l'expression « révolution de la consommation » ; le danger est de s'en servir pour désigner des réalités dissemblables car les changements perçus à la fin du XVI^e siècle diffèrent de ceux du XVIII^e siècle qui eux-mêmes doivent être distingués de ceux de la fin du XIX^e siècle... Tout récemment, Harm Nijboer s'est montré moins conciliant. Comme N. Cox, il insiste sur les différentes compréhensions des mots, qui peuvent aboutir à des malentendus. Ainsi, la consommation, pour les historiens de la culture, signifie l'utilisation sociale, symbolique des biens,

¹²¹¹. SHAMMAS (C.), *The Pre-Industrial Consumer...*, *op. cit.*, p. 78 et tableaux p. 79, 82, 84. Les importations pour la consommation intérieure de l'Angleterre et du Pays de Galles atteignent environ deux livres par personne et par an pour le tabac depuis la fin du XVII^e siècle ; elles peuvent toucher environ 50 % de la population, bien que la proportion de fumeurs réguliers ait été moindre. Elles passent de 4 à 24 livres pour le sucre entre 1690 et 1790, et de 0,50 à 2,10 livres pour le thé entre 1730 et 1790. Voir aussi *Ibid.*, « Changes in English and Anglo-American consumption from 1550 to 1800 », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods...*, *op. cit.*, p. 177-205.

¹²¹². COX (N.), *The Complete Tradesman...*, *op. cit.*, p. 2-5.

¹²¹³. THIRSK (J.), *Economic Policy and Projects...*, *op. cit.*

tandis que pour les historiens économistes, elle équivaut à la demande effective, les dépenses de la maisonnée, l'acte d'achat... Pour l'historien, non sans raison, le mot à employer est celui d'« évolution » car l'apparition de nouveaux modèles de consommation, antérieure au XVIII^e siècle, fut un processus qui s'étala dans le temps, lourd de sens, avec des centres d'impulsion qui changèrent : l'Angleterre ne fut pas un cas isolé, comme l'avait déjà affirmé Jan de Vries ¹²¹⁴. Ce dernier développe le concept de révolution *industrielle* (« industrial revolution ») dont le pivot est la maisonnée, unité de reproduction, de consommation et de production, qui s'ouvre au marché des biens de consommation en partie grâce aux revenus supplémentaires issus du travail proto-industriel et d'une productivité accrue ¹²¹⁵.

Malgré les outrances sémantiques, l'analyse des premiers travaux n'en est pas moins vivifiante en ce qu'elle balaya bien des idées reçues et provoqua un fructueux débat. Les travaux ont remis en cause la périodisation adoptée jusqu'alors à la suite des travaux initiateurs de J. B. Jefferys, pour qui la révolution commerciale, publicité, produits de marque, prix fixe, grands magasins, coopératives..., à la suite de la révolution industrielle, s'est déroulée entre 1850 et 1950, avec une accélération au cours des années 1875-1914. Ce qu'ont démontré, entre autres, les historiens modernistes, c'est que l'innovation en matière commerciale est antérieure au XIX^e siècle. Dès le dernier tiers du XVII^e siècle, voire plus tôt, bien avant l'essor des « magasins de nouveautés » (à Paris, *La Belle*

¹²¹⁴. VRIES (J. de), « Between purchasing power and the world of goods... », art. cit., p. 107 ; NIJBOER (H.), « Fashion and the early modern consumer evolution. A theoretical exploration and some evidence from seventeenth century Leeuwarden », dans BLONDÉ (B.) *et alii*, éd., *Retailers and consumer changes...*, *op. cit.*, p. 21-36. Par exemple, la substitution de la faïence à l'étain prit du temps : à Leeuwarden, elle se fit *grosso modo* entre 1610 et 1660. Elle exprime le passage de la possession, durable, à la consommation, éphémère. H. Nijboer évoque les travaux d'Helen Clifford, qui montre comment l'or et l'argent prirent progressivement de la valeur non plus pour leur seule valeur intrinsèque, mais pour leur forme et leur design (CLIFFORD (H.), « A commerce with things... », art. cit., p. 147-168) : « Au cours de la période 1650-1750, les consommateurs se mirent à préférer la mode à la valeur intrinsèque » (« The period 1650 to 1750 saw a growth in consumer preference for fashion over intrinsic value », p. 148). Sur Anvers, voir BLONDÉ (B.), « Tableware and changing consumer patterns. Dynamics of material culture in Antwerp, 17th-18th centuries », dans VEECKMAN (J.), éd., *Majolica and Glass from Italy to Antwerp and beyond. The Transfer of technology in the 16th-early 17th century*, Anvers, Antwerp City Press, 2002, p. 295-311 ; BLONDÉ (B.), VAN DAMME (I.), « Consumer and retail "revolutions"... », *op. cit.* ; VAN AERT (L.), VAN DAMME (I.), « Retail dynamics and a city in crisis... », art. cit., p. 139-167.

¹²¹⁵. VRIES (J. de), « Between purchasing power and the world of goods... », art. cit., « III. The industrial revolution », p. 107-121 ; Id., « The Industrial Revolution and the Industrious Revolution », art. cit., p. 249-270. J. de Vries observe principalement la communauté paysanne.

Jardinière ouvre seulement en 1824, *Aux Trois Quartiers* en 1829), initiateurs de ce que des contemporanéistes ont appelé la « révolution commerciale » dans les années 1850, se sont développés des lieux et des moyens nouveaux, des pratiques inédites, des inventions longtemps attribuées aux seuls XIX^e et XX^e siècles : publicité, vitrines ostentatoires, voyageurs de commerce, salles d'exposition, grandes boutiques, prix fixe, etc. ¹²¹⁶ Parmi les acteurs des transformations et des innovations, les boutiquiers sont au premier plan. À côté d'un Wedgwood, manufacturier expert en manipulation de la demande ¹²¹⁷, préfigurant en ce sens le marché du XIX^e siècle, œuvrent une armée d'anonymes, petits détaillants immergés dans le monde traditionnel des corporations. Depuis les travaux de Maxine Berg sur la quincaillerie de Birmingham ou de William Reddy sur le textile français, la figure de l'entrepreneur héroïque a vécu ¹²¹⁸.

¹²¹⁶. Voir en particulier MCKENDRICK (N.), « Josiah Wedgwood: An Eighteenth-Century Entrepreneur in Salesmanship and Marketing Techniques », *The Economic History Review*, vol. XII, n° 3, avril 1960, p. 408-433 ; ROBINSON (E.), « Eighteenth-Century Commerce and Fashion: Matthew Boulton's Marketing Techniques », *The Economic History Review*, vol. XVI, n° 1, août 1963, p. 39-60 ; WALSH (C.), « Shop Design and the Display of Goods... », art. cit., p. 157-176 ; FOWLER (C.), « Changes in Provincial Retail Practice... », art. cit., p. 37-54 ; WALSH (C.), *Shopping in early-modern London, c. 1660-1800*, thèse dactyl., Florence, Institut universitaire européen, 2001. Et voir *supra* le chapitre 4.

¹²¹⁷. Le manufacturier fut célébré à plusieurs reprises par N. McKendrick : de « Josiah Wedgwood: An Eighteenth-Century Entrepreneur... », *op. cit.* (1960), à « Commercialization and the economy » (spécialement p. 100-145), dans MCKENDRICK (N.) *et alii*, *The Birth of a Consumer Society...*, *op. cit.* (1982), l'auteur consacra six articles à l'entrepreneur (FINE (B.), LEOPOLD (E.), « Consumerism... », art. cit., p. 155).

¹²¹⁸. REDDY (W. M.), *The Rise of Market Culture...*, *op. cit.* « Part One: A world without entrepreneurs, 1750-1815 », p. 20 : « S'il est un personnage entreprenant, c'est bien le travailleur ; il est responsable de la production et supporte par là les principaux risques financiers. [...] En fait, les travailleurs du textile du XVIII^e siècle, qu'ils soient maîtres urbains ou petits propriétaires ruraux, défendaient activement leurs intérêts en tant qu'entrepreneurs. Ils intervenaient régulièrement de manière collective sur des questions concernant les facteurs ou les processus de production. [...] Le travailleur du textile était aussi entrepreneur [...] parce que la production était encore solidement implantée dans la maisonnée même, comprise comme unité spatiale, sociale et économique. [...] Pour lui, la direction d'entreprise n'était pas distincte de la vie même... » (« If anyone exercised entrepreneurship, it was the laborer; he was in control of production, and he bore the main financial risks associated with that control. [...] In fact, the textile laborers of the eighteenth century, whether urban masters or rural cottagers, were active in the defense of their interests as entrepreneurs. Repeatedly they engaged in collective action over issues involving factors of production and production processes. [...] The textile laborer was also entrepreneur [...] because production was still lodged firmly in the household as a spatial, social, and economic unit. [...] Entrepreneurship [...] did not appear distinct to him from life itself... » Voir *supra* chapitre 8, à propos des pertes qui, dans les bilans, mêlent dépenses de la maisonnée et frais professionnels.

Voir aussi BERG (M.), *The Age of Manufactures...*, *op. cit.* (2^e éd.), en particulier le chapitre 12 : « The metal and hardware trades », p. 253-279, dans lequel elle insiste sur la « workshop-dominated economy » ; Id., « Small Producer Capitalism... », art. cit., p. 37, où elle observe la phase du capitalisme des petits producteurs, « durant laquelle un grand nombre de commerçants, d'artisans et de manufacturiers, qui fonctionnaient avec des unités de production assez petites mais souvent multiples reposant sur la spécialisation et la division du travail, étaient capables de saisir les occasions d'un marché en plein essor et de promouvoir ainsi l'expansion, l'innovation et la croissance de la

Il s'agit donc, dans ce chapitre, de se tourner une dernière fois vers les boutiquiers pour saisir leur rôle dans l'affirmation de la culture de consommation qui marqua si nettement le siècle des Lumières. Arc-boutés sur le crédit, jouant sur les qualités et sur les goûts des riches et des moins riches, experts en art publicitaire, les marchands, particulièrement ceux qui interviennent dans le secteur du luxe et du demi-luxe comme les bijoutiers et les tapissiers, sont pleinement engagés dans la diffusion des modes et des objets. Ils ne sont pas les seuls : est-il besoin de rappeler le rôle essentiel des colporteurs et revendeurs dans la circulation des biens, y compris, même s'ils sont souvent moins spécialisés que les boutiquiers du secteur, ceux de demi-luxe, et débordant largement l'espace urbain ¹²¹⁹ ? Au cœur du circuit de redistribution, entre production et consommation, les boutiquiers sont la cheville ouvrière d'un marché florissant où s'allient le neuf et le vieux, les nouveautés et l'occasion, destinés à une clientèle mêlée. Almanachs et livres de comptes permettent d'appréhender les pratiques de vente et les stratégies commerciales de ces petits mais irremplaçables entrepreneurs. Tout l'intérêt de la question est de comprendre comment ils ont réussi à participer de manière dynamique à la diffusion des biens, problème clé de la « révolution » de la consommation, en usant à la fois d'archaïsme et d'innovation. Le tableau du marché de demi-luxe, en particulier l'essor sans précédent qu'il connaît au XVIII^e siècle, pose un premier problème, celui de la diffusion des consommations.

La diffusion sociale des biens : le marché du demi-luxe

Dans l'essor du demi-luxe, et l'élargissement social qu'il induit, gît la

productivité » (« where large numbers of tradesmen, artisans and manufacturers, using relatively small but frequently multiple production units and deploying specialisation and the division of labour, were able to seize on rising market opportunities, and thus to generate further expansion, innovation and productivity growth »).

Voir PERROT (P.), *Les Dessus et les dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1981.

¹²¹⁹. Voir en particulier les travaux de Laurence Fontaine pour la France et de Beverly Lemire pour l'Angleterre (bibliographie).

« révolution » des consommations, dynamisée par de multiples acteurs : fabricants et manufacturiers, inventeurs, négociants, boutiquiers, forains, colporteurs, revendeurs, consommateurs... L'un des problèmes clés à élucider pour comprendre les changements est bien celui de la diffusion, qui soulève plusieurs questions : la perméabilité entre luxe et nécessité, le rôle catalyseur de la bourgeoisie, le dilemme imitation/émulation ou invention.

Le demi-luxe, un riche entre-deux

Le marché du demi-luxe, dont Maxine Berg est une des meilleures connaisseuses ¹²²⁰, est au cœur du problème de la diffusion des biens car il brouille deux mondes : le luxe et la nécessité. L'hétérogénéité des acteurs est forte, du grand manufacturier au petit entrepreneur, du marchand d'art, de l'ébéniste et de l'orfèvre de la métropole aux commerçants et artisans, potiers, fabricants de montres, couteliers... provinciaux et ruraux, et l'importance des réseaux primordiale, parmi les inventeurs et les producteurs ¹²²¹. Le demi-luxe, ces marchandises nouvelles, produits d'industries récentes et diffusées par des agents variés, possèdent une haute valeur symbolique, mais ont perdu en qualité. Elles séduisent de plus en plus de consommateurs par leur agrément et leur prix : tissus de soie mélangée au lieu de soie, faïence au lieu de porcelaine, bijouterie en faux, strass au lieu de diamant, tombac ou pinchbek au lieu d'or..., orfèvrerie d'argent plaqué au lieu de métal précieux, etc. Les produits médicaux, eaux, liqueurs, huiles, sirops, pilules, dragées, savons, pâtes, pommades, baumes, onguents, *spécifiques*, opiat, élixirs, poudres..., pour lesquels

¹²²⁰. De *Consumers and luxury...*, 1999, *Luxury in the Eighteenth Century...*, 2003 au tout récent *Luxury and Pleasure in Eighteenth-Century Britain*, 2005, sans compter de multiples articles (voir la bibliographie), l'historienne, spécialiste de l'histoire du travail et de l'innovation, a labouré le champ britannique en profondeur ; l'un de ses derniers articles élargit la problématique en replaçant l'évolution britannique à l'intérieur d'une histoire globale, spécialement via les échanges est-ouest : « In pursuit of luxury: global history and british consumer goods in the eighteenth century », *Past & Present*, n° 182, février 2004, p. 85-141. Voir les introductions de ses livres, toujours vivifiantes (comme la suite des ouvrages...).

¹²²¹. Voir BERG (M.), « New commodities... », art. cit., p. 69 *sqq.* ; Id., « Small Producer Capitalism... », art. cit.

l'inventivité des annonceurs est sans bornes, sont prescrits comme des médicaments nécessaires à la santé mais en même temps décrits comme des articles de demi-luxe ¹²²². D'une variété qui semble infinie, les nouveaux biens répondent aux désirs de distinction et d'individualité de consommateurs plus divers, eux aussi : les élites urbaines ne sont plus le seul public cible et c'est là un des facteurs essentiels de l'explosion des consommations. La large diffusion des biens parmi la classe moyenne, voire la frange supérieure des couches populaires ¹²²³, a donné naissance à une culture matérielle nouvelle, marquée par l'affranchissement des besoins, l'accroissement du superflu, la confusion des signes et des conditions, l'obsolescence des objets... la culture des apparences ¹²²⁴. Le comportement des consommatrices a été spécifiquement étudié, en particulier pour le vêtement, à Paris comme en Angleterre ¹²²⁵. Lorna Weatherill, nuançant les travaux de Margaret Spufford et de Joan Thirsk, qui insistaient sur l'ouverture du marché, y compris vers les classes inférieures, estime qu'au début du XVIII^e siècle, la limite inférieure se situe entre les petits fermiers et les artisans salariés. Les classes populaires n'ont guère été touchées

¹²²². Ces produits connaissent un véritable boom au XVIII^e siècle : voir JONES (C.), SPANG (R.), « Sansculottes, sans café, sans tabac... », art. cit., p. 50-52 ; WILLS (J. E., Jr), « European consumption and Asian production in the seventeenth and eighteenth centuries », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, op. cit., p. 133-147.

¹²²³. Voir ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris...*, op. cit. ; Id., *Histoire des choses banales...*, op. cit. ; FERRIÈRES (M.), *Le bien des pauvres. La consommation populaire en Avignon, 1600-1800*, Seyssel, Champ Vallon, 2004 ; STYLES (J.), « Clothes and non-Elite in the North of England 1660-1800 », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle. Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993, Revue du Nord*, n° 12 hors série, 1996, p. 295-308 ; Id., « Clothing the North: The Supply of Non-élite Clothing in the Eighteenth-Century North of England », *Textile History*, vol. 25, n° 2, 1994, p. 139-166 ; Id., « Coutume ou consommation ? Les pauvres et la consommation au dix-huitième siècle en Angleterre », communication présentée au Collège de France, janvier 2000 ; Id., « Custom or Consumption? Plebeian Fashion in Eighteenth-Century England », dans BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century. Debates, Desires and Delectable Goods*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 103-115 ; MEDICK (H.), « Plebeian Culture in the Transition to Capitalism », dans SAMUEL (R.), JONES (G. S.), éd., *Culture, Ideology and Politics: essays for Eric Hobsbawm*, Londres, Routledge and K. Paul, 1982, p. 84-112.

¹²²⁴. ROCHE (D.), *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 271. Voir aussi les chapitres V et VI du *Peuple de Paris*, « Savoir consommer » et « Le vêtement populaire », restés inégalés pour la France.

¹²²⁵. Voir WEATHERILL (L.), « A possession of One's Own: Women and Consumer Behavior in England, 1660-1740 », *Journal of British Studies*, vol. 25, n° 2, avril 1986, p. 131-156 ; VICKERY (A.), « Women and the world of goods: a Lancashire consumer and her possessions, 1751-81 », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, op. cit., p. 274-301 ; KOWALESKI-WALLACE (B.), « Women, China, and Consumer Culture in Eighteenth-Century England », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n° 2, hiver 1995-96, p. 153-168 ; Id., *Consuming Subjects. Women, Shopping, and Business in the Eighteenth Century*, New York, Columbia University Press, 1997 ; BERG (M.), « Women's Consumption and the Industrial Classes of Eighteenth-Century England », *Journal of Social History*, vol. 30, n° 2, hiver 1996, p. 415-434.

par les transformations de la consommation, si ce n'est dans le secteur du vêtement¹²²⁶. La classe moyenne, en forte progression, constitue une part de marché croissante, étendue socialement et géographiquement, spécialement pour ce qui concerne les nouveaux produits¹²²⁷. L'essor du demi-luxe, qui se traduit par l'augmentation des consommations, est lié au rapide renouvellement des objets, aux changements de mode aussi bien qu'à la baisse des prix ou à de meilleurs revenus¹²²⁸. Grands consommateurs de nouveautés, les marchands urbains, des boutiquiers aux négociants, tiennent une place active, loin devant les laboureurs et petits propriétaires fonciers, devançant même, en Angleterre, les membres de la *gentry*¹²²⁹. Les marchands, au cœur de la circulation des biens, en plein enrichissement et désireux d'entrer dans la course à la notabilité, participent pleinement au mouvement. Hiérarchie des consommations et hiérarchie sociale ne coïncident pas forcément. La possession reflète certes le statut social

¹²²⁶. WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, *op. cit.*, p. 193 ; Id., « Consumer behaviour and social status in England, 1660-1750 », *Continuity and Change*, vol. 1 (2), 1986, en particulier p. 209-210.

¹²²⁷. Le terme « classe(s) moyenne(s) » suscite la réserve des modernistes français, qui lui préfèrent généralement celui de bourgeoisie(s). Pierre Léon parle tout de même de classe « moyenne » (avec guillemets) lorsqu'il détermine la bourgeoisie du XVIII^e siècle (« Les nouvelles élites », chap. cit., p. 601-608). La forme au singulier était usuelle en France dans la première moitié du XIX^e siècle comme équivalent de « bourgeoisie », entre la noblesse et le peuple (CHARLE (C.), « Les "classes moyennes" en France : discours pluriel et histoire singulière (1870-2000) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50-4, octobre-décembre 2003, p. 108). Il semble possible d'employer le terme en étant conscient que le milieu économique et social du XVIII^e siècle diffère de celui de la fin du XIX^e et que la définition a évolué, la forme plurielle désignant vers 1870 les classes intermédiaires situées entre la bourgeoisie et le peuple, la « couche sociale nouvelle » pour reprendre la formule de Gambetta (CHARLE (C.), « Les "classes moyennes"... », art. cit., p. 110-112).

Pierre Léon évalue grossièrement la bourgeoisie urbaine, à la veille de la Révolution, à 2 300 000 personnes, moins de 9 % de la population, contre 7 à 800 000 vers 1700 ; la noblesse d'épée et de robe atteint seulement 1,5 % (400 000), le clergé, régulier et séculier, 0,5 % (130 000) (*Ibid.*, p. 607). Le groupe, hommes de loi, membres des professions libérales, intellectuels, négociants, rentiers, sans compter les gros fermiers, riches laboureurs, receveurs des seigneuries, officiers seigneuriaux..., est formé par un ensemble complexe de couches très diverses par leur niveau de vie et leurs aspirations, et la distinction entre petites, moyennes et grandes bourgeoisies varie d'un lieu à l'autre : la dynamique sociale de la bourgeoisie ne revêt pas les mêmes aspects à Lyon, Marseille, Bordeaux ou Paris...

Voir DAUMARD (A.), *La Bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, SEVPEN, 1963 ; DAUMARD (A.), FURET (F.), « Structures et relations sociales à Paris au XVIII^e siècle », *Cahier des Annales*, n° 18, 1961 ; GOUBERT (P.), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII^e siècle*, Paris, Impr. nationale, 1958 ; CROSSICK (G.), « Petite bourgeoisie et histoire comparée », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n° 1, 1992, p. 13-25 ; CROSSICK (G.), HAUPT (H.-G.), *The Petite Bourgeoisie...*, *op. cit.* ; CROSSICK (G.), « Formation ou invention des "classes moyennes" ? Une analyse comparée : Belgique-France-Grande-Bretagne (1880-1914) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. XXVI, n° 3-4, 1996, p. 105-138.

¹²²⁸. Voir FINE (B.), LEOPOLD (E.), « Consumerism... », art. cit., p. 155. Pour Maxine Berg, les classes moyennes n'achetaient pas les produits de demi-luxe pour leur prix moins élevé mais parce qu'ils étaient « fashion leaders » (*Luxury and Pleasure...*, *op. cit.*, p. 6).

¹²²⁹. WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, *op. cit.*, chapitre 8 : « Ownership of goods, social status, and occupation », p. 166-189, en particulier p. 176-185.

et la fortune, nonobstant quelques inversions... dues à la signification symbolique des objets, à l'investissement, psychologique et économique, qu'ils représentent pour leurs propriétaires ¹²³⁰. La distinction entre consommation ordinaire et consommation de luxe ne va pas de soi puisque la valeur d'un objet, ce qui lui donne sens, ne dépend pas seulement de son prix ou de sa qualité. Mener une histoire des objets de consommation implique donc d'avoir présent à l'esprit les débats et les idées de l'époque, les utilisations pratique et symbolique des objets ¹²³¹, mais aussi l'inventivité et la dextérité artisanales ainsi que le savoir-faire commerçant. Sinon, comment comprendre que les élites se soient laissées envouter elles aussi par le faux et le plaqué ?

Très tôt, les contemporains ont relevé la diffusion des nouvelles pratiques de consommation : les uns stigmatisèrent, les autres exaltèrent la culture de la consommation. C'est la fameuse querelle du luxe, qui a suscité une masse d'écrits tout au long du XVIII^e siècle, discours, pamphlets, poèmes, lettres, articles de journaux..., et sur laquelle plusieurs historiens se sont déjà penchés ¹²³². De nombreux auteurs, comme en Grande-Bretagne, Daniel Defoe, Malachy

¹²³⁰ «... il est aussi important de noter que les membres des professions libérales [membres du clergé, maîtres, docteurs...] et la *gentry* n'étaient pas ceux qui possédaient le plus de biens nouveaux et décoratifs, bien qu'on eût pu attendre d'eux qu'ils souhaitent exprimer ainsi leur statut social. Cela signifie qu'ils s'intéressaient vraiment à un monde plus étendu que leur maisonnée et cité, cela montre aussi que leurs attentes sociales n'étaient pas celles des négociants » (WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, *op. cit.*, p. 189 : «... it is also notable that professional people and gentry did not have the highest proportions of the new and decorative goods, although we might expect them to have wanted to express their social standing in this way. What that means is that these people were especially likely to look to a wider world beyond their immediate household and locality, and it shows that the social expectations of these groups were not the same as those of the traders. »).

¹²³¹ Voir WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, *op. cit.*, « Interpretations: domestic space and social meaning » (introduction) et *passim* ; l'auteur analyse la question avec finesse ; Id., « Consumer behaviour and social status... », art. cit., p. 191-216 ; Id., « The meaning of consumer behaviour in late seventeenth- and early eighteenth-century England », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, *op. cit.*, p. 206-227 ; ROCHE (D.), *Histoire des choses banales...*, *op. cit.*, chapitre III : « Consommation ordinaire et consommation de luxe », p. 67-91 ; GRENIER (J.-Y.), « Modèles de la demande sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1987, p. 498 *sqq.*

¹²³² Outre les travaux de Maxine Berg, voir, entre autres, MCKENDRICK (N.) et *alii*, *The Birth of a Consumer Society...*, *op. cit.* ; LANGFORD (P.), *A Polite and Commercial People: England 1727-1783*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; ROCHE (D.), *La France des Lumières*, *op. cit.*, p. 507-522 ; Id., *Histoire des choses banales...*, *op. cit.*, chapitre III : « Consommation ordinaire et consommation de luxe », p. 67-91 ; PERROT (P.), *Le luxe...*, *op. cit.* ; CAMPBELL (R.), « Consumption and the Rhetorics of Need and Want », *Journal of Design History*, vol. 11, n° 3, 1998, p. 235-246 ; PROVOST (A.), *Les usages du luxe : formes et enjeux de la publication sur le luxe en France dans la seconde moitié du dix-huitième siècle (vers 1760-1789)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, exempl. dactylographié, 2002 ; VAINKER (S.), « Luxuries or Not? Consumption of Silk and Porcelain in Eighteenth-Century China », dans BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century...*, *op. cit.*, p. 207-218. Voir aussi *supra* le chapitre 3.

Postlethwayt et Adam Smith, ou en France Denis Diderot, dans les *Regrets sur ma vieille robe de chambre ou Avis à ceux qui ont plus de goût que de fortune* (1772), réfléchissent sur les structures sociales, les présupposés psychologiques, les valeurs esthétiques qui soutendent l'expansion de cette dépense inédite en biens de consommation nouveaux ¹²³³. Le « luxe de bienséance ¹²³⁴ » n'épargne personne. Defoe et Postlethwayt ont clairement mis en relation culture de consommation et classe moyenne. Pour Defoe, dans *A Plan of the English Commerce* (1731), l'augmentation de la consommation intérieure et du commerce extérieur repose avant tout sur la consommation des manufacturiers et des boutiquiers, grâce à leur nombre et à la variété de leur demande, bien plus que sur le luxe, la vanité et le haut niveau de vie des membres de la *gentry* et de l'aristocratie, qui ne visent, d'après lui, que le haut de gamme : « These are the people that carry off the gross of your consumption [...] these are the life of our whole commerce ¹²³⁵ ». Postlethwayt, dans *Britain's Commercial Interest Explained and Improved* (1757), ne justifie même plus le lien entre le commerce et les besoins de la classe moyenne et se contente d'affirmer que la consommation, surtout celle des biens courants, est la source du progrès économique. En revanche, il se plaît à expliquer les raisons de la consommation. La diversité des qualités et l'éventail des prix modulés selon les pouvoirs d'achat attirent différents types de consommateurs. Pour Postlethwayt, les bas prix et l'élégance des produits jouent un rôle essentiel dans le processus. Il prend l'exemple de la femme de l'artisan (*the mechanic's wife*) qui, certes, n'achètera pas un damas à 15 shilling le yard, mais se laissera tenter par celui qui en coûte 8 ou 9 ¹²³⁶. De son côté, Smith, dans la *Théorie des sentiments moraux* (1759), insiste sur les nouvelles valeurs esthétiques à l'origine du désir pour les biens de consommation, la couleur, la forme, la

¹²³³ BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., Introduction, p. 5-10 ; MARCHI (N. de), « Adam Smith's accomodation of "altogether endless" desires », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., p. 18-36 ; ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, op. cit., « L'esthétique morale vestimentaire de Diderot », p. 428-430.

¹²³⁴ JAUCOURT (chevalier de), dans DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie...*, op. cit., t. II, article « Luxe », p. 708.

¹²³⁵ Cité par BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., Introduction, p. 6.

¹²³⁶ POSTLETHWAYT (M.), *Britain's Commercial Interest Explained and Improved*, Londres, 1757, vol. 2, p. 403, cité par BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., Introduction, p. 7. Le yard mesure 0,9 m.

variété, la rareté, l'élégance, la finesse, et s'interroge, dans la *Richesse des Nations*, sur le dilemme des inégalités d'une société nouvelle ¹²³⁷.

La diffusion : imitation ou invention ?

Les consommateurs, comme l'économiste, étaient conscients du luxe des nouveaux produits qui exprimaient à leurs yeux le raffinement, le bon ton, la civilité : les posséder était un signe de goût ¹²³⁸. La nouveauté et la variété concurrencent la qualité, c'est pourquoi le plaqué, moins cher, attire autant que l'argent massif parce qu'il répond aussi bien, voire mieux, au désir croissant de mode et de fantaisie ¹²³⁹. La dextérité des artisans est telle qu'il devient même difficile de distinguer le vrai du faux. Travaillant toutes deux sur le demi-luxe, Maxine Berg, sur l'Angleterre, et Cissie Fairchilds, sur Paris, ont utilisé deux termes : *semi-luxury commodities* et *populuxe goods* ¹²⁴⁰. Les nuances de vocabulaire ne sont pas anecdotiques mais soulèvent une question essentielle pour comprendre le principe des nouvelles consommations : s'agissait-il d'imitation(s) ou d'invention(s) ? C. Fairchilds voit dans le *populuxe* une _version au rabais du luxe aristocratique (« cheap copies of aristocratic luxury items », « inexpensive versions of aristocratic luxuries »). Pour elle, les classes populaires françaises cherchent à imiter la consommation aristocratique (éventails, bas, etc., obtenus à bas prix principalement auprès de colporteurs ou de revendeurs), tandis que leurs homologues anglaises achètent des biens utiles pour la maisonnée. Mais si, à la manière abrupte d'un N. McKendrick il y a presque vingt-cinq ans, l'émulation est considérée comme la raison principale de l'essor

¹²³⁷. SMITH (A.), *Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations*, Paris, Gallimard, 1976 (1776), Livre III : « De la marche différente des progrès de l'opulence chez différentes nations », p. 207 sqq.

¹²³⁸. BERG (M.), « New commodities, luxuries and their consumers in eighteenth-century England », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., p. 66.

¹²³⁹. CLIFFORD (H.), « A commerce with things... », art. cit., dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury...*, op. cit., p. 164-165. Voir aussi Id., « Concepts of invention... », art. cit., p. 241-255 ; STYLES (J.), « Product innovation in early modern London », *Past & Present*, n° 168, août 2000, p. 124-169 ; PÉREZ-HILAIRE (L.), *L'invention technique...*, op. cit., « Le règne des consommateurs », p. 290 sqq.

¹²⁴⁰. FAIRCHILDS (C.), « The production and marketing of populuxe goods in eighteenth-century Paris », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, op. cit., p. 228-248 ; BERG (M.), « New commodities... », art. cit., p. 63-85.

des consommations, les riches sont imités par les classes moyennes qui servent à leur tour de modèle ¹²⁴¹, comment expliquer que la *gentry* soit loin d'être toujours la première à posséder les nouveautés, se demande L. Weatherill ¹²⁴² ? Qui prouve que les classes moyennes désiraient copier les plus riches ? Ce que reproche surtout l'historienne à la théorie du diffusionnisme vertical, c'est de réduire la question de la possession à la seule fonction sociale. Or les biens revêtent une signification complexe car le développement économique et commercial des lieux importe aussi, vivre dans une grande ville marque les choix de consommations, tout comme la nature des biens, les vêtements sont beaucoup plus répandus que les objets décoratifs, et les revenus, etc. Bref, la consommation repose sur de multiples facteurs.

Relevant les insuffisances de l'interprétation de C. Fairchilds, remise en cause par les travaux de Beverly Lemire, Laurence Fontaine ou Michael Sonenscher ¹²⁴³, M. Berg insiste sur l'authentique nouveauté des produits de semi-luxe qui circulent dès l'origine parmi les classes moyennes urbaines. Leur invention repose, au démarrage, sur un processus d'imitation : l'industrie britannique voulait contrer l'importation de produits de luxe français et chinois grâce à une production de substitution nationale ¹²⁴⁴. Matériaux nouveaux, ingéniosité des motifs, modernisme combinent l'art de l'imitation et la science

¹²⁴¹. « Imitant les riches, les classes moyennes se mirent à dépenser plus frénétiquement que jamais et, les imitant, le reste de la société agit de concert le mieux qu'elle put [...]. Aiguillonnés par l'émulation sociale et la compétition de classe, hommes et femmes se soumièrent avidement à la poursuite de la nouveauté, aux effets hypnotiques de la mode [...]. C'est ainsi que de nombreux objets, d'abord possessions prisées par les riches, descendirent plus bas que jamais dans l'échelle sociale. » (MCKENDRICK (N.) et alii, *The Birth of a Consumer Society...*, op. cit., chapitre 1 : « The Consumer Revolution of Eighteenth-century England », p. 11 : « In imitation of the rich the middle ranks spent more frenziedly than ever before, and in imitation of them the rest of society joined in as best they might [...]. Spurred on by social emulation and class competition, men and women surrendered eagerly to the pursuit of novelty, the hypnotic effects of fashion [...]. As a result many objects, once the prized possessions of the rich, reached further than ever before down the social scale. »)

¹²⁴². WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour...*, op. cit., p. 196.

¹²⁴³. SONENSCHER (M.), *Work and Wages. Natural law, politics and the eighteenth-century French trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; LEMIRE (B.), *Fashion's favourite...*, op. cit. ; FONTAINE (L.), *Histoire du colportage en Europe, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993 ; BERG (M.), « New commodities... », art. cit., p. 67-68.

¹²⁴⁴. BERG (M.), « New commodities... », art. cit., p. 77-80. Voir aussi CRASKE (M.), « Plan and Control: Design and the Competitive Spirit in Early and Mid-Eighteenth-Century England », *Journal of Design History*, vol. 12, n° 3, 1999, p. 187-216.

de l'invention. Au XVIII^e siècle, l'invention et l'imitation ne sont pas antinomiques et jusqu'au milieu du siècle suivant, la copie n'est pas considérée péjorativement ¹²⁴⁵. Au contraire, l'imitation est utilisée avec profit non seulement dans la pratique des arts, la copie des Anciens, mais aussi dans l'esthétique artisanale et la consommation. Le véritable but de l'artiste est d'« entrer en compétition avec l'original ». Pour le peintre Reynolds, l'imitation bien conçue est une « continuelle invention ¹²⁴⁶ ». Imitation et invention sont en constante interaction.

Compte tenu des caractéristiques du marché parisien, en particulier une société de cour encore prégnante et sur laquelle joue la société commerçante ¹²⁴⁷, une version mixte des deux positions peut être soutenue : l'invention, l'imitation et l'émulation jouent à plein. Les « métiers sociaux et culturels ¹²⁴⁸ » de Daniel Roche existent. Le succès des produits de demi-luxe s'explique à la fois parce qu'il s'agit de nouveautés, qui (re)lancent la mode, et parce que, grâce à leur prix et à leur style, ils correspondent au désir de fantaisie de consommateurs de plus en plus nombreux, qu'ils soient français ou anglais, privilégiés ou non. L'opposition entre l'austérité des classes populaires anglaises et la frivolité des

¹²⁴⁵. CLIFFORD (H.), « Concepts of invention... », art. cit., p. 250. Voir aussi HILAIRE-PÉREZ (L.), « Diderot's views on artists' and inventors' rights: invention, imitation and reputation », *British Journal for the History of Science*, vol. 35, 2002, p. 129-150.

¹²⁴⁶. «... entrer en compétition avec l'original et s'efforcer d'améliorer ce qu'il [l'artiste] s'approprie comme s'il s'agissait de son propre travail. Une telle imitation est bien loin de ressembler à la servilité du plagiat parce qu'elle exige un effort conceptuel perpétuel, une invention continuelle », Joshua Reynolds, septième *Discours sur l'art*, 1775, cité par Helen Clifford, « Concepts of invention... », art. cit., p. 250 («... enter into a competition with this original, and endeavour to improve what he is appropriating as his own work. Such imitation is so far from having anything in it of the servility of plagiarism, that it is a perpetual exercise of the mind, a continual invention »).

Les propos du potier Josiah Wedgwood ne sont guère éloignés : « Je prétends seulement avoir tenté de copier les belles formes antiques, mais non sans servilité absolue, j'ai essayé de conserver leur style, leur esprit, [...] leur élégante simplicité et ce faisant, d'introduire toute la variété dont j'étais capable... ce qui est la vraie manière de copier l'antique, améliorer au lieu de copier », (lettre, 1770), cité par *Ibid.*, p. 251 (« I only pretend to have attempted to copy the fine antique forms, but not without absolute servility, I have endeavoured to preserve the style and spirit or [...] the elegant simplicity of the antique forms, and so doing to introduce all the variety I was able... that is the true way of copying the antique, improve rather than copy »).

¹²⁴⁷. COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique...*, *op. cit.*

¹²⁴⁸. ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris...*, *op. cit.*, p. 68 : les domestiques, intermédiaires culturels, représentent « le groupe idéal pour tester la mobilité et l'imitation ». Voir aussi Id., « Les domestiques comme intermédiaires culturels », dans *Les intermédiaires culturels. Actes du colloque du Centre méridional d'histoire sociale, des mentalités et des cultures*, 1978, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1981, p. 189-202.

classes populaires françaises relève du cliché. Les nouveaux produits ne fonctionnent pas seulement comme des ersatz du luxe aristocratique, destinés comme tels aux classes populaires françaises ¹²⁴⁹. Ce sont des inventions, justement en ce qu'ils imitent des produits précieux et font rêver. Suivre la mode a le pouvoir de susciter une émulation, et c'est un élément central dans les tentatives de définition et d'explication du *luxe populaire* ¹²⁵⁰. Un large nombre de jeunes adultes issus des classes populaires se sont adonnés au plaisir de s'habiller élégamment, avec robes à fleurs, chapeaux, foulards, mouchoirs, brodequins, montres, batiste, lin..., ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils aient abandonné totalement leurs pratiques coutumières. Les modes de consommation varient beaucoup selon les individus et selon les moments de la vie : en d'autres mots, il faut lutter contre les stéréotypes de l'aristocrate élégant et dépensier, du bourgeois raisonnable et calculateur ou du travailleur anti-individualiste et à l'écart de tout calcul économique.

Chaque objet est réinvesti, réinventé par celui qui se l'approprie, et les professionnels en jouent. Les fabricants, les marchands, les artisans, urbains et ruraux, petits et grands, se sont emparés du secteur du demi-luxe, en particulier du marché du faux et du plaqué, qui allia à la perfection l'invention et l'imitation. La fécondité du processus d'imitation fut débridée, tant en produits qu'en techniques. L'outil n'est-il pas par excellence invention ? La manière d'utiliser l'objet peut être elle aussi créative : les arts de faire participent pleinement du processus. À la fin du siècle, le nécessaire à thé plaqué de Sheffield, dont la pièce principale est une fontaine à thé, l'emporte sur l'ensemble en argent : tout un symbole ¹²⁵¹ ! Le succès rencontré souligne la stratégie réussie des fabricants,

¹²⁴⁹. Beverly Lemire emploie l'expression *ersatz fashions* à propos du marché des vêtements de seconde main : « Un vaste marché de l'occasion s'est développé durant la période pré-industrielle et aux débuts de l'époque industrielle, résultat de la demande populaire, fournissant aux consommateurs des classes moyennes aussi bien que travailleuses des ersatz de mode pour toutes les façons de s'habiller. » (« The Theft of Clothes and Popular Consumerism in Early Modern England », *Journal of Social History*, vol. 24, hiver 1990, p. 256 : « An extensive second-hand trade thrived during the pre-industrial and early industrial period as a result of this popular demand, providing ersatz fashions in all manner of clothing to consumers of the middling and labouring ranks alike. »)

¹²⁵⁰. STYLES (J.), « Coutume ou consommation ? Les pauvres et la consommation... », *op. cit.* John Styles s'est intéressé à la consommation vestimentaire d'hommes et de femmes qui ne faisaient pas partie des élites.

¹²⁵¹. CLIFFORD (H.), « Concepts of invention... », art. cit., p. 251. H. Clifford rapporte l'invention du

des artisans et des commerçants, qui ont su miser sur la diversité des qualités pour attirer à la fois noblesses, bourgeoisies et même une partie des classes populaires.

Qualités, objets, clientèles, prix : la diversité, support de la diffusion

Pour attirer les nouveaux consommateurs, les marchands de luxe et de demi-luxe font feu de tout bois : crédit offert, boutique plaisante, prévenances, marchandises et annonces séduisantes... Les valeurs distinguées par Adam Smith, reflet des nouvelles consommations, se retrouvent à travers les évocations d'objets et de savoir-faire qui émaillent le discours publicitaire : *élégance, délicatesse, finesse, diversité, beauté, goût, distinction, ingéniosité...*

On remarque dans tous les ouvrages qui sortent de cette Ville, ou qui en décorent les superbes magasins, une tournure neuve, une élégance dans les formes, une délicatesse dans l'exécution, l'empreinte, en un mot, d'un génie créateur qu'on ne trouve pas dans les ouvrages qui se font ailleurs ¹²⁵²...

Le commerce de Paris consiste particulièrement dans les objets d'utilité, de mode et d'agrément, tels que les meubles, les bijoux, l'horlogerie, les bronzes, la dorure, la porcelaine, et une foule d'autres objets précieux [...]. Les ouvrages qui se fabriquent à Paris jouissent d'une grande réputation ; cette préférence leur est acquise par l'élégance des formes, le bien fini, une grace et une aisance inimitables ¹²⁵³.

Les boutiquiers ont parfaitement saisi le brouillage des signes et des sens qui fait le succès des nouveautés : la réussite commerciale dépend de leur dextérité à jouer sur la variété des objets et des qualités, tant par la parole que par le geste. Aussi, plutôt que de revoir les dispositifs publicitaires et de vente, déjà étudiés ailleurs ¹²⁵⁴, l'accent est mis ici sur la notion de diversité – des qualités,

coutelier de Sheffield, Thomas Boulsover (1705-1788), qui découvrit par hasard le plaqué, par la fusion du cuivre et de l'argent. Ce fut le début d'une grande réussite industrielle et commerciale : le procédé du *Sheffield plate* fut développé sur une grande échelle à partir des années 1750 par un autre coutelier, Joseph Hancock (1711-1790), entraînant la production d'une multitude de nouveaux biens et relançant celle des objets en argent. En 1773, 468 travailleurs étaient engagés dans le commerce du plaqué à Sheffield (*Ibid.*, p. 243-244).

¹²⁵². *Almanach général des marchands...*, *op. cit.*, p. 486.

¹²⁵³. L'almanach concurrent use des mêmes stéréotypes : *Tablettes royales de correspondance...*, *op. cit.*, n. p.

¹²⁵⁴. Voir en particulier les travaux de Claire Walsh sur l'esthétique des boutiques, le marketing, le *shopping* à Londres au XVIII^e siècle et mes écrits sur le marché du luxe parisien et les pratiques de séduction marchande (voir bibliographie et *Recueil d'articles*).

marchandises, consommateurs, réseaux – pour comprendre comment sont indéfectiblement liées qualités des produits, pratiques commerciales et diffusion du demi-luxe. Avec le fin et le faux, le neuf et le vieux, les marchands jouent sur toute une palette de qualités pour attirer le chaland. C'est ce jeu sur les mots et les matières, tel qu'il apparaît au travers des almanachs et des livres de comptes, qu'il faut d'abord présenter. Cette riche palette correspond à des pratiques professionnelles et commerciales, le troc, la revente, le crédit, l'occasion, le raccommodage..., empreintes d'archaïsme, de tradition et de modernité. Grâce à l'incroyable diversité de leur offre, les boutiquiers convient à un élargissement du marché inédit, qui contribue à brouiller les frontières sociales.

Le jeu sur les qualités : le *fin* et le *faux*, le *fin* et le *commun*, le *nouveau* et le *vieux*, le *neuf* et le *hasard*

Dans un discours simpliste qui répète à satiété les mêmes formules à quelques variantes près ¹²⁵⁵, la publicité révèle à sa façon la croissance et le changement des consommations ainsi que les techniques et les méthodes utilisées par les marchands pour stimuler le désir (voir document n° 51, annexe) ¹²⁵⁶. Ceux-ci, pour attirer le plus grand nombre, jouent sur la diversité des qualités. Les annonces expriment plusieurs combinaisons : le *fin* (le vrai) et le faux, le *fin* (le beau) et le commun, le nouveau et le vieux, le neuf et le *hasard* (l'occasion). Dans les années 1770-1780, au moment où décolle la production du faux et du plaqué, la qualité et l'inventivité font partie des leitmotifs dominants : les marchands de luxe et de demi-luxe s'engouffrent dans le marché. Les annonces publicitaires traduisent et renouvellent à la fois l'engouement des consommateurs pour les nouveaux produits, des consommateurs de mieux en mieux informés et de plus en plus nombreux. Elles manifestent en même temps l'impulsion marchande. La nouveauté, en effet, n'est pas forcément bien

¹²⁵⁵. Voir *supra* la première partie. Il est bien clair que la publicité n'est pas le moteur, mais le témoin des changements de consommation.

¹²⁵⁶. JONES (C.), SPANG (R.), « Sans-culottes, sans café, sans tabac... », art. cit., p. 49.

accueillie par tous ¹²⁵⁷. Faire accepter et même désirer le faux, par exemple, implique un retournement des valeurs qui ne va pas toujours de soi ! Il faut apprivoiser la nouveauté, d'où l'importance de la circulation de l'information entre producteurs, commerçants et clients ¹²⁵⁸. Dans les almanachs de commerce et les journaux, sur les en-têtes de factures, les commerçants et les artisans du demi-luxe, merciers, bijoutiers, émailleurs, horlogers, lapidaires..., utilisent systématiquement l'argument de la qualité pour prôner le faux et vantent la diversité du choix proposé. Inventifs dans la manière même de commercer, les boutiquiers mènent des campagnes publicitaires avant la lettre pour accompagner l'innovation productive et propager la mode du faux. Ils n'opposent pas, bien sûr, à la manière d'un Savary, *bonne à mauvaise* qualité ¹²⁵⁹, mais proposent le *fin* et le *faux*, tous deux de qualité supérieure ¹²⁶⁰. Ils mettent ainsi en valeur leur savoir-faire, et spécialement leur virtuosité à créer du faux en imitant la *nature*. Les almanachs introduisent les notices sur les perles fausses en faisant miroiter la confusion de l'art et de la nature, qui rend possible le brouillage des conditions.

Les perles qui se fabriquent à Paris sont si ingénieusement traitées, qu'elles jouent le brillant et la richesse des perles fines ; aussi sont-elles fort estimées, et on ne se fait point de scrupule de les faire entrer dans la liste des bijoux, et de les employer dans les toilettes les plus élégantes ¹²⁶¹.

On fait à Paris des perles qui imitent si bien les naturelles, et qui sont à si bon

¹²⁵⁷. STYLES (J.), « Product innovation... », art. cit., p. 126. L'auteur rappelle l'échec, dans les années 1680-1690, des premières importations de vêtements tout faits en coton, face à des consommateurs anglais attachés au lin et au chanvre (p. 136-140).

¹²⁵⁸. John Styles prend pour exemple d'acclimatation réussie l'objet, devenu ô combien essentiel dans les intérieurs britanniques : la théière en argent, et non en porcelaine comme l'était l'original chinois. Elle fut inventée puis adoptée dans les années 1660-1720 (« Product innovation... », art. cit., p. 140-147). Voir aussi BERG (M.), « Asian Luxuries and the Making of the European Consumer Revolution », dans BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century...*, op. cit., p. 228-244.

¹²⁵⁹. D'après Savary, la *qualité*, en terme de commerce, se « dit de la nature bonne ou mauvaise d'une marchandise... » (*Dictionnaire...*, op. cit., 1762). Le *Petit Robert* (éd. 1985) ajoute un sens absent des dictionnaires du XVIII^e siècle, bien qu'il soit couramment utilisé dans les annonces : « Absolument. Bonne qualité, qualité positive. [...] La qualité : la bonne qualité, l'excellence. [...] De qualité : excellent, supérieur ».

¹²⁶⁰. « FIN. [...] Qui est délié, menu en son genre. Il se dit par opposition à gros. Toile *fine*. [...] signifie aussi, très-beau dans son genre, qui n'est pas commun. [...] Des couleurs *fin* [...] signifie encore vrai, naturel, qui n'est point contrefait. Par opposition à faux. [...] Un diamant *fin*. Une pierre *fine*. [...] signifie aussi excellent dans son genre, exquis, recherché... » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1771)

¹²⁶¹. *Tablettes royales de correspondance...*, op. cit., n. p., « Perles et émail en faux ».

marché, que la plupart des femmes croient pouvoir se passer des fines ¹²⁶².

Loin de cacher la production de faux, qui n'est pas une fraude, les artisans, au contraire, en font leur publicité et la marque de leur *art*. Dans l'édition de 1762 du *Dictionnaire* de Savary, il était encore écrit à l'article « Pinchbek » : « Le détail que [je] donnerai [de sa composition] sera circonstancié, parce que jusqu'à présent le procédé en a été un mystère ». Dans le discours publicitaire des années 1770, le faux est affiché et même revendiqué comme l'égal du *naturel* : il devient synonyme de qualité, signe de prouesse et d'inventivité. Le point de vue des dictionnaires est aux antipodes. Restés sur le terrain de la morale, ils défendent le sens traditionnel, péjoratif : le faux est contraire à la vérité et désigne ce qui est altéré, contrefait, diminué.

FAUX. C'est l'opposition de vrai, contraire à la vérité. [...] se dit aussi de ce qui est altéré, supposé, falsifié [...] par opposition à naturel. Feint, contrefait. *Fausse* barbe [...] *Faux* diamant. Or *faux* [...] Dans cette acception, on le dit de toutes les choses dont on n'a que les simples apparences sans aucune réalité ¹²⁶³...

Les annonceurs n'en ont cure ; pour eux, l'imitation est définitivement virtuosité : *faux*, *fin*, *imiter* et *perfection* sont les maîtres mots de la publicité. Le vocabulaire publicitaire est en avance sur les lexiques : l'adjectif *superfin*, par exemple, qui signifie encore de nos jours, dans le langage commercial, « d'une grande finesse et d'une qualité supérieure » (*Robert*), n'existe pas encore sous ce sens dans les dictionnaires du XVIII^e siècle : « SUPERFIN [...] Terme de Tireur-d'or, qui se dit du fil d'or ou d'argent qu'ils ont fait passer par les plus petits trous de leurs filières, et qui est plus fin que le cheveu le plus délié ¹²⁶⁴ » ; mais les annonceurs l'emploient sans façon.

[Lawale, bijoutier] tient assortiment de Bijoux garnis de pierres, d'un nouveau

¹²⁶². *Almanach général des marchands...*, *op. cit.*, p. 505.

¹²⁶³. *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, souligné par moi. Le *Dictionnaire* de Savary tient le même discours : « Ce qui n'est pas véritable, qui est altéré, qui est imaginé pour tromper et pour surprendre, en diminuant le prix ou la quantité de quelque chose. Un faux poids, une fausse mesure, un faux-aunage, etc. faux or, faux-argent, fausse-monnoie. Faux-diamant. Diamant contrefait avec du verre. On le dit aussi de toutes les autres pierres factices. »

¹²⁶⁴. *Dictionnaire de Trévoux*. « Terme dont les Marchands et les Manufacturiers se servent pour exprimer superlativement la finesse d'une étoffe. Ainsi un drap, un camelot, etc. *Superfin* est celui qui est le plus fin de tous ceux qu'on puisse fabriquer, ou qui a été manufacturé avec de la laine, de la soie, ou autre matière extrêmement [*sic*] fine » (*Dictionnaire universel de commerce*).

genre, qui imitent le diamant par le brillant et la solidité ¹²⁶⁵...

[Samusseau, peintre doreur vernisseur] tient Manufacture Royale de Vernis, sur métaux, pour préserver le fer et l'acier de la rouille, les embellir et donner à des vases de tôle et de fer blanc, l'apparence de meubles précieux de la Chine ¹²⁶⁶...

[Raux, émailleur] fait et vend des yeux d'émail, qui imitent si parfaitement le naturel, qu'il est presque impossible de ne pas s'y méprendre ¹²⁶⁷.

L'émailleur Raux est annonceur depuis la première édition de l'almanach. Le texte était quasi identique en 1769 : « qu'il est presque impossible de distinguer le postiche du naturel ». En 1777, la version développe le thème de l'assimilation experte entre art et nature :

Cet ingénieux Artiste est parvenu au point d'imiter tellement la nature par la forme, la couleur et le brillant, que lorsque l'œil éteint n'est pas entièrement détruit ou déformé, celui qui le remplace, reçoit tous les mouvements du muscle, et ne permet plus de distinguer lequel des deux est affecté ¹²⁶⁸.

L'imitation est invention ; faire semblant cristallise des techniques ¹²⁶⁹. L'opinion est partagée par les consommateurs, en témoigne le succès des nouveaux matériaux prônés par les marchands : *similor, pinchbek, or moulu, tombac, cuivre doré et argenté, simili argent, straz* ¹²⁷⁰... Le poli et la coloration de certains laitons, alliages de cuivre et de zinc, permettent de les utiliser en bijouterie pour des prix bien inférieurs aux métaux précieux : l'addition de zinc, métal peu coûteux, fait passer la couleur rouge à rose or, puis au jaune vers 30 % à

¹²⁶⁵. *Almanach du Dauphin...*, *op. cit.*, 1777, n. p.

¹²⁶⁶. *Ibid.*

¹²⁶⁷. *Almanach du Dauphin...*, *op. cit.*, 1776, n. p.

¹²⁶⁸. *Almanach du Dauphin...*, *op. cit.*, 1777, n. p. Les exemples sont multiples :

Véritable Vernis Anglois du sieur Torogood [...] qui imite parfaitement la plus belle dorure sur métaux, et le plus beau noir de Chine ;

Giraud, horloger : pour les boîtes de *similor*, et faux étuis en rouge et en mate ;

Philippe, peintre en pierres : a beaucoup perfectionné les agathes herborisées de sa composition. Il en compose de couleur grise, jaunâtre, blanc de lait, qui imitent parfaitement les pierres naturelles ;

Baillet, fondeur : a trouvé l'art d'épurer le cuivre de telle manière qu'il imite l'argent à s'y méprendre ; les flambeaux, porte-huilier et autres ustensiles de cuisine qui sont fabriqués de ce métal [*sic*], sont de la meilleure forme, et du plus beau blanc...

¹²⁶⁹. L'expression est de Denis Woronoff (séminaire de recherche « Normes et produits », 9 juin 2000).

¹²⁷⁰. « SIMILOR. On nomme ainsi à Paris le zinck fondu avec le cuivre rouge, qui donne au cuivre une couleur jaune, plus ou moins foncée, selon les différentes proportions du zinck et du cuivre qu'on aura employées. *Mém. de l'Ac. des Sc.* 1742, p. 82 » (*Dictionnaire de Trévoux*).

Voir les travaux à venir de Liliane Hilaire-Pérez sur la quincaillerie et son article « Des entreprises de quincaillerie... », art. cit., dans lequel elle explique la technique du moulage à la dorure pour produire l'*ormoulu*, terme plus attractif que laiton. L. Hilaire-Pérez s'appuie sur le livre du spécialiste anglais de la question, Nicholas Goodison : *Ormoulu: The Work of Matthew Boulton*, Londres, Phaidon Press Ltd, 1974.

40 % de zinc. Le tombac est un laiton qui contient environ 20 % de zinc ; le pinchbek, du nom de l'inventeur, ou *similor*, en contient 12 à 15 % : il est largement utilisé car sa couleur est voisine de celle de l'or. Grâce à la perfection de l'imitation et à la modération des prix, le faux est à la mode, soulignent les dictionnaires spécialisés, qui rejoignent sur ce point les almanachs.

Strass. Les pierres fausses ou de composition les plus à la mode sont les Stras, nom d'un Jouaillier de notre temps, qui le premier les mit en vogue ; elles ne different des fines que par la dureté et le poids ¹²⁷¹...

Perles fausses. Ce sont des perles contrefaites auxquelles on donne une eau, ou couleur qui approche assez de celle des vraies perles. [...] on a inventé en France une manière de les faire si approchante de l'éclat et de l'eau des perles fines, que les yeux y sont trompés, et qu'il n'est guères de dames, qui ne s'en servent au défaut des vraies perles dont elles méprisent les petits colliers, et dont les gros sont quelquefois d'un trop grand prix. Le commerce de ces sortes de perles qui imitent le naturel est très-considérable à Paris ¹²⁷²...

La réunion du *fin* et du *commun*, du *nouveau* et du *vieux*, du *neuf* et du *hasard* révèle d'autres façons de souligner la variété des qualités pour attirer une clientèle large. De nombreux marchands, de secteurs variés, alimentation, habillement, papeterie..., jouent sur les différents sens de l'adjectif *fin*, opposé à *gros*, *commun*, *ordinaire* pour vanter l'excellence de leurs marchandises : confitures, dragées, liqueurs, pommades, chandelles, faïences *fines*, chocolat, vins, manchons *fins*, éponges, cartes, couleurs *très-fines*, duvet *très-fin*, chapeaux de castors, bas de soie *superfins*, etc. ¹²⁷³

¹²⁷¹.SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.* Georges Frédéric Strass (ou Stras) est un joaillier français né à Wolfisheim, près de Strasbourg (1701- ? 1773). Établi à Paris en 1724, il mit au point son procédé de fabrication des fausses pierres à partir du verre entre 1730 et 1734, date à laquelle il est nommé joaillier privilégié du roi. En 1752, il cède à G. M. Bapst, qui épouse sa nièce trois ans plus tard, l'exploitation de ces « pierres de strass ». Les joailliers du siècle précédent connaissaient déjà les pâtes de verre imitant le diamant, mais Strass perfectionna le procédé.

¹²⁷².*Encyclopédie méthodique. Commerce*, Paris, Panckoucke, 1783-1784.

« VRAY. Qui est tel qu'il doit estre, qui a toutes ses qualités essentielles à sa nature ; et il se dit par opposition à faux, à artificiel. Vray or, vray marbre. vrayes perles. vray diamant. » (*Dictionnaire de l'Académie...*, *op. cit.* ; souligné par moi)

¹²⁷³.En voici quelques exemples :

[Dessus le Moutier, faïencier] tient un magasin de Toutes sortes de Porcelaines, de belles Fayances, tant fines que communes (Thomas (M.), *Almanach des marchands*, *op. cit.*, p. 180).

[Baudouin, chapelier] fabrique et tient magasin de toutes sortes de Chapeaux de soie. [...] Il retient les vieux chapeaux, les rend comme neufs, et les retappe à la dernière perfection (*Essai sur l'Almanach général*, *op. cit.*).

[Mérigot père] Tient magasin de Livres neufs et de hasard (*Ibid.*).

Les livres de comptes, malgré un langage moins séduisant, amplifient la réalité perçue à travers les almanachs ou les dictionnaires de commerce. Chez les bijoutiers comme chez les tapissiers se mêlent matières précieuses et placages : *strase, similor, pinsebec, or moulu, doré, argenté, faux, plaqué...* À travers la multiplicité des termes employés pour qualifier les marchandises éclate la diversité des qualités : *léger, fin, neuf, (très) fort, plein, massif, (très) beau, (très) joli, (bien) bon, enrichi, riche, (très, un peu) gros, (très) petit, nouveau modèle, ancien, (très) commun, ordinaire, simple, (très) faible, peu de valeur, mauvais, vieux, de hasard, cassé, etc.* (les nuances des définitions sont notées dans le document n° 50, annexe)¹²⁷⁴. Ainsi, les marchands de la fameuse rue Saint-Honoré ou du noble faubourg, à la pointe des modes, des nouveautés et du luxe, vendent aussi du vieux, du faible, de l'usagé...? Le brouillage des qualités pose alors question.

Le boutiquier, à la croisée des marchés : troc et récupération versus nouveautés

La culture de consommation n'est pas synonyme de société de consommation. La mode et ses nouveautés sont impérieuses, l'objet, moins coûteux, n'est plus rare, il devient même cassant, mais en même temps il reste un bien précieux, souvent unique, qui ne se jette pas, qui est conservé, entretenu, échangé. Des pratiques de possession nuancées coexistent ; leur correspond une circulation plurielle des marchandises. Les almanachs, et plus encore les livres de comptes, mettent en lumière la dualité de l'objet et la polyvalence des marchands, à la fois innovateurs et conservateurs. Les boutiquiers diffusent les nouveautés mais dans le même temps ils raccommoient, récupèrent, recyclent – autant de façons d'allonger la durée de vie mais aussi de rafraîchir et de remettre au goût du jour un article démodé – et participent ainsi, à l'instar des colporteurs et des revendeurs, au vaste marché de l'occasion. Une grande part

¹²⁷⁴.Secrétaire en bois de placage ; table plaquée en mosaïque ; flambeaux de cuivre argenté ; flambeaux de cuivre, feux, cartels dorés d'or moulu ; épingles, boucles d'oreilles de nuit, pompons, colliers de chatons... *faux* ; chaîne *similor* ; paire de bracelets de *strass*... ; commode, toilette, tapis, bracelet... *d'hazard* ; bidet, écran, table de nuit, nécessaire, chaise de paille, épée... *ordinaires* ; montre *simple* ; montre d'argent, bague... *mauvaises* ; pierre, montre *faibles* (termes relevés dans les registres de ventes du tapissier Law ou du bijoutier Aubourg).

de l'activité du tapissier Law est consacrée à réparer le mobilier, à entretenir, réaménager ou rénover les intérieurs. Il loue aussi beaucoup, des lits, meubles de salon, paravents, lustres, etc., au mois, à l'année, pour une soirée ¹²⁷⁵... De son côté, le bijoutier Aubourg *raccommode* ou *fait accommoder* (des montres, boîtes, bagues, épées...), *remonte* (ou *fait remonter*), *fait refaire*, *fait mettre*, *nettoie*, *refait*, *change*, *remet à neuf*. Il invente aussi : « une paire de bracelet de jargon 120, les perles pour les bracelets 16, la composition 3, aussi monté une bague fausse en or 12 », « boucles d'oreilles de gros brillans montés en choux 3 100 », « souvenir d'or émaillé ... convenu qu'il l'enrichiroit ». Les marchands échangent des articles à *la dernière mode* comme *de hasard*. Jouer sur les deux tableaux est une pratique courante.

[Bonnein, mercier] vend, achete et troque toutes sortes de Marchandises de Mercerie, Quincaillerie, comme Bijoux en or et argent. Cannes. Epées. Parasols, etc. Il reprend les vieux Galons, Perles et Diamans, et entreprend toutes sortes de raccommodages en ce genre ¹²⁷⁶.

[Languineux, tapissier] fait, vend, loue, troque, achete et tient Magasin de toutes sortes de Meubles, tant neufs que de rencontre ¹²⁷⁷...

Le marché de l'occasion, dans le sillage des études sur la consommation, a été bien étudié ¹²⁷⁸. Toutefois, l'accent a été mis sur les colporteurs et le secteur

¹²⁷⁵. *Avoir réparé, raccommodé, refait, rendu solide, repoli, verni ou replaqué à neuf, avivé, mis en couleur, blanchi, recousu, recouvert, regarni, remplacé, défait, dédoré, démonté, détendu...* Voir pour plus de détail : « Spécialiste généraliste, novateur conservateur ?... », *Recueil d'articles, op. cit.*

¹²⁷⁶. Thomas (M.), *Almanach des marchands, op. cit.*, p. 160.

Cossart, tabletier : « fait toutes sortes de Doublures d'écaille et demi-écaille pour les boîtes de carton [...]. Il double aussi toutes sortes de Boîtes d'argent et de nacre en écaille, et fait toutes sortes de raccommodages. Il donne avis qu'il achete les poudres et rognures d'écaille en gros et en détail » (*Ibid.*, p. 177.) Néant, boursier : « fait et vend toutes sortes de bourses neuves, échange et raccommode les vieilles » (*Almanach du Dauphin, op. cit.*, 1776.)

Les almanachs témoignent du continuel travail d'entretien assuré par les boutiquiers, spécialement dans le secteur du vêtement et de ses accessoires : blanchissage, dégraissage, teinture... à neuf.

¹²⁷⁷. Thomas (M.), *Almanach des marchands, op. cit.*, p. 202.

¹²⁷⁸. Voir FONTAINE (L.), *Le Voyage et la mémoire : colporteurs de l'Oisans au XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984 ; Id., *Histoire du colportage...*, *op. cit.* ; Id., « Le colportage et la diffusion des "galanteries" et "nouveau-tés" », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles...*, *op. cit.*, p. 91-109 ; Id., « The Circulation of Luxury Goods in Eighteenth-Century Paris: Social Redistribution and an Alternative Currency », dans BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century...*, *op. cit.*, p. 89-102 ; LEMIRE (B.), « Developing Consumerism and the Ready-made Clothing Trade in Britain, 1750-1800 », *Textile History*, vol. 15 (1), 1984, p. 21-44 ; Id., « Consumerism in Preindustrial and Early Industrial England: The Trade in Secondhand Clothes », *Journal of British Studies*, vol. 27, janvier 1988, p. 1-24 ; Id., « The Theft of Clothes... », art. cit., p. 255-276 ; Id., « Peddling Fashion: Salesmen, Pawnbrokers, Tailors, Thieves and the Second-hand Clothes Trade in England, c. 1700-1800 », *Textile History*, vol. 22 (1), 1991, p. 67-82 ; Id., « Second-hand beaux and 'red-armed

du vêtement, laissant dans l'ombre les boutiquiers et le luxe. L'active présence de ces derniers repose sur des pratiques ancestrales et largement partagées : la revente et le troc. Elles ont toutefois des retentissements inédits car il s'agit d'un secteur de pointe, caractérisé par une clientèle aristocratique et des objets d'une haute valeur matérielle et/ou symbolique, bijoux, argenterie, mobilier, bibelots... C'est ainsi que des pratiques anciennes, voire archaïques, contribuent à l'expansion d'un marché nouveau, le demi-luxe, sans lequel ne peut se comprendre l'explosion des consommations. Ce qu'il faut saisir, c'est le lien entre la circulation des objets, les pratiques de vente et la culture de consommation.

Partons du livre d'achats d'Aubourg ¹²⁷⁹ : quels objets acquiert le boutiquier ? Des chaînes, montres, cannes, bagues, bracelets, boutons, boucles, étuis, boîtes, cordons... : les marchandises habituelles d'un bijoutier. Ce qui frappe, en revanche, est la fréquence des qualificatifs dévalorisants, les termes laudatifs allant de soi (*riche, massif, beau et fort* sont les plus fréquents) : bague de *mauvais* brillant, chaîne *mauvaise*, *mauvais* brillants jaunes ¹²⁸⁰, bagues de *peu de valeur*, bague d'agate et boîte d'or *cassées*, cannes et montres *très faibles*, *vieux* souvenir garni en or, *vieille* clé, *vieille* pendule, *vieille* argenterie, breloques en *mauvais état* ou *mauvaises*, breloques de *mauvais* or, bague verte entourée de

belles' : conflict and the creation of fashions in England, c. 1660-1800 », *Continuity and change*, vol. 15, 2000, p. 391-417 ; DECEULAER (H.), « Second Hand Dealers in the Early Modern Low Countries: Institutions, Markets and Practices », communication au colloque international « Les circulations des objets d'occasion », Florence, Institut universitaire européen, 17-20 octobre 2002, à paraître dans FONTAINE (L.), éd., *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Longham, Oxford ; ALLERSTON (P.), « Le marché de l'occasion à Venise aux XVI^e-XVII^e siècles », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles...*, *op. cit.*, p. 15-29 ; Id., *The Market in Second-hand Clothes and Furnishings in Venice, c. 1500-c. 1650*, thèse dactylographiée, Florence, Institut universitaire européen, 1996 ; COQUERY (N.), « Crédit, troc, diffusion : les comptes de deux boutiquiers parisiens à la fin du XVIII^e siècle », communication au colloque international « La circulation des objets d'occasion », *op. cit.* ; Id., « The Language of Success: Marketing and Distributing Semi-Luxury Goods in Eighteenth-Century Paris », *Journal of Design History*, vol. 17, n° 1, 2004, p. 71-89, Special Issue: *Disseminating Design: The French Connection*. Sur le vêtement d'occasion à Paris au XIX^e siècle et le commerce en boutique, voir CHARPY (M.), « Formes et échelles du commerce d'occasion au XIX^e siècle. L'exemple du vêtement à Paris », *Revue d'histoire du XIX^e siècle, Varia*, n° 24, 2002.

¹²⁷⁹. Voir la présentation du livre et des fournisseurs aux chapitres 6 (la géographie) et 7 (les rythmes).

¹²⁸⁰. Le diamant est la « plus dure, la plus brillante et la plus précieuse de toutes les pierreries. [...] trois choses font estimer le diamant, son éclat ou lustre qu'on nomme son eau, son poids ou sa grandeur, et sa dureté. Sa couleur la plus parfaite c'est le blanc. Il faut qu'il soit espais, carré, et haut de biseau. Ses défauts sont d'être glaceux, sourd, et remply de sable rouge, ou de tirer sur l'azur ou le jaune brun. » (*Furetière*)

pierres faibles, mauvais saphir, montres d'argent très communes, etc. Le boutiquier achète donc un bon nombre d'objets usagés, voire détériorés. Les vendeurs, mal connus faute de précision, sont des professionnels, la plupart courtiers, mais plus souvent des particuliers en quête de liquidités qui vendent leurs bijoux car le bijoutier les paie rubis sur l'ongle (voir *chapitre 7*)¹²⁸¹. Le registre mentionne également quelques ventes¹²⁸². Le bijoutier récupère le métal précieux et le refond pour l'une de ses *compositions* à la mode du jour, ou bien revend l'objet après rénovation. Voilà qui explique la présence des marchandises d'*hasard, vieilles, faibles* ou *mauvaises*, notées dans les livres de ventes ou de conditions.

Mais la recherche de liquidités n'explique pas tout : à la fin du XVIII^e siècle, comme l'avait remarqué déjà Jean Meuvret pour le XVI^e siècle, les marchandises continuent de servir de moyens de paiement ou de gages au crédit¹²⁸³. Le boutiquier accepte d'être payé en partie par troc et, de fait, la plupart des paiements sont mixtes, argent et billet, voire troc.

Le bijoutier : acompte 144 et une grosse montre d'or de Genève unie 96 ; repris en troc une montre d'or de Genève 120 ; ayant reçu 9 d'argent et 9 en vieille boucle ; pris en trocq une bague de rose ; une paire de bracelet d'or 192, j'ai repris les vieux 62 ; j'ai repris pour 55 de vieux ambre ; paire de boucles d'argent 28, repris les siennes 9 ; repris en échange une montre d'or unie à répétition pour 300 ; acompte une montre d'or de Paris unie que j'ai repris pour 216 ; j'ai pris une paire d'aiguilles pour 50 livres¹²⁸⁴...

Le tapissier : par argent en à compte 72, chiffonnière ronde plaquée... 30 ; en argent 288 et une commode... pour la valeur de 192 ; en à compte sur les fournitures 60, un morceau de glace 10 ; soldé par 78 livres en argent le surplus par un vieux nécessaire ; reçu pour solde 120 et 240 en un secrétaire que j'ai repris ; avoir en à compte deux feux à la moderne... 21 ; avoir... petit feu à roccaille et chevaux de cuivre doré d'or de feuille... 24 ; pour solde des fournitures... un secrétaire... 80, et en

¹²⁸¹. Ce sont un marquis, une marquise, un chevalier, un abbé, un officier des mousquetaires, un pelletier fourreur, deux merciers, un chirurgien-accoucheur...

¹²⁸². Le registre d'achats relève une vingtaine de ventes : celle de Mme de Lanjac, quatre à l'hôtel d'Aligre ; les autres sont notées sans précision (« une vente »). Sur l'importance des ventes dans la constitution des stocks des marchands, voir GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 295-299.

¹²⁸³. Voir MEUVRET (J.), « Circulation monétaire... », art. cit.

¹²⁸⁴. Extrait du *livre de ce qu'on nous doit*, D5B6 2151.

La pratique est identique chez les plus grands merciers : « une montre émaillée... 4 400 avoir, à compte, une montre et chaîne garnie de diamants... 2 500, une partie de bagues en diamants pour 1 680... » (facture de Granchez à la duchesse de Fitz-James, 23 décembre 1778, A. N., T 186/50).

espèces 84 ; avoir... en cinq anciens fauteuils couverts de mauvaise tapisserie ; avoir... par argent 96, un pupitre en musique de bois d'acajou 24 ; avoir de 2 718 livres... trois mandats à mon ordre [...], en espèces 21, dix neuf pièces de tapisserie et onze morceaux 259, déduction sur la totalité de fourniture 38 ¹²⁸⁵...

La pratique, communément admise, reste vivace ; les dictionnaires, littéraires ou spécialisés, ne marquent aucune répugnance face au troc, synonyme d'échange non monétarisé (voir document n° 50, annexe) ¹²⁸⁶. L'usage touche particulièrement l'aristocratie, grande consommatrice et du coup grande pourvoyeuse d'objets de luxe. Parmi les clients du bijoutier qui pratiquent le troc, citons le chevalier Dorat, le comte de Strogonoff, le marquis de Tonnerre, M. de Tramolière..., parmi ceux de Law, les chevaliers d'Argenteuil, de Villebois et Dourdan, les comtesses d'Aumale et de Larboust, M. Barthouilh, commandant du Louvre, M. Bertin de Blagny, trésorier général des parties casuelles et conseiller d'État, M. de Grandmaison, M. de Lamillière, la marquise de Pezé, le marquis de la Salle, M. Savalette de Lange, garde du trésor royal... Les nobles provinciaux participent au processus car le marché de seconde main permet à la petite noblesse de répondre aux exigences de la consommation distinctive tout en limitant ses dépenses ¹²⁸⁷. Ceci dit, la pratique du troc n'est pas réservée aux nobles ¹²⁸⁸ ni à l'échange de vieux contre du neuf ; ce peut être aussi pour le boutiquier une façon d'alléger son loyer ou de se fournir en cidre ¹²⁸⁹... Pour le noble, *fashion victim* à l'affût des nouveautés, le troc est un moyen de payer en

¹²⁸⁵. Livres de ventes de Law (D5B6 3066 et 3451).

¹²⁸⁶. « Echange d'une chose contre une autre. Un Marchand dit qu'il a troqué une marchandise contre une autre, pour dire qu'il n'a point déboursé d'argent, qu'il ne s'est donné que des marchandises de part et d'autre... » (SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*).

¹²⁸⁷. PIETRI (V.), « L'usage de l'usé : pratiques de récupération et échanges monétisés dans la noblesse de province au XVII^e siècle », communication à la conférence « Les circulations des objets d'occasion », *op. cit.*

¹²⁸⁸. « démonté et reposé les glaces de deux cheminées... soldé par 9 livres en argent et pareille valeur en une mauvaise table de jeux », Mme Potdevin (D5B6/3066). Noël, un avocat, paie « tant en argent qu'en effets » (D5B6/3451), etc. Les articles délaissés au tapissier sont notés sous forme d'*avoirs* dans le livre de ventes ; ils ne correspondent pas forcément à un achat simultané.

¹²⁸⁹. « petite montre d'or [...], double boîte d'or, cordon de chevalier [...] à déduire sur chaque terme, savoir 148 sur celui de janvier, 100 sur les suivants jusqu'à définition du paiement... » ; « chaîne d'or [...] pris fait a me fournir en eschanje 4 poison [sic] de cidre... » (Aubourg, *livre de ce qu'on nous doit*, D5B6 2151).

Voir aussi SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, « Second-Hand and Recycled Goods », p. 32-33.

se débarrassant d'un produit ancien, périmé (*vieux, mauvais*) ou qui a cessé de plaire. C'est un moyen commode d'échanger du vieux contre du neuf en limitant les débours ¹²⁹⁰. Pour le marchand, c'est une façon économique de s'approvisionner et de répondre à une demande plurielle. Le troc, forme particulière de redistribution due à la surconsommation holiste et aux modes de paiement de l'époque, alimente le marché de l'occasion « de luxe ». Il permet aux Parisiens moins fortunés de suivre l'évolution du goût : les nouveautés, qui dès lors ne le sont plus tout à fait, se diffusent aussi par ricochet. « Il n'y a [...] pas d'histoire simple et linéaire du développement des marchés. Ici le traditionnel, l'archaïque, le moderne, le très moderne se côtoient ¹²⁹¹. » Ces pratiques soulignent la flexibilité d'un marché qui autorise, parallèlement aux innovations comptables ou techniques, comme l'extension des banques, de la partie double, de la production..., les archaïsmes comme les paiements en nature ; elles marquent aussi l'attention des entrepreneurs aux consommateurs ¹²⁹². L'échange de nouveaux et d'anciens biens stimule la production et la circulation grâce au marchand ou l'artisan qui, tel l'orfèvre, l'horloger, etc., accepte d'être payé pour les marchandises neuves qu'il vend par des vêtements ou des produits usagés. L'opération de troc, qui implique la revente, étend le pouvoir d'achat de la population en lui permettant d'accéder à des biens inaccessibles sans ce biais. Le processus associe une vieille tradition à l'innovation : le paiement en nature élargit le choix et la sélection des biens, et convie un plus grand nombre de consommateurs à participer au marché. La pratique du troc

¹²⁹⁰.Barthouilh paie une partie de ses achats au tapissier en marchandises (*Extrait de la vente au crédit, AVOIR*) : « encrés et sabliés de cuivre 12, trictrac en bois de palisante, du prix de 21, vieux feu à trois branches en fer, estimé avec pelle et pincette... 12, un bureau 48, deux paires de flambeaux tige à poire surdorés à 150, la paire 300 ». Le vicomte de Carvoisin agit de la même façon : « cinq glaces nues de différentes mesures 707 livres, une paire de flambeaux dorés d'or moulu 168 livres et 48 livres en or » ; le comte de Coucy également : « chaise percée garnie en canne et de son pot-à-œil de fayence 18, marbre de secrétaire en armoire [...], avec un lit de sangle [...] 14, armoire [...] de bois de plaquage, estimée 120, petit feu à rocailles et chevaux de cuivre doré d'or de feuille 24, commode en noyer et une chiffonnière de plaquage, estimées 105 ». (extraits des livres de ventes de Law).

Il en va de même pour les clients du bijoutier : « montre d'or de couleur de Paris... 252 reçu en troc une montre d'or de 186 » ; « doit restant d'une bague de brillant de 456, pris en trocq une bague de rose pour 144 » , etc.

¹²⁹¹.BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, op. cit., t. 2, p. 12.

¹²⁹².LEMIRE (B.), « Peddling Fashion... », art. cit., p. 67-68 ; l'auteur cite à l'appui la phrase de F. Braudel (p. 67).

développe de nouvelles manières de consommer et soutient la diffusion de modes populaires, si bien que la demande en produits de seconde main concerne un secteur aussi important que celui des nouveautés ¹²⁹³. Le même phénomène d'élargissement du marché peut être observé avec le vol de vêtements et la revente qui s'ensuit ¹²⁹⁴. Le renouvellement des objets, à des niveaux variés de la société, engage un réseau complexe de colporteurs, revendeurs, boutiquiers et manufacturiers, stimule les échanges et la production, mais en même temps, la coexistence du neuf et du vieux sur le marché provoque des tensions. Si l'on considère les circuits organisés dans le cadre des métiers corporés, comment se fait le partage du *hasard* et de l'*usagé* entre les 700 fripiers parisiens, dont c'est par statut le fonds de commerce même s'ils ont gagné une fraction du marché du neuf, et les divers boutiquiers et artisans, beaucoup plus nombreux, tailleurs, merciers, tapissiers, menuisiers..., qui concurrencent la part de marché des premiers en diffusant à la fois du neuf et du vieux ? Quel est le rôle des uns et des autres dans les ventes aux enchères ? Bref, comment s'expriment les rapports de force entre marchands pour la conquête d'un marché ambivalent ? La réunion des fripiers et des tailleurs en 1776 résout une partie de la question puisqu'il met fin à une rivalité pluriséculaire en effaçant la frontière réglementaire qui séparait le neuf et l'usé ; seuls les brocanteurs et les revendeuses ont interdiction de toucher au neuf ¹²⁹⁵. Et dans la boutique même, comment évolue l'équilibre entre les deux types de qualité avec la tendance à la dépréciation du vieux, liée à l'accélération des modes et à

¹²⁹³. *Ibid.*, p. 67-76. Voir aussi Id., « Consumerism in Preindustrial and Early Industrial England... », art. cit., p. 2 : « Un nombre incalculable d'hommes et de femmes britanniques assouvissaient habituellement leurs besoins et envies en achetant des marchandises usagées. La demande, en Grande-Bretagne, était doublement arrimée... » (« British men and women, in an incalculably large number, routinely assuaged their needs and wants with the purchase of used merchandise. Demand in Britain was two tiered... »)

¹²⁹⁴. ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, chapitre XII : « Du vol à la revente, un autre aspect de la diffusion des vêtements », p. 313-345 ; LEMIRE (B.), « Peddling Fashion... », art. cit., p. 78-79. Voir également son article sur le vol de vêtement et le développement de la consommation populaire : « The Theft of Clothes and Popular Consumerism... », *op. cit.* Sur la récupération des déchets, voir HILAIRE-PÉREZ (L.), « Le vol de déchets dans l'industrie en France et en Angleterre au XVIII^e siècle. Jalons pour une histoire comparée de l'*embezzlement* », dans GARNOT (B.), dir., *La petite délinquance du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, p. 281-308, et la bibliographie indiquée en notes.

¹²⁹⁵. Voir ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 328 *sqq.* sur la friperie.

L'obsolescence nouvelle des objets ?

Ce que divulguent les registres d'un tapissier et d'un bijoutier à la mode, c'est qu'à l'instar des vêtements, les chiffonniers, les flambeaux, les bijoux et les breloques passent de main en main, par leur intermédiaire, et participent aussi fortement que les premiers aux transformations de la consommation. Ils révèlent non seulement l'amalgame des qualités et des désirs, mais aussi, jusqu'à un certain point, celui des conditions : dans la boutique, l'improbable équation nouveautés-classes supérieures, occasion-classes inférieures vole en éclat. Comme le note Daniel Roche à propos du vêtement, entre boutique et revente, la perméabilité est une constante des marchés et des pratiques ¹²⁹⁶.

La valorisation de l'*ancien* : poteries à la mode étrusque et laque japonais

Qui dit occasion ne signifie pas, surtout dans les secteurs considérés, tapisserie et bijouterie, objet de peu de qualité ou sans valeur, acquis par les moins riches ¹²⁹⁷. Inversement, qui dit nouveauté n'implique pas nécessairement rareté, prix élevé, élites. Le neuf et l'usé s'entremêlent : l'occasion est assimilée par les fripiers de luxe à la curiosité, à la qualité, à la mode. L'ancien, quel qu'il soit, meuble, bijou, vaisselle, vêtement..., acquiert de la valeur. Le mouvement, qui ne s'est jamais démenti depuis lors, démarre au XVIII^e siècle.

[Dessenis, marchand de modes] Tient Dentelles, Mousselines et Marchandises d'occasion des plus à la mode, et à juste prix ¹²⁹⁸.

[Flandin, faïencier, *A la prospérité du commerce*] Tient magasin de cristaux, porcelaines, fayence et verreries [...] il se charge aussi de faire vendre les marchandises d'occasion pourvu qu'elles ne soient point gâtées et qu'elles soient d'un prix un peu considérable, comme vases, groupes, pendules et figures de tous métaux...

Magasin et assortiment considérable de plats, assiettes et vases d'ancienne porcelaine de Saxe, du Japon et autres effets en bronze dorés d'or moulu, rares, curieux et

¹²⁹⁶. « Les deux types de commerces et de consommations sont imbriqués dans l'espace comme dans les comportements sociaux et sans solution de continuité. » (ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, op. cit., p. 315.)

¹²⁹⁷. Une paire de boucles d'oreilles *de mauvaise rose* coûte tout de même 450 livres... (Aubourg, livre de ventes, 1775.)

¹²⁹⁸. Arch. de Paris, fonds privés « départementaux », D 43 Z/1, « Publicité commerciale, 1680-1822 », vol. 1.

précieux en différens genres de hazard, chez le sieur Delpeche [faïencier] ¹²⁹⁹.

Les aristocrates ne dédaignent pas les *curiosités* de prix diffusées par les fripiers : le duc de La Trémouille achète à Cresson, qui « tient Magasin de Marchandises d'occasion », une pendule dorée d'or moulu 396 livres ¹³⁰⁰. Brouillant la frontière entre le neuf et l'ancien, entre l'occasion et le luxe, la *curiosité* devient un marché où, parmi d'autres intermédiaires, les collectionneurs jouent le rôle de fournisseurs de fripiers mais aussi de marchands d'art qui tiennent le haut du pavé, les Gersaint, Lazare Duvaux, Poirier et Daguerre ¹³⁰¹... Entre amateurs, entre marchands, circuits parallèles, le troc reste un moyen d'échange habituel. Furetière, toujours vif, pointe le phénomène : « Les curieux font le commerce de leurs bijoux et tableaux moins en argent, qu'en troc ». Savary utilise le terme *brocanter* pour désigner l'échange des objets de curiosité ¹³⁰². Le développement du marché de la curiosité a des incidences sur le prix des choses, dans ses deux sens. Le *vieux* « ne vaut plus rien » (Furetière) mais l'*ancien*, « qui est depuis long-temps, ou qui a été autrefois », faux ou vrai, prend de la valeur ¹³⁰³. Deux exemples permettent d'approfondir la question : le goût pour l'art antique et pour les chinoiseries.

¹²⁹⁹. *Almanach du Dauphin, op. cit.*, 1777.

¹³⁰⁰. Cresson, *brocanteur*, « A la bonne foy », est installé rue de Viarmes, « à la nouvelle halle » (A. N., T 1051/42).

¹³⁰¹. GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.* : « Les achats auprès de collectionneurs et de marchands », p. 299-300.

Sur le marché de l'art, outre les travaux de G. Glorieux et de C. Sargentson, voir, parmi une riche bibliographie, VERLET (P.), « Le commerce des objets d'arts et les marchands-merciers à Paris au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 1, janvier-mars 1958, p. 10-29 ; POMIAN (K.), *Collectionneurs, amateurs et curieux...*, *op. cit.* ; SCHNAPPER (A.), *Le géant, la licorne, la tulipe. Collections françaises au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1988 ; GUICHARD (C.), *Les amateurs d'art à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 2005 ; BERMINGHAM (A.), BREWER (J.), *The Consumption of Culture 1600-1800*, Londres, Routledge, 1995 ; NORTH (M.), ORMROD (D.), éd., *Art Markets in Europe, 1400-1800*, Aldershot, Ashgate, 1998.

¹³⁰². « Ce terme, qui n'est gueres en usage que dans Paris, et particulièrement chez les Curieux et les Peintres, ou parmi quelques Marchands Merciers, signifie, acheter, revendre, ou troquer des tableaux, des cabinets, des bureaux, des bronzes, des tables et figures de marbre, des porcelaines, des pendules, des tapisseries, des paravens, et autres semblables marchandises, meubles, ou curiosités. » (SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, éd. 1761, t. I, p. 1118.)

¹³⁰³. Voir VICKERS (M.), « Value and simplicity: eighteenth-century taste and the study of greek vases », *Past & Present*, n° 116, août 1987, p. 98-137. Dans un premier temps, Michael Vickers étudie comment la collection du célèbre antiquaire William Hamilton, qui occasionna la première grande vente de vases grecs, finalement achetée par le British Museum en 1772 pour 8 000 guinées, a été valorisée par une campagne orchestrée par le baron Pierre d'Hancarville. Ce dernier publia, à partir de 1768, la *Collection of Etruscan, Greek and Roman Antiquities from the Cabinet of the Hon. W. Hamilton...* (4 volumes), avec des commentaires (historiquement douteux) destinés à faire monter les prix (p. 104-114).

Dwight Robinson a montré le lien entre le développement économique et les changements du goût en étudiant les facettes, philosophique, artistique, archéologique et commerciale, du « mirage antique ». Il use d'une formule choc pour décrire le processus : « La machine à vapeur et l'hellénisme ont transformé la vie anglaise presque exactement au même moment ¹³⁰⁴. » En Angleterre, le mirage antique (*Greek Revival*) démarre avec les fouilles d'Herculanum (1738), de Pompéi (1748) et les œuvres de l'historien d'art et archéologue allemand Johann Winckelmann (1717-1768) ¹³⁰⁵. Initié par ce dernier, continué par l'antiquaire Hamilton, l'engouement pour l'Antiquité déborda sur le terrain économique par l'entremise du manufacturier Wedgwood, rapidement imité par ses concurrents ¹³⁰⁶. À partir des années 1770, les poteries à la mode *étrusque* envahirent le marché britannique. L'ingénieux entrepreneur ne fut pas le seul à mêler esthétique, technique et marketing ¹³⁰⁷. Les boutiquiers parisiens participent eux aussi du mouvement : au milieu des années 1770, le bijoutier Aubourg vend des boîtes d'or à la grecque, le marchand de meubles Héricourt *une très jolie commode à la grecque*, Law « une paire de girandoles à groupes de deux figures en couleur antique à trois lumières le tout de cuivre doré d'or moulu 900 ¹³⁰⁸ », etc.

Le goût pour les chinoiseries et les japonaiseries offre une autre illustration

¹³⁰⁴.ROBINSON (D. E.), « The Styling and Transmission of Fashions Historically Considered. Winckelmann, Hamilton and Wedgwood in the "Greek Revival" », *The Journal of Economic History*, vol. XX, n° 2, juin 1960, p. 577 : « The steam engine and Hellenism transformed English life at almost exactly the same time ». Voir aussi VICKERS (M.), « Value and simplicity... », *op. cit.* POMMIER (E.), « Winckelmann et la vision de l'Antiquité classique dans la France des Lumières et de la Révolution », *Revue de l'art*, n° 83, 1989, p. 9-20, aborde la question d'un point de vue culturel et politique.

¹³⁰⁵. Voir les *Pensées sur l'imitation des œuvres d'art grecques dans la sculpture et la peinture* (publié en allemand en 1755), *l'Histoire de l'art dans l'Antiquité* (1764, trad. 1766). Pour la France, voir CHOAY (F.), *L'allégorie du patrimoine*, *op. cit.*, chapitre II : « Le temps des antiquaires... », p. 51-75. En 1752, le comte de Caylus commence à Paris la publication de sa collection de pièces antiques, qui préconise l'étude minutieuse des objets, *Recueil des antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, romaines et gauloises*, 7 vol. Les *Antiquités étrusques* de William Hamilton sont publiées en 1766 et 1767.

¹³⁰⁶. Voir l'article déjà cité de MCKENDRICK (N.), « Josiah Wedgwood... », publié la même année, 1960, que celui de D. E. Robinson.

¹³⁰⁷. Voir en particulier, BERG (M.), « Inventors of the World of Goods », art. cit., spécialement les pages consacrées à James Bisset, à la fois petit entrepreneur, manufacturier, collectionneur de curiosités, connaisseur d'antiquités et de peinture, p. 28-37 ; HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs... », art. cit., p. 205 *sqq.*

¹³⁰⁸. Facture de Héricourt au duc de La Trémoille, 15 avril 1777, A. N., T 1051/42 ; Law, pour Dudieu de Granfor de L'Isle, 26 septembre 1785 (D5B6/3451).

de l'interaction entre style et économie, où l'*ancien* entre en jeu d'une manière différente. La porcelaine, le laque, tout en suscitant une extraordinaire production de nouveautés et d'inventions grâce à l'essor de la mode *chinoise* – papiers peints, paravents, cabarets et plateaux, vernis... *de la Chine*, meubles, boîtes, tabatières... en laque – désignent des biens dont l'ancienneté et la rareté font aussi la valeur ¹³⁰⁹. Le laque connaît une vogue grandissante jusqu'à devenir au milieu du siècle objet de collection. Les premières pièces arrivèrent à Paris au début du XVII^e siècle mais les importations restèrent longtemps faibles. Avec les porcelaines, massivement importées et d'un prix moins élevé, les produits chinois sont beaucoup plus présents sur les marchés européens ; aussi le laque anime-t-il un marché marginal, moins rentable pour les armateurs que les soieries, le thé ou les porcelaines. Dans le dernier tiers du XVII^e siècle, le coût élevé et la qualité médiocre des laques japonais destinés à l'exportation provoqua l'arrêt des achats par les compagnies commerciales. Mais face à une demande croissante, puisque les Européens se plaisent à orner de laque les lambris de leur salon *chinois*, les compagnies se tournèrent vers le marché chinois qui offrait des prix modérés. Pour augmenter la production, les artistes simplifièrent les techniques de fabrication au détriment de la qualité ¹³¹⁰. Le développement des meubles en laque au XVIII^e siècle tient au changement de statut de l'objet : le meuble de la Chine, de meuble utilitaire, même prestigieux, devient alors pièce de collection. Les meubles passés de mode, cabinets, coffres et paravents, sont dépecés pour en récupérer les plus beaux panneaux de laque, qui sont replaqués sur les meubles à la mode, commodes, bureaux, secrétaires, ou revendus comme pièces de collection ¹³¹¹. Très tôt, les marchands européens

¹³⁰⁹. WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien en laque au XVIII^e siècle*, op. cit. La thèse a été publiée : *Le meuble français en laque au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Éd. Racine, et Paris, Éd. de l'Amateur, 2000. L'historien belge observe les circuits commerciaux et leurs acteurs, les artisans, les techniques et les inventions, les évolutions du goût.

¹³¹⁰. Comme au Japon, un double marché coexiste en Chine : intérieur, de bonne qualité, et extérieur, de qualité médiocre. Dès 1670, les Hollandais se tournèrent vers les laques de Chine, ce qui entraîna le décollage de la production.

¹³¹¹. « L'idée de dépecer de précieux coffres japonais ou chinois pour orner des meubles de goût rocaille était une folie ruineuse dont l'initiative revenait aux grands marchands merciers parisiens comme Gersaint, Lazare Duvaux, mais aussi Hébert, Darnault, Julliot, Poirier et Daguerre. » (GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, op. cit., p. 276.)

ont fait la différence entre laques ancien, japonais, cher, rare, et nouveau, forcément chinois, bon marché et de qualité médiocre ¹³¹². Parmi toutes les *chinoiseries* et autres *indienneries*, porcelaine, tissu, thé..., qui devinrent au cours du XVIII^e siècle des marchandises de demi-luxe, voire des produits usuels, le laque japonais est resté un bien luxueux, animant un marché privilégié, tant pour les consommateurs, la cour, l'aristocratie, les riches collectionneurs, que pour les marchands et les artisans, les plus grands merciers, ébénistes et vernisseurs de la capitale. Gersaint ajoute dans un de ses catalogues, en 1745 : « Le lacq est encore une sorte de curiosité peu connue et par conséquent aussi peu générale. Les morceaux de choix sont [...] extrêmement rares à trouver, particulièrement quand ils sont anciens. Ils sont quelquefois portés à des prix qui étonnent, même en Hollande ¹³¹³ ». À ses yeux, le laque de Chine « n'a pour [les connaisseurs] aucun attrait ¹³¹⁴ ». Il en donne les raisons dans un autre catalogue (1748) : l'ancien a une « dureté comparable au métal » et une durée de vie infinie, le nouveau est tendre et fragile ¹³¹⁵.

Le jeu des qualités touche à tous les objets, à toutes les matières... Aussi est-il difficile de distinguer dans les inventaires des stocks des merciers ou ébénistes entre meubles anciens, d'occasion, récents et neufs. Les prix sont à eux seuls d'un faible secours car, comme les vêtements, les meubles d'occasion ou remis à la mode, *plaqués, garnis de fontes dorées d'or moulu, de fontes en couleur...*, les bagues ou les montres *anciennes* ou *d'hasard*, peuvent valoir plus cher que les neufs ¹³¹⁶. Voici quelques prix comparés d'objets neufs ou de *hasard*, extraits des livres du tapissier et du bijoutier :

¹³¹² William Dampnier déclare, en 1697, que la laque du Japon « est appréciée comme étant la meilleure au monde. » Quelques années plus tard, le marchand Lorenz Lange renchérit : « les plus beaux meubles de vernis viennent du Japon, et sont de contrebande en Chine » (cités par WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien...*, *op. cit.*).

¹³¹³ Préface du catalogue du chevalier de la Roque, 1745, p. 95, cité par WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien...*, *op. cit.* et par GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 274.

¹³¹⁴ Préface d'un catalogue de vente, 1748, extrait cité par WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien...*, *op. cit.*

¹³¹⁵ Extrait cité par WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien...*, *op. cit.* Watin, l'un des grands vernisseurs parisiens, l'explique à son tour dans son *Art du peintre, doreur, vernisseur...* (1773) : c'est le manque de soin des pièces achetées car les Chinois n'ont pu percer le secret du vernis transparent comme de l'eau. À l'extrême fin du siècle, la dévalorisation du laque chinois est toujours vivace : un catalogue de vente de 1791 souligne que le vernis de la Chine « tire sur un jaune peu agréable ».

¹³¹⁶ Voir ROCHE (D.), *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 340, à propos de la friperie.

miroir de toilette 3, miroir de toilette d'hasard 21
 commode en bois de noyer 21, commode d'hasard plaquée en bois d'olivier 23,
 commode d'hasard en bois de placage à deux grands tiroirs garni de cadres et jutes
 de cuivre doré d'or moulu avec son marbre 115
 toilette de bois de noyer 22, toilette d'hasard en bois de noyer 28
 paire de bras à deux branches cuivre en couleur 23, paire de bras d'hasard à deux
 branches de cuivre d'orrés d'or moulüe 54.

Mais il n'en va de même avec le faux, qui reste moins cher que le vrai...

saint-esprit de rose 216, saint-esprit de brillant dont la pierre est jaune du milieu
 234, saint-esprit de brillant 450, saint-esprit faux 16.

Les nuances de la culture de consommation

La diversité et la multiplicité des biens présents dans la boutique de luxe et de demi-luxe atténuent les distinctions dans les modes de consommation : à la variété des objets et des prix correspond une clientèle élargie. Guillaume Glorieux et Carolyn Sargentson ont montré la prodigieuse hétérogénéité des centaines d'objets entassés dans les boutiques des grands merciers parisiens : objets de bronze et de cristal, meubles, porcelaines, sculptures, tableaux, pendules... L'inventaire de Gersaint, en 1750, recense environ 3 000 pièces de porcelaine, soit plus d'une trentaine de types d'objets, utilitaires ou décoratifs, des laques et meubles de laque, des éventails, du thé, des coquilles et autres curiosités naturelles, des tableaux, dessins et gravures, des articles de mercerie, des tissus. Parmi les articles *de la Chine*, figurent des biens de consommation assez courante et d'estimations peu élevées, 6 livres en moyenne la pièce : pagodes et magots, porcelaines utilitaires comme boîtes à sucre, pots à lait, vases, pots de chambre... S'y ajoutent des objets de prix, comme les cabarets, services à thé, café ou chocolat en porcelaine, présentés sur un plateau de laque verni noir ou rouge, prisés une centaine de livres, des meubles de laque, secrétaires, commodes, encoignures..., en moyenne 150 livres pièce, et des panneaux en

attente d'être montés ¹³¹⁷. La réussite marchande repose sur l'aptitude à répondre aux attentes particulières de clients divers, à susciter des désirs, à anticiper l'évolution du goût, bref à créer la mode en inventant de nouveaux objets, en remettant au goût du jour les anciens, à l'affût, sans cesse, de la nouveauté, de la rareté, de la fantaisie. Les stars du marché du luxe et du demi-luxe parisien, les Gersaint, Lazare Duvaux, Hébert, Poirier et Daguerre, Granchez, Julliot, Hennebert..., sont activement secondés par de nombreux marchands qui, pour être moins connus, moins talentueux, moins puissants, n'en ont pas moins fortement contribué à la diffusion sociale des nouveaux modèles de consommation.

Deux traits sont frappants à l'étude des registres du bijoutier Aubourg et du tapissier Law : d'une part l'hétérogénéité d'une clientèle qui ne se confond pas avec les traditionnelles élites ; d'autre part, l'éventail très ouvert des objets et donc des prix, indice de l'adaptabilité du marchand à une demande mobile, dû non seulement à la diversité des marchandises mais aussi à l'in vraisemblable variation des modèles, dans un contexte de non-standardisation de la production. Chaque type d'objet existe, semble-t-il, en une infinité d'échantillons...

Le trait saillant du profil socio-professionnel de la clientèle est la présence écrasante de l'aristocratie et de la marchandise, qui représentent à eux seuls plus des quatre cinquièmes de l'ensemble. Voilà donc les deux groupes sociaux les plus impliqués dans les nouvelles consommations, véritables fers de lance de la « révolution commerciale ». Les deux boutiquiers, loin de se spécialiser dans le haut de gamme avec pour cible une clientèle étroite et richissime, visent un marché élargi en jouant sur les qualités et les prix pour attirer des consommateurs d'origine diverse, nobles et bourgeois. La distinction, la segmentation, le clivage social sont brouillés. Dans la boutique se croisent les conditions. Les aristocrates, les marchands et artisans sont de loin les plus nombreux mais sont aussi présents des employés, commis et huissiers, des dépendants de maisons

¹³¹⁷. GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint...*, *op. cit.*, p. 269 *sqq.* ; voir l'inventaire d'Agard, chapitre 8. Voir aussi SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, *op. cit.*, p. 23-24 et *passim*.

nobles, des procureurs et avocats, des notaires, des commissaires de police, des maîtres en chirurgie et médecins, des architectes et artistes, des négociants, fabricants et entrepreneurs, des banquiers, fermiers généraux, receveurs généraux des finances, députés et intendants du commerce, des abbés et évêques, des nobliaux, quelques membres de cours souveraines... Les classes populaires, elles, sont absentes (voir document n° 52, annexe).

Les livres de ventes du tapissier permettent d'observer de près sa clientèle. La branche artisanale et commerciale regroupe 149 individus (30,5 %), la noblesse 249 (51 % avec le clergé) ¹³¹⁸. Cette dernière est dominée par les aristocrates : au moins 53 comtes et comtesses, 36 marquis et marquises, 12 barons et baronnes, 10 vicomtes et vicomtesses, 8 ducs et duchesses, 3 prince et princesses ¹³¹⁹... Les membres de la robe sont minoritaires, faisant immanquablement penser au persiflage de Mercier :

Ici, vous retrouverez du moins le siècle de Louis XIII, tant pour les mœurs que pour les opinions surannées. Le Marais est au quartier brillant du Palais-Royal, ce que Vienne est à Londres. Là règne, non la misère, mais l'amas complet de tous les vieux préjugés : les demi-fortunes s'y réfugient. Là, se voient les vieillards grondeurs, sombres, ennemis de toutes les idées nouvelles [...]. On y voit des meubles antiques, qui semblent concentrer les préventions et les usages ridicules ¹³²⁰.

Le monde de la boutique est divers, tout en étant majoritairement lié à la sphère d'activité du tapissier : les secteurs de l'habitat, du textile et des métaux réunissent les trois quarts du corpus (108) ; ceux de l'alimentation, de l'hygiène et de la musique 12 % (18) ¹³²¹. Le caractère double de la clientèle se retrouve

¹³¹⁸. La qualité ou la profession est connue dans 59 % des cas (489). Boutiquiers et nobles composent plus de 80 %, voire 87 % du total si l'on ajoute aux nobles les 13 membres de la haute administration financière et aux boutiquiers et artisans les 14 négociants.

¹³¹⁹. Ces chiffres sont un minimum car le titre est absent pour une cinquantaine d'aristocrates. Le reste est composée de chevaliers (30), de quelques officiers militaires, de secrétaires d'ambassade et des nobles dépourvus de titre.

¹³²⁰. *Paris le jour...*, *op. cit.*, « 86. Le Marais », p. 74. Les robins, dont 7 présidents et conseillers au parlement, représentent seulement 5 % de la clientèle noble.

¹³²¹. 23 marchands ont une spécialité inconnue. La branche « habitat » (36 ; 24,2 %) rassemble 15 tapissiers, 5 ébénistes, 3 marchands de bois, 2 serruriers, 2 faïenciers, 1 marchand de meubles, 1 marchand de papier, 1 menuisier, 1 boisselier, 1 rentrayeur, 1 peintre, 1 vitrier, 1 miroitier, 1 poëlier (le boisselier fabrique et vend divers petits objets en bois ; le rentrayeur répare à l'aiguille les parties usées de la chaîne et de la trame d'une tapisserie).

dans le petit noyau de clients réguliers ¹³²².

La situation est plus déséquilibrée pour le bijoutier à cause des sources qui accentuent le poids des marchands, puisque cette fois dominant les relations inter-professionnelles ¹³²³. Un peu plus de 1 000 personnes différentes sont citées dans les quatre livres d'Aubourg pendant une dizaine d'années ; parmi elles, environ 700 n'ont pas de qualité, soit près de 70 % ; il reste 323 clients dont la qualité est connue (31 %). La proportion des marchands est de loin la plus forte, 61 % contre 28 % pour la noblesse et le haut clergé (voir document n° 52, annexe, et *supra* chapitre 6). Les autres professions et conditions paraissent minoritaires même si les lacunes des registres en sont pour une bonne part responsables : employés et commis, maîtres en chirurgie, avocats, huissiers, greffier, procureur, bourgeois de Paris, danseur, ingénieur-géographe, ancien gendarme... À elle seule, la mercerie-bijouterie-joaillerie représente 38 % de l'ensemble ¹³²⁴ : 13 joailliers, 24 orfèvres ¹³²⁵, 25 courtiers ¹³²⁶, 25 horlogers, 27 merciers bijoutiers ¹³²⁷... Seuls 20 chevaliers, 15 marquis et marquises, 14 comtes

La branche « textile » (36) réunit 7 drapiers, 5 marchands de soie, 4 tailleurs, 3 boutonniers, 3 merciers, 3 marchands de toiles, 3 cordonniers, 2 couturières, 2 galonniers, 1 gainier, 1 ceinturier, 1 teinturier, 1 dégraisseur.

La branche « métaux » (36) regroupe 9 doreurs, 7 horlogers, 5 orfèvres, 4 bijoutiers, 3 marchands de fer, 2 graveurs, 2 fourbisseurs, 1 argenteur, 1 joaillier, 1 reperceuse en or, 1 lustrier (le lustrier est un fondeur qui fait des lustres).

La branche « alimentation » (14 ; 9,4 %) est composée de 4 épiciers, 3 marchands de vin, 2 limonadiers, 1 pâtissier, 1 boucher, 1 buraliste, 1 chandelier, 1 farinier.

La branche « hygiène » (3 ; 2 %) comprend 1 apothicaire, 1 parfumeur, 1 perruquier.

La branche « musique » (1 ; 0,5 %) compte 1 luthier.

¹³²². 44 personnes sont citées dix fois et plus : 35 nobles (dont au moins 18 aristocrates) et 6 boutiquiers ou artisans : trois marchands de la rue Saint-Honoré (Lorau, Sédillot et Monclar), Guillard, tapissier rue Sainte-Avoie, et les deux célèbres horlogers Ferdinand Berthoud, oncle et neveu, rue du Harlai (Cité), mentionnés respectivement 31 et 35 fois, quasiment tout au long des années considérées. Un avocat aux conseils, Badin (rue Croix-des-Petits-Champs), est cité 38 fois. Quelques robins sont en bonne place, tels le président Bonœuille (rue de Richelieu), mentionné 23 fois, et le conseiller Moreau (place Royale), 25 fois. Le client le plus assidu (68 fois entre 1782 et 1786) est le garde du Trésor royal Savalette de Lange (rue Saint-Honoré).

¹³²³. Aubourg n'a pas tenu son livre de ventes avec autant de soin que Law : la qualité des acheteurs y est peu indiquée. Aussi a-t-il fallu prendre en compte la totalité des registres : ventes (1 499 opérations), achats (1 310), conditions (1 573) et dettes (1 026). Le *Livre de ce qu'on nous doit* contient des détails sur les acheteurs absents du livre de ventes, ce qui accentue le poids des associés et des courtiers. Les chiffres sont sans doute un peu sous-évalués dans le document n° 52 (annexe) car certains individus, tout en ayant une qualité, n'ont pas de nom ; pour éviter les doubles comptes, ils n'ont pas été englobés.

¹³²⁴. Ils réunissent 114 personnes, soit 59 % des 196 marchands et artisans.

¹³²⁵. Orfèvres et orfèvres joailliers.

¹³²⁶. Courtiers, courtiers de diamants, courtiers de montres, courtiers marchands de *berloques*.

¹³²⁷. Merciers bijoutiers, bijoutiers horlogers, bijoutiers joailliers.

et comtesses... rivalisent en nombre avec eux ¹³²⁸. Le secteur du vêtement rassemble une vingtaine de marchands, celui de l'alimentation aussi, celui des métaux et celui de l'habitat une douzaine chacun ¹³²⁹.

La relative diversité de la clientèle repose sur la politique commerciale des deux boutiquiers qui partagent une vision étendue du luxe et du demi-luxe. Pour comprendre la diffusion et les nuances des modes de consommation, pour saisir la variété de l'offre boutiquière, il était indispensable de citer largement les sources, c'est-à-dire les registres de comptes dans lesquels, jour après jour, le tapissier et le bijoutier inscrivent et décrivent les objets vendus. Les registres sont une source rare et méconnue ; or ils peuvent être d'une richesse incomparable puisqu'ils donnent, à la différence des inventaires après décès, une image sur le vif de la clientèle, des flux de marchandises et des choix de consommation ¹³³⁰.

Incontestablement, le tapissier Law participe activement à la diffusion des objets, des goûts et des modes ¹³³¹. Outre son rôle de coordinateur, d'« ouvrier ... en toute sorte de meubles de tapisserie et d'étoffe ¹³³² » et de réparateur, aspect essentiel puisque sont remis à la mode, par de nouveaux tissus, placages, vernis, dorures, argentures, etc., des objets vieilliss, l'artisan

¹³²⁸ L'aristocratie compte 68 membres ; la noblesse de robe, seulement 9 (dont 5 présidents du parlement et 1 conseiller à la cour des aides), outre quelques représentants de la petite noblesse.

¹³²⁹ Le secteur du vêtement comprend 6 tailleurs, 3 marchandes à la toilette, 2 marchands de modes, 2 marchands de dentelles... ; celui de l'alimentation : 5 marchands de vin, 5 épiciers, 2 limonadiers, 2 marchands de bois, 1 vinaigrier, 1 charcutier... ; celui des métaux : 1 serrurier, 1 quincaillier, 1 metteur en œuvre, 1 fourbisseur, 1 fondeur, 1 graveur, 1 coutelier... ; celui de l'habitat : 4 tapissiers, 2 peintres, 1 maçon, 1 vitrier...

¹³³⁰ J. de Vries suggère bien la limite des inventaires, qui ne livrent qu'une vue statique, un état de la culture matérielle, et non la réalité des comportements de consommation et de la demande, son intensité, ses changements... (« Between purchasing power and the world of goods... », art. cit., p. 102.) L'inventaire, par exemple, ne dit rien sur le renouvellement des objets éphémères ou la consommation alimentaire.

¹³³¹ Voir les spécificités du métier de tapissier dans « Spécialiste généraliste, novateur conservateur ?... », *Recueil d'articles*. Voir AUSLANDER (L.), *Taste and Power. Furnishing Modern France*, Berkeley, University of California Press, 1996 ; EDWARDS (C. D.), *Eighteenth-century furniture*, Manchester, Manchester University Press, 1996 ; Id., « The upholsterer and the retailing of domestic furnishings 1600-1800 », dans BLONDÉ (B.) et alii, éd., *Retailers and consumer changes...*, op. cit., p. 53-69 ; PONS (B.), *De Paris à Versailles 1699-1736. Les sculpteurs ornementalistes parisiens et l'art décoratif des Bâtiments du roi*, Strasbourg, association des publications près les universités de Strasbourg, 1986 ; VERLET (P.), *Les meubles français du XVIII^e siècle, t. I : Menuiserie, t. II : Ebénisterie*, Paris, PUF, 1955 ; Id., *La maison du XVIII^e siècle en France. Société, décoration, mobilier*, Paris, Baschet et Cie, 1966.

¹³³² *Dictionnaire de l'Académie...*, op. cit., 1762.

commercialise une variété d'objets insoupçonnée, qui fonde sa spécificité par rapport au menuisier, à l'ébéniste ou au tabletier ¹³³³, et explique son importance dans la transmission des modes. À l'instar du mercier, il est « leader de la mode », « arbitre du goût » ¹³³⁴. Le tapissier bâtit sa réputation sur la qualité et la nouveauté des biens, styles de mobilier et de draperies, ornementation, matériaux, coloris, harmonisation : les exemples d'assortiments de couleurs, entre les tentures, les sièges, les rideaux, les pentes du lit..., sont légion ¹³³⁵. Par son entremise, la nouveauté pénètre dans les intérieurs, le mobilier se diversifie, le décor est transformé, le confort se répand, sous les formes et dans les domaines les plus divers, comme en témoignent les objets distribués au milieu des années 1780 ¹³³⁶ :

meubles : tables de nuit ; tables ployantes ; tables à écrire, à livres, à dessiner, à manger ; tables à patins ; chiffonnières ; tables servantes (garnies de leurs seaux en fer blanc) ; cuisinières (garnies de leur caisse en fer blanc) ; consoles ; pieds de table (en console) ; guéridons ; tables à quadrille ; trictracs (et leurs dames en ivoire) ; tables de brelan, whist, piquet, loto ; billards (et leurs billes) ; commodes ; bureaux ; bibliothèques ; tablettes en bibliothèque ; secrétaires (en armoire, à gradin, en pente, à cylindre) ; armoires (et armoires en forme de buffet, armoires en garde-meuble, bras d'armoire) ; buffet (et bas de buffet) ; coffres (et coffre fort) ; chaises ; chaises longues ; fauteuils ; fauteuils de bureau ; bergères ; ottomannes ; confessionnaux ; canapés ; tabourets ; pupitres (à musique, à queue, de table) ; corps de tablettes, tablettes à livres ; encoignures ;

draperies et lits : lits (à la polonaise, à la turque...) ; berceaux ; couchettes ; couvertures ; rideaux ; tapisseries ; stores ; peaux et tissus divers ; papier tontisse ;

¹³³³. D'après les statuts corporatifs, le menuisier, l'ébéniste, le tabletier sont des « ouvriers fabricans » (Roubo le fils, *L'Art du Menuisier...*, 1772). Le tapissier doit travailler sur le bois préparé par le menuisier ou l'ébéniste. Voir « Spécialiste généraliste, novateur conservateur ?... », *Recueil d'articles*.

¹³³⁴. EDWARDS (C. D.), « The upholsterer and the retailing... », *op. cit.*

¹³³⁵. « commode ovale de quatre pieds en bois de placage et deux encoignures assorties à la commode garnies de fontes dorées d'or moulu avec dessus de marbre blanc... 380 » (Law, pour la marquise d'Ambray, 19 avril 1782, D5B6/3066, souligné par moi). En 1765, déjà, le tapissier avait redécoré le salon de la princesse de Kinsky à partir d'un meuble « peint à la Chine » : il avait fait les rideaux « de même satin », « six fauteuils à chassis couverts de même satin pareil au reste du meuble », « un canapé à matelas couvert de même satin », « un écran pareil au meuble de satin fond blanc et brodé », etc. (*Mémoire des ouvrages et fournitures faites pour... la Princesse de Kinsky par Law... pendant l'année 1765*, A. N., T 220/5-7).

¹³³⁶. Les objets notés sont extraits des quelques 2 500 actes de vente recopiés à partir des livres de vente de Law (D5B6/3066 et D5B6/3451).

plumes ; housses ; traversins ; matelas (y compris pour un panier de chien) ; oreillers ; sommiers ; coulants ; glands ; cordons de soie ; clous ; gonds ; tringles ; roulettes ; boutons ; anneaux ;

objets décoratifs : paires de bras ; paires de girandoles ¹³³⁷ ; lustres ; flambeaux ; bougeoirs ; lanternes ; garde-vue ; paravents ; paravents de table ; écrans ; écrans à main ; glaces ; pendules ; pieds et socles de pendule ; trumeaux de cheminée ; trumeaux d'entrecroisée ; presses-papiers ; plateaux ; cartel ;

vaisselle : carafes en cristal ; vases en pots-pourris en cristal ; vases de porcelaine ; moulin à battre le beurre ¹³³⁸ ; déjeuners (garnis de 6 ou 2 tasses, soucoupes, sucrier, pot à lait...) ; pot à guirlandes de perles en cuivre doré d'or moulu ;

hygiène : bidets de campagne garnis de leurs cuvette et seringue ; bidets à dos, à planches, à tabouret ; nécessaires (de femme, d'homme) garnis de leurs ustensiles dans leur coffre, coffres en nécessaire ; toilettes et demi-toilettes ; miroirs de toilette ; chaises percées (à coffre, en pot-à-œil, en canne) ; fauteuils de commodité ; tables jardinières (avec cuvette garnie, tiroir en plomb avec robinet pour l'écoulement des eaux) ; tables de nuit avec bidet en dessous garni de sa cuvette en faïence ; boîte à savonnette et éponge ; boîtes à poudre ; seaux à rafraîchir ; baignoires ; flacons ; bouchons ; coffre nécessaire de pharmacie garni de ses flacons et ustensiles ; entonnoir ; pot à pâte ;

objets utilitaires : soufflets ; feux ; gardes feu ; paires de chenêts ; balais d'âtre ; pelles ; pincettes ; crin ; bottes de paille, de foin ¹³³⁹ ; boîtes ¹³⁴⁰ ; boîtes de pendule ; réchaux (à esprit de vin) ; garnitures d'encrier et sablier ; fontaines de grès ; portemanteaux ; sonnettes ; chancelières ; chaufferettes ; poêle de faïence ;

divers : métiers à broder, à tapisserie ; coffret à parfiler ¹³⁴¹ ; damiers ; sérinette ; niches à chien.

¹³³⁷ Girandole : « est aussi un chandelier composé de plusieurs branches et bassinets, qui aboutit en pointe, et qui a un pied servant à le poser sur des buffets ou de hauts guéridons. Il est ordinairement garni de plusieurs morceaux de cristal. » (*Dictionnaire de Trévoux*)

¹³³⁸ « moulin à battre le beurre en bois d'acajou avec son seau en cristal à bord d'osier 36 » (Law, pour le baron de Chamlo, gouverneur du Louvre, 22 octobre 1782, D5B6/3066).

¹³³⁹ « pour faire un faux traversin 1 aulne de toile à 30 s., fourni pour l'emplir une botte de foin 18 s., façon 1 » (Law, pour le comte d'Angé, 22 janvier 1787, D5B6/3451).

¹³⁴⁰ « deux boites de fer blanc avec cadenas pour servir à la poste aux lettres 9... » (Law, pour le vicomte d'Aumale, 30 juin 1786, D5B6/3451).

¹³⁴¹ « Parfiler. Défaire fil à fil une étoffe ou un galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer l'or et l'argent. [...] On parfile aussi des morceaux d'étoffe en soie sans dorure ; c'est séparer les brins de la trame et de la chaîne, et en remplir la boîte à parfiler. [...] Absolument. Il est assez d'usage que les dames se donnent pour étrennes des bagatelles en tissu d'or qui leur servent à parfiler. [...] Il fut un temps où la mode était de parfiler, c'est-à-dire de mettre en charpie des galons, des ganses, des étoffes d'or et d'argent... » (*Littré*)

La diversité de l'offre s'exprime de multiples façons : par les types d'objets, bien sûr, mais aussi par le style, l'ornementation, les matériaux, la taille, le poids... si bien que d'un bien à l'autre, les prix changent considérablement. La variété des produits distribués par le tapissier, et sans prendre en compte les services, est un premier facteur d'hétérogénéité. Entre les dix sols dépensés par le vitrier Jérôme, une attache en cuivre pour un chandelier de musique, et les 10 747 livres déboursées par le marquis de Trémouville, pour « meubles fournis à son appartement » concernant l'office comme les appartements du marquis, ceux de son épouse, de ses fils et de sa fille, l'éventail est large ! Voici un aperçu de la diversité des prix et des objets :

une garniture d'encrier et sablier en cuivre vaut 15 sols, un balai d'âtre, une chaise à lire, un pupitre de musique 1 H, un miroir, un bougeoir de cuivre argenté 2 H, un bidet à planche, un damier *ordinaire* garni de ses dames, une sonnette, un traversin de velours vert, deux boîtes à poudre « avec brosse à peigne en vernis fond bleu », un fauteuil de paille fine, une tringle 3 H, un soufflet *ordinaire*, une chaise percée, une petite table en bois de noyer 4 H, un écran *ordinaire* de taffetas vert, une table à écrire, une table en bois de noyer garnie de son tiroir, un baradel en cuivre ¹³⁴², un miroir de toilette « dans sa bordure en bois de noyer », un métier à filer plaqué en bois de rose, un socle de pendule de cheminée en bois noirci 5 H, une « chancellière en bois garni de peaux d'ours », une niche à chien, une table de nuit, une boîte à poudre en vernis fond noir, une paire de flambeaux argentés, un petit métier à tapisserie « en bois rougi » 6 H, une chaise percée « en coffre garnie de son seau de fayence », un lit de sangle, un tabouret, une table ployante en bois de sapin, un métier à broder 7 H, une petite bibliothèque à recevoir des livres de musique, un jeu de loto garni de tous ses accessoires 12 H, un tric-trac *ordinaire* garni de tous ses ustensiles, une chaufferette *à la religieuse* en bois de noyer 13 H, un fauteuil de bureau, une chiffonnière en bois de placage, une commode en bois de noyer, une table *à l'anglaise* en bois de noyer, un pupitre en bois d'acajou, une paire de flambeaux dorés 36 H, un nécessaire dans son coffre en bois de noyer (et ses ustensiles), une bibliothèque, une armoire, une toilette en bois d'acajou (et ses ustensiles) 90 H, un trictrac, une chiffonnière, une commode à

¹³⁴² Le baradel est un encrier à fermeture hermétique qui permet de conserver l'encre sans qu'elle sèche ; « baradel » est le nom de celui qui l'inventa, vers 1756 (*Principes d'analyse scientifique. Objets civils domestiques. Vocabulaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1984, p. 532).

la moderne, une table d'acajou, un cartel, une paire de flambeaux, une baignoire 120 H, une commode en bois d'acajou garnie de ses fontes dorées d'or moulu avec son dessus de marbre blanc veiné, un secrétaire en armoire en vernis de la Chine garni..., une paire de girandoles à trois lumières 300 H, une pendule de cheminée « à corbeille de fruit et cornet d'abondance de cuivre doré d'or moulu » 600 H, un lit complet 700 à 1 000 H (le haut de gamme), une paire de girandoles 1 000 H.

À la variété des objets peut répondre la diversité de la clientèle ¹³⁴³. Les articles compris entre 1 et 1 200 livres mêlent les acheteurs bourgeois, nobles et aristocrates ; au-delà règnent la noblesse et la haute bourgeoisie. Quelques clients dépensent en une opération plus de 1 200 livres ; il s'agit le plus souvent de travaux de décoration, rideaux, sièges fournis et couverts en tissus variés, lit complet, glaces... Parmi ceux dont est indiquée la qualité, l'aristocratie domine en nombre ¹³⁴⁴. Dans la durée, les nobles sont les plus dépensiers. Parmi les 36 clients que Law a inscrits dans le registre *Extrait de la vente au crédit*, ce registre concerne seulement 4 % des 826 clients cités dans les deux livres journaux, qui ne font pas nécessairement partie des plus grands acheteurs, une petite dizaine d'acheteurs se partagent les achats supérieurs à 6 000 livres : tous sont aristocrates. Sur les 27 dont la qualité est connue, 20, au moins, sont nobles et quatre seulement sont des marchands ¹³⁴⁵. Mais l'acte d'achat, hier comme aujourd'hui,

¹³⁴³. Pour approfondir l'analyse comparative, il est prévu de construire une matrice mettant en relation les gammes de prix, les clientèles et les objets.

¹³⁴⁴. Le prince de Saxe (en deux opérations : 1 250 et 3 553 livres) et la princesse de Lamballe (en une opération : 2 122 l.), les comtes de Vergennes (3 559 l.), d'Angé (2 729 l.), d'Aumale (4 190 l.) et de Coucy (1 270 et 8 864 l.), les marquis de Gerbeviller (5 940 et 6 588 l.), de la Salle (1 484, 1 750 et 2 718 l.) et de Trémouville (10 747 l.), les vicomtes d'Aumale (7 798 l.), de Carvoisin (1 249 l.) et Le Veneur (1 292, 1 352 et 1 758 l.), le chevalier d'Egremont (1 363 l.) et deux officiers, Despérierre (3 337 l.) et Gardel (3 467 l.). Suivent un intendant du commerce (Chomat, 5 943 l.), un conseiller d'État (Moreau, 1 396 l.), un conseiller au parlement de Rouen (le comte de Bouville, 2 074, 2 268, 2 433, 2 453, 2 725, 3 196, 3 286, 6 678 l., entre 1783 et 1785), le garde du trésor royal (Savalette de Lange, 1 651 et 6 061 l.) et Mme Bertin de Blagny, femme du trésorier général et conseiller d'État (2 439 l.) ; puis un armateur de Bordeaux (Castaing, 2 476 l.), un négociant (Poupet, 1 496 l.) et le gendre du marchand Monclar, de la rue Saint-Honoré (2 606 l.).

¹³⁴⁵. Il s'agit du tapissier Houdon, de l'orfèvre Charvet, du faïencier Bailli et du lustrier Rouillon. Au cours de périodes variables, le marquis de Montbrun (1778-1783), le prince Xavier de Saxe (1785) et le vicomte de Carvoisin (1781-1783) ont dépensé environ 8 000 livres, le marquis de Gerbeviller (1785-1786) et le garde du trésor royal Savalette de Lange (1782-1784) plus ou moins 12 000, les abbé et comte de Coucy (1778-1784), notés ensemble, 17 000, le gouverneur du Louvre Barthouilh (1780-1785) près de 20 000, le comte de Vergennes (1784-1785) plus de 25 000 et le comte de Bouville 34 000. Le tapissier Houdon (1781-1783) et l'orfèvre Charvet (1776-1782) sont bien en deçà, avec des débits de

on le sait bien, ne dépend pas seulement de la fortune et des revenus : le désir de suivre la mode, l'investissement symbolique, le paraître... entrent aussi en ligne de compte. À l'occasion un artisan, un boutiquier peuvent déboursier autant sinon davantage que l'aristocrate. De son côté, celui-ci ne choisit pas nécessairement les biens les plus coûteux : tout dépend de l'objet et de son usage.

Le marquis de Langeac achète un balai d'âtre 1 H, le comte de Coucy un miroir « pour la chambre des gens » 2 H, le duc de Valentinois « une table à écrire en bois de noyer », le chevalier de Tressant « une table en bois de noyer pour l'antichambre », le vicomte de la Villeurnoy une « boilloirre du Levant » 5 H, le comte de Barbantanne un écran en taffetas vert 6 H, le comte de Vergennes une paire de flambeaux 8 H ; etc.

La bourgeoisie succombe aux modes et aux nouvelles normes de confort, et peut y mettre le prix. Les Berthoud, horlogers talentueux et reconnus, incarnent la réussite sociale de la bourgeoisie artisanale. Leurs choix de consommation en sont un beau reflet : en cinq années, ils ont déboursé quelque 6 000 livres pour le décor de leur maisonnée, l'oncle près de 4 000 livres entre 1782 et 1786 pour sa maison de Grolay, le neveu près de 2 000 livres pour son appartement rue du Harlay, dans l'île de la Cité (voir document n° 53, annexe) ¹³⁴⁶.

Moyennant 1 138 H, le maître en chirurgie Sédillot s'offre une nouvelle décoration pour sa chambre à coucher (fauteuils, rideaux...), le doreur Messent fait de même pour 1 066 H (rideaux, pentes d'alcove, chaises carrées de velours d'Utrecht bleu, bergère, glaces...), l'horloger Berthoud (neveu) se fait faire un lit complet pour 784 H, un secrétaire en armoire en bois de rose garni de fontes dorées avec dessus de marbre

1 200 à 1 300 livres. Les deux livres journaux dépouillés soulignent la même disproportion.

¹³⁴⁶. Suisse établi à Paris, Ferdinand Berthoud oncle, horloger, inventeur, mécanicien (1727-1807) fut un des pionniers de la chronométrie. Il inventa et construisit de nombreuses machines-outils : chronomètres de marine, horloges à équation... Outre ses recherches expérimentales, il écrivit de nombreux ouvrages, tels *l'Histoire de la Mesure du Temps par les Horloges* (Paris, 1802, 2 vol.). En 1767, un essai sur bateau de ses horloges, en même temps que celles de Le Roy, lui valut le titre d'« Horloger mécanicien du Roi et de la Marine » (1770). Il fut aussi membre de la Société royale de Londres et de l'Institut (son laboratoire de recherches garni de tous ses outils, machines et horloges est entré au Conservatoire des Arts et Métiers). Il résida à Groslay de 1767 à 1807 : le 10 octobre 1782, Law lui facture 15 livres « pour avoir été au village de Groslay » livrer un billard (D5B6/3066). Sur F. Berthoud, voir CARDINAL (C.), *Les Horloges marines de M. Berthoud*, Paris, Nathan, 1994.

Pierre Louis Berthoud (1754-1813), neveu et élève de Ferdinand Berthoud, fut un des plus grands chronométriers français : il inventa les premiers chronomètres véritablement utilisables pour la navigation. Sa montre (1786) figure comme le prototype des chronomètres modernes.

240 H, une table à manger ovale 160 H... ; son oncle s'offre un billard avec sa housse et ses ustensiles pour 556 H ; l'huissier guideau fait installer trois trumeaux de cheminée 429 H ; le maître en chirurgie Caille achète deux paires de flambeaux et de bras décorés 228 H ¹³⁴⁷ ; le marchand Teillard un « miroir en deux glaces dans sa bordure sculptée et dorée » 220 H ; le buraliste Jamais un « secrétaire en armoire à bibliothèque » 150 H ; le marchand de fer Petit, le chandelier Delaroche une commode à *la Régence* « garnie de fontes en couleur et de son marbre » 102 H ; l'horloger Pouttier un feu orné 130 H ; la marchande Ermes une commode à *la moderne* « en bois de plaquage garnie de fontes en couleur et de son marbre » 120 H ; le commissaire Laudel une paire de flambeaux « surdorés en cuivre garnis de leurs binets » ¹³⁴⁸ 120 H ; le drapier Carmes, le limonadier Flamant un secrétaire « en bois de noyer [...] garni de ses fontes en couleur » 114 et 102 H ; le cordonnier Guerlague une commode 108 H ; le peintre en miniature Charme une glace 102 H ; le lustrier Rouillon une table ronde à *l'anglaise* 84 H ; l'avocat Du Tillet une toilette « montée en vernis en noir » 72 H ; le joaillier Rommel une table de brellan 48 H ; etc. ¹³⁴⁹

La variété des objets est moindre chez le bijoutier Aubourg, les prix sont plus élevés, mais le choix reste vaste. En voici un aperçu cité d'après le livre de ventes, comme dans le cas précédent :

un cordon prune, une épingle en strass 3 H, une bague en marcassite, une paire d'anneaux d'or, un éventail d'écaille 4 H, une boucle de col, un cordon en cheveux, trois épingles *fausses* 5 H, une boîte d'écaille galonnée en argent, une paire de bracelets d'argent, une breloque, une chaîne d'or de Mannheim, une paire de boutons or et argent 6 H, une alliance d'or argenté 7 H, une chaîne de montre d'acier, un petit cachet d'or à pierre, un cordon de canne 9 H, une paire de boucles d'argent 10 H, une paire de boucles d'oreilles d'or à *la mirsa* ¹³⁵⁰, une chaîne de femme *similar*, une boîte d'écaille, une clé d'or, une montre d'argent *mauvaise* 12 H, une paire de flambeaux

¹³⁴⁷ « une paire de flambeaux de cuivre doré d'or moulu garni de leurs binets 120, une paire de bras à deux branches à tête de bélier de cuivre doré d'or moulu avec binet 108 » (D5B6/3066).

¹³⁴⁸ Binet : « Petit instrument d'argent, de cuivre ou d'autre métal qu'on met dans un chandelier pour brûler une bougie ou une chandelle jusqu'au bout. » (*Dictionnaire de Trévoux*)

¹³⁴⁹ Ceci ne donne qu'un faible aperçu des dépenses liées au confort et au décor de la maisonnée par les membres de la petite et moyenne bourgeoisie. Voir les premiers prix d'un certain nombre de ces objets en annexe, document n° 54.

¹³⁵⁰ « Mirza. Sorte de bijou que les femmes ont porté autrefois. Elle met à son oreille des mirzas d'émeraudes, GENLIS, Veillées du châ. t. I, p. 34, dans POUGENS. » (*Litttré*)

argentés, un cordon d'acier 14 H, une paire de bracelet à pierre, un petit fusil masqué en or, une bonbonnière, une boîte d'écaille « a cercle d'argent a portrait et sescrest » 18 H, une petite bague verte, une petite bague rubis entourée de brillants 21 H, une petite boîte a mouches, une canne à pomme d'ivoire, une médaille d'or, un couvert d'enfant en vermeil, « une berloque en vase » 24 H, une cafetière argentée, une bague *fort ancienne*, un petit étui d'or, une montre d'argent 30 H, un étui d'or, un cabaret complet de huit tasses plateau de la Chine 54 H, un souvenir d'or 60 H, un demi-jonc en brillant 67 H, une épée à garde d'argent, une épée d'argent doré, une canne à pomme d'or, une chaîne d'or 84 H, un petit cartel doré d'or moulu, une paire de bracelets d'or de couleur, une bague de rose ronde ¹³⁵¹, une montre d'or anglais, une montre d'or guilloché *ancienne*, une paire de bras de cheminée doré d'or moulu 96 H, une épingle de brillant, une pendule *ancienne* en marqueterie, une montre d'or 168 H, une pendule dorée 336 H, un cartel doré d'or moulu, une boîte d'or émaillé, une montre d'or 384 H, une croix de Malte enrichie de brillants 600 H, un demi-jonc de brillant 720 H, une boîte d'or « d'écaille rouge carree a medaillon et secret representant un vaisseau, le secret enrichi » 780 H, une paire de boucles d'oreilles de rose, une chaîne d'or de femme garnie de rose, une montre d'or *enrichie* 900 H, une montre d'or garnie de rubis et rose « de mon dessin » 1 400 H, une paire de bracelets garnis de brillants 1 450 H, une paire de boucles d'oreilles de brillants « montée à fleur » 2 400 H, une paire de girandoles de brillants 11 000 H, une paire de boucles d'oreilles pendeloque de brillants 11 100 H.

La boutique est ouverte aux aristocrates et aux bourgeois, qui assouvissent plus d'une fois des envies similaires à des prix comparables ¹³⁵² :

l'abbé de Forsac acquiert une bague en marcassite ¹³⁵³ 4 H, le comte de Beauharnais une boîte d'écaille 12 H, le courrier Amette une petite bague de grenat

¹³⁵¹. « Des roses de diamant sont des bijoux composez de plusieurs diamans, ou d'autres pierreries disposées en rond » (*Furetière*).

¹³⁵². Ont été omis les multiples exemples des bijoutiers et autres joailliers ou orfèvres car il était impossible de savoir s'il s'agissait d'un achat personnel ou professionnel.

¹³⁵³. « Minéral métallique, dont il y a beaucoup d'espèces, car toutes les pierres qui contiennent un peu ou beaucoup de métal, sont appelées de ce nom ; mais on entend ordinairement par *marcassite*, trois espèces de minéraux métalliques, appelés *marcassite d'or*, *marcassite d'argent*, et *marcassite de cuivre*. [...] Les deux premières sont en petites boules, grosses comme des noix, presque rondes, pesantes, de couleur brune en dehors ; elles diffèrent en dedans par leurs couleurs ; car l'une a la couleur d'or, et l'autre celle de l'argent, toutes deux luisantes et brillantes. La *marcassite* de cuivre est grosse comme une petite pomme, ronde ou oblongue, brune en dehors, jaune et cristalline en dedans, brillante, luisante, facile à rouiller. Les *marcassites* sont tirées des mines métalliques : elles contiennent beaucoup de soufre et de sel vitriolique, principalement celles de cuivre. » (*Dictionnaire de Trévoux*)

entourée de rose, un *inconnu* une breloque et une clé d'or, le chevalier de Dorien une montre d'argent, un *écolier* et le maître des requêtes Langlois une paire de boucles d'argent 30 H, le marquis de Châteauneuf une grande paire de boucles d'argent à perle 33 H, le perruquier Duboullay une épée d'argent, la comtesse de Beauharnais une *vieille* boîte rouge doublée 78 H, le comte d'Ajis une chaîne d'or, le dénommé Lacroix une canne à pomme d'or 84 H, le vicomte de Montignac une montre d'or, l'horloger Fagard une bague à gerbe entourée de rose 100 H, le fleuriste Leclerc une canne à pomme d'or 126 H, le tailleur Montrot une canne à pomme d'or de couleur, le comte de Midiny une montre d'or 144 H, le chevalier Dorat une canne à pomme d'or unie *très jolie*, le maréchal Galice, l'ancien gendarme Bardou, un architecte et la marquise de la Fournerie une montre d'or 150 ou 156 H, l'abbé de Forsac, le procureur Sorin une boîte d'or 372 H, l'épicier Fessard une montre d'or de couleur à répétition 528 H, la marquise de la Tour du Pin et le gainier Roux une paire de boucles d'oreilles de rose 600 H, la marquise de la Fournerie et l'intéressé dans les affaires du roi Guillot une montre d'or, le chevalier Dorat un saint-esprit en rose 672 H, le marchand de vin Lefèvre une bague de brillant 720 H, le directeur des ponts et chaussées de Tours et le chapelier Fériet une paire de boucles d'oreilles de rose, le tailleur Chemals une montre d'or *enrichie* 900 H, le marquis de Châteauneuf une montre d'or garnie de rose 918 H, l'intendant de la princesse de Talmont une bague de brillants 1 032 H, la limonadière Mme César une paire de boucles d'oreilles de brillant *en choux* 1 200 H, l'huissier Dejan et un général russe une montre d'or *enrichie* 1 650 et 1 750 H, le duc de Fitz-James une paire de boucles d'oreilles de brillants blancs 2 000 H, Mme Fragonard une paire de bracelets entourés de brillants 2 100 H, la marquise de Freigne une paire de bracelets *enrichis* 2 600 H, la marquise de la Fournerie une bague d'un seul brillant 5 600 H, le marquis de la Houssaye une paire de bracelets de brillants 7 400 H, Mme de Mirmandre une paire de boucles d'oreilles pendeloque de brillants 11 100 H...

Quelques bourgeois, aux fortunes diverses, s'avèrent de plus ou moins grands dépensiers : le commis du coche d'Auxerre achète, en une seule fois, une montre de Paris gravée en or de couleur 408 H, deux lorgnettes d'or 30 et 50 H et un cordon de canne en or 6 H ; le vinaigrier marchand de vin Sablonier, entre 1777 et 1780, une bague cornaline 39 H, trois montres d'or 93, 120 et 192 H, un gobelet d'argent 39 H, une bague, une montre d'or et une canne à pomme d'or

276 ₰ le tout. L'huissier Dejan s'offre entre 1778 et 1783, en neuf achats, une montre d'or de Genève unie 108 ₰, un demi-jonc en brillant 672 ₰, une paire de boucles d'oreilles à fleur 2 000 ₰, une seconde 1 800 ₰, une paire de boucles d'oreilles rondes 1 200 ₰, un cordon guilloché à grand médaillon 66 ₰, un dit 60 ₰, un gravé 54 ₰, un sifflet 15 ₰, une boîte 24 ₰, des glands de cordon 24 ₰, un vase 8 ₰, une musette 6 ₰, trois clés rondes 30 ₰, une paire de coulant guilloché doublé 18 ₰, une seconde doublée 15 ₰, une dite gravée 12 ₰, un cachet, quatre pièces de mariage, une alliance, une chaîne d'or de femme 18 ₰, deux bagues de brillants, l'une une blanche 720 ₰ et l'autre jonc demi-jonc 480 ₰, une paire de boucles d'oreilles de gros brillants montés en choux 3 100 ₰, une paire à fleur de brillants 2 400 ₰, un médaillon à nœud et à gerbe 2 400 ₰, une montre d'or « enrichie et à médaillon prune de Monsieur à répétition du nom desin » 1 650 ₰.

La pluralité des objets n'est qu'un des aspects de la diversité du stock de marchandises. Le second facteur de la variété de l'offre tient à la qualité des produits. Selon la plus ou moins grande richesse des matières et des ornements, la gamme va de l'*ordinaire*, du *simple*, au luxueux, en passant par d'innombrables nuances. Le tapissier Law insiste sur le style et les matières, bois et bronzes particulièrement. Les *à la moderne*, *à l'anglaise*, *à la Chine*, *à la Tronchain*, *à la Reine*, *à la Dauphine*, *à la d'Artois*, s'opposent à l'*ordinaire* surtout, au *hasard*, bien qu'il puisse y avoir du *hasard moderne*, telle cette « commode d'hazard ... à la moderne en bois de placage garnie de fontes en couleur avec son dessus de marbre ... 60 ₰ »¹³⁵⁴. Le boutiquier de la rue Saint-Honoré se tient au courant des modes et offre tables *à l'anglaise*, cristal bleu, taffetas vert, vernis, papier *anglais*, tabourets, fauteuils, bergères, chaises garnis *à l'anglaise* ; tables *à la Tronchain*, au milieu des années 1780 ; fauteuils *à la Reine* ; miroirs *à la Dauphine* (1782) ; meuble de satin peint *à la Chine*, vernis *de la Chine*... ; feux *en rocaille* ; couleur *antique*, « une paire de flambeaux de cuivre argenté mode à la dartois 27 », « une paire de flambeaux argenté modèle à la Dartois 33 », etc. La vogue

¹³⁵⁴. La commode a été vendue le 2 octobre 1782 à Gillebert, entrepreneur général des voitures, pour 60 livres (D5B6/3066).

des produits anglais, celle des flambeaux à *la d'Artois* est révélatrice du rôle crucial de la cour et de l'aristocratie dans le lancement des modes et de la récupération qui en est faite par les marchands. Le modèle de flambeaux fourni au comte d'Artois fut aussitôt imité par Granchez qui s'empressa d'annoncer la nouveauté, inspirée de la mode pour l'antique.

Petits flambeaux, forme d'Athénienne en albâtre et bronze doré au matte. Les premiers ont été présentés et vendus à Madame la Comtesse d'Artois. Boucles, argent et or, supérieurement ciselées, imitant les diamans, modèle de M. le Comte d'Artois ¹³⁵⁵.

Les bois, *noircis, rougis, satinés...*, d'origine coloniale ou européenne, sont d'une grande variété, massifs ou plaqués, rares ou banals : ébène, acajou, citron, palissandre, cèdre, amarante, chêne, merisier, olivier, hêtre, noyer, sapin, bois de rose et autres bois *de placage* ou *d'assemblage* ¹³⁵⁶. Les plus fréquents sont l'acajou à la chaude couleur, le noyer, plus commun, et les bois de placage, *plaqué en bois de rose, d'amarante, de palissandre, en bois gris, en bois citron et ébène, en bois de rose fraizé d'amarante...*, souvent associés à la mosaïque ou au vernis.

bureau de quatre pieds avec bibliothèque plaqué en mosaïque bleu et blanc de rose garni de bazane et fontes en couleur 144 H pour le négociant Le Vigneux, 1788 ;
secrétaire [...] en bois d'acajou avec dessus de marbre blanc verni garni de galeries et cadres dorés d'or moulu 192 H pour le vicomte de Carvoisin, 1782 ;
secrétaire [...] en armoire en vernis de la Chine garni de cadres à fleurs de cuivre doré d'or moulu avec son dessus de marbre garni d'encrier et sablier de cuivre argenté [...] 300 H, 1782 ¹³⁵⁷.

Les faux ne sont pas rares, tels ces meubles peints couleur acajou, qui connaissent un grand succès dans les années 1780 :

table de bois de hêtre couleur de bois d'acajou 48 H, 1783
table garnie d'un tiroir avec entrejambe et couleur de bois d'acajou 5 H, 1782
quatre chaises de paille à lire mises en couleur de bois d'acajou 28 H pour un ancien officier du roi, 1786

¹³⁵⁵. *Mercur de France*, janvier 1777, cité par SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets...*, op. cit., p. 105.

¹³⁵⁶. Placage : « Terme de Menuiserie, qui se dit des ouvrages faits de feuilles de bois précieux, ou pièces de rapport collées et rapportées sur du bois commun. Voilà une table d'écaillé de tortuë, d'ébène, d'olivier, d'yvoire, qui n'est que de placage. Les ouvrages de placage sont de peu de durée. » (*Furetière*)

¹³⁵⁷. Extraits du livre de ventes de Law, D5B6/3066.

deux fauteuils à la reine jour à l'anglaise à 36 H, les avoir fait mettre en couleur d'acajou, 1786 ¹³⁵⁸.

Law détaille les décorations, qui augmentent la valeur : *fontes dorées, en couleur, cuivre doré d'or moulu, à guirlandes de perles, pied sculpté et doré, frises de cuivre doré d'or moulu, dentelle en or...*

lanterne ronde [...] avec guirlandes de perles 216 H pour le comte de Clermont, 1785 ;

feu à tête de bélier de cuivre doré d'or moulu garni de sa pelle 168 H pour M. de Saint-Germain, 1782 ;

a l'appartement de la Princesse pour la cheminé [*sic*] du salon, une paire de girondolles à enfants de cuivre en couleur antique, et supportés par des bouts dessusés de colonnes cannelés avec tigette et socles d'ont chaque enfant porte un bouquet de lis à trois lumières le tout de cuivre d'orré d'or moulu 750 H pour le prince de Xavier, 1785 ¹³⁵⁹.

Les prix sont encore plus variés chez le bijoutier que chez le tapissier tant la gamme est étendue pour un même type d'objet. Aubourg souligne la taille ou le poids (*gros, petit...*, épée d'argent *pleine* ou *ordinaire*, nombre de grains pour les pierres, de carats pour les diamants, d'onces pour l'or), le matériau (or, acier, argent, similor, cuivre argenté, doré...) et sa qualité (*mauvaise rose, belle* ou *faible pierre, brillants blanc, un peu en couleur, (un peu) jaune*, etc.), les ornements (*enrichi, émaillé, peint...* ou bien *uni, simple*). Le coût de la façon, enfin, peut représenter une part importante de la valeur ¹³⁶⁰.

L'échelle des prix des deux boutiquiers reflète la grande diversité des qualités, du bas (si l'on peut dire) au haut de gamme : ils s'échelonnent entre 5 et 168 livres pour une paire de flambeaux, 30 et 1 104 livres pour un secrétaire, 3 et 320 livres pour une tabatière, 4 et 5 600 livres pour une bague, 12 et 3 300

¹³⁵⁸.Extraits des livres de ventes de Law, D5B6/3066 et D5B6/3451.

¹³⁵⁹.Extraits des livres de ventes de Law, D5B6/3066 et D5B6/3451.

¹³⁶⁰.Le coût de la façon est très variable, de 4 % à plus de 35 % du prix de vente : 3 livres pour une chaîne d'or de 69 livres, 12 pour une de 149 livres, 15 pour une de 153 livres, 24 pour une de 91 livres ; 6 pour une boîte d'or de 36 livres, 54 pour une de 143 livres ; 12 pour une paire de bracelets d'or de 76 livres, 15 pour une paire de 88 livres (qu'il soit *dasar* ou pas...) ; etc.

livres pour une montre (voir documents n° 54, annexe) ¹³⁶¹... À chaque fois ressort la variété de la clientèle. La montre est un de ces produits typiques du marché du luxe ou demi-luxe, qui incarne au mieux la vitalité de la production et de la diffusion du secteur, mais chacun des articles vendus, jusqu'aux boîtes et aux boucles, pourrait faire l'objet d'autant de courtes monographies. La montre connut un succès grandissant au XVIII^e siècle. Ce n'est pas une invention puisqu'elle résulte de la diminution des dimensions des horloges portatives munies d'un mouvement à ressort. La miniaturisation suivit de peu leur mise au point dans le dernier tiers du XV^e siècle. On pense que l'usage était répandu à la fin du siècle dans les cours de Milan, Mantoue et Ferrare.

Le tems où leur usage a commencé n'est pas parfaitement connu, l'on sçait seulement que sous Charlesquint, il fut fait présent d'une montre qui mérita dans ce tems-là d'être citée dans son histoire ; mais selon toute vrai-semblance, c'étoit de ces horloges que l'on mettoit sur une table ¹³⁶²...

¹³⁶¹ Voici un exemple de bas de gamme et de haut de gamme parmi les objets de luxe et de demi-luxe très présents dans les registres des deux marchands :

FLAMBEAUX : une paire de flambeaux de cuivre 5 H (pour un garde du trésor royal) ; une paire de flambeaux « avec girandoles à trois lumières garnis de binets de cuivre doré d'or moulu » 168 H (un officier d'artillerie) ;

LANTERNES : une lanterne ronde 12 H (un tapissier) ; une lanterne ronde « à perles et glands de cuivre doré d'or moulu avec quatre lumières de cuivre doré d'or moulu garni de ses verres et chapeau » 288 H (un ancien officier du roi) ;

LUSTRES : un lustre « à six lumières à fleurs d'émaile avec bobèges de cuivre en couleur » 34 H (un marchand rue Saint-Honoré) ; un lustre « à huit lumières à console dont la carcasse de cuivre doré garni de cristal de Bohême » 500 H (Gaulard) ;

GIRANDOLES : une paire de girandoles de cuivre doré d'or moulu 54 H (un officier d'artillerie) ; une paire de girandoles « à groupes de deux figures en couleur antique à trois lumières le tout de cuivre doré d'or moulu » 900 H (un noble) ;

FEUX : un feu de fer « poli à trois branches garni de sa pelle et pincette » 18 H (un duc) ; un feu « doré d'or moulu représentant le lion et la lionne avec sa garniture de pelle pincette et tenaille » 330 H (un capitaine) ;

SECRÉTAIRES : un secrétaire « en pente de 30 pouces en bois de noyer garni d'entré de cuivre en couleur » 30 H (Lebastic) ; un secrétaire « à gradin à encoignure plaqué de bois tigré frise de bois de rose garni de cadres dans toutes les parties lesquelles en cuivre doré d'or moulu avec marbre blanc statuaire avec galerie à draperie chute et sabot de cuivre doré » 1 000 H (Gaulard) ;

BOÎTES : une boîte d'écaille galonnée en argent 6 H (Corbin) ; une boîte « d'or à huit pans peinte par Machis » 800 H (un président au parlement) ;

MONTRES : une montre d'argent 30 H (un chevalier) ; une montre « d'or à répétition, le tout garni de rose » 900 H (un marquis) ; une montre « d'or de Paris à répétition et or de couleur enrichie d'un cercle aiguilles bouton belière repoussoir et deux cercles au dessous avec la chaîne aussi d'or de couleur et enrichie pour femme » 2 400 H (Barelle).

Voir aussi les listes des trictracs, flambeaux, toilettes et tables dans le *Recueil d'articles*, « Spécialiste généraliste, novateur conservateur ?... ».

¹³⁶² SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. III, p. 460, article « Montre ».

Voir les ouvrages de Catherine Cardinal, en particulier *Les montres et horloges de table du Musée du Louvre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2000, 2 vol. ; *Le temps*, 129^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004 (thème 4 : « Pratique et mesure du temps »), à paraître ;

La précision fut acquise grâce à l'invention du savant hollandais Christian Huygens (1629-1695) : le ressort spiral ¹³⁶³. La découverte du pendule régulateur provoqua l'essor de la fabrication des horloges destinées aux appartements. Posées sur une cheminée, sur un socle isolé en forme de colonne ou sur une petite console, les *pendules* devinrent des objets essentiels du mobilier auquel elles s'intégraient par le décor de leurs boîtes. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les montres restèrent des objets de luxe que seules les élites pouvaient acquérir. Portées par une chaîne au cou ou à la taille, elles étaient de véritables bijoux, décorées, ainsi que leurs boîtes, par des orfèvres, lapidaires, joailliers, graveurs ou émailleurs. Au XVIII^e siècle, trois centres concurrents se partagent la production européenne : Paris, Londres et Genève. Paris domine pour le luxe et la décoration, Londres pour la précision, Genève pour la distribution et les bas prix ¹³⁶⁴.

On estime extrêmement l'Horlogerie d'Angleterre ; celle de Paris ne lui cède cependant en rien, si même elle ne la surpasse pas en plusieurs choses [...] L'horlogerie de Genève ne le cède donc à celle d'Angleterre, ni à celle de France pour la perfection de l'ouvrage, ni pour la qualité qui en sort. On peut dire en général qu'il vient de ces pays là une certaine quantité d'excellentes montres, mais beaucoup plus de communes, puisque tout le monde n'est pas en état de payer chèrement les ouvrages parfaits ¹³⁶⁵.

La présentation des almanachs parisiens verse dans la publicité :

L'Horlogerie est traitée à Paris dans la dernière perfection : la théorie et l'exécution y sont portées au plus haut degré, et les étrangers font autant de cas de notre Horlogerie, qu'ils sont flattés de la beauté et de la richesse des décorations qu'on emploie

AUGARDE (J.-D.), *Les ouvriers du temps. La pendule à Paris de Louis XIV à Napoléon Ier*, [Genève] Antiquorum, 1996 ; AUGARDE (J.-D.), RONFORT (J. N.), *Antide Janvier : mécanicien-astronome, horloger ordinaire du roi*, Paris, Centre de recherches historiques sur les maîtres ébénistes, 1998 ; DEQUIDT (M.-A.), *La perception du temps au XVIII^e siècle au travers de l'étude des horlogers parisiens*, mémoire de DEA, Université Paris XII-Val de Marne, 2003 (l'auteur a entamé une thèse de doctorat sur « La perception du temps au travers de l'étude des horlogers parisiens 1750-1850 »).

À Paris, la première corporation d'horlogers fut créée en 1544 ; Blois puis Lyon furent les autres grands centres du royaume. Dès le milieu du XVI^e siècle, le développement de l'horlogerie fut favorisé à Genève puis à Londres par l'immigration d'horlogers français.

¹³⁶³. Le savant hollandais applique en 1656 le pendule, découvert par Galilée en 1583, à l'horloge, le substituant au balancier. En 1675, il invente le balancier à ressort spiral réglant.

¹³⁶⁴. DEQUIDT (M.-A.), *La perception du temps...*, *op. cit.*, p. 49.

¹³⁶⁵. SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, article « Horloge », cité par DEQUIDT (M.-A.), *La perception du temps...*, *op. cit.*, p. 50.

pour les présenter sous les formes les plus agréables. (*Tablettes royales de correspondance...*, 1789)

La pendule devient au cours du siècle un élément essentiel du décor raffiné de la demeure et la montre un accessoire élégant de la parure. Toutes deux objets de paraître, elles connaissent une très vive diffusion qui repose à la fois sur leur utilité pratique et leur aptitude à satisfaire la fantaisie et le goût du luxe de consommateurs avides de nouveautés. Les registres du bijoutier Aubourg en sont un parfait témoignage. Sur une dizaine d'années, de 1773 au début des années 1780, le marchand a distribué près de 1 900 montres à ses clients ou à ses associés ; il en a vendu et acheté près de 800, de toutes sortes et à tous les prix (voir document n° 55, annexe). En 1774, 1775 et 1776, fastes années, il en fit circuler entre 250 et 300 par an ! Les horlogers déploraient ce commerce concurrent, jugé *absurde* :

... à la honte de la raison et du sens commun les Marchands [merciers] vendent infiniment plus de Montres et de Pendules que les Horlogers, et [...] ceux-ci ne seront bientôt plus que leurs Ouvriers... [L'auteur vitupère contre ce] commerce aussi immense qu'absurde que font de l'horlogerie les Marchands, les Bijoutiers, les Tapisseries, les Fripiers, dont ils empoisonnent la capitale, la Province et l'Étranger ¹³⁶⁶.

Les descriptions d'Aubourg font surgir une infinité de variations, liées tant à la décoration qu'à la technique : unies, gravées en taille douce, guillochées, émaillées gris, bleu ou vert, garnies de rose, de brillant, de jargon, en marcassite, à portrait, médaillon, chiffre, soleil, cercle ou double cercle, cadran à *la dauphine*, à rosette, bélière et repoussoir, à bouton et aiguilles de rose ou de brillant, en cuivre doré d'or moulu, argent, or, or de couleur, à cylindre, répétition, timbre, sourdine, seconde, quantième, jour de la semaine (voir documents n° 54-6, n° 54-7 et n° 54-8 annexe) ¹³⁶⁷... Il faut encore prendre en considération l'état et la taille

¹³⁶⁶. BÉLIARD (F.), *Réflexions sur l'horlogerie en général et sur les horlogers du roi en particulier*, La Haye et Paris, Mérigot père, 1767, p. 7, p. 3, cité par DEQUIDT (M.-A.), *La perception du temps...*, *op. cit.*, p. 32.

¹³⁶⁷. Uni : « se dit encore de ce qui est sans ornements. » (*Furetière*)

Guillochis : « Ornement formé par des lignes, des traits de différentes formes entrelacés les uns dans les autres » ; guillocher : « Faire des guillochis dans un parterre [...], sur une boîte. *Guillocher une tabatière.* » (*Dictionnaire de l'Académie...*)

Jargon : « Espèce de diamant jaune. » (*Ibid.*)

Répétition : « On appelle *Pendule à répétition, montre à répétition*, Une pendule, une montre qui répète l'heure qu'elle marque, ou qu'elle a sonné, quand on tire une petite corde, ou qu'on pousse un petit

de la montre : faible, très bonne, forte, petite, grosse, plate... Est-elle genevoise, parisienne ou, le cas est rare ¹³⁶⁸, anglaise ? A-t-elle été fabriquée par un horloger coté, est-elle *marquée* à son nom ¹³⁶⁹ ? L'objet, enfin, est vendu avec ou sans accessoires, plus ou moins précieux : clés d'or ou d'acier, chaînes d'or, de similor ou d'acier, cordons d'or ou en cheveux, boîtes et double boîtes d'or, dorées, en cuivre doré, d'argent, d'or doublé d'argent, nacre et or, de galuchat ¹³⁷⁰...

Les prix sont donc extrêmement variés : il en existe 109 pour les 577 montres achetées par le bijoutier et 131 pour les 622 montres citées dans le livre de ventes avec un prix clairement indiqué (voir documents n° 56 et n° 57, annexe). Un dernier paramètre dans la fixation du prix est celui de l'acheteur : le prix d'une montre vendue à tel ou tel client, celui d'une montre donnée à condition à un courtier ou à un bijoutier sont-ils identiques ? Si l'on compare les deux séries de prix, celles des montres issues du livre de ventes et du livre de ventes à condition, on remarque une grande similitude des prix « vedettes », 132, 144, 150, 156..., mais une distribution différente : ainsi, le prix le plus

ressort » ; « montre ou pendule à répétition ; c'est une montre ou pendule qui ne sonne l'heure & les quarts, &c. que lorsqu'on pousse le poussoir, ou que l'on tire le cordon. On doit cette invention aux Anglois ; ce fut en 1676 [...] qu'un nommé Barlou inventa les pendules à répétition : cette nouveauté excita l'émulation de la plupart des horlogers de Londres, qui s'attachèrent à l'envi à faire des pendules de cette espèce : ce qui en produisit en peu de tems un très-grand nombre construites de toutes sortes de façons... » (*Encyclopédie...*, *op. cit.*, article « Répétition »)

Sourdine : « Dans une montre à répétition, on appelle *Sourdine*, Un ressort qui, étant poussé, retient le marteau, & l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre. » (*Dictionnaire de l'Académie...*)

Bélière : « Anneau qui est au-dedans d'une cloche, pour suspendre le battant. » (*Ibid.*)

Soleil : « On appelle Soleil, Un cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal » (*Ibid.*)

¹³⁶⁸. Aubourg vend seulement trois montres anglaises : « une petite montre en or anglaise a double boîte de galuchat 42 » (vendue en 1774), « une montre d'or anglais 96 » et « une montre d'or anglaise double boîte d'or 120 » ; les deux dernières sont données à condition au courtier Chaumin en septembre puis octobre 1778.

¹³⁶⁹. « Montre ... du nom de » Ajeron, Baudin, Béliar horloger du roi, Bertoux, Coliau, Collier ou Cronier, Cuisin, Desseine ou Desin horloger de Monsieur, Dubois, Erbon ou Erbaut, Fagar horloger de Monsieur, Fillon, Grignon, Gudin, Janvier, Jodin, L'Échopié, Estienne Lenoir, Lepault horloger du roi, Lépine, Lottin, Mathieu ou Matier, Messier, Muson, Ripert, Roux, Vidal fils, Vaucher (l'orthographe est celle d'Aubourg).

¹³⁷⁰. Galuchat : « Peau d'une espèce de raie [...] qu'on colore en vert et qu'on emploie à couvrir des étuis, des gâines, des fourreaux. Étym. D'après Bescherelle, Galuchat, nom d'un ouvrier gâinier, qui inventa l'art de préparer la peau de chien marin pour les gâines. » (*Littre*)

Jean-Claude Galuchat, maître gainier du roi (mort en 1774), fut le premier artisan parisien à mettre au point le travail de la peau de raie pour l'ameublement. La technique était employée depuis le VIII^e siècle au Japon pour différents objets : *inros*, petites boîtes à médecine accrochées à la ceinture, plastrons, fourreaux et poignées de sabre. On retrouve le même travail au XV^e siècle sur les coffres et les malles en Corée, en Chine et au Tibet.

fréquent de la première série est 192 livres contre 144 pour la seconde. Il n'est guère surprenant que les échanges inter-professionnels se pratiquent à des prix inférieurs. La comparaison entre les livres d'achats et de ventes permet d'évaluer, à condition de repérer les mêmes objets, les confortables bénéfiques : une montre en cuivre doré, achetée 30 livres le 3 juin 1774 est revendue 72 le 6 ; une montre d'argent *grosse* passe de 36 à 60 livres ; une montre d'or de Genève *unie très faible*, de 57 à 96 ; une montre d'or de Genève *faible*, de 72 à 114 ; une montre d'or de Paris *ancienne*, de 98 à 144 ; une « montre d'or de couleur de Paris, double boîte dorée », de 216 à 432 ; une « montre d'or émaillée verte mouchetée enrichie de rose et de rubis », de 1 200 à 1 600...

L'objet reste indubitablement un produit cher, en général plus d'un mois de salaire moyen ¹³⁷¹. Seuls 5 % des montres vendues coûtent moins de 100 livres, 84 sur 1 616 ¹³⁷², et 50 % sont comprises entre 100 et 198 livres. Mais l'article n'est plus inaccessible puisque près des quatre cinquièmes (1 274) coûtent moins de 300 livres (voir document n° 57, annexe). On comprend mieux la déclaration liminaire de Savary : « L'usage universel des montres dispense de faire la description de ce que c'est qu'une montre et des différences considérables entr'elles ¹³⁷³. » Sa large pénétration témoigne d'une distribution plurielle, via les marchés du neuf et de l'occasion, les dons et legs ¹³⁷⁴... Dans une graduation très fine se détachent quelques prix phares, la plupart multiples du louis ou de la livre, 192, 180, 132, 144, 168, 240... (dans l'ordre de fréquence décroissante), auxquels correspondent des types de montres précis. Prenons l'échelle de bas en haut (voir document n° 54-6, annexe) : le premier prix, autour d'une cinquantaine de livres, concerne la montre d'argent. Deux montres d'argent *mauvaises* sont vendues 12 et 24 livres, l'une et l'autre probablement à

¹³⁷¹. Les salaires journaliers moyens tournent autour de 20 à 50 sols par jour. Ménétrea gagne 35 sols, Rétif de la Bretonne 50, un manœuvre 15 à 20 sols... (DEQUIDT (M.-A.), *La perception du temps...*, op. cit., p. 55.)

¹³⁷². Le chiffre englobe les montres vendues et données à condition.

¹³⁷³. SAVARY des BRUSLONS (J.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. III, p. 460, article « Montre ».

¹³⁷⁴. Bien que le cas de la domesticité soit particulier, par sa proximité avec le modèle élitaire (la montre fait partie de ces objets donnés par le défunt au fidèle domestique), la montre est présente dans 70 % des inventaires domestiques avant 1790 contre 13 % vers 1700 (ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris*, op. cit. (éd. 1998), p. 302 ; Id., *La France des Lumières*, op. cit., p. 80-82).

des courtiers. Le prix monte ensuite à 30, puis 42, 48, 50... jusqu'à 72 livres. Suit la montre d'or de Genève, de 54 à 720 livres, de plus en plus *enrichie* et sophistiquée au fur et à mesure que les prix s'élèvent : 72, 84, 96, 108, 120, 132, 144, 150, 168... À moins de 100 livres, elle est *faible*. Une montre de bonne qualité, *forte*, coûte 120 à 130 livres. À partir de 144 livres, elle devient guillochée, gravée, à portrait, garnie de jargon, etc. ; à 150 livres, elle est à répétition, *jolie* ; à 240 livres, à timbre... Le haut de gamme grimpe à 600 et même 720 livres, mais ce qui est *uni* peut aussi être hors de prix...

montre d'or de couleur de Genève et de couleur bouton repoussoir de brillant
aiguilles de rose à répétition 575 livres

montre d'or de Genève de couleur aiguilles bouton repoussoir de diamant à répétition 600

montre d'or de Genève unie 720.

Enfin apparaît la montre d'or de Paris, de 80, *petite*, à... 3 500 livres ! À titre de comparaison, une petite montre d'or *anglaise* est citée à 42 livres, avec sa double boîte. De rares montres *unies* sont notées à 108, 120, 132, une « montre d'or de Paris cadran cassé », une montre *ancienne* à 144 livres. Pour une montre de Paris toute simple, il faut compter au moins 150 ou 156 livres, mais les prix les plus courants s'élèvent à 180 ou 192 livres. À partir de 204 livres, la montre peut être gravée, guillochée ou émaillée, à répétition ; à 228 livres, elle est *forte* ; à 240 livres, elle est à quantième, à répétition ; à partir de 252 ou 264 livres, les aiguilles peuvent être de diamant ; à 600 livres, elle est *enrichie*, *jolie*... Le haut de gamme atteint 1 000 livres et davantage.

montre d'or de Paris à répétition gravée à cercle aiguilles bouton belière un pot de fleur endessous garnie de feuilles de laurier, le tout en rose, repoussoir en brillant 1 000

montre d'or de Paris à répétition du nom desin émaillée verte garnie de rubis et rose 1 600

montre d'or de Paris à répétition garnie de rose émaillée dessous aiguilles cercle bouton belière médaillon le tout en rose, cordon de cheveux garni de trois beaux brillant 3 500.

La montre, bijou utilitaire, vogue entre luxe et nécessité.

Ces acheteurs dissemblables, aux fortunes et aux dépenses inégales, aux pratiques et aux désirs de consommation divers sans être forcément disparates, révèlent les nuances de la culture de consommation. Pour comprendre l'intensité de la diffusion des modèles et des biens et le rôle crucial des boutiques, il faut renoncer aux clivages. Soutenu par le crédit et le troc, le marché du luxe, précisément parce qu'il implique un renouvellement incessant des objets, porteurs de rêve et de lumière, entraîne l'essor des marchés de l'occasion, de l'ordinaire et du demi-luxe. Les nouveautés se sont diffusées non seulement parmi les élites, premières visées, mais aussi parmi les classes moins fortunées. Dans la boutique, le *neuf* et le *vieux*, l'*ancien* et le *moderne*, l'*uni* et l'*enrichi* s'entrecroisent par l'entremise des marchands, « alchimistes » de la qualité, traits d'union entre des marchés inséparables, perméables, fluides. Il en va de même des consommateurs, unis dans le même désir de fantaisie, de luxe et de nouveautés, même s'il s'exprime différemment. Au XIX^e siècle encore, il anime les sentiments du poète :

... Sur une route, derrière la grille d'un vaste jardin, au bout duquel apparaissait la blancheur d'un joli château frappé par le soleil, se tenait un enfant beau et frais, habillé de ces vêtements de campagne si pleins de coquetterie. Le luxe, l'insouciance et le spectacle habituel de la richesse, rendent ces enfants-là si jolis, qu'on les croirait faits d'une autre pâte que les enfants de la médiocrité ou de la pauvreté. À côté de lui, gisait sur l'herbe un joujou splendide, aussi frais que son maître, verni, doré, vêtu d'une robe pourpre, et couvert de plumets et de verroteries. Mais l'enfant ne s'occupait pas de son joujou préféré, et voici ce qu'il regardait :

De l'autre côté de la grille, sur la route, entre les chardons et les orties, il y avait un autre enfant, sale, chétif, fuligineux, un de ces marmots-parias dont un œil impartial découvrirait la beauté, si, comme l'œil du connaisseur devine une peinture idéale sous un vernis de carrossier, il le nettoyait de la répugnante patine de la misère.

À travers ces barreaux symboliques séparant deux mondes, la grande route et le château, l'enfant pauvre montrait à l'enfant riche son propre joujou, que celui-ci examinait avidement comme un objet rare et inconnu. Or, ce joujou, que le petit souillon agaçait, agitait et secouait dans une boîte grillée, c'était un rat vivant ! Les parents, par économie sans doute, avaient tiré le joujou de la vie elle-même.

Et les deux enfants se riaient l'un à l'autre fraternellement, avec des dents d'une égale blancheur.

« Le Joujou du pauvre », *Le Spleen de Paris*, Charles Baudelaire

CONCLUSION

La boutique : un chantier ouvert

À travers une appréhension plurielle de la boutique, culturelle, géographique et économique, il s'agissait de mettre en valeur le rôle méconnu des boutiques dans l'expansion des consommations au XVIII^e siècle. Ce rôle a été complexe car le commerce caractérise un aspect fondamental de la vie urbaine : l'échange. Il met en jeu l'économie et la société, mais aussi la culture, le droit, la politique, l'architecture, l'urbanisme, la géographie... C'est pourquoi le but premier de ce livre était, non pas de tout traiter, impossible gageure dans le cadre imparti, mais de décloisonner les approches, d'ouvrir les perspectives, bref d'affirmer la richesse de la pluridisciplinarité, combat ancien mais toujours d'actualité¹³⁷⁵, même si l'interrogation était menée en historienne de l'économie

¹³⁷⁵ «... en histoire tout se tient » (José Gentil da Silva). Sans revenir aux débuts de l'histoire de l'interdisciplinarité et aux fondateurs des *Annales*, voir en particulier trois ouvrages contemporains, au tournant des années 1970-1980, différents mais empreints d'une même conviction, clairement exprimée dans les introductions ou avant-propos : BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, t. 3, d'où est extraite la phrase de Gentil da Silva ; ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris...*, *op. cit.* ; VOVELLE (M.), *De la cave au grenier. Un itinéraire en Provence au siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Paris, Serge Fleury, éditeur, 1980.

Comme l'expliquait Bernard Lepetit, clairvoyant, « l'interdisciplinarité est toujours un projet à reprendre » (*Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel, 1999, « Propositions

urbaine. Il s'agissait aussi de montrer l'intérêt d'une histoire à géométrie variable, qui joue sur les échelles, les angles de vue, les archives, autrement dit qui mise, à nouveau, sur la diversité : réfléchir sur l'image de la boutique et des boutiquiers en général pour interpréter l'émergence d'une prose boutiquière, notamment publicitaire, et l'apparition du *shopping* ; méditer sur les taxinomies professionnelles du temps pour évaluer la configuration corporative, les partis pris, le flou des étiquettes et des limites ; choisir un vaste échantillon de livres de comptes pour repérer le jeu entre normes et pratiques ; reconstruire l'implantation commerciale à l'échelle de la ville entière, mais aussi, à partir de la boutique, les réseaux mis en jeu, clients, créanciers et débiteurs, fournisseurs, associés et sous-traitants..., pour concevoir l'articulation entre commerce et territoire, entre économie et société ; définir deux métiers, bijouterie et tapisserie, pour comprendre l'essor du marché du luxe et du demi-luxe qui fit la renommée de Paris et repose sur une armée de boutiquiers et d'artisans, liés ensemble par une division du travail poussée ; considérer la communauté marchande bijoutière et, dans une moindre mesure, tapissière, pour étudier les liens qui la soudent et les conflits qui la divisent ; observer, enfin, par le menu, les pratiques quotidiennes de deux boutiquiers ordinaires, un bijoutier, un tapissier, pour toucher au plus près le fonctionnement de l'entreprise et saisir sur le vif le flux des consommations. Ainsi, de la globalité à la micro-unité, de la littérature à l'économie, de la théorie aux pratiques, a pu être appréhendé dans toute sa complexité ce lieu d'échanges caractéristique de la vitalité et des contradictions du siècle des Lumières : la boutique.

La « révolution » des consommations... : le terme est excessif car le secteur commerçant baigne dans un milieu très traditionnel, qui continue d'être modelé par des représentations, des pratiques, des règles, des implantations, des réseaux, des rapports de force, mais aussi par des modes de consommation et de production ancestraux, ce qui ne veut pas dire immobiles. Un premier bouleversement du système distributif va être lié à la naissance du grand

pour une pratique restreinte de l'interdisciplinarité », p. 304 *sqq.*).

magasin, à la fin des années 1820. Et pourtant le dynamisme commercial éclate de tous côtés, indiscutable cheville ouvrière de l'expansion du XVIII^e siècle, en dépit des difficultés et des risques multipliés par la croissance même : l'épanouissement de la publicité, tremplin multiforme (annonces dans la presse, prospectus, almanachs, guides, vitrines et montres...) qui fait fi des sempiternelles images dévalorisantes ; la transformation et la création urbaines, manifestations d'une emprise conquérante qui traduit l'active participation à la spéculation immobilière, à la vie et au devenir de la cité (le Palais-Royal, les places et les théâtres, les boulevards et leurs abords, les faubourgs et les marges urbaines) ; la souplesse des manières de comptabiliser, de collaborer et d'exercer le métier en réponse aux rigidités corporatives ; la variété des modes de paiements, du plus sommaire au plus sophistiqué, et la chronologie élastique des règlements ; la délicate maîtrise du crédit et du temps et la pugnacité face aux aléas professionnels ; la rapidité d'adaptation, l'aptitude à saisir les opportunités du marché, à lancer ou propager les modes, à jouer sur les qualités, les prix et les goûts pour attirer une pratique élargie, et réussir. Entrepreneurs impénitents, grands diffuseurs d'usages et d'objets inédits, qu'ils soient neufs ou anciens, auprès d'une clientèle mêlée, aristocratique et bourgeoise, mais faillis, pris par les rets du crédit et les pesanteurs financières, économiques et sociales, le bijoutier Aubourg et le tapissier Law incarnent les ambiguïtés d'un siècle qui balance entre archaïsme et modernité.

La démarche du chercheur est un éternel recommencement ; son œuvre, une construction toujours en chantier. À peine achevée, une recherche en suscite aussitôt d'autres : la connaissance provoque de nouvelles questions, indéfiniment... Explorer un seul aspect de l'activité économique, l'échange, un seul objet, la boutique, un seul lieu, Paris, provoque le désir d'en savoir plus sur les liens entre production, échange et consommation ; entre la boutique et les autres lieux et formes de commerce ; entre Paris et la province, entre Paris et les autres métropoles européennes... Choisir l'« observatoire de l'économie », c'est, en dépit de la volonté de rester ouvert à d'autres vues, privilégier une certaine

interprétation de l'histoire ¹³⁷⁶ ; d'où l'envie de changer d'observatoire. Mais avant de tourner la page et de choisir un nouvel objet, il reste encore beaucoup à étudier sur la boutique parisienne.

Le petit commerce inscrit dans le tissu urbain des formes fortes : la boutique participe activement à l'animation du paysage urbain et de la rue, aux transformations qui modèlent la ville moderne, bien avant les bouleversements dus au processus d'industrialisation. Les opérations de promotion et de spéculation immobilières se multiplient dans le dernier tiers du XVIII^e siècle et avec elles, les boutiques, qui occupent les rez-de-chaussée des nouveaux immeubles de rapport, maisons bourgeoises ou hôtels particuliers. Du XVII^e au XVIII^e siècle, un mouvement d'ensemble fait glisser les boutiques de luxe vers l'ouest, en même temps que les gens riches. L'étude cartographique a montré le rôle central joué par l'implantation des boutiques dans la dynamique commerciale. Elle a permis d'analyser le fonctionnement des pôles d'attraction, rues, marchés, halles..., et leur évolution. Les sources iconographiques, littéraires, judiciaires restituent l'essence de l'*animation* commerciale : le lieu de passage, la proximité et la densité des boutiques ou des échoppes, le décor des devantures, l'attraction d'un marché ou d'une église, les circulations des revendeurs, chalands et badauds, le brouhaha et les cris... Par le petit commerce de centre ville se constituent ou se régènèrent des formes urbaines signifiantes, attractives, qui deviennent autant de nouveaux lieux sociaux : la médiation boutiquière, entre espaces public et privé, entre relations professionnelles et personnelles, représente un élément essentiel de l'*urbanité*. De lieux à liens, de l'espace à la société... : la communauté marchande, les complexes relations d'interconnaissance et de pouvoir sont marquées par les conflits, révélateurs des gestes quotidiens, des sociabilités, des pratiques professionnelles et de la place des femmes, invisibles mais omniprésentes, infériorisées mais revendicatrices. La « sexualisation » de l'économie est une réalité ancienne, sans cesse renouvelée.

Il est toujours tentant d'interroger les rapports complexes entre rupture et

¹³⁷⁶. BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, p. 9.

continuité : que deviennent le marché du luxe, la société commerçante, la rivalité entre faste bourgeois et ostentation aristocratique durant les années 1780-1820, une période charnière, mouvementée mais encore peu observée sous l'angle économique et urbain ¹³⁷⁷ ? La tourmente révolutionnaire est un moment *a priori* peu propice à l'étalement des richesses et des ornements, et pourtant ¹³⁷⁸...

Tel est, dans le désordre, un échantillon des questions suscitées par un livre d'histoire inachevé ¹³⁷⁹.

¹³⁷⁷. Il reste beaucoup à faire à la suite des travaux de Raymonde Monnier ou de Haïm Burstin (voir la bibliographie).

¹³⁷⁸. Voir PERROT (P.), *Le luxe...*, *op. cit.* ; DAUMARD (A.), *La Bourgeoisie parisienne...*, *op. cit.* ; BERGERON (L.), *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens : du Directoire à l'Empire*, Paris, Honoré Champion, 1975 ; BERGERON (L.), CHAUSSINAND-NOGARET (G.), *Les "Masses de granit" : cent mille notables du Premier Empire*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1979 ; etc.

¹³⁷⁹. BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, p. 537.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. Sources manuscrites

1) Archives de Paris

— Série D5B6 : livres de comptes

Merciers

- D5B6 866 (nom inconnu) : de 1766 à 1767 (période couverte par le livre de comptes)
- D5B6 3712, PARADIS, 17-2-1778 (date de la faillite)
- D5B6 1049 (négociant) : commencé le 22 mai 1777
- D5B6 2949, 30-3-1778 : du 1-2-1776 au 5-3-1778
- D5B6 1815, 27-7-1778 : du 3-1-1773 au 30-6-1778
- D5B6 222, 4-12-1778 : 23-3-1776 au 24-10-1778
- D5B6 1410, FOURNIER, 4-1-1779 et 11-11-1779 : du 26-10-1773 à la fin de 1779
- D5B6 1315, 12-5-1780 : de fin décembre 1770 à fin décembre 1771
- D5B6 2186, 12-2-1781 : du 17-11-1777 au 19-12-1778
- D5B6 3905, 12-2-1781 : du 23-10-1778 au 20 mars 1780
- D5B6 578, 18-6-1781 : du 27-7-1780 au 30-4-1781
- D5B6 2353, 21-7-1781 : du 27-8-1781 au 11-9-1783
- D5B6 69, 5-10-1781 : du 10-10-1786 au 14-12-1788
- D5B6 2947 et 4327, 16-2-1782
- D5B6 1824, 15-4-1782 : du 1-1-1780 au 13-2-1782
- D5B6 1875, 21-7-1782 : du 15-10-1778 à début 1779
- D5B6 71, 12-8-1782 : du 19-6-1776 au 31-1-1780
- D5B6 2201, D5B6 2202, D5B6 2203, ANFRAY (d'Arpajon), 1782 : du 19-11-1755 au 12-8-1773 ; du 29-8-1756 au 7-3-1768
- D5B6 500, 12-3-1783 : du 16-12-1779 au 15-2-1783
- D5B6 448, GIROUST, 31-12-1783 : du 14-5-1780 au 16-12-1783
- D5B6 1839, 19-6-1784 : du 3-2-1778 au 22-12-1781
- D5B6 3081, 29-9-1784 : du 14-1-1775 à juillet 1780
- D5B6 3389, 1784 : du 28-5-1778 au 5-5-1784
- D5B6 1503, DELATOUR père, 30-11-1784 : du 2-3-1784 au 29-10-1784
- D5B6 4544, 18-1-1785 : du 4-4-1776 au 31-1-1778
- D5B6 3589, 18-1-1785
- D5B6 4790, D5B6 4746, D5B6 3396, femme PÉRIER, 23-8-1787 : du 5-3-1781 au 14-9-1785 ; du 27-9-1786 à juillet 1787 ; du 28-5-1778 au 5 mai 1784
- D5B6 3141 et D5B6 1399, 18-9-1787 : du 8-7-1785 au 30-8-1787
- D5B6 3691, 20-12-1787 : du 12-10-1786 au 14-3-1787
- D5B6 111 (négociante), 13-11-1788 : 1785-1790

D5B6 1837, 5-11-1789 : du 10-8-1787 au 26-10-1789
 D5B6 4048, 14-6-1790 : du 14-4-1790 à la fin juin 1791
 D5B6 567, 14-5-1791 : du 23-4-1789 au 7-1-1791.

Quincaillier

D5B6 562, D5B6 622, 1786 et 1772-1777 : du 22-5-1777 au 30-9-1785.

Bijoutiers

D5B6 5612, 1727 : commencé le 27-10-1727
 D5B6 2076, GUELINE ou GLINE, 7-2-1750 : du 31-8-1736 au 9-11-1748
 D5B6 1183, de LARBRE, 5-11-1751 : du 1-4-1748 au 21-3-1751
 D5B6 1932 et D5B6 4882, CLÉMENT, 11-7-1753 : commencé le 1-1-1771 ; du 12-10-1768 au 31-7-1770
 D5B6 2249, veuve ARRIBAUD, 11-8-1762 : du 19-3-1754 au 6-8-1757
 D5B6 4305, POSSIEU, 10-1-1766 : du 1-12-1761 à début 1766
 D5B6 4779, 26-10-1767 : d'avril 1765 à juin 1767
 D5B6 2880 et D5B6 4227, LE BŒUFVE, 22-4-1768 : du 4-4-1767 au 6-10-1769 ; du 3-12-1789 au 26-8-1791
 D5B6 4618, 6-6-1768 : du 28-10-1759 à fin mai 1764
 D5B6 1455 et D5B6 2321, veuve BIGOT, 20-6-1768 : du 1-3-1749 au 4-10-1749 ; de fin 1767 à juin 1768
 D5B6 396 : du 16-6-1766 au 16-6-1769
 D5B6 4251, 30-10-1770 : du 15-12-1760 au 9-5-1770
 D5B6 3312 et D5B6 4389, DUBOIS, 21-10-1771 : 1774-1778 ; du 22-12-1768 au 8-3-1771
 D5B6 3320, CERF LEVY DE BRICHON, 11-5-1772 : du 7-1 au 29 -11-1776
 D5B6 2446, Moulin LE BOURDONNÉ, 21-7-1775 : du 17-1-1774 au 14-6-1775
 D5B6 1133 et D5B6 4865, HALLOT, 14-8-1776 : du 6-4-1751 au 11-4-1772 ; de janvier 1766 à janvier 1780
 D5B6 3707 : du 1-1-1776 au 30 -10-1777
 D5B6 914, 17-6-1777 : du 22 -5-1775 au 13 -5-1777
 D5B6 1721, 21-8-1777 : commencé en janvier 1762
 D5B6 803, 24-4-1778
 D5B6 2438 et D5B6 4831, 1-3-1779 : du 1-12-1776 au 29-12-1778 ; du 20-12-1776 au 1-2-1779
 D5B6 1818, DEZAROT le cadet, 26-3-1779 : de janvier 1768 à mars 1772
 D5B6 1993, 10-4-1780 : du 22-12-1778 au 17-4-1779
 D5B6 4064, LÉCUYER, 26-5-1780 : du 7-10-1771 au 8-2-1780
 D5B6 850, 27-6-1780 : du 1-4-1778 à mai 1780
 D5B6 662, DESLESPINE : commencé le 6-3-1780
 D5B6 2001, CLEMENCÉ, 11-10-1783 : du 1-2 au 20-9-1783
 D5B6 4720, 25-6-1784 : 1781-1783
 D5B6 4654, de HANNE, 28-6-1784
 D5B6 3190, WALFMAYER, 17-6-1785 : du 2-3-1784 au 12-5-1785
 D5B6 4786, D5B6 4945, D5B6 5124, D5B6 5126 FLEURIOT, 9-12-1788 : 1768-1770 ; de septembre 1763 au 21-5-1768 ; de septembre 1759 à mars 1766
 D5B6 711 et D5B6 857, 16-1-1789 : du 1-1-1788 au 29-10-1788 ; du 12-9-1785 au 26-7-1788
 D5B6 45 et D5B6 442, veuve LEMERCIER, 17-1-1789 : du 6-4-1787 au 26-11-1788 ; du 7-12-1784 au 5 -12-1787
 D5B6 2714, Mlle LÉCUYER, 8-4-1791 : de septembre 1789 à janvier 1790.

Joalliers (-bijoutiers, -orfèvres)

D5B6 2464, CARELU, 12-4-1742 : du 21-4-1721 au 28-5-1734
 D5B6 5114, GUILLERMET : du 24-12-1766 au 8-8-1767
 D5B6 4912, PINSON, 26-11-1772 : commencé le 10-10-1765
 D5B6 3531, ESCORBIAC, 20-9-1773 : commencé le 1-3-1771
 D5B6 3853, 5-3-1774
 D5B6 4832 et D5B6 5435, 5-9-1776
 D5B6 2337, 2-9-1777 : 1766-1776
 D5B6 539, LE CONTE, 5-10-1778 : 1778-1788
 D5B6 1752, 23-3-1779
 D5B6 829, D5B6 1505 et D5B6 2043, COMBES, 31-8-1779 : du 1-1-1778 au 1-8-1779 ; 1774 à janvier 1781 ; 1778-1779
 D5B6 4069, 6-12-1780 : du 10-6-1771 à fin 1772
 D5B6 408, D5B6 3319 et D5B6 2043, SCHMIDT, 25-6-1783 : du 6-7-1784 au 2-11-1785
 D5B6 1669, D5B6 1290, D5B6 1760 et D5B5 2151, AUBOURG, 28-11-1783 : du 10-1-1773 au 3-8-1781 ; de 1773 au 12-6-1781 ; du 5-3-1773 au 28-10-1783 ; du 1-2-1771 au 22-8-1781
 D5B6 1752, 10-5-1784
 D5B6 3641, 19-5-1786 : du 12-11-1774 au 16-11-1789.

Horlogers

D5B6 4559, 27-8-1768 : du 10-3-1750 au 20-2-1768
 D5B6 5520, 1-3-1780
 D5B6 575, LEUBA, 21-11-1789 : de mai 1788 à fin 1789.

Faïencier

D5B6 856, CHIBOUST : du 12-5-1786 au 22-3-1788.

Tapissier miroitier

D5B6 1024, D5B6 3066, D5B6 3451 et D5B6 3209, LAW, 26-7-1788 : du 2-1-1782 au 16-11-1784 ; du 17-11-1784 au 4-4-1787 ; du 16-6-1784 au 12-11-1787.

— Série D4B6 : bilans de faillite (et listes de créanciers, états des dettes...)

Bijoutiers, joalliers

D4B6 3-182, CARELU, 29-3-1742
 D4B6 12-577, CLÉMENT, 10-7-1753
 D4B6 24-1217, veuve ARRIBAUD, 9-10-1757
 D4B6 32-1738, HUBERT, 20-6-1768
 D4B6 32-1723, LEBCEUFVE, 22-8-1768
 D4B6 37-2007, CHARPENTIER fils, 12-8-1770
 D4B6 39-2124, BOQUET, 15-9-1770
 D4B6 39-2159, WIELLAND, 30-10-1770
 D4B6 42-2364, DUBOIS, 21-10-1771 et 22-2-1779
 D4B6 44-2536, RICARD, 11-4-1772
 D4B6 46-2708, PINSON, 24-11-1772
 D4B6 50-3089, TERRASSE, 5-3-1774
 D4B6 59-3772, HALLOT, 14-8-1776
 D4B6 63-4077, MARTINET, 17-6-1777 et 20-10-1780

D4B6 64-4154, GUY, 21-8-1777, 18-6-1779, 2-6-1780
 D4B6 64-4166, DUFRAINNE, 2-9-1777
 D4B6 44-2562, CERF LEVY DE BISCHEN, 12-9-1777
 D4B6 67-4373, JOBART, 9-4-1778
 D4B6 69-4518, LECONTE, 5-10-1778 et 6-2-1784
 D4B6 70-4603, Claude Luc LANGLOIS, 12-1-1779
 D4B6 70-4622, DIODET, 11-2-1779
 D4B6 70-4643, BLEZIMAR, 1-3-1779
 D4B6 71-4675, SEVENET, 23-3-1779
 D4B6 71-4678, DEZAROT le cadet, 26-3-1779
 D4B6 77-5135, LECUYER, 26-5-1780 ; Dlle LECUYER 8-4-1791
 D4B6 78-5170, GIRARD, 27-6 et 21-12-1780
 D4B6 79-5286, EXCOFFON, 6-12-1780
 D4B6 73-4849, COMBES, 11-8-1779 et 24-7-1781
 D4B6 80-5369, GUILLERMET, 28-3-1781
 D4B6 82-5521, NOLLET, 5-10-1781 et 15-12-1788
 D4B6 85-5786, DELESPINE, 20-11-1782
 D4B6 87-5925, SCHMIT, 19-5-1783 et 16-11-1787
 D4B6 88-6005, CLÉMENCÉE, 7-10-1783
 D4B6 89-6067, AUBOURG, 28-11-1783
 D4B6 31-1675, BAUDOUIN, 3-4-1784
 D4B6 90-6189, DEGOEST, 10-5-1784
 D4B6 91-6221, DEHANNE, 28-6-1784
 D4B6 91-6280, GRANCHEZ, 3-9-1787
 D4B6 104-7367, FORTIER, 16-1 et 28-1-1789
 D4B6 104-7375, veuve LEMERCIER, 23-1-1789
 D4B6 104-7387, GODEFROY, 30-1-1789
 D4B6 105-7439, GEORGES, 16-3-1789
 D4B6 70-4603, Luc Augustin LANGLOIS, 28-10-1789 et 6-12-1789.

Tapissiers

D4B6 53-3270, DUCHENE
 D4B6 4-183, DESHAYES, 31-8-1738 et 1-4-1742
 D4B6 102-7192, LAW, 26-7-1788
 D4B6 85-5736, CARCASSONNE, 19-5-1780 et 24-10-1789
 D4B6 83-5543, CHAPUY, mai 1781
 D4B6 87-5883, CHARTIER, 7-4-1783 et 17-8-1784.

Horlogers

D4B6 33-1764, POIRET, 24-4-1768 et 25-2-1774
 D4B6 76-5041, FAGARD, 1-3-1780
 D4B6 107-7623, LEUBA, 21-11-1789.

Divers

D4B6 9-416, DUMONT, metteur en œuvre, 9-3-1750
 D4B6 10-478, CAUMONT, metteur en œuvre, 4-6-1751
 D4B6 28-1495, POSSIEU, metteur en œuvre, 10-1-1766, 1-8-1769 et 6-3-1781
 D4B6 90-6197, VIRLOURET, quincaillier, 21-5-1784.

— **Archives privées et papiers de famille, fonds privés « départementaux » (section VII, rubrique 2)**

D 43 Z / 1 et D 43 Z / 2, « Publicité commerciale, 1680-1822 » (volume 1, 36 feuillets ; volume 2, 43 feuillets).

2) Archives nationales

Minutier central

— **Bilans, états des comptes, contrats ou délibérations avec les créanciers**

Bijoutiers, joailliers, orfèvres

et/VII/198, LE VACHER, 5-11-1711
 et/CXV/363, de SERINY, 29-10-1715 et 16-1-1716
 et/XV/669, DUBREUIL, 1-10-1748
 et/XV/695, de la GARENNE, 13-7-1751
 et/LXII/426, AUGARD, 15-10-1751
 et/XCI/1032, DUPRET, 25-3-1766
 et/XXVII/354, PONTET, 28-8-1771
 et/XXIX/566, BONEIN, 27-1-1782 et les 14, 15, 16, 18 et 20 juillet 1783
 et/LXV/477, DELAUNAY, 7-9-1785
 et/XLIV/601, LONCHAMPS, 5-3-1788
 et/XXVII/495, GEORGES, 23-11-1789
 et/XXVII/495, Luc Augustin LANGLOIS, 23-12-1789.

Tapissiers

et/XIX/661, DEVAUX, 21-11-1726
 et/X/445, DESHAYES, 31-8-1738
 et/LXIV/340, MORIN, 4-4-1751
 et/X/545, GAILLARD, 9-6-1761
 et/XCI/1146, LABATTE, 17-3-1776
 et/XXVII/405, GUYARD, 3-8, 7-10-1779 ... 4-3-1790
 et/LXV/451, CHAPUY, 6-6-1781
 et/LXV/453, CHARPENTIER, 26-10-1781
 et/LXV/460, JOURDAIN, 7 et 10-12-1782
 et/LXV/460, BALLE, 12-11-1782
 et/LXV/461, CHARTIER, 27-1-1783
 et/LXV/464, GRANDIN, 21-7-1783
 et/XCII/950, BRIANCHON, 3-2-1790
 et/LXV/507, CAPLAIN jeune, 23-1-1792.

Horlogers

et/XLIV/492, HENCHOZ, 7-5-1770
 et/XCI/1135, FAGARD, 23-1-1776, 28-2-1780 et 19-5-1780
 et/LXV/476, CALAME, 18-8-1785
 et/LIX/356, LEUBA, 28-11-1789.

— Inventaires après décès

Bijoutiers, joailliers, orfèvres

et/VII/184, femme de PERRIER, 17-12-1708
 et/II/377, DUBLÉ, 17-1-1714
 et/CXV/363, GAUCHELET, 14-10-1715
 et/CXV/376, SIMONNET, 4-10-1718
 et/XXIX/410, femme de STROMBERG, 12-11-1732
 et/LXX/305, COULON, 17-5-1734
 et/XXIX/425, veuve LEGARÉ, 9-10-1735
 et/XI/571, AGARD, 14-3-1750
 et/LXIV/340, LEBLANC, 27-3-1751
 et/CIX/641, femme de DEHAYNAULT, 23-2-1761
 et/XXVII/393, BUTEUX, 29-12-1777
 et/LXV/457, DECAN, 1-6-1782
 et/XXIX/569, VIANCOURT fils, 14-3-1783
 et/XCII/950, CORNET, 12-1-1790
 et/XLVI/737, DAMVILLE, 16 ventose an 11 (1803).

Tapissiers

et/XXXV/519, femme de HÉNAULT, 21-8-1713
 et/LXX/305, COULON, 17-5-1734
 et/XX/555, femme de SEGUIN, 8-1-1735
 et/XXXVIII/284, MORIN, 6-9-1735
 et/XX/577, veuve de CHANAJAR, 18-1-1742
 et/LIX/355, BOHAIN, 2-9-1789
 et/VII/549, POISSON, 2 vendémiaire an 8 (1800).

Horlogers

et/XIII/247, femme de LASAILLY, 5-2-1733
 et/CXVIII/463, épouse de CARPENTIER, 27-1-1751
 et/XXVII/353, femme de STANLEY, 13-5-1771
 et/XCI/1185, FORTIN, 1-4-1780
 et/LXV/493, femme de ANTHIAUME, 19-1-1789
 et/LIX/357, JAROSSAY, 12-2-1790
 et/LXV/510, BOUCHER, 30-8-1792.

Divers

et/CXVIII/463, RAUX, mercier émailleur privilégié du roi, 23-10-1750
 et/CXI/269, GILLES, tabletier, 27-1-1761
 et/X/545, ROY, doreur, 4-6-1761
 et/XXVII/354, GELLÉE, tabletier, 8-7-1771
 et/LXV/505, PERRIN, lapidaire, 7-10-1791.

— Documents divers sur le petit commerce : associations et sociétés, ventes de fonds de boutique...

et/LII/630, association, 13-6-1789 entre CHARPENTIER, mercier tabletier et son épouse, et

- et/LXXVII/280, vente de fonds de boutique, 12-10-1761, avec un *État du fonds de boutique du sieur Le Bourgeoise, marchand [faïencier-quincaillier] à Versailles...*
- et/XCVIII/553, renonciation à la qualité d'horloger, 24-11-1761.
- et/LXV/454, vente de fonds de commerce, 21-11-1781, entre GAUDEFROY, marchand mercier quincaillier et son épouse, et Louis GAUDEFROY (de Meaux), avec un *État des marchandises et ustensiles garnissants la boutique...*
- et/LXV/489, société de fabrication de boutons en émail et autres bijouteries, 26-3-1788, entre LA BORDE, négociant, et POTOT, marchand mercier fabricant de boutons.
- et/XXVII/396, société pour la vente de marchandises de bijoux d'enfants et jouets, entre WALLET, bijoutier, et DUBUISSON, peintre, 19-5-1778.
- et/LXV/475, société entre LEDUC, ciseleur-doreur, et SONNET, bourgeois de Paris, 14-6-1785.
- et/X/465, convention, 7-3-1744, entre LENEUTRE, émailleur-faïencier, et GILLOT, émailleur-faïencier, pour le commerce de nouvelles perles de couleur.
- et/XVIII/544, vente de bijoux, 28-9-1737, après le décès du sieur LEMOYNE, à STRASS, joaillier.
- et/XXXVIII/69, société, 7-5-1708, entre TACONNET, maître marchand lapidaire, et BOUDIN, lapidaire joaillier.
- et/XV/389, vente fonds de boutique, 27-8-1703, par GOUVERNEUR, marchand joaillier, à DELAMARRE, marchand joaillier.
- et/LXX/304, désistement de maîtrise, 4-4-1734, par COULON, marchand mercier joaillier (maîtrise de menuisier ébéniste).
- et/XCII/783, société et convention, 30-7-1776, entre DEVILLERS, marchand tapissier, et MAIGRET, marchand tapissier.
- et/LXV/452, société de commerce de fripier, 11-8-1781, entre LIGUÉ, marchand fripier, et BOUDET, fripier.
- et/XX/579, vente de pendules, 9-11-1742, par ROUGENX, marchand mercier, à Dlle LIEDET (épouse de DELORME, maître horloger).
- et/X/445, société, 6-8-1738, entre DIDDET, marchand arménien (Constantinople) et Casadur dit CHAMAS, marchand chaldéen (Mésopotamie), pour raison de commerce de bijouterie et quincaillerie.
- et/XXX/189, société, 14-10-1709, entre BEATE et BEATE fils, marchands joailliers.
- et/LXX/262, convention, 20-3-1720 : BARBREAU, marchand bourgeois de Paris, a commis TIRPENSE, marchand mercier grossier joaillier et quincaillier, pour faire en son nom commerce et marchandise.
- et/VII/563, dissolution de société, 20 prairial an 11, entre HERBÉ, marchand orfèvre bijoutier et son épouse, et dame BILLAUX, commerce d'orfèvrerie et bijouterie.
- et/VII/554, société, 2 nivose an 9, entre GUICHARD, orfèvre patenté, et FLAMANT, dlle majeure, orfèvre patenté.
- et/VII/627, société, 2-8-1819, entre BOULAY, marchand bijoutier, et Mme HAIN, célibataire majeure, *Etat des meubles et effets mobiliers, servant à l'exploitation d'un fonds de bijouterie exploité par M. Boulay...*
- et/XLVI/734, société et dissolution, 16-1-1816 et 22-6-1818, entre STIENNON l'ainé et STIENNON jeune, frères et marchands fabricants d'horlogerie.
- et/XXIX/413, vente de fonds de boutique, 13-6-1733, Dlls FROMANT, filles majeures marchandes de dorure, à HUET, marchand de galons d'or et d'argent.

et/CXV/439, renonciation, 14-6-1724, PETIT, maître et marchand orfèvre, à la maîtrise et commerce d'orfèvrerie, en faveur de LÉONARD, mercier apprenti orfèvre.

et/XV/628, société, 28-5-1743, entre CASTELLAN, marchand de Montpellier, et JOLLE, joaillier de Paris.

et/XXIII/480, renonciation au commerce, 10-11-1732, LOVAT, marchand mercier grossier joaillier.

et/XXVII/237, vente de boutique ou étail (ou échoppe), 3-9-1746, par VILLEVAUDÉ, bourgeois de Paris, curateur de la succession Cousinet, à DEHAYNAULT, marchand orfèvre joaillier.

et/XXIV/536, vente de fonds de boutique, 22-5-1706, par LAMBERT, marchand mercier joaillier privilégié suivant la cour, à MEUSNIER, marchand mercier.

et/LXV/333, société et dissolution, 10-6-1761, puis 31-12-1762, entre BILLET, marchand joaillier, et GIRARD, marchand joaillier.

et/XLVII/182, société et dissolution, 21-6-1761, puis 25-9-1762, entre FRESNAIS, négociant à la Charité-sur-Loire, et RICARD, maître doreur fabricant de boutons, pour donner à ses boutons « la même perfection qu'ont ceux d'Angleterre connus sous le nom de similor ou Pinchebek... »

et/L/472, société et résiliation, 9-11-1761, puis 1-2-1762, entre MOREL, maître doreur et argentier, inventeur..., et RICARD, maître doreur argentier.

et/LXXVIII/742, société, 21-6-1761, entre POIRET, horloger du roi, et LECHAT, marchand fripier.

et/LXVII/632, société, 31-7-1761, entre LEMPEREUR, peintre, et CLIQUOT, tabletier ;

société, 22-9-1761, entre DIDIER, mercier, et BRIÈRE, bourgeois de Paris.

et/XXXVIII/464, vente fonds de boutique, 21-11-1761, par la veuve GUIGNON, marchande mercière, à ROUILLON, marchand mercier, avec un *État des lustres, girandoles, bras aussi autres marchandises... prisés... dans le magasin du second étage...* ;

société, 11-10-1761, entre VADON (veuve de VADON, maître tabletier), et VILLEUFIN, tabletier.

et/LXV/453, vente de marchandises, 20-9-1781, par BRIVE, marchand clinquaillier et de fer, à CECILLE, marchand de fer (fonds de boutique).

et/LIX/358, vente mobilière (marchandises de boutique), 31-5-1790, par DURAND, marchand de cannes, à FREY, marchand de cannes.

et/XXVIII/124, société, 22-9-1713, entre QUARQUOT et CAMOUSSE, tapissiers en basse-lisse, pour la fabrique et vente d'ouvrages de tapisserie de basse-lisse.

et/LXII/426, vente et transport, 15-10-1751, entre FONTAINE, marchand mercier, AUGARD, marchand forain, et les créanciers d'Augard, *Etat des marchandises prises du sieur Fontaine en payement a compte de ses billets en faveur d'Augard de 2 534 H et 3 000 H...*

et/LXV/386, vente de fonds de boutique, 25-1-1775, par la veuve VILLAINÉ, marchande tapissière, à CORBE, marchand tapissier ;

quittance liée à la vente d'un fonds de boutique, 1-3-1775, due par CHEVALIER à sa mère, veuve CHEVALIER, marchand tapissier, 500 livres pour premier paiement des 10 000 livres dues pour la vente.

et/XCI/1061, conventions et bail de maison (vente de fonds de commerce), 6-2-1769, par la veuve de DOUCET, marchand orfèvre, et CHÉRET, marchand orfèvre.

et/XLIV/601, société, 5-4-1788, entre Dlle COMBE, négociante, et DESHAYES, mercier ;

désistement de plainte, 5-4-1788, contre LE CAMPION, négociant, par son père et son oncle ;

résiliation de société, 5-4-1788, entre P. LE CAMPION et J. LE CAMPION, son frère, marchands merciers, et A. LE CAMPION, négociant.

et/XXXVIII/91, accord de société, 2-10-1710, entre JACQUIN, marchand émailleur, et de VILLERS, marchand orfèvre, pour le commerce de boutons d'argent sur bois estampes.

et/LXV/464, conventions pour vente fonds de boutique et commerce, 15-7-1783, entre FOUGERON, marchand mercier, et R. Leclerc, ép. de DAUZAT, chirurgien major à Limonade, près le Cap Français avec les ustensiles et marchandises avec un *Etat des effets cédé et vende lors de la cession de mon fonds...*

et/XI/409, convention, 30-6-1711, entre GRIBELIN, valet de chambre de la dauphine et marchand horloger, et JACQUOT, émailleur ;

convention, 30-6-1711, entre GRIBELIN, valet de chambre de la dauphine et marchand horloger, et RANCE, maître graveur.

et/VII/606, dissolution de société (bijouterie, joaillerie), 14-6-1813, entre I. DELAUNAY et A. DELAUNAY.

et/XI/615, société, 15-8-1761, entre GUILLERAUT, ouvrier fabricant de cannes et autres marchandises de mercerie, et ONRAET, ouvrier fabricant de cannes.

et/XXIX/566, société, 3-1-1782, entre BONEIN et PRÉVOT, marchands merciers.

et/XXIX/571, société, 7-8-1783, entre LEGRAND, marchand orfèvre joaillier, et PRÉVOT, marchand mercier.

et/XCI/1164, vente de meubles et effets, 29-6-1778, par DUCAMPT, marchand tapissier, à LECLAIR, maître tailleur.

et/II/377, abandonnement et vente de fonds, 2-2-1714, par GUITTON et sa femme à GUITTON leur fils, marchands tapissiers.

et/XXVII/353, convention, 10-6-1771, entre les héritiers LEMAIGNEN, négociants (père marchand joaillier), et TIRON de NANTEUIL, orfèvre bijoutier du roi.

et/XXVII/406, transport de créance, 29-11-1779, par SAUVALLE à BERNIER, marchands joailliers.

et/XXVII/405, obligation, 20-8-1779, de BELLAUNAY, privilégié du roi pour l'affinage des cuivres, et sa femme, reconnaît devoir à TIRON de NANTEUIL, orfèvre bijoutier du roi, 15 787 livres.

Série T (séquestres révolutionnaires)

Horlogers

T 1346 : papiers de l'inventaire de LEROY, horloger, décédé sans héritiers connus, 1759-1786

T 1318, papiers de l'inventaire de PANISSOD, horloger, décédé sans héritiers connus, 1790-1793

T 1177/1-2, papiers de l'inventaire de LAMASERE, tapissier, décédé sans héritiers connus, 1788-1794

T* 1177 : registre 1788-an 7 (décembre 1798).

II. Sources imprimées et ouvrages anciens

— Ouvrages sur le commerce

ANQUETIL DU PERRON, *Dignité du commerce et de l'état de commerçant*, [Paris] 1789, X-312 p.

- ARNOULD [avocat en parlement, sous-directeur du bureau de la balance du commerce], *Réflexions sommaires sur le commerce de Paris...*, s. l. n. d., 32 p.
- ASSELIN, *Précis sur la tenue des livres de commerce, tant à parties simples qu'à parties doubles*, Paris, l'auteur, 1810, 81 p.
- Atlas du commerce, dédié au Roi, publié par M. Le Clerc... et par M. Le Clerc fils*, Paris, Froullé, 1786, 300 p.
- BAUDOUIIN l'aîné, *Adresse à toutes les Chambres de Commerce de la France, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, concernant les Faillis*, s. l. n. d., 19 p.
- BEAUMARCHAIS (P.-A. Caron de), *Les Deux Amis, ou le Négociant de Lyon, drame en cinq actes, en prose...*, Paris, veuve Duchesne, 1770.
- [BEDOS] *Le Négociant patriote, contenant un Tableau qui réunit les avantages du Commerce, la connoissance des Spéculations de chaque Nation ; et quelques vues particulières sur le Commerce avec la Russie, sur celui du Levant, et de l'Amérique angloise. Ouvrage utile aux Négocians, Armateurs, Fabricans et Agricoles. Par un Négociant qui a voyagé*, Amsterdam et Paris, Royez, 1784, 409 p.
- BECCARIA (C., marquis), *Discours*, Lausanne, Fr. Grasset et Cie, 1769, 44 p.
- BELLONI (J., marquis), *Dissertation sur le commerce*, La Haye, aux dépens de la Cie, 1756, 70 p.
- BLONDEL [teneur de livre], *La Tenue des livres de commerce, à parties simples et à parties doubles, Ouvrage utile à ceux qui désirent s'instruire de cette science, Seuls et sans Maîtres*, Lyon, Bernard, an IX-1801, 475 p.
- BOUCHER (P.), *La Science des Négocians et Teneurs de livres ; Ouvrage utile aux négocians et aux jeunes gens qui désirent se former, sans maître, à la tenue des écritures à parties simples, mixtes et doubles ; à la comptabilité marine et rurale, et aux opérations de banque...*, Paris, Levrault, Schoell et cie, an XI-1803 (2^e éd.), 722 p.
- BOURMON (A.), *L'Arithmétique pratique, appliquée au Commerce, aux Finances, à la Banque, au Palais, et à l'Art militaire*, Paris, impr. J. Collombat, 1779, 393 p.
- CAMPBELL (R.), *The London Tradesman. Being a compendious View of All the Trades, Professions, Arts, both Liberal and Mechanic, now practised in the Cities of London and Westminster. Calculated For the Information of Parents, and Instruction of Youth in their Choice of Business...*, Londres, T. Gardner, 1747, 340 p.
- CANTILLON (R.), *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres, Fletcher Gyles, 1755, 436 p.
- COYER (G.-F., abbé), *La Noblesse commerçante*, Paris, Duchesne, 1756, 216 p.
- DAMPIERRE DE LA SALLE, *Le bienfait rendu, ou Le négociant, comédie en cinq actes et en vers*, Paris, Duchesne, 1763.
- DEFOE (D.), *The Complete English Tradesman*, Londres, Charles Rivington, 1726, XV-447 p.
- DÉGRANGE (E.), *La tenue des livres rendue facile, ou Nouvelle méthode d'enseignement, à l'usage des personnes destinées au commerce*, Paris, Hocquart, an X-1801, 243 p.
- DELACROIX (J.-V.), *La Prospérité du Commerce*, Paris, Simon, 1774, 15 p.
- DIDEROT (D.), *Le Fils naturel, ou les Épreuves de la vertu, comédie en cinq actes et en prose...*, Amsterdam, 1757.
- DUDEVANT [de Bordeaux], *L'apologie du commerce, essai philosophique et politique, avec des notes instructives ; suivi de diverses réflexions sur le Commerce en général, sur celui de la France en particulier, et sur les moyens propres à l'accroître et le perfectionner. Par un jeune négociant*, Genève, XI-1777, 71 p.
- DUTOT, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce, où l'on examine quelles ont été les revenus, les denrées, le change étranger, et conséquemment sur notre commerce, les influences des augmentations des valeurs numéraires des monnoies*, La Haye, frères Vaillant et Nicolas Prevost, 1754, 2 vol.

- FOURNIER DESGRANGES, *Précis des essais d'expérience... Présenté au Gouvernement et à l'Académie des Sciences, sur la Démonstration du Cardage, de la Filature, la Fabrique, la Construction des Machines nécessaires pour chaque Art, mathématiquement faite, avec des Observations sur la marche que doivent prendre les jeunes Gens qui se destinent au Commerce, etc. Ouvrage dédié aux Dames Françaises...*, Paris, chez l'auteur, 1783, 132 p.
- [GARNIER J.-J.], *Le commerce remis à sa place. Réponse d'un pédant de collège aux Novateurs politiques, adressée à l'auteur de la lettre à M. F.*, s. l., 1756, 87 p.
- GOULLEAU [avocat], *Mémoire pour les gardes épiciers-grossiers-droguistes de la Ville de Paris sur le règlement des limites entre le commerce de l'épicerie et l'art de l'apothicairerie...*, Paris, chez Knapen, 1774, 46 p.
- GUÉRIMEAU DE SAINT-PERAVI (J. N. Marcellin), *Principes du commerce opposé au trafic, développés par un homme d'Etat*, s. l., 1787, 195 p.
- HERBERT (C.-J.), *Essai sur la police générale des grains*, Berlin, 1755, 53 p.
- HUBERT, *Mémoire sur le commerce*, Paris, 1789, 8 p.
- JEFFRIES (D.), *A Treatise on Diamonds and Pearls. In which Their Importance is considered: And Plain Rules are exhibited for ascertaining the Value of both: And the True Method of manufacturing Diamonds*, Londres, the Author, 1751, 155-30 p.
- JOUSSE, *Commentaire sur l'ordonnance du commerce, du mois de mars 1673 [...] suivi du Traité du contrat de change, par Dupuy de la Serra*, Poitiers, Mmes Lorient, 1828, 536 p.
- LACOMBE DE PREZEL, *Les progrès du commerce*, Amsterdam et Paris, Lottin, 1760, 335 p.
- [LE ROY (C.), d'après Barbier], *Le commerce vengé, Ou Réfutation du Discours couronné par l'Académie de Marseille en 1777, sur cette question : Quelle a été l'influence du Commerce sur l'esprit et les mœurs des Peuples...*, Bruxelles et Paris, G. Desprez, 1779, 142 p.
- LAVOISIER (A.-L.), *De la Richesse territoriale du royaume de France, texte et documents présentés par Jean-Claude Perrot*, Paris, Éditions du CTHS, 1988, 269 p.
- LE MAÎTRE (A.), *La Métropolitée ou de l'établissement des villes capitales, de leur utilité passive et active*, Amsterdam, Balthes Boekholt, 1682, VI-199 p.
- LIQUIER [négociant de Marseille], *Quelle a été dans tous les temps l'influence du commerce sur l'esprit et sur les mœurs des peuples ? Discours qui a remporté le prix, au jugement de l'Académie en l'Année 1777*, Marseille, Brébion, 1778, 74 p.
- Manuel historique, géographique et politique des négocians, ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*, Lyon, Jean-Marie Bruyset, 1762, 3 vol. (A-E, F-P, Q-Z).
- MAGNIEN [négociant], *Mémoire sur le commerce des bronzes, et particulièrement sur l'Etablissement d'une Maison fabricante et commerçante*, Amsterdam, 1776, 88 p.
- MÉNARD [commerçant], *Observations sur l'état actuel du commerce de la France*, Paris, Mme Vauflauri, 1789, 71 p.
- Mémoire pour les Maîtres et Gardes du Corps de l'Orfèvrerie-Joyannerie de la Ville de Paris. Contre les Maîtres et Gardes du Corps de la Mercerie, de la même Ville*, Paris, impr. de C. E. Chenault, 1769, 44 p.
- Mémoire pour les Maîtres et Gardes du Corps des Marchands Merciers-Jouailliers de la Ville et Fauxbourgs de Paris ; Contre les Maîtres et Gardes du Corps de l'Orfèvrerie*, Paris, impr. de Chardon, 1775, 46 p.
- Mémoire présenté au Roi par les Six-Corps de la Ville de Paris*, Paris, N. H. Nyon, 1788, 14 p.
- NICKOLLS (J.), *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne, par rapport au commerce, et aux autres sources de la puissance des Etats*, Leyde, 1754, 408 p.
- OBERSKIRCH (baronne d'), *Mémoires de la baronne d'Oberskirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 1989 (1853), 588 p.

[PLOMBANIE (H. de Goyon de la)], *Vues politiques sur le commerce des denrées*, Paris, Vincent, 1766 (1759), 535 p.

Précis servant de réponse à précis. Pour le corps des Marchands Drapiers-Merciers de la Ville et Fauxbourgs de Paris, intervenans appelans et demandeurs ; contre la Communauté des Maîtres Tabletiers-Luthiers Eventailistes de Paris, intimés et défenseurs ; en présence du sieur de BIERNE, Marchand Mercier à Paris, aussi appellant et demandeur, Paris, P. G. Simon, 1781, 8 p.

Réponse pour les Maîtres et Gardes du Corps de la Mercerie de Paris ; contre les Sieurs Guilleraut et Ouraet, Maîtres Tabletiers, Les jurés de la Communauté des Maîtres Tabletiers : Et encore contre les Maîtres et Gardes du Corps de l'Orfèvrerie, Paris, impr. de Chardon, 1773, 47 p.

RICARD (S.), *L'Art de bien tenir les livres de comptes en parties doubles, à l'italienne, avec une table alphabétique de l'explication des termes qui sont le plus en usage dans le commerce, tant en change qu'en marchandises... Ouvrage... corrigé et augmenté de quantité d'articles curieux et des plus difficiles qui se rencontrent dans le commerce*, par Jean-Pierre Ricard, Amsterdam, D.-P. Marret, 1724, 3 parties en 1 vol. in-fol.

ROGUE, *Jurisprudence consulaire, et Instruction des Négociants. Ouvrage utile aux Marchands, Banquiers, Commissionnaires, Receveurs, Gens d'affaires, Procureurs des Juridictions ordinaires où on juge consulairement, Huissiers...*, Angers, Jahyer, 1773, t. I, 443 p.

ROUBO le fils (A.-J.), *L'Art du Menuisier*, Paris, impr. Delatour, 1769-1770, 2 vol.

SAVARY (J.), *Le Parfait Négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des Marchandises de France, et des Pays Etrangers...*, Paris, frères Etienne, 1777 (1675), 2 vol.

SEDAINE (M.-J.), *Le philosophe sans le savoir, comédie en prose et en cinq actes...*, Paris, Claude Hérissant, 1766.

SMITH (A.), *Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations*, Paris, Guillaumin, 1881 (1776), 2 vol.

TUCKER (J.), *Questions importantes sur le commerce, à l'occasion des oppositions au dernier Bill de Naturalisation*, Londres, Fletcher Gyles, 1755, 153 p.

VÉRON DE FORBONNAIS, *Elémens du commerce*, Amsterdam, F. Changuion, 1755, 2 tomes en 1 vol.

VÉRON DE FORBONNAIS, *Lettre à M. F., ou Examen politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros sans déroger à sa noblesse*, s. l., 1756, 87 p.

VINCENT DE GOURNAY, *Considérations sur le commerce, et en particulier sur les compagnies, sociétés et maîtrises*, Amsterdam, 1758, 180 p.

VOLTAIRE, *Lettres philosophiques*, dans *Mélanges*, Paris, Gallimard (bibliothèque de la Pléiade), 1961, « Sur le commerce », p. 27-28.

VOLTAIRE, *Le Mondain, et Défense du Mondain ou l'Apologie du luxe*, dans *Ibid.*, p. 203-210.

VOLTAIRE, *L'Écossaise, ou le Caffé, comédie en cinq actes et en prose, telle qu'elle a été représentée par les Comédiens français ordinaires du Roi, le 26 juillet 1760...*, Genève [Paris], chez les Frères Cramer, 1763.

— Almanachs, guides, périodiques

Affiches, annonces, et avis divers, 1761, 1775, 1781.

Affiches, Annonces et avis divers du Dauphiné, prospectus, n° 1, 6 mai 1774.

Almanach de Paris, ou Calendrier historique des Parisiens illustres. Pour l'année 1766, Paris, s. d., Vincent, 224 p.

Almanach de Paris, Première partie, Contenant la Demeure, les Noms et Qualités des Personnes de Condition, etc. Seconde Partie, Contenant les Noms et demeures des principaux Artistes, Marchands, Fabricants, etc. Deuxième Année 1788. Paris, Leclercq, 1788, 206 p.

Almanach des adresses de Paris, et celles des députés de l'Assemblée nationale législative, pour l'année 1792, Paris, Lemoine, 1792, XII-392-39 p.

Almanach des Commerçans, contenant L'indication des Villes commerçantes de l'Europe, le détail de leurs Manufactures, le cours du change avec la France, les monnoyes etrangeres, le rapport des mesures et des poids, les choses dignes de curiosité qu'on y trouve, et les routes de Paris à chacune de ces Villes ; Avec des instructions pour voyager utilement, commodément et agréablement, Paris, Duchesne [1769], 144 p.

Almanach du commerce de Paris, des départements de la France, et des principales villes du monde... par J. de la Tynna continué et mis dans un meilleur ordre par S. Bottin..., Paris, au bureau de l'Almanach du commerce, 1823, 1 357 p.

Almanach du commerce de Paris, des départements de l'empire français, et des principales villes de l'Europe..., Paris, de la Tynna, 1806, 798 p.

Almanach du Dauphin, ou Tableau du vrai mérite des artistes célèbres, et d'indication générale des principaux Marchands Négocians, Artistes et Fabricans des Six Corps Arts et Métiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris et autres Villes du Royaume, Paris, Dumas, 1776, n. p.

Almanach du Dauphin, ou Tablettes royales du vrai mérite des artistes célèbres, et d'indication générale des principaux Marchands, Banquiers, Négocians, Artistes et Fabricans des Six Corps, Arts et Métiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris, et autres Villes commerçantes du Royaume, etc., Paris, Lacombe, 1777, n. p.

Almanach du Palais Royal utile aux voyageurs, pour l'année 1786, Paris, Royer, Morin, et les marchands de nouveautés [1786], 195 p.

Almanach du Voyageur et du Commerçant, Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Paris et des départements. Pour l'an 1806..., Paris, A. Garnier, 1806, 224 p.

Almanach général des marchands, négocians et armateurs de la France, de l'Europe et des autres Parties du Monde, Paris, chez l'auteur ou Belin, 1785 et 1786, 683 p.

Almanach général parisien des 100,000 adresses, et du commerce de la France et de l'étranger..., Paris, d'Urtubie, Vorms et Cie, 1837, 943 p., 276 p. et 25 p.

Almanach portatif des commerçans de Paris pour l'année M. D. CCCVI..., Paris, A. Bailleul, 1806, VIII-340 p.

Annuaire-Almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration, ou Almanach des 500,000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers (DIDOT-BOTTIN). 1865, Paris, Firmin Didot frères, 1865, 1532 p.

ANTONINI (A., abbé), *Mémorial de Paris et de ses environs à l'usage des voyageurs*, Paris, Prault fils, 1744, VI-210 p.

[BLÉGNY (N. de)], *Les Adresses de la ville de Paris, avec le trésor des almanachs, livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions, par Abraham Du Pradel, astrologue lionnois*, Paris, veuve D. Nion, 1691, 113 p.

[BLÉGNY (N. de)], *Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année bissextile 1692. Avec les séances et les vacations des tribunaux, l'ordre et la discipline des exercices publics, le prix des matériaux et des ouvrages d'architecture, le tarif des nouvelles monnaies, le départ des courriers...* par Abraham du Pradel, philosophe mathématicien, Paris, veuve D. Nion, 1692, 196 p.

BRICE (G.), *Description nouvelle de la ville de Paris, ou Recherche curieuse des choses les plus singulières et les plus remarquables qui se trouvent à présent dans cette grande ville, avec les origines et les antiquités les plus autorisées de l'histoire, à quoi l'on a joint un nouveau plan de Paris et le nom de toutes les rues, par ordre alphabétique*, Paris, Nicolas Legras, 1684, 1 tome en 2 vol.

Cabinet des Modes, ou les Modes nouvelles, décrites d'une manière claire et précise, et représentées par des Planches en Taille-douce, enluminées. Ouvrage qui donne une connoissance exacte et prompte, tant des Habilemens des Personnes de l'un et de l'autre sexe, que des nouveaux Meubles et Embellissemens d'appartemens, des nouvelles Décorations, Formes de Voitures, Bijoux, Ouvrages d'Orfèvrerie, et généralement de tout ce que la Mode offre de singulier, d'agréable ou d'intéressant dans tous les genres, Paris, chez Buisson, 1785, 1786.

COLLETET (F.), *La Ville de Paris, contenant le nom de ses rues, de ses fauxbourgs, églises, monastères et chapelles... le tout pour l'usage et commodité des étrangers...*, Paris, veuve Nicolas Oudot, 1708 (1677), 167 p.

Correspondance nationale et étrangère de toutes les Municipalités de France, et des autres Villes commerçantes de l'Europe et des colonies... [Ouvrage périodique, dédié aux Amis de la Constitution, par une Société de Patriotes] Paris, 1790, impr. Moutard, prospectus.

DENIS (L.), *Guide royal, ou Dictionnaire topographique des grandes routes de Paris aux Villes et Abbayes du Royaume Orné de traits historiques des endroits les plus remarquables, du Commerce, Foires franches, Poids et Mesures, etc.*, Paris, chez l'auteur, 1774, 2 vol.

DEZALLIER D'ARGENVILLE (A.-N.), *Voyage pittoresque de Paris, ou Indication de tout ce qu'il y a de plus beau dans cette grande ville en peinture, sculpture et architecture*, Paris, Debure aîné, 1778 (6^e édition), XII-496 p.

DULAC (H.), *Almanach des adresses de tous les commerçans de Paris pour l'année 1822... Ouvrage utile aux commerçans et marchands de Paris et de la province, et particulièrement aux étrangers*, Paris, Panckoucke, 1822, 630 p.

DULAURE (J.-A.), *Nouvelle description des curiosités de Paris...*, Paris, Lejay, 1787, 2 vol.

Essai sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et fixe, des Six Corps, Arts et Métiers, Paris, veuve Duchesne, 1769, n. p.

Étrennes de Minerve, aux artistes. Encyclopédie économique, ou Alexis moderne ; Contenant différens Secrets sur l'Agriculture et les Arts et les Métiers, où l'on a rassemblé tout ce qui se trouve de plus important, extrait de plus de neuf cents Auteurs. Ouvrage de la plus grande utilité pour les différens états, Paris, Desnos, 1772, 144 p.

Etrennes géographiques et pittoresques du voyageur parisien, Pour l'Année mil sept cent soixante-cinq. Contenant..., Paris, Grangé, 1765, n. p.

FOURNIER (É.), introd., *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692 par Abraham du Pradel [Nicolas de Blégny]*, Paris, Paul Daffis, 1878, 2 vol.

Gazette du commerce, Paris, Prault, 1763, 1781 (*Gazette d'Agriculture, commerce, arts et finances*), 1783 (*Gazette d'Agriculture, commerce, finances et arts*).

GOURNAY (B. C.), avocat, *Tableau général du commerce, des marchands, négocians, armateurs, etc. de la France, de l'Europe et des autres parties du monde, connu ci-devant sous le nom d'Almanach général du commerce, etc. Années 1789 et 1790*, Paris, chez l'auteur, et chez Belin, chez Onfroy, XXIV-920 p.

Guide des corps des marchands et des communautés des arts et métiers tant de la ville et fauxbourgs de Paris, que du royaume... ouvrage utile aux Négocians, Banquiers, Artisans, Paris, veuve Duchesne, 1766 (1753, 1760), 496 p.

GUYOT [de la Société littéraire et militaire, et directeur au bureau général des Postes], *Dictionnaire géographique et universel des postes et du commerce... où l'on a joint le Commerce qui se fait des productions de chaque lieu, les Manufactures et Fabriques qui y sont établies, les Forges, Verreries et Papeteries, les Mines, Eaux minérales, etc. les Villes principales de l'étranger, leur Commerce et la distinction de celles pour lesquelles les Lettres doivent être affranchies*, Paris, Guillot, 1787, 2 vol.

HÉBERT, ALLETZ (P.-A.), *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses...*, Paris, Duchesne, 1765, 2 tomes en 1 vol.

- HOUGHTON (J.), *A Collection for Improvement of Husbandry and Trade*, Westmead, Gregg International Publishers Limited, 1969, 4 vol. (fac-similé de l'édition de Londres, R. Taylor et alii, 1692-1703, 4 vol.)
- HURTAUT (P.-T.-N.), MAGNY (P.), *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs, dans lequel on trouve la description de tous les monumens et curiosités*, Genève, Minkoff Reprint, 1973 (1779), 4 vol.
- JAILLOT (J.-B. Renou, dit), *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencemens connus jusqu'à présent*, Paris, Berger-Levrault, 1977 (fac-similé de l'édition de 1775-1782), 6 vol.
- [JÈZE], *Journal du citoyen [Annuaire de Paris par Jèze, d'après Barbier]*, La Haye, 1754, X-484 p.
- JÈZE, *Etat de Paris, contenant sa distribution par quartiers, ses gouvernemens civil et militaire, l'état ecclésiastique, ses institutions pour les sciences et arts libéraux, la finance, le commerce, les manufactures, arts et métiers, voitures publiques, etc.*, Paris, C. Hérisant fils, 1757, X-486 p.
- JÈZE, *Etat ou tableau de la ville de Paris, considérée relativement au nécessaire, à l'utile, à l'agréable et à l'administration*, Paris, Prault père, 1760, 304 p.
- JÈZE, *Tableau universel et raisonné de la Ville de Paris...*, Paris, J.-P. Costard, 1760, CVI-379-134 p.
- Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, Paris, impr. de Knapen, 1765, VI-183 p.
- Journal de Paris*, 1785 (microfilm).
- Journal général de commerce, de politique, et de littérature, dont le Quart du produit annuel est destiné à la Caisse Patriotique, agréé par l'Assemblée nationale*, Paris, Moutard, 1790-1791.
- Journal général de l'Europe. Politique, Commerce, Agriculture*, Paris, 1788, t. I.
- [LE CAMUS DE MÉZIÈRES (N.)], *L'Esprit des Almanachs : Analyse critique et raisonnée de tous les Almanachs tant anciens que modernes*, Paris, veuve Duchesne, 1783, 250 p.
- LE SAGE, *Le Géographe parisien, ou le Conducteur chronologique et historique des rues de Paris...*, Paris, Valleyre l'aîné, 1769, 2 vol.
- LIGER (L.), *Le voyageur fidèle, ou le Guide des étrangers dans la ville de Paris, qui enseigne tout ce qu'il y a de plus curieux à voir...*, Paris, P. Ribou, 1716 (1715), VI-520 p.
- LUTTON [imprimeur-graveur], *Almanach général parisien, pour 1835. Ou Liste des 70,000 Adresses de MM. les habitans de Paris, notables et commerçans, fabricans et artistes, etc....*, Paris, Pass. du Saumon, s. d., 683 p.
- [MARTIN (M.-J.-D.), d'après Barbier] *Etrennes financières, ou Recueil des matières les plus importantes en Finance, Banque, Commerce, etc.*, Paris, 1789, 244 p.
- M. L. ***, *Almanach général des marchands, négocians, armateurs et fabricans de la France et de l'Europe et autres parties du monde. Année 1781*, Paris, chez l'auteur, et chez L. Cellot, 1781, Xii-416 p.
- NEMEITZ (J.), *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voyageurs de Condition, comment ils se doivent conduire, s'ils veulent faire un bon usage de leur tems et argent, durant leur Séjour à Paris [...] avec une liste des plus célèbres Savans, Artisans, et autres choses remarquables qu'on trouve dans cette grande et fameuse ville*, Leide, J. Van Abcoude, 1727, 2 vol.
- Notices des dix premières années de l'Almanach sous verre des associés, rue du Petit-Pont, à Paris. Contenant les découvertes, inventions, ou expériences nouvellement faites dans les sciences, les arts, les métiers, l'industrie, etc. etc.*, Paris, Deschamps, 1778-an IX, 998 p.
- Paris le jour, Paris la nuit. Louis Sébastien Mercier Tableau de Paris, Le Nouveau Paris. Restif de la Bretonne Les Nuits de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1990 (1782-1788), 1 371 p.
- PARY, *Guide des corps des marchands et des communautés des arts et métiers tant de la Ville & Fauxbourgs de Paris, que du Royaume...*, Paris, veuve Duchesne, 1766, 496 p.
- PASQUIER, DENIS (L.), *Plan topographique et raisonné de Paris, ouvrage utile au Citoyen et à l'Étranger*, Paris, Pasquier, 1763 (3^e éd.), 176 p.

PIGANIOL de La FORCE (J.-A.), *Description de la ville de Paris, de Versailles, de Meudon, de Saint-Cloud, de Fontainebleau et de toutes les autres belles maisons et châteaux des environs de Paris*, Paris, Libraires associés, 1765 (nouvelle édition), 10 vol.

PRÉCIEN (R. H. Prévost de Saint-Lucien), *État actuel de Paris, ou le provincial à Paris, ouvrage indispensable à ceux qui veulent connoître et parcourir Paris, sans faire aucune question*, Paris, Watin fils, 1788, 4 vol.

RÉTIF DE LA BRETONNE (N.), *Les Nuits de Paris*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, 373 p.

ROSLIN, *L'Esprit du Commerce pour l'année 1754. Rendu aussi utile que nécessaire*, Paris, 1754, veuve Lamesle, 216 p.

SAUGRAIN (Cl.-M.), *Les Adresses de la Ville et Fauxbourgs de Paris...*, Paris, Saugrain, 1708, 1716, 1771, 2 vol.

Tableau philosophique et moderne de l'univers, ou Correspondance périodique Sur le Gouvernement, la Religion, les Mœurs, les Usages et les Productions de tous les Pays ; avec un plan de commerce universel. Par une société de gens de lettres et de négocians, Paris, impr. de Valleyre [1^{er} octobre 1790, n° 1], prospectus.

Tablettes royales de correspondance, et d'indication générale, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce d'épicerie-droguerie, Cirerie, Couleurs et Vernis, Grains, Vins, Fruits, Liqueurs, Eaux-de-Vie, et autres Comestibles, de Paris et autres Villes du Royaume et des Pays-Etrangers. Avec une notice des motifs qui rendent ces Maisons recommandables, Paris, 1789, Royez, n. p.

Tablettes royales de renommée, ou Almanach général d'indication des Négocians, Artistes célèbres, et Fabricans des Six Corps, Arts et Métiers de la Ville de Paris, et autres Villes du Royaume, etc., Paris, Desnos, 1773, 1774, n. p.

Tablettes royales de renommée, ou de correspondance et d'indication générales, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce, d'Épicerie-Droguerie, Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, et Comestibles, de Paris, et autres Villes du Royaume et des Pays Etrangers. Avec une notice des motifs qui ont rendu ces Maisons recommandables, Par une société de négocians et de Commis-Voyageurs et Amateurs du Commerce et des Arts, Paris, 1786, Royer, n. p.

Tablettes royales de renommée, ou de correspondance et d'indication générales, des principales Fabriques, Manufactures et Maisons de commerce, de Mercerie, Orfèvrerie, Jouaillerie, Bijouterie, Clincaillerie de Paris, et autres Villes du Royaume et des Pays Etrangers. Avec une notice des motifs qui ont rendu ces Maisons recommandables, Par une société de négocians et de Commis-Voyageurs et Amateurs du Commerce et des Arts, Paris, 1786, Royer, n. p.

The Tradesman; Or, Commercial Magazine: including subjects relative to Commerce, Foreign and Domestic; together with Suggestions for new commercial Connexions..., Londres, Sherwood, Neely and Jones, 1808, 555 p.

THIÉRY (L.-V.), *Almanach du voyageur à Paris...*, Paris, Hardouin, 1786 (1784), 632 p.

THIÉRY (L.-V.), *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette Ville, et de tout ce qu'elle contient de remarquable*, Paris, Hardouin et Gattey, 1786-1787, 2 vol.

THIÉRY (L.-V.), *Le Voyageur à Paris, Extrait du Guide des Amateurs et des Étrangers Voyageurs à Paris, contenant une description sommaire, mais exacte, de tous les Monumens ; Chefs-d'œuvres des Arts, Etablissements utiles, et autres objets de curiosité que renferme cette Capitale*, Paris, Gattey, 1789, 2 vol.

THOMAS (M.), *Almanach des marchands, négocians et commerçans de la France et du reste de l'Europe...*, Paris, Valade, 1770, 458 p.

VALHEBERT (S. de), *L'agenda des voyageurs, ou Journal des Fêtes et Solennités de la Cour et de Paris : dressé en faveur des étrangers, revu et augmenté pour l'année Bissextille 1736*, Paris, veuve de Laulne, Le Gras, Cavalier, 1736, 108 p.

— **Dictionnaires**

BALTEAU (J.), BARROUX (M.), PRÉVOST (M.) et alii, *Dictionnaire de biographie française...*, Paris, Letouzey et Ané, 1933...

DES ESSARTS [avocat, membre de plusieurs Académies], *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France ; les Loix, Réglemens et Arrêts qui y ont rapport ; les droits, privilèges et fonctions des Magistrats et Officiers qui exercent la Police ; enfin un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe*, Paris, Moutard, 1786-1790, 8 vol. (jusqu'à la lettre P).

Dictionnaire de l'Académie française, Paris, J.-B. Coignard, 1762, 2 vol. in-fol.

Dictionnaire de Trévoux ou Dictionnaire universel français et latin, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771 (7^e édition), 8 vol.

DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. Le Rond, d'), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Stuttgart - Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1966 (facsimilé de la 1^{ère} édition 1751-1780), 4 vol.

Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques..., Paris, Panckoucke, 1782-1791, 8 vol.

Encyclopédie méthodique. Manufactures, arts et métiers, Paris, Panckoucke, 1785-1790, 3 vol.

Encyclopédie méthodique. Commerce, Paris, Panckoucke, 1783-1784, 3 vol.

Encyclopédie méthodique. Jurisprudence, Paris, Panckoucke, 1782-1791, 10 vol.

EXPILLY (Abbé d'), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint et Saillant, 1762-1770, 6 vol.

FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire universel contenant tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts...*, Paris, SNL-Le Robert, 1978 (fac-similé de l'édition de 1690), 3 vol.

GUYOT (Joseph-Nicolas), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence...*, Paris, Visse, 1784-1785 (nouvelle édition), 17 vol.

LITTRÉ (É.), *Dictionnaire de la langue française...*, Paris, Hachette, 1863-1873, 4 vol.

MORELLET (abbé), *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de Commerce*, Paris, frères Estienne, 1769, 416 p.

SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce...*, Paris, veuve Estienne, 1741, 3 vol. ; Copenhague, frères Philibert, 1759-1765, 5 vol.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique...*, Paris, impr. de Pierre Didot et de Firmin Didot, 1813 (reproduction du texte de l'édition de Kehl, à l'exclusion des *Lettres philosophiques*), 14 vol.

— **Plans de Paris**

JUNIÉ (J.), *Plan des Paroisses de Paris avec la Distinction des Parties Eparses qui en Dépendent...*, [Paris] 1786.

PICHON, *Nouveau Plan routier de la Ville et Faubourgs de Paris Avec ses Principaux Edifices et Nouvelles Barrières*, Paris, Esnauts et Rapilly, 1789.

Plan de la ville de Paris en 1789 (dressé à la fin des années 1880 par Lucien Faucou).

VERNIQUET, *Plan de la ville de Paris avec sa nouvelle enceinte, levé géométriquement sur la méridienne de l'Observatoire ; par le C[itoy]en Verniquet ; parachute en 1791 ; dessiné et gravé par les c[itoy]ens P.-T. Bartholomé et A.-J. Mathieu. Écrit par Bellanger [Paris, an VII].*

III Bibliographie

- ABAD (R.), *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, 1030 p.
- ABENSOUR (L.), *La femme et le féminisme avant la Révolution*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1977 (1923), 477 p.
- ABRAMS (P.), WRIGLEY (E. A.), éd., *Towns in Societies. Essays in Economic History and Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, 344 p.
- ADBURGHAM (A.), *Shops and shopping, 1800-1914: where, and in what manner the well-dressed Englishwoman bought her clothes*, Londres, George Allen and Unwin, 1964, XX-304 p.
- ALEXANDER (D.), *Retailing in England during the Industrial Revolution*, Londres, George Allen & Unwin, 1970, XI-282 p.
- ALEXANDER (N.), AKEHURST (G.), « Introduction: The Emergence of Modern Retailing, 1750-1950 », *Business History*, vol. 40, n° 4, octobre 1998, p. 1-15.
- ALLERSTON (P.), « Le marché de l'occasion à Venise aux XVI^e-XVII^e siècles », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle. Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993*, *Revue du Nord*, n° 12 hors série, 1996, p. 15-29.
- ALLERSTON (P.), *The Market in Second-hand Clothes and Furnishings in Venice, c.1500-c.1650*, thèse dactylographiée, Florence, Institut Universitaire Européen, 1996, VII-415 p.
- ANDERSON (B. L.), « Money and the structure of credit in the eighteenth century », *Business History*, vol. 12, n° 1, janvier 1970, p. 85-101.
- ANDERSON (R. G. W.), BENNETT (J. A.), RYAN (W. F.), éd., *Making Instruments Counts. Essays on Historical Scientific Instruments presented to Gerard L'Estrange Turner*, Aldershot, Variorum, 1993, XIX-492 p.
- ANDRIES (L.), dir., *Le partage des savoirs XVIII^e-XIX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003, 296 p.
- ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, 593 p.
- ANTONETTI (G.), *Une maison de banque à Paris au XVIII^e siècle, Greffulhe, Montz et C^{ie}, 1789-1793*, Paris, Cujas, 1963, 284 p.
- ANTONETTI (G.), « La faillite dans la pratique notariale à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue internationale d'histoire du notariat, le Gnomon*, n° 63, 1988, p. 4-11.
- ANTONETTI (G.), « La crise économique de 1729-1731 à Paris, d'après les règlements de faillite », dans *Études et documents II 1990*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1991, p. 35-181.
- APPADURAI (A.), éd., *The social life of things. Commodities in cultural perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 329 p.
- ATKINS (P. J.), *The Directories of London 1677-1977*, Londres, Mansell, 1990, 732 p.
- AUGARDE (J.-D.), « Noël Gérard (1685-1736) et le Magasin Général à l'Hôtel Jabach », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 169-188.
- AUSLANDER (L.), *Taste and Power. Furnishing Modern France*, Berkeley, University of California Press, 1996, 495 p.
- BABEAU (A.), *Paris en 1789*, Paris, Firmin Didot et Cie, 1889, 532 p.
- BABELON (J.-P.), *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, 626 p.
- BACKOUCHE (I.), « Essai d'histoire urbaine. Paris et la Seine », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, octobre 1996, p. 123-130.
- BACKOUCHE (I.), « La Seine et Paris (1750-1850). Pratiques, aménagements, représentations », *Villes, histoire et culture*, n° 2/3, juin 1997, p. 75-90.

- BACKOUCHE (I.), *L'histoire urbaine en France (Moyen Âge-XX^e siècle) : guide bibliographique, 1965-1996*, Paris, l'Harmattan, 1998, XI-189 p.
- BACKOUCHE (I.), *La trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 430 p.
- BARDET (G.), *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme. Paris*, Paris, Sabri, 1952, 436 p.
- BARDSLEY (S.), « Women's work reconsidered: gender and wage differentiation in late medieval England », *Past & Present*, n° 165, novembre 1999, p. 3-29.
- BEAUVALET (S.), dir., « Paris », *Histoire, Economie et Société*, 17^e année, n° 4, 4^e trimestre 1998, p. 547-784.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE (S.), *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, 270 p.
- BECK (R.), *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Paris, L'Atelier, 1997, 383 p.
- BECKETT (J.), SMITH (C.), « Urban renaissance and consumer revolution in Nottingham, 1688-1750 », *Urban History*, vol. 27, part 1, 2000, p. 31-50.
- BEDEL (C.), HAHN (R.), LAISSUS (Y.), TORLAIS (J.), *La curiosité scientifique au XVIII^e siècle. Cabinets et observatoires*, Paris, Hermann, 1986, p. 620-711.
- BELHOSTE (J.-F.), BENOÎT (S.), CHASSAGNE (S.), MIOCHE (P.), éd., *Autour de l'industrie, histoire et patrimoine. Mélanges offerts à Denis Woronoff*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, 640 p.
- BÉNABOU (E.-M.), *La prostitution et la police des mœurs au XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 1987, 547 p.
- BÉNARD (A. B.), *Les Annuaires parisiens de Montaigne à Didot 1500 à 1900*, Le Havre, Lemale, 1897, 71 p.
- BENEDICT (Ph.), éd., *Cities and social change in early modern France*, Londres, Unwin Hyman, 1989, 251 p.
- BENREKASSA (G.), « Négoce et culture dans la France des Lumières : le cas de l'Encyclopédie », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 577-593.
- BENSON (J.), UGOLINI (L.), éd., *A Nation of Shopkeepers. Five Centuries of British Retailing*, Londres, Tauris, 2003, 269 p.
- BERG (M.), « Women's work, mechanisation and the early phases of industrialisation in England », dans JOYCE (P.), éd., *The Historical Meanings of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 64-98.
- BERG (M.), « What Difference did Women's Work make to the Industrial Revolution? », *History Workshop Journal*, vol. 35, 1993, p. 22-44.
- BERG (M.), « Women's Property and the Industrial Revolution », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 24, 1993, p. 233-250.
- BERG (M.), « Small Producer Capitalism in Eighteenth-Century England », *Business History*, vol. 35, n° 1, janvier 1993, p. 17-39.
- BERG (M.), *The Age of Manufactures, 1700-1820. Industry, innovation and work in Britain*, Londres, Routledge, 1994 (1985), XIV-337 p.
- BERG (M.), « Women's Consumption and the Industrial Classes of Eighteenth-Century England », *Journal of Social History*, vol. 30, 1996, p. 415-434.
- BERG (M.), « Inventors of the World of Goods », dans *From Family Firms to Corporate Capitalism. Essays in Business and Industrial History in Honour of Peter Mathias*, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 21-50.
- BERG (M.), « New commodities, luxuries and their consumers in eighteenth-century England », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury. Consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 63-85.

- BERG (M.), « French fancy and cool Britannia: the fashion markets of early modern Europe », dans *XXXII Settimana di Studi: Fiere et Mercati Nella Integrazione delle Economie Europee. Secc. XIII-XVIII, Prato, 8-12 mai 2000, Proceedings of the Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini*, vol. 32, 2000, p. 1-36.
- BERG (M.), « From imitation to invention: creating commodities in eighteenth-century Britain », *Economic History Review*, vol. 55, 2002, p. 1-30.
- BERG (M.), « In pursuit of luxury: global history and british consumer goods in the eighteenth century », *Past & Present*, n° 182, février 2004, p. 85-141.
- BERG (M.), *Luxury and Pleasure in Eighteenth-Century Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2005, 373 p.
- BERG (M.), CLIFFORD (H.), « Commerce and the Commodity: Graphic Display and Selling New Consumer Goods in Eighteenth-Century England », dans NORTH (M.), ORMROD (D.), éd., *Art Markets in Europe, 1400-1800*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 187-200.
- BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury. Consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, 260 p.
- BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century. Debates, Desires and Delectable Goods*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, 259 p.
- BERGERON (L.), « Profits et risques dans les affaires parisiennes à l'époque du Directoire et du Consulat », *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 1966, p. 359-389.
- BERGERON (L.), « "Pourtalès et Cie" (1753-1801) : apogée et déclin d'un capitalisme », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1970, p. 498-517.
- BERGERON (L.), « Paris dans l'organisation des échanges intérieurs français à la fin du XVIII^e siècle », dans *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle. Colloque national de l'association française des historiens économistes, 4-6 octobre 1973*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1975, p. 237-263.
- BERGERON (L.), *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris, La Haye et New York, Mouton, 1978, 436 p.
- BERGERON (L.), « Les réseaux de la finance internationale », dans LÉON (P.), *Histoire économique et sociale du monde*, Paris, Armand Colin, 1978, t. III, p. 119-135.
- BERGERON (L.), dir., *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, 313 p.
- BERMINGHAM (A.), BREWER (J.), *The Consumption of Culture 1600-1800*, Londres, Routledge, 1995, XIV-548 p.
- BERTIER DE SAUVIGNY (G.), *Nouvelle histoire de Paris. La Restauration 1815-1830*, Paris, Hachette, 1977, 525 p.
- BERTRAND (M.-J.), *Les maisons d'habitation et la formation des quartiers de Paris*, Paris, 1966, thèse de 3^e cycle, 2 vol.
- BERTRAND (M.-J.), *Pratique de la ville*, Paris, Masson, 1978, 210 p., 8 p. de pl.
- BERTRAND (M.-J.), *Architecture de l'habitat urbain. La maison, le quartier, la ville*, Paris, Dunod, 1980, 230 p.
- BIANCHI (M.) éd., *The Active Consumer. Novelty and Surprise in Consumer Choice*, Londres, Routledge, 1998, 197 p.
- BIGET (J.-L.), HERVÉ (J.-Cl.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1995, 348 p.
- BIMBENET-PRIVAT (M.), *Les orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVII^e siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 2002, 2 vol.
- BIOLLAY (L.), *Les anciennes halles de Paris*, Nîmes, C. Lacour, 1992 (réimpr. 1877), 67 p.

- BLONDÉ (B.), « Tableware and changing consumer patterns. Dynamics of material culture in Antwerp, 17th-18th centuries », dans VEECKMAN (J.), éd., *Majolica and Glass from Italy to Antwerp and beyond. The Transfer of technology in the 16th-early 17th century*, Anvers, Antwerp City Press, 2002, p. 295-311.
- BLONDÉ (B.), BRIOT (E.), COQUERY (N.), VAN AERT (L.), dir., *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries. Marchands et consommateurs : les mutations de l'Europe moderne. Angleterre, France, Italie, Pays-Bas*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2006, 267 p.
- BLONDÉ (B.), VAN DAMME (I.), « Consumer and retail "revolutions". Perspectives from a declining urban economy. Antwerp, 17th and 18th centuries », à paraître.
- BLONDEL (C.), PAROT (F.), TURNER (A.), WILLIAMS (M.), éd., *Etudes sur l'histoire des instruments scientifiques. Actes du VII^e Symposium de la Commission « Instruments scientifiques » de l'Union Internationale d'Histoire et de Philosophie des Sciences. Paris du 15 au 19 septembre 1987*, Londres, Rogers Turners Books Ltd, 1989, 290 p.
- BORSAY (P.), « The English urban renaissance: the development of provincial urban culture c.1680-c.1760 », *Social History*, n° 5, mai 1977, p. 581-603.
- BORSAY (P.), *The English urban renaissance: culture and society in the English provincial town, 1660-1770*, Oxford, Clarendon Press, 1989, XXII-416 p.
- BOSENKA (G.), « Protecting Merchants: Guilds and Commercial Capitalism in Eighteenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. 15, n° 4, 1988, p. 693-703.
- BOTEIN (S.), CENSER (J. R.), RITVO (H.), « La presse périodique et la société anglaise et française au XVIII^e siècle : une approche comparative », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 32, avril-juin 1985, p. 209-236.
- BOTTIN (J.), CABANTOUS (A.), textes réunis et présentés par, *Lectures de la ville (XV^e siècle-XX^e siècle)*, *Histoire, Économie et société*, 13^e année, n° 3, 1994, p. 397-570.
- BOTTIN (J.), « Entreprise et place de commerce dans quelques manuels de comptabilité français des XVI^e et XVII^e siècles », dans HOOCK (J.), JEANNIN (P.), KAISER (W.), dir., *Ars mercatoria. Eine analytische Bibliographie. Band 3: Analysen (1470-1700)*, Paderborn, Schöningh, 2001, p. 131-156.
- BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle. Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993*, *Revue du Nord*, n° 12 hors série, 1996, 419 p.
- BOUDON (F.), CHASTEL (A.), COUZY (H.), HAMON (F.), *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977, 414 p., pl.
- BOURGUINAT (E.), *Les rues de Paris au XVIII^e siècle. Le regard de Louis Sébastien Mercier*, Paris, Paris musées, 1999, 80 p.
- BOUTIER (J.), avec la collaboration de Jean-Yves Sarazin et de Marine Sibille, *Les plans de Paris : des origines (1493) à la fin du XVIII^e siècle. Étude, carto-bibliographie et catalogue collectif*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, 430 p.
- BOUVERET-GAUER (M.), MARENCO (C.), PARIZET (M.-J.), PÉRON (R.), *Le commerce et la ville. Bilan critique des études et recherches sur les pratiques urbaines du commerce*, Paris, Éditions du CNRS, 1994, 112 p.
- BOUVIER (J.), « Vers le capitalisme bancaire : l'expansion du crédit après Law », dans BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. 2 1660-1789, Paris, PUF, 1970, p. 301-321.
- BOXER (M. J.), QUATAERT (J. H.), éd., *Connecting Spheres. Women in the Western World, 1500 to the Present*, Oxford, Oxford University Press, 1987, 281 p.
- BRAUDEL (F.), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1979, 3 vol.

- BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), 564 p.
- BRIDENTHAL (R.), KOONZ (C.), STUARD (S.), *Becoming visible: Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, X-510 p.
- BRUGUIÈRE (M.), « Une source méconnue d'histoire économique et sociale : le bureau de correspondance générale au XVIII^e siècle », *Journal des savants*, 1982, p. 95-112.
- BRULAND (K.), O'BRIEN (P.), éd., *From Family Firms to Corporate Capitalism. Essays in Business and Industrial History in Honour of Peter Mathias*, Oxford, Clarendon Press, 1998, XXVI-362 p.
- BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à nos jours. Le XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1930, t. VI, XXXIX-519 p.
- BURSTIN (H.), « Problèmes du travail à Paris sous la Révolution », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 44-4, octobre-décembre 1997, p. 650-682.
- BURSTIN (H.), *Le Faubourg Saint-Marcel à l'époque révolutionnaire. Structure économique et composition sociale*, Paris, Société des Etudes Robespierriennes, 1983, 342 p.
- BURSTIN (H.), *Une révolution à l'œuvre : le faubourg Saint-Marcel 1789-1794*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 924 p.
- CABESTAN (J.-F.), *La conquête du plain-pied. L'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 2004, 311 p.
- CAIN (L. P.), USELDING (P. J.), éd., *Business Enterprise and Economic Change: Essays in Honor of Harold F. Williamson*, Kent, Ohio, Kent State University Press, 1973, XI-323 p.
- CAMPBELL (R.), « Consumption and the Rhetorics of Need and Want », *Journal of Design History*, vol. 11, n° 3, 1998, p. 235-246.
- CARBONNIER (Y.), *Le bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, exempl. dactylographié, 2001.
- CARBONNIER (Y.), « Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale », *Histoire urbaine*, n° 6, décembre 2002, p. 43-68.
- CARDINAL (C.), *Les montres et horloges de table du Musée du Louvre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2000, 2 vol.
- CARRIÈRE (C.), *Négociants marseillais au XVIII^e siècle : contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, 2 vol.
- CARROLL (B.), éd., *Liberating Women's History: theoretical and critical essays*, Urbana, Chicago et Londres, University of Illinois Press, 1976, XIV-434 p.
- CERUTTI (S.), *La Ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif : Turin, 17e-18e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, 260 p.
- CERUTTI (S.), « Normes et pratiques, ou de la légitimité de leur opposition », dans LEPETIT (B.), dir., *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 127-149.
- CHABAUD (G.), « Images de la ville et pratiques du livre : le genre des guides de Paris (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45-2, avril-juin 1998, p. 323-345.
- CHABAUD (G.), « Les guides de Paris : une littérature de l'accueil ? », dans ROCHE (D.), dir., *La ville promise*, Paris, Fayard, 2002, p. 77-108.
- CHABAUD (G.), COHEN (É.), COQUERY (N.), PENEZ (J.), dir., *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, 703 p.
- CHABAUD (G.), MONZANI (J.-P.), *Les Guides de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles. Images de la ville*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, exempl. dactylographié, 1979, 320 p.
- CHARLE (C), dir., *Capitales européennes et rayonnement culturel : XVIII^e-XX^e siècle. Actes de la table ronde franco-italienne, 1er-2 mars 2002 organisée par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine et l'École française de Rome*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2004, 186 p.

- CHARLE (C), ROCHE (D.), dir., *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 475 p.
- CHARLES (L.), DUFFIN (L.), éd., *Women and work in pre-industrial England*, Londres, Croom Helm, 1985, 212 p.
- CHARPY (M.), « Formes et échelles du commerce d'occasion au XIX^e siècle. L'exemple du vêtement à Paris », *Revue d'histoire du XIX^e siècle, Varia*, n° 24, 2002, p. 125-150.
- CHASSAGNE (S.), « Faillis en Anjou au XVIII^e siècle. Contribution à l'histoire économique d'une province », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1970, p. 477-497.
- CHASSAGNE (S.), *Oberkampf, un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Paris, Aubier Montaigne, 1980, 349 p.
- CHASSAGNE (S.), prés., *Une Femme d'affaires au XVIII^e siècle : la correspondance de Madame de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, 160 p.
- CHASSAGNE (S.), « Comment apprenait-on l'arithmétique sous l'Ancien Régime ? », dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, les Amis de François Lebrun, 1989, p. 137-144.
- CHASTEL (A.), « L'îlot de la rue du Roule et ses abords », *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, t. XVI-XVII, 1965-1966, p. 7-109.
- CHOAY (F.), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, 272 p.
- CLARK (A.), *Working life of women in the seventeenth century*, Londres et New York, Routledge, 1992 (1919), LIX-328 p.
- CLIFFORD (H.), *Parker and Wakelin: the study of an Eighteenth Century Goldsmithing Business with Particular Reference to Garrard Ledgers 1770-1776*, PhD, Royal College of Art, exempl. dactylographié, 1989.
- CLIFFORD (H.), « The Myth of The Maker: Manufacturing Networks in The London Goldsmiths' Trade 1750-1790 », dans QUICKENDEN (K.), QUICKENDEN (N. A.), éd., *Silver and Jewellery: Production and Consumption since 1750*, Birmingham, UCE [1995], p. 5-12.
- CLIFFORD (H.), « A commerce with things: the value of precious metalwork in early modern England », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury. Consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 147-168.
- CLIFFORD (H.), « Concepts of invention, Identity and Imitation in the London and Provincial Metal-working Trades, 1750-1800 », *Journal of Design History*, vol. 12, n° 3, 1999, p. 241-255.
- CLIFFORD (H.), « "Fashion is superior to merit": Silverware and its Substitutes in the Second Half of the 18th Century », dans COQUERY (N.), HILAIRE-PÉREZ (L.), SALLMANN (L.), VERNA (C.), dir., *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Paris, ENS Éditions, 2004, p. 367-384.
- COFFIN (J. G.), « Gender and the Guild Order: The Garment Trades in Eighteenth-Century Paris », *The Journal of Economic History*, vol. 54, n° 4, 1994, p. 768-793.
- COFFIN (J. G.), *The politics of women's work: the Paris garment trades, 1750-1915*, Princeton, Princeton University Press, 1996, 289 p.
- COING (H.), *Rénovation urbaine et changement social, l'îlot n° 4 (Paris, 13e)...*, Paris, Éditions ouvrières, 1966, 296 p.
- COLASSE (B.), *Comptabilité Générale (PCG 1999, IAS et Enron)*, Paris, Economica, 2003 (8^e édition), 503 p.
- COLLINS (J. B.), « The Economic Role of Women in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. 16, n° 2, 1989, p. 436-470.
- Commerce, population et société autour de Vincent de Gournay (1748-1758) : La genèse d'un vocabulaire des sciences sociales en France*, colloque organisé par l'UR 11 « Histoire et Populations », INED, 19-21 février 2004.

- COQUERY (M.), *Mutations et structures du commerce de détail en France. Étude géographique*, Paris, Éditions du Signe, s. d. [1976], 2 vol.
- COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.
- COQUERY (N.), « French Court Society and Advertising Art: the Reputation of Parisian Merchants at the End of the Eighteenth Century », dans WISCHERMANN (C.), SHORE (E.), éd., *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, p. 96-112.
- COQUERY (N.), « Qu'est-ce que le "remarquable" en économie ? La boutique dans le paysage urbain à Paris d'après les guides du XVIII^e siècle », dans CHABAUD (G.) et alii, éd., *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, p. 419-428.
- COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, 505 p.
- COQUERY (N.), *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000, 221 p.
- COQUERY (N.), « The Language of Success: Marketing and Distributing Semi-Luxury Goods in Eighteenth-century Paris », *Journal of Design History, Special Issue: Disseminating Design: The French Connection*, vol. 17, 2004, p. 71-89.
- COQUERY (N.), HILAIRE-PÉREZ (L.), SALLMANN (L.), VERNA (C.), dir., *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Paris, ENS Éditions, 2004, 484 p.
- COQUERY (N.), MENANT (F.), WEBER (F.), dir., *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, ENS Ulm, à paraître.
- CORBIN (A.), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.
- CORBIN (A.), *Historien du sensible. Entretiens avec Gilles Heuré*, Paris, Editions La Découverte, 2000, 200 p.
- COTTE (M.), dir., *Circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Besançon/Belfort, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 216 p.
- COUPERIE (P.), *Paris au fil du temps, atlas historique d'urbanisme et d'architecture*, Paris, J. Cuénot, s. d. n. p.
- COURAJOD (L.), publ., *Livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du Roy, 1748-1758, précédé d'une étude sur le goût et sur le commerce des objets d'art au milieu du XVIII^e siècle...*, Paris, F. de Nobele, l'auteur, 1965 (reprod. en fac-similé de l'édition de 1873), 2 vol.
- CRASKE (M.), « Plan and Control: Design and the Competitive Spirit in Early and Mid-Eighteenth-Century England », *Journal of Design History*, vol. 12, n° 3, 1999, p. 187-216.
- CRASKE (M.), BERG (M.), « Art and Industry. The Making of Modern Luxury in Eighteenth-Century Britain », dans *Economia e arte secc. XIII-XVIII. Atti delle « Trentatreesima Settimana di Studi » 30 aprile-4 maggio 2001*, Prato, Istituto internazionale di storia economica F. Datini, 2001, p. 823-835.
- CROSSICK (G.), éd., *The Artisan and the European Town, 1500-1900*, Aldershot, Scolar Press, 1997, 263 p.
- CROSSICK (G.), HAUPT (H.-G.), éd., *Shopkeepers and Master Artisans in Nineteenth-Century Europe*, Londres, Methuen, 1984, 283 p.
- CROSSICK (G.), HAUPT (H.-G.), *The Petite Bourgeoisie in Europe 1780-1914. Enterprise, Family and Independance*, Londres, Routledge, 1995, 296 p.
- CROSSICK (G.), JAUMAIN (S.), éd., *Cathedrals of Consumption. The European Department Store, 1850-1939*, Aldershot, Ashgate, 1999.

- CROUZET (F.), « Angleterre et France au XVIII^e siècle. Essai d'analyse comparée de deux croisances économiques », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1966, p. 254-291.
- CROUZET (F.), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économique et l'imaginaire XVII^e - XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 1985, 596 p.
- CROUZET (F.), « Some remarks on the *métiers d'art* », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 263-286.
- CROWSTON (C. H.), « Le travail féminin en France, vu par l'historiographie américaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45-4, octobre-décembre 1998, p. 837-853.
- CROWSTON (C. H.), « Engendering the Guilds: Seamstresses, Tailors, and the Clash of Corporate Identities in Old Regime France », *French Historical Studies*, vol. 23, n° 2, printemps 2000, p. 339-371.
- CROWSTON (C. H.), *Fabricating Women. The Seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Londres, Duke University Press, 2001, 508 p.
- Culture marchande, Culture technique*, n° 27, juillet 1993.
- DAUMARD (A.), FURET (F.), « Structures et relations sociales à Paris au XVIII^e siècle », *Cahier des Annales*, n° 18, 1961, 97 p.
- DAUTRESME (O.), « Une boutique de luxe dans un centre commercial à la mode : l'exemple du "Magasin d'effets précieux à prix fixe" au Palais-Royal à la fin du XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 239-247.
- DAUTRESME (O.), « La promenade : un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, n° 3, juin 2001, p. 83-102.
- DAVENPORT-HINES (R. P. T.), LEIBENAU (J.), éd., *Business in the age of reason, Business History, Special Issue*, vol. 28, n° 3, juillet 1986, p. 1-133.
- DAVID (J.-C.), « L'observation des dimanches et fêtes à Paris en juin 1814, d'après un mémoire inédit de l'abbé Morellet », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 33, octobre-décembre 1986, p. 645-660.
- DAVIS (D.), *A History of Shopping*, Londres, Routledge and Kegan Paul Ltd, 1966, 322 p.
- DAVIS (N. Z.), *Society and Culture in Early-Modern France: eight essays*, Stanford, Stanford University Press, 1975, XVIII-362 p.
- DAVIS (N. Z.), « Women in the Arts mécaniques in Sixteenth-Century Lyon », dans *Lyon et l'Europe. Hommes et sociétés. Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980, vol. 1, p. 139-159.
- DECEULAER (H.), « Urban artisans and their countryside customers: different interactions between town and hinterland in Antwerp, Brussels and Ghent (18th century) », dans BLONDÉ (B.), VANHAUTE (E.), GALAND (M.), *Labour and Labour markets between town and countryside (Middle Ages - 19th century)*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 218-235.
- DECEULAER (H.), « Second Hand Dealers in the Early Modern Low Countries: Institutions, Markets and Practices », communication à la conférence « Les circulations des objets d'occasion », Florence, Institut Universitaire Européen, 17-20 octobre 2002, à paraître dans FONTAINE (L.), éd., *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Longham, Oxford, 2006.
- DEMING (M. K.), *La Halle au blé de Paris, 1762-1813 : cheval de Troie de l'abondance dans la capitale des Lumières*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1984, 254 p.

- DEPAMBOUR-TARRIDE (L.), « Les origines du fonds de commerce : L'apparition de la clientèle dans les sources parisiennes », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 63, 1985, p. 329-350.
- DEQUIDT (M.-A.), *La perception du temps au XVIII^e siècle au travers de l'étude des horlogers parisiens*, mémoire de DEA, Université de Paris XII-Val de Marne, 2003, 108 p.
- DESCAT (S.), « La boutique magnifiée. Commerce de détail et embellissement à Paris et à Londres dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, n° 6, décembre 2002, p. 69-86.
- DESCIMON (R.), NAGLE (J.), « Espace et fonction sociale : les quartiers de Paris du Moyen Age au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 5, 1979, p. 966-983.
- DESCOMBES (A.), *La publicité dans la presse parisienne en 1777-1778 et 1787-1788*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1992.
- DION (R.), « Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville », dans MICHAUD (G.), dir., *Paris, Croissance d'une capitale*, Paris, Hachette, 1961, p. 17-39.
- DOWNS (L. L.), « Histoires du genre en Grande-Bretagne, 1968-2000 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 51-4 bis, supplément 2004, p. 59-70.
- DUBY (G.), PERROT (M.), dir., *Histoire des femmes en Occident. T. 3 XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991, 557 p.
- DUCHET (M.), *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, A. Michel, 1995, 446 p.
- DUCOUDRAY (É.), MONNIER (R.), ROCHE (D.), dir., *Atlas de la Révolution française. T. 11 Paris*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 131 p.
- DUMOLIN (M.), « Notes sur les vieux guides de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XLVII, 1924, p. 209-285.
- D'une ville à l'autre : structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIII^e-XVI^e siècles*, Rome, Ecole française de Rome, 1989, 886 p.
- DUPIEUX (P.), « Les attributions de la juridiction consulaire de Paris (1563-1792). L'arbitrage entre associés, commerçants, patrons et ouvriers au XVIII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 95, 1934, p. 116-148.
- DURANTON (H.), RÉTAT (P.), textes réunis par, *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, 443 p.
- EARLE (P.), « The Economics of Stability: The Views of Daniel Defoe », dans COLEMAN (D. C.), JOHN (A. H.), éd., *Trade, Government and Economy in Pre-Industrial England. Essays presented to F. J. Fisher*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1976, p. 274-292.
- EARLE (P.), « The Female Labour Market in London in the Late Seventeenth and Early Eighteenth Century », *Economic History Review*, vol. 42, 1989, p. 339-353.
- EARLE (P.), *The Making of the English Middle Class. Business, Society and Family Life in London, 1660-1730*, Berkeley, University of California Press, 1989, 446 p.
- EDWARDS (C. D.), *Eighteenth-century furniture*, Manchester, Manchester University Press, 1996, 227 p.
- EDWARDS (C. D.), « The upholsterer and the retailing of domestic furnishings 1600-1800 », dans BLONDÉ (B.) et alii, *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries...*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2006.
- Eighteenth-Century Markets and Manufactures in England and France*, *Journal of Design History*, Special issue, vol. 12, n° 3, 1999, p. 185-292.
- ÉTIENNE (F.), dir., *Immigration et société urbaine en Europe occidentale (XVI^e-XX^e siècles). 3^e colloque, 3-5 juin 1982, Göttingen, organisé par l'Association pour la diffusion de la pensée française*, Paris, Recherche sur les civilisations, 1985, 156 p.

- FAIRCHILD (C.), « The production and marketing of populuxe goods in eighteenth-century Paris », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 228-248.
- FARDEAUD (M.), « Balzac, le commerce et la publicité », *L'Année balzacienne*, 1974, p. 187-198.
- FARGE (A.), *La Vie fragile : violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, 354 p.
- FARR (J. R.), *Hands of Honor: Artisans and their World in Dijon, 1550-1650*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1988, XII-298 p.
- FARR (J. R.), « Consumers, commerce, and the craftsmen of Dijon: The changing social and economic structure of a provincial capital, 1450-1750 », dans BENEDICT (Ph.), éd., *Cities and Social Change in Early Modern France*, Londres, Unwin Hyman, 1989, p. 134-173.
- FARR (J. R.), « On the shop floor: guilds, artisans, and the european market economy, 1350-1750 », *Journal of Early Modern History*, vol. 1, n° 1, février 1997, p. 24-54.
- FARR (J. R.), *Artisans in Europe, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, IX-306 p.
- FAURE (A.), « L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée », *le mouvement social*, n° 108, 1979, p. 89-104.
- FAURE (A.), « Note sur la petite entreprise en France au XIX^e siècle. Représentations d'Etat et réalités », dans *Entreprises et Entrepreneurs XIX-XX^e siècles. Congrès de l'Association française des Historiens Economistes. Mars 1980*, Paris, presses de l'Université Paris Sorbonne, 1983, p. 199-215.
- FAURE (A.), « Petit atelier et modernisme économique : La production en miettes au XIX^e siècle », *Histoire, économie, société*, vol. 5, n° 4, 1986, p. 531-557.
- FAVIER (J.), « Une ville entre deux vocations : la place d'affaires de Paris au XV^e siècle », *Annales ESC*, n° 5, septembre-octobre 1973, p. 1245-1279.
- FAVIER (J.), *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XV^e siècle 1380-1500*, Paris, Hachette, 1974, 486 p.
- FAVIER (J.), *Paris. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997, 1007 p.
- FERRIÈRES (M.), *Le bien des pauvres. La consommation populaire en Avignon, 1600-1800*, Seyssel, Champ Vallon, 2004, 275 p.
- FEYEL (G.), « La presse provinciale au XVIII^e siècle : géographie d'un réseau », *Revue historique*, t. CCLXXII, octobre-décembre 1984, p. 353-374.
- FEYEL (G.), « La presse provinciale française dans la seconde moitié du 18^e siècle : géographie d'une nouvelle fonction urbaine », dans LEPETIT (B.), HOOCK (J.), dir., *La ville et l'innovation en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987, p. 89-111.
- FEYEL (G.), « Négoce et presse provinciale en France au 18^e siècle : méthodes et perspectives de recherches », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 438-511.
- FEYEL (G.), « Presse et publicité en France (XVIII^e et XIX^e siècles) », *Revue historique*, t. CCCV/4, 2003, p. 837-868.
- FINE (B.), LEOPOLD (E.), « Consumerism and the Industrial Revolution », *Social History*, vol. 15, n° 2, mai 1990, p. 151-179.
- FONTAINE (L.), *Histoire du colportage en Europe, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, 334 p.
- FONTAINE (L.), « Le colportage et la diffusion des "galanteries" et "nouveauautés" », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle. Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993*, *Revue du Nord*, n° 12 hors série, 1996, p. 91-109.
- FONTAINE (L.), « The Circulation of Luxury Goods in Eighteenth-Century Paris: Social Redistribution and an Alternative Currency », dans BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century. Debates, Desires and Delectable Goods*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 89-102.

- FONTAINE (L.), éd., *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Oxford, Longham, à paraître.
- FONTAINE (L.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTHAL (J.-L.), SERVAIS (P.), dir., *Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVI^e au XX^e siècle en Europe*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 1997, 440 p.
- FORTIER (B.), dir., *La Politique de l'espace parisien à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CORDA [Comité de la recherche et du développement en architecture], 1975, III-308 p.
- FORTIER (B.), « L'urbanisme parisien à la fin de l'ancien régime », *Espaces et Sociétés*, n° 13-14, octobre 1974-janvier 1975, p. 5-17.
- FOURCAUT (A.), dir., *La ville divisée : les ségrégations urbaines en question, France XVIII^e-XX^e siècles. Colloque, Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, 27-28 janvier 1994, organisé par le Groupement de recherche 55 du CNRS, le Centre d'histoire urbaine de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud et le Programme interdisciplinaire de recherche sur la ville*, Grâne, Créaphis, 1996, 465 p., 12 p. de pl.
- FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, 307 p.
- FOWLER (C.), « Changes in Provincial Retail Practice during the Eighteenth Century, with Particular Reference to Central-Southern England », *Business History*, vol. 40, n° 4, octobre 1998, p. 37-54.
- FRIJHOFF (W.), « La formation des négociants de la République hollandaise », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 175-198.
- GARDEN (M.), *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1970, LIV-773 p.
- GARDEN (M.), « Ouvriers et artisans au XVIII^e siècle. L'exemple lyonnais et les problèmes de classification », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. XLVIII, n° 1, 1970, p. 28-54.
- GARRETA (J.-C.), dir., *L'île de la Cité*, Paris, Délégation artistique de la ville de Paris, 1987, 30 p.
- GARRIOCH (D.), *Neighbourhood and Community in Paris, 1740-1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, XII-278 p.
- GINZBURG (C.), *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1993 (1976), 178 p.
- GLORIEUX (G.), *À l'Enseigne de Gersaint. Edme-François Gersaint, marchand d'art sur le pont Notre-Dame (1694-1750)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, 585 p.
- GEORGE (M. D.), *London Life in Eighteenth Century*, Londres, Kegan Paul, 1925, XII-452 p.
- GEORGE (P.), *La Ville. Le fait urbain à travers le monde...*, Paris, PUF, 1952, VIII-400 p., cartes et pl.
- GODINEAU (D.), « Travail et politique à Paris pendant la Révolution : l'exemple des ateliers municipaux », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 263, janvier-mars 1986, p. 35-49.
- GODINEAU (D.), *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004 (1988), 416 p.
- GOODMAN (D.), GOLDSMITH (E. C.), éd., *Going Public. Women and publishing in early modern France*, Ithaca, Cornell University Press, 1995, 249 p.
- GRAND-CARTERET (J.), *Les almanachs français bibliographie-iconographie des almanachs-armées-annuaires-calendriers-chansonnières-étrennes-états-heures-listes-livres d'adresses-tableaux-tablettes et autres publications annuelles édités à Paris (1600-1895)*, Paris, J. Alisié et Cie, 1896, CX-848 p.
- GRENIER (J.-Y.), « Modèles de la demande sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1987, p. 497-527.
- GRENIER (J.-Y.), *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, 489 p.

- GROPPI (A.), « Le travail des femmes à Paris à l'époque de la Révolution française », *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1979, p. 27-46.
- GUIBERT (M.-S.), « Un apothicaire dans sa boutique en 1765 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 33, octobre-décembre 1986, p. 608-621.
- GUICHARD (C.), *Les amateurs d'art à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris I, exempl. dactylographié, octobre 2005.
- HAFFEMAYER (S.), *L'information dans la France du XVII^e siècle : "La Gazette" de Renaudot, de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002, 848 p.
- HAFTER (D. M.), « Artisans, Drudges, and the Problem of Gender in Pre-industrial France », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 441, 1985, p. 71-87.
- HAFTER (D. M.), « Gender Formation from a Working Class Viewpoint: Guildwomen in Eighteenth Century Rouen », *Proceedings of the annual meeting of the western society for french history*, vol. 16, 1989, p. 415-422.
- HAFTER (D. M.), éd., *European Women and Preindustrial Craft*, Bloomington, Indiana University Press, 1995, XV-204 p.
- HAFTER (D. M.), « Female Masters in the Ribbonmaking Guild of Eighteenth-Century Rouen », *French Historical Studies*, vol. 20, 1997, p. 1-14.
- HAFTER (D. M.), « Les veuves dans les corporations de Rouen sous l'Ancien Régime », dans PELLEGRIN (N.), WINN (C. H.), dir., *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime. Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998)*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 121-133.
- HAFTER (D. M.), « Avantage, femmes : la participation des femmes au négoce illégal à Lyon au XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), HILAIRE-PÉREZ (L.), SALLMANN (L.), VERNA (C.), dir., *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Paris, ENS Éditions, 2004, p. 249-257.
- HANAWALT (B. A.), *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, XVIII-233 p.
- HANLEY (S.), « Family and State in Early Modern France: The Marriage Pact », dans BOXER (M. J.), QUATAERT (J. H.), éd., *Connecting Spheres. Women in the Western World, 1500 to the Present*, Oxford, Oxford University Press, 1987, p. 53-63.
- HANLEY (S.), « Engendering the State: Family Formation and State Building in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 16, n° 1, printemps 1989, p. 4-27.
- HANNE (G.), « Le travail et son monde : transition historique (1750-1850) et représentations historiennes (1850-1990) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 44-4, octobre-décembre 1997, p. 683-710.
- HAUSER (H.), *Ouvriers du temps passé XV^e-XVI^e siècles*, Paris, F. Alcan, 1913 (1899), 268 p.
- HAUSER (H.), « Le "Parfait Négociant" de Jacques Savary », *Revue d'histoire économique et sociale*, XIII^e année, n° 1, 1925, p. 1-28.
- HENARD (R.), *La rue Saint-Honoré des origines à la Révolution*, Paris, E. Paul, 1908-1909, 2 vol.
- HERVIER (D.), FÉRAULT (M.-A.), BOUDON (F.), *Le faubourg Saint-Antoine. Un double visage*, Paris, L'Inventaire, 1998, 195 p.
- HILAIRE (J.), *Introduction historique au droit commercial*, Paris, PUF, 1986, 355 p.
- HILAIRE-PÉREZ (L.), « Transferts technologiques, droit et territoire : le cas franco-anglais au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 44-4, 1997, p. 547-579.
- HILAIRE-PÉREZ (L.), *L'invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000.
- HILAIRE-PÉREZ (L.), « Les boutiques d'inventeurs à Londres et à Paris au XVIII^e siècle : jeux de l'enchantement et de la raison citoyenne », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville, op. cit.*, p. 203-221.

- HILAIRE-PÉREZ (L.), « Diderot's views on artists' and inventors' rights: invention, imitation and reputation », *British Journal for the History of Science*, vol. 35, 2002, p. 129-150.
- HILAIRE-PÉREZ (L.), « Le vol de déchets dans l'industrie en France et en Angleterre au XVIII^e siècle. Jalons pour une histoire comparée de l'embezzlement », dans GARNOT (B.), dir., *La petite délinquance du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, p. 281-308.
- HILAIRE-PÉREZ (L.), « Des entreprises de quincaillerie aux institutions de la technologie : l'itinéraire de Charles-Emmanuel Gaillard-Desaudray (1740-1832) », dans BELHOSTE (J-F.), BENOÎT (S.), CHASSAGNE (S.), MIOCHE (P.), dir., *Autour de l'industrie, histoire et patrimoine. Mélanges offerts à Denis Woronoff*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, p. 565-566.
- HILL (B.), *Women, work, and Sexual Politics in Eighteenth-Century England*, Oxford, B. Blackwell, 1989, VII-275 p.
- HIRSCH (J.-P.), « Les milieux du commerce, l'esprit de système et le pouvoir à la veille de la Révolution », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 1 337-1 370.
- HIRSCH (J.-P.), *Les deux rêves du Commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1991, 534 p.
- HOFFMAN (Ph.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTHAL (J.-L.), « Économie et politique. Les marchés du crédit à Paris, 1750-1840 », *Annales HSS*, n° 1, janvier-février 1994, p. 65-98.
- HOFFMAN (Ph.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTHAL (J.-L.), « Information and Economic History: How the Credit Market in Old Regime Paris Forces Us to Rethink the Transition to Capitalisme », *The American Historical Review*, vol. 104, n° 1, février 1999, p. 69-94.
- HOFFMAN (Ph.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTHAL (J.-L.), *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, 446 p.
- HOLDERNESS (B. A.), « A Sheffield Commercial House in the mid-eighteenth Century: Messrs. Osborne and Gunning around 1760 », *Business History*, vol. 15, n° 1, janvier 1973, p. 32-44.
- HONEYMAN (K.), GOODMAN (J.), « Women's work, gender conflict, and labour markets in Europe, 1500-1900 », *Economic History Review*, vol. 44, n° 4, 1991, p. 608-628.
- HONEYMAN (K.), *Women, gender and industrialisation in England, 1700-1870*, Basingstoke et Londres, MacMillan Press Ltd, 2000, 204 p.
- HOOCK (J.), JEANNIN (P.), KAISER (W.), dir., *Ars mercatoria... Manuels et traités à l'usage des marchands. 1470-1820. Vol. 1 : 1470-1600. Vol. 2 : 1600-1700*, Paderborn, Schöningh, 1991-1993, 2 vol.
- HOPWOOD (A. G.), MILLER (P.), éd., *Accounting as social and institutional practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, XI-324 p.
- HOPPIT (J.), *Risk and Failure in English Business 1700-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 228 p.
- HOPPIT (J.), « The use and abuse of credit in eighteenth-century England », dans MCKENDRICK (N.), OUTHWAITE (R. B.), éd., *Business life and public policy. Essays in honour of D. C. COLEMAN*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 (1986), p. 64-78.
- HOWELL (M.), *Women, Production, and Patriarchy in Late Medieval Cities*, Chicago, University of Chicago Press, 1986, XV-285 p.
- HUDSON (P.), LEE (W. R.), éd., *Women's work and the family economy in historical perspective*, Manchester, Manchester University Press, 1990, XII-299 p.
- HUFTON (O.), « Women and the Family Economy in Eighteenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. IX, n° 1, printemps 1975, p. 1-22.
- HUFTON (O.), « Survey articles women in history. Early modern Europe », *Past & Present*, n° 101, novembre 1983, p. 125-141.

- HUFTON (O.), « L'économie familiale à la ville », dans DUBY (G.), PERROT (M.), dir., *Histoire des femmes en Occident. T. 3 XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991, p. 44-46.
- HUFTON (O.), *The Prospect before Her: A History of Women in Western Europe, vol. 1, 1500-1800*, New York, Vintage Books, 1998 (1995), 10-638 p.
- HUNT (L.), SHERIDAN (G.), « Corporatism, Association, and the Language of Labor in France, 1750-1850 », *Journal of Modern History*, vol. 58, n° 4, décembre 1986, p. 813-844.
- JEANNIN (P.), « Les manuels de pratique commerciale imprimés pour les marchands français (XVI^e-XVII^e siècle) », dans CROUZET (F. M.), *Le négoce international XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Economica, 1989, p. 35-52.
- JEANNIN (P.), « Distinction des compétences et niveaux de qualification : les savoirs négociants dans l'Europe moderne », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 363-397.
- JEANNIN (P.), « La diffusion des manuels de marchands : fonctions et stratégies éditoriales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45-3, juillet-septembre 1998, p. 515-557.
- JEFFERYS (J. B.), *Retail Trading in Britain, 1850-1950, a study of trends in retailing with special reference to the development of co-operative, multiple shop and department store methods of trading*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954, XVIII-500 p.
- JONES (C.), SPANG (R.), « Sans-culottes, sans café, sans tabac: shifting realms of necessity and luxury in eighteenth-century France », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury. Consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 37-62.
- JONES (E. L.), « The Fashion Manipulators: Consumer Tastes and British Industries, 1660-1800 », dans CAIN (L. P.), USELDING (P. J.), éd., *Business Enterprise and Economic Change: Essays in Honor of Harold F. Williamson*, Kent, Ohio, Kent State University Press, 1973, p. 198-226.
- JONES (J. M.), « *The taste for Fashion and Frivolity* »: *Gender, Clothing and the Commercial Culture in the Old Regime*, PhD, Princeton University, exempl. dactylographié, 1991.
- JUBERT (G.), prés., *Théophraste Renaudot : Père des Journalistes et Médecin des pauvres (1586-1653). Corpus de textes établi, présenté et annoté par Gérard Jubert*, Paris, Honoré Champion, 2005, LXXVIII-658 p.
- JURATIC (S.), PELLEGRIN (N.), « Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : quelques questions », *Histoire, Économie et Société*, 13^e année, n° 3, 1994, p. 477-500.
- KAPLAN (S. L.), *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, 702 p.
- KAPLAN (S. L.), « Les corporations, les "faux ouvriers" et le faubourg Saint-Antoine au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 43, mars-avril 1988, p. 353-378.
- KAPLAN (S. L.), « L'apprentissage au XVIII^e siècle : le cas de Paris », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 40-3, juillet-septembre 1993, p. 436-479.
- KAPLAN (S. L.), *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1996, 766 p.
- KAPLAN (S. L.), *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, 740 p.
- KENT (D. A.), « Small Businessmen and their Credit Transactions in Early Nineteenth-Century Britain », *Business History*, vol. 36, n° 2, 1994, p. 47-64.
- KLEIN (N.), *No logo : la tyrannie des marques*, Arles, Actes Sud, 2001 (trad.), 573 p.
- KLEINERT (A.), « La naissance d'une presse de mode à la veille de la Révolution et l'essor du genre au XIX^e siècle », dans *Le journalisme d'ancien régime. Questions et propositions. Table ronde CNRS 12-13 juin 1981*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 189-197.

- KOWALESKI-WALLACE (B.), « Women, China, and Consumer Culture in Eighteenth-Century England », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n° 2, hiver 1995-96, p. 153-168.
- KOWALESKI-WALLACE (B.), *Consuming Subjects. Women, Shopping, and Business in the Eighteenth Century*, New York, Columbia University Press, 1997, 185 p.
- KUCHENBUCH (L.), « Les baguettes de taille au Moyen Âge : un moyen de calcul sans écriture ? », dans COQUERY (N.), MENANT (F.), WEBER (F.), dir., *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, ENS Ulm, à paraître.
- LAFON (J.-L.), « L'arbitre près la juridiction consulaire de Paris au XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, 51^e année, n° 2, avril-juin 1973, p. 217-270.
- LAFON (J.-L.), *Les Députés du Commerce et l'Ordonnance de Mars 1673. Les juridictions consulaires : principe et compétence*, Paris, Cujas, 1979, 103 p.
- LANDES (D. S.), *L'Europe technicienne ou le Prométhée libéré. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1980 (1969), 779 p.
- LANGFORD (P.), *A Polite and Commercial People: England 1727-1783*, Oxford, Oxford University Press, 1989, XVIII-803 p.
- LANOE (C.), *Les jeux de l'artificiel. Culture, production et consommation des cosmétiques à Paris sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Paris I, exempl. dactylographié, 2003.
- LANOE (C.), « Cosmétiques et entreprises féminines à la fin du XVIII^e siècle d'après les archives de la Société royale de médecine », dans COQUERY (N.), HILAIRE-PÉREZ (L.), SALLMANN (L.), VERNA (C.), dir., *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Paris, ENS Éditions, 2004, p. 269-282.
- LARRÈRE (C.), *L'invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992, 325 p.
- LAVEDAN (P.), *Nouvelle histoire de Paris. Histoire de l'urbanisme à Paris*, Paris, Hachette, 1975, 636 p.
- LAVERNY (S. de), *Les Domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 550 p.
- La ville au XVIII^e siècle. Centre aixois d'études et de recherches sur le XVIII^e siècle. Colloque d'Aix-en-Provence 29 avril-1er mai 1973*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975, 299 p.
- Le faubourg Saint-Germain : la rue du Bac*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1990, 255 p.
- LEMARCHAND (Y.), *Du dépérissement à l'amortissement. Enquête sur l'histoire d'un concept et de sa traduction comptable*, Nantes, Ouest Éditions, 1993, 719 p.
- LEMARCHAND (Y.), « Style mercantile ou mode des finances. Le choix d'un modèle comptable dans la France d'Ancien Régime », *Annales HSS*, n° 1, janvier-février 1995, p.159-182.
- LEMARCHAND (Y.), « "À la conquête de la science des comptes", variations autour de quelques manuels de comptabilité des XVII^e et XVIII^e siècles », communication aux journées d'études « Écrire, compter, mesurer », ENS Ulm, 22 mars 2001 ; article paru dans HOOCK (J.), JEANNIN (P.), KAISER (W.), dir., *Ars mercatoria... Manuels et traités à l'usage des marchands*, Paderborn, Schöningh, 2001.
- LEMERCIER (C.), *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003, 408 p.
- LEMIRE (B.), « Developing Consumerism and the Ready-made Clothing Trade in Britain, 1750-1800 », *Textile History*, vol. 15 (1), 1984, p. 21-44.
- LEMIRE (B.), « Consumerism in Preindustrial and Early Industrial England: The Trade in Secondhand Clothes », *Journal of British Studies*, vol. 27, janvier 1988, p. 1-24.
- LEMIRE (B.), « The Theft of Clothes and Popular Consumerism in Early Modern England », *Journal of Social History*, vol. 24, hiver 1990, p. 255-276.

- LEMIRE (B.), *Fashion's favourite: the cotton trade and the consumer in Britain 1660-1800*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 244 p.
- LEMIRE (B.), « Peddling Fashion: Salesmen, Pawnbrokers, Tailors, Thieves and the Second-hand Clothes Trade in England, c.1700-1800 », *Textile History*, vol. 22 (1), 1991, p. 67-82.
- LEMIRE (B.), *Dress, Culture and Commerce. The English Clothing Trade before the Factory, 1660-1800*, Londres, MacMillan Press Ltd, 1997, XV-224 p.
- LEMIRE (B.), « Second-hand beaux and 'red-armed belles': conflict and the creation of fashions in England, c.1660-1800 », *Continuity and change*, vol. 15, 2000, p. 391-417.
- LÉON (P.), « Structure du commerce extérieur et évolution industrielle de la France à la fin du XVIII^e siècle », dans *Conjoncture économique, structures sociales. Hommage à Ernest Labrousse*, Paris et La Haye, Mouton, 1974, p. 415-422.
- LEPETIT (B.), *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, 490 p.
- LEPETIT (B.), « Remarques sur la contribution de l'espace à l'analyse historique », *Paysages découverts*, 1993, vol. II, p. 79-90.
- LEPETIT (B.), « Le temps des villes », *Villes, histoire et culture*, n° 1, décembre 1994, p. 7-17.
- LEPETIT (B.), dir., *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, 337 p.
- LEPETIT (B.), « De l'échelle en histoire », dans REVEL (J.), dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996, p. 71-94.
- LEPETIT (B.), *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel, 1999, 316 p.
- LEPETIT (B.), HOOCK (J.), dir., *La ville et l'innovation en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987, 222 p.
- LEPETIT (B.), PUMAIN (D.), *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos, 1993, 316 p.
- Les quartiers de Paris de la fin du Moyen Âge au début du XX^e siècle (recherches nouvelles)*, *Cahiers du CREPIF*, n° 38, mars 1992, 199 p.
- LESCURE (M.), PLESSIS (A.), dir., *Banques locales et banques régionales en France au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, 342 p.
- LESPAGNOL (A.), « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans *Populations et cultures. Etudes réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, les Amis de François Lebrun, 1989, p. 463-470.
- LESPINASSE (R. de), *Histoire générale de Paris. Les métiers et les corporations de la ville de Paris, t. II : XIV^e-XVIII^e siècles. Orfèvrerie, Sculpture, Mercerie, Ouvriers en métaux, Bâtiment et Ameublement*, Paris, Impr. nationale, 1892, 773 p.
- LÉVY-BRUHL (H.), *Histoire juridique des sociétés de commerce en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Domat-Montchrestien, 1938, 281 p.
- LÉVY-VROELANT (C.), « Petit commerce et habitat entre 1930 et 1950 à Paris : de l'imbrication à la dissociation », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 423-445.
- LEWIS (G.), « Producers, suppliers, and consumers: reflections on the luxury trades in Paris, c.1500-c.1800 », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 287-298.
- LÜTHY (H.), *La banque protestante en France. De la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959, 2 vol.
- LYNCH (K.), *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1969 (1960), VIII-222 p.
- LOATS (C. L.), *Gender and Work in Sixteenth-Century Paris*, PhD, University of Colorado, 1993.
- LOATS (C. L.), « Gender, Guilds, and Work Identity: Perspectives from Sixteenth-Century Paris », *French Historical Studies*, vol. 20, n° 1, hiver 1997, p. 15-30.

- LOMBARD (A.), « La ville étudiée dans ses quartiers : autour des Halles de Paris au moyen âge », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. VII, 1935, p. 287-290.
- LOMBARD-JOURDAN (A.), *Paris : genèse de la "ville" : la rive droite de la Seine des origines à 1223*, Paris, Éditions du CNRS, 1985 (1976), 270 p.
- LOPEZ (R. S.), « Un texte inédit : le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, vol. 493, janvier-mars 1970, p. 67-76.
- LÜSEBRINK (H.-J.), « Lumières et pragmatisme à propos du *Dictionnaire universel de commerce* (1723) de Savary des Bruslons », dans *L'Allemagne et la France des Lumières. Deutsche und Französische Aufklärung. Mélanges offerts à Jochen Schlobach par ses élèves et amis. Études réunies par Michel Delon et Jean Mondot*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 211-223.
- LÜSEBRINK (H.-J.), MIX (Y.), MOLLIER (J.-Y.), SOREL (P.), *Les Lectures du peuple en Europe et dans les Amériques (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Complexe, 2003, 348 p.
- MAILLARD (B.), « Le pain et l'argent : les usages du crédit chez les boulangers au XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 357-367.
- MALLET (F.), « Appendice. La vie commerciale de l'îlot de la rue du Roule de la fin du XVI^e siècle à nos jours », dans CHASTEL (A.), « L'îlot de la rue du Roule et ses abords », *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, t. XVI-XVII, 1965-1966, p. 111-129.
- MALVERTI (X.), PINON (P.), *La ville régulière : modèles et tracés. Actes du colloque organisé par le certificat d'études approfondies en architecture « Architecture urbaine » et la Fondation Gulbenkian*, Paris [1996], Paris, Picard, 1997, 215 p.
- MARGAIRAZ (D.), « La formation du réseau des foires et des marchés : stratégies, pratiques et idéologies », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1986, p. 1215-1242.
- MARGAIRAZ (D.), *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1988, 284 p.
- MARGAIRAZ (D.), « Luxe », dans DELON (M.), dir., *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997, p. 662-665.
- MARGAIRAZ (D.), « Les bureaux de poids public et l'organisation de l'espace marchand », *Revue du Nord*, t. 85, n° 352, octobre-décembre 2003, p. 845-862.
- MARGAIRAZ (D.), « Enjeux et pratiques des classifications du commerce en France. Les trois figures de différenciation gros/détail. 1673-1844 », dans BLONDÉ (B.) et alii, *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries...*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2006, p. 213-226.
- MARIN (B.), « Police et divisions urbaines : Madrid et Naples, fin XVIII^e-début XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 50-1, janvier-mars 2003, p. 81-103.
- MARRINER (S.), « English Bankruptcy Records and Statistics before 1850 », *The Economic History Review*, vol. XXXIII, n° 3, août 1980, p. 351-366.
- MARSEILLE (J.), dir., *La révolution commerciale en France. Du Bon Marché à l'hypermarché*, Paris, Le Monde-Éditions, 1997, 224 p.
- MARTIN (H.-J.), CHARTIER (R.), éd., *Histoire de l'édition française. Volume 2 Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Fayard/Promodis, 1990 (1982-1986), 909 p.
- MARTIN (J.-C.), *Commerce et commerçants à Niort au XIX^e siècle. Les faillites*, texte résumé d'une thèse de 3^e cycle (*Commerce et commerçants de Niort et des Deux-Sèvres aux XVIII^e et XIX^e siècles*), Université de Paris I, 1978, p. 337-500.
- MARTIN (J.-C.), « Le commerçant, la faillite et l'historien », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1980, p. 1251-1268.

- MARTIN (J.-C.), « Les Micro-Entreprises dans l'économie du dix-neuvième siècle : l'exemple de Niort », dans *Entreprises et Entrepreneurs XIX-XX^{ème} siècles. Congrès de l'Association française des Historiens Economistes. Mars 1980*, Paris, presses de l'Université Paris Sorbonne, 1983, p. 248-268.
- MARZAGALLI (S.), « Crédit et considération sociale dans le monde du négoce au XVIII^e siècle », dans PONTET (J.), dir., *À la recherche de la considération sociale. Colloque organisé par le CESURB-Histoire à Talence les 8 et 9 janvier 1998*, Talence, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1999, p. 209-225.
- MATHIAS (P.), « Entrepreneurs, Managers and Business Men in Eighteenth-century Britain », dans MATHIAS (P.), DAVIS (J. A.), éd., *The Nature of Industrialization. Vol. 3 Enterprise and Labour: from the Eighteenth Century to the Present*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 1996, p. 12-32.
- MAZAURIC (S.), *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle : "Les conférences du Bureau d'adresse" de Théophraste Renaudot (1633-1642)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, 393 p.
- MCKENDRICK (N.), « Josiah Wedgwood: An Eighteenth-Century Entrepreneur in Salesmanship and Marketing Techniques », *The Economic History Review*, vol. XII, n° 3, avril 1960, p. 408-433.
- MCKENDRICK (N.), BREWER (J.), PLUMB (J. H.), *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Londres, Europa Publications Limited, 1982, 345 p.
- MCKENDRICK (N.), « Home Demand and Economic Growth: A New View of the Role of Women and Children in the Industrial Revolution », dans Id., éd., *Historical Perspectives. Studies in English Thought and Society in honour for J. H. Plumb*, Londres, Europa Publications, 1974, p. 152-210.
- MCKENDRICK (N.), OUTHWAITE (R. B.), éd., *Business life and public policy. Essays in honour of D. C. COLEMAN*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 (1986), 263 p.
- MEDICK (H.), « Plebeian Culture in the Transition to Capitalism », dans SAMUEL (R.), JONES (G. S.), éd., *Culture, Ideology and Politics: essays for Eric Hobsbawm*, Londres, Routledge and K. Paul, 1982, p. 84-112.
- MEUVRET (J.), *Études d'histoire économique. Recueil d'articles*, Paris, Armand Colin, 1971, *Cahier des Annales*, n° 32, 344 p.
- MEYER (J.), *L'armement nantais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, société d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, 1969, 469 p.
- MICHAUD (G.), dir., *Paris, Croissance d'une capitale*, Paris, Hachette, 1961, 158 p.
- MILES (M.), « The money market in the early industrial Revolution: the evidence from west riding attorneys c.1750-1800 », *Business History*, vol. XXIII, n° 2, juillet 1981, p. 127-146.
- MILLIOT (V.), *Les Cris de Paris ou le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 480 p.
- MINARD (P.), *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, 505 p.
- MINNAERT (J.-B.), dir., *Le Faubourg Saint-Antoine : architecture et métiers d'art*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1998, 219 p.
- MOKYR (J.), « Demand vs. Supply in the Industrial Revolution », *The Journal of Economic History*, vol. XXXVII, n° 4, décembre 1977, p. 981-1008.
- MONNIER (R.), « L'évolution de l'industrie et le travail des femmes à Paris sous l'Empire », *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1979, p. 47-60.
- MONNIER (R.), *Le Faubourg Saint-Antoine (1789-1815)*, Paris, Société des études robespierristes, 1981, 367 p.

- MONTENACH (A.), *Une économie de l'infime. Espaces et pratiques du commerce alimentaire à Lyon au XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Florence, Institut Universitaire Européen, exempl. dactylographié, 2003, 3 vol.
- MORINEAU (M.), *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1985, 512 p.
- MORINEAU (M.), « Entre usurier et "philistin" : le "bon marchand" et le "négociant éclairé" », dans ANGIOLINI (F.), ROCHE (D.), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 421-438.
- MORRISSON (C.), GOFFIN (R.), *Questions financières aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, PUF, 1967, 152 p.
- MOSSER (M.), RABREAU (D.), dir., *Charles de Wailly : peintre architecte dans l'Europe des Lumières. Exposition organisée par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Hôtel de Sully, 23 avril-1er juillet 1979*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1979, 127 p., XI p. de pl.
- MOTTU-WEBER (L.), « Les femmes dans la vie économique de Genève, XVI^e-XVII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, vol. 16, 1979, p. 381-401.
- MOTTU-WEBER (L.), « Inventeurs genevois aux prises avec la maladie des doreuses et doreurs en horlogerie (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », dans COQUERY (N.), HILAIRE-PÉREZ (L.), SALLMANN (L.), VERNA (C.), dir., *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Paris, ENS Éditions, 2004, p. 283-296.
- MUI (H.-C.), MUI (L.), *Shops and Shopkeeping in Eighteenth-Century England*, Londres, Routledge, 1989, 381 p.
- MULDREW (C.), *The Economy of Obligation. The Culture of Credit and Social Relations in Early Modern England*, Basingstoke et New York, Palgrave, 1998.
- MULDREW (C.), « "Hard food for Midas": cash and its social value in early modern England », *Past & Present*, n° 170, février 2001, p. 78-120.
- MUSGRAVE (E. C.), *The building industries of eastern Brittany 1600-1790*, D. Phil. Thesis, Université d'Oxford, 1988.
- MUSGRAVE (E. C.), « Women in the Male World of Work: The Building Industries of Eighteenth-Century Brittany », *French History*, vol. 7 (1), 1993, p. 30-52, 453 p.
- NICOLAS (J.), « L'informel dans la société française d'ancien régime », dans NEDELEC (S.), éd., *Tiers-Monde : l'informel en question ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1991, p. 71-78.
- NIJBOER (H.), « Fashion and the early modern consumer evolution. A theoretical exploration and some evidence from seventeenth century Leeuwarden », dans BLONDÉ (B.) et alii, éd., *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries...*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2006, p. 21-36.
- NIKITIN (M.), « De la science des affaires aux sciences de gestion », dans LEMARCHAND (Y.), MCWATTERS (C.), coord., *Mer, navires et gestion, une histoire en chantier. Septièmes Journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management, Saint-Nazaire 22-23 mars 2001*, Nantes, CRGNA-LAGON-ModélisAction-Association française de comptabilité, 2001, p. 3-19.
- NORTH (M.), ORMROD (D.), éd., *Art Markets in Europe, 1400-1800*, Aldershot, Ashgate, 1998, IX-250 p.
- OGILVIE (S. C.), « Women and proto-industrialisation in a corporate society: Württemberg woolen weaving, 1590-1760 », dans HUDSON (P.), LEE (W. R.), éd., *Women's work and the family economy in historical perspective*, Manchester, Manchester University Press, 1990, p. 76-104.
- ORLÉAN (A.), « Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand », *Revue du MAUSS*, n° 4, second semestre 1994, « À qui se fier ? Confiance, interaction et théorie des jeux », p. 17-36.

- PAQUIER (S.), « La trajectoire internationale d'un innovateur-entrepreneur au siècle des Lumières : Ami Argand (1750-1803) », dans COTTE (M.), dir., *Circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Besançon/Belfort, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, p. 95-110.
- Paris, boutiques d'hier, exposition du musée des arts et traditions populaires 16 mai-17 octobre 1977, Paris, musée des arts et traditions populaires, 1977, 96 p.
- PECQUEUR (B.), ZIMMERMANN (J.-B.), dir., *Economie de proximités*, Paris, Lavoisier Hermes sciences, 2004, 264 p.
- PELLEGRIN (N.), WINN (C. H.), dir., *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime. Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998)*, Paris, Honoré Champion, 2003, 347 p.
- PERROT (J.-C.), *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris et La Haye, Mouton, 1975, 2 vol.
- PERROT (J.-C.), « Le premier dictionnaire d'économie politique en langue française », *Revue de synthèse*, n° 97-98, janvier-juin 1980, p. 63-76.
- PERROT (J.-C.), « Les dictionnaires de commerce au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, janvier-mars 1981, p. 36-67.
- PERROT (J.-C.), *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, 496 p.
- PERROT (M.), DUBY (G.), dir., *Histoire des femmes en Occident. T. 3 XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991, 557 p.
- PERROT (M.), *Les femmes ou Les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, XVI-493 p.
- PERROT (P.), *Le luxe. Une richesse entre faste et confort XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995, 250 p.
- PIETRI (V.), « L'usage de l'usé : pratiques de récupération et échanges monétisés dans la noblesse de province au XVII^e siècle », communication à la conférence « Les circulations des objets d'occasion », Florence, Institut Universitaire Européen, 17-20 octobre 2002, à paraître dans FONTAINE (L.), éd., *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Longham, Oxford, 2006.
- PILLORGET (R.), *Nouvelle histoire de Paris. Paris sous les premiers Bourbons 1594-1661*, Paris, Hachette, 1988, 741 p.
- PILLORGET (R.), VIGUERIE (J. de), « Les quartiers de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, avril-juin 1970, p. 2-77.
- PINCHBECK (I.), *Women workers and the industrial revolution: 1750-1850*, Londres, G. Routledge and sons, 1930, 342 p.
- PINCON (M.), PINCON-CHARLOT (M.), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Le Seuil, 1989, 254 p.
- PINCON (M.), PINCON-CHARLOT (M.), *Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Payot, 1992, 335 p.
- PINON (P.), BONIFACE (P.), GULLON (P.), *Lotissements spéculatifs et formes urbaines. Le quartier de la Chaussée d'Antin à la fin de l'Ancien Régime*, Nanterre, école d'architecture de Paris-La Défense, 1986, 257 p.
- PINON (P.), *Paris, biographie d'une capitale*, Paris, Hazan, 1999, 367 p.
- PIUZ (A.-M.), *À Genève et autour de Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles. Études d'histoire économique*, Lausanne, Payot, 1985, 303 p.
- PLESSIS (A.), « L'opinion des Français sur le monde de la boutique », dans MARSEILLE (J.), dir., *La révolution commerciale en France. Du Bon Marché à l'hypermarché*, Paris, Le Monde-Éditions, 1997, p. 11-18.
- PLESSIS (A.), « Les banques locales, de l'essor du Second Empire à la "crise" de la Belle Epoque », dans LESCURE (M.), PLESSIS (A.), dir., *Banques locales et banques régionales en France au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 202-233.

- POÈTE (M.), *Une Vie de cité : Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, A. Picard, 1924-1931, 4 vol.
- POINTON (M.), « Intrigue, Jewellery and Economics: Court Culture and Display in England and France in the 1780s », dans NORTH (M.), ORMROD (D.), éd., *Art Markets in Europe, 1400-1800*, Aldershot, Ashgate, 1998, chap. 15, p. 201-219.
- POINTON (M.), « Jewellery in eighteenth-century England », dans BERG (M.), CLIFFORD (H.), éd., *Consumers and luxury. Consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 120-146.
- POISSON (J.-C.), « Constitution et dissolution des sociétés commerciales à Paris au XVIII^e siècle d'après les registres du greffe de la juridiction consulaire », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 101^e et 102^e années -1974-1975*, 1976, p. 103-107.
- POISSON (J.-C.), « L'activité d'une étude d'affaires parisienne pendant la guerre de succession d'Espagne », dans *Le développement urbain de 1610 à nos jours. Questions diverses. Actes du 100^e congrès des sociétés savantes, Paris 1975*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977, p. 207-214.
- POISSON (J.-C.), *Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Paris, Economica, 1985-1990, XII-736 p.
- POMIAN (K.), *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987, 367 p.
- POMMIER (E.), « Winckelmann et la vision de l'Antiquité classique dans la France des Lumières et de la Révolution », *Revue de l'art*, n° 83, 1989, p. 9-20.
- PONTET (J.), dir., *À la recherche de la considération sociale. Colloque organisé par le CESURB-Histoire à Talence les 8 et 9 janvier 1998*, Talence, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1999, 228 p.
- Pont-Neuf 1578-1978. Exposition organisée par le Musée Carnavalet et la Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris. Musée Carnavalet 9 juillet-27 août 1978*, Paris, Musée Carnavalet, 1978, 48 p.
- PRINCE (P.), « John Bell and the "Universal Advertiser" », *Business History*, vol. 11, n° 1, janvier 1969, p. 90-105.
- Principes d'analyse scientifique. Objets civils domestiques. Vocabulaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1984, 639 p.
- PRIOR (M.), éd., *Women in English Society 1500-1800*, Londres et New York, Methuen, 1985, 294 p.
- PRONTEAU (J.), *Les numérotages des maisons de Paris du XV^e siècle à nos jours*, Paris, impr. municipale, 1966, 238 p.
- PROVOST (A.), *Les usages du luxe : formes et enjeux de la publication sur le luxe en France dans la seconde moitié du dix-huitième siècle (vers 1760-1789)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, exempl. dactylographié, 2002.
- QUATAERT (J. H.), « The Shaping of Women's Work in Manufacturing: Guilds, Households, and the State in Central Europe, 1648-1870 », *The American Historical Review*, vol. 90, n° 5, décembre 1985, p. 1122-1148.
- RABUZZI (D. A.), « Eighteenth-Century Commercial Mentalities as Reflected And Projected in Business Handbooks », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n° 2, hiver 1995-96, p. 169-189.
- RADEFF (A.), *Du café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996, 559 p.
- RAVEN (J.), *Judging new Wealth. Popular Publishing and Responses to Commerce in England, 1750-1800*, Oxford, Clarendon Press, 1992, VIII-327 p.
- RAVEN (J.), « Imprimé et transactions économiques : représentation et interaction en Angleterre aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43-2, avril-juin 1996, p. 234-265.
- REDDY (W. M.), *The Rise of Market Culture. The Textile Trade and the French Society, 1750-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, XII-402 p.

- REDON (O.), « Aspects économiques de la discrimination et de la "marginalisation" des femmes XIII^e-XVIII^e siècles », dans *La donna nell'economia secc. XIII-XVIII. Atti della « Ventunesima Settimana di Studi » 10-15 aprile 1989*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 441-460.
- REINHARD (M.), *Nouvelle histoire de Paris. La Révolution 1789-1799*, Paris, Hachette, 1971, 456 p.
- REINHAREZ (C.), CHAMARAT (J.), « Boutiques parisiennes à décor », *Ethnologie française*, t. 6, n° 2, 1976, p. 163-180.
- Rétrospective du Livre d'adresses. Almanachs et annuaires des XVIII^e et XIX^e siècles (Collection de l'annuaire Didot-Bottin)*, Paris [Didot-Bottin], 1935, 37 p.
- REVEL (J.), dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996, 243 p.
- REYNARD (P. C.), « Early Modern State and Enterprise: Shaping the Dialogue Between the French Monarchy and Paper Manufacturers », *French History*, vol. 13, n° 1, mars 1999, p.1-25.
- REYNARD (P. C.), « Manufacturing quality in the pre-industrial age: finding value in diversity », *Economic History Review*, vol. LIII, n° 3, août 2000, p. 493-516.
- REYNARD (P. C.), « The Language of Failure: Bankruptcy in Eighteenth-Century France », *The journal of european economic history*, vol. 30, n° 2, 2001, p. 355-390.
- RIMBAULT (C.), « La presse féminine de langue française au XVIII^e siècle. Production et diffusion », dans *Le journalisme d'ancien régime. Questions et propositions. Table ronde CNRS 12-13 juin 1981*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 199-209.
- RIMBAULT (C.), *La presse féminine de langue française au XVIII^e siècle*, Paris, thèse de 3^e cycle, EHESS-Université de Paris I, exempl. dactylographié, 1981.
- ROBINSON (D. E.), « The Styling and Transmission of Fashions Historically Considered. Winckelmann, Hamilton and Wedgwood in the "Greek Revival" », *The Journal of Economic History*, vol. XX, n° 2, juin 1960, p. 576-587.
- ROBINSON (D. E.), « The Importance of Fashions in Taste to Business History: An Introductory Essay », *Business History Review*, vol. 37, 1963, p. 5-36.
- ROBINSON (D. E.), « Eighteenth-Century Commerce and Fashion: Matthew Boulton's Marketing Techniques », *The Economic History Review*, vol. XVI, n° 1, août 1963, p. 39-60.
- ROCHE (D.), « Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1978, p. 375-395.
- ROCHE (D.), *Le Peuple de Paris, essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, 288 p.
- ROCHE (D.), prés., *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra Compagnon vitrier au 18^e siècle*, Paris, Montalba, 1982.
- ROCHE (D.), « Les pratiques de l'écrit dans les villes françaises du XVIII^e siècle », dans CHARTIER (R.), dir., *Pratiques de la lecture*, Paris-Marseille, Rivages, 1985, p. 157-180.
- ROCHE (D.), *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, 549 p.
- ROCHE (D.), *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.
- ROCHE (D.), *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.
- ROCHE (D.), prés., *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, 176 p.
- ROCHE (D.), *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1031 p.
- RONCAYOLO (M.), *La Ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990, 278 p.
- RONCAYOLO (M.), *Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, 507 p.

- RONCAYOLO (M.), *Lectures de villes : formes et temps*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2002, 383 p.
- RONCAYOLO (M.), BERGERON (L.), *De la ville préindustrielle à la ville industrielle. Essai sur l'historiographie française*, *Quaderni Storici*, t. 27, septembre-décembre 1974, p. 827-876.
- ROOVER (R. de), « Aux origines d'une technique intellectuelle : La formation et l'expansion de la comptabilité à partie double », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. IX, 1937, p. 171-193, p. 270-298.
- ROPER (L.), *The Holy Household: Women and Morals in Reformation Augsburg*, Oxford, Oxford University Press, 1989, VI-296 p.
- ROULEAU (B.), *Le tracé des rues de Paris, formation, typologie, fonctions*, Paris, Éditions du CNRS, 1983 (1967), 131 p.
- ROULEAU (B.), *Villages et faubourgs de l'ancien Paris : histoire d'un espace urbain*, Paris, Le Seuil, 1985, 276 p.
- ROULEAU (B.), *Paris, histoire d'un espace*, Paris, Le Seuil, 1997, 492 p.
- ROY (J.-M.), « Les Marchés alimentaires parisiens du XIV^e au XVIII^e siècle : textes et documents », *Paris et Ile-de-France. Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 44, 1993, p. 77-132.
- RUGGIU (F.-J.), « Tel père, quel fils ? La reproduction professionnelle dans la marchandise et l'artisanat parisiens au cours des années 1650 et 1660 », *Histoire, économie et société*, n° 4, octobre-décembre 1998, p. 561-582.
- SANDERSON (E. C.), *Women and Work in Eighteenth-Century Edinburgh*, Londres, Macmillan Press Ltd, 1996, 236 p.
- SAFFROY (G.), *Bibliographie des almanachs et annuaires administratifs, ecclésiastiques et militaires français de l'Ancien Régime et des almanachs et annuaires généalogiques et nobiliaires du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, librairie Gaston Saffroy, 1959, 109 p.
- SARRAZIN (V.), *Les almanachs parisiens au XVIII^e siècle : production, commerce, culture*, thèse de doctorat, Université de Paris I, exempl. dactylographié, 1997, 2 vol.
- SARGENTSON (C.), *Merchants and Luxury Markets: The Marchands Merciers of Eighteenth-Century Paris*, Londres, V&A Museum, 1996, 224 p.
- SARGENTSON (C.), « The manufacture and marketing of luxury goods: the marchands merciers of late 17th- and 18th-century Paris », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 99-137.
- SCHNAPPER (A.), *Le géant, la licorne, la tulipe. Collections françaises au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1988, 416 p.
- SCHWARZ (L. D.), *London in the age of industrialisation. Entrepreneurs, labour force and living conditions, 1700-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 285 p.
- SCHWARZ (L.), « Residential leisure towns in England towards the end of the eighteenth century », *Urban History*, vol. 27, part 1, 2000, p. 51-61.
- SCOTT (J. W.), « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5, décembre 1986, p. 1053-1075.
- SÉE (H.), « La création d'un bureau de correspondance générale en 1766 », *Revue d'histoire moderne*, t. II, 1927, p. 51-55.
- SENTOU (J.), « Faillites et commerce à Toulouse en 1789 », *Annales historiques de la Révolution française*, t. XXV, n° 130, janvier-mars 1953, p. 217-256.
- SEWEL Jr. (W. H.), « Social and Cultural Perspectives on Women's Work: Comments on Loats, Hafter, and DeGroat », *French Historical Studies*, n° 1, vol. 20, hiver 1997, p. 49-54.
- SGARD (J.), dir., *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, 2 vol.

- SHAMMAS (C.), *The Pre-Industrial Consumer in England and America*, Londres et Oxford, Oxford University Press, 1990, 319 p.
- SHAMMAS (C.), « Changes in English and Anglo-American consumption from 1550 to 1800 », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 177-205.
- SHAW (J. E.), « Liquidation or Certification? Small Claims Disputes and Retail Credit in Seventeenth-Century Venice », dans BLONDÉ (B.), STABEL (P.), STOBART (J.), VAN DAMME (I.), éd., *Le parfait négociant: Buyers, sellers and salesmanship in medieval and early modern Europe (Italy, The Low Countries and England)*, Anvers, à paraître.
- SMAIL (J.), « Manufacturer or Artisan? The Relationship Between Economic and Cultural Change in the Early Stages of the Eighteenth-Century Industrialization », *Journal of Social History*, vol. 25, n° 4, été 1992, p. 791-814.
- SMITH (D. J.), « Oh what a tangled web we weave: innovation in textile retailing in eighteenth century London », unpublished paper (CHORD Conference, 12-13 September 2002), septembre 2002, 23 p.
- SONENSCHER (M.), *The Hatters of Eighteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1987, 187 p.
- SONENSCHER (M.), *Work and Wages. Natural law, politics and the eighteenth-century French trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 427 p.
- SONENSCHER (M.), « Fashion's empire: trade and power in early 18th-century France », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 231-254.
- SPANG (R. L.), *The invention of the restaurant: Paris and modern gastronomic culture*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, VII-325 p.
- SPUFFORD (M.), *The Great Reclotting of Rural England. Petty Chapmen and their Wares in the Seventeenth Century*, Londres, Hambledon Press, 1984, 258 p.
- STEWART (L.), « A Meaning for Machines: Modernity, Utility, and the Eighteenth-Century British Public », *The Journal of Modern History*, vol. 70, juin 1998, p. 259-294.
- STOBART (J.), « Shopping streets as social space: leisure, consumerism and improvement in an eighteenth-century county town », *Urban History*, vol. 25, n° 1, 1998, p. 3-21.
- STOBART (J.), « 'A settled little society of trading people'? The eighteenth-century retail community of an English county town », dans BLONDÉ (B.), BRIOT (E.), COQUERY (N.), VAN AERT (L.), dir., *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries...*, Tours, Presses universitaires de Tours, 2006, p. 189-212.
- STYLES (J.), « Clothing the North: The Supply of Non-élite Clothing in the Eighteenth-Century North of England », *Textile History*, vol. 25, n° 2, 1994, p. 139-166.
- STYLES (J.), « Clothes and non-Elite in the North of England 1660-1800 », dans BOTTIN (J.), PELLEGRIN (N.), dir., *Échanges et cultures textiles dans l'Europe pré-industrielle. Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993, Revue du Nord*, n° 12 hors série, 1996, p. 295-308.
- STYLES (J.), « Manufacturing, consumption and design in eighteenth-century England », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 527-554.
- STYLES (J.), « Product innovation in early modern London », *Past & Present*, n° 168, août 2000, p. 124-169.
- STYLES (J.), « Custom or Consumption? Plebeian Fashion in Eighteenth-Century England », dans BERG (M.), EGER (E.), éd., *Luxury in the Eighteenth Century. Debates, Desires and Delectable Goods*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 103-115.

- THÉBAUD-SORGER (M.), « Amitiés, entraides et circulations techniques : les affinités électives de l'entrepreneur Argand », dans COTTE (M.), dir., *Circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Besançon/Belfort, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, p. 111-128.
- Théophraste Renaudot : l'homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986, colloque tenu le 29 novembre 1986...*, Paris, Institut français de presse et des sciences de l'information, 1987, 118 p.
- THILLAY (A.), « Le faubourg Saint-Antoine et la liberté du travail sous l'Ancien Régime », *Histoire, Economie et Société*, n° 2, 1992, p. 217-236.
- THILLAY (A.), *Le Faubourg Saint-Antoine et ses « faux ouvriers ». La liberté du travail à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, 400 p.
- THIRSK (J.), *Economic Policy and Projects. The Development of a Consumer Society in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 1978, VIII-199 p.
- THIRSK (J.), « Luxury trades and consumerism », dans FOX (R.), TURNER (A.), éd., *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris. Studies in the History of the Skilled Workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 257-262.
- THOMASSEAU (J.-M.), textes recueillis par, *Commerce et commerçants dans la littérature. Actes du Colloque international organisé par le Département Techniques de Commercialisation de l'I.U.T. « A »*, Université de Bordeaux I (25-26 septembre 1986), Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1988, 313 p.
- TILLY (L. A.), SCOTT (J. W.), *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1987 (1978), 268 p.
- TRUANT (C. M.), « The guildswomen of Paris: gender, power and sociability in the old regime », *Proceedings of the annual meeting of the western society for french history*, vol. 15, 1988, p. 130-138.
- TRUANT (C. M.), « Parisian Guildswomen and the (Sexual) Politics of Privilege: Defending Their Patrimonies in Print », dans GOODMAN (D.), GOLDSMITH (E. C.), éd., *Going Public. Women and publishing in early modern France*, Ithaca, Cornell University Press, 1995, p. 46-61.
- TRUANT (C. M.), « La maîtrise d'une identité ? Corporations féminines à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 3, 1996, p. 55-69.
- VALENZE (D.), *The First Industrial Women*, Oxford, Oxford University Press, 1995, IX-251 p.
- VAN AERT (L.), VAN DAMME (I.), « Retail dynamics and a city in crisis: the mercer guild in pre-industrial Antwerp (c.1648-c.1748) », dans BLONDÉ (B.) et alii, éd., *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries...*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2006, p. 139-167.
- VELUT (C.), *Décors de papier. Production, commerce et usages des papiers peints à Paris, 1750-1820*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2006, 151 p.
- VERGNEAULT-BELMONT (F.), *L'Œil qui pense. Méthodes graphiques pour la recherche en sciences de l'homme*, Paris, L'Harmattan, 1998, 130 p.
- VERGNEAULT-BELMONT (F.), *De la transcription cartographique des données sociales parisiennes (fin XVIII^e siècle) ; quelques pistes de travail à l'attention de l'historien*, décembre 1995, exempl. manuscrit, 2 vol.
- VERLET (P.), « Le commerce des objets d'arts et les marchands-merciers à Paris au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, n° 1, janvier-mars 1958, p. 10-29.
- VERLEY (P.), *Entreprises et entrepreneurs du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1994, 255 p.
- VERLEY (P.), *L'échelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997, 713 p.
- VICKERS (M.), « Value and simplicity: eighteenth-century taste and the study of greek vases », *Past & Present*, n° 116, août 1987, p. 98-137.

- VICKERY (A.), « Women and the world of goods: a Lancashire consumer and her possessions, 1751-81 », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 274-301.
- VIGUERIE (J. de), SAIVE-LEVER (É.), « Essai pour une géographie socio-professionnelle de Paris dans la première moitié du XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-décembre 1973, p. 424-429.
- VRIES (J. de), « The Industrial Revolution and the Industrious Revolution », *The Journal of Economic History*, vol. 54, n° 2, juin 1994, p. 249-270.
- VRIES (J. de), « Between purchasing power and the world of goods: understanding the household economy in early modern Europe », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 85-132.
- VOVELLE (M.), *De la cave au grenier. Un itinéraire en Provence au siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Paris, Serge Fleury, éditeur, 1980, 481 p.
- WALKER (R. B.), « Advertising in London Newspapers, 1650-1750 », *Business History*, vol. XV, n° 1, janvier 1973, p. 112-130.
- WALSH (C.), « Shop Design and the Display of Goods in Eighteenth-Century London », *Journal of Design History*, vol. 8, n° 3, 1995, p. 157-176.
- WALSH (C.), « The design of London goldsmiths' shops in the early eighteenth century » dans MITCHELL (D.), éd., *Goldsmiths, Silversmiths and Bankers: Innovation and Transfer of Skills, 1550-1750*, Londres, Centre for metropolitan history, 1995, p. 96-111.
- WALSH (C.), « The Advertising and Marketing of Consumer Goods in Eighteenth Century London », dans WISCHERMANN (C.), SHORE (E.), éd., *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, p. 79-95.
- WALSH (C.), *Shopping in early-modern London, c.1660-1800*, PhD, Florence, Institut Universitaire Européen, exempl. dactylographié, 2001.
- WALSH (C.), « Shopping et tourisme : l'attrait des boutiques parisiennes au XVIII^e siècle », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 223-237.
- WEATHERILL (L.), « A possession of One's Own: Women and Consumer Behavior in England, 1660-1740 », *Journal of British Studies*, vol. 25, n° 2, avril 1986, p. 131-156.
- WEATHERILL (L.), « Consumer behaviour and social status in England, 1660-1750 », *Continuity and Change*, vol. 1 (2), 1986, p. 191-216.
- WEATHERILL (L.), *Consumer Behaviour and Material Culture in Britain 1660-1760*, Londres et New York, Routledge, 1988, 252 p.
- WEATHERILL (L.), « The meaning of consumer behaviour in late seventeenth- and early eighteenth-century England », dans BREWER (J.), PORTER (R.), éd., *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1997 (1993), p. 206-227.
- WIESNER (M. E.), *Working Women in Renaissance Germany*, New Brunswick, N. J., Rutgers University Press, 1986, XIII-263 p.
- WEISNER (M. E.), « Guilds, male bonding and women's work in early modern Germany », *Gender and History*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 125-137.
- WEISNER (M. E.), *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- WEISNER-HANKS (M. E.), *Gender in History*, Londres, Blackwell Publishers, 2001, 246 p.
- WILLAN (T. S.), *The inland trade. Studies in English internal trade in the sixteenth and seventeenth centuries*, Manchester, Manchester University Press, 1976, 154 p.

- WISCHERMANN (C.), SHORE (E.), éd., *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, 225 p.
- WOLVESPERGES (T.), *Le mobilier parisien en laque au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1998, exempl. microfiché.
- WOLVESPERGES (T.), *Le meuble français en laque au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Éd. Racine et Paris, Éd. de l'Amateur, 2000, 445 p.
- WOODWARD (D.), « "Swords into Ploughshares": Recycling in Pre-Industrial England », *The Economic History Review*, vol. XXXVIII, n° 2, mai 1985, p. 175-191.
- WRIGLEY (E. A.), « A simple model of London's importance in changing English society and economy, 1650-1750 », *Past & Present*, vol. XXXVII, juillet 1967, p. 44-70.
- ZALC (C.), « Les territoires urbains des petits entrepreneurs étrangers à Belleville entre les deux guerres », dans COQUERY (N.), dir., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^e-XX^e siècle. Actes du colloque de l'université de Tours, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 403-421.
- ZELL (M.), « Credit in the pre-industrial English woolen industry », *Economic History Review*, vol. XLIX, n° 4, 1996, p. 667-691.
- ZÉPHIRIN (Y.), « Un libraire de la rue Saint-Jacques : Antoine Dezallier (1642-1716) », dans *Le développement urbain de 1610 à nos jours. Questions diverses. Actes du 100^e congrès des sociétés savantes, Paris 1975*, Paris, Bibliothèque nationale, 1977, p. 195-206.

Table des matières

Introduction	5
--------------	---

PREMIÈRE PARTIE

La boutique en mots

Chapitre 1 : L'émergence de la littérature commerciale	25
Dignité ou indignité du commerce : des représentations littéraires partagées	32
Feuilles, <i>Affiches</i> , journaux spécialisés : la presse et l'information commerciale	40
Les débuts laborieux de l'information commerciale :	
bureaux d'adresses et monopoles	46
John Houghton et Nicolas de Blégny :	
deux apothicaires publicistes iconoclastes	54
L'éclosion de la publicité dans la presse du XVIII ^e siècle	59
Chapitre 2 : Les guides de Paris : une vision <i>remarquable</i> de l'économie	69
De l'éloge de la ville au panorama touristique	71
Le <i>Séjour de Paris</i> : l'étape parisienne d'un jeune aristocrate allemand	78
Le <i>Voyageur fidèle</i> : la « commodité » du repérage commercial	82
Le <i>Géographe parisien</i> : est « remarquable » ce qui est animé	85
Jèze : une appréhension statutaire du commerce	86
L' <i>Almanach parisien</i> : la mise en valeur des « quincailleries et galanteries »	88
Thiéry : une visite pour amateurs de curiosités commerciales	96
L' <i>État actuel de Paris</i> : la réouverture aux annonces commerciales	102
Chapitre 3 : Les almanachs de commerce : des ouvrages mi-professionnels mi-publicitaires	111
Les contours d'un genre nouveau : un média à l'usage des consommateurs ou des marchands ?	115
Annuaire ou dithyrambe ? L' <i>Almanach dauphin</i> et l' <i>Almanach des marchands</i> :	
deux versions du commerce parisien	125
L' <i>Esprit du Commerce</i> de Roslin : un essai informe	128
L'affirmation du genre : l'almanach de Roze de Chantoiseau, archétype du Bottin	130
L' <i>Almanach des marchands</i> : la promotion du <i>made in France</i>	140

Chapitre 4 : Compter les maîtres : le dictionnaire et l'almanach	167
L'exemplarité du <i>Dictionnaire universel de commerce</i>	169
Le <i>Dictionnaire universel</i> : l'œuvre monumentale de praticiens	172
L'article « Corps et Communautés de Paris » : une estimation inégalée	176
Les autres tentatives : de pâles copies ou des chiffres fantaisistes	180
Le genre des métiers chez Savary : la réduction du travail féminin à la portion congrue	182
Les métiers au masculin : « Les veuves de Maîtres jouissent du droit de maîtrise de leurs maris défunts »	184
Une mixité fictive	186
Version masculine, version féminine : une différence d'estime	193
Les métiers au féminin : la médiocrité ouvrière ou commerçante	197
L' <i>Almanach général</i> : un tableau représentatif malgré les lacunes	201
Couturières, savetiers et fripiers : des oublis tendancieux	202
Les femmes : une présence étroite mais variée	205
Le double filtre de la corporation et de la renommée	208
La désinence des métiers : des pratiques souples et multiples	213
Une représentativité disparate	214
Les grands secteurs d'activité : la prééminence de la mode et du luxe	216

DEUXIÈME PARTIE

La boutique en cartes

Chapitre 5 : Cartographier les maîtres : des territoires à géométrie variable	221
Prolégomènes à la construction cartographique	226
Renaissance commerciale et développement urbain : la suprématie de la rive droite au Moyen Âge	234
Diffusion et discontinuités : les voies secondaires à l'ombre des axes forts	243
L'île de la Cité partagée	244
Les couvents et séminaires des quartiers Saint-Sulpice et Saint-Marcel	245
Les ruelles du bord de Seine	249
Le Marais : une zone résidentielle aérée	252
Les lieux de la cristallisation commerciale : radiales, Halles, Palais et rive gauche	255
Rues Saint-Jacques, Mouffetard et Saint-Victor : la scission entre artisanat de luxe et activités laborieuses	256
La rue Saint-Antoine : un axe royal devenu populaire	262
Les rues Vieille-du-Temple et du Temple : des voies de desserte dynamisées par le Temple et l'abbaye Saint-Martin	267
Deux maîtresses voies : les rues Saint-Martin et Saint-Denis	269
Le marché des Halles et ses radiales, Montmartre et Poissonnière	274
La rue Saint-Honoré : luxe, mode et volupté	277
La Cité : l'île aux trésors	284

Les rues de Sèvres, du Bac, Dauphine et le quai des Augustins :	
la rue-marché, la rue bourrelière, la rue précieuse et le quai bibliophile	292
Dispersion versus concentration : la localisation des métiers	299
Habitat, vêtement, alimentation : les nuances de la dispersion	300
La centralité du luxe	307
Chapitre 6 : La boutique de luxe et ses réseaux :	
les dynamiques de proximités	311
Marchands, clients, fournisseurs : la proximité et l'éloignement	317
Le bijoutier Aubourg et le tapissier Law : deux représentants	
du commerce de luxe parisien	318
Des territoires polarisés mais amples : les facteurs d'attraction et de dispersion	
des aires de chalandises	320
Les territoires financiers : des aires de crédit typées selon le métier	331
Le territoire polarisé des bijoutiers, reflet d'un métier étroit exercé entre pairs	333
Le territoire élargi des tapissiers, reflet de collaborations variées	335

TROISIÈME PARTIE

La boutique en chiffres

Chapitre 7 : Les écritures : tenir (le) compte du temps	343
La tenue des livres de comptes : « l'ordre est l'âme du commerce » ?	348
À la rigidité du code répond la souplesse des pratiques	349
L'appropriation des normes : inventivité et diversité	354
Des livres personnalisés	358
Les rythmes de la boutique : Aubourg, bijoutier joaillier, 1773-1783	366
Le rythme décennal : influence de la conjoncture ?	367
La faillite du crédit : faiblesses structurelles et accident conjoncturel	372
Les oscillations mensuelles et journalières des activités commerciales	383
Les usages sociaux du temps commercial : vitesse et langueurs de l'échange	386
Chapitre 8 : Le crédit, nerf de la guerre :	
collaborations et mésententes boutiquières	401
L'image des bilans de faillite : une communauté vigoureuse mais hétérogène	405
Les boutiquiers, cheville ouvrière de l'essor du marché du luxe	408
Une communauté contrastée	413
Le crédit en confiance : <i>l'embeddedness</i> des boutiquiers	422
Un crédit omniprésent	423
Le crédit empoisonné : les négociants, maîtres des bijoutiers	426
Le crédit domestiqué ? : sociétés et dons <i>en confiance</i>	435
Crédit et droit : la crise de confiance	452
Le coût du crédit : frais de justice et d'escompte	456
La ligne de conduite des créanciers : la <i>nécessité de s'entendre</i>	461
Le discours des faillis : le crédit et la <i>bonne foi</i> en ligne de mire	472

Chapitre 9 : L'innovation commerçante : le boutiquier, au cœur de la culture de consommation	485
La diffusion sociale des biens : le marché du demi-luxe	495
Le demi-luxe, un riche entre-deux	495
La diffusion : imitation ou invention ?	501
Qualités, objets, prix, clientèles : la diversité, support de la diffusion	506
Le jeu sur les qualités : le <i>fin</i> et le <i>faux</i> , le <i>fin</i> et le <i>commun</i> , le <i>nouveau</i> et le <i>vieux</i> , le <i>neuf</i> et le <i>hasard</i>	507
Le boutiquier, à la croisée des marchés : troc et récupération versus nouveautés	513
La valorisation de l'ancien : poteries étrusques et laque japonais	521
Les nuances de la culture de consommation	527
 Conclusion	 553
 Sources et bibliographie	 559
Sources manuscrites	559
Sources imprimées et ouvrages anciens	569
Bibliographie	578
 Table des matières	 609

